

UNIVERSITE PARIS VII/ JUSSIEU

U.E.R.

G.H.S.S.

**URBANISATION ET RYTHME D'EVOLUTION
DES EQUIPEMENTS.
OUAGADOUGOU ET L'ENSEMBLE DU
BURKINA FASO (1947-1985)**

Thèse de Doctorat d'Histoire

tome I

Présentée et soutenue par
SISSAO Claude

Sous la direction du
Pr Cathérine COQUERY-VIDROVITCH

1992

A tous ceux qui ont oeuvré pour le progrès économique et social des populations du Burkina Faso.

A mes parents,
A mes frères et soeur en témoignage de leur solidarité familiale.
A Lucie et à Rayessé.

Remerciements

J'assume l'entière responsabilité de ce travail; il convient, toutefois, de souligner que de nombreuses personnes et des institutions m'ont apportés leur soutien. Je tiens à les en remercier.

Tout d'abord, j'adresse mes vifs remerciements à mon professeur Catherine Coquery-Vidrovitch. Son encadrement a largement dépassé ce que je pouvais attendre d'un directeur de recherche. Elle a guidé, pendant sept ans, mes pas dans la recherche. Elle a su, à des moments difficiles, me redonner courage et espoir.

Ce travail n'aurait pas pu aboutir sans le soutien financier de certaines institutions; il s'agit notamment du Ministère de la Coopération (section des formations en France pour l'Afrique noire) pour sa bourse d'excellence, le Ministère de l'Education Nationale qui m'a permis d'intégrer le milieu professionnel en qualité d'allocataire de recherche de l'Université Paris 7. C'est dans ce cadre que j'ai été rattaché au Laboratoire Tiers-monde, Afrique. J'ai beaucoup appris au sein d'une équipe dynamique et compétente. Elle reconnaîtra son empreinte, surtout sur le plan de la méthodologie, tout au long de ce travail. Je tiens, aussi, à remercier Monique Lakroum qui a contribué au départ à ma formation en recueil de statistiques et leur traitement, Jean Claude Deibeir en informatique et statistiques.

Sophie Eckert-Dulucq et Ibrahim Thioub ont relu avec patience mon manuscrit.

Françoise Vergneault-Belmond, ~~directeur~~ de recherche à l'E.H.E.S.S a contribué pour l'essentiel à la réflexion et à la réalisation de la cartographie. Elle a été précieuse dans mon initiation en matière de cartographie.

Le personnel des Archives Nationales de Paris, des Archives Nationales Section Outre mer d'Aix-en-Provence ainsi que les Archives Nationales du Sénégal (particulièrement *Jouis Dick*) ont été très attentifs à mes sollicitations.

Je remercie le personnel du secrétariat du Laboratoire-Tiers Monde, Afrique ainsi que celui de l'U.E.R de m'avoir souvent facilité la tâche dans les démarches administratives.

Au Burkina Faso, lors de mes enquêtes sur le terrain, des organismes m'ont permis de poursuivre mes investigations dans leur service.

La Direction des Archives Nationales.

La Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Le service des Domaines.

Le service du Cadastre.

L'Office Nationale des Eaux et de l'Assainissement.

La Société Nationale d'Electricité du Burkina.

Le Ministère de l'Equipement.(Centre de Documentation).

La Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de la Santé et de la Population.

La Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Education (service de la statistique ainsi que l'Inspection primaire du Kadiogo).

La Direction de l'Administration Pénitentiaire et de la Maison d'Arrêt et de Correction de Ouagadougou (M.A.C.O).

La Direction de la Planification du Kadiogo.

Le Haut-Commissariat du Kadiogo (service de l'urbanisme).

La Direction du Plan.

L'Institut Géographique du Burkina(I.G.B) notamment Dembélé Ousmane.

L'Institut National de la Démographie et de la Statistique (I.N.S.D).

De nombreux amis ainsi que mes frères m'ont accompagné pour la réalisation de certaines enquêtes. Je tiens à citer particulièrement Yaméogo Elie pour sa disponibilité constante.

Enfin je ne saurais passer sous silence le soutien de ma femme pour les enquêtes que nous avons menées ensemble et pour la relecture de mon manuscrit.

Sommaire.

INTRODUCTION.**PREMIERE PARTIE : LE CONTEXTE DE L'EMERGENCE D'UNE VILLE.****Chapitre I Aperçu historique de l'évolution de la démographie de**

Ouagadougou.	7
1) Démographie urbaine : administration et politique.	10
2) Démographie et calamités naturelles.	16
3) Démographie , économie et réseau urbain.	18

Chapitre II : Le bilan de l'oeuvre urbanistique de l'entre-deux-guerres (1919-1939)......

.....	23
I- L'oeuvre militaire : la période de l'urbanisme éclectique.	24
II- La mise en place d'une infrastructure peu coûteuse.	29

Chapitre V : Politique et urbanisation : choix d'une capitale, Ouagadougou (1947)......

.....	41
I- Les limites de la réorganisation administrative de 1932.	44
II- La réorganisation du territoire autour du noyau mossi et de son centre le plus important : Ouagadougou.	52

DEUXIEME PARTIE : LES INSTRUMENTS DE LA MISE EN PLACE DE L'EQUIPEMENT URBAIN......

Chapitre I- Les principes et les structures fondamentales de la politique d'urbanisme.(1947-1985)	70
--	----

I- Le démarrage de la planification urbaine.....	70
II- La réorganisation des structures et la relance des plans.....	86
III- Le lotissement principal remède de l'ordre urbain.....	99
IV - Le contrôle du foncier pour les besoins de l'équipement public.....	111
V- L'oeuvre déterminante de certaines structures d'exécution.....	124
A) Le Bureau Central des Etudes pour les Equipements d'Outre mer.(B.C.E.O.M).....	124
B) Les Travaux Publics (T.P) : l'incontournable et permanente structure.....	128

Chapitre II : L'évaluation des investissements publics urbains : une approche quantitative de la politique d'urbanisme.....	144
Chapitre III- La gestion communale.....	201

TROISIEME PARTIE : ORGANISATION ET EVOLUTION DES EQUIPEMENTS URBAINS.....

Chapitre-I : Des équipements d'infrastructure.....	221
I- Voirie et assainissement.....	221
II- L'adduction d'eau (1950-1985).....	228
III- L'électrification.....	244

Chapitre III- Des équipements de superstructure.....	262
I- Les équipements scolaires.....	263
II Les équipements sanitaires : Organisation et rythme d'implantation.....	309

Chapitre III La politique de logement et son financement (1947-1985).	388
I- Les origines d'une politique de logement.....	388
II- L'habitat et son financement en Haute-Volta.....	419

CONCLUSION.	464
BIBLIOGRAPHIE.ET SOURCES.	467
ANNEXES.	6

Principaux sigles et abréviations.

A.E.F : Afrique Equatoriale Française.

A.E.F : Afrique Equatoriale Française.

A.N Paris : Archives Nationales Paris.

A.N.S.O.M : Archives Nationales Section Outre-Mer.

A.O.F : Afrique Occidental Française.

B.C.E.O.M : Bureau Central pour les Equipements d'Outre mer créée sous le sigle de B.C.E.E.O.M (Bureau central d'études pour les équipements d'outre-mer.

B.E.I : Banque Européenne d'Investissement.

B.I.C.I.A : Banque Internationale pour le Commerce l'Industrie et l'Agriculture.

B.I.V : Banque Internationale des Voltas.

B.N.D : Banque Nationale de Développement.

C.C.C.E : Caisse Centrale de Coopération Economique.

C.C.F.O.M : Caisse Centrale de la France Outre-mer.

C.C.M.T.P : Commission Consultative des Marchés de Travaux Publics Outre mer.

C.D.R : Comité de Défense de la Révolution.

C.E.S.E.S : Commission d'Etude et de Standardisation des Equipements Sanitaires.

C.G.T : Confédération Générale des Travailleurs.

C.H.V : Crédit de Haute Volta.

C.M : Centre Médical.

C.N.D.E.S : Crédit National de Développement Economique et Social.

VIII

C.N.D.I : Caisse Nationale de Dépôt et d'Investissement.

C.S : Centre de Santé.

C.S.P.S : Centre de Santé et de Promotion Sociale.

D.D.T : Dichloro-Diphényl Trichloréthane.

D.E.P : Direction d'Etude et de la Planification.

D.P.S.K : Direction Provincial de la Santé du Kadiogo.

D.S.U : Direction de la Santé Urbaine.

E.D.F : Electricité de France.

Energie A.O.F : Energie de l'Afrique Occidentale Française.

F.A.C : Fonds d'Aide et de Coopération.

F.D.E.S : Fonds de Développement Economique et Social.

F.E.D : Fonds Européen de Développement.

F.E.R.D.E.S : Fonds D'Equipement Rural de Développement Economique et Social.

F.I.D.E.S : Fonds d'Investissement de Développement Economique et Social.

F.O.M France outre mer.

H.D : Hôpital Départemental.

H.N : Hôpital National.

I.G.T.P : Inspection Générale des Travaux Publics.

J.O.A.O.F : Journal Officiel de l'Afrique Occidentale Française.

J.O.R.F : Journal Officiel de la République Française.

M.A.C : Mission d'Aide et de Coopération.

O.C.H.E : Office Central des Habitations Economiques.

O.H.E : Office des Habitations Economiques.

O.N.E : Office National des Eaux.

O.N.E.A : Office National de l'Eau et de l'Assainissement.

P.D.U : Parti démocratique Unifié.

P.H.U : Permis Urbain d'Habitation.

P.M.I : Promotion Maternelle et Infantile.

P.N.U.D : Programme des Nations Unies pour le Développement.

P.S.E.M.A : Parti Social d'Education des Masses Africaines.

P.S.P : Poste de Santé Primaire.

R.A.N : Régie Abidjan Niger.

R.D.A : Rassemblement Démocratique Africain.

S.C.E.T : Société Centrale pour l'Equipement du territoire.

S.D.A.U : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme.

S.F.E.D.T.P : Société Française d'Etudes et de Draggages et des Travaux Publics.

S.G.H.M.P : Service Général d'Hygiène Mobile et de Prophylaxie.

S.I.A.E.F : Société Immobilière de l'Afrique Equatoriale Française.

S.I.C : Société immobilière du Cameroun.

S.I.C.A.P : Société Immobilière du Cap-Vert.

S.I.G : Société Immobilière de Guinée.

S.I.H.C.I : Société Immobilière et des Habitations à bon marché de Côte d'Ivoire.

S.I.M : Société immobilière de Madagascar.

S.I.V : Société Immobilière Voltaïque.

S.M.U.H : Service des Mission pour l'Urbanisme et l'Habitat.

S.N.E : Société Nationale des Eaux.

S.O.C.O.G.I.B : Société de Construction et de Gestion Immobilière.

S.O.G.E.T.R.A : Société Africaine des Grands Travaux de l'Est.

S.O.P.R.O.G.I.M : Société de Promotion et de Gestion Immobilière.

SAFELEC : Société Africaine d'Electricité.

X

SONABEL : Société Nationale Burkinabè d'Electricité.

T.A.I : Transports Aériens Internationaux.

T.F : Titre Foncier.

T.P : Travaux Publics.

U.N.E.S.C.O : Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture.

V.R.D : Voirie Réseaux Divers.

VOLTELEC : Voltaïque d'Electricité (société).

I-Table des tableaux.

Démographie historique de Ouagadougou à quelques dates.....	7
Evolution du volume des travaux contrôlés par la Direction des Travaux Publics selon les modes de passation des marchés (1960-1971).....	134
Répartition du montant des marchés contrôlés par la Direction des Travaux Publics selon leur destination.(1960-1971)	142.
Evolution du mode de passation des marchés entre la Direction des Travaux Publics et les Entreprises.(1960-1971).	142.
Evolution des investissements fédéraux dans les villes de Haute-Volta (1948-1957).	163.
Evolution des investissements urbains par rapport aux dépenses totales de la Haute-Volta (1947-1960).	163
Répartition des investissements selon les sources de financement et la localisation (Plan 1953-1957).	181
Répartition des investissements selon leur destination à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso (Plan 1953-1957).	183
Investissements urbains Plans (1967-1970), (1971) et (1972-1976).	190
Ventilation des investissements selon leur destination et leur localisation Plans (1967-1970), (1971), (1972-1976).	191.
Comptes définitifs des communes mixtes de Haute-Volta 1926 -1932	207bis.
Historique de l'adduction d'eau de la ville de Ouagadougou.....	229
Evolution de l'équipement des centres urbains et semi urbains en eau courante.	232
Evolution du nombre d'habitants par abonné à Ouagadougou.	240
Evolution du nombre d'habitants par abonné dans l'ensemble du pays.	240

Part de l'usine électrique de Ouagadougou dans les dépenses totales de la Haute Volta (1926-1932).....	245
Electrification : Evolution de la longueur du réseau, de la consommation, du nombre d'abonnés.	247
Evolution du nombre d'habitants par abonné.....	257
Taux de scolarisation par circonscription par cercle et pour les centres urbains du Burkina Faso en 1965.....	281
Situation de l'enseignement dans les centres urbains et semi urbains en 1965.....	283
Evolution des écoles de la ville de Ouagadougou (1947-1985).	286
Evolution des équipements scolaires de la ville de Ouagadougou de 1947 à 1985 selon le découpage administratif de 1985.....	295
Pression démographique sur les écoles selon les secteurs (1985).....	304
Nature et descriptif de l'équipement : Hôpital départemental.	316
Nature et descriptif de l'équipement : Centre médical.	318
Nature et descriptif de l'équipement : C.S.....	319
Nature et descriptif de l'équipement : C.S.P.S.....	320
Nature et descriptif de l'équipement : P.S.P.	323
Evolution des équipements sanitaires (1979-1983).	324
Organisation des formations sanitaires de la Haute-Volta en 1949.....	324
Evolution du nombre de consultations dans les formations sanitaires 1949-1951)	341
Tableau comparatif des journées d'hospitalisations par Ambulance.(1950-1953)	341
L'Assistance médicale dans le Budget de la Haute-Volta.(1949-1955)	342
Répartition des dépenses de l'Assistance Médicale (1949-1954).....	344

XIII

Evolution des recettes des Ambulances de Bobo Dioulasso et de Ouagadougou (1949-1954).	346
Tarifs pratiqués dans les Ambulances de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso (1949-1951).	347
Tableau de l'attribution des lots de la construction de l'hôpital de Ouagadougou (1957).	361
Rendement des formations sanitaires de Ouagadougou (1969)	381
Evolution de la production de logements par les sociétés immobilières (1950-1955).	410
Evolution du crédit immobilier dans les activités de la B.N.D (1960).....	447

II-Table des graphiques.

Schéma de situation de Ouagadougou au Burkina Faso et en Afrique de l'Ouest.	5
Situation de Ouagadougou dans sa proche région (1984).....	6
1) Réseau hydrographique.	
2) Relief.	
3) Végétation.	
4) Principaux axes routiers.	
Evolution des investissements en Haute Volta (1926-1932).....	30
Répartition de la destination des investissements (1926-1932).....	33
Le territoire voltaïque : son découpage et son rattachement aux colonies voisines en 1933.	46bis
Population et dépenses effectuées par les colonies dans les cercles de Haute-Volta en 1946.	46bis
Evolution de l'espace loti à Ouagadougou.....	100
Organigramme du Ministère des Travaux Publics des Transports et de l'Urbanisme en 1979.	132
Répartition du montant des marchés contrôlés par la Direction des Travaux Publics selon leur destination (1960-1971).	136
Part des travaux destinés à l'urbanisme.	138.
Nature des travaux.	140
Evolution de la répartition des modes de passation de marchés selon leur nombre et selon leur montant.	142bis.
Evolution des dépenses du Budget général (1948-1957).	155.
Part des dépenses d'équipement des villes de Haute-Volta dans les dépenses fédérales (1948-1957).	155
Destination des dépenses d'équipement du Budget Fédéral dans les villes de Haute Volta (1948-1957).	157.
Budget fédéral en Haute-Volta : Evolution des investissements (1948-1957).	161
Evolution des dépenses urbaines du Budget Local (1948-1959)	163
Evolution des dépenses totales par rapport aux investissements urbains (moyenne triennale)	164
Destination des investissements du Budget Local (1948-1960).....	166.

Répartition par type d'investissement (1948-1960).....	166.
Répartition des sources de financement du plan 1953-1957.....	180
Evolution du statut administratif de la ville	201
Evolution du nombre d'abonnés (1956-1988).....	238
Evolution de la part de Ouagadougou dans l'ensemble : volume d'eau distribué, nombre d'abonnés.....	238
Evolution du volume d'eau distribué au Burkina Faso.....	242
Abonnés en eau et abonnés en électricité.....	254
Evolution de la longueur du réseau de distribution.....	254
Part de Ouagadougou dans l'évolution du réseau.	254
Evolution du nombre d'abonnés en électricité.....	256
Evolution de la consommation destinée à l'administration dans l'ensemble du pays.....	259.
Evolution de la consommation destinée à l'éclairage public dans l'ensemble du pays.....	259.
Evolution des écoles primaires de la ville de Ouagadougou.....	286.
Evolution spatio-temporelle des écoles de 1947 à 1985.....	295bis.
Pression démographique sur les équipements selon les secteurs.(1985). 304.	
Organisation des formations sanitaires de la Haute-Volta en 1949.....	325.
Evolution du personnel de Santé.....	369.
Organigramme de la Direction de la Santé Urbaine en 1969.....	376.
Localisation des prêts du Crédit de Haute-Volta.	431
Evolution du crédit immobilier pour nombre et demande de prêt en unité.	451
Evolution du montant moyen des prêts destinés à l'immobilier.....	451.

INTRODUCTION

Ville africaine ou ville en Afrique ? Cette interrogation que se sont posés des intervenants lors du colloque *processus d'urbanisation en Afrique* fut à l'origine de mes interrogations sur les villes.¹ Ma conviction à l'issue de ce colloque était qu'il fallait parler de ville africaine; réaction quelque peu dictée par le sentiment que de penser autrement reviendrait à occulter toute originalité à l'Afrique.

A vouloir définir un état de fait plutôt qu'une dynamique, on devient trop tranchant. Pierre KIPRE perçoit si bien cette dynamique quand il relève que la ville est un espace géographique qui s'enrichit par génération successive, "*les apports nouveaux pouvant aussi modifier radicalement le rôle du noyau urbain et cela en fonction des finalités économiques, politiques et sociales*".²

Ces 51^{ix} années de recherche sur la ville de Ouagadougou au Burkina Faso nous ont amené à être moins tranchant. On ne peut pas rejeter ces deux notions (Ville africaine/ville en Afrique) dos à dos. Elles décrivent l'ambiguïté qui caractérise l'Afrique en mutation. Mieux, elles se

¹ Les communications de ce colloque ont fait l'objet d'une publication : C. Coquery Vidrovitch (sous dir.) Processus d'urbanisation en Afrique, Paris, l'Harmattan, 1988, vol 1 135 p. vol 2 169 p.

² Pierre Kipré, Les villes coloniales de Côte d'Ivoire, Economie et société, (1896-1940), Thèse d'Etat, Université Paris 7; p.10.

complètent et répondent à la réalité de cette Afrique où les populations durent réagir face à la transposition souvent brutale de mécanismes étrangers à leurs héritages historico-culturels.

Aujourd'hui le débat ne consiste pas à rejeter en bloc le modèle urbanistique qui s'est étendu sur le continent africain avec le choc colonial. Mais plutôt qu'un modèle à reproduire, il s'agit d'adapter, de populariser des moyens techniques permettant de satisfaire les besoins de tout homme quelle que soit son origine sociale et géographique.

Le regard historique nous permettra de voir - à travers l'exemple de Ouagadougou - la volonté politique ainsi que les pratiques urbanistiques qui conditionnèrent l'évolution de la ville pendant la période coloniale et plus tard après les indépendances. Il importe de savoir comment fut imaginée la politique d'urbanisme dans les colonies notamment après la Deuxième Guerre mondiale et plus tard quels mécanismes prirent la relève avec les indépendances.

Souvent la nouveauté ne réside pas là où on le pense, tant au niveau des forces qu'au niveau des lacunes constatés dans les modèles d'urbanisation en Afrique.

L'option du modèle urbain moderne nécessite, outre les moyens humains et technologiques, des ressources financières à la mesure de l'oeuvre à accomplir; dans quels contextes et comment furent mobilisés et orientés les fonds qui concoururent au développement urbain ? Les investissements publics urbains sont le plus souvent destinés à la réalisation d'équipements indispensables au développement harmonieux de la ville. On en distingue deux grands groupes : les équipements de superstructures (écoles, hôpitaux, bâtiments administratifs etc.) et les équipements d'infrastructure (voirie, adductions d'eau, électrification etc.). Le plus souvent, ils ne sont

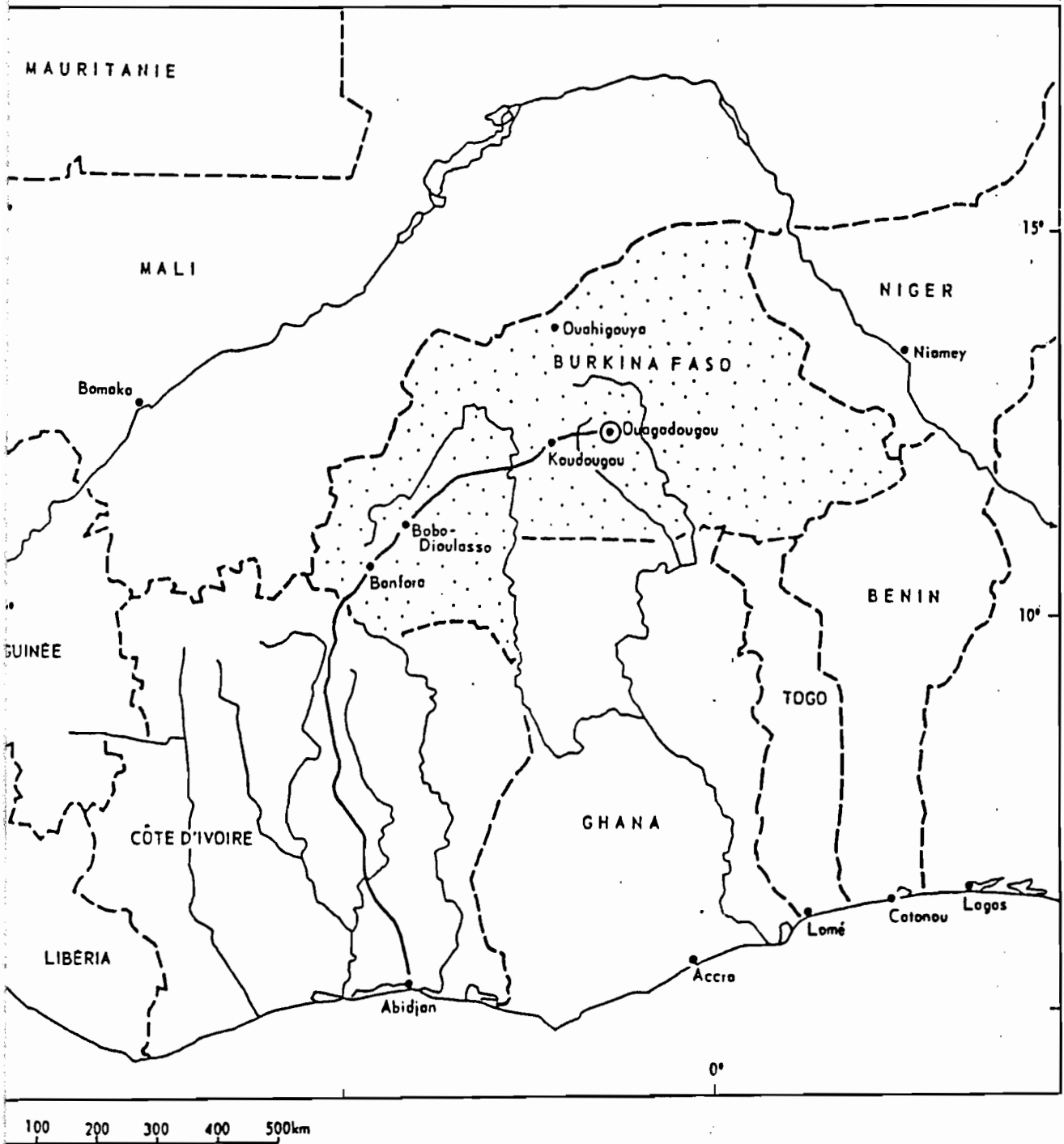
pas réalisés dans une stratégie de développement urbain en tant que tel, mais résultent d'une programmation régionale ou nationale. C'est la localisation géographique, l'environnement physique qui déterminent le caractère urbain d'un équipement. Aussi pour mieux comprendre les mécanismes de concentration des équipements en ville, avons nous eu constamment le souci de voir le contexte dans lequel s'inscrivait leur mise en place. On ne saurait comprendre les ressorts qui sous-tendent l'urbanisation d'une ville en l'étudiant comme un objet isolé. C'est pourquoi tout au long de ce travail, nous avons replacé les faits dans leur contexte surtout pendant la période coloniale où s'amorça l'accélération de l'urbanisation. Nous avons été amenés à replacer Ouagadougou dans le contexte institutionnel colonial, et par la suite par rapport à l'ensemble du Burkina Faso.

Notre objet n'est pas de faire une théorie sur les politiques d'urbanisme ou sur les équipements urbains mais plutôt de montrer la corrélation entre le processus d'urbanisation et la concentration des équipements. Nous mettrons l'accent sur leur évolution quantitative et qualitative afin de savoir si dans la longue durée, il y a eu croissance ou baisse des équipements urbains ?

Le démarrage d'une politique dynamique en matière de logement date de l'après Deuxième Guerre mondiale dans les colonies françaises. Nous nous y attarderons afin de voir comment fut imaginée une politique de logement en direction des colonies ? Quels en furent les effets en Haute-Volta ? Une fois de plus, il nous a semblé important de définir les cadres institutionnels, politiques et financiers dans lesquels se déroula la politique de logement. Quels furent les ressorts de cette politique? Furent-ils en adéquation avec la politique prônée? Plus tard avec les indépendances quelles transformations

furent opérées et aussi qu'est-ce qui perdura?

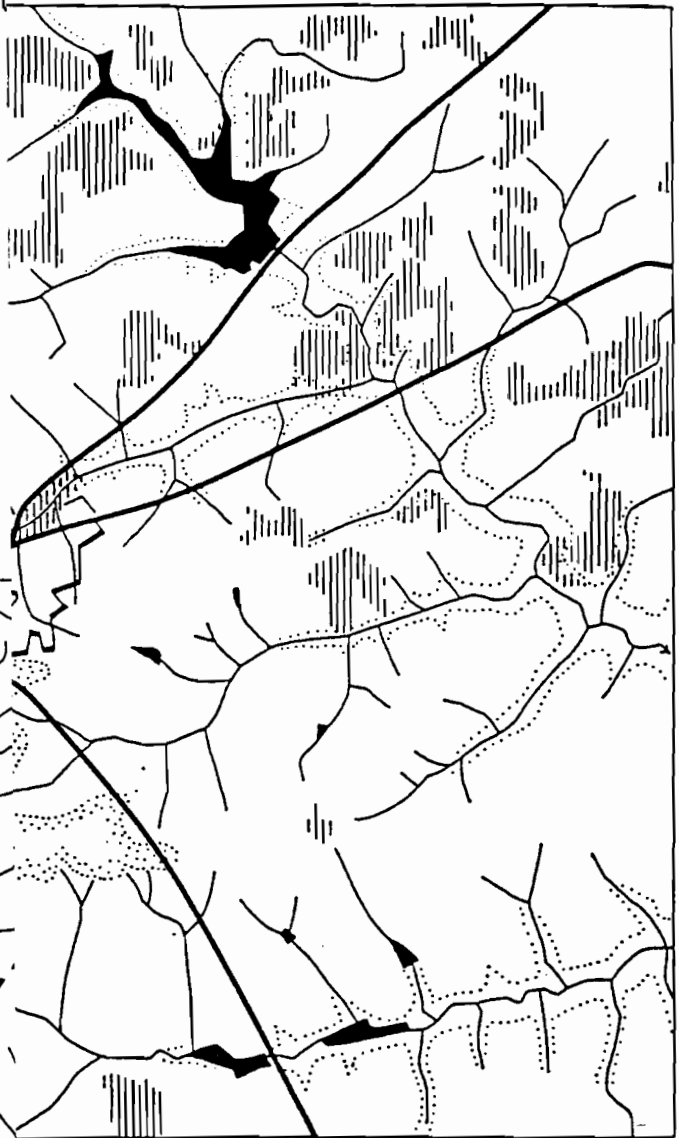
ÉMA DE SITUATION DE OUAGADOUGOU AU BURKINA FASO ET-EN AFRIQUE DE L' OUEST



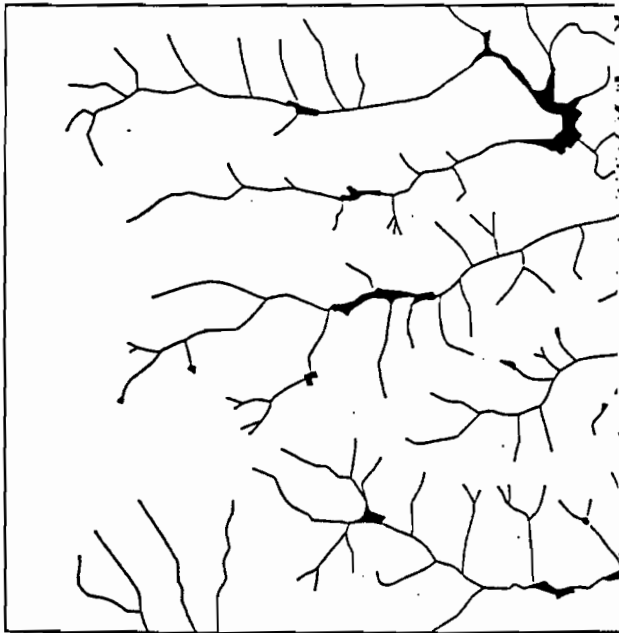
nd de carte d'après : Oxford Regional Economic Atlas of Africa , 1967.

SITUATION DE OUAGADOUGOU DANS SA PRI

Source:IGN, Paris et IGB. Ouagadougou, 1:200



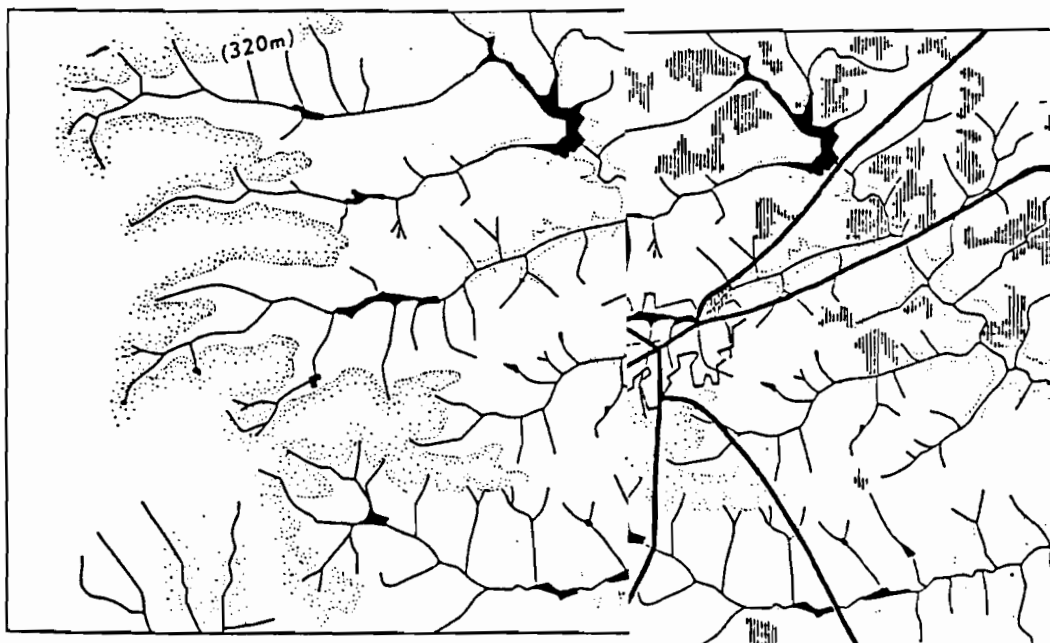
1. LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE



des cours d'eau parallèles (O-E) se jetant dans le

2. LE RELIEF

ES ROUTIERS



peu accentué mais différencié : un replat entre de

0 5 10 25 km

CHAPITRE I - APERCU HISTORIQUE DE L'EVOLUTION DE LA DEMOGRAPHIE URBAINE.

DEMOGRAPHIE HISTORIQUE DE OUAGADOUGOU A QUELQUES DATES.

CHRONOLOGIE	POPULATION en milliers	EVENEMENTS
1914	19	- Début de la Première grande guerre : Ouagadougou est un centre de recrutement de soldats. - Famine dans les campagnes.
1919	19	- Création de la colonie de Haute Volta : Ouagadougou en est le chef-lieu. - Démarrage des grands travaux d'établissement de la capitale en 1920.
1926	12	- Ouagadougou est élevée au statut de commune mixte pour compter du 01 janvier 1927. - Pression fiscale supplémentaire. - Contrôle de la circulation dans la ville.
1931	11	- Famine.
1932	7	- Suppression de la colonie de Haute Volta : Ouagadougou perd sa vocation de chef-lieu de colonie.
1936	14	- Suppression de la commune mixte.
1945	18	- Pendant la guerre Ouagadougou a été un centre très important de recrutement de soldats.
1948	20	- Rétablissement de la Haute Volta en septembre 1947 : choix de Ouagadougou comme capitale.
1951	38	- Arrivée du rail en décembre 1954. - Ouagadougou est transformée en commune de plein exercice en 1955.
1960 (1)	60	- Proclamation de l'indépendance : Ouagadougou est devenue capitale d'Etat.
1975 (2)	172	- Grande sécheresse en 1973-1974.
1985	442	- Sécheresse en 1984.

Sources : Jusqu'en 1960, il s'agit d'estimations. Elles proviennent, en priorité, des rapports annuels de l'administration série 2G 200mi. Elles ont été confrontées aux différents travaux universitaires dont les plus importants sont les suivants : Dao D. : 1972; Ouédraogo M. : 1974; Skinner E. : 1974; dans l'ensemble les chiffres se recoupent. Les annuaires statistiques d'Outre-mer émettent également des chiffres semblables.

(1) Estimation de l'INSEE d'après une enquête par sondage. La commune a mené un recensement en 1961-62, elle a ainsi dénombré 59.126 habitants en 1961. De façon générale, le chiffre de 60.000 est retenu par les spécialistes pour 1960.

(2) A partir de 1975, il s'agit de recensements fiables.

En 1926, on comptait moins de 1% de citoyens localisés principalement à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso. Après la Deuxième Guerre mondiale, ces deux villes regroupaient à peine 3% de la population totale. Il faut signaler que les autorités, à l'époque, ne considéraient que ces deux localités comme centres urbains. En 1975, elles concentraient 5,1% de la population totale. C'est l'année où, enfin, un recensement précisa l'univers urbain, du moins officiellement. Ainsi furent dénombrées 5 villes regroupant 6,5% de la population totale. A la même occasion 13 centres semi urbains furent officiellement recensés : ils concentraient 2,6% de la population totale. En les incluant à l'univers urbain, on en arrivait donc à un taux d'urbanisation proche de 10%. Cette définition de la ville a tenu compte de l'infrastructure¹ dont disposaient les différents centres.

En 1985, le taux d'urbanisation passa à 14,5% dont 8,7% dû aux deux principales villes. C'est dire que, globalement, le taux d'urbanisation reste bas au Burkina Faso quand on le compare avec la moyenne de l'Afrique de l'Ouest : 22% en 1980.² Au regard de la forte vitalité démographique générale du pays par rapport aux autres pays ouest-africains, on est tenté de s'accorder avec Guy Ankerl pour dire qu'"il n'existe aucune corrélation entre la densité de la population et l'indicateur d'urbanisation".³ Mais il convient de ne pas être trop péremptoire car, si une comparaison par pays peut aboutir à une telle conclusion, une analyse à l'intérieur de ces mêmes pays peut

1 Services administratifs, électrification, adduction d'eau.

2 G. Ankerl, Urbanisation rapide en Afrique Tropicale, Berger-Levrault/ N.E.A, Paris/Abidjan, 1987, p.25.

3 G. Ankerl op. cit. 1987, p.25.

donner des résultats plus nuancés. Analysant les causes de l'urbanisation dans les pays du Tiers- Monde Pierre Laborde ⁴ relève, entre autres, le poids de l'exode rural consécutif à la pression démographique dans les campagnes. De ce point de vue, une ville située dans une zone à forte densité est très exposée à l'exode rural. La pertinence de l'observation de G. Ankerl tient au fait que toutes les villes ne sont pas en mesure de contenir l'exode rural. L'amorce de l'urbanisation peut être retardée comme au Rwanda et au Burundi où l'héritage pré-colonial et l'organisation coloniale favorisèrent la dispersion de l'habitat : les postes administratifs ne furent pas des centres polariseurs car les Africains en étaient souvent écartés; de plus, les missionnaires réalisèrent de nombreux équipements en dehors de ces centres⁵.

Ouagadougou, qui est la plus grande ville du Burkina Faso, est un cas intermédiaire. Elle est située dans une zone densément peuplée, son processus d'urbanisation fut chaotique pendant la première phase de la colonisation, depuis l'indépendance et surtout à partir des années 70, la tendance est à une forte accélération. On peut difficilement opposer les différents facteurs d'urbanisation. C'est une conjonction de causes qui a assuré le développement de l'urbanisation. Les schémas ne sont pas forcément les mêmes partout bien qu'on puisse trouver des traits communs. Ils se résument à des facteurs propices au développement de l'urbanisation.

4 P. Laborde, Les espaces urbains dans le monde, Paris, Nathan, 1989, pp. 24-25.

5 P. Laborde, op.cit. 1989, p.28

Il s'agira ici de comprendre le cheminement démographique d'une ville. Au regard de la multiplicité des réponses qui expliquent son développement, nous nous en tiendrons à une explication thématique. Comme le préconise l'historien britannique E.H. Carr⁶, il faudrait éviter d'affirmer que la réalisation d'un phénomène était désormais "inévitabile" à partir de quelques causes qu'on a pu déceler avec assurance. Cela est confortable car le phénomène qu'on étudie s'est réalisé. Il convient de dire que certains facteurs furent réunis pour que l'urbanisation devienne possible.

"Le facteur démographique se situe à la racine même de l'histoire"⁷. Si cela est vrai sur le plan politique, du fait qu'il favorise l'émergence de l'Etat, ce l'est encore pour l'urbanisation. Une des caractéristiques importantes de celle-ci, c'est qu'elle constitue un processus graduel de concentration humaine sur un espace relativement restreint. Les raisons de mouvement démographique sont multiples et varient selon les périodes et les conditions politiques, économiques et souvent naturelles.

1) Démographie urbaine : administration et politique.

a) Une stabilisation relative.

Le fait le plus marquant dans l'histoire de la ville de Ouagadougou, c'est la continuité historique de son rôle politique et administratif depuis la période pré-coloniale jusqu'à nos jours. Si, sur la longue durée, cela joua en faveur

⁶ E.H. Carr, Qu'est-ce que l'histoire ?, La Découverte, 1988, pp. 145-169.

⁷ C. Coquery-Vidrovitch, Afrique noire, Permanences et ruptures, 1985, p.17.

de son évolution démographique, on note des périodes où ce fait provoqua plutôt un reflux de la population.

Capitale du royaume mossi de *Wogodgo* ⁸ depuis le XIV^{ème} siècle, elle devint résidence permanente du souverain (Moro Naba) au XVIII^{ème} siècle. Ceci contribua à fixer les populations dans cette zone où elles pouvaient jouir d'une sécurité relative. A la veille de la conquête coloniale, la localité connut une relative concentration humaine par rapport aux régions environnantes comme a pu le rapporter Crozat :

"(...) la superficie habitée est ici réellement considérable, les groupes de maisons, s'ils ne sont pas plus reserrés, sont incomparablement plus nombreux." ⁹

Mais pourquoi ce processus de concentration humaine resta-t-il modeste ? En l'absence d'études sérieuses, on ne peut que suggérer des hypothèses. Des faits de coercitions constituèrent sans doute un frein important, et également la dynamique de formation du royaume. Ainsi, le souverain favorisait la création de nouvelles provinces à la tête desquelles il envoyait des membres de la famille royale ainsi que leurs courtisans.

Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, le nombre des habitants de Ouagadougou n'atteignait pas celui du début de la Première Guerre mondiale; quelles en furent les principales causes sur le plan administratif ? Elles ont quelques similitudes avec celles de la période pré-coloniale.

⁸ Terminologie désignant autrefois Ouagadougou.

⁹ Rapport du Docteur Crozat, J.O.R.F., Oct. 1891.

Avec la conquête coloniale s'amorça une nouvelle forme d'organisation, au sein de laquelle Ouagadougou joua le rôle de chef-lieu de cercle. Le resserrement du canevas administratif dans la vaste colonie du Haut-Sénégal-Niger se fit par un dédoublement de celle-ci. Il en résulta la création des colonies du Soudan, de la Haute-Volta et du Niger. Ceci promut de nouveau le rôle administratif de Ouagadougou qui fut choisie comme chef-lieu de colonie. Mais toutes ces promotions n'eurent pas les mêmes effets sur l'évolution de la démographie.

recrutement

La Première Guerre mondiale fut favorable à l'évolution de la population car Ouagadougou fut un centre important de recrutement de soldats. La première phase (1904-1914) fut marquée par une tendance à la hausse de la population qui atteignit un point culminant lors des recrutements militaires.

Par contre, la transformation de la ville en chef-lieu de colonie ne favorisa pas son essor démographique, loin s'en faut, car il en résulta une baisse démographique très importante. Le travail forcé s'était intensifié, surtout, à cause de la construction des bâtiments administratifs du chef-lieu à partir de 1919. Le phénomène similaire fut constaté au Niger lors de l'implantation de l'administration à Niamey ¹⁰. Tout laisse penser que la baisse de la population urbaine correspondit avec celle de la démographie en générale car, le resserrement du canevas administratif visait un contrôle plus rigoureux de la population. C'est à cette époque que furent réalisés les principaux réseaux routiers et la mise en oeuvre de la culture obligatoire du coton. Ici, la collaboration de la chefferie traditionnelle à côté d'une

10 C. Coquery-Vidrovith, op.cit, p.62.

administration aux méthodes très coercitives faisait de la localité un lieu redoutable.

Entre 1919 et 1932, la population africaine baissa de près de 50%, alors que la population européenne fut multipliée par plus de 3,5. Ceci suggère que l'implantation européenne dans la ville se fit au prix de gros sacrifices imposés à la population autochtone. Les travaux forcés, pour l'installation du chef-lieu, n'expliquent pas à eux seuls ce déclin démographique. Le facteur communal fut également très important; car elle imposait de nouvelles taxes à des populations mal intégrées aux circuits économiques et ce dans un espace plus facile à contrôler à cause de sa dimension relativement restreinte 11. A tout cela, il convient d'ajouter le facteur, non moins important, du contrôle de la circulation des individus. On sait par exemple qu'en Côte-d'Ivoire, les délits contre le travail(35%) ou vagabondage (37%) l'emportaient sur les autres types de délits en 1932 12.

C'est aussi de 1932 que date la suppression de la colonie; le transfert des services ou leur mise en veilleuse constituèrent des facteurs décisifs du déclin de la population, notamment de la frange proche de l'administration et de l'économie de traite. La suppression de la commune mixte en 1936 eut sans doute pour effet de faire baisser la pression fiscale sur la population et de desserrer l'étau administratif. On assista à une reprise timide, mais elle concerna essentiellement la population africaine. La Seconde Guerre mondiale fut sans doute bénéfique car la ville fut de nouveau un centre de

11 Cf. deuxième partie, chapitre II, C) Gestion communale.

12 P. Kipré, Ville coloniale de Côte d'Ivoire : économie et société 1893 à 1940, Thèse d'Etat d'Histoire, p.878.

recrutement important. On sait que la mobilisation y fut facile et importante, aussi constitua-t-elle un argument souvent brandi par le Moro Naba, lorsqu'il avait des revendications à faire auprès de l'administration **13**.

Au total, l'entre-deux-guerres fut très riche en réformes politiques et surtout administratives. Mais, il serait abusif de dire qu'elles furent toutes favorables à l'accroissement de la population urbaine. Au contraire, elles contribuèrent à freiner le mouvement de concentration humaine à cause des mesures coercitives et arbitraires qui rendaient la ville plutôt redoutable. Le tournant fut pris après la Deuxième Guerre mondiale.

b) Les réformes institutionnelles et administratives d'après-guerre (1945).

Les réformes découlèrent à la fois de la transformation du système colonial global et de la reconstitution de la colonie. Ceux qui avaient le plus combattu l'arbitraire de l'occupation prirent les commandes en métropole. Il en résulta l'abolition du travail forcé. On alla plus en ville travailler de force à la chicotte. Il semble que les délits de vagabondage diminuèrent; chacun avait le droit d'aller tenter sa chance à la ville sans en être expulsé. Ceci coïncida avec la politique de modernisation et la reconstitution de la colonie qui eurent pour résultat l'ouverture de grands chantiers dans la ville.

Le retour des services administratifs à Ouagadougou consécutif à la reconstitution de la Haute Volta donna une nouvelle vitalité à la ville grâce à l'arrivée de nombreux fonctionnaires. La loi-cadre contribua à accroître le

13 Cf. Première partie, chapitre IV.

rôle de centre de décision de Ouagadougou (Gouvernement local et Assemblée locale). En fait, c'est à partir de cette période que s'accéléra l'urbanisation. De l'après guerre au début des indépendances la population s'accrut de près de 230%.

c) L'accélération de l'urbanisation.

Du point de vue politique et/ou administratif, les indépendances ne transformèrent pas fondamentalement la politique mise en oeuvre pendant la période précédente. Le système administratif hérité de la colonisation fut poursuivi. Le rôle de la capitale s'accrut, car il s'agissait désormais de la capitale d'un Etat indépendant. Ceci entraîna inévitablement la concentration des centres de décisions dans la capitale et, par effet induit celle de couches sociales les plus proches de l'action politique et plus exigeantes. Il fallait donc y réaliser des équipements publics importants (écoles, collèges, Hôpital etc.). Par contre-coup, ceux-ci favorisèrent un exode conséquent vers la ville. Aussi faut-il voir dans l'implantation des équipements un facteur important d'urbanisation. Malgré une très forte pression démographique sur les équipements, c'est en ville que la distribution des services était meilleure. (Nous y reviendrons dans les chapitres suivants). En fait, les conditions politiques et administratives propices à l'accélération de l'urbanisation étaient déjà remplies avant les indépendances.

D'autres facteurs furent également décisifs dans l'emballement de l'urbanisation.

2) Démographie urbaine et calamités naturelles.

Les calamités naturelles constituent un facteur très important dans les mouvements migratoires. La ville joua un rôle important dans la régulation des crises, surtout pour les régions environnantes, moins pendant la première phase de la colonisation que pendant la période post-coloniale. Il convient d'en définir les raisons.

La famine de 1914 joua certainement un rôle très important dans l'évolution de la population Ouagalaise. Il fallut attendre plus de trente ans pour que le nombre des habitants atteigne de nouveau le niveau de 1919. Pourtant, la famine de 1930-1931 n'eut pas les mêmes effets: pire, on assista plutôt à une baisse de la population. C'est que la ville avait été également frappée par la crise économique internationale; le coton, sur lequel était basée la mise en valeur de la région ouagalaise avait connu une très forte dépréciation. D'ailleurs une migration importante vers la ville était quasiment impossible, car il existait des restrictions à l'entrée de la la ville. Il n'existait aucun système de compensation pour les paysans victimes des calamités naturelles.

C'est pendant la période post-coloniale que la ville joua un rôle dans la régulation des crises. Les mêmes phénomènes observés dans les années 30 se reproduisirent dans les années 70. Ainsi, la sécheresse de 1974 se conjuga-t-elle avec le choc pétrolier de 1973. On assista à une très forte hausse de la population urbaine rendue possible par l'absence de restrictions à l'entrée de la ville. Sans doute faut-il y voir une autre cause à ce *rush* : l'urbanisation du centre était plus prononcée et le développement économique plus certain. Les statistiques les plus fiables qui témoignent de ce phénomène proviennent des recensements de 1961, de 1975 et de 1984.

La population de Ouagadougou passa de 60.000 à plus de 172.000 habitants, puis à 442.000. Il est évident que pendant cette période, la Haute-Volta comme la plupart des pays africains était dans une phase accélérée de son processus d'urbanisation, mais les effets de la sécheresse furent décisifs. Nous n'en concluons pas que la sécheresse fut la seule cause de cet accroissement, mais elle en fut un des moteurs principaux.

Tout cela pose le problème plus général du contrôle de l'urbanisation dans les pays situés en zone sahélienne, frappée par la sécheresse. La ville constitue une bouée de sauvetage dans un environnement parfois désolant. Cela se comprend très aisément car, même si elle ne procure pas toujours du travail, elle dispose d'équipements qui mettent à l'abri de la faim ou tout simplement, parfois, de la soif. Si, pour certains, le passage en est de courte durée, pour d'autres, par contre, il s'agit de s'y établir définitivement. Il se pose ainsi très rapidement des problèmes pratiques, car en réalité, la ville n'est pas préparée à accueillir un tel flux migratoire. Mais doit-on, pour une question de confort urbanistique, empêcher les populations de tenter leur chance par des mesures coercitives à l'entrée des villes ? Assurément non ! Il faut plutôt mettre en place des mesures incitatives permettant de les fixer dans des villes moyennes, dont il faudrait promouvoir le développement, mais, cela est autre histoire...

Le flux démographique se module selon la disposition du réseau urbain; celui-ci est très lié au degré du développement économique, et aux infrastructures des centres.

3) Démographie, économie et réseau urbain.

Les villes du tiers monde n'ont pas les mêmes supports économiques que les villes des pays industrialisés. Il n'en demeure pas moins que la concentration humaine y a entraîné la naissance de forces économiques, de moyens de production et d'un large marché, qui produisent une très forte influence sur les régions environnantes. L'articulation des villes entre elles (réseau urbain) a une influence sur la régulation des flux démographiques. Le réseau urbain voltaïque a subi des transformations dans le temps, qui découlaient, en grande partie, de l'orientation économique voulue par la colonisation. Pendant la période pré-coloniale, les régions sahélienne et soudanienne étaient des lieux où existait une série de "villes - contact". Etapes nécessaires, elles constituaient des points où, dans la zone de contact forêt-savane, des échanges fructueux pouvaient être opérés. Cependant, il convient de noter que la solidité d'un pouvoir politique favorisait aussi la prospérité de ce commerce transsaharien dans une zone donnée. Il convient de ne pas idéaliser ce commerce, car s'il permettait des échanges de produits tels le sel, la verroterie, les tissus etc. venant du Nord contre l'or, l'ivoire, la cola etc. venant du Sud, il n'en demeure pas moins que les esclaves constituèrent, pendant longtemps, des "produits" de ce commerce. L'état actuel des connaissances sur le commerce transsaharien dans les pays du Burkina Faso ne nous permettent pas d'affirmer que les centres urbains pré-coloniaux burkinabè furent des centres importants d'échanges d'esclaves. Mais là n'est pas notre propos, si tenté, soit-on, d'y établir un lien avec la démographie urbaine de l'époque. Baillaud¹⁴ nous permet de savoir quels étaient, au Burkina actuel, les établissements humains qui faisaient partie du

14 Baillaud E., Sur les routes du Soudan, Toulouse, 1902, 336 p.

réseau urbain pré-colonial ouest-africain à l'aube de la colonisation. Nous en connaissons sept d'importance inégale selon le volume ou la valeur du mouvement commercial : Dori, Bobo Dioulasso, Kaya, Léo, Yako, Ouagadougou et Tenkodogo, Ouahigouya.

La conquête coloniale s'accompagna d'une série d'implantations qui provoqua des changements substantiels dans les circuits commerciaux. Aussi le réseau urbain allait-il à son tour connaître des transformations. Si quelques villes pré-coloniales survécurent, d'autres, par contre furent éclipsées. La structure du commerce de l'époque coloniale créa de nouvelles infrastructures parfois basées sur les anciens circuits, mais elle ne se contenta pas de les reprendre, elle en traça de nouvelles et en abandonna d'autres. Le géographe nigerian Mabogunje a montré l'impact de ce phénomène sur le réseau urbain. Il décèle *grosso modo* trois sortes de villes issues de cette superposition : les villes traditionnelles, les villes traditionnelles rajeunies, et les villes coloniales. 15

L'économie de traite imposée par la colonisation était basée sur le drainage des produits agricoles vers la côte, en vue de les évacuer en métropole. Au total, jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les villes coloniales fonctionnèrent comme des sortes d'entonnoir par où étaient canalisées les richesses des zones rurales, mais ces richesses ne servirent pas de support au démarrage d'une industrialisation comme cela prévalut dans l'urbanisation des pays industrialisés. Elles s'évadèrent plutôt mais eurent, néanmoins, l'avantage de créer les conditions d'une urbanisation à cause justement de la

15 A. L. Mabogunje, Urbanization in Nageria, London University Press, 1968, 353 p.

capacité des villes à concentrer plus ou moins artificiellement, richesses, infrastructures et surtout des hommes.

Après la Deuxième Guerre mondiale, le système fut modernisé sans pour autant être fondamentalement transformé. Des facteurs politiques permirent d'intégrer Ouagadougou dans le réseau urbain voltaïque. Elle fut confortée en cela par l'arrivée des rails en 1954. Force est de constater que les indépendances n'apportèrent pas de grands bouleversements à cet état des choses, malgré la multiplication dans les villes d'une kyrielle de petites industries de transformation. Le début de l'industrialisation y fut postérieur à l'amorce de l'urbanisation qui a la faculté d'orienter l'implantation de petites industries en quête de marché. Le fait que l'industrialisation n'ait pas joué un rôle de premier plan dans l'urbanisation donna presque partout l'avantage aux villes capitales-administratives. Quand celles-ci se trouvaient dans des régions aux potentialités économiques certaines, elles prospéraient davantage. L'empreinte donnée par l'économie de traite orienta finalement le réseau urbain. Celui-ci semblait suivre l'axe du chemin de fer qui jouait alors un rôle structurant. De ce point de vue, l'arrivée du rail à Ouagadougou en 1954 constitua un facteur primordial dans la consolidation du réseau urbain et partant, du processus d'urbanisation Ouagalais. On ne saurait passer sous silence le fait que le chemin de fer joua un rôle double, car s'il a contribué à faciliter l'importation et l'exportation de produits dans de meilleures conditions, il fut également le moyen qui facilita l'exportation de la main d'oeuvre vers les plantations côtières. Cependant, le solde migratoire de la ville resta largement excédentaire. En 1960, Ouagadougou comptait près de 60.000 habitants contre 18.000 en 1945. Parallèlement la ville de Bobo, jadis terminus de la voie ferrée, n'en comptait que 50.000 contre 28.000 en 1945.

Mais ceci ne veut pas dire que Ouagadougou est devenue la capitale économique. Dans le réseau urbain Bobo grâce à la concentration d'industries plus étoffées continua de jouer un rôle de premier plan. C'est l'accélération de l'urbanisation qui favorisa l'implantation de petites industries à Ouagadougou. Ainsi, en 1977, sur un total de 54 entreprises industrielles réparties principalement dans quatre villes 16, Ouagadougou en abritait-elle 54%, mais sa part dans le chiffre d'affaires total ne représentait que 17%. Qu'importe, il est évident que le développement de l'urbanisation allait avoir, de plus en plus, un rôle d'entraînement sur l'économie.

Est-il besoin de dire que la promotion du pôle ouagalais a permis de contenir, quelque peu, le mouvement migratoire qui se développait au profit de régions situées plus au Sud ou à l'Ouest ? Le recensement de 1975 a révélé que seulement 45,4% de la population était native de la ville de Ouagadougou, alors que ce rapport était de 55,2% pour Bobo Dioulasso. L'exode rural en tant que facteur important de l'accélération de l'urbanisation, est perçu le plus souvent sous un aspect négatif; mais ne faut-il pas souligner également les effets induits qu'il a sur les progrès économiques et sur la modernisation générale ? Car tant que la population rurale est très importante, elle a tendance à maintenir une économie de subsistance. Aussi, du point de vue économique, faut-il reconnaître en l'urbanisation un facteur important de développement. La question est de savoir comment mettre en oeuvre une politique d'urbanisation s'inscrivant harmonieusement dans l'armature urbaine.

16 Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Koudougou, Banfora.

Mais ceci ne veut pas dire que Ouagadougou est ~~devenue~~ la capitale économique. Dans le réseau urbain Bobo grâce à la concentration d'industries plus étoffées continua de jouer un rôle de premier plan. C'est l'accélération de l'urbanisation qui favorisa l'implantation de petites industries à Ouagadougou. Ainsi, en 1977, sur un total de 54 entreprises industrielles réparties principalement dans quatre villes 16, Ouagadougou en abritait-elle 54%, mais sa part dans le chiffre d'affaires total ne représentait que 17%. Qu'importe, il est évident que le développement de l'urbanisation allait avoir, de plus en plus, un rôle d'entraînement sur l'économie.

Est-il besoin de dire que la promotion du pôle ouagalais a permis de contenir, quelque peu, le mouvement migratoire qui se développait au profit de régions situées plus au Sud ou à l'Ouest ? Le recensement de 1975 a révélé que seulement 45,4% de la population était native de la ville de Ouagadougou, alors que ce rapport était de 55,2% pour Bobo Dioulasso. L'exode rural en tant que facteur important de l'accélération de l'urbanisation, est perçu le plus souvent sous un aspect négatif; mais ne faut-il pas souligner également les effets induits qu'il a sur les progrès économiques et sur la modernisation générale ? Car tant que la population rurale est très importante, elle a tendance à maintenir une économie de subsistance. Aussi, du point de vue économique, faut-il reconnaître en l'urbanisation un facteur important de développement. La question est de savoir comment mettre en oeuvre une politique d'urbanisation s'inscrivant harmonieusement dans l'armature urbaine.

16 Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Koudougou, Banfora.

En résumé, les facteurs politique et administratif ne suffisent pas à expliquer la consécration de Ouagadougou sur les autres centres urbains, car, il existe de nombreux cas de villes que les fonctions administratives et politique ne sont pas arrivées à hisser à la tête du réseau urbain. Urbanisation et développement économique sont liés. Un développement urbain peut favoriser l'évolution économique de sa région environnante et vice-versa.

CHAPITRE II. LE BILAN DE L'OEUVRE URBANISTIQUE DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES (1919-1932).¹

La conquête coloniale amorça une nouvelle forme d'urbanisation. D'une manière générale, dans les colonies de l'intérieur, le poste militaire constituait le point d'ancrage à partir duquel la ville se développait. Mais ces postes militaires n'étaient pas toujours établis dans des zones vierges. Ce fut notamment le cas à Ouagadougou. L'urbanisme "éclectique" mené par les militaires marqua profondément l'allure de cette dernière.

Le plus souvent, on a mis l'accent sur les imperfections de l'oeuvre accomplie en ce sens qu'elle ne respectait pas les règles urbanistiques. Mais on s'est rarement posé de questions sur les moyens mis en oeuvre, tant du point de vue humain que financier. Dans l'accomplissement de l'oeuvre urbanistique, comme en temps de guerre, on met en valeur le rôle du général, occultant celui des nombreux soldats anonymes. La mise en valeur de Ouagadougou fut très rapide malgré la faiblesse des moyens financiers. Elle fut favorisée par une utilisation intensive d'une main d'oeuvre corvéable. Dans un premier temps, la ville blanche s'installa à l'intérieur de la ville originelle, mais après la Première Guerre mondiale, elle fut déplacée. Comment ce déplacement fut-il effectué ? Et quelles en furent les causes et les conséquences ? Nous ne pensons pas que cela tenait à la seule volonté de donner une nouvelle allure à la ville, d'en promouvoir l'urbanisme. Il s'agissait surtout de séparer nettement la ville blanche de la ville africaine.

¹ Ces deux dates situées pendant l'entre-deux-guerres correspondent à la création de la colonie de Haute Volta et son démantèlement.

En l'absence de toutes recherches sérieuses, nous ne pouvons affirmer avec certitude, qu'en plus du développement de l'économie de traite, ce point était une condition indispensable à l'installation des Européens. Quoi qu'il en soit, du point de vue de l'infrastructure urbaine, une telle politique d'urbanisme ne permettait pas aux Africains vivant dans leurs quartiers de bénéficier des infrastructures qu'on trouvait dans la ville européenne.

Après la conquête militaire des pays de Haute Volta, notamment les pays mossi, la construction du camp militaire marqua le départ d'une nouvelle forme d'urbanisation à Ouagadougou. Il se greffa sur le centre existant

I - L'oeuvre militaire : la période de l'urbanisme éclectique.

Contrairement à la pratique généralement admise qui consistait à occuper un site à l'écart du noyau pré-colonial. Le camp militaire fut ainsi installé à proximité du quartier Bilbambili habité essentiellement par les ex-pages du Moro Naba et de quelques semi-nomades peuls². Cependant, le marché dont le commerce était tenu notamment par les Yarcés et les Haoussas fut déplacé d'environ un kilomètre par l'autorité coloniale.

Les missionnaires suivirent les militaires et marquèrent également leur empreinte sur le paysage de la ville. Dès 1901, ils s'étaient installés au sud

² Pour la description de Ouagadougou pendant cette période voir Dao O. Etude urbaine de Ouagadougou, thèse de 3ème cycle, Montpellier, 1971 et Eliot S. African urban life : the transformation of Ouagadougou, 1974, p.23, sqq.

du camp militaire où ils se firent établir le premier titre foncier de la ville.³ C'est seulement en 1904 que Ouagadougou devint un centre administratif avec la création du cercle qui portait son nom. La physionomie de la ville s'en trouva transformée grâce à la construction de bâtiments administratifs et de logements de fonction. Ces constructions se localisèrent à proximité du quartier traditionnel de Bilbalogo.

Ces premières installations obéissaient-elles à une forme de colonisation classique ? On ne saurait répondre sans nuance dans la mesure où, ici, les premières installations coloniales s'insèrent dans l'organisation du centre pré-colonial. Ce dernier, caractérisé par une forme d'habitat épars, facilitait un tel processus d'intégration. Des aménagements furent toutefois opérés, consistant par exemple au déplacement du marché. Les préoccupations hygiénistes étaient sans doute à l'origine de cette décision.

Le véritable choc vint en 1919, date de la création de la colonie de Haute-Volta et du choix de Ouagadougou comme chef-lieu. Le Lieutenant-Gouverneur Hesling, administrateur de la nouvelle colonie, eut la charge de conduire les travaux de premier établissement de la capitale.

Dès novembre 1919, des travaux de grande envergure furent entrepris pour doter la ville d'équipements administratifs correspondant à la nouvelle promotion qu'elle venait d'acquérir.

Un service rudimentaire de Travaux Publics fut créé en 1920. En fait, il se cantonnait dans l'exécution de bâtiments administratifs. De 1920 à 1924, les constructions se montèrent à un coût total de 1,17 million de francs

³ Dossier T.F n° 1, Service des domaines, Ouagadougou.

courants⁴ et s'étendirent sur 3,5 ha. Hesling fit déplacer le centre administratif à l'Est de la ville sur un site légèrement surélevé appelé Tang zugu⁵. Ainsi prit date à Ouagadougou une forme urbanistique caractéristique de la méthode des premiers administrateurs français. Ancien administrateur à Madagascar, Hesling était sans doute imprégné d'un modèle assez répandu dans la pratique coloniale. De plus, on peut avancer l'hypothèse qu'il s'inspira de l'exemple de Bamako⁶, où il séjourna des mois durant avant de rejoindre Ouagadougou.

La ville se dédoubla car elle continua de se développer autour du premier site en février 1925, les chantiers de Ouagadougou mobilisaient 1.256 prestataires dont 242 femmes. L'Inspecteur Haranger souligna la dureté des conditions de travail. "On n'insiste pas sur l'inconvénient qui découle de l'atteinte portée aux principes de la liberté de travail". Il ajoutait plus loin que la nécessité justifiait cette situation⁷. En fait ce passage cité par le rapport de la mission Picanon révélait des aspects du travail forcé qui accompagnèrent la construction de la ville européenne. Hesling qui avait acquis une renommée d'homme de poigne à Madagascar, ne changea pas de méthode à Ouagadougou. Aussi, pour la population africaine, la ville était-elle devenue un lieu redoutable, dans la mesure où les travaux étaient réalisés sous le

⁴ Fonds T.P carton 561, dossier 1, Mission Picanon : Rapport n° 106 de l'Inspecteur Vérificateur Haranger daté du 2 mars 1925, A.N.S.O.M.

⁵ De la langue moré, se traduit littéralement par "au dessus de la colline".

⁶ A Bamako, les bâtiments administratifs furent élevés sur une colline, "Koulouba".

⁷ Fonds T.P carton 565, A.N.S.O.M.

régime des prestations obligatoires (travail forcé). Il en résulta le déclin démographique : la population africaine qui était au nombre de 19.333 en 1919, tomba à 12.025 en 1926, soit un fléchissement de plus de 37%. Cependant, la population blanche passa de 12 à 233, ce qui représentait un accroissement de plus de 94%. Le roman de Ahmadou Kourouma illustre les méthodes utilisées pour la construction des bâtiments administratifs :

"Les gradés mulâtres et les tirailleurs noirs dirigèrent les travaux du kébi avec des soins frôlant la manie. Ils se déplaçaient à travers les chantiers en hamacs ou à cheval et l'essentiel de leur travail consistait à chicoter les travailleurs forcés. Quand ils se lassaient de frapper..."⁸

C'est la ville européenne que l'on créait, sans directive urbanistique véritable, sous la conduite d'un administrateur militaire. Il en résulta un paysage urbain constitué d'alignements de maisons construites à l'identique. Mais l'objectif d'Hesling était aussi de développer les cultures de traite, tel le coton, et de faire de Ouagadougou un centre important d'évacuation de produits agricoles. Le dédoublement de la ville évitait de procéder au déguerpissement des populations Africaines, d'autant plus qu'elles habitaient pour la plupart dans des quartiers structurés avant la colonisation. On créa ainsi un nouvel espace propice au développement de la ville blanche. Les travaux d'urbanisme favorisèrent l'accueil des nouveaux arrivants européens.

⁸ Kourouma A. Monè, outrages et défis, éd. du Seuil, 1990, p.64.

Très vite, la ville accéda au statut de commune mixte. La ville européenne fut même électrifiée, et une police municipale créée.⁹

Les opérations de cadastre furent exécutés après coup en 1927 par le géomètre Le Bot dont les premières réalisations eurent lieu à Bobo¹⁰. A ce propos, le rapport Picanon révèle les imperfections de l'oeuvre urbanistique effectuée:

"le bornage des immeubles ne fut pas accompli dans de bonnes conditions ; les plans de lotissement des centres urbains (étaient) en général dénués de toute valeur. Certains lotissements urbains (étaient) à leur troisième immatriculation. La presque totalité des immeubles administratifs ~~ne~~ (n'étaient) pas immatriculés".¹¹

En somme, si l'oeuvre réalisée permit à Ouagadougou de prendre très rapidement une importance dans le réseau urbain colonial et d'accéder au rang de commune mixte, elle présentait de nombreux défauts : La rapidité de la construction de la ville contribua peut-être à la mauvaise réputation des populations mossi, spécialisant ainsi la région en réserve de main d'oeuvre dans l'organisation coloniale. La ville était en effet une vitrine, et les

⁹ Nous y reviendrons plus longuement dans un chapitre sur la vie communale.

¹⁰ En 1928, l'ingénieur en chef des Travaux Publics signala que la situation cadastrale laissait à désirer et que beaucoup d'erreurs avaient été commises malgré la compétence de Le Bot. Il souhaitait ardemment l'arrivée de deux nouveaux géomètres. Fonds T.P carton 1032, dossiers 11 et 12 : "Travaux Publics de la Haute-Volta", A.N.S.O.M.

¹¹ Rapport n° 124, Mission Picanon, op.cit, A.N.S.O.M.

résultats obtenus à Ouagadougou furent vite mis sur le compte d'une population corvéable et docile.

Par ailleurs, la séparation de la ville européenne de la zone d'habitat autochtone favorisait un traitement inégal en matière d'infrastructure et d'équipements urbains.

Pendant la période du gouverneur Hesling, l'accent fut mis sur la réalisation de bâtiments administratifs. De 1927, date à laquelle la ville accéda au statut de commune mixte, à 1932, l'observation des comptes définitifs de la Haute-Volta montre que la phase d'installation de l'administration fut poursuivie.

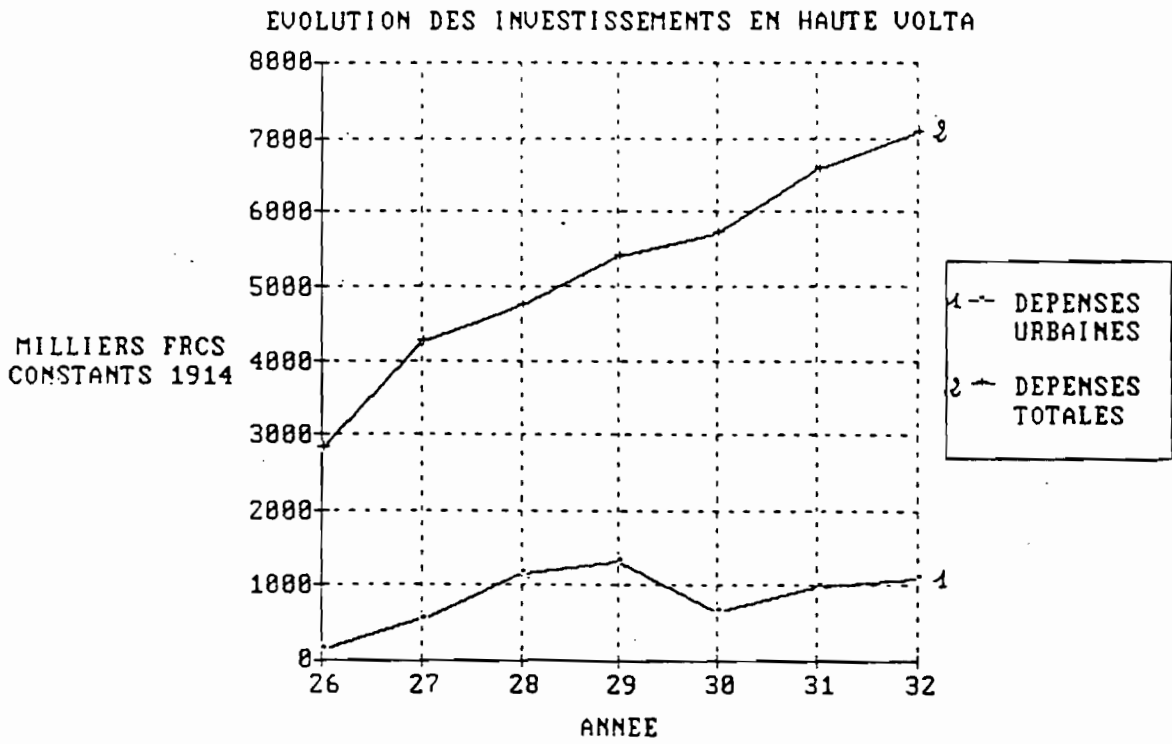
II- La mise en place d'une infrastructure peu coûteuse(1926-32).

Cf. Annexe VI PP.600-602.

1 - La part des investissements urbains dans les dépenses de la Haute- Volta:

Notre définition résulte d'un travail d'équipe réalisé par une équipe du Laboratoire Tiers monde-Afrique. Les résultats ont fait l'objet d'une publication intitulée : Les investissements publics urbains dans les villes africaines.

La notion d'investissement est prise au sens large du terme. Elle se résume selon la classification suivante :



- Destination des investissements.

Administration, logement, équipements sociaux (santé, éducation), infrastructure ou équipement à vocation économique (marchés, fabrique, briqueterie etc.), infrastructure urbaine ou urbanisme (voirie, assainissement, adduction d'eau, électrification).

- Type d'investissement ou nature des investissements.

Construction, aménagement, grosse réparation ou entretien, équipement (machine, outil et autres matériels).

L'inventaire des investissements a été réalisé à partir des comptes définitifs des dépenses de la Haute Volta.

Les dates prises en compte: 1926 correspond à la reconnaissance officielle de Ouagadougou dans l'univers urbain colonial. C'est à cette date que la ville fut érigée en commune mixte. 1932 marque le déclassement de la colonie. La ville de Ouagadougou cesse d'être un centre de décision politique important, par conséquent il n'y avait plus de compte définitif propre à la Haute Volta. Intégrée à la Côte d'Ivoire, la ville de Ouagadougou est très excentrée et ne constitue pas une priorité en matière d'urbanisme colonial. D'ailleurs les comptes définitifs de la Côte d'Ivoire ne permettent pas de déceler les investissements localisés à Ouagadougou.

Les investissements urbains concernèrent essentiellement deux pôles: Ouagadougou, Bobo Dioulasso. La part des investissements urbains dans les dépenses totales de la Haute- Volta pendant cette période fut de 6,59%. La plus grosse part des investissements se localisa à Ouagadougou(4,8%),

contre moins de 2% à Bobo. La population de ces deux communes avoisinait les 20.000 habitants, soit moins de 1% de la population totale.

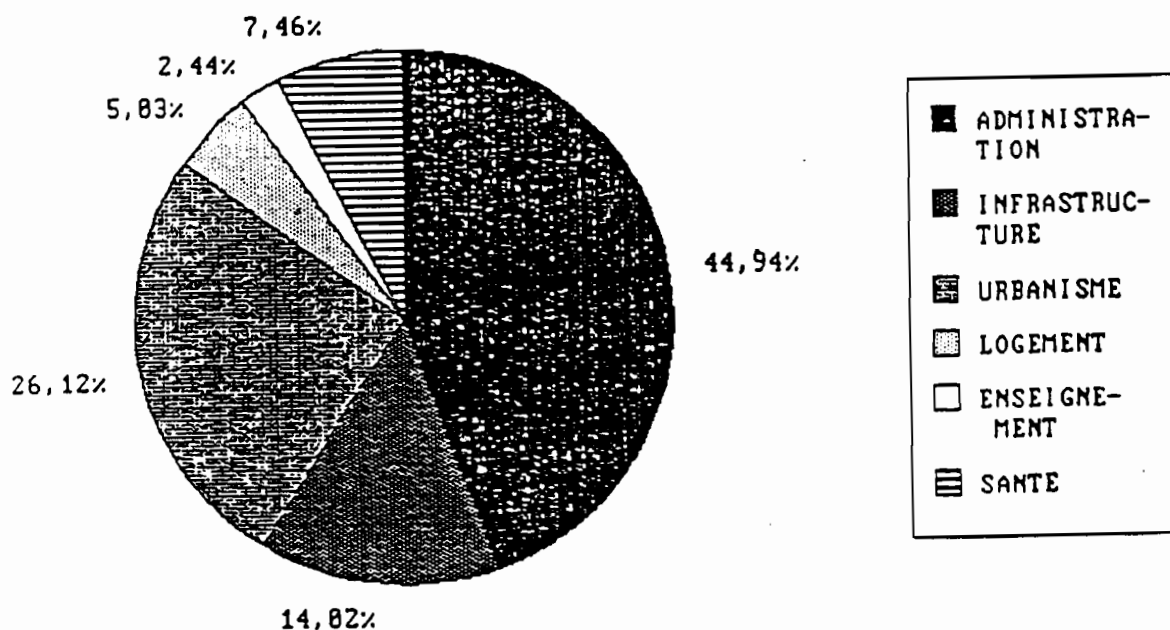
Les investissements ne connurent pas une évolution constante. De façon générale, la tendance des dépenses correspondit plus ou moins à l'évolution des dépenses totales de la Haute- Volta. La discordance naquit à partir de 1929, où il y eut un fléchissement des dépenses urbaines par rapport aux dépenses totales. Cependant, même si Ouagadougou continua à absorber l'essentiel des dépenses, la tendance y fut à la baisse, contrairement à Bobo où l'on note une tendance à la hausse. Les investissements furent toutefois plus réguliers à Ouagadougou qu'à Bobo.

2 - La destination des investissements urbains.

La mise en place de l'équipement du pouvoir (équipement administratif) orienta la destination des investissements qui absorba 46% du total des investissements urbains. Ouagadougou était, avant tout, le centre administratif le plus important de la colonie et devait donc abriter les équipements du pouvoir.

Tandis que, dans les autres secteurs, les investissements évoluèrent à la baisse, il en fut autrement au niveau de l'administration. Pour certaines années, on y consacra plus de la moitié des investissements (53% en 1929 ; 72,7% en 1930 et même 66,4% en 1932 date de la suppression de la colonie). Ces dépenses furent plus importantes en période de crise.

REPARTITION DE LA DESTINATION DES INVESTISSEMENTS
(1926-32)



Les équipements sociaux(santé et éducation): L'accent fut mis davantage sur la santé que sur l'éducation. respectivement 7,5% et 2,5%.

Les investissements destinés à la santé furent irréguliers, et ne dépassèrent jamais 15% des investissements urbains. A la date de la suppression de la colonie, on ne nota aucun investissement dans ce secteur. Ouagadougou absorba la plus grosse part des investissements (62%). Les investissements furent destinés au renforcement des Ambulances de Ouagadougou et de Bobo qui constituaient l'ossature du réseau sanitaire de

la coloniale. ¹² Cette organisation répondait au fait que la localisation des équipements sanitaires correspondait aux zones d'activité économique : la ville était le lieu où était collecté les produits destinés à l'exportation. C'est ce que Pierre Kipré perçoit lorsqu'il affirme, à propos des villes de Côte-d'Ivoire que " le droit à la santé (était) assujetti au degré d'intégration à l'économie de traite" ¹³. Les effets de la crise furent plus perceptibles au niveau des investissements sanitaires . Si en 1931, il y eut de faibles investissements à Ouagadougou, en 1929, 1930 et 1932, aucun investissement ne fut réalisé.

L'enseignement fut le secteur où les investissements furent les plus réduits. L'objectif n'était pas d'apporter systématiquement une formation à la population, loin s'en faut, mais visait à former quelques agents dont l'administration avait besoin pour mener sa politique. Les équipements se localisèrent dans les chefs- lieux de cercles, notamment les plus importants. L'éducation proprement dite était négligée au profit d'activités agricoles ou artisanales et, en fait de diplômes, on délivrait des certificats d'assiduité.

La tendance des investissements fut aussi à la baisse entre 1926 et 1932. C'est seulement en 1927 que la part de l'éducation dans les dépenses urbaines atteignit 7%. Ce secteur, qui ne fut jamais une priorité, fut frappé par la crise. Ouagadougou ne reçut pas la plus grosse part des investissements, mais plutôt Bobo où furent localisés plus de 57% des investissements.

¹² L'ambulance de Ouagadougou était composé d'une dizaine de cases recouvertes de chaume.

¹³ Kipré P., Villes coloniales de Côte d'Ivoire, op.cit, p.364.

Le Logement : les investissements consacrés au logement sont généralement le reflet de ceux consacrés à l'administration, aussi, remarque-t-on une plus forte concentration des investissements là où l'administration est la mieux implantée.

La part du logement dans les investissements urbains voltaïques fut très faible (4,3% en moyenne). Ouagadougou en fut la principale bénéficiaire même si, la tendance fut à la baisse.

L'infrastructure ou les équipements à vocation économique :

Ils absorbèrent en moyenne 13% des investissements urbains et furent essentiellement localisés à Ouagadougou. Du reste, il s'agissait d'une petite fabrique de briqueterie, d'une usine à glace, d'une menuiserie et de halles de marché. De faibles sommes furent également destinées à l'aménagement d'un terrain d'aviation.

- L'urbanisme ou l'infrastructure urbaine (voirie, assainissement, adduction d'eau, électrification).

A ce secteur fut consacré 27,7% des investissements urbains. La part de la voirie fut très faible avec moins de 1% du total des investissements urbains. L'électrification, qui avait été introduite très tôt à Ouagadougou constituait un poste important dans les investissements urbains (17,29%).

Il n'y avait pas de système de distribution d'eau courante: des puits servaient au ravitaillement de la population. L'administration y attachait un soin particulier puisque ce secteur représentait 2% des investissements urbains.

Les grosses réparations et autres travaux d'entretien nécessitèrent d'importantes dépenses (43,6% des investissements urbains). Ce fut le seul secteur à connaître une progression constante. En 1932, année où les investissements urbains furent à leur plus bas niveau, plus de 61% des investissements furent consacrés aux dépenses d'entretien. La nature des matériaux de construction nécessitait de grosses réparations après chaque hivernage. De plus, les équipements à vocation économique (fabriques de glace, usine électrique, halles etc) faisaient l'objet de fréquentes réparations.

En conclusion, les investissements urbains pendant cette période connurent une évolution irrégulière. La crise eut pour conséquence leur baisse tendancielle. Aussi, à partir de 1929, les constructions se ralentirent-elles et les dépenses d'entretien augmentèrent-elles. Ouagadougou bénéficia de la majeure partie des investissements. Sa prédominance par rapport aux autres centres urbains ne date donc pas de la fin de la Deuxième Guerre mondiale ni a fortiori des indépendances, comme l'atteste l'analyse des investissements entre 1926 et 1932.

Les investissements destinés à l'administration furent prépondérants tandis que les investissements à caractère social étaient marginalisés(surtout l'enseignement), d'autant qu'ils furent les premiers à être frappés par la crise.

A l'échelle plus large du monde colonial, se tint en 1931 " un congrès de l'urbanisme aux colonies et dans les pays de latitude intertropicale" ¹⁵, parallèlement à l'Exposition coloniale. Apparurent alors un discours et des

¹⁵ Goerg O. (sous dir Dulucq S.) Les investissements publics dans les villes africaine, 1989; l'Harmattan, p.16.

pratiques spécifiques au monde colonial qui prenaient en compte le climat comme facteur déterminant de la politique urbanistique. L'oeuvre du maréchal Lyauté au Maroc attira l'attention des participants. Ce congrès aborda plusieurs aspects tels que la nécessité d'établir des plans, d'adopter des techniques de construction adaptées, et aussi de tenir compte de l'esthétique. La mise en pratique de tels voeux nécessitait des investissements que ne favorisait pas le contexte de crise économique.

Force est de constater que la construction des villes en Haute- Volta, notamment Ouagadougou, n'obéit pas à de telles règles. Cependant Bobo eut l'avantage d'avoir un plan dès 1903. En 1928, les opérations cadastrales étaient terminées à Bobo alors que celles de Ouagadougou étaient encore embryonnaires. Les premières opérations cadastrales visèrent à tracer des routes et à attribuer des parcelles dans la ville européenne. Elles étaient axées sur la division spatiale de la ville entre zone d'habitat autochtone et zone d'habitat européen. A ce propos, l'oeuvre urbanistique de Hesling fut déterminante.

Entre 1932 et la fin de la Deuxième Guerre mondiale, ce fut la traversée du désert pour la Haute-Volta, même si ses villes ne connurent pas le même sort. La crise de 1929 et la dislocation de la colonie de Haute-Volta furent à l'origine d'une telle situation. Ouagadougou qui avait connu un essor important en raison de son rôle de chef-lieu de territoire fut la plus durement frappée. Peu de travaux d'urbanisme y furent entrepris; pire, elle déclina sur le plan urbanistique, elle perdit son statut de commune mixte. Bobo qui avait des atouts économiques plus certains connut un bien meilleur sort.

L'entre-deux-guerres fut à la fois une période de faste et de recul de l'urbanisme Ouagalais. Elle marqua la concrétisation des règles hygiénistes qui se matérialisaient par la séparation de la ville européenne et de la ville africaine. L'embellissement de la ville se limita à celui des bâtiments administratifs. Cependant on essaya autant que faire se pouvait de créer un cadre de vie à la population européenne. Ainsi fut créé et immatriculé dans les registres fonciers un espace vert à l'image du bois de Boulogne à Paris¹⁶ pour servir de lieu de promenade.

La ville de Ouagadougou comportait 45 km de rues revêtues en latérite¹⁷. L'électrification embryonnaire se limitait biensûr à la ville européenne où certaines rues étaient éclairées par des lampes au fronton des habitations.

Les rues principales et avenues -de la ville européenne- étaient bordées d'arbres pour atténuer la rigueur du soleil.

La distribution d'eau était inexistante, des puits dans les concessions servant au ravitaillement des citoyens. Aucun système d'égout n'était prévu; les caniveaux à ciel ouvert tenaient lieu d'évacuation des eaux usées et pluviales.

La situation de Bobo semblait bien meilleures, avec 34,5 km de rues larges dont 4 km étaient empierrés. Toutefois, contrairement à Ouagadougou, l'électrification était inexistante. Les rues étaient également plantées d'arbres.

¹⁶ Cette zone située à l'Est de la ville porte également le nom de Bois de Boulogne.

¹⁷ Agence de la F.O.M, carton 377, dossier 42 bis : "Haute Volta, assainissement des villes et centres urbains avant 1945", A.N.S.O.M.

L'étude de la distribution d'eau était engagée. Les caniveaux étaient couverts dans les quartiers européens et pouvaient déjà servir d'égouts. ¹⁸

En définitive, deux périodes marquèrent l'urbanisme de la ville de Ouagadougou. Une phase d'installation s'acheva avec la fin de la Première Guerre mondiale, où la ville européenne s'imbriquait à la ville originale. Une phase d'éclatement de la ville, débuta avec par le déplacement de la ville européenne vers l'Est. Le dispositif des principales zones selon leur fonction fut réalisée pendant cette période. Il en résulta une concentration des principaux équipements vers l'Est de la ville. Ceci nous permet d'affirmer que, du point de vue de l'organisation de l'ossature urbaine, les actes essentiels furent réalisés pendant cette période, puisqu'en l'absence d'un plan approuvé après la Seconde Guerre mondiale, les acteurs de l'aménagement ne remirent pas en cause une telle organisation, ils se contentèrent de la réaménager.

Au sortir de la guerre, l'urbanisme dans les colonies connut une nouvelle vitalité, et fut marqué par une modernisation des villes. La place des centres urbains dans la hiérarchie des réseaux détermina l'orientation de l'effort public. Comment Ouagadougou re-émergea-t-elle ?

¹⁸ Agence de la F.O.M, carton 377, A.N.S.O.M.

CHAPITRE-III : POLITIQUE ET URBANISATION : CHOIX D'UNE CAPITALE, OUAGADOUGOU(1947).

Les facteurs géographique et économique sont déterminants pour le développement des villes. Le premier favorise un développement harmonieux à l'intérieur de la ville, le second facilite l'articulation au monde extérieur. Cependant, certaines villes doivent leur développement davantage à des facteurs politiques et historiques. En Haute-Volta, les deux principales villes qui se développèrent pendant la période coloniale répondent à ces critères : Bobo, à cause de son site et de son économie, et Ouagadougou, pour des raisons politiques et administratives.

Capitale d'une des plus importantes entités politiques pré-coloniales, Ouagadougou connut une éclipse en 1932 liée à la spécialisation de l'économie coloniale; mais l'après-guerre fournit un contexte favorable où le poids de l'histoire et les raisons politiques l'emportèrent sur toute autre considération. Notre objet est d'élucider les causes qui, à l'époque de la renaissance de la colonie de Haute-Volta, ont milité en faveur de la ré-installation de la capitale à Ouagadougou en 1947, et partant, déterminé son développement.

A la création de la colonie de Haute-Volta en 1919, l'administration avait déjà fixé le chef-lieu à Ouagadougou. Mais, Bobo se posa rapidement en rivale économique de Ouagadougou. Entre 1932 et 1947 correspondant

respectivement à la date de la suppression de la colonie et à celle de sa reconstitution¹, Bobo Dioulasso supplanta Ouagadougou.

La réorganisation administrative qui marqua la renaissance du territoire fut l'élément moteur de l'évolution du réseau urbain. Le système administratif caractérisé par une très forte centralisation favorisa l'essor de Ouagadougou qui devint le plus important centre de décision du territoire. C'est une évidence que d'affirmer que le réseau urbain du Burkina actuel est la conséquence du choix de l'implantation du chef-lieu à Ouagadougou. La localisation du chef-lieu posa problème. La "traversée du désert" subie par la Haute-Volta avait renforcé la position de Bobo Dioulasso qui, en fait, avait fait office de capitale. L'administration fut amenée à trancher. Elle fut en grande partie influencée par le processus politique de la reconstitution dont le moteur principal fut l'affirmation de l'identité Mossi au sein des colonies de l'Afrique de l'Ouest, particulièrement face à la Côte-d'Ivoire et au Soudan. Les transformations du système colonial de l'après-guerre et la recherche des alliances politiques favorisèrent la satisfaction des revendications de ceux qui étaient proches de l'action politique. Ici, la chefferie traditionnelle joua un rôle d'avant-garde. Elle permit à l'administration coloniale de prendre la mesure du mécontentement naissant

¹ Il ne s'agira pas pour nous de faire l'histoire de la suppression de la Haute-Volta et de son rétablissement. Voir Désiré Ouédraogo, Les causes de la suppression de la colonie de Haute-Volta, mémoire de maîtrise, sous dir Coquery-Vidrovitch, Université Paris 7, 1985, 120 p.
 Georges Madiéga, La reconstitution de la colonie de Haute-Volta, le rôle du Rassemblement Démocratique Africain dans la reconstitution de la colonie de Haute-Volta 1947, décembre 1986, in Connaissance du Burkina Faso, décembre 1986, Université de Ouagadougou. pp. 85-95.
 Albert Salfó Balima, Genèse de la Haute-Volta, Ouagadougou, Presse Africaine, 1970, 253 p.

qui se manifestait par un exode massif vers la colonie voisine de la Gold Coast.

Dans de nombreux cas, le choix de la capitale se fit grâce à la seule initiative du colonisateur. Le cas de Ouagadougou, en 1947, semble *a priori* avoir été guidé par le souci de ne pas briser la collaboration étroite qui existait entre des chefs traditionnels et l'administration qui s'est servie de cette chefferie à des fins électoralistes. Le souci de l'administration d'après-guerre était, d'une part, d'arrêter l'avancée d'un mouvement revendicatif de tendance communisante, et, d'autre part de protéger les planteurs européens de la côte, dont la prospérité dépendait de la main-d'oeuvre mossi.

"Intérêt contre intérêt ?", le Moro-Naba (chef traditionnel du royaume de Ouagadougou) joua le jeu et obtint satisfaction. On ne peut pas dire qu'il fut simplement manipulé, car ses revendications pour la reconstitution précédèrent la Deuxième Guerre mondiale (nous y reviendrons). Il se rangea du côté du parti qui pouvait accéder à sa demande.

Nous verrons successivement les conditions dans lesquelles s'opèrent les alliances. L'explication des événements qui survinrent pendant cette période a souvent été étudiée en privilégiant le facteur institutionnel et en mettant dos à dos les deux parties : les colonisateurs et les colonisés. Certes, on ne saurait occulter ce fait. Mais il ne faut pas non plus simplifier les événements par une théorisation séduisante. Toute proportion gardée, les clivages entre les acteurs coloniaux existaient; ils pouvaient prendre des allures idéologiques ou personnelles. Parfois, ils se répercutaient sur les colonisés dont les intérêts divergeaient également. A l'échelon administratif, les intérêts du gouvernement fédéral se heurtaient souvent à ceux des

gouverneurs locaux qui n'arrivaient pas à mobiliser des prestataires en nombre suffisant pour les chantiers de leur colonie; ils reprochaient au gouvernement fédéral de canaliser cette main d'oeuvre vers les colonies voisines (Office du Niger au Soudan, plantations et grands chantiers de la côte).

I- LES LIMITES DE LA REORGANISATION ADMINISTRATIVE DE 1932.

La suppression de la colonie de Haute-Volta fut décidée en 1932 pour des raisons financières liées à la crise de 1929, mais surtout pour faciliter le recrutement de la main d'oeuvre pour les plantations de la Côte d'Ivoire et l'Office du Niger au Soudan.

En 1937, les difficultés de contrôle du pays mossi et les revendications du Moro Naba Kom II (1905-1942) avaient amené l'administration coloniale à procéder à une réorganisation administrative de la Côte-d'Ivoire dans laquelle avait été intégrée la plus grande partie de la Haute Volta, sous le nom de "Haute-Côte-d'Ivoire". A sa tête fut détaché un administrateur supérieur résidant à Ouagadougou. Cette mesure visait à atténuer la suppression totale du territoire et à resserrer le contrôle administratif sur les populations mossi qui faisaient de plus en plus objet d'un recrutement administratif intensif de main d'oeuvre, allant jusqu'à la contrainte, pour aller travailler dans les plantations de Basse Côte d'Ivoire. Les contraintes étaient

doubles² : satisfaire à la fois les exigences de la colonie de Haute -Volta et les intérêts généraux de la fédération de l'AOF³. A Dakar, on favorisa le plus souvent les intérêts des planteurs français de Basse-Côte-d'Ivoire, au détriment de la colonie elle-même. Il en résulta un exode important de la population vers la Gold Coast (Ghana). L'administrateur résidant à Ouagadougou n'avait qu'un rôle de figurant; le gouverneur de la Côte-d'Ivoire continuait d'administrer à partir d'Abidjan les cercles de Haute Volta et préservait ainsi les intérêts des planteurs.

La mesure s'avéra peu efficace⁴ : Ouagadougou n'avait plus son rôle de centre de décision politique qui lui aurait permis de promouvoir le développement des Pays de Haute-Volta, notamment le vaste plateau mossi. Sa position excentrée dans la nouvelle organisation administrative contribuait davantage à l'en écarter.

Les différents chefs-lieux de cercle, à l'image de leur région, connurent des sorts plus ou moins heureux selon leur articulation aux territoires auxquels ils furent rattachés.

² Cf. Raymond Gervais, Population et politiques agricoles coloniales dans le pays mossi 1919-1940, Thèse d'Université Paris 7, 1990; 516 p. voir notamment p. 80 et suivantes.

³ L'exploitation des caféiers, des cacaoyers, du bois et les grands travaux nécessitaient une main d'oeuvre abondante qu'on ne trouvait pas sur place en Côte d'Ivoire.

⁴ Mission d'inspection 1946-1947, Rapport Bargues sur le rétablissement éventuel du Gouvernement de la Haute-Volta, fonds Affaires Politiques, C.2186, D.9, A.N.S.O.M.

a) Fada Ngourma au Niger.

Le cercle de Fada constitua un appoint important à l'économie du Niger. Il était la réserve de grains et de matières grasses pour la partie Ouest du Niger; aussi fit-il l'objet d'une attention particulière de la part de l'administration nigérienne. Le canevas administratif fut amélioré (création de deux subdivisions supplémentaires), l'infrastructure routière et l'enseignement développés. A la date de la reconstitution de la Haute-Volta, une partie notable de l'enseignement du territoire nigérien dépendait des écoles installées à Fada Ngourma ⁵.

Cette région n'avait pas subi les contre-coups de la suppression; mieux, elle prospéra. Cette hypothèse est quelque peu confirmée par la lenteur avec laquelle les responsables politiques de la région de Fada se rallièrent aux partisans de la reconstitution.

b) Ouahigouya au Soudan.

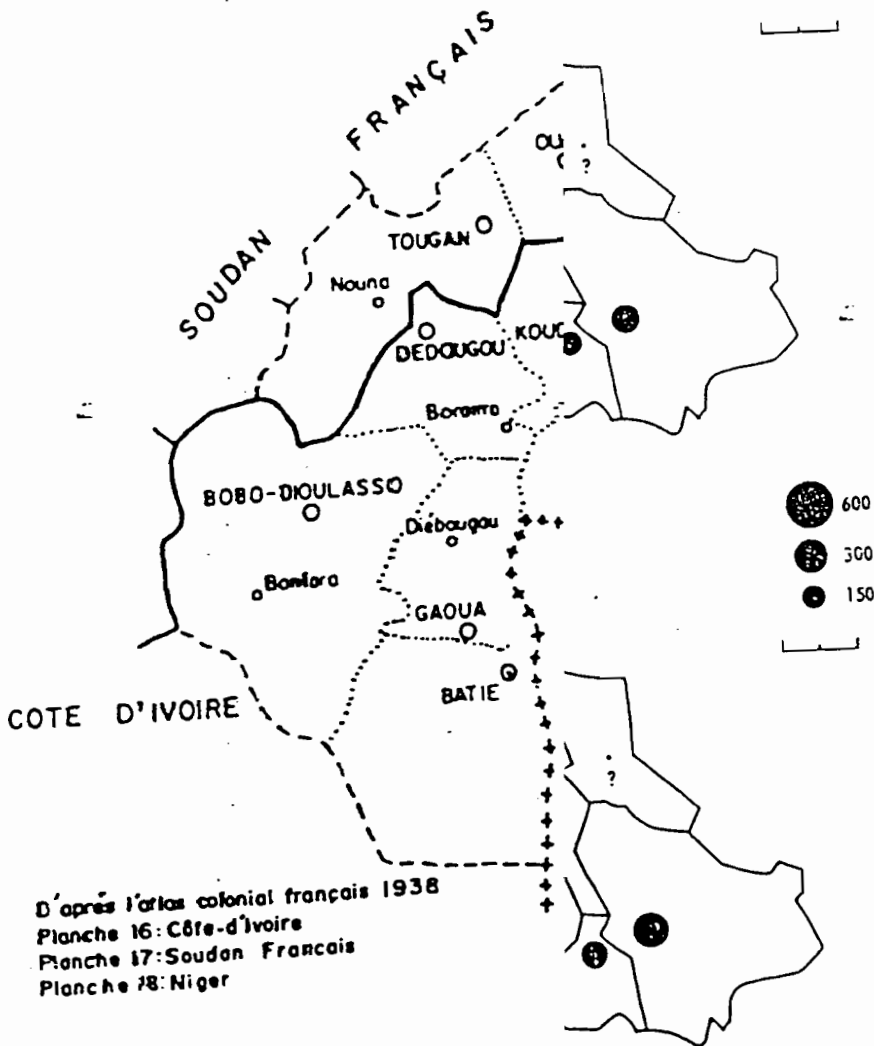
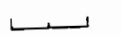
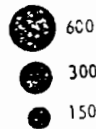
Cette ville était un grand carrefour commercial, lieu de contact entre les Peul, les Bambara et les Mossi.

Comparé à Diagaramba [Bandiagara], le cercle de Yagouwahi [Ouahigouya] était semblable à un homme jouissant de ses deux yeux par rapport à un borgne(...). Wangrin restait assis durant de longues heures dans un coin du marché pour admirer les richesses et les

⁵ Gouvernement du Niger, correspondance n°51/APA du 28/06/1947 : Projet de réforme territoriale de l'ex-Haute Volta; fonds Affaires Politiques, C.2186, D.9, A.N.S.O.M.

UEES PAR LES COLONIES
TA EN 1946

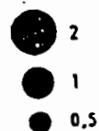
LE TERRITOIRE VOLTAÏQUE : SON DÉCOUPAGE



D'après l'Atlas colonial français 1938
 Planche 16: Côte-d'Ivoire
 Planche 17: Soudan Français
 Planche 18: Niger

En grisé : territoires rattachés au Niger en 1

Source : Madiega G., 1986



*beautés de ce pays. Les filles peules, blanches comme des mulâtresses, les filles mossis et bambaras, noires comme de l'ébène sahélien, étaient si élancées et d'une telle grâce qu'en les voyant au marché on se serait cru à une foire organisée pour un concours de beauté. Les boeufs étaient si nombreux (...), le commerce avec le Namaci [Macina au Soudan] était si florissant qu'on pouvait rencontrer par centaines, sur la route menant à Mapata, sa capitale commerciale, les caravanes d'ânes et de boeufs porteurs convoyant de riches marchandises".*⁶

Cette illustration sous forme romanesque, de la ville de Ouahigouya à la mesure "Wangrin" personnage principal du roman d'Amadou Hampaté Bâ tiré d'un fait réel, démontre si besoin était, qu'au sortir de la Première Guerre mondiale, les activités économiques de la ville de Ouahigouya étaient encore très portées vers les pays du Soudan, et vice-versa.

L'économie de traite, imposée par la colonisation créa de nouveaux courants commerciaux qui éclipsèrent progressivement bon nombre d'anciens circuits. Le sort de Ouahigouya est significatif: au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, on pouvait déjà remarquer le changement du pôle d'attraction économique de cette ville. Située à plus de 800 km du chef-lieu, Bamako, sa localisation géographique et les activités économiques de cette localité la tournaient davantage vers la Haute-Côte-d'Ivoire que vers le Soudan. Elle fut un peu délaissée au profit des circonscriptions plus proches du chef-lieu

⁶ Illustration extraite du roman d'Ahmadou Hampaté Bâ dont l'histoire est tirée de faits réels sur la vie tumultueuse d'un interprète africain : L'étrange destin de Wangrin ou les roueries d'un interprète Africain, rééd. U.G.E, 1986, pp.119-120.

comme le reconnut le Gouverneur du Soudan⁷. Avec la circonscription de Tougan (pays Samo), elle rapportait au Budget du Soudan plus qu'il ne lui en coûtait⁸.

Ainsi en 1946, les recettes du cercle de Ouahigouya s'élevaient à 14.996.224 francs courants alors que les dépenses du Budget Local à Ouahigouya furent de 8.341.094 francs pour la même période.

Une telle situation se ressentait au niveau de la population et du développement des infrastructures de ces localités.

c) Bobo Dioulasso et Ouagadougou en Côte D'Ivoire.

- Quand Bobo prit le dessus sur Ouagadougou.

Bien avant le démembrement de la colonie de Haute-Volta, Bobo Dioulasso faisait office de capitale économique mais n'avait pas l'envergure administrative de Ouagadougou. C'est de son organisation politique pré-coloniale que Ouagadougou tenait ses atouts : la formation du royaume de Whogodogo (Ouagadougou) remontait au XIVème - XVème siècle, même si sa capitale ne fut définitivement fixée à partir de 1744⁹.

⁷ Gouvernement du Soudan, correspondance n°323 APAS/2, Analyse rétablissement de l'ancienne Haute Volta, fonds Affaires Politiques, C.2186, D.9, A.N.S.O.M.

⁸ Ce qui explique aussi pourquoi s'est formé plus tard un groupe politique Mossi-Samogo lors des élections de 1945.

⁹ Hamidou Diallo, Le XVIIIème siècle dans l'évolution historique des peuples du Burkina Faso", in Connaissance du Burkina Faso, décembre 1986, p.26, citant Michel Isard, Introduction à l'histoire des royaumes mossi, tome 1, Recherches Voltaïques, n° 12, Paris Ouagadougou, C.N.R.S-CVRS, 1970, p.166.

Bobo était le terminus du chemin de fer depuis 1934. De plus, elle était située dans une région aux potentialités agricoles plus élevées que les plateaux mossi où était située Ouagadougou.

Parallèlement au développement économique, les équipements administratifs connurent un renforcement notable à Bobo entre 1932 et 1946. Nombre de services administratifs installés à Ouaga jusqu'en 1932 - tels ceux des Travaux Publics, de la Justice, ainsi que la Chambre de Commerce- furent transférés à Bobo; les commerçants installés à Ouaga transformèrent leur comptoir en factorerie. La grande crise puis la guerre qui imposèrent une restriction des investissements, aggravèrent la situation des infrastructures Ouagalaises. Cependant à Bobo, des travaux d'adduction d'eau furent entrepris pendant la guerre. En A.O.F, des projets similaires avaient débuté à la même époque : à Ziginchor, un réseau de distribution fut partiellement en service; à Lomé, le développement du réseau fut poursuivi.¹⁰ La ville de Bobo conserva son statut de commune, contrairement à Ouaga qui en fut déchue dès 1936.

¹⁰ 200. mi 2696, Travaux Publics A.O.F 1943; A.N. Paris.

d) Les aspects financiers de la dislocation.

Sur le plan financier¹¹, au 12 Mai 1947, les recettes provenant des cercles de Haute-Volta représentaient 19,03% des recettes totales de la Côte d'Ivoire, et les dépenses, 21,82%. Les recettes prises en compte provenaient essentiellement de la population imposable; les populations des cercles de Haute Volta représentaient environ la moitié de la population totale alors que leurs parts de recette atteignaient à peine le quart des recettes totales.

Le déficit de l'ensemble de la Côte d'Ivoire représentait alors 20,3% des recettes du budget local soit 74.492.933 francs courants. Le déficit dû aux cercles de Haute-Volta représentait 35,3% contre 64,7% pour les cercles de Côte- d'Ivoire.

Il faut relever qu'au sein des cercles de Haute Volta, la disparité était également très forte dans la répartition des dépenses. Les comptes qui ont été établis pour l'année 1946 se développent comme suit (cf. graphique) : les cercles les plus nantis favorisaient le développement de leur chef-lieu. La répartition des dépenses dans les différents cercles reflétait leur importance aux yeux de l'administration.

¹¹ Les chiffres qui sont à la base de ce commentaire sont extraits du Rapport d'Inspection Barges sur le rétablissement éventuel de la colonie de Haute Volta. Il s'agissait pour les administrateurs de préciser la distribution des recettes et des dépenses dans les cercles de Haute Volta dépendant de la Côte D'Ivoire. L'outil comptable (Budget) ne permettait pas de faire une telle distinction. En 1946, date à laquelle ces chiffres furent transmis à l'Inspecteurs des colonies Barges, les manifestations tendant à la reconstitution étaient très virulentes. Au nombre des revendications, il était reproché à l'administration le délaissement des anciens cercles de Haute Volta. Nous n'utiliserons donc ces statistiques qu'à titre indicatif, car il est fort probable que ces chiffres aient été gonflés.

Le volume des recettes par cercle ne correspond pas forcément à l'importance de la population de chacun. Il dépend du degré de développement des activités économiques liées au commerce de traite. Les recettes du Budget local provenaient essentiellement de la population imposable et, dans une moindre mesure, des taxes vaccinales animales et variaient selon les régions entre 75 et 195 francs. Le cercle de Bobo avait les recettes les plus élevées, le cercle de Ouaga le plus peuplé - presque le double de la population du cercle de Bobo - avait des recettes moins élevées, il venait en troisième position après les cercles de Bobo et de Koudougou.

Les cercles de Bobo et de Ouaga bénéficiait de plus de la moitié de l'ensemble des dépenses effectuées dans les cercles de Haute Côte d'Ivoire¹² respectivement 29,9 et 26,4%. Ils absorbèrent équitablement 76% des excédents de dépenses effectuées dans les cercles de Haute Volta. Dans le cercle de Bobo, d'importantes dépenses furent effectuées dans la ville dudit cercle, alors que dans celui de Ouaga, les dépenses s'effectuèrent hors du chef-lieu; elles étaient destinées au contrôle de la main d'oeuvre indispensable au développement des cultures de traite. Cette politique fut en grande partie à l'origine des frustrations ressenties par les partisans de la reconstitution du territoire. Les seules réactions émanèrent du Moro-Naba, qui obtint la création d'une région dite de la Haute-Côte-d'Ivoire.

L'après-guerre marqua un changement notable dans les comportements, moins dans la paysannerie que dans la frange proche de l'action politique.

¹² Cercles de Haute-Volta rattachés à la Côte-d'Ivoire.

II - LA RECONSTITUTION DU TERRITOIRE AUTOUR DU NOYAU MOSSI ET DE SON CENTRE LE PLUS IMPORTANT.

Elle fut dictée par la naissance d'un irrédentisme dans le cadre de l'éveil politique d'après-guerre. Ses manifestations devinrent apparentes en octobre 1945 lorsqu'il fallut élire un député à l'Assemblée Constituante. Les élections se déroulaient sur fond de crise; les recrutements administratifs de main d'oeuvre s'étaient intensifiés en faveur des planteurs de Basse-Côte d'Ivoire. Les rivalités entre planteurs prirent une telle ampleur que l'administration décida de suspendre les recrutements administratifs.

La cohésion du groupe mossi derrière son souverain ne suffisait pas à remporter des élections, dans la mesure où les mossi étaient répartis entre deux territoires distincts au sein desquels ils étaient minoritaires. Les acteurs politiques ne s'y trompaient pas, d'autant plus qu'à Ouahigouya au Soudan, la liste dite "Mossi-Samogo" rencontrait les mêmes difficultés.

La manifestation du mécontentement des populations se traduisit par l'accélération de l'exode vers la Gold Coast où elles étaient traitées avec plus d'égard (rémunération et accueil)¹³. Cette attitude populaire ainsi que celle de leur souverain traditionnel démontre, si besoin était, que le vécu quotidien des hommes détermine souvent, leur comportement face aux grands enjeux.

A la suite de ces événements, un consensus se dégagait pour le rétablissement de la Haute-Volta. Débordant le cadre de la chefferie

¹³ Le gouverneur de la Côte-d'Ivoire évoque dans une de ses correspondances les raisons qui provoquaient le départ massif des populations mossi vers la Gold Coast.

traditionnelle mossi, les principaux leaders politiques Voltaïque s'y rallièrent. Dès lors, il s'agissait pour l'administration de mettre à exécution une volonté ayant acquis la quasi unanimité des hommes proches de l'action politique.

Les événements qui préludèrent à la reconstitution de la Haute-Volta, déterminèrent en grande partie le choix de la capitale. Ils influencèrent les hommes chargés de donner leur avis sur la question, en l'occurrence l'administration. Le caractère irrédentiste qu'avaient pris les revendications des dirigeants Mossi ainsi que le comportement du Moro Naba pendant l'occupation constituèrent un atout pour Ouagadougou car il eût été difficile d'imposer une autre ville comme chef-lieu de ce territoire.

J'exposerai successivement les deux thèses qui s'opposèrent.

a) En faveur d'une capitale à Bobo.

De son côté, Wangrin distribua beaucoup de cadeaux souvenirs ramenés de Goudougoua [Ouagadougou]. Il visita le cours d'eau sacré qui traversait la ville et offrit, en sacrifice, à manger aux poissons qui le peuplaient.(...) Wangrin s'installa avec sa famille. La beauté du site dans lequel était installée la ville lui plut énormément. Les chaînes de collines coiffées de verdure étaient séparées par des vallonnements de terre jaune-rouge que le soleil dorait et faisait briller de loin en loin, trouant l'immense tapis vert nuancé par les herbes et les arbres. La beauté du paysage lui fit oublier bien vite le pays inexorablement plat de Goudougoua. Non seulement Dioussola [Bobo Dioulasso] était la capitale commerciale du territoire, plaque

*tournante d'échanges entre plusieurs pays, mais c'était également un pays extrêmement fertile, habité par une population laborieuse et très accueillante*¹⁴.

Les élus de la région de Bobo, le chef Mossi de Ouahigouya (Yatenga-Naba), l'administration centrale de l'A.O.F à Dakar et surtout les Européens étaient séduits par l'idée d'installer la capitale à Bobo.

Pour les services du gouvernement général de l'A.O.F à Dakar, Bobo était mieux indiquée pour plusieurs raisons : située à la croisée des routes Nord-Sud et Est-Ouest, elle a été construite sur un plateau salubre et avait un climat agréable. Ce point de vue était également partagé par la population européenne qui vivait en majorité à Bobo.

De plus, le gouvernement général trouvait qu'on ne devait pas installer la capitale à Ouagadougou parce que la cohabitation risquait de poser problème entre un chef Mossi (Moro-Naba) aux pratiques archaïques et des fonctionnaires coloniaux.¹⁵ L'argument n'était pas dénué de tout fondement mais la difficulté fut surmontée; car plus tard(1958), à la suite d'une crise politique qui paralysa le fonctionnement des institutions, le Moro-Naba¹⁶ fit une tentative de putsch ¹⁷ qui se solda évidemment par un échec. Il avait,

¹⁴ Ahmadou Hampâté Bâ, op.cit p.264.

¹⁵ Gouvernement Général de l'A.O.F, Correspondance n°2013 AP/2 du 18/07/47 : Réponse de la Direction générale des Affaires Politiques et Administratives et Sociales au Rapport de l'Inspecteur des colonies Bargues sur le rétablissement éventuel de la Haute Volta, fonds Affaires Politiques, C. 2186, A.N.S.O.M.

¹⁶ Il s'agissait du Moro-Naba Kougri successeur de Naba Saga II.

sans doute, sous-estimé la dynamique des transformations sociales, pendant cette période où se dessinait le processus de transfert du pouvoir politique.

A Bobo, les notables autochtones étaient peu impliqués dans l'action politique, aussi faisaient-ils moins ombrage à l'élite politique.

L'administration d'après-guerre ne tint pas compte des revendications des Européens de Bobo. Ceci était-il dû à leur attitude pendant la guerre ? De ce point de vue, il serait intéressant de connaître l'opinion publique européenne pendant la guerre. On sait que de façon générale, cette ville fit l'objet d'une sollicitude importante de la part de l'administration de Vichy. Mais on ne saurait être affirmatif en l'absence de toute étude sérieuse. Par contre, il est certain que le Moro Naba Koom II par l'intermédiaire de l'administrateur Louveau se rallia à l'appel du Général De Gaulle malgré la prédominance du régime vichyste en Côte d'Ivoire.¹⁷

Le Yatenga-Naba était également réticent face au choix éventuel de Ouagadougou comme capitale.

La tradition dit que le royaume de Ouahigouya fut fondé à la suite d'une querelle de succession au trône d'Oubritenga fondateur du royaume de Ouagadougou. Aidé par sa soeur, Yadega s'enfuit avec les fétiches royaux vers le Nord. Par des conquêtes successives, il créa le royaume du Yatenga. Naba KANGO à la fin du XVIII^e SIECLE fixa

¹⁷ Frédéric Guirma évoque de façon anecdotique le comportement du chef mossi considéré par le régime vichyste comme un sécessionniste rétrograde: Comment perdre le pouvoir ? le cas de Maurice Yaméogo; Paris, ed. Chaka, (coll. Afrique contemporaine vol 12), pp.32-36.

définitivement la capitale du royaume à Ouahigouya. Dans l'organisation des royaumes mossi, il n'exista pas de rapport de suzeraineté d'un royaume sur l'autre.

Ces raisons historiques expliquaient la réticence du Yatenga-Naba. Le choix de Bobo lui paraissait mieux indiquée, car cela évitait de consacrer l'hégémonie de Ouagadougou sur Ouahigouya.

Les chefs traditionnels mossi s'étaient accommodés de la présence du pouvoir colonial. La nature des rapports entre l'administration coloniale, les chefs traditionnels africains et leur sujet a été évoquée par Wole Soyinka dans son roman autobiographique "*Aké, les années d'enfance*"¹⁸, lorsqu'il décrit le rôle de l'ALAKE (chef traditionnel Yoruba) lors de la révolte des femmes dans la colonie anglaise du Nigeria :

Les populations avaient du respect pour leur chef traditionnel: "*lorsque l'Alake apparaissait dans la véranda, les hommes se prosternaient de tout leur long sur le sol et les femmes(...) se mettaient d'abord à genoux, les coudes touchant le sol puis basculaient jusqu'à toucher terre d'un côté...*". Pour le chef traditionnel, payer les impôts était un acte immuable: "*L'impôt est une chose aussi vieille que la société. Peut-on le supprimer comme cela, tout simplement ?*."

¹⁸ Wolé Soyinka, Aké, les années d'enfances, Belfond, Paris, 1986, 313 p.

En fait, le chef était contre la décision de l'administration mais il était dans l'impossibilité de s'imposer, la réalité du pouvoir lui échappait. Ce n'était pas l'Alake qui fixait l'impôt, c'était le Gouvernement. Une femme lui suggéra la solution à adopter en ces termes : "*si tu ne peux pas suivre ta conscience, alors ton travail ne vaut pas la peine que tu t'y accroche*"¹⁹.

Les chefs traditionnels étaient attachés aux traditions séculaires de leur milieu qui leur conféraient bien de privilèges. L'administration coloniale ne s'y opposait pas tant que cela ne mettait pas en cause l'ordre colonial. Elle ménageait les chefs traditionnels auxiliaires de l'administration. Les rebelles étaient tout simplement démis. Naba Wobgo qui s'était opposé à l'occupation ne mourut-il pas en exil en Gold Coast ? L'action des chefs mossi s'inscrivait dans une telle logique.

Mais le fait singulier qui mérite d'être signalé, c'est leur prise de conscience de la nécessité de maintenir l'unité des populations mossi et également d'autres populations non apparentées au groupe mossi. Pour ce faire, les souverains arrivèrent à surmonter les rivalités et/ou les cloisonnements hérités de la formation des royaumes. Ceci pourrait inspirer les responsables de l'Afrique moderne où l'on prend de plus en plus conscience que la balkanisation héritée de l'organisation administrative coloniale ne répond plus aux réalités économiques modernes. Les chefs des principaux royaumes mossi politiquement indépendants les uns par rapport aux autres se rallièrent au mouvement né de l'initiative du Moro-Naba : Yatenga-Naba de Ouahigouya, Tenkodogo-Naba, Boulsa-Naba, Boussouma-Naba, le chef

¹⁹ Ibid, p.288.

Gourmantché de Fada, ainsi que l'élite politique de l'Ouest Volta se réunirent.

L'on est en droit de se poser des questions sur l'évolution politique des Etats issus de la décolonisation des années Soixante, si le *statu quo* avait été maintenu après la division administrative de 1932 .

- Lorsque **les conseillers généraux** de toutes les régions de Haute-Volta se réunirent à Abidjan pour s'accorder sur la motion visant à la reconstitution du territoire, une fausse note se fit entendre quand les élus de la région de Bobo posèrent le problème du choix de la capitale. Sur les seize conseillers généraux présents, trois ne signèrent pas la motion, deux émirent des réserves pour le cas où Bobo ne serait pas choisie comme capitale²⁰. Afin d'éviter le blocage de la situation, il fut décidé que cette question serait laissée à l'arbitrage de l'administration.

b) Les arguments en faveur de Ouagadougou.

-Le lien entre l'urbanisation de Ouagadougou et la reconstitution.

Les partisans de la reconstitution établirent le lien entre le recul de l'urbanisation de Ouagadougou et le démembrement du territoire. Dans sa lettre adressée à l'Inspecteur Général des Colonies, le Moro Naba écrivait :

²⁰ Procès verbal de la réunion du 15/04/1947 des conseillers généraux de la Haute-Volta pour " le projet de motion de la reconstitution de la Haute-Volta, fonds Affaires Politiques, C.2154, A.N.S.O.M.

"... depuis la dislocation de notre colonie, on peut en toute justice dire qu'il n'y a rien de gagné. Au contraire, l'exode vers le territoire de la Gold Coast a diminué la population. L'Urbanisme de nos villes a été complètement négligé. Ouagadougou a vu successivement la suppression de sa commune mixte, le transfert de la Justice de Paix, puis de tous les services. En somme Ouagadougou Capitale du Mossi est loin d'égaliser le moindre cercle de la Basse Côte d'Ivoire au point de vue urbanisme.²¹

Ce constat était fondé d'autant plus que, dans le cadre du plan d'après guerre, Ouagadougou ne faisait pas partie de la liste des agglomérations et régions à doter d'un plan d'urbanisme. Pourtant 5 villes de la Côte d'Ivoire figuraient sur cette liste : Abidjan, Sassandra, Bouaké, Man, contre seulement Bobo en Haute-Côte-d'Ivoire. Il existait, en fait, une disparité dans la politique de développement urbain et il en résultait l'abandon partiel des villes de l'intérieur, dépourvues de ressources exportables. Après la Deuxième Guerre mondiale, le développement des villes restait en effet lié à l'économie de traite.

L'usage de la notion d'urbanisme est assez remarquable; la chefferie traditionnelle était réceptive au nouveau modèle d'urbanisation. Ici, elle en revendiquait le développement. De l'avis du Moro Naba, la reconstitution de la Haute Volta devait donner une nouvelle vitalité à sa ville dans la mesure où celle-ci redeviendrait un véritable chef-lieu de territoire. En 1948 un

²¹ Lettre du 31 janvier 1947 du Moro Naba à l'inspecteur général des colonies de passage à Ouagadougou. Fonds Affaires Politiques, C.2154, A.N.S.O.M.

arrêté permit d'ajouter Ouagadougou à la liste des villes à pourvoir d'un plan d'urbanisme.²²

Aucune des lettres du chef mossi à l'administration que nous avons pu consulter n'évoque directement la question du choix du chef-lieu, seulement des allusions sur le lien entre le recul de la ville de Ouagadougou et la suppression de la Colonie. Ceci suggère que, pour lui, il fallait rétablir le territoire sur la base de l'organisation administrative et territoriale d'avant 1932.

Le lien entre la reprise du chemin de fer du Mossi et la reconstitution:

Coïncidence ou clairvoyance, la reprise des travaux du chemin de fer tenait une place très importante dans les revendications du chef mossi; en effet, le Moro Naba tenait à ce que le chemin de fer stoppé à Bobo au début des années 30 pendant la dislocation du territoire atteigne Ouagadougou. L'absence d'un centre de décision propre au territoire de la Haute-Volta ne permettait pas de prendre les initiatives qui s'imposaient afin que les travaux démarrent.

²² Fonds T.P 2ème série, D.377, "Urbanisme Haute-Volta" A.N.S.O.M. La décision de doter Ouagadougou d'un plan d'urbanisme est postérieur à la reconstitution de la Haute Volta.

"Nous désirons aussi la reprise des travaux du chemin de fer du Mossi. Chaque jour nous sommes assaillis par une pléthore de demandes de main d'oeuvre, de circulaires de l'administration, de palabres des commandants de cercles tendant à utiliser nos efforts pour l'intensification des cultures des caféiers ou des cacaoyers, mais aucune pression ne se fait sentir pour l'achèvement du chemin de fer du Mossi. Nous voulons jouir comme tous les autres Africains du bonheur que procure le rail dans un pays. Nous avons perdu des bras sur le Dakar Niger, sur l'Abidjan Niger, et nous sommes prêts à en perdre davantage pour nous mêmes, mais tout semble dormir sur nos revendications. Dans ce domaine, nous voulons des réalisations et non plus des promesses comme toujours"²³.

L'attitude de certains chefs traditionnels à propos du chemin de fer est très bien illustrée par le personnage principal du roman d'Ahmadou Kourouma :

"... Pour faire arriver le train, on pouvait compter sur moi. Djigui. Je connaissais mon pays, je savais où récolter le vert quand tout a jauni et séché sous l'harmattan et saurais l'obtenir quand même le désert parviendrait à occuper toutes nos plaines. Je saurais toujours y tirer des bêtes, du bétail et des récoltes. Je jurais qu'on pouvait extraire du pays des hommes et des femmes pour les prestations et les travaux forcés (...) et puiser ensuite d'autres hommes et femmes pour tirer le rail (...)"²⁴

²³ Lettre du 18 mai 1946 du Moro Naba au Haut-Commissaire de la République française en A.O.F. Fonds Affaires Politiques, C.2186, A.N.S.O.M.

²⁴ Ahmadou Kourouma, *op.cit.* p.75. Souligner par moi.

Pour le Moro-Naba, le chemin de fer devait atteindre sa capitale. Les rails arrivèrent effectivement à Ouagadougou en 1954, et les reliquats de crédits permirent d'aménager la première zone industrielle de Ouagadougou²⁵ et d'améliorer celle de Bobo Dioulasso. Il participait ainsi à la consolidation du réseau urbain colonial fortement greffé au tracé du chemin de fer. Comme nous l'avons souligné plus haut, le rôle du chemin de fer était de drainer les produits vers la côte afin de les acheminer en métropole. Pour plus d'efficacité, certains circuits pré-coloniaux devaient être abandonnés. Ouagadougou aurait sans doute fait partie de ces derniers. On peut affirmer qu'elle y échappa grâce à la persévérance de Naba-Kom II et Naba Saga II.
26

L'Union Voltaïque, dont le cheval de bataille était la reconstitution de la Haute-Volta abondait dans le même sens:

²⁵ Fonds FIDES C.346 (M22/98): FIDES 3ème Plan quadriennal. Compte et réalisation en Haute Volta, A.N.S.O.M.

²⁶ Georges Madiéga évoque le rôle des notables et évolués issus de l'école qui se regroupèrent au sein de l'Union pour la Défense des Intérêts de la Haute Volta et qui servirent de conseillers au Moro Naba. Voir *Connaissance du Burkina Faso*, *op.cit.*, p.91.

*"... ce territoire, comme vous le constaterez aujourd'hui vous même est complètement abandonné. Ouagadougou, Capitale des Mossi, Capitale de l'ancienne Haute Volta, jadis dénommée réservoir d'hommes, est actuellement sans vie et cela pour plusieurs raisons. La dissolution de la colonie, la suppression de la commune mixte, le transfert de la Justice de Paix à Bobo et de la Chambre de Commerce ont décidé les commerçants à transformer leurs comptoirs en factorerie paralysant la vie économique d'une région dont l'avenir donnait de belles espérances."*²⁷

Pour les partisans de la reconstitution de la Haute-Volta, la question du choix de la capitale ne se posait pas; il s'agissait de rétablir la Haute Volta sur les bases de l'ancienne organisation administrative. Ceci relancerait les activités économiques et, partant, l'urbanisation de Ouagadougou.

L'administration d'après-guerre préféra Ouagadougou à Bobo. Les points de vue des gouverneurs de territoires dont dépendaient les cercles de Haute-Volta furent décisifs. D'ailleurs, les Conseillers Généraux lors de la rédaction du projet de motion visant au rétablissement de la Haute Volta n'avaient-ils pas décidé de s'en remettre à l'arbitrage de l'administration ?

Les gouverneurs de territoires privilégiaient avant tout la simplification de leurs tâches. Dans leur logique, il ne s'agissait pas de créer de nouveaux Etats, car leur action entrait dans le cadre de la tutelle administrative française. De plus, les territoires qu'ils administraient dépendaient du gouvernement fédéral à Dakar. La reconstitution de la Haute- Volta ne

²⁷ Lettre en date du 18/02/47 de l'Union Voltaïque à l'Inspecteur Général des colonies, fonds Affaires Politiques, C.2186, A.N.S.O.M.

remettait pas ces principes en cause même s'il y avait divergence sur le choix du chef-lieu.

Nous examinerons successivement les arguments des gouverneurs du Niger, du Soudan et de la Côte-d'Ivoire qui étaient tous favorables au maintien de Ouagadougou comme chef-lieu après le rétablissement de la colonie.

Le gouverneur du Niger trouvait que les inconvénients du rattachement de Fada à la Haute-Volta seraient accrus - pour les populations de ce cercle - si le chef-lieu n'était pas fixé à Ouagadougou mais à Bobo, Fada se trouvant trop excentrée par rapport à cette dernière.²⁸

Le gouverneur du Soudan plaida également en faveur de Ouagadougou car dit-il, c'est un centre politique du Mossi. De plus, l'arrivée du chemin de fer dans cette ville et le rattachement des territoires périphériques du Soudan, du Niger et de la Côte-d'Ivoire à la nouvelle colonie, la placeraient dans la meilleure position possible pour devenir un chef-lieu.²⁹

Du point de vue du **gouverneur de la Côte d'Ivoire** chargé de l'administration des deux localités rivales, Bobo devait rester rattachée à la Côte-d'Ivoire dans la mesure où les populations de cette région ne formaient aucune homogénéité ethnique avec les populations mossi. La politique de l'administration devait être guidée par l'intérêt qu'elle portait à la population mossi, surtout celui de sa main d'oeuvre. Il fallait trouver les moyens de

²⁸ Correspondance 51/AP du 28/06/47 du Gouverneur du Niger à l'Inspecteur Général des colonies, Fonds Affaires Politiques, C.2186, A.N.S.O.M.

²⁹ Correspondance n°323 APA/2 du Gouverneur du Soudan pourtant sur l'analyse du rétablissement de l'ancienne Haute- Volta, fonds Affaires Politiques, C. 2186, A.N.S.O.M.

stopper la migration mossi vers la Gold Coast où tout était mobilisé pour les attirer. L'attrait de l'argent se doublait de celui suscité par les prestations sociales et administratives. Pour ces raisons, la renaissance de la Haute-Volta devait être effectuée avec rapidité, tout en ressuscitant l'esprit particulariste mossi au profit de l'administration française. La notion de nation mossi ³⁰ devait être mis en valeur afin de fixer les mossi sur leur sol qui resterait sous le contrôle de l'administration française. Pour ce faire, le chef lieu de la Haute Volta rétablie devait être Ouagadougou qui ne pouvait reprendre :

"son importance première dans l'économie locale que par l'installation à côté des chefs coutumiers d'un ensemble de Gouvernement cohérent par son autonomie (...)." ³¹

On perçoit qu'il ne fait pas cas des possibilités économiques d'une entité constituée uniquement des plateaux mossi. Il importait essentiellement de préserver le potentiel humain pour la mise en valeur de la colonie dont il avait la charge.

Le rétablissement de la Haute Volta fut décidé pour des raisons politiques, mais aussi économiques. Cependant, il fallait réduire les coûts, notamment les frais d'installation du Gouvernement. La récupération des locaux construits à l'époque du Gouverneur Hesling devait permettre, dans un

³⁰ L'utilisation du concept de "nation" est singulière. En effet jusque là, l'administration usa, parfois abusivement, du concept "ethnie" dans son sens le plus péjoratif pour désigner les différentes populations africaines.

³¹ Correspondance n°405/APS du 15/06/47, Gouvernement de Côte d'Ivoire à l'Inspecteur Général des colonies; Affaires politiques, C.2186, A.N.S.O.M.

premier temps, d'éviter de lourdes dépenses. Les crédits du Budget métropolitain concoururent à étoffer le parc immobilier administratif.³²

La politique de l'administration coloniale en Haute-Volta se déterminait en fonction du pays mossi. C'est pourquoi le Moro Naba a pu peser sur les événements qui ont marqué le rétablissement de la colonie, rétablissement qui a été l'élément moteur de la relance de l'urbanisation à Ouagadougou. Cette ville ne serait sans doute pas la plus grande ville du Burkina Faso s'il n'avait pas été procédé au rétablissement de la colonie en 1947.

L'objet de l'administration coloniale n'était pas de mettre en place un réseau urbain, *a fortiori* de donner une nouvelle empreinte à l'organisation de la répartition des équipements. Il s'agissait d'asseoir une organisation territoriale facilitant le contrôle des populations. C'est d'ailleurs ce souci qui motiva la création de la colonie en 1919. Les moyens de communication étant très faibles, la position centrale de Ouagadougou par rapport à l'ensemble des cercles de Haute-Volta, ainsi que la forte densité de la population des plateaux mossi, faisaient de Ouagadougou le lieu par excellence pour asseoir le chef lieu. Nous ne pouvons pas non plus sous-estimer le rôle des institutions pré-coloniales qui pesèrent pour la renaissance de Ouagadougou, qui perdait progressivement son importance dans le cadre de la nouvelle donne coloniale.

Cela coïncida, sans doute avec, le sursaut d'une chefferie sur laquelle l'administration s'appuya pour contrôler la population. Les chefs traditionnels savaient-ils que cela consacrerait le déclin définitif de leur autorité à court

³² Fonds Affaires Politiques, C 2191, D.8 : Equipement administratif de la Haute Volta, A.N.S.O.M.

terme ? Assurément non ! Nous heurterons là, les idées généralement admises sur le rôle des chefs traditionnels, dans l'évolution politique et sociale de la Haute-Volta. L'on a tendance à ne relever que leur côté archaïque, voire sclérosant, dans la société. Mais force est de constater qu'au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, l'action des chefs mossi, notamment du Moro Naba, favorisa la modernisation de Ouagadougou. On pourrait se demander ce que serait Ouagadougou aujourd'hui sans la réaction du Moro Naba face au recul de cette ville. Le rôle du Moro Naba et les institutions qu'il représentait ne sauraient être considérés seulement comme un frein à l'évolution sociale et économique des populations bien qu'il ne faille pas occulter cet aspect. Mais il a été à certaines périodes critiques le moteur de la modernisation de la ville de Ouagadougou dont il perdit cependant inexorablement le contrôle véritable. Dans le cadre des Etats modernes où l'on assiste à de vives résurgences de conflits ethniques ou régionalistes, le Burkina Faso, malgré quelques manifestations d'humeur, est arrivé à maintenir un équilibre assez remarquable.

Avec les indépendances et le renforcement des limites territoriales coloniales, le problème qui se posa lors des premières élections de 1945 et 1946, pouvait prendre une toute autre ampleur. Un tel constat n'est pas propre à la Haute Volta, ni même à l'Afrique.

On pourrait reprocher aux acteurs politiques de l'époque d'avoir favorisé l'émiettement de l'A.O.F, mais le recul historique devrait permettre de ne pas faire de l'anachronisme, car besoin est-il de rappeler que les faits se situent bien avant les années cinquante. Il ne s'agissait pas de créer un Etat; la question de la fédération ne se posait pas encore *a fortiori* celle des indépendances. Les colonies sortaient à peine de la période des travaux

forcés appelés pudiquement prestations. La rectification des erreurs résultant du démembrement de 1932 ne peut être considérée comme les raisons de l'échec d'une forme fédérative en A.O.F.

En définitive, l'une des conséquences majeures fut le développement d'un centre urbain important dans les limites de la zone sahélienne. Tout se déroula dans un premier temps dans le cadre du système colonial, avec l'implication étroite de la métropole au travers des institutions spécifiques aux territoires d'outre-mer. Il s'agira de voir les politiques mises en oeuvre par ces institutions et leur application dans les colonies en général et plus particulièrement en Haute- Volta.

DEUXIEME PARTIE : LES INSTRUMENTS DE LA MISE EN PLACE DE L'EQUIPEMENT URBAIN.

Les théories mises en oeuvre pour aménager la ville sont sans doute indispensables à la compréhension des différentes strates qui marquent le paysage urbain. Elles montrent en quoi il y a mutation et rupture dans les politiques d'urbanisme. Mais, au de-là de tels constats, il convient de mettre en lumière les périodes où furent tentées les politiques les plus volontaristes. Elles n'eurent pas chaque fois les résultats escomptés et, de ce point de vue, ne marquèrent pas véritablement une rupture avec ce qui précéda. Mais encore faut-il déceler les causes de tels échecs ? Parmi les nombreuses causes, l'objet de l'historien est de déceler les plus importantes. Dire que l'homme en est, avant tout, le principal responsable est d'une trivialité déconcertante; il convient de voir, s'il s'est doté d'instruments à la mesure de l'oeuvre à accomplir. Certains instruments sont permanents, d'autres conjoncturels, et répondent à des besoins spécifiques.

Il ne s'agit pas, ici, de faire une étude de la politique coloniale en matière d'urbanisme mais de déceler dans un premier temps ses principaux caractères de l'évolution de l'urbanisme en Haute Volta. Ensuite, il faudra déterminer comment fut poursuivie la politique d'urbanisme après la transformation du cadre institutionnel , à la fin des années 50 et surtout lors des indépendances.

Chapitre I- Les principes fondamentaux de la politique d'urbanisme.

I) Le démarrage de la planification urbaine.

Après la Deuxième Guerre mondiale fut instituée une politique très dynamique en matière d'urbanisme dans les colonies. Elle se manifesta par une volonté de mettre en oeuvre une politique d'ensemble et surtout de planifier la gestion urbaine. Une telle politique, ambitieuse et fort louable, demandait l'utilisation de moyens techniques, humains et financiers à la mesure de l'oeuvre à accomplir. Quels moyens disposa-t-on pour la réaliser ? Furent-ils en adéquation avec les ambitions ?

L'organisation de l'espace urbain, *a priori*, procède d'une demande sociale qui a des spécificités propres, et son application est soumise à des impératifs financiers. Quand ces facteurs ne sont pas pris en compte, il en résulte une non-application des plans. Ceci revient à dire que la volonté de bâtir des villes idéales prend le dessus sur celle d'organiser la ville selon la demande sociale. La ville idéale répond à une logique rationnelle par opposition à la ville non organisée. Mais l'élaboration rationnelle ne doit-elle pas d'abord tenir compte de la demande sociale, des conditions financières locales ?

1) La politique d'urbanisme dans les colonies et son exécution inachevée en Haute- Volta (1946-1960)

On ne saurait faire une étude sur la politique d'urbanisme en Haute Volta après la guerre sans la replacer dans son contexte institutionnel. Nous avons vu que, jusqu'alors, la politique d'urbanisme avait été en grande partie le fait d'initiatives isolées fort critiquables. Ouagadougou ne fut pas un cas à part, même s'il s'agissait d'une ville de l'intérieur en retrait des grands pôles d'attraction coloniaux.

Assurément, la préoccupation d'après- guerre fut de mettre sur pied une politique d'ensemble. Elle se manifesta par la volonté de généraliser les plans d'urbanisme, en d'autres termes d'instaurer la planification dans la gestion urbaine.

Dans quelle mesure l'effort fut-il porté dans ce sens ? Il importe d'en définir les aspects et d'en voir les applications en Haute- Volta.

Avant 1940, il existait des services d'architectures en Indochine, où il y avait des réalisations importantes, et à Madagascar, où elles furent moindres¹. En-dehors de ces deux territoires, aucune politique d'ensemble substantielle ne fut entreprise; certains plans audacieux restèrent lettre morte dans les territoires. Toutefois, la politique entreprise en 1946 ne constitua pas une nouveauté en soi dans la politique d'urbanisme aux colonies, mais la généralisation d'une méthode de conceptualisation qui prit racine au début

¹ Cas du plan de Djibouti. Le cadre institutionnel dans lequel se déroula la politique d'urbanisme jusqu'en 1946 fut exposé par M. Beau, l'un des premiers animateurs du comité de l'urbanisme aux colonies. Cf) Fonds TP 2ème série Dossier 174 : " Comité de l'urbanisme aux colonies" ; A.N.S.O.M.

des années 40. Jacques Marseille évoque l'élaboration d'un plan ambitieux sous Vichy par des "technocrates qui auparavant n'avaient pas pu imposer aux divers gouvernements leurs vues novatrices"². En 1942, en effet, avait été créée une commission d'urbanisme au sein de l'Equipement National. Il faut néanmoins nuancer le modernisme de Vichy car le plan décennal 1942-52 fut repoussé, en raison de l'hostilité des traditionalistes qui entouraient le Maréchal ³. Il est tout de même certain que furent constituées pendant la guerre quatre sous-commissions - en délégation générale du plan - relatives aux questions d'urbanisme : législation, plan-programme, hygiène assainissement et génie civil, habitat ⁴. La mise en place d'une telle structure fut précédée d'une enquête qui toucha l'A.O.F en 1941. L'Inspection Générale des Travaux Publics tenta un bilan sur l'état de l'urbanisme dans les colonies, dans le but de procéder à des réformes ⁵. Une circulaire invita les colonies de l'A.O.F à faire l'état de la situation de l'urbanisme, notamment sur la législation, le personnel disponible, la réglementation de la profession d'architecte-urbaniste, etc. Elle posa la question importante de l'existence des

² Marseille J.; Empire colonial et capitalisme français : histoire d'un divorce, Albin Michel, 1986, p.342; voir également pp. 332-348 où est fait un long développement sur les politiques économiques et sociales des différents régimes qui se sont succédés de 1932 jusqu'à la fin des années 40.

³ Marseille J., op.cit.; 1986; p.341.

⁴ Fonds TP 2è série, Dossiers 174, Dossiers 175 : " Comité de l'urbanisme et de l'habitat aux colonies"; A.N.S.O.M. Voir les rapports et procès-verbaux des premières réunions du comité de l'urbanisme aux colonies.

⁵ Circulaires n°2046/IGTP du 02 août 1941 du Secrétariat d'Etat aux colonies relatives aux questions d'urbanisme et d'Architecture. Fonds TP Archives Nationales du Sénégal(Annexe). Ce fonds important était en cours de classement au moment de nos recherches en Juillet 1991.

plans d'urbanisme et de leur mode d'approbation. Les résultats révélèrent les principaux écueils de l'action menée jusque là. En A.O.F, le nombre d'architectes était très réduit. De plus, ils étaient confinés au Sénégal. Mais pouvait-on parler de pénurie alors qu'il y avait peu de travaux ?

Il résulta de cet état des lieux une série de recommandations. La Direction du Plan envoya des missions dans les divers territoires, par exemple à Dakar et à Abidjan. En ce qui concerne Ouagadougou, cette mesure n'eut pas de conséquence, d'ailleurs l'administrateur Louveau en poste à Ouagadougou ainsi que le Moro Naba s'étaient ralliés à l'appel du général De Gaulle.

L'action fut poursuivie dans le cadre de la commission de modernisation dans les T.O.M après la guerre. La sous-commission chargée de l'urbanisme et de l'habitat aux colonies fut un lieu d'élaboration et de contrôle de la politique d'urbanisme. Sa composition était la suivante en 1946 :

Président : Mr Beau, Inspecteur général des T.P des colonies, Directeur des T.P au Ministère de la F.O.M

Rapporteur : Mr Alaurant, urbaniste de la Direction du Plan au Ministère de la F.O.M

Membres :

- Mr Bourillon, Ministère de l'Economie Nationale.
- Mr Jourdin, Ingénieur en chef des T.P de la F.O.M.
- Mr Ruais, Ingénieur en chef des T.P
- Mr Sainte- Croix, délégué de la C.G.T.⁶

⁶ Fonds TP 2ème série, Dossier 174 : Procès Verbal comité de l'Urbanisme; A.N.S.O.M.

Ainsi note-t-on une très forte représentation de techniciens de Travaux Publics et la présence d'un représentant syndical. Cependant, bien qu'il fût de coutume que la commission fasse appel à des techniciens pour des questions relevant de leur compétence, elle ne ^{se}soucia guère du point de vue des Africains pour débattre de problèmes les concernant directement.

Du 13 mai au 24 juin 1946, le comité de l'urbanisme tint six réunions d'où sortirent les principes directeurs de l'urbanisme aux colonies. En fait, ils furent une adaptation de la loi métropolitaine du 15 juin 1943. Ils permirent néanmoins d'accomplir une oeuvre législative. L'arrêté ministériel du 8 août 1946 fixa la liste de 48 régions et agglomérations à pourvoir d'un plan d'urbanisme malgré la généralisation des plans d'urbanisme, la ville de Ouagadougou fut éclipsée, on l'a déjà dit.

En A.O.F, les villes suivantes furent concernées par l'arrêté de 1946:

- Région de la Presqu'île du Cap Vert : Dakar, Rufisque,
- Sénégal : Rufisque, Thiès, Saint- Louis, Kaolack.
- Soudan : Bamako, Ségou, Gao.
- Niger : Niamey.
- Guinée : Conakry, Kindia, Kankan, Labé, Dabala.
- Côte d'Ivoire : Abidjan, Sassandra, Bouaké, Man, Bobo.
- Dahomey : Cotonou ⁷.

Les outils d'application, les moyens à mettre en oeuvre, furent imaginés. Dans la mesure où la plupart des territoires étaient dépourvus d'organisme

⁷ Fonds TP 2ème série Dossier 174, on remarquera la prédominance des villes situées au Sénégal, en Guinée et en Côte d'Ivoire à laquelle avait été intégrée la plus importante partie de la Haute Volta. Cependant les villes les plus peuplées de l'intérieur, telles Ouagadougou, Koudougou ne figuraient pas sur la liste.

compétent, on souhaita la création d'inspections de bureaux d'urbanisme et d'architecture couvrant des régions assez homogènes, mais ces voeux restèrent lettre morte dans l'application du plan.

Le comité de l'urbanisme prévoyait aussi l'amélioration des équipements urbains. Il fallait pour ce faire s'orienter vers la spécialisation des architectes, afin de limiter les tâtonnements, sources de dépenses supplémentaires. En ce qui concernait les édifices publics, les spécialisations suivantes furent identifiées : équipement sanitaire, équipement scolaire, logement, équipement touristique.

Au niveau de l'infrastructure (assainissement, voirie, adduction d'eau, électrification et transports en commun), le rapport de la commission estimait que le potentiel technique et humain des T.P était déjà en mesure d'assurer la mise en oeuvre du programme. C'est, de notre point de vue, le pan de l'opération qui a connu le moins de difficultés d'application. Ce fut un grand pas dans l'organisation, la conception d'une politique d'ensemble qui tranche avec la période de l'entre-deux-guerres, caractérisée par l'émiettement de la politique d'urbanisme. Des aspects fondamentaux de l'urbanisme tels que les équipements et l'infrastructure urbaine, faisaient partie intégrante de l'urbanisme. L'application s'annonçait très laborieuse car la planification urbaine en métropole était nouvelle ⁸.

⁸ Cf. Laborde P., Les espaces urbains dans le monde, Paris, Nathan, 1989, pp.185-187. Voir aussi A. Givaudan et P. Merlin; " Planification urbaine en France"; Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, sous dir. P. Merlin et F. Choay, P.U.F, 1988, pp. 502-512. La loi de 1919 et celle de 1924 visèrent à l'instauration de la planification urbaine, mais elles ne connurent pas de grands succès; la loi fondamentale en matière de planification urbaine à l'échelle du territoire date de 1943.

Cet important programme entrainé dans le cadre du plan de développement économique et social et devait alors être financé par le FIDES. Auparavant, le comité avait recours pour l'exécution de ses décisions tantôt aux budgets locaux, tantôt à des budgets spéciaux et même à des budgets militaires. Le comité put remédier à cet état de choses à partir de 1947, date à laquelle le FIDES commença à fonctionner. Cependant, au fur et à mesure que se déroulaient les premières réalisations, il se posa la question de la destination des investissements du FIDES. Il avait été décidé dans un premier temps que les bâtiments publics n'ayant pas une destination directement économique et/ou sociale et les logements de fonctionnaires ne seraient pas rangés dans les investissements publics inscrits au plan. Ils devaient être englobés dans les prévisions générales de construction immobilière et ne feraient pas l'objet d'un financement direct du FIDES⁹. La question fut débattue au sein de la vaste commission de Modernisation et d'Equipement des T.O.M, ainsi que dans le cadre plus restreint du comité de l'Urbanisme et de l'Habitat¹⁰. En dernier ressort, le comité assouplit sa position, malgré le refus catégorique d'un de ses membres d'étendre les financements du FIDES à d'autres types de réalisations¹¹, en excluant toutefois toutes dépenses somptuaires.

⁹ Note du ministre de la F.O.M au président de la commission de modernisation des T.O.M; cf. Fonds TP 2ème série Dossier 174. Cette mesure de heurta à l'hostilité des gouverneurs de territoires appuyés par les assemblées locales qui estimaient qu'un certain nombre de réalisations dans les centres importants ne pouvait être supporté sur le coup par les budgets locaux.

¹⁰ Fonds TP 2ème série Dossier 174 "Procès verbal de la réunion du 31/05/48 du Comité de l'Urbanisme"; A.N.S.O.M.

¹¹ Il s'agissait du représentant de la CGT pour lequel le FIDES ne saurait être détourné de sa destination initiale. Par la suite, il s'absenta des réunions du comité. Cf) p.v du 09/06/48 du Comité de l'Urbanisme.

La question du financement de l'entretien des équipements en place fut également soulevée. *A priori*, les dépenses d'entretien ne pouvaient être à la charge du plan. Elles incombaient normalement aux institutions locales (budgets locaux, collectivités locales etc...). Le comité estima qu'1 à 2% de la valeur des constructions devaient être affectés à leur entretien. Des mesures d'accompagnement devaient toutefois permettre de supporter les dépenses imprévisibles après l'achèvement des bâtiments pour 2% du montant des investissements pendant cinq ans et de 1% à partir de la sixième année.

Ces intentions des commissions concourant à la réalisation du plan d'après-guerre, à un moment où la ville fut prise en considération comme elle ne l'avait jamais été auparavant, furent très louables. Elles marquaient une volonté affichée de prendre la question urbaine dans ses multiples aspects et cherchaient à identifier les problèmes, à localiser les réalisations, à prévoir leur financement et même l'après- réalisation.

La phase de la conceptualisation fit l'objet de débats au sein de la commission de modernisation du plan et dans le cadre plus restreint du comité de l'urbanisme. La concrétisation des idées sur le terrain fut plus laborieuse. Les centres de recherches, instruments importants d'adaptation de techniques modernes sur le terrain, ne furent jamais créés. Ceci amena les autorités à se contenter de tentatives de transposition de méthodes inaugurées ailleurs avec plus ou moins de bonheur. Les pôles cantonaux demeurèrent rares, les schémas directeurs et/ou plans d'urbanisme, quand ils furent élaborés et même approuvés, restèrent peu appliqués. En cela, l'exemple des villes de Haute- Volta, notamment Ouagadougou, nous permettra de voir comment la matérialisation d'idées se heurta à des

difficultés sur le terrain.

2) L'échec du plan d'urbanisme de Ouagadougou...

Lorsque le comité de l'urbanisme et de l'habitat aux colonies arrêta la liste des agglomérations à munir d'un plan d'urbanisme d'intérêt général, la ville de Ouagadougou n'y figurait pas. Cependant Ouagadougou n'était pas un centre secondaire surtout sur le plan démographique; en 1939, les principales villes de Côte d'Ivoire (à laquelle étaient rattachées les principales villes de Haute-Volta) en nombre d'habitants décroissant étaient les suivantes :

- Abidjan 24.530 habitants.(Côte d'Ivoire)
- Koudougou 18.408 habitants.(Haute Volta)
- Ouagadougou 15.467 habitants(Haute Volta)
- Bobo Dioulasso 11.186 habitants (Haute Volta)¹².

C'est dire que l'établissement de la liste des localités à pourvoir d'un plan d'urbanisme ne répondait pas au seul critère démographique. Dans le territoire de Côte- d'Ivoire - avant le rétablissement de la Haute- Volta - cinq centres avaient été retenus dont un seul en Haute-Côte-d'Ivoire : Bobo. Des centres de moindre importance démographique et administrative, tels Sassandra, Man, Bouaké, avaient été préférés à Ouagadougou. Plus on s'éloignait de la Côte, moins les localités étaient prises en compte. Ceci révèle que la promotion des villes était très liée à leur articulation au réseau d'évacuation des produits agricoles, notamment de traite. L'importance de l'implantation de la population européenne, fréquente dans ces centres

¹² 200mi 1803, "Rapport politique 1939, p.10; A.N. Paris.

d'évacuation, était également un facteur déterminant.

L'ouverture politique qui accompagna les réformes d'après-guerre dans les colonies permit à certains Africains d'influencer le cours des événements. En Haute-Volta, des pressions revendicatrices nées d'une dynamique intérieure attirèrent l'attention du monde politique. Elles eurent un écho favorable auprès des socialistes.

La reconstitution du territoire de Haute-Volta une fois opérée eut pour conséquence, sur le plan urbanistique, la prise en compte d'une ville à la frange de la zone sahélienne. C'est par un arrêté pris en 1948, additif à celui de 1946 sur les villes et agglomérations à pourvoir d'un plan d'urbanisme d'intérêt général, que Ouagadougou fut ajoutée à la liste. En 1949, un autre arrêté y ajouta un centre situé en pleine région sahélienne (Djibo) au Nord de la colonie.

Le critère d'identification des localités à pourvoir d'un plan d'urbanisme n'était pas simple; il nécessitait souvent des pressions politiques quand l'articulation du centre à l'économie de traite n'était pas évidente. La prise en compte d'une localité était une étape importante, l'application sur le terrain en était une autre. Si la question du financement était réglée, le potentiel humain et la procédure d'approbation constituaient des étapes décisives. L'exemple de Ouagadougou fut tout à fait significatif.

Le 20 janvier 1949, l'urbaniste Crouzat signa un contrat de 500.000 F.CFA courants pour l'établissement des plans d'urbanisme de Bobo et de

Ouagadougou, à exécuter avant la fin de l'année 1950¹³. Il avait également signé un contrat pour l'exécution du plan de Lomé au Togo. Il fut rejeté par le comité de l'urbanisme qui donnait son avis sur les plans avant qu'on ne les déclare d'utilité publique. Ce plan était-il techniquement mauvais ou faisait-il preuve d'originalité ? Les sources disponibles ne nous permettent pas d'en tirer des conclusions objectives; toujours est-il que tout ceci était de mauvais augure pour Ouagadougou et Bobo, dans la mesure où Crouzat résidait à Lomé. Jusqu'en 1953, soit trois ans après la signature du contrat, le comité de l'urbanisme n'avait reçu aucun renseignement à propos de l'exécution des plans des deux villes¹⁴. Le Gouvernement Général de l'A.O.F décida alors de résilier le contrat. Les appréciations du comité de l'urbanisme sur la valeur professionnelle de l'urbaniste Crouzat étaient plutôt mauvaises: "*Monsieur Crouzat est un urbaniste de valeur secondaire, il a été engagé par le Gouverneur Noutary dont il est le parent; monsieur Crouzat s'est installé au Togo*". Pourtant son projet d'hôtel à Dakar avait été primé¹⁵.

En juin 1953, une circulaire du Ministère de la F.O.M demandait un urbaniste pour l'établissement des plans de Ouagadougou et de Bobo. Se défendant contre une telle résiliation unilatérale de son contrat, Crouzat signifia qu'il avait déjà établi le règlement complet de la voirie. Il justifia la lenteur de l'exécution de l'ouvrage par les différends qu'il avait eus avec le

¹³ Fonds TP 2ème série Dossier 172 " Etat des travaux d'Urbanisme" A.N.S.O.M.

¹⁴ Fonds TP 2ème série Dossier 377 et surtout Dossier 172, A.N.S.O.M. Ils contiennent les procès verbaux du Comité de l'Urbanisme sur l'état des travaux d'urbanisme.

¹⁵ Fonds TP 2ème Série Dossier 175, "Comité de l'Urbanisme"; A.N.S.O.M.

Gouverneur de la Haute- Volta. Il tenta de porter l'affaire devant le conseil d'Etat, sans succès¹⁶.

Quatorze(14) urbanistes répondirent à l'appel d'offres pour l'établissement des plans d'urbanisme de Ouagadougou et de Bobo. Le Haut- Commissaire de l'A.O.F auprès duquel devaient être passés les contrats, les rejeta, il désigna l'Architecte- Urbaniste Lopez¹⁷ qui était déjà à l'oeuvre au Sénégal. Il fut également décidé de lui confier, en liaison avec le Dr Ferrand, le projet du complexe hospitalier de Ouagadougou.

Une période de confusion s'installa en 1955; le comité de l'urbanisme n'était pas informé de l'évolution des plans de Bobo et de Ouagadougou. Huit mois après sa désignation, Lopez ne s'était pas manifesté à Ouagadougou. Les incertitudes persistèrent jusqu'à la perte des attributions du comité de l'urbanisme au milieu des années 50.

Avec le désistement de l'Architecte- Urbaniste Lopez, M. Le Pellissier fut chargé à son tour d'élaborer les plans directeurs de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso. Ce dernier fut réalisé et les plans établis furent présentés puis examinés par une commission d'urbanisme en 1956. Celle-ci émit de nombreuses réserves que l'urbaniste ne révisa pas. Aussi, ~~ne~~ fut-il jamais approuvé.

Il semble que le travail fut, par la suite, confié aux services locaux des T.P.

¹⁶ Fonds TP 2ème série Dossier 257 : Centre Hospitalier de Ouagadougou; A.N.S.O.M. Nous verrons plus tard comment le plan d'urbanisme de Ouagadougou retarda la réalisation du complexe hospitalier.

¹⁷ Ce dernier avait à son actif la réalisation du plan de l'hôpital de Brest en France.

Ces derniers poursuivirent l'oeuvre entamée par Crouzat et Le Pellissier. Toutefois, aucun plan ne fut officiellement approuvé par les autorités locales en vertu des prérogatives de la loi-cadre. On se contenta du coup par coup. L'échec de l'établissement des plans d'urbanisme de Ouagadougou et Bobo n'était pas dû au manque de crédits, mais plutôt à une déficience de l'organisation des ressources humaines concourant à l'exécution du plan. En atteste la lettre du député Conombo :

Mr le Ministre,

(...) Mr Lopez, Architecte a été nommé par le département pour l'exécution du plan de l'hôpital et le plan d'urbanisme de la ville de Ouagadougou. Or voici déjà plus d'un an que cet architecte ne donne pas signe de vie et toute l'affaire est stoppée par sa faute. Tout le monde se demande où se trouve Mr Lopez, c'est pourquoi, sachant que lors de votre visite en Haute- Volta, vous avez promis de régler cette question. Je viens vous prier de trancher afin que les études puissent être entreprises et que les crédits retenus au FIDES depuis un an puissent être débloqués (...) ¹⁸

Plus qu'à des facteurs financiers, l'échec du plan d'urbanisme semble lié à la réglementation de la profession d'architectes-urbanistes dans les T.O.M.

¹⁸ Fonds TP 2ème série Dossier 172, A.N.S.O.M.

3) La rigidité de l'organisation de la profession d'architecte-urbaniste et ses effets.

En 1947, le comité de l'urbanisme agréa trente-un urbanistes- architectes pour les T.O.M ¹⁹. En principe, des arrêtés fixaient la liste des urbanistes agréés dans les T.O.M relevant du Ministère de la F.O.M. Cette liste était sujette à révision biennale et pouvait faire l'objet d'additifs semestriels, sur proposition du comité de l'urbanisme²⁰. Toutefois, c'est auprès des chefs de territoires que l'architecte-urbaniste faisait ses offres, en adressant un dossier d'oeuvre et ses références. Le Ministre ne pouvait qu'exceptionnellement choisir un architecte et, dans le cas où cela arrivait, c'étaient toujours les autorités territoriales qui prenaient la décision et signaient les actes de contrat. Pour le cas du plan de Ouagadougou par exemple, le Haut Commissaire de l'A.O.F avait résilié le contrat de l'Architecte Crouzat avant d'en référer au département de la F.O.M.

La volonté des pouvoirs publics dans les colonies était de réserver l'exercice de la profession aux seules personnes d'origine métropolitaine. Ainsi à l'origine, les textes de lois prévoyaient que les architectes-urbanistes ne pouvaient exercer que dans le cadre d'un conseil, et devaient être obligatoirement de nationalité française. La situation spécifique de l'Indochine et de Madagascar, où il existait déjà des architectes autochtones, amena l'autorité à modifier les conditions afin de ne pas se heurter à des réactions de nationalisme. Il en résulta l'ouverture des Conseils à tous les

¹⁹ J.O.R.F du 11/10/47.

²⁰ Fonds TP 2ème série Dossier 175, A.N.S.O.M.

ressortissants de l'Union Française. Certaines mesures de réglementation de la profession ne furent pas promulguées par certains Hauts-Commissaires²¹ qui estimaient que cela créait des situations de monopoles en défaveur de leur territoire.

Si la pénurie de professionnels se posait moins en A.O.F qu'en A.E.F, il n'en demeurait pas moins que l'oeuvre engagée demandait une réglementation plus souple de la profession afin d'attirer le plus possible des techniciens de l'aménagement urbain (architectes urbanistes notamment). De notre point de vue, la réglementation de la profession d'architecte urbaniste, fut à l'origine de l'échec du plan de Ouagadougou. Le conseil de l'ordre établis en A.O.F ne pouvait satisfaire totalement la demande; en attestent les propositions du Haut-Commissaire de l'A.O.F à la plupart des architectes agréés, tels Lopez, Badini, Legrand, qui déclinèrent l'offre à cause du volume de leurs travaux²². Cette surcharge n'était pas due au manque de techniciens, loin s'en faut, mais à la protection extrême des intérêts des urbanistes déjà installés dans le territoire²³. Les correspondances et autres lettres de recommandation d'autorités pour appuyer la demande de certains architectes-urbanistes attestent ce manque d'ouverture:

²¹ Le Haut-Commissaire de l'A.E.F n'a pas promulgué le décret de 1945.

²² Fonds TP 2ème série Dossier 377 " Haute-Volta, urbanisme, correspondances 1948-1954", A.N.S.O.M.

²³ Quatorze architectes-urbanistes avaient répondu à l'Appel d'Offres pour l'établissement du plan d'urbanisme de Ouagadougou après la résiliation du contrat de Crouzat.

Mon cher Ministre,

J'ai l'honneur d'appeler votre bienveillante attention sur Mr (...) Architecte-urbaniste demeurant (...) qui sollicite une mission en A.E.F/A.O.F. Je serai particulièrement heureux que Mr (...) qui est mon beau frère puisse obtenir satisfaction. ²⁴

Le ministre ne put donner satisfaction à la demande parce que l'intéressé ne faisait pas partie des urbanistes agréés de la F.O.M et *a fortiori* du Conseil de l'ordre de l'A.O.F ou de l'A.E.F.

Si la réglementation de la profession avait pour but de protéger certains professionnels déjà installés, elle créait des différends entre l'administration et le Conseil de l'Ordre Régional de l'A.O.F. Ceci était dû au fait qu'au fur et à mesure qu'on réalisait le Plan, l'administration avait du mal à faire exécuter à temps et convenablement les réalisations, faute de personnel en qualité et en nombre suffisant. On constata l'échec de nombreux travaux : la première tranche de l'Hôtel des postes d'Abidjan, les plans de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso, etc...

Il n'y avait pas lieu de prendre des positions de principe, mais de confier dans chaque cas le problème au spécialiste le plus qualifié, en toute liberté

²⁴ Une des nombreuses correspondances à titre d'illustration; il s'agit d'une lettre de recommandation d'un député au ministre de la F.O.M en date du 22/04/55, Fonds TP 2ème série Dossier 172 ; "IGTP 4ème bureau situation sur les travaux d'urbanisme et interventions parlementaires (1948-1956)"; A.N.S.O.M.

de choix.

II) La réorganisation des structures et la relance des plans.

Le processus de décentralisation, puis les différentes étapes de transfert du pouvoir dans les colonies se répercutèrent également sur la politique d'urbanisme, plus au niveau des structures d'exécution que dans les méthodes utilisées. Mais il serait faux de penser que la politique menée fut statique. Elle évolua lentement jusqu'aux années 70, où des changements notables furent opérés. Mais ces changements ne remettaient pas en cause la politique menée jusque là. Ce furent plutôt les structures et les pôles d'intervention qui se diversifièrent et cette fois, semble-t-il, sous la pression de la demande sociale.

1) La difficile réorganisation des années 60.

1960 ne marque pas une véritable rupture dans la politique d'urbanisme en Haute- Volta, pas plus que dans plupart des anciennes colonies.

En l'absence d'un véritable plan officiellement approuvé, les acteurs de l'oeuvre urbanistique durent se contenter, en Haute- Volta, de quelques esquisses pour mener leurs opérations au coup par coup.

Le lotissement sommaire, basé sur un tracé rectangulaire ou carré de l'espace principal méthode d'aménagement pendant la période coloniale, resta en

vigueur après l'indépendance²⁵. Les villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso furent organisées selon le modèle colonial, de façon d'ailleurs plus marquée pour la deuxième. L'organisation des deux principales villes de la Haute- Volta privilégiait une morphologie en damier avec une ségrégation spatiale très perceptible entre zone d'habitat traditionnel et zone résidentielle, administrative, commerciale etc. En somme, le *zoning*²⁶ marqua nettement l'organisation du paysage urbain.

Malgré l'absence de plan approuvé, les autorités locales s'efforcèrent donc d'imprimer une organisation claire à l'ossature de la ville. A Ouagadougou par exemple, on pouvait distinguer au début des années soixante²⁷ un axe principal bordé d'arbres sur lequel se greffèrent les principales voies de communication vers Bobo Dioulasso, la Côte- d'Ivoire et le Mali, Fada Ngourma, le Niger, le Togo et le Dahomey, Po, le Ghana, Ouahigouya et Kaya. Cet axe principal longeait la zone commerciale établie au centre- ville; le marché central constituait la place forte de cette zone commerciale.

A l'Est de la ville furent installées les zones administrative et résidentielle. Ce quartier constituait le principal centre de décision du territoire, avec des rues très larges bordées d'arbres. L'axe principal séparait la zone administrative et la zone des écoles, également située dans la partie Est de la ville.

²⁵ Nous y reviendrons plus en détail dans la deuxième partie.

²⁶ Terme anglo-saxon repris par les urbanistes. Certains préfèrent le terme *zonage*. Il désigne la détermination des zones selon leur fonction principale.

²⁷ Roure, Arnaud, Vedrenn, Aménagement urbain à Ouagadougou et Bobo Dioulasso, Paris, SMUH, 1961, pp.28-30.

Le chemin de fer venant de l'Ouest s'enfonçait jusqu'à proximité de la zone commerciale où fut établie la gare. Une zone industrielle ²⁸ liée au chemin de fer fut aménagée à l'Ouest . L'aérodrome, au Sud-Est de la ville, constituait également un élément important dans la structure de la cité.

En somme, la politique de *zoning* pratiquée dévoilait les principales fonctions urbaines et l'axe principal qui structurait l'agglomération.

L'instabilité des structures administratives n'a pas permis de mener une politique cohérente à long terme. Les questions d'urbanisme qui, déjà pendant la période coloniale, ne cessaient de changer d'administration de tutelle furent successivement traitées par la direction des TP, le Cadastre et à nouveau par les TP, pour enfin revenir au cadastre en 1963, sans que jamais n'ait été tenté un véritable regroupement incluant l'architecture.

De 1960 à 1964, en l'absence de cadres nationaux, ce sont les coopérants et ingénieurs de TP, souvent des volontaires du service national, qui se sont chargés des questions d'urbanisme en Haute- Volta. Cette période fut marquée par des réalisations somptuaires à Ouagadougou.

En 1966, sous la houlette du S.M.U.H, une tentative d'organisation fut entreprise. Une direction de l'urbanisme et de l'habitat fut créée ²⁹. D'abord sous la tutelle du Ministère des Finances, elle fut bientôt placée sous la

²⁸ Elle n'était pas prévue dans le plan. Elle fut à l'origine financée grâce aux reliquats de crédits du Chemin de fer.

²⁹ Décret n°391/PRE/MTP du 01 décembre 1966.

responsabilité du Ministère des T.P et de la Construction³⁰.

Dès 1960, les autorités soucieuses d'un développement urbain harmonieux, firent appel au B.C.E.O.M pour l'étude de la situation de l'urbanisme dans les deux principales villes. L'étude fut menée conjointement par le B.C.E.O.M et la S.C.E.T. En fait, la mission qui se déroula en 1961 redigea, en plus du bilan de l'oeuvre accomplie, des recommandations pour le développement futur de la ville³¹.

Ce rapport avait l'avantage de faire un bilan des réalisations antérieures à 1961. Il déplorait surtout les contraintes artificielles imposées à l'extension urbaine, tels les barrages n°1, n°2 et n°3 au Nord, le chemin de fer s'enfonçant au coeur de la ville, la zone industrielle qui coupait en deux la partie Ouest de la ville, l'aérodrome qui limitait la ville dans sa partie Sud-Est. De notre point de vue, le point fort de cette étude résidait dans le fait qu'elle révélait l'une des causes de l'expansion des zones d'habitats dits "spontanés". L'organisation de la ville présentait plutôt des contraintes artificielles dans la mesure où celles-ci gênaient son développement régulier et favorisaient l'implantation des habitats non contrôlés en-dehors du noyau urbain. Autrement dit, elles constituaient un écran, une limite imaginaire pour les nouveaux arrivants.

³⁰ Cf) Article de Giner C. " Principes directeurs et acteurs institutionnels de l'aménagement depuis 1960" *in Réseau Habitat Urbain, Aménagement en quartiers spontanés africains.*, ACCT, 1986.

³¹ Arnaud, Roure, Vedrenne, *op.cit* : les résultats firent l'objet de trois fascicules, le premier faisant le bilan de l'urbanisme à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso, les deux derniers concernant chaque ville, faisaient des recommandations sur les réalisations à apporter.

Il en résultait également une extension qui empêchait la densification du noyau urbain. Le processus était très rapide et perceptible en l'espace d'une année grâce à l'observation de photographies aériennes prises en 1960 et 1961.³² Les nouveaux citadins y trouvaient une zone de transit mais la tendance était à la fixation définitive, au fur et à mesure que des liens et habitudes se créaient, comme l'a décrit Dao Oumarou :

*" (...) L'obtention du lopin de terre est souvent subordonnée à des liens que l'on peut patiemment tisser grâce aux contacts réalisés par l'entremise d'amis plus anciens dans la ville. Ces liens ne peuvent être renforcés et entretenus que par des petits cadeaux en espèces ou en nature, ou de fréquentes rencontres autours de laalebasse de dolo. Lorsque la familiarité, l'intimité et la confiance s'installent la requête introduite peut alors évoluer favorablement. La tendance montre que ce ne sont pas toujours les citadins fraîchement urbanisés qui occupent les quartiers spontanés"*³³

Il n'était pas question de pénurie d'espace loti car la densification des zones nouvellement loties était encore faible. L'absence d'étude sociologique pendant la phase d'accélération de l'urbanisation constitua un écueil : on aurait pu mieux maîtriser l'espace urbain, d'autant plus que la spéculation foncière était quasi inexistante dans les quartiers d'habitat africain, du fait sans doute que la procédure d'acquisition était assez compliquée. La phase

³² Ibid. p.4

³³ Dao O., Etude urbaine de Ouagadougou, Thèse de 3ème cycle Université de Montpellier, 1972, p.75.

d'extension due à une pénurie de l'espace loti dans le noyau urbain est postérieure à la première moitié des années 60.

C'est sur les recommandations de la mission du B.C.E.O.M que dès 1962, la Haute- Volta signa une convention avec le Bureau d'étude Chomette pour l'établissement d'un schéma directeur d'aménagement d'urgence pour les villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso³⁴. L'avant- projet fut présenté à la commission nationale d'urbanisme en 1964 et celle-ci demanda que des modifications fussent apportées³⁵. Sur le plan urbanistique, le projet ne proposait pas à proprement parler des nouveautés et s'inspirait largement des travaux faits une année auparavant. Mais le bureau Chomette n'apporta aucune suite aux travaux commencés; pire, il cessa ses activités en Haute-Volta sans épuiser le reliquat des crédits ouverts pour l'opération³⁶.

En somme, le plan Chomette ne fut pas achevé, aussi ne peut-on pas affirmer qu'il fut établi un véritable plan au début des années 60. Cependant, on ne peut pas dire que l'autorité s'accommodait d'une telle situation car lors du plan cadre 1967-70, l'étude préliminaire d'un plan d'urbanisme fut financée par le FAC.

³⁴ Bureau d'Etude Henri Chomette, Urbanisme de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso, principe et plan de planification urbaine de la métropole d'une ville de Haute Volta, analyse du site, des densités par quartier, des voies, plans masse du centre urbain, plan de zonage, des équipements, circulation et voies piétonnières; Paris; SMUH, 1962, multig.

³⁵ Givry C., Problème d'urbanisation dans trois centres principaux de la Haute-Volta : Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Koudougou. Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat, ORSTOM, Ouagadougou, sd, microfiches, Centre de documentation Ville en Développement.

³⁶ Sur un montant de 11,3 millions de francs seulement 7,9 millions furent utilisés. cf) Givry C. op.cit. p.8.

Les plans initiés pendant cette décennie d'indépendance ne tenaient pas compte des spécificités locales. La tendance était à la transposition de modèles européens, notamment français, en Haute- Volta. Les urbanistes avaient tendance à faire des comparaisons avec des villes européennes industriellement avancées. Ainsi, Ouagadougou fut comparée à Lausanne qui se développait le long d'un lac. Bobo fut comparée à Grenoble avec son relief en pente³⁷. Ces modèles ne tenaient pas compte des possibilités économiques du pays. Aussi les autorités ne pouvaient-elles pas les approuver, au risque d'accepter des plans inopérants d'autant qu'au milieu des années 60, le pays fut engagé dans une politique d'austérité, privilégiant le désenclavement par la construction des premiers réseaux routiers bitumés vers les pays voisins. Les autorités s'efforcèrent d'apporter des améliorations à la ville quand elles en avaient les moyens. Elles s'attaquèrent par exemple à la question de l'assainissement posée par les deux marigots traversant la ville : le marigot central et le marigot du Moro Naba furent transformés en canaux bétonnés. Les berges des barrages furent surélevées. Le déplacement de la gare et de l'aéroport, jugé très coûteux, ne fut jamais réalisé.

En 1971, une réorganisation fut opérée. Elle s'accompagna de la nomination à la tête de la direction de l'urbanisme d'un cadre national. Elle correspondit à l'amorce d'une politique de décentralisation grâce à la création d'un service à Bobo.

Le plan quinquennal 1972-76 poursuivit les efforts en vue d'arrêter des plans directeurs définitifs pour les principales villes de la Haute- Volta. L'étude du schéma d'aménagement de Ouagadougou fut poursuivie et celle de Banfora

³⁷ Arnaud, Roure, Vedrenn, op.cit.

commencée. Ces opérations reçurent l'assistance financière du FAC.

L'épisode du plan SEURA.

En 1975, un Conseil des ministres approuva le plan directeur de la ville de Ouagadougou réalisé par le Bureau SEURA en 1973 ³⁸. Cependant, ce plan ne fut appliqué que très partiellement. Ceci était dû davantage à ses imperfections qu'au manque de volonté de l'appliquer.

Dans sa programmation, ce plan prévoyait pour l'horizon 1985 une population urbaine de 240 000 habitants. Le recensement de 1985 en dénombra plus de 400 000. Aussi la mise en oeuvre de ce plan n'eut qu'une très faible influence sur l'amélioration de la ville. Certaines recommandations, telles le transfert de l'aéroport, de la gare ferroviaire, furent abandonnées en raison du choc pétrolier doublé de la grande sécheresse qui secouèrent le pays. La rocade devant permettre le contournement de la ville par les véhicules lourds fut néanmoins entreprise. Mais les autorités optèrent pour une réalisation progressive, consistant à l'aménager au fur et à mesure de l'extension des lotissements jouxtant la voie. Des obstacles tels que le barrage et les cours d'eau rendaient certains pans de l'opération très coûteux.

Plutôt qu'une extension de la ville, le plan SEURA préconisait la densification des quartiers existants. Cet aspect du plan fut également peu

³⁸ Ministère des Travaux Publics et de l'Urbanisme; Ouagadougou 1980-1990, Perspectives de l'aménagement du territoire, Ouagadougou, 1979, p.38.

suivi à cause de la mentalité des citoyens ³⁹. De plus, l'Etat n'entreprit guère d'efforts à ce niveau, laissant l'initiative aux individus. Il en résulta dans l'ensemble une densification moyenne très faible qui se limita essentiellement aux alentours de la zone commerciale. Une enquête de la direction de l'urbanisme effectuée en 1978 révélait que la superficie moyenne des concessions était seulement passée de 563 à 500 m² ⁴⁰. Aucune mesure d'accompagnement, telle l'amélioration de la voirie ou des caniveaux, ne fut réalisée dans ces zones, ce qui les transforma progressivement en zones insalubres.

Au niveau de la voirie, le plan SEURA ignore la spécificité de Ouagadougou dont la population a pour mode de transport privilégié les "deux roues". Le plan ne fit pas non plus cas de l'introduction des transports en commun.

A l'inverse, les autorités firent des réalisations majeures qui n'étaient pas prévues par le plan. Les plus importantes furent la gare routière internationale (Ouagarinter) sur un terrain de 10 ha, et le lotissement dit de "la patte d'oie", à proximité de cette nouvelle gare routière. Ceci participait de la politique visant à faire de Ouagadougou une plaque tournante du transport routier de la sous-région. Il en résulta une extension de la ville contrairement aux instructions du plan SEURA.

2) Les nouvelles orientations urbanistiques des années 70.

Un changement d'orientation de la politique d'urbanisme fut amorcé au début

³⁹ La plupart des enfants des propriétaires préfèrent s'installer hors du domicile parental après leur mariage, souvent en zone non lotie en attendant qu'elle le devienne.

⁴⁰ Ministère des Travaux Publics; op.cit. p.5.

des années 70. Il coïncida avec le relais progressif de l'intervention française par d'autres institutions et/ou pays. Sophie Dulucq a mis en évidence ce retrait progressif de la France à travers une étude pointue sur les investissements du FAC dans une douzaine de villes africaines; elle relève ainsi un effondrement des investissements en 1974-1975 et surtout en 1977 puis en 1979⁴¹. L'intervention financière conditionnait celle des techniciens et des bureaux d'études français.

Au milieu des années 70 débuta l'expérience de la restructuration de la zone d'habitat spontané de Cissin pour des populations à faibles revenus ⁴². Le projet pilote de Cissin connut l'assistance technique et financière du PNUD. Une équipe pluri-disciplinaire fut formée : ainsi l'urbanisme n'était-il plus considéré comme un domaine réservé uniquement aux seuls spécialistes de l'aménagement.

Le projet connut deux phases dans sa réalisation. La première eut un résultat mitigé, le groupe-cible n'ayant pas été atteint. La seconde phase fut mieux maîtrisée. Riche d'une telle expérience, la Banque Mondiale prit le relais grâce au démarrage du projet de développement urbain en 1975, visant à

⁴¹ Dulucq S. ; "Les investissements du FAC dans les villes d'Afrique noire francophone (1969-1986)", in Les investissements publics dans les villes africaines, l'Harmattan, 1989, p.44.

⁴² Pour la description du projet voir: Hundsal M. "Projet de restructuration en place d'une zone d'habitat non lotie dans le quartier de Cissin" Ouagadougou, 1974, 11 p. multig. Hundsal M.; Lallogo M. Laugthaler R.; Mode d'affectation des parcelles de terrain du lotissement de Cissin : caractéristique des participants sélectionnés, Ouagadougou, 1974, 10 p. multig. Boly M. "Quartiers spontanés et développement urbain" in Séminaire sur l'amélioration de l'habitat spontané, Lomé 1977.

l'aménagement et la densification de quartiers d'habitat non-lotis (300 ha à Ouagadougou, 132 ha à Bobo Dioulasso). L'opération s'étendit aux centres secondaires de Gaoua et Fada Ngourma.

Pour mener ces opérations, la Direction de l'urbanisme vit son personnel renforcé, notamment au niveau des cadres nationaux qui, avec les experts de la Banque Mondiale, commencèrent à participer activement à la conception des projets. L'assistance technique était composée d'expert canadiens et d'un ingénieur du B.C.E.O.M.

Les Pays-Bas apportèrent également leur concours à l'oeuvre urbanistique à partir des années 70. Cette contribution doit son originalité à l'intervention de l'Université Libre d'Amsterdam ⁴³ qui fut la principale animatrice de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement de Ouagadougou.

Il fallut attendre 1986, pour que soit adopté le Schéma Directeur d'Aménagement de Ouagadougou à l'image du modèle français; les nouveaux cadres nationaux étaient, en majorité, formés dans des écoles françaises ou des écoles appuyées par l'assistance technique et financière française (Ecole d'Urbanisme de Lomé).

Le S.D.A.U de Ouagadougou privilégie le contrôle des implantations anarchiques et la restructuration des quartiers d'habitat non-lotis. L'établissement et l'approbation de ce schéma furent surtout facilités par les ressources humaines dont disposait le pays. En effet, en plus des experts étrangers, de jeunes urbanistes nationaux connaissant le terrain furent

⁴³ Ce fut une assistance ponctuelle ne disposant pas de budget de fonctionnement propre.

intimement associés aux différentes phases de son élaboration. Il eut l'avantage de n'être pas un schéma "prêt- à- porter", car il fut le fruit d'une action conjuguée d'expériences théoriques internationales et de connaissances du milieu auquel il se rapportait. Cependant, l'essentiel n'est pas d'établir un schéma : c'est son application qui devra révéler toute son efficacité. L'horizon de l'an 2000 semble être un défi qui permettra de juger le degré de maîtrise de l'espace urbain par les autorités et les jeunes urbanistes burkinabè.

Le Plan Quinquennal (1986-90) s'est donné pour objectif la réalisation de douze schémas d'aménagement urbain dans l'ensemble du territoire, le lotissement de 118.920 parcelles dont 10% à Ouagadougou et 5% à Bobo Dioulasso, la construction en régie et en entreprise générale de logements et la mise en place d'un cadastre moderne dont toutes les données seraient informatisées ⁴⁴. Les nouvelles orientations ont donc été dictées par la nouvelle situation. En fait, il s'est agi de colmater les brèches. On ne parle plus de plan d'urbanisme, mais de Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme(SDAU), car l'urbanisme n'a pas pu contenir le développement de la ville.

En résumé, les principes fondamentaux de l'urbanisme en Haute- Volta ont évolué dans le temps en trois phases: La première qui va jusqu'en 1946, fut le fait d'initiatives isolées, sans conception urbanistique véritable. Elle fut une oeuvre urbanistique pauvre. Cependant, c'est elle qui constitua le noyau dur de l'organisation du dispositif urbain. La seconde phase, qui prit

⁴⁴ Ministère du Plan, Plan quinquennal de développement populaire 1986-1990; Ouagadougou, 1986, pp. 349 et suivantes.

véritablement forme avec la mise en oeuvre du programme de modernisation des équipements d'Outre mer, coïncida avec la reconstitution de la Haute Volta. L'oeuvre urbanistique fut pensée depuis la métropole qui tenta d'instaurer un modèle d'ensemble dans ses colonies. La Haute Volta disposa alors de l'appui technique de la structure mise en place depuis la métropole. Cependant, la politique entreprise laissa une impression de travail inachevée et fut faiblement appliquée. Les transformations du système colonial et l'accession à l'indépendance transformèrent peu ou prou la politique d'urbanisme. Les années 50 et 60 furent marquées par une continuité, les techniciens de la métropole se muant en assistants techniques avec les indépendances. On peut même remarquer une dégradation de la qualité des techniciens avec les indépendances, les assistants techniques étant souvent des volontaires du service national, contrairement aux techniciens chevronnés de la période coloniale. Les financements restèrent les mêmes, dans la mesure où le FIDES fut relayé par le FAC dont le financement fut plus modeste comparativement à l'oeuvre du FIDES. Ceci nous permet d'affirmer qu'il y a eu recul dans le processus par rapport aux ambitions des années 50. Le réveil date du milieu des années 70, les cadres nationaux furent intimement liés à la mise en place des projets. On assista également à une diversification de l'appui technique et financier. Il semble que la demande sociale ait été enfin réellement prise en compte.

III- LE LOTISSEMENT : PRINCIPAL REMEDE DE L'ORDRE URBAIN.

1) L'évolution des lotissements.

(Cf. Annexe III pour la liste des principales opérations d'urbanisme en Haute-Volta de la période coloniale à nos jours). **pp. 559-566.**

L'inventaire des opérations d'urbanisme a été réalisé à partir de sources éparses. Cependant, les archives du Service des Cadastres constituent l'essentiel de nos sources. Le rôle de ce service, en tant que structure importante de l'action urbanistique, nous permet de penser que l'essentiel des opérations d'urbanisme de la Haute-Volta a été répertorié depuis l'institution de ce service des années 20 jusqu'à nos jours . La nature de la source ne permet pas de déterminer les superficies touchées par les différentes opérations d'urbanisme (lotissement essentiellement).

De façon générale, en raison de l'absence très prolongée d'un plan d'urbanisme approuvé et suivi, c'est le lotissement au coup par coup qui constitua l'essentiel de la planification urbaine depuis la période coloniale jusqu'au milieu des années 80.

En général, les lotissements partaient de la ville européenne, puis on essayait d'aligner autant que possible les autres lotissements sur les lotissements

existants. En fait, à l'exception de la ville européenne, il s'agissait le plus souvent d'opérations sommaires consistant à tracer des voies et à aligner des concessions. Cette méthode visait en priorité l'ordre urbain.

Jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les lotissements se limitèrent essentiellement à la ville européenne de Ouagadougou. Le démembrement de la colonie en 1932 y marqua l'arrêt des opérations d'urbanisme ou du moins leur ralentissement; on ne réalisa qu'un seul lotissement dans la zone de la gare en 1944. Pendant la même période, à Bobo, de nombreux lotissements furent réalisés. Ils touchèrent même les quartiers africains : Cikasso Cira (1929), Tounouma (1929), Koko (1929), Hamdalaye (1929), Diarradougou (1940), Bolomakoté (1940), Saint Etienne (1940), Médinacoura (1945), Farakan (1945), Bindougoussou (1945), Kouinima (1945).

Les lotissements touchèrent les premiers quartiers africains à Bobo dès 1929. A Ouagadougou, ils ne débutèrent qu'après la guerre.(Bilbambili en 1946 à proximité du camp militaire). A ce niveau, on peut remarquer que la forte implantation européenne à Bobo expliquait l'antériorité des lotissements à Bobo par rapport à Ouagadougou. De plus, l'économie de traite était plus développée à Bobo qu'à Ouagadougou dont le véritable attrait résidait dans l'abondance de sa main d'oeuvre. Les opérations de lotissement se localisèrent essentiellement dans la ville européenne à Ouagadougou jusqu'à la fin de la guerre.

A partir de 1945, l'évolution politique et administrative imposa plus tard Ouagadougou comme premier pôle urbain. Les travaux d'urbanisme connurent alors un rythme de réalisation plus rapide.

En 1948, la direction des Travaux Publics fut transférée de Bobo à Ouagadougou soulignant ainsi la transformation qui allait s'opérer dans le rythme des travaux des deux villes. Le rythme de production d'espace loti baissa à Bobo et s'accéléra à Ouagadougou. Dans cette dernière commença alors la vulgarisation des lotissements. Le lotissement de Bilbambili fut poursuivi ; ceux de Koulouba, Samandin, Saint-Léon, Dapoya, Kologh Naba, Paspanga, Tiedpalogo, Larlé, Baoghin, Kamsonghin, Gounghin, Bilbalogo, Ouidi, furent exécutés et/ou commencés entre 1950 et 1960. Les opérations ne furent pas exécutées d'un seul coup, mais se déroulèrent en plusieurs étapes pour un même quartier.

Les lotissements furent poursuivis également dans la ville européenne qui "s'africanisait" très rapidement. Pendant cette période, 960 ha furent lotis¹ à Ouagadougou, soit un rythme moyen annuel de 29 ha libérant environ 9.500 parcelles. Cette période où il n'était pas question de pénurie d'espace loti, loin s'en faut, on vint même quelques fois à inviter les gens à occuper les parcelles. Durant cette période le rythme de production d'espace loti correspondait-il à celui de la croissance urbaine ? Assurément, mais cela ne suffirait pas à expliquer une telle situation ; car l'occupation de l'espace urbain ainsi organisé était suspecte pour une population longtemps tenue à l'écart de la zone lotie.

A partir de 1960 : le rythme de production d'espace loti s'accéléra mais n'arrivait plus à suivre le rythme d'accroissement de la population. Ainsi à

¹ Il s'agit d'une estimation faite par Guibo J. *in* Réseau habitat urbain en quartiers spontanés africains, actes du colloque de Ouagadougou, 1986, ACCT.

Ouagadougou, de 1960 à 1980, 1040 ha furent lotis soit une moyenne de 52 ha par an². Il en résulta un déficit qui se répercuta sur le paysage urbain par la prolifération de la zone d'habitat non lotie. Ceci fut en grande partie responsable de l'aspect précaire de la ville. L'insécurité de la zone non lotie n'incitait pas les populations à améliorer leur logement. Du reste, les ressources nationales affectées à l'aménagement du territoire restèrent modestes. L'urbanisation galopante n'explique pas à elle seule un tel déficit : Martin Ouédraogo³ impute également ce phénomène à la lenteur de la procédure administrative qui nécessitait une cascade de décisions (trois ans entre la prise de décision et l'attribution des parcelles).

A partir de 1983, on nota une volonté nettement affichée de produire en masse des espaces lotis. Entre 1983 et 1986, 45.781 parcelles furent dégagées à Ouaga et 12.500 à Bobo, à la suite d'opérations dites "lotissement-commando"⁴, terme évocateur de la politique suivie. L'opération fut poursuivie jusqu'en 1988. Elle fut conduite techniquement par les services de l'Urbanisme avec l'aide des Comités de Défense de la Révolution (C.D.R). Environ 3.000 ha furent ainsi lotis correspondant aux secteurs périphériques⁵ jadis constitués de zones d'habitats non loties. Les lotissements des années 80 constituèrent une revitalisation du traitement des

² Ouédraogo C. : A l'assaut des quartiers spontanés; Carrefour Africain n° 820 du 02/03/84.

³ "Aménagement progressif, un principe opératoire", in réseau habitat urbain en quartier spontanés africains, op.cit.

⁴ Il s'agissait de lotissements sommaires non viabilisés effectués à une cadence très rapide.

⁵ Du secteur 15 au secteur 30.

zones d'habitats non loties, mais l'on est en droit de se poser de nombreuses questions :

Le lotissement est-il synonyme d'urbanisme ? La production d'espace urbain n'impose-t-elle pas des opérations préalables à la construction ? On ne saurait s'embarrasser de ces préoccupations, quand bien même il en résulterait, outre des imperfections, des dépenses supplémentaires à long terme⁶.

Le bilan de l'action accomplie se précise avec l'étude faite à partir de 1988, dans le cadre du deuxième projet de développement urbain⁷. Celle-ci a conclu que si l'opération a permis de dynamiser l'activité du bâtiment dans l'ensemble de la ville de Ouagadougou⁸, il n'en demeure pas moins que l'opération a revêtu de nombreuses imperfections. Ainsi, les démolitions furent-elles estimées à plus de 15.000 logements en banco. Dans le même laps de temps, seulement 10.000 logements furent reconstruits alors que la population de Ouagadougou s'est accrue de 100.000 habitants : "la construction nouvelle effectivement réalisée n'a pas permis de compenser les destructions, *a fortiori* les besoins nouveaux n'ont pas été satisfaits"⁹. De plus, les anciens quartiers non lotis sont devenus de nouveaux quartiers lotis

⁶ Sissao C. *in Investissement Publics urbains en Afrique*, Paris, Harmantant, p.74.

⁷ L'étude fut menée par le B.C.E.O.M, le Groupe huit, l'Union des hlm.

⁸ La légitimation de l'espace incite les propriétaires à améliorer leur logement quand ils en ont les moyens.

⁹ Groupe Huit, B.C.E.O.M, U.N.F.O. hlm, Politique de l'habitat au Burkina Faso, multig., 1990, p.19.

peu ou prou dotés en équipement de base.

L'avantage d'un tel bilan est de comprendre les mécanismes déclenchés par de vastes opérations sans études préalables approfondies. On ne peut cependant pas conclure à l'échec irréversible de l'opération, loin s'en faut, mais l'identification des principaux écueils permet de mettre en oeuvre des stratégies de redressement. C'est ainsi qu'à la suite du déclenchement de la spéculation foncière qui en résulta, fut créée une inspection de contrôle immobilier chargée de recenser toutes les parcelles ainsi que leurs propriétaires.

En somme, les lotissements comme moyen de traitement de l'ordre urbain ont une longue tradition. Ils ont répondu véritablement à la demande sociale avec le développement de l'urbanisation.

Les lotissements ont pris plusieurs formes visibles sur le paysage urbain.

2) Les caractéristiques des principales formes de lotissements.

Les formes de lotissement ont varié selon les périodes et les préoccupations des aménageurs. Quelles furent les particularités des différentes formes de lotissement ? Quelles formes tracèrent-elles dans le paysage urbain ?

Selon les périodes, nous avons distingué trois principaux modèles de lotissement à l'intérieur desquels existent des variantes. Coen Beekeer¹⁰ a décelé cinq modèles d'aménagement en vigueur en Haute-Volta de l'origine aux années 80 :

¹⁰ Rapport adressé au ministère des Travaux publics et de l'Urbanisme : Ouagadougou 1980-1990 : perspective de l'aménagement du territoire", 1979, multig. 38 p.

Le modèle classique : né pendant la période coloniale et poursuivi quelque peu après les années 60, c'est ce que nous appelons "aménagement FIDES", du fait du dynamisme créé par ce plan en matière d'urbanisme et, partant des lotissements. Il consistait au découpage de l'espace en lots de 25 x 25 m. Il réservait des espaces pour l'installation de l'infrastructure et des équipements collectifs. *Grosso modo*, 65% de la surface aménagée étaient réservés au logement, 25% à la voirie et 10% aux services collectifs. L'enquête que nous avons menée sur le quartier Samandin à partir des livrets P.U.H (Permis Urbain d'Habitation) de la mairie de Ouagadougou révèle qu'à l'origine plus de 90% des parcelles accordées entre 1961 et 1965 avaient une superficie de 625 m² ¹¹. Certaines, en nombre très réduits (lot 326), atteignaient une superficie de 700 m². Cependant, on relève également des parcelles réduites à 312 m². La plupart des parcelles de petites dimensions a fait l'objet d'une mutation soit par vente soit par héritage.

L'observation du processus de densification à partir des livrets fonciers n'est pas très fiable, car de nombreux propriétaires construisent dans leurs cours des logements destinés à la location. Ceux-ci ne font pas l'objet d'une immatriculation particulière dans les livrets de P.U.H qui servent souvent aux spécialistes pour déterminer le degré de densification d'un quartier. Pourtant, le phénomène s'est rapidement popularisé, favorisant la vie "côté cours" pour reprendre l'expression consacrée d'un collectif d'auteurs sur l'habitat à Abidjan ¹².

¹¹ Enquête sur le terrain en Septembre 87 au Haut Commissariat à partir des Fiches parcellaires.

¹² Antoine Ph., Dubresson A., Manou-Savina; Abidjan côté cours, Kartala-ORSTOM, 1987.

- Le Modèle de Gounghin ou la rupture avec le lotissement en damier.

Il est né de l'initiative de la mairie de Ouagadougou en 1965-66, dans une zone localisée à proximité de la première zone industrielle. Il consista en la restructuration d'une zone habitée, ce qui laisse à penser que malgré l'accélération des lotissements dans les années 50, l'ensemble du périmètre urbain ne fut pas touché par les lotissements. Quatre ans après, il fallut procéder à la restructuration du quartier. Toutefois, cette zone avait la particularité d'être située à proximité de la zone industrielle, ce qui pourrait expliquer qu'elle ait fait l'objet ^{d'une} implantation humaine rapide et dense.

L'aménageur tint compte de la population résidente. Il a fallu, pour ce faire, rompre avec la forme de lotissement classique. Ainsi, près de la moitié des habitants gardèrent leur emplacement initial¹³, les autres durent se déplacer dans un rayon de 10 à 100 m. La superficie de certaines concessions fut réduite à 300 m², soit moins de la moitié des parcelles accordées lors des lotissements classiques. L'opération se déroula progressivement sur deux ans. La précarité des anciens logements facilita leur abandon mais aucun dédommagement ne fut accordé. L'enquête menée par M. Beeker en 1978 révéla que 95% de la population avait reconstruit en dur ou semi dur, après l'obtention d'un P.U.H.

- Le modèle de la Patte d'oie ou la création d'une trame d'accueil au début des années 70.

Terme évocateur du modèle français, la Patte d'oie fut réalisée dans la banlieue ouagalaise dans une zone pratiquement vierge de tout habitat. Elle

¹³ Rapport Beeker au ministère des Travaux Publics, 1979, op.cit, p.19.

devait accueillir en priorité les populations déguerpies pour cause d'utilité publique lors des opérations de rénovations urbaines. Elle donna lieu à une morphologie assez moderniste de l'aménagement urbain et elle différait des lotissements classiques aux formes monotones. De nombreuses parcelles firent l'objet de spéculation après l'octroi des P.U.H.

- Le modèle de la "zone pilote" de Cissin :

Il fut lancé par le P.N.U.D sur une requête du gouvernement. Son originalité résidait dans la mise en oeuvre d'un modèle de développement intégré faisant appel à la participation de la population concernée afin que celle-ci améliore ses conditions de vie et d'habitat. La première phase du projet porta sur un espace faiblement peuplé d'une superficie de 50 ha. 615 parcelles d'une superficie moyenne de 375 m² (15x25 m) furent dégagées. Le projet intégra également la viabilisation du lotissement : tracées de voirie, creusement de caniveaux par les populations; alimentation en eau potable et bornes fontaines. Le groupe cible était la population dont le revenu devait être compris entre 6000 et 36000 F. CFA. Un système de crédit tenant compte des revenus de la population concernée fut mis au point par la B.N.D. A la suite d'opérations de spéculation, le groupe-cible ne fut pas atteint car les attributaires avaient des revenus nettement supérieurs. Cette spéculation fut rendue possible à cause de la lenteur du projet ¹⁴.

La seconde étape de l'opération consista en la restructuration d'un sous-

¹⁴ Ministère des travaux Publics, Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat, Projet de développement urbain, 1976, multig. voir également l'article "projet pour l'amélioration des conditions de vie, de l'habitat, de la population à faibles revenus en Haute Volta, *in* Revue d'information des Travaux Publics des Transports et de l'Urbanisme, n° 1, 1977, pp.30 et suivantes.

quartier de 8 ha dégageant environ 250 parcelles. L'habitat était auparavant composé d'environ 200 logements précaires. Plus de 70% d'entre eux furent maintenus. Seules 18 familles durent être relogées dans les environs immédiats. Ce pan de l'opération fut réussi, estimèrent ses initiateurs, car le revenu moyen de la population concernée était de 9000 F. CFA par mois. Les logements précaires de ce quartier ont connu une nette amélioration; les 205 cases répertoriées lors du lancement du projet disparurent progressivement.

Les vastes opérations de lotissement initiées au milieu des années 80, s'inscrivent dans l'un ou l'autre des modèles décrits. Elles furent cependant plus rapidement exécutées, et dégagèrent un nombre plus important de parcelles.

Nous avons évoqués dans ce chapitre, les principes fondamentaux qui ont marqué la politique d'urbanisme. Elle se résume finalement en la prise de conscience de l'utilité d'un plan d'urbanisme. Mais on a souvent vu très grand, et élaboré des plans inapplicables au regard des possibilités du pays. Des maladresses, commises dès le départ, jouèrent en défaveur de Ouagadougou. A partir des années soixante-dix, on cessa de parler de plan d'urbanisme dans sa forme simplifiée; il s'agissait plutôt de schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme. Assurément, il fallait remettre de l'ordre et suivre enfin un mode développement moderne de la ville.

Force est de remarquer que, pendant longtemps, ce sont les initiatives individuelles qui ont donné une allure générale à la ville. Mais ce qui est frappant, c'est que, jusque là, l'autorité était arrivée dans l'ensemble, à maîtriser le développement de la ville. Il n'existe pas et n'a pas existé de

bidonvilles au sens strict du terme à Ouagadougou, malgré une prolifération de "zones d'habitat spontané"; ne vaut-il pas mieux utiliser le terme de "zone d'habitat non loti" ?

IV- Le contrôle du foncier pour les besoins des équipements.

L'absence de l'application d'un plan d'urbanisme a beaucoup joué sur la politique d'implantation des équipements urbains; si pendant la période coloniale, il n'y a pas eut beaucoup de difficultés, il n'en fut pas de même à partir des années 70 où l'espace urbain fit l'objet de nombreuses disputes, surtout dans les quartiers administratif et commercial.

Nous ne nous appesantirons pas sur les procédures d'occupation de l'espace urbain qui ont fait l'objet de nombreuses études. Elles furent pratiquement les mêmes dans les colonies françaises.

A- Les grands principes.

L'urbanisme constitua, par excellence, l'acte par lequel la métropole s'appropriait l'espace. Les premières immatriculations d'espace se localisèrent en ville. Il importait de définir dans un espace relativement restreint la place de chacun. Par la suite apparut la volonté de créer un domaine privé de l'Etat. L'immatriculation du domaine de l'Etat ne fut pas rigoureuse en Haute-Volta, la plupart des services n'en manifestèrent pas le besoin pendant la période coloniale. ¹⁵

A cette date, les terrains et/ou parcelles étaient immatriculés dans les livres

¹⁵ C'est à partir des années 70 que l'Etat ^aentrepris systématiquement de le faire.

fonciers au nom de l'Etat français. Ceci est stipulé par l'article II du décret du 20 mai 1955 qui élargissait le domaine de l'Etat français à toutes les terres vacantes et sans maître. Ainsi toutes les immatriculations de terrains domaniaux jusqu'en août 1960 furent effectuées au profit de l'Etat français.

L'indépendance eut pour conséquence un transfert *de facto* de ces terrains dans le patrimoine de l'Etat voltaïque. Par l'article 38 des accords de coopération, la France renonça au profit de la Haute Volta à ses droits sur tous les immeubles ayant constitué avant 1960, le domaine public ou le domaine privé de l'Etat français. Toutefois, des accords particuliers permirent à la France de conserver des immeubles pour les besoins de sa représentation diplomatique.

Après 1960, quelle fut la politique de l'Etat en matière de l'espace réservé à l'installation de ses services ?

Comment l'Etat procédait-il pour s'approprier un terrain pour ses besoins ?

La procédure était régie par la loi n°77/60/AN du 12 Juillet 1960 ¹⁶. Tout service public désireux d'occuper effectivement un terrain devait d'abord avoir l'accord du ministère dont il relevait. C'est ce dernier qui avait alors la charge d'introduire la demande auprès du ministère des Finances, pour étude. La demande devait comporter les informations sur l'identité exacte du service concerné, sur le terrain convoité (localisation précise, superficie, n° du lot si le terrain se trouve en zone lotie. Le service topographique avait la charge d'établir le plan de bornage dudit terrain.

¹⁶ Août 1985 : texte portant sur la réorganisation foncière et agraire du Burkina Faso.

La procédure d'affectation était plus simplifiée quand il s'agissait d'un terrain relevant du domaine privé de l'Etat. Le dossier était directement soumis au service des Domaines, dépendant du ministère des Finances, pour étude. Celui-ci donnait son avis sur la recevabilité de la demande. Au cas où la demande était favorable, un dossier était alors préparé en vue du décret d'affectation. Ainsi, toute attribution de terrain pour les besoins de l'administration faisait l'objet d'un décret d'affectation, acte par lequel chaque service avait la jouissance d'un terrain. En somme, la procédure nécessitait l'intervention de nombreux services dont le plus important était le ministère des Finances, véritable gestionnaire du domaine foncier de l'Etat, et partant, des espaces urbains les plus convoités (zone administrative, et commerciale). Cependant, les services d'urbanisme ou d'architectures avaient peu ou prou d'importance dans la procédure qui déterminait la localisation des équipements majeurs. N'était-ce pas un écueil pour le développement harmonieux de la ville ?

La démarche devenait plus complexe pour l'acquisition d'un terrain en zone non lotie, du fait qu'il fallait procéder à la purge du terrain de tous les droits éventuels. C'est au service des Domaines que revenait la tâche de procéder à cette opération. En collaboration avec la sous-préfecture ou de toute autre autorité compétente, le service des Domaines informait la population par le mode de publicité coutumier de la localité en question, par affichage d'un avis de demande de concession au bureau de la sous-préfecture et enfin par insertion au Journal Officiel pendant 15 jours. Généralement, l'autorité n'avait pas de mal à trouver un interlocuteur, surtout dans la région de Ouagadougou où l'organisation traditionnelle était très vivace et bien structurée. Une réunion était alors convoquée sur le terrain en question afin

de procéder à la palabre pour la cession des droits coutumiers ¹⁷. En cas de refus de la part des autorités coutumières, l'Etat pouvait déclarer la zone d'utilité publique. Il y avait donc une superposition du droit hérité de la colonisation et du droit coutumier, soulignant la reconnaissance d'une occupation antérieure à la période coloniale. Mais, le droit moderne primait, car on pouvait, en dernier recours, faire appel à la procédure de déguerpissement pour cause d'utilité publique. Il semble qu'il n'y ait pas eu beaucoup de problèmes pour l'obtention de terrain en zone non lotie à Ouagadougou. Cela tenait principalement à deux raisons : une organisation coutumière structurée ¹⁸ et un développement agricole déficient favorisant la libération de la terre.

Lorsqu'il s'agissait d'une propriété privée, les procédures de départ étaient toujours les mêmes que dans les cas cités plus haut. La demande était toujours adressée au Ministère des Finances qui chargeait le service des Domaines du suivi de l'opération. Lorsque les motifs d'expropriation étaient jugés recevables, l'Etat recourrait à deux procédures pour s'octroyer le terrain : négocier avec le(s) propriétaire(s) une indemnisation à l'amiable ou, en cas de refus, déclarer la concession d'utilité publique. Cette procédure fut utilisée pour la récupération de terrains situés au centre-ville, notamment dans la zone commerciale, au bénéfice de certaines sociétés d'économie mixte ou

¹⁷ La palabre se faisait sur place sur la base d'un taux forfaitaire d'indemnisation. Vers la fin des années 50, il variait autour de 1000 fr CFA par ha. Estimation faite à partir des plus importantes acquisitions foncières de l'époque : Titre Foncier 640, Domaine militaire, Direction des Domaines Ouagadougou.

¹⁸ Dans l'organisation coutumière mossi, il y avait des chefs de terre véritable gestionnaires des terres. Il tenait ce rôle à l'antériorité de leur fixation sur le sol par rapport au gens du pouvoir politique.

d'établissements à caractère économique ou commerciale. Il s'agit de récupération d'origine économique, et pour l'implantation d'équipements administratifs. Elle entre dans le cadre d'une politique de remodelage du paysage urbain à partir des années 70, car à la place des maisons individuelles ou d'anciens terrains ayant servis de gare routière ou de lieu de récréation sont élevés des immeubles à vocation de bureaux, banque et commerce. (Immeuble de la BICIA, Pharmacie Nationale etc.).

Certaines de ces opérations de rénovations se sont heurtées à une politique de conservation de patrimoine. Le Palais de Justice, dont le terrain fut longtemps convoité, fut ainsi préservé.

La course pour la récupération de terrains en vue de l'installation d'équipements opposa différents services de l'administration (Affaires Etrangères, Finances; Armée, BICIA) que nous allons illustrer. La conquête de l'espace urbain révèle les difficultés rencontrées par l'Etat lui-même à partir des années 70 pour combler ses propres besoins. L'enjeu se situait essentiellement dans la zone résidentielle et dans la zone commerciale. Le "zoning" adopté avait pour conséquence de cloisonner l'espace. L'emprise des quartiers d'habitat traditionnel limitait déjà l'extension des zones jadis appelées "la ville européenne". Jusqu'au milieu des années 70, la plupart des parcelles convoitées appartenaient, à l'origine, à des Européens et/ou à des entreprises européennes. Ces terrains firent à n'en pas douter, l'objet de nombreuses spéculations. Elles furent néanmoins tempérées par l'intervention de l'Etat qui, souvent, anticipait en rachetant les terrains qu'il cédait en priorité aux sociétés d'économie mixte.

B - Illustration : Etude de cas sur des procédures d'obtention de terrain par l'administration.

1) Les péripéties d'octroi d'un titre foncier pour les besoins du Ministère des Affaires Etrangères.

Nous avons pu reconstituer la procédure d'attribution de la parcelle affectée au Ministère des Affaires Etrangères pour la construction de son immeuble, grâce à une vingtaine de lettres contenues dans le dossier du Titre Foncier 1721 ¹⁹. Elles concernent essentiellement trois services :

- Le Ministère des Affaires Etrangères : demandeur de la parcelle.
- Le Ministère des Finances : habilité à gérer l'ensemble des parcelles de l'Etat et propriétaire de la parcelle convoitée.
- Les Domaines, service technique dépendant du ministère des Finances, chargés de la préparation des dossiers d'affectation de terrain.

Tout commença par un refus. Par une correspondance en date du juillet 1973, le Ministre des Finances invita son homologue des Affaires Etrangères à prendre ses dispositions pour l'utilisation d'un crédit de 80 millions mis à sa disposition dans le cadre de d'une convention d'assistance financière de la République Française. Cette somme finançait la première tranche de la

¹⁹ Titre Foncier 1721, direction des Domaines, Ouagadougou.

construction de l'immeuble des Affaires Etrangères.

Le Ministre des Affaires Etrangères engagea alors une procédure pour que lui fussent affectés les parcelles T.F (titres fonciers) 1273 et 1284 jouxtant ses locaux. Il justifia ce besoin d'extension de son domaine par le fait que la construction envisagée nécessitait un espace plus grand. Le service des Domaines chargé de l'étude du dossier émit des réserves sur la demande car les T.F convoités d'une superficie de 5.794 m² n'appartenait pas à un service particulier, mais étaient occupés par deux logements administratifs affectés à des assistants techniques français des Ministères des Travaux Publics et de la Santé. Le Ministre des Finances signifia son désaccord pour la démolition des logements administratifs. Il suggéra à son homologue de construire en hauteur après démolition de l'ancien immeuble. Ceci ne satisfait pas le Ministre des Affaires Etrangères, pour qui l'ancien immeuble était plus important que les deux logements à détruire. Les Appels d'Offres avaient été déjà lancés pour la construction de l'immeuble et les techniciens durent établir des plans suivant plusieurs hypothèses.

Le dénouement intervint après un changement dans l'équipe gouvernementale. La charge des deux ministères revenait à des militaires. Auparavant, le Ministère des Affaires Etrangères était tenu par un civil celui des Finances par un militaire. Le nouveau Ministre relança le projet de son prédécesseur. De l'avis de l'architecte, la superficie demandée n'était pas excessive, puisque les normes pour un tel bâtiment étaient de 10.000 m² contre 9.600 demandés. Pour le nouveau ministre des Affaires Etrangères, son homologue devait tenir compte du prestige de la Haute Volta, de l'importance de l'investissement à réaliser.

Dans le courant du mois de mai 74, soit un an après la première demande, le Service des Domaines adressa une correspondance au Directeur du Budget l'invitant à prendre ses dispositions pour reloger les deux coopérants. La procédure d'affectation des terrains fut entamée, le service des cadastres procéda à la fusion des parcelles concernées pour former un titre foncier individualisé de 12.895 m². Un arrêté fut pris en date du 29 octobre 1974 affectant le nouveau titre foncier ainsi constitué au Ministère des Affaires Etrangères.

2) L'appropriation publique du sol dans la zone commerciale.

Dans les faits, les procédures différaient selon les enjeux et les parties concernées. Les cas évoqués ci-dessous illustrent la diversité des procédures et amènent à se méfier des schémas théoriques généralement admis ou connus.

- Le cas de la Pharmacie Nationale

La procédure de récupération d'espace en vue de l'installation d'un service public pouvait également opposer l'Etat et un propriétaire privé. L'Etat faisait lui-même l'évaluation du terrain convoité et fixait le montant des indemnités à accorder.

Ce fut par exemple le cas de l'extension de la pharmacie Nationale ²⁰ située dans la zone commerciale. Grâce à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, quatre propriétaires furent dépossédés de leurs parcelles toutes bâties. La phase la plus délicate fut confiée au service des Domaines

²⁰ Titre Foncier 2092, Direction des Domaines, Ouagadougou.

afin que celui-ci accélérât la procédure de libération des terrains en vue de leur épurement définitif, pour permettre son affectation au Ministère de la Santé. Une "commission de constat de mise en valeur de concessions de Ouagadougou"²¹ fut sollicitée. Son évaluation fut remise en cause par un des propriétaires qui constituaient un véritable cas social comme en atteste la lettre manuscrite en date du 1/7/75 qu'il adressa au Ministre des Finances :

*"j'ai obtenu la parcelle n°11 le 14 février 1956 d'une superficie de 420m². Je suis marié et père de 7 enfants dont deux adoptifs. J'ai à payer les frais d'études de 2 enfants. J'ai dépensé 2.882.000 et 750.000 francs d'emprunt à la BND (Banque Nationale de Développement) soit un total de 3.612.000 francs pour toutes les dépenses que j'ai eu à effectuer pour ma construction. Depuis le 03 juin 1965, je souffre d'une paralysie complète du côté gauche, c'est à dire bras et jambe. J'ai été mis à la retraite le 1 avril 1970 (...). De 1936 à 1970 fin de ma carrière, c'est tout ce que j'ai pu faire pour l'avenir de mes enfants avec le fruit de mes 34 ans de travail"*²²

Son appel fut entendu, une contre-expertise fut établie, elle révisa l'indemnité de déguerpissement à la hausse. De façon générale, la tendance était à la sous-estimation des indemnités mais peu de citoyens savaient qu'ils pouvaient faire appel.

La récupération d'espace proche du noyau central de la ville coûtait cher,

²¹ Sa composition fut établie par décision n°255/MFC/DOM du 30 avril 1970.

²² Dossier Titre Foncier n°2092.

c'est la raison pour laquelle elle concernait généralement des services à vocation commerciale comme ce fut le cas de la parcelle occupée par la C.N.D.I (Caisse Nationale de Dépôt et d'Investissement)²³.

- Le cas de la C.N.D.I (Caisse Nationale de dépôts et d'Investissements) et de la Loterie Nationale.

Ici, l'Etat fit un arrangement à l'amiable avec la Compagnie Transafricaine, propriétaire de la parcelle dont les affaires battaient de l'aile. A l'origine, cette parcelle d'une superficie de 2835 m², située dans la zone commerciale, avait été morcelée en 1940²⁴ au profit d'un commerçant métropolitain, pour un montant de 25.000 francs, ce dernier la céda à la Compagnie Transafricaine en 1949 pour un montant de 1 million de francs. Cette transaction fut faite quand Ouagadougou retrouva son statut de capitale de territoire, ce qui avait relancé la spéculation foncière dans la ville et surtout dans la zone commerciale. L'Etat Voltaïque acquit le terrain à son tour en 1974, soit 26 ans après pour un montant de 13.984.000 francs. Pour les besoins de la C.N.D.I, il a fallu que l'Etat procède à la recherche d'un terrain, la faillite de la compagnie Transafricaine fut une aubaine.

Cependant, l'Etat procédait à des récupérations de terrains en vue de constituer une réserve foncière : ce fut le cas du terrain affecté au ministère des Finances pour la construction du siège de la Loterie Nationale²⁵. La

²³ Dossier Titre Foncier n° 106.

²⁴ A l'époque Ouagadougou était en régression à cause du démantèlement du territoire.

²⁵ Dossier Titre Foncier n° 54.

première immatriculation de la parcelle fut établie en 1929 pour Mr Samacotis (commerçant, membre très influent de la commission municipale de Ouagadougou dès sa création jusqu'en 1931) qui l'avait acquise pour un montant de 5000 francs. Quatre mois plus tard, la parcelle fit l'objet d'une première mutation en faveur de M. Brunel (également commerçant et membre de la commission municipale dans les années 20) pour un montant de 20.000 francs. En 1947, date du rétablissement de la colonie, la parcelle fit l'objet d'une troisième mutation au profit de la Société "Africaine-Française" pour un montant de 3.250.000 francs. En 1964, cette dernière céda le terrain à la société "Foncière de Haute Volta" constituant les parts d'actions à cette société pour un montant de 106.375.000 francs. C'est en 1967 que la parcelle échut à l'Etat Voltaïque grâce à une cession de gré à gré entre la Foncière de Haute Volta et l'Etat Voltaïque moyennant le prix symbolique de 1 franc²⁶. Le terrain resta vacant pendant trois ans avant d'être affecté pour les besoins du ministère des Finances.

- Le cas du commissariat de police.

Il arriva exceptionnellement que l'Etat s'octroie un terrain dans la zone commerciale pour ses besoins, mais cette procédure fut utilisée avant 1960, comme ce fut le cas des locaux du commissariat central de la Police²⁷. D'une superficie de 3.654 m², la parcelle fit l'objet d'un morcellement en 1952 pour le compte de l'Entreprise de Travaux Publics S.F.E.D.T.P. Le Territoire de la Haute Volta la récupéra en 1959 pour un montant de

²⁶ Les archives ne disent pas la contrepartie cédée par l'Etat dans la réalité.

²⁷ Dossier Titre Foncier n° 145.

27.875.000 francs. et l'affecta au ministère de l'Intérieur pour les besoins de la Police.

Si les mutations étaient parfois difficiles et nécessitaient des tractations longues et compliquées, elles trouvaient toujours un dénouement à l'amiable, cependant quand l'armée se trouvait au centre des tractations il en était autrement.

3) L'armée au coeur de l'enjeu foncier

Les premières appropriations du sol à Ouagadougou furent le fait de militaires qui établirent leur poste au début du siècle. Le développement des structures militaires imposa l'acquisition de vastes domaines à l'intérieur de la ville ainsi qu'à sa périphérie. L'occupation des terrains à la périphérie ne posa pas de problèmes; cependant, celle du noyau urbain pour les besoins de bureaux militaires fut plus laborieuse dans les années 70. Il s'agissait de se battre sur un terrain largement dominé par le monde des affaires, afin de conquérir un terrain situé en zone commerciale.

C'est en 1978 que l'armée et la B.I.V ²⁸ entrèrent en conflit à propos de deux parcelles jumelées attribuées pour la première fois en 1940 ²⁹. Elles avaient fait l'objet d'une récupération en 1975 par l'Etat qui s'était lancé alors dans une stratégie de récupération de terrains en vue de constituer une réserve

²⁸ Banque Internationale de Voltas : La BIV devenue B.I.B banque Internationale du Burkina est l'héritière de la B.I.A.O, c'est une banque constituée de capitaux mixtes où l'Etat est majoritaire.

²⁹ Dossier Titre Foncier n° 151 : superficie de la parcelle 1782 m², attribuée en 1940 à Y.T. Le 28 décembre 1954 bail de 9 ans au Volta Club (de fait réservé à la colonie européenne). 1963 acquisition de la parcelle par le député maire de la ville pour 1.500.000 francs. 1975 cession à l'Etat pour un montant de 9.073.000 francs.

foncière notamment dans la zone commerciale. La BIV voulait y construire son siège, et l'armée son Etat major.

La BIV suivit les procédures normales : elle avait d'abord sollicité le terrain occupé par l'ancien immeuble du Palais de Justice. La destruction de celui-ci fut refusée en raison du caractère architectural de l'ouvrage. C'est alors qu'elle sollicita les parcelles (TF 112 et TF 151). Par arrêté du 8 novembre 1977, les parcelles furent attribuées à la BIV moyennant le remboursement de la somme de 16.326.500 francs correspondant au montant occasionné par la purge complète des parcelles.

Lorsque la BIV entreprit les travaux d'assainissement des parcelles, elle en fut délogée par des militaires : l'armée occupa de fait les parcelles. Elle justifia son acte par le fait que les terrains lui avaient été promis verbalement par le ministre des Finances quelques années plus tôt. L'argumentation de l'armée n'avait en fait aucune valeur juridique : ce fut sur la base d'une promesse qu'elle fonda ses droits. Le Directeur de la BIV poursuivit la lutte sur la base d'arguments juridiques...

V- L'OEUVRE DETERMINANTE DE CERTAINES STRUCTURES D'EXECUTION.

La pratique de l'urbanisme a nécessité la création de structures pour la réalisation de différentes opérations d'urbanisme. Certaines eurent une existence ponctuelle, d'autres au contraire perdurèrent.

On se saurait parler des structures d'application des opérations d'urbanisme sans remonter à la période d'après- guerre où fut concrétisée la mise en oeuvre d'une politique d'ensemble moderniste d'urbanisme aux colonies.

Parallèlement au comité de l'urbanisme et de l'habitat, des structures techniques furent créées. Elles avaient davantage un rôle consultatif que décisionnel. Leurs avis permettaient aux autorités en charge de l'exécution du plan, d'éviter des tâtonnements souvent inévitables. Certaines étaient spécialisées (Commission de Standardisation des Equipements Sanitaires dans les T.O.M, Commission consultative des marchés de T.P de la F.O.M) d'autres l'étaient moins, mais fonctionnaient plutôt comme des bureaux d'études : le Bureau Central d'Etudes pour les Equipements Outre Mer (B.C.E.O.M) était de ceux-là.

A) Le B.C.E.O.M et son oeuvre en Haute-Volta(1949-1959)

La création du B.C.E.O.M fut sans doute imaginée pour remédier en partie à l'échec du programme d'installation de centres de recherche car la création de tels centres nécessitait un effort financier et technique très soutenu et leur

rentabilité ne pouvait être immédiate. C'est en 1949 que fut décidée la création du B.C.E.O.M¹.

Il avait pour objet d'apporter au ministre de la F.O.M, aux autorités locales ainsi qu'aux organismes publics mixtes et privés appelés à concourir à l'exécution des plans, sa collaboration pour l'étude des équipements prévus. Mieux, il devait assurer pour leur compte toute mission tendant à l'aboutissement des projets.² Contrairement aux centres de recherche qui devaient être installés dans les T.O.M, le B.C.E.O.M agissait à partir de la métropole et se déplaçait à la demande, ce qui évitait les frais d'installations permanentes : la nature de l'organisme qui visait avant tout à rentabiliser les capitaux, investis commandait cela. Pour la réalisation d'équipements majeurs, les services régionaux ou locaux de T.P étaient souvent dans l'incapacité de conduire les travaux avec toute la compétence requise. De ce point, de vue le B.C.E.O.M joua un rôle de premier plan.

C'est dire que la création de cet organisme fut imaginée par le ministère de la F.O.M pour résoudre les difficultés chemin faisant. Dans la mesure où il eût été difficile aux services des T.P de la F.O.M de renforcer de façon satisfaisante leurs effectifs, surtout en spécialistes hautement qualifiés, le B.C.E.O.M fut une formule de compromis à la fois libérale par la nature de son montage financier, et dirigiste car l'Etat fut son initiateur.³

¹ Son capital initial était de 10 millions de Fr métropolitains, il fut porté par la suite à 20 millions répartis de la façon suivante : CCFOM 55% sur fonds Fides, capitaux privés divers dont entreprises métropolitaines de TP installés en T.O.M : 45%.

² Fonds F.I.D.E.S 907 : "B.C.E.O.M : bilan 1951-1958"; A.N.S.O.M

³ Il devient société d'Etat de 1956 à 1971, puis encore société d'économie Mixte.

Les activités du B.C.E.O.M n'étaient pas bien définies au départ et son domaine d'intervention s'étendit au fil des années. On peut néanmoins regrouper ses activités dans les domaines suivants : l'infrastructure (routes économiques, télécommunications)⁴, l'habitat intertropical (l'urbanisme, les logements, les équipements de superstructure etc.)⁵.

C'est en 1951 que les questions concernant l'étude de l'habitat lui furent confiées⁶. Cet acte signait également la perte de vitesse du comité de l'urbanisme et de l'habitat. Une enquête réalisée par le journal *Marchés Coloniaux*⁷ sur l'urbanisme et la construction outre-mer signalait l'essoufflement du comité de l'urbanisme et la mise en veilleuse de nombreux plans d'urbanisme. L'habitat et l'urbanisme étant intimement liés, il revint également au B.C.E.O.M de donner son avis sur l'évolution de l'urbanisme dans les territoires d'outre-mer. L'élargissement de son domaine d'intervention était un aveu de l'échec des centres de recherche et des centres cantonaux prévus dans le plan.

Les missions d'études du B.C.E.O.M touchèrent la Haute Volta en 1952. Le rapport qu'il établit permit d'évaluer sommairement les besoins en logement dans les principaux centres urbains. Il estima qu'il existait un problème du

⁴ Ce domaine fut abandonné en 1959

⁵ Maurice Blanc " Le rôle du Bureau Central d'Etudes pour les Equipements d'outre-mer en matière d'habitat tropical" in Marchés Coloniaux du 23 février 1952, voir pages 420 et sqq. Voir Marchés coloniaux du 22 Septembre 1951, où Mr Olivier Bigorgne président du conseil d'administration du B.C.E.O.M a fait un article sur le rôle du B.C.E.O.M.

⁶ Fonds Fides 908 "Conseil consultatif de l'habitat". A.N.S.O.M.

⁷ Marchés coloniaux du 23 fév.1952 pp. 429 à 438.

logement, bien qu'il n'ait pas la même proportion que dans les villes côtières (habitat précaire, mais absence de taudis infects).⁸ La mission stigmatisa la politique d'urbanisme à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso où l'espace n'était pas judicieusement utilisé. L'organisation des lotissements dégagait parfois des parcelles de 1500 à 1800 m². La municipalité de Bobo avait à sa charge 100 km de rues, ce qui dépassait largement ses capacités.

Jusqu'en 1957, le B.C.E.O.M traita entre autres les dossiers suivants dans les villes de Haute Volta :

- Cours complémentaires protestants à Ouagadougou.
- Hôpital de Ouagadougou notamment sa station d'épuration,
- 95 logements de fonctionnaires.
- Marchés couverts de Ouagadougou.-
- Adduction d'eau à Bobo et à Ouagadougou.

Le B.C.E.O.M a subi de nombreuses restructurations, mais il a survécu aux indépendances. Il a acquis un savoir faire dans les colonies qui lui a permis d'étendre son domaine d'intervention à d'autres pays non issus de la décolonisation française (Amérique Latine). Il se maintient néanmoins en Afrique. En plus de nombreuses études d'infrastructures routières qu'il a menées au Burkina Faso, on retrouve ses spécialistes dans des projets d'études urbaines et des travaux d'aménagements urbains⁹. Il participa à l'élaboration d'un rapport fondamental sur la politique de l'habitat au Burkina

⁸ Fonds Fides dossier 908 et dossier 747 " rapport de missions : amélioration de l'habitat africain en A.O.F. 1951-1952. A.N.S.O.M.

⁹ En 1960-61 Mission d'étude sur l'aménagement urbain à Ouagadougou et à Bobo par Arnaud, Roure, Vedrenn; Un de ses ingénieurs fit parti du Projet habitat urbain initié à partir de 1975.

Faso à partir de 1983.¹⁰

Les structures créées dans le cadre du plan furent sans doute importantes mais les services des travaux publics constituèrent l'instrument fondamental de l'exécution des travaux d'urbanisme. Ce rôle s'accrut avec les indépendances.

B) Les Travaux Publics : l'incontournable et permanente structure. (1948-1980).

1) L'évolution de la structure.

Les services de Travaux Publics furent les principaux exécuteurs de l'oeuvre d'urbanisme. Depuis 1912, il existait un service embryonnaire de T.P en A.O.F. Placé sous la direction du Gouverneur général de l'A.O.F à Dakar, il assurait le contrôle de tous les services locaux, coordonnait les plans de campagne à exécuter ainsi que leur financement grâce aux différents budgets (budget général et budgets locaux, fonds d'emprunt etc.)¹¹.

C'est en 1920 qu'un service rudimentaire de TP fut mis sur pied en Haute-Volta pour l'exécution des travaux d'équipement du chef-lieu¹². L'inspection qui contrôla les travaux de premier établissement de la Haute Volta signala son manque d'équipement qui ne lui permettait pas d'assurer convenablement

¹⁰ B.C.E.O.M , Groupe Huit, U hlm ; " Financement de l'habitat urbain au Burkina Faso" Ouagadougou, 1990.

¹¹ Semi Bi Zan : Equipements Publics en Côte d'Ivoire. thèse d'Etat Paris 7; p.2

¹² TP 565 (1^è série) Dossier 1 : Mission Picanon, rapport n° 106 op.cit

son rôle. Cependant, ce service ne fonctionnait pas de façon autonome car il dépendait très étroitement des services généraux de Dakar.

L'arrêté du 6 Mai 1927 donna une autonomie mesurée aux services locaux de T.P¹³. Il leur permettait d'établir des projets, d'exécuter des travaux afférents à la voirie urbaine, routière et hydraulique. Il leur était également attribué la conservation du domaine foncier public, le contrôle des exploitations industrielles d'intérêt général¹⁴, le service des mines et enfin le service topographique. Ainsi, très tôt, les attributions du service des T.P étaient-elles très vastes.

Cet arrêté eut très vite des répercussions sur le dynamisme de ce service en Haute Volta. Il développa la production et la distribution de l'électricité à Ouagadougou dès 1928¹⁵. La même année, le service acheva l'établissement du cadastre de la ville de Bobo; celui de Ouagadougou était seulement en cours d'exécution, par manque de personnel (il n'y avait qu'un seul géomètre pour toute la colonie). En 1929, il s'équipa de deux tracteurs pour l'empierrement des voies urbaines.¹⁶ La grande crise suivie du démantèlement de la colonie freina les activités des T.P en Haute-Volta notamment à Ouagadougou.

¹³ J.O.A.O.F 1927 pp. 387-389.

¹⁴ Le service des TP de Haute Volta gérait depuis 1924, une usine d'électricité.

¹⁵ TP (1^è série) carton 1032 dossier 11 : "Travaux public Haute Volta, Energie électrique". A.N.S.O.M. L'existence d'une usine électrique est signalée dès 1924, cependant c'est seulement en 1928 qu'apparut la nécessité de faire payer le courant.

¹⁶ 200 mi 1723, "Colonie de Haute Volta Rapport d'ensemble pour l'année 1929" pp.10 à 12 A.N de Paris

De 1932 à 1948, le service principal fut transféré de Ouagadougou à Bobo Dioulasso et devint, dans l'organisation administrative, une subdivision de Travaux Publics rattachée à la direction des T.P à Abidjan. Pendant cette période, la Direction placée à Abidjan coiffait l'arrondissement des T.P de la Haute-Côte-d'Ivoire -avec pour siège Bobo- composé de deux subdivisions : l'une à Bobo et l'autre à Ouagadougou. De plus fut créée une subdivision de contrôle du chemin de fer à Bobo, ¹⁷ devenu le terminus provisoire de l'Abidjan-Niger en 1934.

Cette hiérarchisation reflétait un nouvel ordre de priorité qui correspondait au déplacement du pôle de développement des activités de travaux publics du centre du territoire vers l'Ouest, représenté respectivement par les pôles urbains de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso. L'effort de guerre imposa une nouvelle orientation aux services de Travaux Publics de l'A.O.F. En Haute-Volta¹⁸, seule la subdivision de Bobo Dioulasso fonctionna de façon satisfaisante. La quasi- totalité de ses activités se localisèrent dans la ville de Bobo (construction de l'école Jamot, de logements pour fonctionnaires); l'adduction d'eau de la ville fut entreprise en 1943.¹⁹

L'après-guerre fut marquée par la réforme de l'organisation du service des Travaux Publics. Cette réforme fut consécutive au rétablissement du territoire. Une direction autonome fut instituée et placée à Ouagadougou.

¹⁷ 200 mi 2G48-97/123 "Rapport d'ensemble Haute Volta 1948" A.N.de Paris.

¹⁸ Il s'agit à l'époque de la Haute Côte d'Ivoire.

¹⁹ 200 mi 2696 "Travaux publics en A.O.F, 1943" A.N de Paris.

Elle coiffait désormais quatre subdivisions ²⁰ :

- La subdivision urbaine de Ouagadougou
- La subdivision routière de Ouagadougou
- La subdivision des travaux publics de Bobo
- La subdivision du chemin de fer du Mossi.

On retourna ainsi à la situation d'avant 1932, consistant au déplacement du pôle principal des activités de travaux publics de l'Ouest vers Ouagadougou.

La création d'une subdivision urbaine de Travaux Publics à Ouagadougou soulignait la volonté de créer un outil indispensable à la réalisation de l'oeuvre urbanistique de la capitale. Cette organisation bien charpentée cachait une atrophie de la capacité du service qui ne disposait que de 23 agents permanents. Cependant, la création des structures destinées à concourir à l'exécution du plan et la Direction Fédérale épaulaient les services locaux. Les Travaux Publics gardèrent, toute proportion gardée, leurs attributions de 1927 : réalisations de bâtiments publics, des logements, des grands travaux d'infrastructure. La réalisation de l'adduction d'eau, de l'électrification des villes de Ouagadougou et de Bobo furent à la charge des Travaux Publics locaux dans les années cinquante.

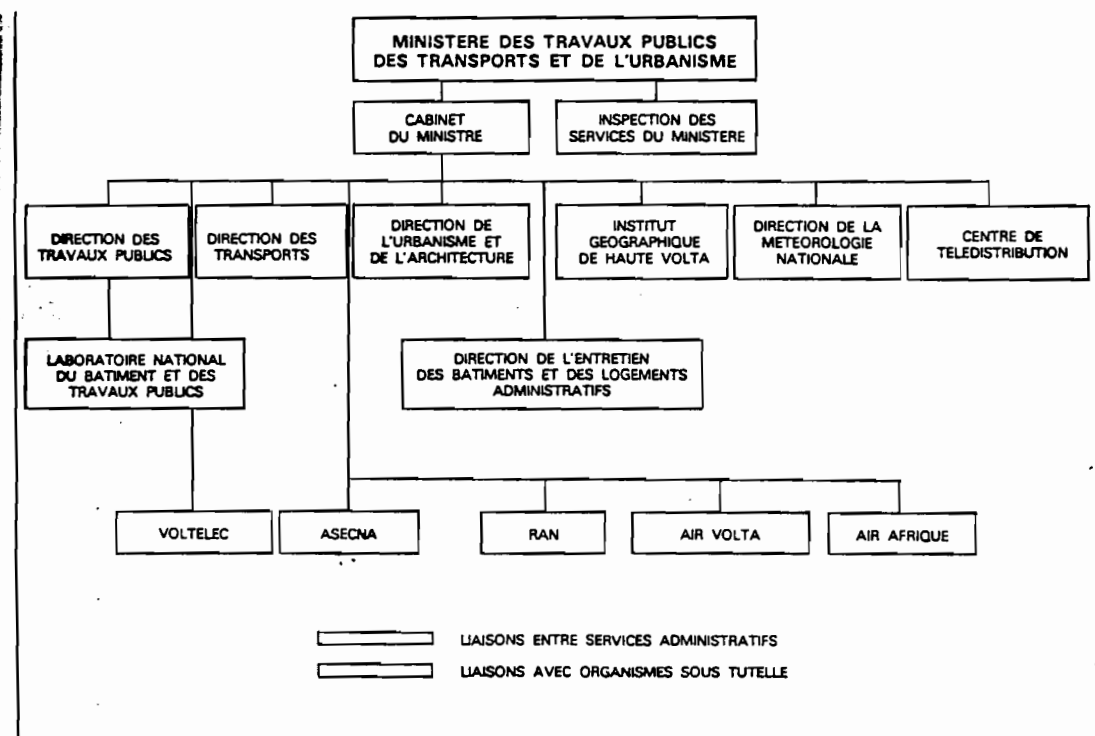
La réalisation des travaux se fit presque exclusivement à l'entreprise, sous leur contrôle. Les études étaient faites par les services techniques de T.P; ensuite, un concours d'Appel d'Offres était lancé et les dossiers des postulants envoyés à Dakar pour examen et choix final. La réalisation de certains grands ouvrages échappait pratiquement au contrôle des services locaux,

²⁰ 200 mi 2716-2G48 " Haute Volta, Rapport d'ensemble 1948" A.N.de Paris.

sauf pour la surveillance (préparation du marché et Appel d'Offres étant lancés depuis Dakar ou la métropole).

Après les indépendances, l'accession à la souveraineté nationale imposa des transformations dans l'organisation des services de Travaux Publics. Désormais, ils ne pouvaient plus bénéficier directement de l'appui logistique et technique des services centraux de Dakar, ni de l'appui direct de l'ancienne puissance coloniale; celle-ci devait alors intervenir par le biais de l'assistance technique.

L'importance des Travaux Publics valut *de facto* la création d'un ministère des Travaux Publics auquel furent rattachés d'autres secteurs. Ainsi ses prérogatives ne furent-elles pas transformées, elles se renforcèrent.



source : Ministère des Travaux Publics, Revue d'Information des Travaux Publics des Transports et de l'Urbanisme, n°1, 1978.

2) L'étude des travaux contrôlés par le service des Travaux Publics (1960-1971). cf. Annexe III, pp. 567-599.

Elle permet de voir l'importance du volume des travaux exécutés sous le contrôle des Travaux Publics et d'en percevoir la diversité. Les travaux contrôlés par ce service reflètent quelque peu la politique des pouvoirs publics en matière d'aménagement du territoire dans son ensemble et de la ville en particulier.

La série que nous avons reconstituée provient des Archives de la Direction des TP à Ouagadougou²¹. Jusqu'en 1971, un cahier de suivi des travaux reprend toutes les opérations de Travaux publics contrôlés par le Ministère. Il comporte des informations sur la nature des travaux, leur localisation, le mode de passation des marchés, l'entreprise adjudicataire, le montant global initial et le montant final, la date de démarrage des travaux et la date de réception définitive de l'ouvrage.

Souvent, l'inauguration officielle de l'ouvrage intervient bien avant la date de réception définitive de l'ouvrage par la direction des TP. Certaines entreprises perdent le marché en cours de réalisation à cause de leur incompétence, ce qui influe sur le délai de réalisation de l'ouvrage. Les lacunes de notre source proviennent essentiellement du fait que le mode de passation des marchés comporte quelques confusions, surtout en ce qui concerne les appels d'offres.

²¹ Centre de Documentation du Ministère de l'Équipement, Ouagadougou.

1972 constitue la dernière année prise en compte dans le document; cependant, celui-ci ne couvre pas toute l'année considérée; aussi l'avons nous exclue de notre série.²²

EVOLUTION DU VOLUME DES TRAVAUX CONTROLES PAR LA DIRECTION
DES TRAVAUX PUBLICS SELON LES MODES DE PASSATION DES MARCHES
(en milliers de francs)

ANNEE	FRANCS COURANTS						FRANCS CONSTANTS*				
	A.O	NB	E.D	NB	TOTAL	NB	A.O	%	E.D	%	TOTAL
1960	291399	31	246359	43	537758	74	1016983	54	859792	46	1876775
1961	605041	12	312352	54	917394	66	2057139	66	1062000	34	3119140
1962	466646	21	401780	41	868427	62	1525932	54	1313824	46	2839756
1963	453336	17	391097	30	844434	47	1423475	54	1228045	46	2651523
1964	114406	13	199845	19	314252	32	351226	36	613524	64	964754
1965	756941	12	106630	14	863571	26	2270823	88	319890	12	2590713
1966	118531	13	51791	11	170323	24	346111	70	151232	30	497343
1967	1679401	12	130701	1	1810103	13	4853472	93	377729	7	5231198
1968	209001	11	24293	8	233295	19	585203	90	68023	10	653226
1969	384466	16	42274	7	425741	23	999614	90	107312	10	1106927
1970	953338	20	84467	10	1037806	30	2316611	92	205255	8	2521869
1971	287401	20	290164	25	577566	45	672518	50	678986	50	1351504

*MONTANTS DEFLATES PAR L'INDICE DES PRIX DE GROS ET DE DETAILS FRANCAIS BASE 100:1980

A.O : APPEL D'OFFRES.

NB : NOMBRE (UNITE DE MARCHES)

E.D : ENTENTE DIRECTE (GRE A GRE)

% : POURCENTAGE DU MONTANT TOTAL DE L'ANNEE

SOURCE : ARCHIVES DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS (CENTRE DE DOCUMENTATION DU MINISTERE DE L'EQUIPEMENT.

²² Notre tentative pour aller au de là de 1971 fut vaine; les autres sources étant très irrégulières et incomplètes, en tout cas pas assez homogène pour constituer une source sérieuse d'évaluation.

Cette évaluation des travaux contrôlés par la Direction des Travaux Publics ne saurait être considérée comme l'ensemble des travaux publics réalisés en Haute-Volta pendant cette période. Mais l'étude des activités d'un service dont l'action fut fondamentale en matière d'urbanisme

De 1960 à 1971, la Direction des Travaux Publics a contrôlé plus de 25 milliards (Francs constants 1980) de travaux soit environ 2,1 milliards en moyenne par an. Pendant cette période, la tendance générale a été à la baisse et a évolué en dents de scie. Plutôt qu'à des influences conjoncturelles, ces fluctuations sont imputables à la nature des projets. On peut néanmoins noter la très forte baisse de l'année 1966 qui s'explique par la chute de la Première République. Ce fut une année d'incertitudes et de remaniements de l'appareil d'Etat; elle correspond également à la période où le régime défunt amorçait une politique d'austérité. La hausse importante de 1967 est imputable aux grands travaux d'axes routiers vers le Ghana et le Mali.

C'est dans la ville de Ouagadougou qu'est localisé le plus grand volume de travaux. De façon générale, la tendance de l'évolution des travaux dans cette ville reflète celle de l'ensemble, sauf en 1967, 1970 et 1971.

Plus de 11 milliards de Francs 1980 furent localisés à Ouagadougou, soit en moyenne plus de 900 millions par an. La part de Ouagadougou connut d'importantes fluctuations d'une année à l'autre. C'est en 1964 et 1969 que l'on constate les taux les plus élevés. Cependant, ces années ne constituèrent pas les périodes où l'on a pu observer les volumes de travaux les plus importants.

1967 marque une année de recul de Ouagadougou qui représente à peine 1% du montant total des travaux. C'est aussi l'année où l'on constate la plus forte

hausse du montant total des travaux réalisés. Ceci marque une tentative de réorientation de l'équipement du pays, l'infrastructure routière constituant une priorité. Ses effets induits sont néanmoins très importants pour Ouagadougou et Bobo qui furent desservis par des axes importants de routes bitumées.

b) La destination des travaux.

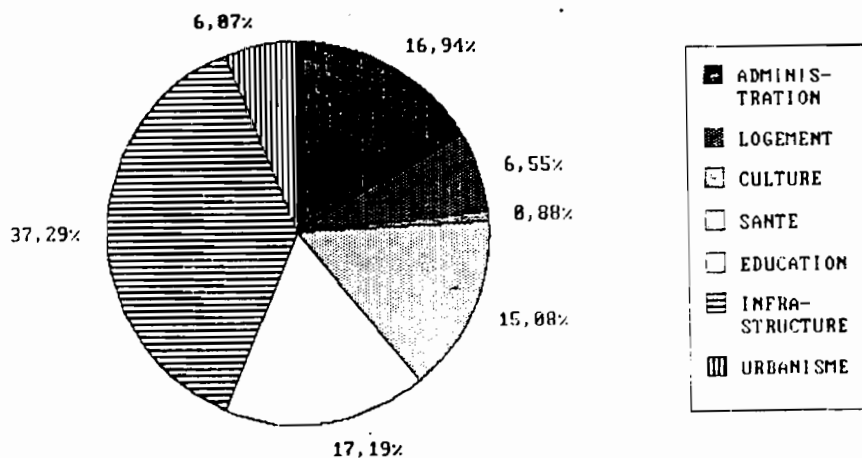
Nous avons retenu une classification distinguant sept principales destinations.

REPARTITION DU MONTANT DES MARCHES CONTROLES PAR LA
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS SELON LEUR DESTINATION.
(en millions de F.CFA)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	TOTAL
ADMIN.	453	225	545	365	306	460	182	26	243	936	189	373	4303
LOGEM.	373	615	175	312	37	36	19	-	6	-	-	90	1663
CULTU.	5	107	13	38	-	-	-	13	-	-	3	45	224
SANTE	90	22	402	284	20	1311	8	1520	27	-	104	42	3830
EDUCA.	70	1172	284	1211	86	757	139	-	305	49	265	29	4367
INFRAS	791	847	945	242	283	19	150	3661	51	122	1853	510	9474
URBAN.	94	130	475	201	233	8	-	11	20	-	108	263	1543
TOTAL	1876	3118	2839	2653	965	2591	498	5231	652	1107	2522	1352	25404

MONTANTS DEFLATES PAR L'INDICE DES PRIX DE GROS ET DE DETAILS FRANCAIS ; BASE 100:1980

SOURCE : ARCHIVES DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ; CENTRE DE DOCUMENTATION DU
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT.



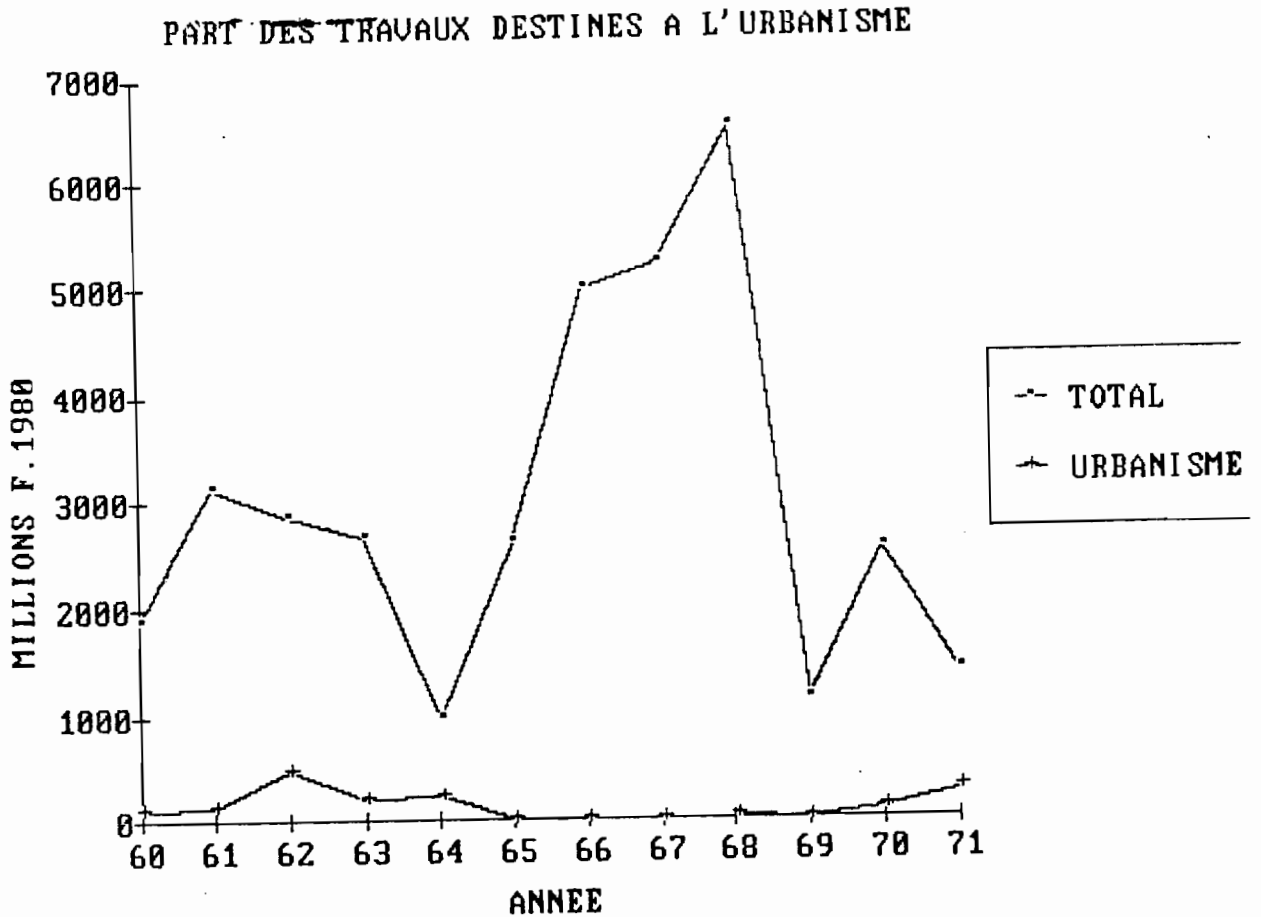
L'administration englobe les équipements administratifs et de représentation de l'Etat. Le logement est représenté essentiellement par les logements de fonction, avec une très forte place pour les logements destinés à l'assistance technique et ^{au palais présidentiel.} La culture implique les théâtres, terrains de sport, maisons des jeunes, radiodiffusion, etc. La santé concerne les dispensaires, hôpitaux et centres de santé. L'éducation regroupe tous les domaines de la formation et de l'enseignement primaire et secondaire. Dans notre classification, l'infrastructure est représentée par les routes, les équipements à caractère économique ou industriel. L'urbanisme comprend l'infrastructure urbaine proprement dite : adduction d'eau, voirie, électrification etc.

On peut retenir une observation principale : l'infrastructure en général et l'infrastructure routière en particulier, ont été le domaine privilégié d'intervention de la direction des TP en Haute Volta entre 1960 et 1971 soit 37% du total du montant des travaux réalisés. D'ailleurs c'est son rôle le plus connu de la population.

En 1967, furent réalisés les premiers travaux de bitumages hors agglomérations de la Haute-Volta. Ils visèrent le désenclavement du pays grâce à l'axe Bobo-Faramana (frontière malienne) l'axe Ouagadougou-Po (frontière ghanéenne), l'axe Ouagadougou-Tenkodogo (frontière togolaise). La plupart de ces axes partaient ou passaient par Ouagadougou ou Bobo Dioulasso.

L'infrastructure fut le secteur où la localisation des travaux fut plus faible à Ouagadougou. Cependant si l'on considère les effets induits des routes bitumés qui atteignent Ouagadougou, une telle affirmation est à relativiser.

L'urbanisme :



L'infrastructure urbaine proprement dite,²³ absorba 6,07% du montant total des travaux. C'est surtout entre 1960 et 1965 que les grands travaux de V.R.D furent réalisés à Ouagadougou. L'importance des travaux nécessita la résurgence²⁴ en 1962 d'une Direction s'occupant spécialement des grands

²³ Adduction d'eau, électrification, voirie, etc...

²⁴ La subdivision urbaine de Ouagadougou avait été créée en 1948.

travaux d'urbanisme de la ville : la Direction des Grands Travaux de Ouagadougou²⁵ devait assurer le contrôle de tous les chantiers de la ville en veillant sur leur bonne exécution. Le directeur nommé à sa tête était responsable du règlement des travaux à exécuter à l'entreprise; il devait tenir une comptabilité et rendre un rapport mensuel au Directeur des Travaux Publics²⁵.

Après 1966, les travaux à Ouagadougou freinèrent et cette structure ne se justifia plus à cause de la raréfaction des grands chantiers dans la capitale. De 1965 à 1969, on ne note aucune opération d'urbanisme de grande envergure dans la ville de Ouagadougou.

L'électrification a constitué 14% des travaux d'urbanisme, soit moins de 1% du montant total des travaux contrôlés par la direction des Travaux Publics. Néanmoins, sa présence souligne une longue intervention des Travaux publics dans ce secteur.

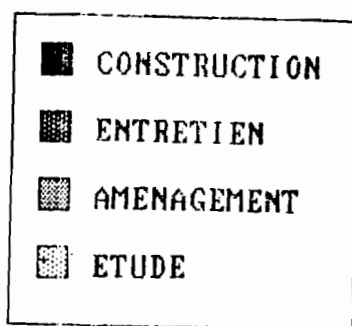
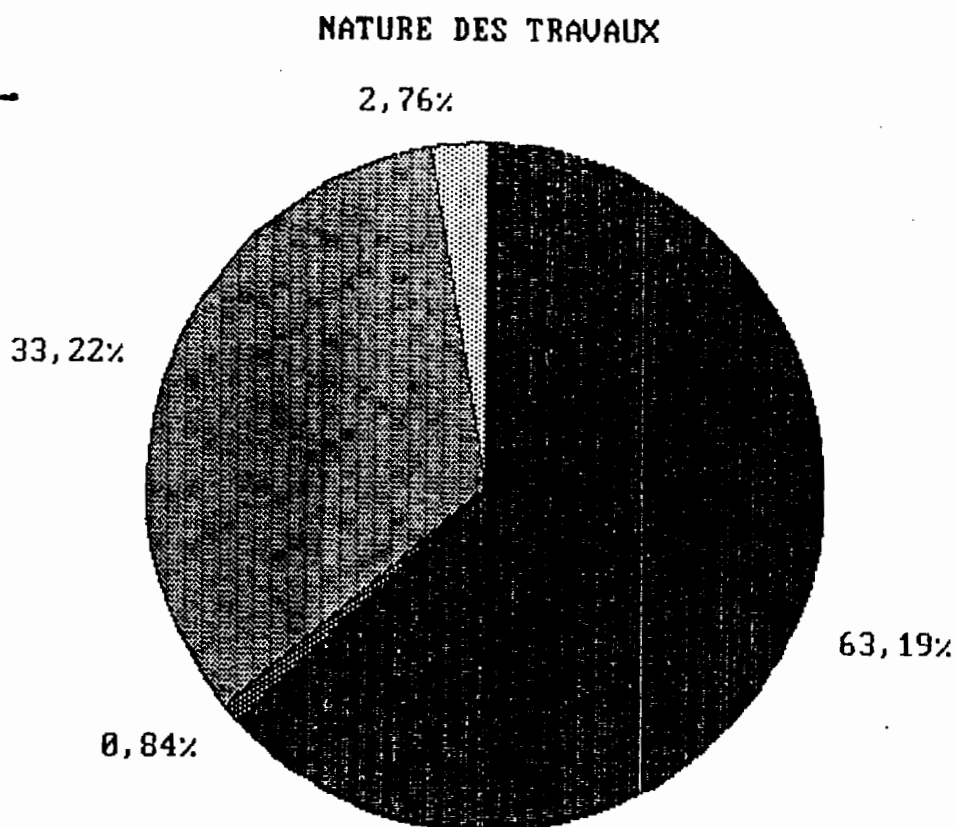
La part de l'adduction d'eau fut très faible dans les travaux contrôlés par la Direction des travaux publics (moins de 1%). A Ouagadougou, les travaux concernèrent pour une grande part l'aménagement du barrage ravitaillant la ville en eau courante.

Les télécommunications n'apparaissent pas dans les travaux contrôlés par la Direction de Travaux Publics.

La voirie est, par excellence, le domaine d'intervention des Travaux Publics

²⁵ Archives des Travaux publics non classés , dossier Nouvel Hôpital/Aménagement 1958-1972 ; Centre de documentation du ministère de l'Équipement du Burkina Faso.

en ville (plus de 40% des travaux d'urbanisme. Ce fut surtout entre 1960 et 1964 période où fonctionna la direction des Grands travaux de Ouagadougou que furent exécutés les grands travaux de voirie. Ils ont permis la réalisation du bitumage des principaux axes de la ville, la réalisation de certains ponts, et le creusement de quelques km de caniveaux. Ces opérations n'apparurent plus dans les activités des Travaux Publics de 1965 à 1970.



Deux remarques principales s'imposent après l'analyse de l'orientation des travaux contrôlés par la Direction des Travaux Publics : d'une part, une localisation prépondérante des activités à Ouagadougou, ce qui révèle que ce sont les services de l'Etat qui assurèrent la construction de la ville à la place de la municipalité ; d'autre part, une grande diversité des ouvrages réalisés, avec prédominance des travaux d'infrastructure dans les activités des travaux publics.

La construction absorbe la plus grosse part des marchés contrôlés par la direction des Travaux Publics. En fait, elle ne réalise pas elle-même toutes ces constructions. La part de l'entretien reste faible, car elle dispose d'un service réduit d'entretien des bâtiments administratifs, et pour celui des routes. L'aménagement arrive en deuxième place et concerne surtout l'infrastructure routière. La part des études reste relativement faible, mais ne tient pas compte des études architecturales réalisées par certains techniciens des Travaux Publics. L'essentiel des marchés passés pour des études est imputable à l'infrastructure routière. Aussi l'essentiel de ces travaux d'Etat fut-il réalisé à l'entreprise.

En somme, les Travaux Publics construisent, aménagent, entretiennent, après avoir réalisé des études. C'est un outil fondamental de la construction du pays. Au regard de l'éventail et du volume des réalisations, ils ne peuvent être en mesure d'effectuer toutes les tâches. Aussi font-ils appel aux entreprises.

c) Les modes de passation des marchés.

EVOLUTION ^{du} MODE DE PASSATION DES MARCHES ENTRE LA DIRECTION
DES TRAVAUX PUBLICS ET LES ENTREPRISES (1960-1971)

ANNEE	APPEL D'OFFRES		ENTENTE DIRECTE		NOMBRE TOTAL DE MARCHES
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	
1960	31	41,9	43	58,1	74
1961	12	18,2	54	81,8	66
1962	21	33,9	41	66,1	62
1963	17	36,2	30	63,8	47
1964	13	40,6	19	59,4	32
1965	12	46,2	14	53,8	26
1966	13	54,2	11	45,8	24
1967	12	92,3	1	7,7	13
1968	11	57,9	8	42,1	19
1969	16	69,6	7	30,4	23
1970	20	66,7	10	33,3	30
1971	20	44,4	25	55,6	45
MOYENNE	16,5	50,2	21,9	49,8	38,4

sources : Archives MINISTERE DE L'EQUIPEMENT DU BURKINA FASO.

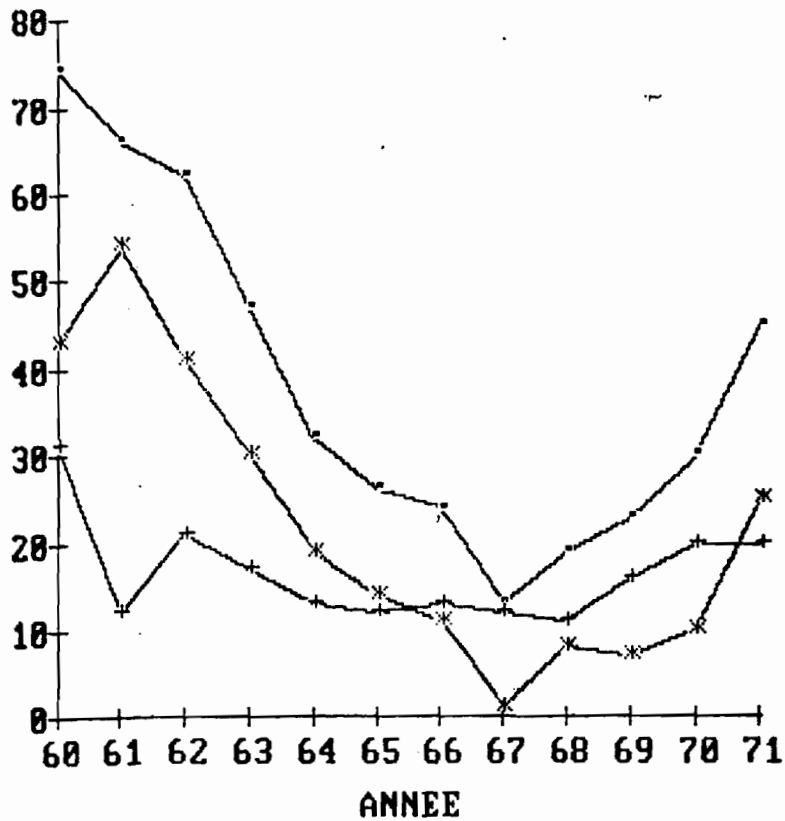
On distingue principalement deux modes de passation des marchés : les Appels d'Offres et les marchés passés par entente directe ou de gré à gré. Des nuances existent surtout au niveau de la première catégorie, où une distinction est faite entre Appels d'Offres et Appels d'Offres restreints.

Pour cette analyse des modes de passation de marchés nous avons procédé

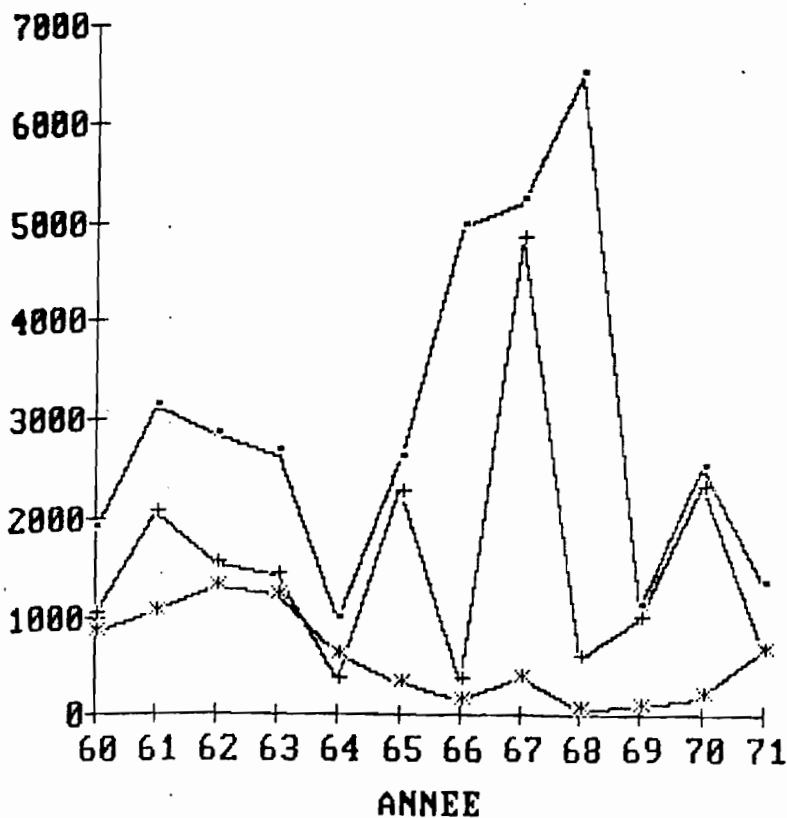
par une identification à deux niveaux, l'un basé sur le critère quantitatif (unité de marchés) et l'autre qui met en relief la valeur monétaire des marchés. On peut ainsi tirer les observations suivantes. Le nombre de marchés passés par entente directe fut le plus élevé. Cependant, les marchés passés par Appels d'Offres furent les plus importants en valeur. La tendance à passer des marchés par entente directe est plus importante quand les sommes mises en jeu ne sont pas très élevées. Elle se justifiait quand les fournitures ou les travaux étaient exclusivement attribués à des concessionnaires uniques et surtout pour les travaux qui, en raison de leur urgence, ne pouvaient subir les délais d'une procédure normale, la procédure normale étant l'Appel d'Offres. C'est dire que c'était une procédure exceptionnelle. Mais à la lumière du nombre élevé de cas, cette procédure ne s'est-elle pas ici transformée en procédure de routine ?

C'est surtout entre 1960 et 1965 que les marchés passés par entente directe furent courants. Ils furent destinés surtout aux nombreux travaux d'urbanisme de la ville de Ouagadougou. Toutefois, la tendance générale fut à la baisse. La plupart des grands travaux furent soumis à la procédure normale. Les entreprises étrangères, notamment françaises, furent les principales adjudicataires des marchés, qu'ils soient par Entente Directe ou par Appel d'Offres. La place des entreprises nationales fut très marginale et consista essentiellement en l'exécution de petits marchés.

EVOLUTION REPARTITION DES
 MODES DE PASSATION DE
 MARCHE SELON LEUR
 NOMBRE. (unité de marché)



EVOLUTION REPARTITION DES
 MODES DE PASSATION DE
 MARCHE SELON LEUR
 MONTANT (millions F. 1980)



- total
- + Appels d'Offres.
- * Entente directe

CHAPITRE II - L'EVALUATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS URBAINS : UNE APPROCHE QUANTITATIVE DE LA POLITIQUE D'URBANISME.

Démarche très ambitieuse que de vouloir quantifier les investissements publics sur la longue durée. Ceci suppose que nous ayons une source comptable uniforme alors que l'espace urbain que nous nous proposons de traiter a lui-même subi de nombreuses transformations sur les plans institutionnels et politique. Celles-ci s'accompagnèrent d'un ajustement au niveau des sources de financement, comme par exemple, le Fonds d'emprunt qui disparaît au profit du FIDES après la Deuxième Guerre mondiale ou l'éclipse du Budget Fédéral à partir de 1957.

Nous avons donc dû adapter notre analyse en fonction des cadres institutionnels, et des périodes étudiées. Il s'agit donc de plusieurs études fondées sur des cadres différents; elles se complètent cependant, surtout au niveau de l'analyses. Ainsi, l'analyse des investissements basée uniquement sur le Budget Fédéral permet-elle de voir la place des villes de Haute-Volta dans la politique fédérale.

L'effort local fut également décisif. Il donne davantage la mesure des préoccupations de cette instance. Une source privilégiée permet de suivre cette préoccupation : les comptes définitifs des recettes et dépenses du

Budget Local.

Mais l'inconvénient de ces structures (locale et/ou fédérale) c'est qu'elles ne donnent pas une vue d'ensemble. De ce point de vue les bilans de plan constituent des indicateurs importants, car toutes les sources de financement y sont mentionnées. Ce qui paraît important également de relever, c'est la faiblesse de l'instance propre à la gestion urbaine, c'est à dire la commune.

Il ne faut pas idéaliser ces documents car toutes portent les empreintes, les préoccupations de leur époque, ainsi que des imperfections car ils n'ont pas été élaborés pour nous dire ce que nous voulons démontrer. De même, il ne faut pas, non plus, les écarter car il n'y aurait pas d'analyse valable sur la longue durée sans eux.

Nous nous sommes largement inspiré d'une méthodologie ébauchée dans le cadre d'une équipe de recherche sur les investissements urbains dans les villes africaines, au sein du Laboratoire Tiers-monde/Afrique que nous avons fortement adaptée à notre propre problématique, dont l'objet est plus de mesurer des tendances et les mécanismes d'une politique d'investissement que d'établir un bilan comptable exact sur la longue durée.

A) Dans le cadre de l'Etat colonial (1947-1960)

L'origine des financements était de deux ordres : local et métropolitain. Mais ils agissaient dans des cadres différents. Sur le plan local, ils se subdivisaient en deux parties principales que sont le plan fédéral et le plan local proprement-dit, d'où la distinction entre le Budget Fédéral et le Budget Local. Les deux se complétaient fortement, du fait que, institutionnellement

leurs prérogatives étaient bien définies. Si par exemple, le Budget local reprenait souvent des financements effectués grâce à sa quote-part reversée par le Budget Fédéral, il n'en est pas de même pour le Budget Fédéral qui ne prenait pas en compte les investissements réalisés directement par les instances locales. Les prérogatives de ces dernières augmentèrent d'ailleurs progressivement au détriment des investissements fédéraux. Il va, sans dire, que notre définition des investissements urbains est très large par rapport aux définitions de nos sources comptables dont la rubrique "urbanisme" ne comporte que les opérations de lotissements, adduction d'eau, et autres aménagements, ce qui est très faible par rapport aux investissements effectués dans les centres urbains. Cette remarque est valable pour n'importe quelles sources financières. Une part très considérable des services fédéraux fut localisée dans les villes, contribuant ainsi au développement de leurs équipements. (Bureau de Postes, Pharmacies, services douaniers etc.).

Le vaste plan d'ensemble de modernisation des colonies d'après-guerre prit en compte la ville comme un objet spécifique. Le financement des plans d'urbanisme incombait non pas aux instances locales mais au FIDES financé en grande partie par la métropole et géré par une institution implantée en métropole : la CCFOM. Les investissements occasionnés par les plans d'urbanisme furent très modestes (500.000 C.F.A plus les frais de voyage) pour les plans de Bobo et de Ouagadougou. Infime dirait-on, mais l'application de ces plans - s'ils étaient approuvés - nécessitait de gros investissements qui ne pouvaient être réalisés par les seuls financements locaux, d'où une intervention massive de la métropole à travers des structures imaginées pour les territoires. La modernisation de l'économie coloniale impliquait celle des villes. A l'argument d'ordre économique se

doublait celui d'ordre idéologique car, on pouvait constater qu'après de longues années de colonisation, les colonisés connaissaient peu ou prou l'électricité, l'eau courante, le bitume, les logements décents etc. Cette modernisation pouvait se dérouler dans le cadre relativement restreint -lieu de concentration humaine et d'activités économiques- qu'est la ville.

1) Les villes de Haute Volta dans la politique d'investissement du Gouvernement Général de l'A.O.F.(1948-1957)

a) Caractéristiques du Budget Fédéral.

Pour mieux comprendre les formes d'intervention du Budget Général de l'A.O.F, il convient de faire un bref rappel des raisons qui furent à l'origine de sa création, ainsi que des transformations qui furent apportées à cette institution.

C'est par le décret du 31 Juillet 1898¹ que la notion de budget général fit son apparition dans les T.O.M. Elle trouvait ses origines non pas dans les colonies africaines mais en Indochine (Cochinchine, Tonkin, Annam, Laos, Cambodge). La réorganisation d'un conseil supérieur de l'Indochine, l'unification des services de douanes, favorisaient la création d'un budget général. Le rapport précédant le décret justifiait, en outre, la création de cet instrument financier par le fait *"qu'il y a lieu d'établir une démarcation très nette entre, d'une part, les services et les oeuvres d'intérêt général, aux dépenses desquelles il doit d'être pourvu par des ressources déterminées, demandées à la colonie toute entière, et d'autre part, les services ayant un caractère d'intérêt local qui seront mis à la charge des budgets locaux."*

¹ J.O.R.F 1898; p.4787.

Cette mesure constituait une nouveauté car jusque là, dans les colonies il n'existait que des budgets locaux directement liés au budget métropolitain.

Quatre ans plus tard, l'A.O.F fut touchée à son tour. Il s'agissait de donner au Gouvernement général de l'A.O.F un instrument financier qui lui soit propre. Cet instrument devait fortifier l'action du Gouverneur Général en lui assurant le concours immédiat de services généraux, dont les dépenses seraient prévues à une section d'un budget déterminé, comprenant les dépenses communes des différentes colonies. *"Etroitement unies sous une direction, les colonies de l'A.O.F seraient prêtes à constituer un empire solide et compact..."*²

En fait, l'organe participait à l'instauration d'une autonomie financière des T.O.M par rapport à la métropole en même temps qu'il centralisait les différentes colonies. Hautman et Boucart ³ s'accordent pour dire que l'établissement du Budget Général permettait à la France de limiter ses rapports directs avec les budgets locaux. En fait, pendant longtemps, l'apport du Budget métropolitain fut toujours réduit à l'indispensable, en même temps qu'il imposait un contrôle très rigoureux aux budgets locaux. Vue sous l'angle métropolitain, l'institution du Budget Général fut un acte de décentralisation. Cependant, à l'échelon local elle fut un acte de centralisation. L'évolution des prérogatives du Budget Général permet de déceler des tendances centralisatrices ou décentralisatrices de l'administration coloniale en A.O.F.

² J.O.R.F du 4 octobre 1902; p.6549-6550.

³ R. Boucart R.; Le grand conseil de l'A.O.F, Paris, Société des journaux, 1955, 246p.

C'est par le décret du 18 octobre 1904 que le principe de la répartition des recettes et de dépenses entre le Budget Général et le Budget Local fut fixé. De façon schématique, le Budget Général bénéficiait des recettes basées sur la fiscalité indirecte et les budgets locaux sur la fiscalité directe. Jusqu'en 1938, le Budget Général avait la charge des dépenses de la dette du Gouvernement Général et des services généraux.

- de l'Inspection des colonies.
- de la Justice française.
- de travaux publics d'intérêt général.
- des subventions éventuelles aux territoires⁴.

Dès 1938, les établissements d'enseignements communs furent transférés à la charge du Budget Général. En 1939 les transferts s'élargirent aux services géographiques et météorologiques.

Pendant la guerre, la tendance fut à la centralisation. Il y eut alors un renforcement des prérogatives du Gouvernement Général. Ainsi les services suivants furent entièrement pris en charge par le Budget Général :

- Développement social et démographique (enseignement et Santé)
- Développement économique (travaux publics, agriculture, élevage, eaux et forêts etc...)
- Gendarmerie et police
- Services financiers (douanes, contributions directes, enregistrement, domaine, trésor, timbre etc...)

Aux Budgets locaux, échet la charge des secteurs suivants:

⁴ Pour les détails sur les prérogatives financières du Budget Général voir la nomenclature des Budgets et surtout Roche J., Le Budget Général de l'A.O.F, Paris, Imprimerie Guillemot et de la Mothe, 1956, 51 p.

- dépenses de gouvernement et l'administration locale
- les travaux d'entretien et dans les cercles sur ressources spécialisées
- dépenses d'exploitation industrielles appartenant uniquement au territoire (adduction d'eau, électrification etc.)
- dépenses d'intérêt local, etc.

La guerre eut pour conséquence l'élargissement des secteurs d'intervention du Budget Général.

Après la guerre les prérogatives du Budget Général furent jugés trop centralisatrices, ainsi, dès 1945, on rendit aux Budgets Locaux une partie des services jadis incorporés au Budget Général, notamment l'assistance médicale et Indigène, l'enseignement primaire, les services de l'agriculture, de l'élevage et des Eaux et forêts. Les services locaux de Travaux Publics furent renforcés. Le mouvement de décentralisation s'accompagna sur le plan politique et social de la création des Assemblées Territoriales et du Grand Conseil. Ces structures contribuèrent à accélérer le mouvement de décentralisation. Il fallut attendre la loi du 29 août 1947 pour préciser la répartition des rôles à l'échelon fédéral et local.

Au milieu des années 50 -période concernée par notre étude sur les dépenses du Budget Général en Haute Volta- les services suivants dépendaient du Budget Général :

- le Grand Conseil
- l'Inspection de la F.O.M
- le parquet général et les Cours d'Appel
- les services de sécurité
- la Direction Générale des Finances

- l'I.F.A.N (Institut Français d'Afrique Noire)
- la Direction Fédérale des Services de Travaux et d'Infrastructure
- l'Enseignement Supérieur
- les services de Santé(en partie) et le S.G.H.M.P(Service de Santé et d'Hygiène Mobile et prophylactique
- certaines exploitations et établissements Industriels (Imprimerie du Gouvernement Général, Régie des Transports de la Presqu'île du Cap Vert).
etc.
- Exécution et Contrôle du Budget Général

Avant 1947, date à laquelle fut créé le Conseil Général, le Budget Général était préparé, arrêté et rendu exécutoire par le Gouverneur Général après avoir été préalablement approuvé par le Ministère de la F.O.M. Cette centralisation excessive connut une régression avec à la mise en place du Conseil Général. Ainsi, deux organes pouvaient-ils contrôler le Budget Général : le Haut-Commissaire le préparait et le présentait aux Conseillers Généraux qui le discutaient. Ces derniers étaient plutôt favorables à une plus grande décentralisation, mais leur rôle était assez limité face aux prérogatives du Gouverneur Général dépositaire des pouvoirs de la France.

Les Gouverneurs Locaux avaient la responsabilité de l'exécution de Budget Général dans les territoires, sous le contrôle de la Direction des Finances déléguant les crédits aux territoires. De plus les Inspecteurs de la F.O.M contrôlaient ponctuellement le déroulement des dépenses.

Des Comptes Définitifs étaient établis après la clôture de l'exercice budgétaire par la Direction Générale des Finances et du Trésorier Général de l'A.O.F qui centralisaient toutes les opérations et constataient leurs

exactitudes. Les Comptes Définitifs étaient examinés par le Grand Conseil et arrêté par le Gouverneur Général. ⁵ Les comptes définitifs sont les justificatifs des recettes et des dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire, sa procédure d'établissement est une source relativement fiable pour cerner les investissements fédéraux dans les villes de Haute Volta. ⁶

L'importance des investissements réalisés dans une région, une ville, détermine sa place dans la politique fédérale.

Les services dépendant du Budget Général montrent une nette prédominance des services administratifs généralement localisés dans les centres urbains les plus importants. Instruments de centralisation, les équipements fédéraux confortèrent la hiérarchisation du réseau urbain à l'échelon Aofien, puis à l'échelon plus restreint des différents territoires.

L'étude des investissements du Budget Général dans les villes de Haute-Volta, couvre une période où la tendance était à la décentralisation. Quelle fut la part des villes de Haute- Volta dans les dépenses fédérales ? Leurs destinations confortent-elles la hiérarchisation du réseau urbain voltaïque dans les années 50 ?

⁵ Roche J., op.cit, p.16.

⁶ De façon générale dans les villes d'A.O.F. A ce propos, voir surtout l'analyse sur la longue durée des investissements fédéraux faite par Lakroum M. in Les investissements publics urbains dans les villes africaines.op.cit. pp.22-35.

b) L'évolution des investissements fédéraux dans les villes de Haute-Volta. cf. Annexe IV, pp. 603-607.

EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS FEDERAUX DANS LES VILLES DE HAUTE VOLTA (MILLIERS DE F.1914)

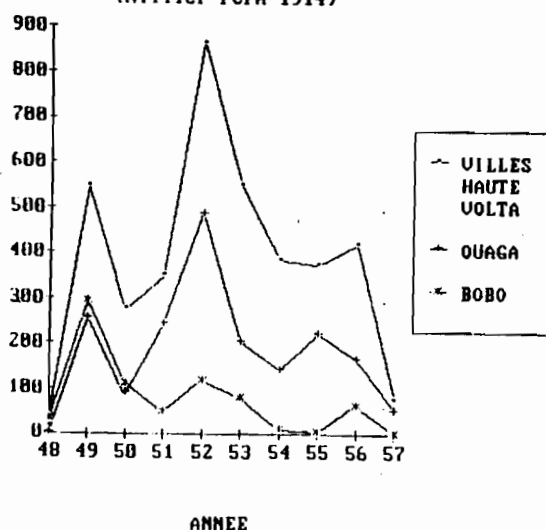
Année	Ouagadougou		Bobo dioulasso		Total villes H.V (1)		Total dépenses fédérales
	montant	%	montant	%	montant	%	montant
1948	0	0	29,67	0,05	33,38	0,06	6988488
1949	254,69	0,31	290,58	0,35	545,27	0,66	11768539
1950	87,60	0,06	139,87	0,10	273,87	0,20	20335042
1951	244,54	0,16	46,05	0,03	347,87	0,24	29313883
1952	485,10	0,30	119,30	0,07	862,45	0,53	36121431
1953	204,30	0,13	79,64	0,05	548,02	0,34	34656130
1954	141,31	0,08	8,18	0,00	384,85	0,21	37146880
1955	220,80	0,12	1,35	0,00	373,42	0,21	37036329
1956	167,10	0,09	62,99	0,00	417,32	0,21	42168499
1957	51,61	0,03	0	0	75,49	0,04	43203177

(1) y compris Ouagadougou et Bobo dioulasso.

% Pourcentage par rapport au total des dépenses fédérales.

montant déflatés selon l'indice des prix industriels base 100 =1914

EVOLUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT DU BUDGET FEDERAL DANS LES VILLES DE HAUTE VOLTA: (Millier FCFA 1914)

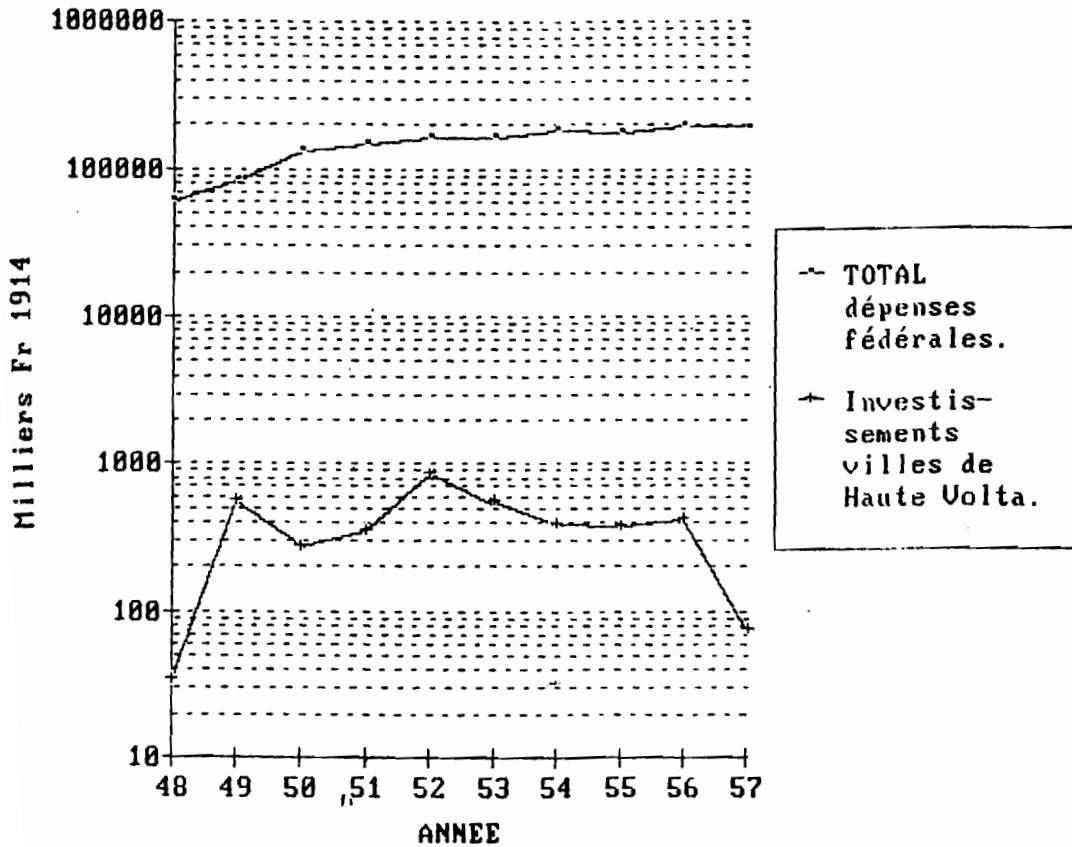


L'évolution des investissements Fédéraux dans les villes de Haute Volta fut en dents de scies.

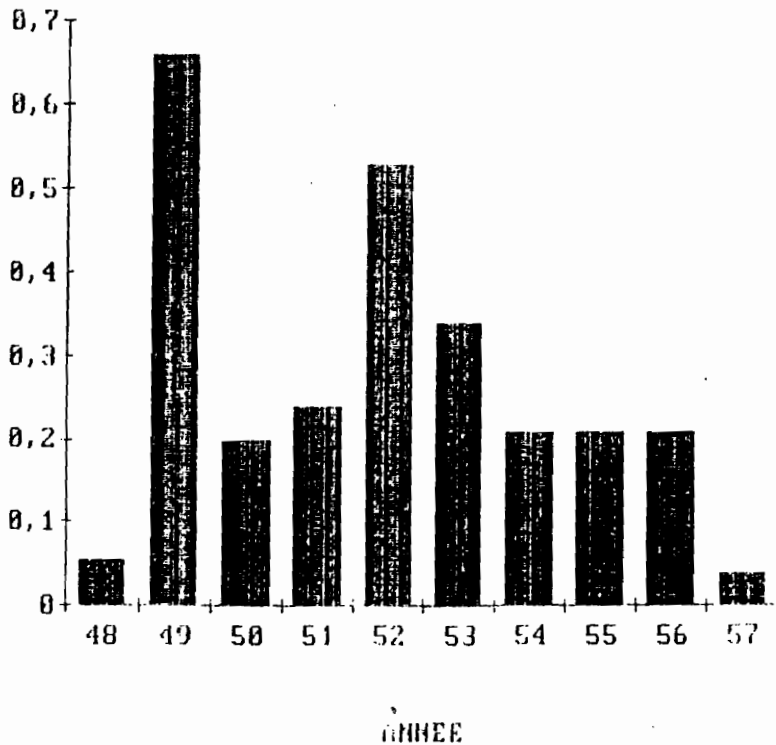
Au moment de la reconstitution de la colonie, les investissements fédéraux dans les villes Voltaïques étaient très faibles, la période de centralisation qui précéda la reconstitution jouant en leur défaveur. Une seule ville était réellement touchée par les investissements. Sur les trois opérations d'investissement que nous avons recensées en 1947, deux concernèrent la ville de Bobo, soit 89% des investissements.

La reconstitution de la Haute Volta était redoutée par les instances fédérales car elle créait un niveau supplémentaire de commandement impliquant des dépenses d'infrastructure. Jusque là, ce territoire avait été en marge des investissements fédéraux. En effet, un plan de campagne de travaux fut entrepris. Il visait en premier lieu l'équipement administratif. Dès 1949, il fallut parer au plus pressé, et notamment équiper le chef-lieu du territoire. Ainsi, sur cinq opérations d'investissement réalisés cette année là par le Budget Fédéral dans les villes de Haute-Volta, trois touchèrent Ouagadougou. Ces investissements furent inscrits au titre des dépenses de premier établissement. En 1950, on assista à un reflux des investissements fédéraux urbains. La plupart des investissements se localisèrent dans les petits centres urbains. En 1952, les investissements atteignirent leur point culminant, soit une hausse de 271% par rapport à l'année précédente. Puis ce fut de nouveau la tendance à la baisse. La loi-cadre de 1956 qui instaura la semi autonomie, consacra le recul des financements fédéraux.

EVOLUTION DES DEPENSES DU BUDGET GENERAL.



PART DES DEPENSES D'EQUIPEMENT DES VILLES DE HAUTE VOLTA DANS LES DEPENSES FEDERALES.
(en %)



La part des villes de Haute-Volta dans les dépenses fédérales n'atteignit jamais 1% de 1948 à 1956. Les années les plus importantes furent 1949 (0,6%) et 1952 (0,53%). De façon générale, la tendance suivait celle des dépenses totales de la Fédération, sauf pour 1949.

La localisation des investissements correspondait à la hiérarchisation du réseau urbain Voltaïque. Ainsi Ouagadougou et Bobo Dioulasso absorbèrent-elles les sommes les plus importantes, avec un net avantage pour la première.

La courbe d'évolution des investissements à Ouagadougou est celle qui correspond le mieux à celle de l'ensemble des villes de la colonie.

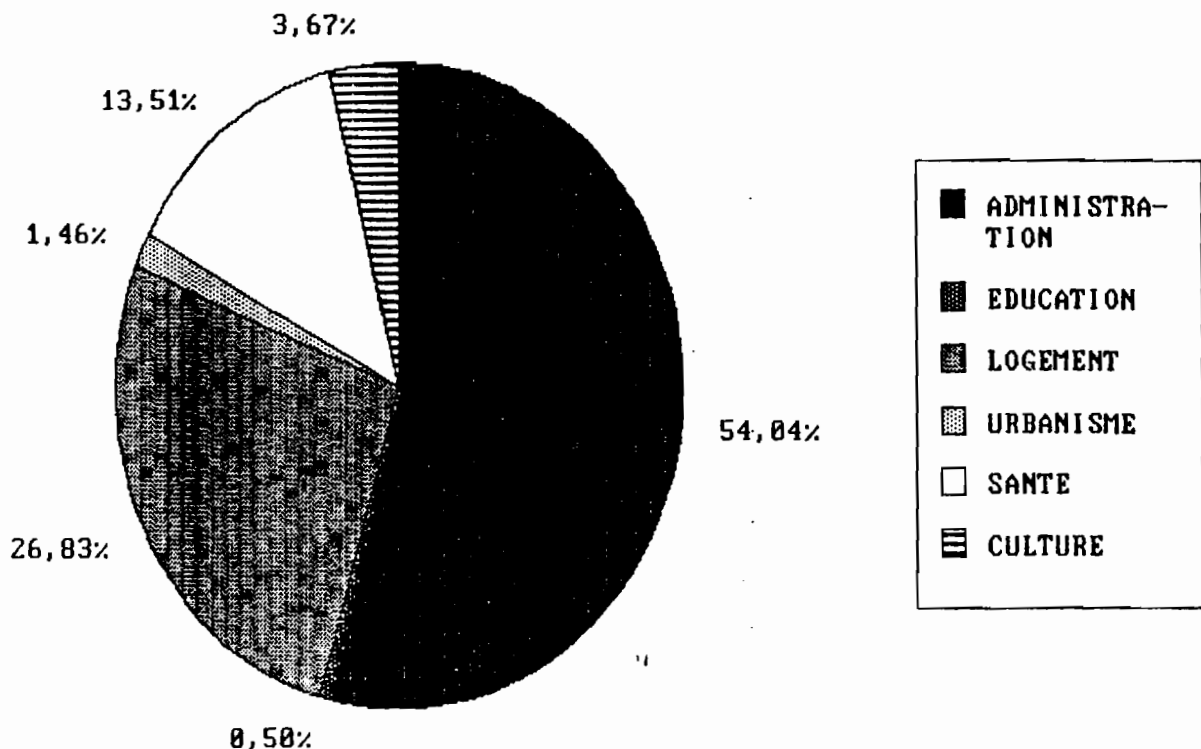
A la date de la reconstitution de territoire, Bobo Dioulasso était sans doute la ville où les dépenses fédérales étaient les plus importantes. En 1948, elle engloutit plus de 88% des investissements contre 0% à Ouagadougou. A partir de 1949, les investissements furent assez partagés entre les deux villes : 53% à Bobo contre 46,7 à Ouagadougou. C'est à partir de 1950 que, la tendance s'inversa totalement ; alors que la part de Ouagadougou ne cessait de croître, celle de Bobo alla s'amenuisant. En 1957, Ouagadougou absorba 68% alors que Bobo Dioulasso n'était pas touchée.

c) La destination des investissements.

L'administration absorba plus de 54% des investissements entre 1948 et 1957. La mise en place d'un certain nombre de services fédéraux, notamment à Ouagadougou en fut la principale cause. La tendance fut toutefois à la baisse; si en 1949, l'administration absorbait 93 % des investissements, en 1957 cette part n'atteignait pas 1%. C'est l'installation

des services à vocation financière (Trésorerie, bureau des Douanes) qui englobait la plus grosse part des investissements destinés à l'administration. Dès 1948, d'importantes sommes furent consacrées à la mise en place d'un service douanier à Bobo. Jusque là, les perceptions douanières étaient faites à partir d'Abidjan mais la reconstitution du territoire impliquait un service douanier propre. Bobo fut choisie car on y trouvait les principales maisons d'import-export. C'est aussi là, que s'établissait la rupture du chemin de fer depuis 1934. Toutes les marchandises destinées à l'intérieur transitaient par la gare de Bobo. Parmi les investissements réalisés à Ouagadougou, il faut noter une acquisition foncière en vue de l'installation de services administratifs dans la zone résidentielle.

DESTINATION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT DU BUDGET FEDERAL DANS LES VILLES DE HAUTE VOLTA (1948-1957)



En 1952, plus de 46% des sommes destinées à l'administration se localisèrent à Ouagadougou. Ce fut l'année où s'accéléra le transfert des services administratifs de Bobo à Ouagadougou. La bipolarisation - involontaire maintenue jusque là - éclata également au niveau des instances fédérales. Le gouverneur signalait sans cesse le dysfonctionnement de l'administration ainsi que la lenteur dans l'exécution des tâches à cause de l'éclatement des services entre les deux principales villes.

Les plus grosses dépenses furent destinées à des services à vocation financière (la Trésorerie Principale) et policière (commissariat de police)⁷. C'est surtout à partir de 1955 qu'on assista au recul de l'administration. Deux raisons furent à l'origine de ce phénomène : d'une part, l'essentiel de l'ossature administrative était fixée; d'autre part les prérogatives des instances fédérales étaient progressivement transférées aux instances locales, la loi-cadre allait définitivement fixer cette tendance à la décentralisation.

- Le logement.

Il s'agit de logements de fonction. Aussi sont-ils intimement liés à l'administration. La plupart des fonctionnaires des services fédéraux étaient logés par l'administration. Plus de 26 % des investissements furent consacrés au logement soit presque la moitié des sommes consacrées à l'administration. A l'inverse de l'administration, la tendance était à la hausse au niveau des investissements consacrés au logement. C'est la ville de Ouagadougou qui absorba l'essentiel des investissements de ce secteur (71%). Cela tient au fait que c'était là que l'administration fédérale était la mieux représentée ; de plus

⁷ L'évolution de la part de la sécurité dans le total consacré à l'administration fut la suivante : 1950 : 33,1%; 1951 : 29,6%, 1952 : 24,6%; 1953 : 7,9%; 1956 : 16,05%.

on y construisait des logements de fonction de grand standing. La ville de Bobo reçut 19,16%, le reste allant aux autres centres urbains.

- La santé : elle absorba 13,5 % des investissements.

Elle était partagée entre le Budget Général et les budgets locaux. On distinguait les hôpitaux fédéraux et des hôpitaux régionaux dans l'organisation des services sanitaires de l'A.O.F. Il n'existait aucun hôpital fédéral en Haute Volta. Les S.G.H.M.P furent par contre développés. Une pharmacie d'approvisionnement était directement gérée par le Gouvernement Fédéral.

Les investissements furent très irrégulièrement répartis dans le temps. Ce fut le seul secteur où les deux principales villes n'absorbèrent pas la plus grosse part des investissements, mieux la part de Ouagadougou demeura faible (4,58%)⁸ tandis que celle de Bobo s'élevait à 20,61%.⁹ Les investissements les plus importants furent consacrés à la construction d'une ambulance à Ouahigouya et d'un service de S.G.H.M.P à Gaoua.

- L'éducation : Comme la santé, il existait en A.O.F, des services d'enseignement et/ou de formation fédéraux (Katibougou, Bingerville, William Pointy etc...). Aucun service d'enseignement fédéral n'existait en Haute-Volta.

Seulement 0,5 % des investissements furent consacrés à l'éducation. Les

⁸ Elle est essentiellement consacrée à la réalisation d'un centre S.G.H.M.P rayonnant sur la région environnante.

⁹ L'investissement le plus important concernait la construction de la nouvelle Pharmacie d'approvisionnement.

investissements concoururent à la réalisation d'écoles Normales (Cours Normal des Jeunes Filles de Ouagadougou, Cours Normal de Ouahigouya).

- La culture : Elle représenta 3,67 % des investissements et se limita à la construction de la section I.F.A.N (Institut Français d'Afrique Noire) à Ouagadougou pour une grande part, et d'un terrain de sport à Bobo.

- L'urbanisme proprement dit fut très marginal dans les investissements fédéraux : 1,45 %. les dépenses furent partagées entre Ouagadougou (73,83 %) et Bobo (26,17%), et contribuèrent en 1952 à la réalisation de travaux de bitumage de voies urbaines.

L'analyse des investissements fédéraux dans les villes de Haute Volta permet de tirer les observations suivantes :

Les investissements furent très réduits, voire infimes. Ils se caractérisaient par leur irrégularité. Au regard des sommes engagées, la reconstitution ne coûta pas cher à la fédération ¹⁰. Les investissements destinés à l'équipement de la Haute-Volta évoluèrent au rythme des dépenses fédérales totales.

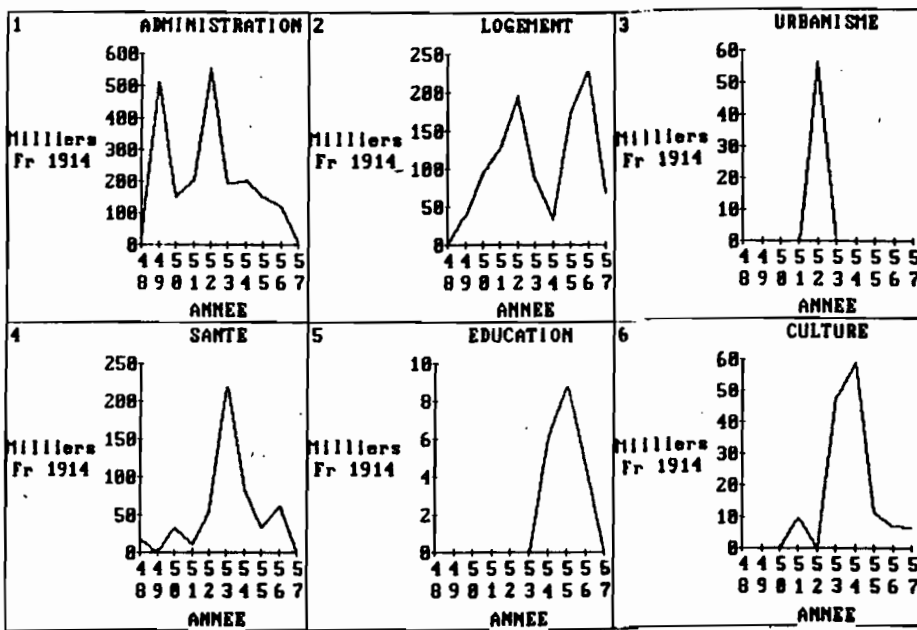
La destination des investissements fut marquée par une forte disparité; elle refléta un système fédérant par une forte intervention dans les secteurs administratifs à vocation financière. N'était-il pas pas très bureaucratique ?

Les investissements destinés aux équipements sociaux furent relativement faibles et privilégièrent le secteur sanitaire. Cela tenait au fait qu'à l'échelon

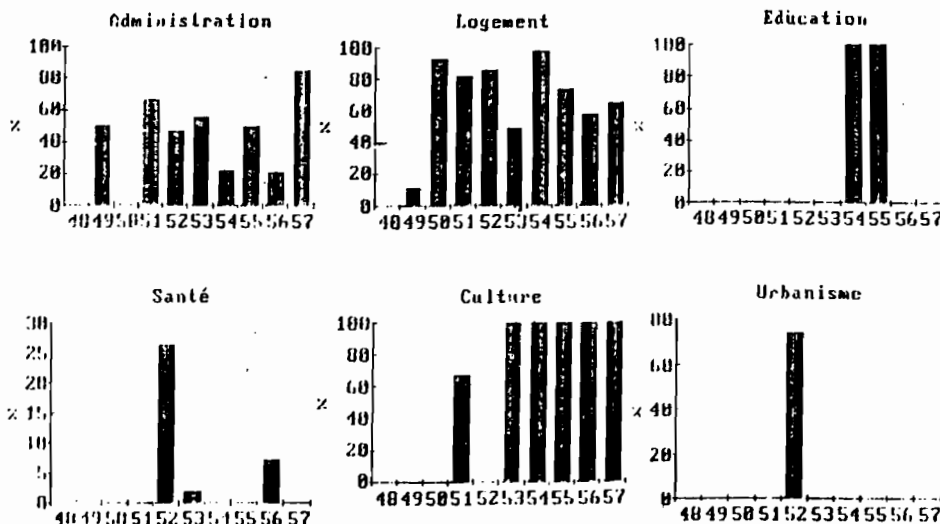
¹⁰ Sans doute, les sommes investies dans l'ensemble correspondirent ou dépassèrent quelque peu la contribution du Budget de la Haute Volta.

fédéral, l'intérêt de la Haute-Volta résidait plus au niveau de sa main d'oeuvre. L'éducation fut très marginalisée. La Haute Volta abrita très peu d'équipements à caractère véritablement fédéral. Il s'agissait plus d'équipements à vocation locale, relevant du Gouvernement Général. A maints égards celui-ci apparaissait davantage comme un instrument de contrôle que comme un instrument fédérateur. Aussi, l'avènement du Conseil Général favorisa-t-il une décentralisation plus poussée.

A l'échelon local, l'influence de certains élus détermina, quelque fois, la localisation des équipements.



Budget Fédéral en Haute Volta : Evolution des investissements à Ouagadougou.



Budget Fédéral en Haute Volta : Evolution de la part de Ouagadougou dans chaque type d'investissement.

2) Les investissements publics urbains à l'échelon local : les comptes définitifs de la Haute Volta(1948-1960)

La quantification des investissements urbains à travers le Budget Local a été menée dans les premières phases de nos recherches. Elle a consisté au dépouillement année par année des dépenses localisées dans les villes de Haute- Volta au compte du Budget Local. Les comptes définitifs sont déposés pour une grande part aux Archives Nationales S.O.M, pour les années 1948 à 1955 et 1957 ; des recherches aux archives du Ministère des Finances du Burkina Faso nous ont permis de combler les lacunes : 1956, 1958, 1959, 1960. Ils sont établis sous forme dactylographiée.

Les investissements à l'échelon local reflètent-ils ceux réalisés par les instances fédérales ?

a) La part des investissements urbains dans les dépenses totales de la Haute-Volta.

L'après-guerre marqua le départ d'une politique d'urbanisme plus élaborée dans les colonies. En Haute-Volta, elle coïncida avec le remembrement du territoire pour lequel il fallut restructurer le réseau administratif. Il en résulta un accroissement des investissements publics dans les centres administratifs les plus importants.

Alors que pendant l'entre-deux-guerres, les investissements urbains étaient relativement faibles (6,5% en moyenne entre 1926 et 1932), ils passèrent à plus de 10% entre 1948 et 1960. Aux investissements locaux, il convient

d'ajouter un flux considérable d'investissements réalisés dans le cadre du plan.

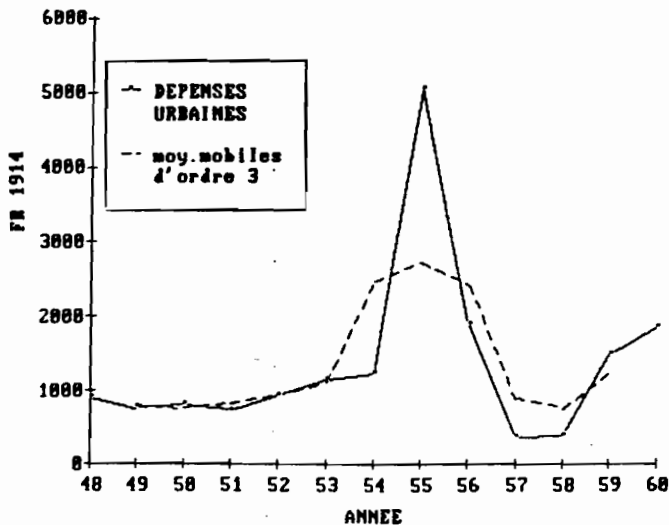
**EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS URBAINS PAR RAPPORT AUX
DEPENSES TOTALES DE LA HAUTE VOLTA en milliers de FR.**

ANNEE	INVESTISSEMENTS URBAINS			DEPENSES TOTALES	
	FR COURANTS	FR CONSTANTS*	%	FR COURANTS	FR CONSTANTS
1948	90641	906,41	17,30	523936	5239,36
1949	86115	766,42	13,48	638835	5685,63
1950	99225	813,64	10,14	978550	8024,11
1951	110488	740,26	9,88	1118300	7492,61
1952	154214	956,13	9,57	1611432	9990,87
1953	182541	1168,26	10,25	1780888	11397,68
1954	195741	1252,74	8,39	2333027	14931,37
1955	788146	5044,13	28,76	2740424	17538,71
1956	312757	1907,81	9,90	3159162	19270,88
1957	63003	372,71	11,54	545953	3221,12
1958	76836	399,55	33,18	231576	1204,19
1959	305964	1499,22	5,90	5185830	25410,56
1960	387200	1858,56	6,39	6059468	29085,44

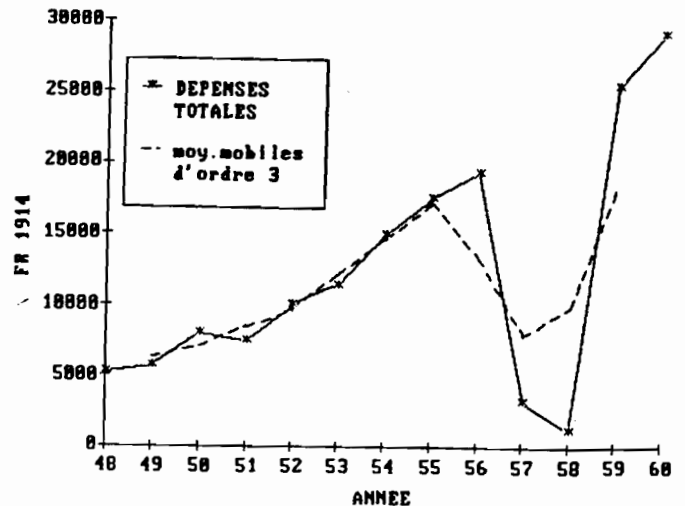
* DEPLATES SELON L'INDICE DES PRIX DE GROS ET DE DETAILS FRANCAIS ; BASE 100
1914.

SOURCE : COMPTES DEFINITIFS DE LA HAUTE VOLTA.

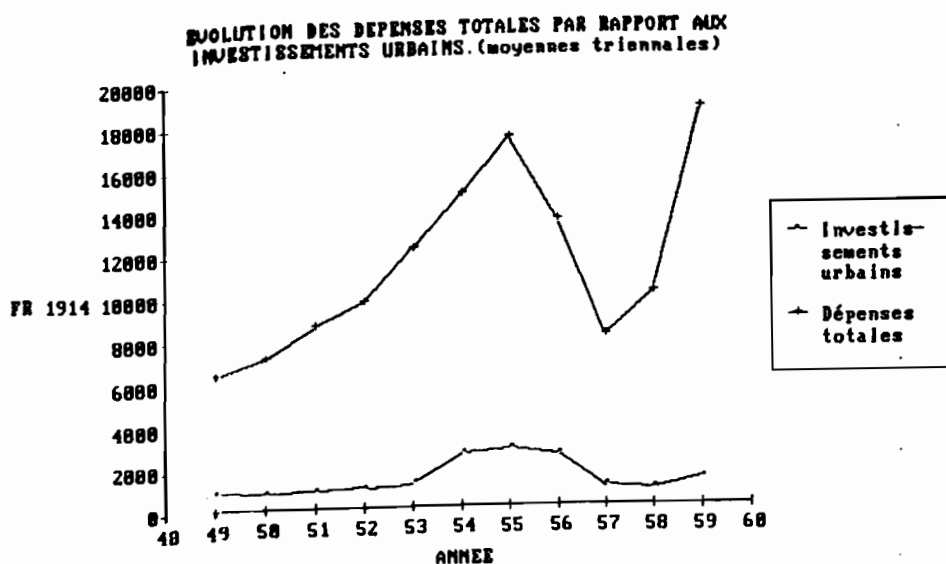
EVOLUTION DES DEPENSES URBAINES DU BUDGET LOCAL.



EVOLUTION DES DEPENSES TOTALES (Budget Local): 1948-1960



Le taux d'investissements urbains varia considérablement d'une année à l'autre. Ainsi, en 1948 il fut très élevé (17,3%) de même qu'en 1955 (28,76%) et surtout en 1958. Mais ces taux reflètent plus un ordre de priorité qu'une augmentation véritable des sommes investies. Certes, en 1955, de grosses dépenses urbaines furent réalisées ; mais en 1958 peu d'argent fut consenti pour la ville : d'où la nécessité de confronter les chiffres absolus aux chiffres relatifs¹. 1957 et 1958 furent des années de faibles investissements; cela tenait au fait que ces années correspondaient à une phase transitoire du système colonial : la loi cadre connut sa première année d'application, plusieurs secteurs jadis pris en charge par le gouvernement Fédéral échurent au Budget Local . De plus, la recomposition du paysage politique entraîna une crise gouvernementale qui retarda l'adoption du Budget de 1957 suivie de difficultés d'application. Les procédures administratives connurent également des ajustements liés au nouveau statut du territoire.



¹ Cf. tableau ci-dessus.

b) Les implications politiques de la mise en place du réseau administratif.

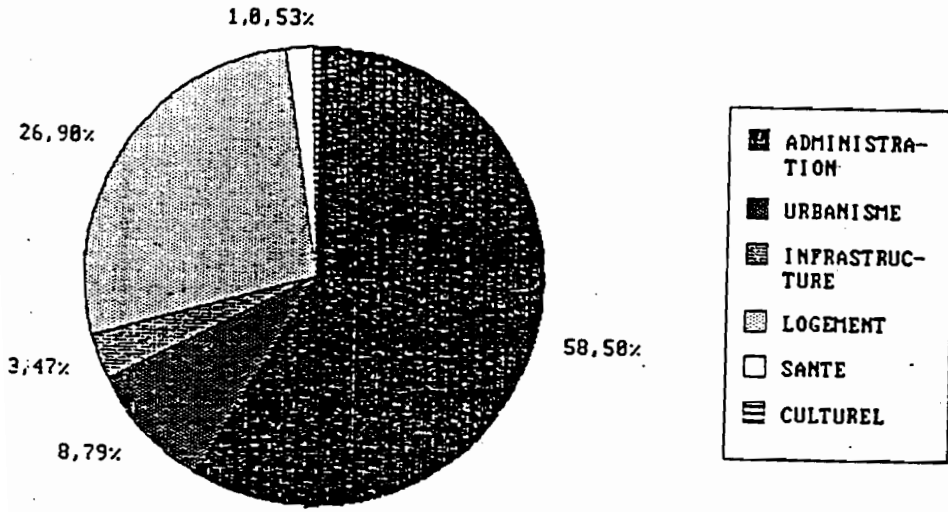
L'analyse des investissements révèle une très forte part des investissements destinés à l'administration (près de 45% du total des investissements). L'origine de la source de financement explique en grande partie une telle orientation. Le remembrement de la colonie imposait la restructuration et la création de nouveaux services administratifs que devaient assurer également les ressources locales. La majeure partie des investissements se localisa à Ouagadougou à cause de la vocation de cette ville redevenue chef-lieu de territoire. L'administration y entreprit la construction de nombreux bâtiments à Ouagadougou avec le concours d'autres sources de financement.

En 1948, la grosse part des investissements destinés à l'administration concourut à la réfection de bâtiments qui étaient tombés en ruines. Les services centraux étaient alors éparpillés. A Ouagadougou se trouvaient le Gouverneur et son cabinet, le bureau militaire, le bureau du personnel, les services de P.T.T, la gendarmerie et l'inspection des gardes cercles. A Bobo Dioulasso demeuraient le bureau des Affaires Economiques, le Bureau des finances, le Service des T.P, le service de l'enseignement, le service de l'élevage. D'autres dépendaient toujours de l'administration de la Côte-d'Ivoire (service des domaines et de l'enregistrement, douanes et justice)²

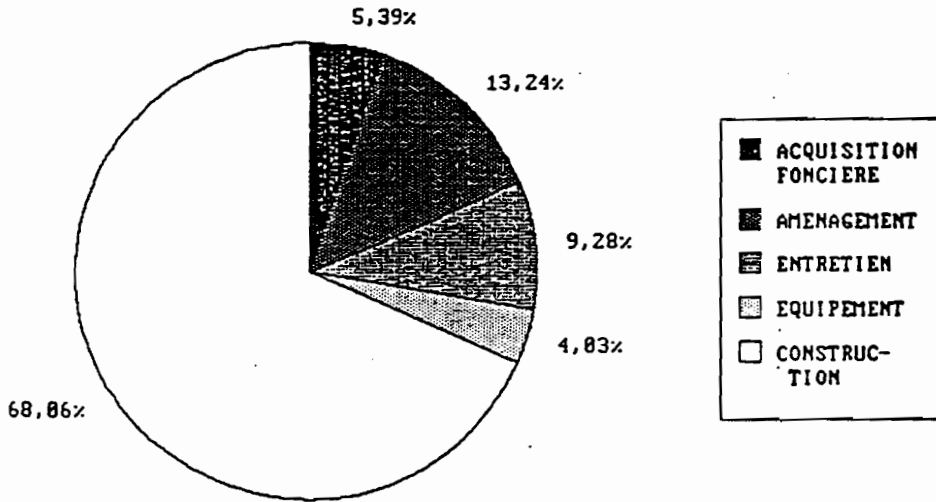
Ce fut en 1951 que s'accéléra le transfert de certains services de Bobo sur Ouagadougou à l'insistance du Gouverneur, pour qui l'éparpillement des

² 200 mi 1892 : "Premier rapport d'ensemble pour la Haute-Volta depuis 1932", par le gouverneur Mouragues 1948; A.N. Paris.

DESTINATION DES INVESTISSEMENTS (1948-60)



REPARTITION PAR TYPE D'INVESTISSEMENT (1948-60)



services était source de difficultés. En 1953, le processus de transfert était presque achevé. L'armature administrative s'étoffait considérablement à Ouagadougou³. On y trouvait les services suivants :

Bureau du Gouverneur et son secrétariat.

Bureau des finances.

Bureau des affaires économiques

Bureau du trésor

Bureau des affaires politiques

Bureau du plan

Service de la Santé

Service de l'élevage

Service des eaux et forêts

Service des contributions directes

Service de la météo.

Le Budget local contribua fortement à assurer ces transferts et à la création de nouveaux services.

Les fonctionnaires d'origine européenne manifestèrent leur mécontentement lors de ces transferts, car ils considéraient le cadre bobolais plus agréable. Quant aux fonctionnaires africains (au nombre de 150 transférés) de Bobo à Ouagadougou, les rapports notèrent que leur état d'esprit était bon⁴. La vie était plus chère à Ouagadougou qu'à Bobo pour les Européens à cause des

³ 200 mi 2743; "Synthèse trimestrielle concernant les faits enregistrés en Haute-Volta en 1953 : revue confidentielle, direction des Affaires Politiques", A.N. Paris.

⁴ 200 mi 2743; A.N.Paris.

habitudes alimentaires. Les Africains au contraire trouvaient facilement les produits de consommation locaux moins chers à Ouagadougou qu'à Bobo.

Cependant, la conséquence la plus importante fut la tentative de création d'une neuvième région en A.O.F qui aurait eu pour capitale Bobo. Le transfert des services se déroulait pendant une période d'activité politique intense. Ceci éveilla des élans de régionalisme dirigés par Nazi Boni qui fut un fervent partisan du rétablissement de la Haute-Volta. L'argument principal des partisans de la création d'une huitième région résidait en l'iniquité de la répartition des crédits entre Bobo Dioulasso et Ouagadougou :

*"Toute la force économique du territoire réside dans l'Ouest Volta. Les patentes et divers impôts y sont en conséquence plus élevés. Cependant, nous sommes traités en parents pauvres dans tous les domaines. La plupart des investissements se font dans l'Est Volta. La ville de Ouagadougou à elle seule a englouti et continue à engloutir des centaines de millions. Quant à Bobo, tout est mis en oeuvre pour lui arracher les avantages que sa situation de capitale économique lui confère"*⁵

La motion stigmatisait en même temps la mise en oeuvre du chemin de fer du Mossi réalisé sur fonds FIDES et surtout la construction d'un palais pour le Moro Naba⁶. Elle affirme que tous les habitants de l'Ouest Volta

⁵ Lettre sous forme de motion adressée au ministre de la F.O.M signée : les chefs notables et personnalités importantes de Bobo Dioulasso en leur nom personnel et au nom des populations et chefs de toutes les régions de l'Ouest-Volta. Voir à ce propos, Fonds Affaires Politiques Carton 2230, Dossier 2 : " Tentative de création d'une Huitième région", A.N.S.O.M.

⁶ Cf. annexe : Comptes définitifs de la Haute Volta.

demandent leur détachement de Ouagadougou. Tirant les conséquences de tels vœux, la motion conclut qu'il fallait constituer un nouveau territoire dont la capitale serait Bobo Dioulasso où existaient déjà des installations pour ce faire.

Les arguments de Nazi Boni furent appuyés par l'ancien gouverneur de Haute-Volta, Mouragues, qui avait eu maille à partir avec l'élite locale⁷ qui le trouvait trop dirigiste. Elle s'était alors coalisée pour faire invalider son élection à l'Assemblée de l'Union Française. Le point de vue du Gouverneur Mouragues nous sont connus grâce à une note portant mention "très confidentielle" qu'il adressa à la Direction générale de l'Intérieur à Dakar. Il imputait la cause de ces revendications à l'abandon de la politique d'équilibre entre les deux blocs dans l'organisation administrative (présence de deux capitales Ouagadougou et Bobo) ainsi qu'à l'abandon de la répartition équitable des crédits d'équipement. Il trouvait en outre qu'on avait procédé à un transfert trop rapide et trop complet des services de Bobo à Ouagadougou, ce qui avait nécessité l'affectation à Ouagadougou de crédits de travaux non prévus au budget⁸. L'ancien gouverneur conclut néanmoins qu'il ne fallait pas maintenir le statu quo dans l'organisation administrative Voltaïque. Il préconisait une décentralisation administrative à l'intérieur de la

⁷ Ce dernier avait réussi à se faire élire à l'Assemblée de l'Union Française sur une liste dite Ovest et Jeunes Mossis. Elle fut rejetée pour irrégularité dans la constitution de la liste.

⁸ Note sur la proposition de Nazi Boni visant la création d'une huitième région en A.O.F signée Mouragues; lettre n° 500/c du 14 novembre 1953. Voir Fonds Affaires Politiques Carton 2230, Dossier 2; A.N.S.O.M.

Haute-Volta⁹ où serait constituée une sorte de région, dont Bobo serait le chef lieu dirigé par un administrateur en chef délégué du gouverneur doté d'un large pouvoir de décision et de gestion. Bref, cette solution aurait amorcé un processus de morcellement de l'entité territoriale reconstituée six ans auparavant. Le Gouverneur en poste, Etcheber, fut hostile à toute mesure de décentralisation supplémentaire. L'administrateur, commandant de cercle de Bobo, Mr Bernadac, était également réticent, car disait-il, les populations de l'Ouest- Volta étaient beaucoup moins excitées qu'on ne le prétendait et la manoeuvre visait plus des buts politiques qu'une véritable politique d'équité¹⁰. L'administration conclut que la demande était irrecevable car toute mesure de décentralisation était tout à fait inopportune¹¹.

La Haute- Volta a failli éclater en 1953-54 pour des raisons politiques, mais aussi et surtout parce qu'on a voulu aller très vite dans la mise en place de l'armature administrative de la capitale. Le système administratif en vigueur, marqué par une forte centralisation, rendait laborieux sinon illusoire une armature administrative bipolaire. L'efficacité d'un tel système imposait le regroupement des services centraux qui ne pouvaient s'opérer que par un flux important d'investissements destinés à l'administration au chef-lieu.

⁹ La revendication visait également le rattachement de certaines régions du Soudan et de la Côte d'Ivoire à cette "Huitième région". En fait il s'agissait de créer un neuvième territoire au sein de l'A.O.F.

¹⁰ Extrait du compte-rendu de la rencontre entre la Direction des Affaires Politiques et des députés Bénon Blaise et Nazi Boni. Fonds Affaires Politiques, Carton 2230; A.N.S.O.M.

¹¹ Fonds Affaires Politiques, Carton 2230 : " Avis de l'Inspection générale de la F.O.M, Direction du contrôle et du contentieux à propos de la décentralisation de la Haute Volta"; A.N.S.O.M.

La Haute-Volta ne fut pas la seule à être confrontée à une telle difficulté. Cependant, les réponses à de tels problèmes furent différentes. Dossa Sébastien évoque le cas de Cotonou et de Porto Novo, deux villes rivales au Dahomey. Malgré le souci politique de conserver la capitale dans la première ville, la seconde a fini par l'emporter dans les faits¹².

Les investissements destinés à l'administration touchèrent de nombreux petits cercles. Ils visaient le développement des postes administratifs mis en veilleuse pendant le démembrement du territoire. Il ne s'agissait pas à proprement parler d'investissements pour la promotion de l'urbanisation de ces centres ; cependant, par les effets qu'ils induisaient, on peut les considérer comme tels. La ville coloniale naît et/ou se développe à partir du poste administratif. Son degré d'urbanité s'élève quand il devient chef-lieu de cercle. La promotion d'un centre en chef-lieu de cercle a des retombées sur son développement. Ainsi, le poste administratif se mue progressivement en centre semi-urbain puis urbain. En général, l'évolution de l'organisation administrative permet de suivre l'évolution des centres urbains. Car la hiérarchisation administrative reflète celle du réseau urbain. Les investissements dans les cercles participèrent donc au développement des postes administratifs ; leur morphologie en découla. En effet, on y trouvait des quartiers administratifs généralement construits sur le point le plus élevé, pour des raisons stratégiques et sanitaires. Le bâtiment administratif qui les dominait se voulait alors le symbole du pouvoir et l'On y parvenait généralement par une allée bordée d'arbres. Les quartiers de commerce et d'habitation traditionnelle formaient un contraste. Ils se composaient de

¹² Sotindjo Dosso S., La gestion urbaine de la ville de Cotonou (1945-1985), mémoire de D.E.A, Université Paris 7, 1990; 131 p + annexes.

cases, se transformant progressivement en maisons recouvertes de tôles ondulées (surtout le long de l'artère principale). Il s'agissait de l'habitat intermédiaire entre le poste administratif et l'essentiel de l'habitat traditionnel. Ces centres ont été progressivement touchés par les lotissements et quand ils ont atteint un certain seuil de densification, on a procédé à leur équipement en eau courante et/ou en électricité. Ces centres se distinguaient des villages à proprement parler même la nuit, grâce à l'utilisation de lampes à pression plus efficaces que les bougies ou que d'autres systèmes d'éclairage très rudimentaires.

c) L'effort en matière de logement.

La part du logement dans les investissements urbains de la Haute-Volta entre 1948 et 1960, a été relativement importante (26,9%). Il s'est agi exclusivement de logements de fonction accompagnant le développement de l'infrastructure administrative. C'est ainsi que Ouagadougou en absorba la plus grosse part. Le transfert très rapide des cent cinquante fonctionnaires africains de Bobo à Ouagadougou posa de graves problèmes de logement que l'administration prétendit avoir très vite résorbés dès la fin de l'année 1953 ¹³.

Plus de 20 millions de francs furent consacrés à la construction du palais du Moro Naba, ce qui offusqua de nombreux politiciens. Ce furent surtout les logements de fonction des hauts fonctionnaires qui nécessitèrent de gros financements. Des logements accompagnant les réalisations dans les cercles furent également financés sur ressources locales. Le départ massif de

¹³ 200 mi 2743:" Rapport d'ensemble de la Haute-Volta pour l'année 1953, A.N. Paris.

fonctionnaires de Bobo vers Ouagadougou explique en grande partie la raison pour laquelle il y eut peu de logements de fonctions construits dans cette ville.

d) La faiblesse des investissements sociaux.

L'interprétation du tableau de la destination des investissements montre une faible part des ressources locales destinées aux secteurs sociaux : la santé reçut moins de 2% des investissements urbains, l'éducation et la culture en reçurent à peine 1%. Cela ne veut pas dire que l'effort se limita à si peu car, en fait, ces secteurs furent pris en charge en ville surtout par le FIDES et les fonds communaux - pour une faible part - pendant cette période¹⁴. Dans ce domaine, le Budget Local intervint en priorité en zone rurale.

Sur le plan culturel, l'effort porta essentiellement sur la construction du centre de l'I.F.A.N à Ouagadougou en concours avec le Budget Fédéral. Des maisons de jeunes et des terrains de sports furent également réalisés.

Sur le plan sanitaire, l'intervention du Budget Local se localisa essentiellement dans des centres secondaires : Ouahigouya (dispensaire et ambulance), Bobo (centre de dépistage de la trypanosomiase appelé trypano). A Ouagadougou, l'effort fut porté sur le renforcement de l'ancienne ambulance pour la transformer en hôpital secondaire, en raison de l'incertitude, qui pesait sur la construction du nouvel hôpital.

e) L'urbanisme.

¹⁴ L'analyse des investissements réalisés dans le cadre du Plan 1953-57 qui va suivre le montrera davantage.

8,8% des investissements furent consacrés à ce secteur en concours avec d'autres sources de financement. L'électrification et l'adduction d'eau des principaux centres furent réalisés essentiellement par le FIDES et, dans une moindre mesure, par les budgets communaux.

f) Les infrastructures de communication.

L'aéronautique constitua un secteur privilégié d'intervention du Budget Local, si bien qu'en 1957, tous les centres urbains et semi-urbains de la Haute-Volta étaient équipés d'aérodromes. On en dénombrait vingt-sept au total. Cependant les aérodromes les plus importants étaient ceux de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso en passe d'être transformés en aéroports étatiques en 1957, en application des décrets de la loi-cadre. Les villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso étaient desservies par les compagnies Air France et T.A.I. Les pistes des petits centres urbains étaient utilisées par de petits avions appelés "broussards du gouvernement". Ces derniers assuraient la distribution du courrier de la poste et procédaient également à des évacuations sanitaires vers les hôpitaux de Ouagadougou et de Bobo. L'entretien de ces infrastructures s'avérait déjà laborieux car on pouvait constater, dès 1957, une diminution des crédits alloués à ce secteur.

Le Budget Local assura également la construction de nombreux bureaux de postes dans les centres urbains et semi-urbains. Ainsi trente-sept bureaux furent construits avec le concours du Budget Fédéral et du FIDES. Le réseau téléphonique fut également touché par les investissements ; en 1957, on notait 776 abonnés privés dont plus de la moitié pour la ville de Ouagadougou.

Les types de travaux réalisés montrent que pendant cette période, l'autorité s'attela à reconstruire la Haute Volta. Celle-ci était marquée par de sérieux handicaps consécutifs à la grande crise, à son démantèlement et à la guerre. Il fallut reconstruire l'armature administrative, remplacer le banco par du matériau définitif. 68% des investissements furent ainsi consacrés à la construction. Ouagadougou commença à perdre son surnom de "Bancoville" du nom du matériau local de construction. L'arrivée du rail en 1954 favorisa l'importation des matériaux de construction, notamment le ciment. Auparavant, la rupture du chemin de fer à Bobo nécessitait la constitution de stocks de régulation qui contribuait également à grever les prix.

Entre 1948 et 1952, le volume des importations doubla, passant de 24.240 tonnes à 49.769 tonnes dont plus de 12.000 tonnes (soit près du quart) pour les matériaux de construction¹⁵

La politique de construction en dur eut pour conséquence une nette diminution des dépenses d'entretien auparavant très élevées¹⁶.

L'avènement de la loi-cadre et surtout l'approche des indépendances donnèrent une nouvelle vigueur aux investissements urbains : les acquisitions foncières (5,39%), surtout en 1959-1960, soulignaient la relance de l'activité du bâtiment à Ouagadougou, Banfora et Koudougou. Il s'agissait d'achats d'immeubles appartenant à des commerçants européens sur le départ en raison des incertitudes de la décolonisation.

¹⁵ 200 mi 1962 " Rapport d'ensemble pour l'année 1953"; A.N. Paris.

¹⁶ L'entretien absorba en moyenne 42,24% des investissements entre 1926 et 1932. Entre 1948 et 1960, il fut de 9,28%.

L'analyse des investissements urbains d'après les comptes définitifs ne permet pas de faire un inventaire exhaustif des investissements publics urbains en Haute- Volta car de nombreux investissements, souvent majeurs, furent réalisés par le F.I.D.E.S, la C.C.F.O.M, les Budgets communaux et même le Budget d'Etat. Ce sont les bilans des plans qui permettent d'avoir une vision plus globale. Nous ne disposons pas d'un bilan pour le plan 1947-53 en Haute-Volta; cependant, le Commissariat Economique du Plan de l'A.O.F a réalisé un bilan pour le plan 1953-57. Il nous permettra de mieux cerner l'orientation des investissements urbains toutes sources confondues.

3) La place de la ville dans le plan.

De façon générale, la planification d'après-guerre visait la modernisation radicale de l'économie coloniale. L'accent fut mis sur la politique sanitaire dont les effets induits furent l'accroissement démographique, condition essentiel au démarrage économique. Le plan afficha l'ambition de parvenir à une amélioration du niveau de vie de la population par une politique d'industrialisation cependant limitée car une telle politique ne devait aboutir à une autonomie par rapport à la métropole.

Le F.I.D.E.S (Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social) fut créé en 1946, à l'image du F.D.E.S métropolitain, pour financer les projets d'outre mer dans le cadre du plan. C'était un fonds géré par la Caisse Centrale de la France d'outre-mer ¹⁷, alimenté par :

- les subventions budgétaires de la métropole

¹⁷ La Caisse Centrale de la France d'outre mer fut créée en 1941 à Londres comme instrument financier de la France libre. Suret Canale; Afrique Noire, de la colonisation aux indépendances, éd. Sociales, 1977; p.105.

- les contributions des territoires (en majeure partie constituées par des avances de la Caisse centrale)
- les ressources propres aux territoires d'outre mer pour une part relativement faible.

Dans sa forme simplifiée, le F.I.D.E.S disposait d'une section générale et d'une section locale. De plus, la C.C.F.O.M effectuait des opérations de prêts aux collectivités publiques et aux sociétés d'économie mixte dont les activités entraient dans le cadre du plan mais ne relevaient pas du financement F.I.D.E.S.¹⁸ Il convient de noter la place très importante des finances locales dans le cadre de la réalisation du plan.

Le plan d'équipement et de modernisation, bien que voté le 30 avril, entra dans sa phase active dans les territoires en 1948. Il devait porter sur une période de 10 ans; en fait il se déroula en deux étapes car un nouveau plan quadriennal (1953-57) le relaya¹⁹.

a) Le Premier Plan : la fixation du réseau urbain par le chemin de fer.

Le premier plan fut conçu avant la reconstitution de la Haute-Volta. Les archives que nous avons pu consulter ne permettent pas de faire un bilan fiable de la première phase de planification. Des esquisses furent réalisées

¹⁸ Fonds FIDES, dossier 5/D/65; Centre de documentation du ministère des Finances, Paris. Voir également Coquery-Vidrovith C. " The economic decolonization in French Africa", dacty., p.5, Colloque de Zimbabwe, 1985 et Suret Canale J op. cit. p.115 et suivantes.

¹⁹ Fonds F.I.D.E.S 346 (M22/98), 3è plan quadriennal et divers"; A.N.S.O.M. Voir aussi Suret Canale J. op.cit; 115.

sur les investissements du F.I.D.E.S allant de 1947 à 1957 en Haute-Volta, donc une période chevauchant le 2ème Plan quadriennal. Dans ses grandes lignes, cette période fut marquée par la réalisation du chemin de fer du Mossi (tronçon Bobo Ouagadougou) pour un montant global de 2.630 millions soit 39% des réalisations FIDES en Haute Volta de 1947 à 1957. Ce chemin de fer allait définitivement fixer le réseau urbain voltaïque selon un axe Nord-Est/Sud-Ouest. Les principaux centres urbains (Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Koudougou, Banfora sauf Ouahigouya), furent ainsi reliés à la Côte. Les conséquences économiques furent la promotion de certaines villes servant d'entonnoir à l'évacuation des produits et des hommes vers la côte.

Le projet de la voie ferrée initié par l'autorité coloniale eut le soutien sans faille de l'élite locale et surtout celui de la chefferie traditionnelle. N'avait-elle pas fait un lien entre la reconstitution du territoire et la réalisation du chemin de fer du mossi ? Une telle attitude ne fut pas spécifique à la Haute Volta, loin s'en faut. Ahmadou Kourouma, dans son roman, l'illustre si bien à travers le personnage de Djigui, chef de Soba : "*...le gouverneur a ajouté à cet honneur celui, incommensurable, de tirer le rail jusqu'à Soba pour vous offrir(...): un train, un train à vous et à votre peuple.(...) Alors Djigui sollicite la main du Blanc, la serra...*"²⁰.

Les travaux du chemin de fer du Mossi avaient été ouverts en 1939, ils furent arrêtés en 1941 et reprirent dans le cadre du F.I.D.E.S après la guerre. Le rail arriva à Ouagadougou en 1954. Des reliquats de crédits furent utilisés

²⁰ Kourouma A., Monè, outrages et défis, éd. du Seuil, 1990, p.74.

pour la réalisation de la zone industrielle de cette ville (24,5 millions), et l'aménagement de celle de Bobo (6 millions)²¹

Sur le plan de l'éducation, le FIDES permit la réalisation dans les deux principales villes d'établissements secondaires modernes pour un montant global de 460 millions.

Des plans d'urbanismes furent initiés pour les villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso. C'est au cours du premier plan que furent entrepris les travaux d'adduction d'eau de la ville de Ouagadougou et ceux de Bobo furent poursuivis. Ils nécessitèrent des financements s'élevant respectivement à 326 millions et 120 millions de francs courants²².

La modernisation du réseau d'électrification de Ouagadougou fut commencée. A Bobo, on procéda à la création d'un réseau moderne.

Un vaste programme d'équipement administratif consécutif à la reconstitution fut entrepris lors du premier plan. Il fut pas financé d'une part par le Budget métropolitain représentant en partie une subvention au Budget local, et d'autre part à titre d'avance remboursable par annuité sur ressources locales. Ce plan d'équipement administratif fut modeste en réalité; c'est son caractère exceptionnel qu'il convient plutôt de souligner. Un total de 200 millions de francs courants métropolitains furent ainsi débloqués. Ils ne permirent pas d'assurer l'équipement administratif du gouverneur à Ouagadougou. Aussi le gouverneur sollicita l'ouverture d'une deuxième

²¹ Fonds T.P 2ème série D.236 " Travaux d'édilité 1957". A.N.S.O.M.

²² Fonds T.P 2ème série D.236 " Travaux d'édilité 1957"; A.N.S.O.M.

tranche qui lui fut refusée. Paradoxalement le Ministère pencha plutôt pour une réévaluation de la première tranche; elle fut alors portée de 200 à 252 millions de francs métropolitains de l'époque ²³. Le coût des bureaux du gouverneur et de son secrétariat fut revu à la hausse (40 millions francs métropolitains de plus que le montant initial).

b) Le deuxième plan quadriennal : le développement de l'infrastructure sanitaire (1953-1957) cf. Annexe IV, pp.608-609.

La précision des sources permet de faire une étude plus fine des réalisations de ce plan. Cependant, la nature des données chiffrées ne permet pas de procéder à leur déflation de façon fiable, aussi préférons nous livrer les chiffres en valeur courante. Il s'agit de confronter les chiffres entre eux.

- Les principales sources de financements.

7.199 millions de francs furent investis selon le Commissariat Economique du Plan. Cette somme représentait 7,1% du volume global des sommes investies pendant la même période dans toute l'A.O.F. ²⁴

Le F.I.D.E.S en fut le principal bailleur de fonds pour 62% du total des sommes investies ²⁵. Les ressources propres intervinrent pour plus de 31% et la Caisse Centrale directement pour 6,8%.

²³ Fonds Affaires Politiques Carton 2191, dossier 8; " Equipement administratif de la Haute-Volta". A.N.S.O.M.

²⁴ La population voltaïque représentait environ 18% de la population de l'A.O.F.

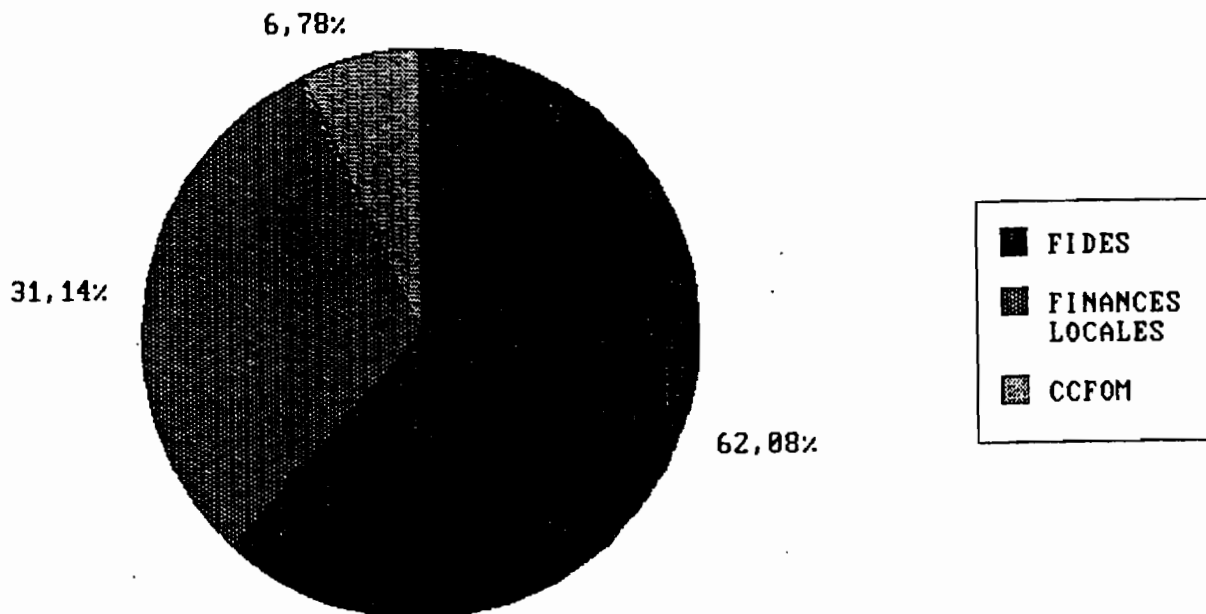
- La part de la ville dans les investissements.

REPARTITION DES INVESTISSEMENTS SELON LES SOURCES DE
FINANCEMENT ET LA LOCALISATION : PLAN 1953-1957
(montant en millions de FCFA)

SOURCE	OUAGADOUGOU		BOBO DIOLASSO		AUTRES VILLES		HORS VILLES		TOTAL	
		%		%		%		%		%
FIDES	511	11,4	743	16,6	46	1	3178	71	4470	100
F.P	480	21,4	121	5,4	529	23,6	1112	49,6	2242	100
CCFOM	308	63,1	30	6,2	150	30,7	0	0	488	100
TOTAL	1299	18,0	894	12,4	725	10,0	4281	59,4	7199	100

Source : HAUT COMMISSARIAT ADF; DIRECTION DES SERVICES ECONOMIQUES : FINANCEMENT
DU PLAN (1953-1957).

REPARTITION DES SOURCES DE FINANCEMENT DU PLAN 1953-
57



25 1,2% pour la section générale; et 60% pour la section locale.

La part des investissements urbains (2918 millions de francs courants) représenta plus de 40% du montant total investi. Le FIDES fut la plus importante source de financement de façon générale et dans la ville en particulier. Cependant, la ville ne fut pas son secteur privilégié d'intervention. Ainsi, il réalisa 71% de ses investissements hors ville. A l'inverse la Caisse Centrale contribua dans l'ensemble pour une faible partie et son intervention se limita au cadre urbain. La nature de l'intervention directe de la C.C.F.O.M dans le cadre du plan en fut la cause principale. Ainsi son directeur Postel Vinay rappelant à l'ordre le haut commissaire de l'A.O.F en 1956 écrivait : "*Le recours aux prêts sociaux de la Caisse Centrale se justifie essentiellement lorsqu'il s'agit d'équipements assurés d'une rentabilité propre ou susceptibles d'entraîner rapidement une augmentation des ressources fiscales permettant aux budgets locaux de faire face sans peine au taux d'intérêt et d'amortissement*"²⁶. Dans une telle logique, seule, la ville pouvait trouver un débouché relativement sûr pour les prêts de la C.C.F.O.M.

La répartition des crédits sur ressources propres fut assez équitable entre la ville et la campagne. Ouagadougou absorba la plus grosse part des investissements urbains (plus de 40%) ce qui représenta 18% du total. Elle fut suivie par Bobo (près de 31% des investissements urbains, représentant à son tour 12,4% du total. Ainsi ces deux pôles drainèrent-ils plus des 3/4 des investissements urbains soit 30% du total des investissements.

²⁶ Fonds F.I.D.E.S 740; " Circulaire n°9 du 26/12/55 à propos des recours aux prêts de la C.C.F.O.M.; A.N.S.O.M.

- La destination des investissements urbains.

REPARTITION DES INVESTISSEMENTS SELON LEUR DESTINATION A
OUAGADOUGOU ET A BOBO DILOULASSO. (PLAN 1953-1957)

DESTINATION	OUAGADOUGOU		BOBO DILOULASSO		TOTAL DES INVESTISSEMENTS URBAINS
	montant	%	montant	%	
ADMINISTRATION	296	61,3	8	1,7	483
LOGEMENT	228	51,2	0	0	445
ENSEIGNEMENT	47	70,1	0	0	67
SANTE	438	32,5	693	51,4	1347
INFRASTRUCTURE	74	35,2	126	60	210
URBANISME	216	59,0	67	18,3	366
TOTAL	1299	44,5	894	30,06	2918

SOURCE : Haut Commissariat de l'A.O.F. op cit.

Dans les principaux centres urbains et semi-urbains, l'accent fut mis sur les équipements sanitaires qui représentaient 46,1% des investissements urbains, soit 18,7% du total. La plus grosse part de ces investissements se localisèrent plutôt à Bobo qui en absorba 51,4%. Ces investissements à Bobo consistaient en la construction d'un centre régional de lutte contre les grandes endémies, pour un montant de 540 millions francs courants. Un centre de service général d'hygiène mobile et de prophylaxie fut également réalisé (52 millions francs) de même qu'un asile d'aliéné. L'hôpital de Bobo fut rénové et équipé.

Ouagadougou ne fut pas en reste au niveau de l'équipement sanitaire, car elle fut dotée d'un nouveau complexe hospitalier pour un montant de 438

millions de francs courants.²⁷ Le FIDES assura la plus grosse part des investissements destinés à la santé. On ne note aucun investissement de la C.C.F.O.M dans ce secteur.

La part de l'administration (16,55% des investissements urbains soit 6,7% du total) montrait que la mise en place du réseau administratif était toujours en cours. La localisation des réalisations soulignait l'accélération du rôle prépondérant de la capitale. L'intervention du FIDES, très réduite, se limita aux centres secondaires. Il s'agissait de la construction de centres administratifs chargés du contrôle du potentiel animal et agricole. Ils furent disséminés dans des centres semi urbains situés en zone de production sûre : Dédougou et Nouna pour la production du coton destiné à l'exportation, Djibo et Ouagadougou pour l'élevage.

La commission de modernisation des T.O.M avait décidé de n'inscrire aucune construction de bâtiments publics, ou de logements administratifs dans les financements F.I.D.E.S. Les chefs de territoire et les Assemblées locales s'élevèrent contre cette restriction parce que les budgets locaux n'étaient pas en mesure de réaliser le vaste programme de construction de bâtiments accompagnant la réalisation du plan. Pour ces derniers, il s'agissait de bâtiments qui, tout en n'entrant pas directement dans le cadre du programme de modernisation, ne pouvaient en être dissociés, dans la mesure où l'exécution du plan dépendait des moyens administratifs dont disposait le

²⁷ Il coûta deux fois moins que le complexe de Brazzaville (1 milliard de l'époque) qui avait une capacité de 800 lits. Cf. Canale J., op.cit; p.128 citant Marchés coloniaux 274 du 10 février 1954 p.440-441.

territoire ²⁸. La commission opta alors pour une solution intermédiaire; ainsi, certains bâtiments administratifs directement liés à la réalisation du plan furent-ils pris en compte comme l'attestent ces réalisations en Haute-Volta.

La part du logement fut de 15,2% des investissements urbains, ce qui correspond à 6,2% du total. Les logements de fonction en absorbèrent une grande partie et les sources de financement locaux y contribuèrent pour une bonne part. Le FIDES intervint très peu au niveau du logement. Les raisons furent les mêmes que celles invoquées pour les bâtiments administratifs. Dans la mesure où il fallait attirer les fonctionnaires et les techniciens de la métropole en les installant confortablement avec leur famille, le principe fut retenu de réaliser quelques logements entrant dans le cadre du plan. La question fut l'objet de vifs débats au niveau de la commission de modernisation, pour certains, il ne pouvait être question de détourner les fonds FIDES de leur destination initiale.

La C.C.F.O.M intervint de façon déterminante en octroyant des prêts individuels pour la construction par l'intermédiaire de l'O.H.E absorbé par le Crédit de Haute Volta.

L'infrastructure aéronautique fut pris en compte lors de ce plan. La modernisation de l'aéroport de Bobo nécessita plus de 111 millions de francs courants, celui de Ouagadougou absorba 35 millions.

²⁸ Fonds T.P. 2ème série D.174; "P.V de la commission de modernisation et d'équipement"; A.N.S.O.M.

La modernisation du réseau téléphonique inter urbain et intra urbain fut également entamée.

Au_ niveau de l'infrastructure commerciale, la réalisation la plus importante fut la construction du marché central de Ouagadougou, grâce à un prêt de la Caisse Centrale à la commune.

L'urbanisme proprement dit consista en des travaux d'édilité dans les villes principales, ainsi qu'à la réalisation d'infrastructures telles l'adduction d'eau et l'électrification.

Lors du deuxième plan les finances locales prirent la relève du FIDES dans les travaux d'urbanisme. Ainsi près de 60% des travaux d'urbanisme réalisés lors du deuxième plan furent pris en charge par les finances locales. La Caisse Centrale intervint pour plus de 30% dans l'électrification et l'adduction d'eau.

La part de l'enseignement fut réduite car les infrastructures majeures furent réalisées lors du premier plan. Cette phase consista en la construction de cours normaux pour la formation des enseignants.

A la lumière de l'orientation des investissements urbains d'après guerre, il s'avère qu'une politique de modernisation fut effectivement menée. La ville fut le lieu où les équipements modernes furent installés, la ville s'illumina. Les plans permirent à Ouagadougou de limiter le retard qu'elle avait pris avant la Deuxième Guerre mondiale. Elle reprit son rang de centre urbain le plus important de la Haute Volta. L'éclipse conjoncturelle de Ouagadougou avait favorisé l'émergence du pôle Bobolais. La Haute-Volta disposait ainsi de deux pôles urbains bien différenciés.

Les grands travaux localisés dans les villes attirèrent de nombreux ruraux. La modernisation des équipements de superstructure et d'infrastructure constituèrent des causes d'attraction importantes. Assurément cette période fut déterminante du point de vue de l'urbanisme. Cependant, les conditions d'un véritable développement économique interne ne furent pas posées car l'industrialisation fut occultée. La création de zones industrielles fut improvisée, grâce aux reliquats de crédits du chemin de fer. L'absence d'une politique visant l'industrialisation à court ou à moyen terme ne fut pas propre à la Haute-Volta. Le plan de modernisation écartait toute autonomie économique des territoires outre mer. C'est ce que Jacques Marseille souligne en disant que "l'industrialisation avait bien disparu des préoccupations du premier plan véritablement mis en oeuvre"²⁹. Il s'agissait d'accroître la production des matières et de faciliter leur écoulement vers la métropole. Les villes constituèrent l'étape intermédiaire par où devaient transiter les produits.

Au demeurant, quand bien même la France aurait-elle eu l'intention de promouvoir l'industrialisation de ses colonies, en aurait-elle eu les moyens, en l'absence de tout dynamisme de l'investissement privé ?

²⁹ Marseille J., op.cit, p.346.

B) CONTINUITÉ ET TRANSFORMATION DANS LE CADRE DE L'ÉTAT POST-COLONIAL.

Les indépendances eurent-elles des conséquences majeures sur l'orientation des investissements? En d'autres termes a-t-on assisté au renforcement de la politique amorcée pendant la période coloniale ? Autant répondre tout de suite par une affirmation tempérée car le changement du cadre institutionnel créa de nouvelles conditions auxquelles dut s'adapter la Haute-Volta comme la plupart des pays issus de la colonisation. On essaya de mettre l'accent sur l'industrie, mais il y eut un recul au niveau de l'urbanisme proprement-dit et ce, dans le contexte d'une politique d'austérité.

Nous allons fonder nos arguments sur les investissements effectués dans le cadre d'une dizaine d'années de planification : Le plan cadre 1967-70, le plan intérimaire (1971) qui visait l'achèvement du plan précédent et la préparation du plan 1972-76.

Des bilans furent établis à la suite de leurs réalisations. Leur structure comporte cependant des lacunes. Les bilans ne furent pas établis année après année, ce qui ne permet pas de procéder à des déflations fiables¹.

L'indication des sources de financement paraît peu rigoureuse; car si des détails sont donnés sur les investissements réalisés par les sociétés d'économie mixte, le document ne révèle pas l'origine des investissements faits au compte du Budget National par l'intermédiaire de prêts et de subventions.

¹ De ce point de vue, ils présentent les mêmes aspects que le bilan du plan 1953-57.

La localisation de certains investissements est presque impossible dans la mesure où ils concernent à la fois plusieurs villes, par exemple : dans le cas des travaux urbains sur fonds communaux, des lignes téléphoniques à Bobo et à Ouagadougou, des constructions de gares etc.

Enfin tous les investissements ne furent pas d'origine publique même s'ils accompagnaient des opérations initiées par des capitaux d'Etat. Il s'agit notamment des investissements destinés aux logements et à l'industrialisation.

La classification que nous avons retenue pour notre analyse ne répond pas entièrement aux critères généralement admis par les spécialistes. Cependant pour faciliter la lecture de nos tableaux nous avons procédé à l'éclatement de nos rubriques².

a) Une part prépondérante de la ville. cf. Annexe IV, pp.610-617.

En Haute-Volta, la définition de la ville n'est pas aisée. Les critères ont varié d'une période à une autre. Cependant, l'autorité a souvent utilisé des critères de définition qui lui permettaient d'avoir bonne conscience surtout au niveau des financements. L'acceptation officielle d'un centre comme ville implique des obligations pour l'Etat qui généralement procède à l'installation des infrastructures et équipements de base telles l'électrification, l'adduction d'eau, les équipements sanitaires et scolaires et certains services administratifs. Aussi se contente-t-on le plus souvent de ne retenir que les centres équipés au gré des programmations des différents ministères. Le

² Notamment le cas de notre rubrique "infrastructure" où nous avons inclus à la fois, les VRD, les infrastructures aéronautiques et industrielles.

souci de restreindre l'univers urbain se retrouve à l'échelle de certaines grandes villes dont on évite soigneusement d'intégrer la périphérie dans le périmètre urbain. Le cas de Ouagadougou est un exemple significatif : la population de cette ville a plus que doublé en 10 ans, passant de 172.661 à 442.000 entre 1975 et 1985. Certes l'évolution démographique a été très forte mais la prise en compte de la frange suburbaine de la population lors du dernier recensement contribua à ce fort accroissement. Cette fois on n'a pas tenu compte des seuls secteurs équipés mais on a intégré le plus possible les populations de la frange suburbaine. La mise en écart des centres sous équipés de l'univers urbain s'explique également par le fait que l'autorité a résolument adopté une vision "moderniste" de la ville.

INVESTISSEMENTS URBAINS, PLANS (1967-70), (1971), (1972-76)
(en millions de FCFA courants)

LOCALISATION	INVESTISSEMENTS	% INVEST. TOTAL	POPULATION 1975	% POPULAT. TOTALE
Principales villes				
OUAGADOUGOU	36636,06	27,7	172661	2,8
BOBO DIULASSO	7440,82	5,62	115063	1,87
KOUDOUGOU	4947,30	3,73	36838	0,60
OUAHIGOUYA	164,50	0,12	25690	0,42
BANFORA	15400,60	11,64	12358	0,2

Sources : d'après DIRECTION DU PLAN ET DES ETUDES DE DEVELOPPEMENT, "Bilans plans cadre 1967-70" et "Bilan plan quinquennal 1972-76".
"Recensement général de la population en 1975", I.N.S.D, Ouagadougou.

Le critère officiel retenait cinq villes au milieu des années 70 : Bobo, Banfora, Koudougou, Ouagadougou et Ouahigouya. Ces villes absorbèrent 49% du total des investissements pendant la planification. Les petites localités - plus d'une vingtaine - absorbèrent dans la même période moins de 4% des investissements³ presque qu'exclusivement destinés à l'administration et aux études d'adduction d'eau.

Ventilation des investissements selon leur destination et leur localisation : Plan 1967-70 ; 71 ; 1972-76 (montants en millions de F.cfa courants)

DESTINATION	OUAGADOUGOU			BOBO DILOULASSO			Total des invest. urbains(3)
	Montant	%(1)	%(2)	Montant	%(1)	%(2)	
ADMINISTRATION	1831	92,1	1,3	35	1,8	0,02	1987
LOGEMENT	17020	98,7	12,8	214	1,2	0,16	17235
ENSEIGNEMENT	2668	96,2	2	423	15,3	0,32	2772
SANTE	334	44,1	0,2	103	13,6	0,07	757
CULTURE	2825	97,9	2,1	58	2	0,04	2883
INFRASTRUCTURE	7675	25,3	5,8	4438	14,6	3,35	30285
dont							
Poste et télécommunication	549	40,6	0,4	172	12,7	0,13	1352
Aéroport	752	71,9	0,5	283	27	0,21	1045
Infrastructure industrielle	4955	22	3,7	3573	15,9	2,7	22486
URBANISME	4283	49,4	3,2	2169	25	1,6	8659
dont							
Electrification	2004	75,3	1,5	366	13,8	0,27	2660
Adduction d'eau	1677	32,5	2,6	1634	31,7	1,23	5149
Lotissement, voirie, travaux urbains.	602	70,9	0,4	169	19,9	0,12	849
TOTAL	36636	56,7	27,7	7440	11,5	5,62	64589

%(1) : pourcentage par rapport investissements de même nature dans les cinq principales villes.

%(2) : pourcentage par rapport au total (132302,6 millions F.cfa courants).

(3) : cinq principales villes. (Banfora, Bobo, Koudougou, Ouaga, Ouahigouya).

Source : d'après MINISTERE DU PLAN op.cit.

³ Il s'agit entre autres de Batié, Dédougou, Diébougou, Diapaga, Dori, Fada Ngourma, Gaoua, Gorom Gorom, Gourcy, Kombissiri, Koupéla, Niangologo, Nouna, Pouytenga, Réo, Saponé, Tougan, Tenkodogo, Zorgho.

Deux remarques principales sont à relever : à l'exception de Ouagadougou, la localisation des investissements ne correspondit pas toujours à la concentration de la population.

Deux pôles principaux d'investissement se distinguèrent : Ouagadougou et Banfora ⁴ qui émergea. Ainsi Bobo fut quelque peu éclipsé en faveur de Banfora qui abritait une très faible part de la population totale (0,2%).

Ces nouvelles orientations des investissements sont dues principalement à la politique entreprise au début des années 70 et qui trancha quelque peu avec celle pratiquée pendant la période d'après-guerre. En effet, la décennie 70 fut marquée par un effort important d'industrialisation de la Haute Volta. La grosse part des investissements qu'absorba Banfora fut due essentiellement à la réalisation d'un complexe agro industriel sucrier. La réalisation de ce complexe favorisa l'émergence de Banfora.

Ouagadougou conserva sa suprématie en tant que capitale d'Etat où se concentrait l'essentiel des centres de décisions politiques et administratifs. Ceci impliquait la concentration d'une catégorie sociale dont les exigences et les pouvoirs de décision favorisaient la réalisation d'un certain nombre d'équipements sociaux modernes. Ainsi Ouagadougou absorba 27,7 % du total des investissements du plan, ce qui correspondait à plus de la moitié des investissements urbains.

La part de la ville de Koudougou située à 100 km de Ouagadougou fut imputable au renforcement de l'usine textile. Ouahigouya qui recueillit la

⁴ Elles absorbèrent respectivement 27,7 et 11% du total des investissements. La part de Bobo correspondait à la moitié de celle de Banfora.

plus faible part des investissements (0,12%) ne fut pas touchée par des investissements destinés à l'industrialisation, mais essentiellement par l'administration et les investissements sociaux.

b) Le recul des investissements destinés à l'administration.

Au cours de cette dizaine d'années de planification, on assista à un net fléchissement des investissements urbains destinés à l'administration. Le montant total de ce secteur dans les cinq principales villes correspondait à moins de 2% des investissements totaux des plans. Cette part restait toujours faible quand on la mettait en rapport avec le total des investissements urbains. Cependant, Ouagadougou continua d'absorber la plus grosse part des investissements destinés à l'administration; les équipements les plus importants construits pendant cette période dans la capitale furent le Trésor, le Ministère des Affaires Etrangères et surtout le Palais de Justice.

C'est à partir des années 70 que le logement connut un léger frémissement grâce notamment à l'intervention massive de la B.N.D (Banque Nationale de Développement). Cette politique amorcée à la fin des années 50 par le crédit de Haute Volta devenu B.N.D connut un regain de vitalité grâce à la pression de l'élite à travers les syndicats.

Les planificateurs affichèrent la volonté de promouvoir le logement dans la ville, une rubrique "Habitat urbain" fut ainsi créée. Le rapport du plan signale qu'en 1973 la construction privée dans les centres urbains s'était amplifiée pour atteindre le record de 2072 millions de francs courants dépassant les prévisions du plan de 282%.⁵ Ce développement fut ponctuel

⁵ Ministère du plan, Bilan du plan 1972-1976, Direction du plan, multig.

pour plusieurs raisons : les constructions se localisèrent essentiellement à la Zone du Bois à Ouagadougou. Il s'agissait d'une nouvelle zone résidentielle tranchant avec les quartiers d'habitats traditionnels de la période coloniale. Elle fut exclusivement réservée à des couches sociales privilégiées, car une mise en valeur minimum y fut de fait exigée pour accéder à la propriété. Aussi, les fortes sommes dégagées eurent des conséquences limitées sur l'ensemble du paysage urbanistique de Ouagadougou.

Toutefois, des actions furent menées de front pour l'amélioration de l'habitat et de l'environnement des groupes sociaux à faibles revenus, grâce à l'appui d'institutions internationales telles le PNUD (programme des Nations Unies pour le Développement). Un projet fut lancé visant à expérimenter des méthodes de développement en s'appuyant autant que faire se pouvait, sur la population concernée. La phase expérimentale démarra effectivement en 1973 dans une zone de 615 parcelles à Cissin, puis dans une zone adjacente pour 250 parcelles. Le point fut fait en 1975 lors d'un séminaire international, l'expérience fut jugée assez satisfaisante dans son ensemble. Ce test permit de solliciter l'appui de la Banque Mondiale pour la restructuration par étapes de zones d'habitats non loties.

Le logement destiné à l'assistance technique fut également pris en compte grâce au financement du FAC, de la C.C.C.E et de la S.I.V (Société Immobilière Voltaïque).

La R.A.N (régie des chemins de fer Abidjan Niger), réalisa des logements pour ses agents à proximité de la gare ferroviaire.

Les mécanismes de financement du logement ne furent pas réellement modifiés, ils se diversifièrent néanmoins grâce à l'intervention des

institutions internationales qui prirent en compte les populations à faible revenu que les mécanismes traditionnels hérités de la colonisation ne pouvaient atteindre. La ségrégation sociale dans le logement s'était estompée, mais elle ne disparut pas. Le logement de la population européenne se mua en logement pour coopérants en dehors des zones d'habitats populaires. La B.N.D poursuivit l'expérience entreprise dans les années 50 par l'O.H.E (Office des Habitations Economiques). Les nombreux prêts de la B.N.D servirent à réaliser des logements que leurs propriétaires mirent le plus souvent en location.

La part de l'enseignement fut faible : 2% du total des investissements, ce qui représentait 4,46% des investissements urbains. Les plans d'après guerre avaient permis de moderniser l'enseignement primaire et secondaire.

Un nouveau lycée fut construit à Ouagadougou grâce à des fonds exclusivement locaux. L'essentiel des investissements destinés à l'enseignement concourut à la modernisation de l'enseignement technique. Ainsi le lycée technique de Ouagadougou fut doté de nouveaux locaux grâce au concours de l'U.N.E.S.C.O, du F.E.D, du P.N.U.D et pour une faible part le F.A.C. L'Autriche réalisa un centre de formation technique à Ouagadougou. Au niveau de la formation féminine, le F.E.D finança la construction d'un centre de formation artisanale. Au niveau de l'enseignement supérieur, il fut entrepris la transformation du Centre d'études supérieures de Ouagadougou en Université, grâce au F.A.C et à une forte contribution du Budget National.⁶

⁶ Les étudiants voltaïques avaient été expulsés des universités du Sénégal et de la Côte d'Ivoire dans les années 60 pour faits de grèves. Il s'agissait donc de donner une certaine autonomie au pays.

Sur le plan culturel, l'effort porta sur la modernisation des médias surtout la radio, instrument privilégié de vulgarisation et d'éducation dans un pays où le taux d'alphabétisation est très faible. Ainsi le pays fut doté d'une station de radio rurale émettant depuis Ouagadougou. La ville de Bobo fut équipée d'un centre régional d'information diffusant un bulletin quotidien.

Le cinéma fut nationalisé, des centres cinématographiques et une salle de cinéma réalisés.

Il y eut un net fléchissement de l'effort consacré à la santé. Il porta sur l'amélioration des complexes hospitaliers existants. Ainsi en plus des ressources propres, le F.A.C, le F.E.D et la Libye intervinrent pour l'amélioration de l'Hôpital de Ouagadougou.

L'industrialisation constitua un secteur d'intervention privilégié. Le plan s'efforça de doter Ouagadougou de petites industries de transformation. Tout au long de la période du plan, 17% des investissements furent consacrés à l'industrie, ce qui correspondait à 35% des investissements urbains. Ouagadougou, qui abritait très peu d'industries, fut dotée d'une kyrielle de petites et moyennes entreprises de transformation. Une zone industrielle fut aménagée pour ce faire au Nord de la ville. Toutefois la capitale ne fut pas la privilégiée; elle absorba 22% des investissements destinés à l'industrie. Bobo, qui avait été consacrée capitale économique, continua d'abriter les industries les plus importantes, mais sa part ne fut pas prépondérante pendant cette période (15,9% des investissements destinés à l'industrie). La politique d'industrialisation eut pour conséquence principale, l'émergence de Banfora, ville secondaire située à proximité de Bobo. En effet cette ville absorba plus de la moitié des investissements consacrés à l'industrie. La

réalisation majeure fut un complexe agro industriel sucrier, qui reste de nos jours la plus importante industrie du Burkina. Koudougou, ville située à une centaine de km de Ouagadougou, vit son complexe textile renforcé.

L'industrie fut financée en grande partie par des sources de financements extérieures notamment les complexes industriels les plus importants (F.E.D, C.C.C.E, F.A.C, B.E.I, Allemagne Fédérale etc...). Les petites industries de transformation de Ouagadougou furent financées principalement par la B.N.D, et grâce à des prêts privés locaux.

- Les infrastructures de transport et de télécommunication.

Les aéroports de Ouagadougou et de Bobo constituèrent les principaux centres d'intérêt. Ils furent aménagés pour recevoir de gros porteurs. Des études furent entreprises pour le transfert de l'aéroport de Ouagadougou située en plein centre de la ville. Elles restèrent lettre morte. L'aménagement de l'aéroport absorba plus de 71% des investissements contre moins de 30% pour celui de Bobo. La forte part de Ouagadougou s'explique par le fait qu'on assistait à une forte croissance du trafic dans la capitale alors qu'à Bobo, la tendance était plutôt à la baisse ; ainsi en 1960 le trafic était plus important à Bobo qu'à Ouagadougou (25.563 passagers et 588 tonnes de fret à Bobo contre 15.400 passagers, 372 tonnes de fret à Ouagadougou). Entre 1960 et 1965 les mouvements de passagers connurent un fléchissement de moins 11% à Bobo, alors qu'à Ouagadougou ils s'accrurent de 14%.⁷ Le recul des mouvements de passagers à Bobo après 1960, résultait du départ de

⁷ Ministère des Travaux Publics et de l'urbanisme " Infrastructure et équipement en Haute Volta", Revue d'information des Travaux publics des Transports et de l'Urbanisme, n°2, oct. 1980, pp.29-30.

la base militaire française -l'une des plus importantes de l'A.O.F - à la demande des autorités voltaïques. A la fin des années 70, l'aéroport de Ouagadougou recevait 87% du total des passagers contre 13% pour celui de Bobo. Pendant la même période, la part du fret dans les deux villes furent respectivement de 98% et 2% du total du pays.

L'infrastructure postale urbaine : Il est difficile de faire la part entre bâtiments administratifs et bureaux de postes à proprement parler. Le dépouillement des opérations d'infrastructures postales permet de noter un faible effort pour promouvoir de petits bureaux de postes dans les quartiers. Un seul bureau de poste de quartier fut construit à Ouagadougou (Nimnin). L'effort porta sur la modernisation du siège des PTT à Ouagadougou qui faisait également office de poste centrale.

Le service téléphonique : il fut procédé à la modernisation des lignes existantes. Les centraux téléphoniques de Ouagadougou et de Bobo furent renforcés. Au sortir du plan, force était de constater que la vulgarisation du téléphone demeurait un objectif lointain. Il n'existait pour tout le pays que 3250 abonnés dont 61% à Ouagadougou et un peu plus de 30% à Bobo.

En ce qui concerne l'adduction d'eau, seules sept localités disposaient d'eau courante. Ce secteur fut nationalisé dès 1967, passant du secteur d'Etat français au secteur d'Etat voltaïque. L'effort porta dans un premier temps sur la restructuration de la société en charge de ces opérations. L'extension des réseaux existants permit d'augmenter modestement le nombre d'abonnés de 3188 à 10929. La part de Ouagadougou fut importante dans cet accroissement car elle passa de 54,7% à 59%. Des études furent entreprises en vue de l'équipement de certains centres secondaires. Toutefois aucun

nouveau centre n'entra dans le club réduit des villes équipées pendant cette période.

La structure de distribution d'électricité connut à peu près le même sort. Le nombre de villes équipées d'un réseau de distribution électrique passa de 3 à 5 entre 1967 et 1976. Ce fut pendant cette période que selon les critères officiels, deux centres secondaires entrèrent pleinement dans l'univers urbain.

Ouagadougou monopolisa plus de 75% du total des investissements consacrés à l'électrification. Ces investissements permirent de doter la ville d'une nouvelle centrale thermique, tandis que l'ancienne était renforcée. Ces investissements furent rendus nécessaires par la création de la nouvelle zone industrielle. Le nombre d'abonnés doubla pour l'ensemble du pays passant de 4.893 à 11.705. La part de Ouagadougou tournait alors autour de 56%.

La part des travaux urbains (lotissement, assainissement, voirie etc...) fut très réduite. C'est dire que les investissements destinés à mettre de l'ordre dans le paysage urbain furent marginalisés. Il en résulta, un aspect précaire des villes, notamment de Ouagadougou, au sortir de ces dix années de planification.

Des changements et des continuités marquèrent la politique d'investissements urbains de 1967 à 1976. Elle fut caractérisée par une forte concentration des investissements dans la capitale, poursuivant la tendance amorcée depuis 1948. La politique de bipolarisation eut du mal à se traduire dans les faits, plus souvent en raison de la faiblesse des revenus que par une volonté de privilégier un centre par rapport à l'autre. Le développement très rapide de Ouagadougou et son rôle de capitale d'Etat imposèrent des

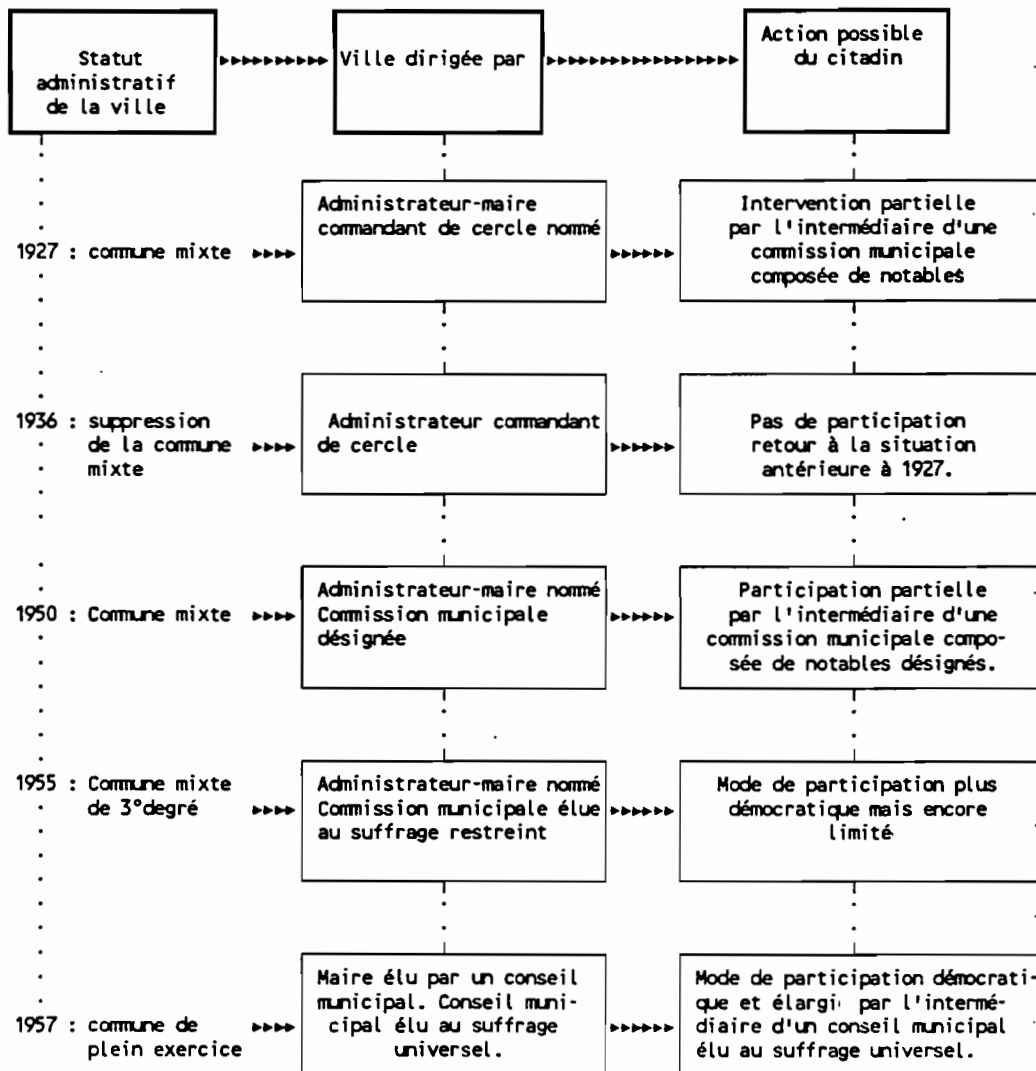
investissements quasi-incontournables. Etait-il souhaitable d'écarteler les ministères entre deux villes ? Ne fallait-il pas créer une infrastructure industrielle fut-elle légère pour une ville dont l'urbanisation ne cessait de galoper ?

Cependant, la période de développement d'une politique d'industrialisation coïncida malencontreusement avec le choc pétrolier de 1973 auquel s'ajouta la sécheresse de 1974. Il y eut peu de réalisations somptuaires pendant cette période, on constata même un certain délaissement de l'ordre urbain. La Haute Volta ne disposa d'aucune manne pendant les années 70, hormis l'essor de l'exportation du coton. Sa marge de manoeuvre fut très faible au contraire d'autres villes sahéliennes comme le Niger et la Mauritanie qui bénéficièrent du boum ⁸ de l'uranium ou du fer. Pourtant elle avait inscrit dans ses priorités l'exploitation de son important gisement de manganèse à Tambao.

⁸ Le boum de l'uranium suscita un développement des investissements au Niger dans les années 70-80, voir Sophie Dulucq in Les investissements publics dans les villes africaines, Paris l'Harmattan, 1989, pp. 113-117.

CHAPITRE III- LA GESTION COMMUNALE DE OUAGADOUGOU.

EVOLUTION DU STATUT ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU
(1927-1960)



L'Etat, à travers ses différentes structures, a mené la politique d'urbanisation. Cependant la commune a été, par excellence, le cadre institutionnel de base de la gestion urbaine. C'est elle qui est intervenue au quotidien dans la gestion de la cité. Il ne s'agit pas ici de faire l'histoire de cette gestion urbaine mais de voir comment évolua l'esprit communal et de savoir si la gestion municipale a été un instrument dynamisant du développement urbain. Pour ce faire un recul dans le temps paraît souhaitable pour mieux appréhender l'évolution du système communal.

Pendant l'entre-deux-guerres, le système communal était encore très rudimentaire et contraignant, car il s'agissait de mettre en oeuvre un modèle de gestion de la ville impliquant le citoyen, tout en le maintenant sous bonne garde. Certaines communes mixtes pouvaient être facilement supprimées par l'administration. Catherine Coquery-Vidrovitch souligne que "jusqu'en 1955, la plupart des communes urbaines africaines (communes indigènes) restèrent soumises à l'arbitraire notamment les communes mixtes ¹. Le plus souvent, la création de ces communes était liée à l'implantation des "citoyens français" et partant, au développement de l'économie de traite. Quant aux populations autochtones, leur intérêt pour la vie communale était perçu avec condescendance. Dans les colonies de l'intérieur, il n'existait pas une élite locale capable de faire valoir ses droits sur la gestion de la ville. Les interlocuteurs de l'administration restèrent pendant longtemps une chefferie locale jouant le rôle d'auxiliaire.

¹ Coquery-Vidrovitch : "Gestion urbaine et décolonisation en Afrique noire française", Colloque international d'Aix en Provence, 26-29 avril 1990, "La France et les indépendances des pays d'Afrique Noire et de Madagascar."

Il fallut attendre le milieu des années cinquante pour que le phénomène communal connaisse une évolution qualitative et quantitative importante : le nombre des communes fut augmenté, et le suffrage universel appliqué pour le choix des responsables.

L'exemple des deux principaux centres urbains de la Haute-Volta fut assez significatif de l'évolution du système communal en A.O.F.

Le développement administratif et économique de la ville de Ouagadougou fut très rapide dans les années 20, ce qui favorisa la création de la commune mixte en 1926 en même temps que celle de Bobo Dioulasso. L'administration décida de la supprimer en 1932 et la mesure fut suivie d'effet quatre ans plus tard.

Quelles furent les caractéristiques de cette courte durée ? Pourquoi en est-on arrivé à remettre en cause l'existence d'une commune mixte ? Et plus tard, quelles furent les conséquences de l'évolution du système communal en Haute Volta?

1) Naissance et blocage du système communal.

Entre 1924 et 1926, Ouagadougou connut un essor économique assez important justifiant la transformation de son statut en commune mixte ². Alors qu'en 1922, on y notait une très faible activité commerciale basée sur l'économie de traite, en 1926 les principales firmes commerciales de la Côte-d'Ivoire, du Soudan, ainsi que des commerçants indépendants, vinrent s'y installer. Ce développement de l'activité économique était dû à l'essor des

² L'arrêté du 4 décembre 1926 créa les communes mixtes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso.

cultures d'exportation dont l'acheminement vers la côte s'était considérablement amélioré grâce à d'importants travaux d'aménagement routier³.

A Bobo l'économie de traite était plus ancienne et essentiellement basée sur l'exportation du caoutchouc qui accusait une sérieuse dépréciation sur le marché au milieu des années vingt. On s'était alors lancé dans une politique de diversification grâce à la cueillette du karité, la culture du coton et de divers produits vivriers.

En plus du développement administratif, la transformation des deux principales localités de la colonie en communes mixtes fut donc liée à leur degré d'intégration à l'économie de traite. Quelques citoyens furent admis à intervenir partiellement dans la vie de leur localité.

Les membres de la commission municipale étaient nommées par le gouverneur. A sa tête se trouvait un administrateur-maire, assisté par quatre notables sujets français membres titulaires, deux notables citoyens français et deux notables sujets français, membres suppléants. Le conseil municipal ainsi composé avait un pouvoir de délibération réduit qui lui permettait néanmoins d'intervenir dans la vie de la ville, en matière de police urbaine, de voirie, d'hygiène, d'entretien de cimetières et des marchés. Il établissait le budget communal, soumis à l'approbation du gouverneur. La commission municipale de Ouagadougou fut particulièrement ambitieuse. En plus des attributions habituelles, elle s'était engagée en 1929 dans un programme

³ 3G1/22 (28) Affaires politiques : Création, fonctionnement, vérification communes mixtes, Abidjan, Bassam, Bobo Dioulasso, Ouagadougou (1919-1940), Archives Nationales du Sénégal.

d'électrification à l'instar du service des Travaux Publics qui exploitaient déjà un réseau de distribution; elle élaborait un programme de construction de puits modernes échelonnés sur plusieurs années. Elle s'impliqua également dans le ravitaillement de la ville en produits alimentaires,⁴ créa des espaces verts (jardin)⁵.

Malgré le dynamisme dont avait fait preuve la commune, la mission d'inspection Sol préconisa sa suppression en même temps que la colonie en 1932, parce que, disait-elle la commune était "appelée à disparaître faute de raisons d'exister". Elle justifia ceci, par le fait que les excédents budgétaires constatés lors des exercices de 1927 à 1931 étaient factices car ils étaient constitués par le solde du premier exercice reporté d'une année à l'autre. Le budget local avait subventionné la commune en 1928 et en 1929 pour la réalisation de grands travaux dans le chef-lieu. Dans le même temps de nouvelles taxes avaient été créées (taxes sur les chiens et taxes de voirie). La commune de Bobo Dioulasso qui bénéficiait de subventions plus importantes ne fut mise à la même enseigne, car elle présentait des atouts économiques plus certains avec l'arrivée prochaine des rails. En somme, la création de la commune de Bobo Dioulasso fut considérée comme un acte prématuré, celle de Ouagadougou, comme une erreur.

⁴ Le conseil municipal inscrit dans ses dépenses en 1930, l'achat de semences de pommes de terre afin de les distribuer aux chefs de provinces dans le but de promouvoir cette denrée dans les cercles avoisinant. Voir 3G22/28, Affaires politiques, Création, fonctionnement, vérification des communes mixtes (1919-1940) " Procès-verbal de la réunion de la commission municipale de Ouagadougou, séance ordinaire du 23 mai 1930 ", Archives Nationales du Sénégal.

⁵ Projet d'aménagement d'une mare située au centre ville afin d'y créer un jardin. Cf) Procès verbal de la séance ordinaire du 23 Mai 1930, Archives Nationales du Sénégal.

Officiellement, la suppression de la commune de Ouagadougou découlait d'une analyse financière, dans le contexte de la grande crise à laquelle s'était ajoutée une sécheresse locale. Les structures administratives mises en place en subirent les contrecoups. Cependant, l'on est en droit de poser la question de savoir si d'autres objectifs ne sous-tendaient pas le démantèlement de structures importantes basées à Ouagadougou ?

La mesure de suppression ne fut pas appliquée dès 1932. L'administration locale, pour des raisons politiques demanda après-coup la suspension de la mesure.⁷ Elle reconnut qu'une telle institution jouait "un rôle important en matière d'hygiène, de voirie et d'urbanisme en général". Par ailleurs, on nota un certain attachement des membres de la commission municipale à la nouvelle institution. Mais pour l'administration, cet attachement s'expliquait par le fait qu'il permettait de flatter les aspirations traditionnelles des populations à propos de leur capitale déchue.⁸

Après la dislocation de la colonie et le transfert de la paierie, la ville ne disposait plus de personnel qualifié pour produire des comptes de gestion

⁷ D'après le rapport de l'administrateur Adams en poste à Ouagadougou, les chefs et la population tenaient beaucoup à cette institution qui permettait à la capitale déchue de faire encore figure de ville importante, ce qui flattait leurs aspirations traditionnelles. Voir 3G22/28, Affaires Politiques, Création fonctionnement, vérification, communes mixtes (1919-1940) : " Réponse au rapport de l'inspecteur Lassale-Serre sur l'agence Spéciale de Ouagadougou", Archives Nationales du Sénégal.

⁸ Voir réponse au rapport de l'inspecteur Lassale-Serre du 17 décembre 1934 sur l'agence spéciale de Ouagadougou; 3G22/28; Création, vérification des communes mixtes, Archives Nationales du Sénégal.

satisfaisants. La mission d'inspection Lassale-Sere de 1934⁹ recommanda de nouveau la suppression de la commune. En 1935, la ville ne comptait plus que sept commerçants. Le Gouverneur de la Côte-d'Ivoire décida de supprimer la commune mixte à compter du 1er janvier 1936. Les programmes de travaux urbains furent stoppés.

En résumé, la commune mixte de Ouagadougou fut dynamique jusqu'à la grande crise. Elle permit d'introduire dans la ville des espaces verts, de mettre sur pied une police municipale équipée de chevaux pour la surveillance de la ville. Elle améliora le ravitaillement en eau, contribua à l'extension de la distribution d'électricité grâce à l'acquisition d'un groupe électrogène, ce fut sans doute un acte prématuré. L'on peut se poser des questions sur les bénéficiaires d'une telle action qui s'adressait à une frange bien déterminée de la population; mais n'était-ce pas l'amorce d'une gestion urbaine par les citoyens eux-mêmes ?

L'administration centrale n'approuva pas l'existence d'une telle institution à Ouagadougou.

2) La gestion municipale d'après-guerre : la renaissance.

Les conclusions de la conférence de Brazzaville en 1944, montrèrent que l'autorité avait pris conscience de l'archaïsme du système administratif colonial. Celui-ci impliquait peu les colonisés dans la gestion de leur territoire. La volonté d'associer les Africains à la vie politique se concrétisa par la création d'assemblées locales en 1946. En ce qui concerne la gestion communale, il fallut attendre 1955 pour que des transformations importantes

⁹ Mission d'inspection Lassale-Sere du 17 décembre 1935.

interviennent. Ce fut la période la plus riche en matière de réforme du système communal. Elle permit d'impliquer davantage le citoyen dans la gestion de sa ville. Après des moments d'hésitation, la législation permit de prendre en considération autant les Africains que les Européens dans la gestion urbaine.

Il y eut des résistances au niveau de l'administration, malgré la volonté affichée de l'Assemblée de l'Union française de faire évoluer le statut des villes.

Conséquence de la reconstitution du territoire, Ouagadougou retrouva son statut de commune mixte en 1950, faisant passer le nombre des communes voltaïques de 1 à 2. Cela nécessita l'intervention de l'élite locale auprès du ministre de France outre-mer ¹⁰, étayant le fait que l'administration fédérale montrait des réticences au phénomène communal. Mais les citoyens montrèrent, de plus en plus, un vif intérêt pour la vie communale. Ainsi, en 1953 l'administration signala des mouvements à propos de certaines rumeurs qui faisaient état de la non inscription des villes de Ouagadougou et de Bobo sur la liste des communes mixtes à commission municipale élue ¹¹.

Le choix du système électoral se posa à l'autorité pendant cette période dans toutes les colonies d'Afrique Noire. Il s'est agi de savoir s'il eut été préférable

¹⁰ Fonds Affaires Politiques Carton 2120 Dossier 4 "Municipalité" : Lettre du 24 octobre 1950, n° 166 du Docteur Conombo au ministère de la F.O.M; A.N.S.O.M. Les échanges de correspondances à ce propos indiquent que le ministre de la F.O.M adressa une lettre au Haut Commissaire de l'A.O.F en date du 23 novembre 1950 afin que celui-ci examine la demande.

¹¹ 200 mi 2743/2G53; "Rapport politique périodique de la Haute Volta" Direction des Affaires politiques; A.N.S.O.M.

d'instaurer le système à double collège ou de s'en tenir au collège unique. Le ministère de la F.O.M trancha en faveur du collège unique assorti de quelques précautions garantissant la représentation européenne.

Pour l'autorité, l'instauration du double collège visait principalement à préserver les intérêts économiques de la métropole. Elle avait un caractère paternaliste dans la mesure où les citoyens africains étaient considérés comme "immatures". Or les transformations du système colonial sous la pression de l'élite rendaient désuets de tels arguments. Ne fallait-il pas que le droit à l'égalité prônée par la loi Lamine Gueye se traduisit également sur le plan politique ? De notre point de vue, la France fut influencée par le système en vigueur dans certaines colonies britanniques. En Gold Coast et au Nigeria, la Grande Bretagne n'avait-elle pas déjà renoncé à la représentation distincte ? ¹² Le système du double collège, outre qu'il était basé, de fait, sur la ségrégation raciale et/ou ethnique, légitimait des injustices criardes. Quelle signification pouvait-on donner au système du double collège dans une ville comme Ouagadougou où il n'y avait que 450 européens contre plus de 37.000 Africains ?

Le système du collège unique adopté fut accompagné de mesures qui garantissaient la représentation européenne. Il consista en l'adoption d'un principe de sectionnement électoral sur une base géographique. La forme d'urbanisme partout en vigueur dans les colonies favorisa ce sectionnement, car on distinguait assez nettement la ville européenne et la ville africaine. Les dossiers d'inscription des villes sur la liste des communes mixtes de 3°

¹² Fonds Affaires Politiques Carton 2155 Dossier 7 : " Collège unique ou double collège"; note de la Direction des Affaires Politiques du ministère de la F.O.M sur la réforme du système communal, 6 p. ; A.N.S.O.M.

degré - donc à commission municipale élue - devaient donner des indications sur la morphologie urbaine. Plus le quartier européen et les quartiers africains étaient bien tranchés, plus la ville avait de chance d'accéder au rang de commune mixte de 3° degré. ¹³

Ouagadougou et Bobo Dioulasso remplissaient les conditions requises, aussi furent-elles transformées en communes mixtes de 3° degré en 1954. ¹⁴

- L'application du système aux élections municipales de 1954.

cf. Annexe IV, pp.639-640.

89 conseillers municipaux furent élus dans les deux municipalités de Haute-Volta. 41 à Ouagadougou et 48 à Bobo Dioulasso. A Ouagadougou, la campagne se déroula sur le slogan de constitution de listes "d'hommes capables"¹⁵. Pour 6 sections, on compta 12.024 inscrits ; 4 Européens furent élus dans des sections à majorité africaine. La chefferie traditionnelle fut particulièrement critiquée par l'élite lors de ces élections à Ouagadougou.

Dans la seconde ville (Bobo), Il y eut 9.173 inscrits répartis sur 11 sections. Sur les 48 élus, 6 furent d'origine métropolitaine. On y nota 4 élus européens dans des sections à majorité africaine. Deux sections correspondant à la délimitation de la ville européenne, élirent des conseillers d'origine métropolitaine.

¹³ Fonds Affaires Politiques Carton 2155 : " Dossier de candidature des villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso au statut communal".A.N.S.O.M.

¹⁴ Décret du 27/02/54.

¹⁵ Ce slogan faisait allusion aux premières élections qui se déroulèrent en Haute Volta en 1946 au cours desquelles des personnalités coutumières d'un âge avancé furent candidats.

A Ouagadougou cependant, le sectionnement ne permit pas de constituer une zone à dominance européenne, le nombre des Européens étant très réduit. Ce ne fut pas le sectionnement qui imposa la représentation européenne, mais le suffrage universel, comme l'atteste l'élection d'un nombre important de conseillers municipaux Européens dans des sections à majorité africaine.

La commission municipale fut remplacée par un conseil municipal élu au suffrage restreint. L'intervention du citoyen dans la vie de la communale fut élargie mais resta tout de même limitée.

- L'application de la loi de Novembre 1955.

Sa promulgation permit de transformer les communes mixtes de Haute-Volta en commune de plein exercice, malgré l'avis défavorable de l'administration
16

Pour la première fois les citoyens pouvaient élire leurs conseillers municipaux au suffrage universel et ces derniers, le maire. Le citoyen intervenait davantage dans le fonctionnement de sa commune.

Les résultats des élections furent peu surprenants, car le P.S.E.M.A (Parti Social d'Education des Masses Africaines) et le R.D.A (Rassemblement Démocratique Africain) qui dominaient le paysage politique respectivement à Ouagadougou et à Bobo fusionnèrent et formèrent le P.D.U (Parti Démocratique Unifié). Ils constituèrent des listes communes dans les deux

¹⁶ En 1955, le Haut Commissaire de l'A.O.F avait émis un avis défavorable à la transformation des communes mixtes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso en commune de plein exercice parce que disait-il "cela serait prématuré politiquement, administrativement, financièrement". Cf) Affaire politiques Carton 2155 : "administration municipale, A.N.S.O.M.

villes. Au total 64 conseillers municipaux furent élus dans les deux villes dont 54 P.D.U : Joseph Ouédraogo (P.S.E.M.A) et Djibril Vinama (R.D.A) furent les premiers maires élus à Ouagadougou et de Bobo Dioulasso. Ces élections donnèrent raison aux partisans de la suppression du double collègue. Car en Haute-Volta, 9 conseillers municipaux d'origine européenne furent élus, 2 occupèrent la fonction de premier adjoint. Ces élections marquèrent également le retour en force de la chefferie traditionnelle, dont tous les candidats furent élus à Ouagadougou.

La loi de Novembre 1955 fut fondamentale en matière d'évolution du phénomène communal. Elle permit de lever l'arbitraire dans la gestion urbaine et d'impliquer davantage les citoyens dans la gestion de leur ville. Les archives que nous avons pu consulter, ne nous permettent pas d'en suivre l'évolution. Cela nous aurait permis de savoir si les premiers conseils municipaux avaient donné satisfaction dans leur fonctionnement. Des sources éparses nous conduisent à affirmer que des efforts furent faits pour une meilleure gestion de la ville. Des fascicules furent édités et distribués pour montrer aux citoyens le fonctionnement d'une commune¹⁷. Nous savons par ailleurs que très vite la commune contracta des prêts pour réaliser un marché couvert à Ouagadougou (prêt C.C.F.O.M). Des mairies furent détachées du poste de commandement administratif, on érigea ainsi de nouvelles mairies au centre ville.

¹⁷ Fascicule intitulé : Le citoyen et la commune, éd. Secrétariat Social de Ouagadougou, 1956, 10 p.

En 1958, trois centres urbains (Ouahigouya, Koudougou, Banfora) furent promus directement au rang de commune de moyen exercice¹⁸. Ces villes pouvaient grâce à l'article 51 de la loi du 18 novembre élire le conseil municipal.

En résumé, le milieu des années 50 constitua un tournant en matière d'exercice de pouvoir communal grâce à la loi fondamentale du 18 Novembre 1955. Sa promulgation n'avait que trop tardé, car "il est évident que l'usage de la démocratie suppose un minimum d'éducation politique et que la vie municipale peut être considérée comme le rudiment de toute démocratie"¹⁹.

3) Les réformes administratives et l'évolution de la gestion urbaine.

Les années 60 marquèrent le déclin d'une vie communale associant le citoyen à la gestion de sa ville. Les autorités revinrent, dans les faits, au système qui prévalait dans les années 40 le maire étant nommé.

Le découpage d'une ville répondait à des besoins administratifs et politiques surtout lorsqu'il s'agit d'organiser celle-ci sur des critères politiques. L'autorité dut procéder au sectionnement de la ville pour des besoins ponctuels. Cependant, la gestion quotidienne imposait la détermination des différentes zones.

¹⁸ Arrêtés n° 267, 268, 264/INT.APA du 24 mai 1958.

¹⁹ Le citoyen et la commune, op.cit; p.7 citant Bayrou.

L'amorce d'une réorganisation administrative de la ville prit date au milieu des années 70. L'ordonnance n° 76/012/PRES/IS du 20 juillet 1976 mit sur pied le découpage de Ouagadougou en secteurs²⁰ par regroupement des quartiers. Toutefois, l'ordonnance stipulait que les quartiers garderaient leur autonomie. Cette clause avait pour but de ne pas susciter des frustrations chez les différents chefs de quartiers²¹. Certains chefs tenaient leur place dans la hiérarchie urbaine de l'organisation politique pré-coloniale (Ouidi, Iarlé, Gounghin, etc...) alors que d'autres virent leur rang renforcé par l'évolution contemporaine de la ville. Un décret²² précisa les objectifs de la réforme et fixa le nombre des secteurs à dix. Cette décision resta lettre morte, car elle ne se concrétisa pas sur le terrain. Aucun plan ne fut dressé officiellement pour la visualiser; pire, le large public ignora son existence.

1983 marqua un changement dans le découpage administratif de la ville. En effet, un décret²³ fut pris, déterminant les nouvelles limites urbaines et divisant l'espace communal en 30 secteurs. Ce découpage, ne laissait aucune autonomie aux quartiers; certains furent écartelés entre plusieurs secteurs. L'acte soulignait la nouvelle option politique prise par l'autorité. Les structures politiques C.D.R (Comité de Défense de la Révolution) mises en

²⁰ Archives du ministère de l'Administration Territoriale du Burkina Faso.

²¹ L'article 2 de l'ordonnance stipule que la ville sera divisée en secteur, chaque secteur comprenant un groupe de quartier. Toutefois la création de ces secteurs ne saurait en aucun cas faire perdre aux quartiers leur autonomie.

²² Décret n° 76/382/PRES/IS du 29 juillet 1976.

²³ Décret n° 83/264.CNR/PRES/IS du 23 décembre 1983.

place s'organisèrent à partir de ces nouveaux découpages. Cette fois la volonté de l'autorité se matérialisa sur le terrain.

En 1987, la grande commune de Ouagadougou fut supprimée, et la ville fut alors réorganisée en 5 communes. Le découpage en secteur fut maintenu.

La période post-coloniale -surtout à partir de la deuxième moitié des années 60- fut marquée par le recul de l'autonomie communale. La politique d'urbanisation fut conduite en grande partie par l'Etat. Les maires étaient nommés et leur marge de manoeuvre très réduite. Ils se contentaient le plus souvent d'enregistrer les décisions ministérielles.

L'évolution des investissements communaux montre une très faible influence de la gestion communale sur l'évolution de la ville. La part des investissements communaux dans les investissements urbains est demeurée très faible.

Entre 1965 et 1975, les dépenses communales évoluèrent faiblement en francs courants. Ce qui se traduit en terme réel par une baisse. A l'inverse, la population urbaine doubla pendant la même période, passant de 75.000 à 177.000. Ainsi, les dépenses communales par habitant connurent une chute considérable en francs courants passant de 3270 FCFA/habitant à 1130 FCFA/habitant. C'est dire que les moyens d'intervention de la commune furent peu liés à l'évolution démographique. Il en résulta une dégradation des services urbains dont la commune avait la charge. La réhabilitation des services communaux a été généralement assurée par l'Etat. La faiblesse des dépenses communales a souvent été compensée par l'Etat. Aussi les dépenses strictement communales ne reflètent pas le niveau des services

locaux disponibles dans la ville. Ceux-ci dépendaient plutôt des moyens mis en place par les différents ministères.

- L'inventaire du patrimoine communal ²⁴ montre une prédominance des équipements destinés à l'enseignement. Théoriquement, c'est à la commune que revenait la tâche de créer les écoles urbaines; elle devait également assurer leur entretien. Elle en a construit elle-même, 1/4. Les parents d'élèves, les missionnaires, le budget national ont réalisé une grande partie des écoles faisant partie du patrimoine communal. Le personnel dans sa quasi-totalité était pris en charge par l'Etat. Malgré le rôle qui lui était dévolu, la commune a eu peu d'emprise sur l'évolution de la politique d'éducation.

Les équipements commerciaux (marchés) furent son domaine d'intervention par excellence. Jusqu'en 1984, date à laquelle fut détruit le marché central construit à la fin des années 50, la commune avait le monopole sur toutes les places de marché de la ville. Environ une vingtaine de marchés ont été aménagés par elle. En fait, elle y a réalisé de faibles investissements. La construction de la plupart des hangars étant assurée par les commerçants eux-mêmes. Il en a résulté un aspect hétéroclite, et précaire des marchés dont la commune a la charge. La municipalité a surtout porté l'essentiel de ses efforts à l'entretien du marché central qu'elle gérait.

L'essentiel des bureaux administratifs communaux furent construits en centre-ville. Ils sont constitués par la mairie et ses services annexes (perception, service d'hygiène, bureau de l'habitat etc...). Les commissariats de police constituent une part importante du patrimoine communal.

²⁴ Archives de la commune de Ouagadougou, inventaire réalisé en vue d'une passation de service en 1985. cf. Annexe IV, pp.630-632.

Cependant, la police municipale a perdu au fur et à mesure ses prérogatives de police urbaine.

Les équipements sanitaires de la commune, au nombre de 13, sont constitués essentiellement de maternités et de dispensaires dont le personnel est fourni par l'Etat. Le service d'hygiène a perdu toute son efficacité au fil du temps.

En matière d'équipement sportif, le stade municipal resta longtemps l'équipement majeur de la ville jusqu'à la construction d'un nouveau stade national en 1983 par la Chine.

Un seul cimetière fit l'objet d'aménagements importants de la part de la mairie. Il est cependant fermé. Les cimetières périphériques non clôturés sont quasiment à l'abandon, envahis par la broussaille; aucune réglementation n'organise, dans les faits, les inhumations. L'espace n'y est pas organisé. Il en résulte, le plus souvent, des débordements du périmètre réservé à cet effet. Les insuffisances de la commune résultent davantage d'un manque d'intérêt de la question funéraire que d'un manque de moyens.

La commune ne s'est pas engagée directement dans la construction de logements sociaux. Cependant, elle est intervenue très tôt dans les opérations de lotissements (Gounghin en 1963, Zone Pilote de Cissin dans les années 70).

Du point de vue de la voirie et de l'assainissement, la commune avait à sa charge l'entretien des voies de circulation de la ville et surtout la réalisation des infrastructures dans les quartiers d'habitat traditionnel. Cependant, ce rôle dès le départ dépassait ses capacités. Il s'en suivit, une détérioration très

rapide des voies de circulation urbaine. Les prérogatives de la commune ne s'étendent pas sur l'ensemble de la ville elles se sont limitées aux zones d'habitat traditionnel par opposition à la zone résidentielle et commerciale relevant directement de l'Etat. C'est par un arrêté prit le 7 mai 1965, que l'Etat a attribué à titre définitif à la commune la gestion foncière de certains quartiers traditionnels après qu'ils aient fait l'objet d'immatriculation foncière. Les quartiers concernés par la décision de 1965 étaient les suivants²⁵

- Tiedpalogo Zangouétin (Titre foncier N° 672) = 75 ha 10 a 30 ca.
- Bilbalogo(Titre foncier N° 706) = 29 ha 10 a 70 ca.
- Larlé(Titre foncier N° 789) = 48 ha 96 a 34 ca.
- Ouidi Kolognaba(Titre foncier N° 790) = 142 ha 27 a 76 ca.
- Gounghin Sud (Titre foncier N° 813) = 06 ha 10a 44 ca
- Koulouba Ouest (Titre foncier N° 894) = 14 ha.

Les attributions de la commune augmentèrent au rythme des nouveaux lotissements dans les zones périphériques. Elle avait le droit de délivrer des permis urbains d'habiter(PUH) dans ces zones et de pourvoir à leur équipement. Force est de remarquer qu'il s'agissait des zones nécessitant de nombreux aménagements cependant qu'elles apportaient très peu de recettes à la commune.

Les attributions de la commune de Ouagadougou furent très importantes mais, elle assura très péniblement son rôle. Très souvent la commune se contentait de réceptionner les édifices dont le personnel était exclusivement

²⁵ Titres fonciers des la commune de Ouagadougou; Direction des Domaines; Ouagadougou.

à la charge de l'Etat. Des 146 équipements inventoriés, seulement 50, soit 35% furent réalisés entièrement sur fonds communaux. C'est surtout au début des années 60 que la commune fit ses réalisations les plus importantes, par la suite les charges limitèrent sa capacité d'investissement.

En conclusion, la suppression du système tel qu'il fonctionnait à la fin de la période coloniale constitua un véritable recul dans la gestion communale. Le résultat fut le déclin des services urbains qui, en réalité, ne suivirent pas l'évolution de la ville. On a eu tendance à expliquer une telle situation par le manque de moyens. C'est une réalité incontournable, mais force est de constater qu'on aurait pu mieux faire en responsabilisant davantage le citoyen. L'arbitraire de l'administration constitua à long terme une forme de sclérose.

TROISIEME PARTIE : ORGANISATION ET EVOLUTION DES EQUIPEMENTS, OUAGADOUGOU 1947-1985.

En tant que supports physiques permettant de caractériser les étapes du processus d'urbanisation, les équipements urbains sont des moyens de reconnaissance de l'espace urbain. Le développement de l'urbanisme comme discipline étudiant la ville a certainement renforcé le lien entre équipement et espace urbain. Les équipements jouent un rôle très important dans la politique économique et sociale car ils permettent la redistribution des biens du pays sous forme de services publics. Ce sont des instruments de diffusion des progrès technologiques pour le plus grand nombre. (hôpitaux modernes et formations scolaires pour l'essentiel). La ville fut, par excellence, le lieu de diffusion de cette "technologie". L'implantation des équipements a conditionné l'organisation du réseau urbain, de même qu'elle a structuré la ville elle-même.

Nous distinguerons deux grands types d'équipements : les équipements d'infrastructure (voirie assainissement, électrification, adduction d'eau...) et des équipements de superstructures (équipements sanitaires, scolaires, pénitentiaire etc...). Il ne s'agit pas pour nous de les traiter dans leur totalité;

CHAPITRE I - DES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE.

Ce sont des aménagements majeurs qui facilitent la circulation à l'intérieur de la ville et visent à maintenir un cadre de propreté (voirie, assainissement) mais aussi à apporter certaines commodités aux citoyens (électrification et adduction d'eau). Pour les aménageurs, la priorité est allée au centre administratif et résidentiel, puis aux quartiers d'habitats traditionnels nettement sous-équipés.

I - VOIRIE ET ASSAINISSEMENT.

Nous disposons de sources administratives permettant d'en suivre l'évolution quantitative (longueur des réseaux), et qualitative (modernisation). Toutefois, l'évolution de ce secteur ne permet de caractériser que très partiellement l'urbanisation, dans la mesure où, de façon générale, voirie et assainissement ne suivent pas réellement l'évolution de l'habitat. Ce sont des infrastructures indispensables à la création d'un cadre de vie sain.

Au sortir de la guerre, la ville de Ouagadougou avait au total 45 km de rues de taille très diverse, leur largeur variant de 8 à 30 mètres. Elles étaient toutes revêtues de latérite. La plupart d'entre-elles était bordée de

nous nous sommes volontairement limités à quelques cas permettant, néanmoins, de cerner la réalité urbaine.

Dans le contexte d'une urbanisation galopante, notre objet est de montrer le processus de modernisation des équipements urbains, les difficultés de leur réalisation, et leur rythme d'évolution.

caïcédrats¹. Il n'existait aucun système d'égout, de rares caniveaux permettaient le drainage des eaux pluviales.

Les premiers travaux de bitumage des rues furent exécutés en 1953 sur un tronçon de 9.100 mètres². La transformation du statut de la ville en commune de plein exercice permit d'accélérer les travaux. Ainsi, en 1957, la longueur totale des chaussées bitumées fut portée à 18.500 mètres. Cette modernisation de la voirie fut assurée en grande partie par le Budget fédéral et le Budget local. La commune intervint également pour une faible part. L'intervention du FIDES fut tardive. Cependant, elle se singularisa par le fait qu'elle visait l'achèvement de travaux de bitumage qui visaient à toucher les quartiers d'habitat traditionnel (Bilbambili et Tiedpalogo).

A la veille de l'indépendance, la ville de Ouagadougou possédait seulement une vingtaine de kilomètres de voies bitumées.³ Entre 1947 et 1960, il fut exécuté en moyenne moins de 1 km de voies bitumées par an. De l'indépendance jusqu'à 1985, l'accroissement annuel moyen fut de 4 km, constituant un réseau de 127 km⁴. Ces voies bitumées constituaient moins

¹ Agence de la F.O.M, Carton 377, Dossier 41/2 bis : "Assainissement des villes et centres urbains de Haute-Volta avant 1945"; A.N.S.O.M.

² Fonds T.P 2ème série Carton 236 : " Rapports et correspondances au sujet de l'aménagement de la Haute-Volta (1949-1957)"; A.N.S.O.M.

³ Il serait hasardeux de donner un chiffre pour la longueur totale des voies en l'absence de sources fiables. De nombreux lotissements furent exécutés pendant la période sans pour autant que les voies fussent effectivement aménagées.

⁴ Banque Mondiale, B.C.E.O.M, Groupe Huit, Burkina Faso, second Projet de Développement Urbain, mobilisation des ressources et réhabilitation des infrastructures municipales, juillet 1988, p.336.

du quart du total des voies de la ville. Le bitume facilite les mouvements à l'intérieur de la ville et répond surtout à un souci d'hygiène dans la mesure où la poussière provoquée par l'accroissement de la circulation est source de maladies.

L'entretien des voies resta longtemps à la charge de la commune. Celle-ci remplit très médiocrement son rôle. Les voies les plus anciennes furent construites en enduit superficiel et se dégradèrent progressivement sous l'action de la pluie et du trafic et surtout par manque d'entretien. Il en résulta, à partir des années 70, un délabrement général : nids-de-poules, abords des voies souvent rongés jusqu'au milieu de la chaussée etc. Un vaste programme de réhabilitation fut entrepris à partir de 1984. Il a permis d'améliorer la circulation dans la ville.

Le moyen de locomotion le plus usité est constitué par "les deux roues". Cependant, pendant longtemps, l'aménageur n'en tint pas compte. D'ailleurs, aucun des plans élaborés ne prit en considération la spécificité des moyens de locomotions ouagalais. C'est seulement à la fin des années 70 que l'attention des autorités fut attirée sur la question ⁵ car la circulation devenait dangereuse surtout aux heures de pointe où voitures, bicyclettes, motocyclettes voire piétons etc. se côtoyaient sur des voies anciennes, larges de 6 mètres. Les premières voiries adaptées à cette spécificité furent réalisées à l'occasion de l'aménagement de la zone industrielle de Kossodo. Elles consistaient en la transformation de l'ancienne route en piste cyclable parallèle à la voie principale. Les années 80 furent celles de la vulgarisation

⁵ Ministère des Travaux Publics et de l'Urbanisme, Ouagadougou 1980-1090 : perspective de l'aménagement du territoire, Ouagadougou, 1979, p.6.

des voies comportant des pistes cyclables⁶. Elles furent réalisées essentiellement par des sources de financement extérieures et par le Budget National.

La fluidité de la circulation a été améliorée par la mise en service de la partie sud d'un boulevard circulaire. Celui-ci fut réalisé par petits tronçons suivant l'évolution des quartiers périphériques qui le bordaient. De par sa position centrale, de nombreuses routes nationales et internationales traversent la capitale. L'ensemble de ces voies traversant la ville furent estimées à 60 km en 1985 dont moins de 6 km non bitumés.

La ville de Ouagadougou fut établie sur un relief plat, ce qui ne facilite pas l'écoulement de l'eau. Le réseau de voirie est intimement lié à celui de l'assainissement, l'état du premier reflétant celui du deuxième, et vice versa. De façon générale, le système d'assainissement est constitué par un réseau de fossés à ciel ouvert servant d'évacuation à l'eau usée et pluviale. Ils bordent les principales rues. Toutefois, dans le centre-ville, certains fossés ont été recouverts, surtout autour de la zone commerciale.

Les plus importants travaux d'assainissement de la ville de Ouagadougou dépendaient principalement de l'aménagement de trois cours d'eau⁷:

- Le marigot central situé à l'Est de la ville, orienté dans un sens Sud-Nord. Ce marigot draine les fossés parcourant le côté Est de la ville.

⁶ Boulevard Che Guevara, Avenue Bassawarga, Avenue du Général de Gaulle, Avenue du Yatenga etc.

⁷ L'extension de la ville nécessite aujourd'hui l'aménagement d'autres cours d'eau traversant la ville tel le marigot de Zogona à l'Est de la ville.

- Le marigot du Moro Naba, à l'Ouest de la ville également orienté dans un sens Sud-Nord.

- Un troisième cours d'eau, localisé au Nord de la ville. Il a une orientation Ouest-Est. Une série de trois barrages y fut construite pour l'alimentation de la ville en eau courante. Les travaux sur ce cours d'eau constituèrent vraisemblablement les aménagements majeurs que connut la ville à partir du début des années Cinquante. Les deux premiers cours d'eaux y drainent leurs eaux surtout pendant la saison des pluies.

De ces trois éléments d'ordre naturel et artificiel, dépendait l'amélioration de l'assainissement de Ouagadougou. Ce furent surtout les trois bassins de retenue sur la rivière Baskui qui constituèrent les premières préoccupations. Aménagées pour l'alimentation en eau de la ville, leurs berges devinrent très vite des lieux insalubres, marécageux qui favorisaient le développement des gîtes larvaires. Leur aménagement consista en la construction de digues-routes d'une dizaine de mètre de largeur notamment autour des barrages n°2 et 3. Leurs chaussées furent progressivement bitumées et électrifiées au cours des années 60. Ils procurèrent ainsi à la ville, des lieux de promenade et même d'étude pour de nombreux élèves, surtout pendant les périodes de fortes chaleurs précédant les examens.⁸

Le marigot central, fortement pollué par les eaux usées de la ville, se déversait directement dans le barrage; il fut ensuite détourné vers le Bois en aval du barrage n°3 où est fixée la station d'épuration. Le barrage n°2 se déverse dans le barrage n°3 en période de fortes pluies, grâce à un déversoir

⁸ Les lampes à gaz qui les bordent sont des lieux où de nombreux élèves viennent profiter de la fraîcheur résultant du micro climat pour y étudier.

de 90 m de long. En aval du barrage n°3 fut construit également un déversoir de même longueur. Dans un premier temps, ces déversoirs constituèrent des chaussées submersibles reliant les quartiers périphériques du Nord de la ville au centre. Aussi la ville était-elle coupée en deux en période de fort orage. Progressivement, ces ouvrages furent remplacés vers la fin des années 70 par des véritables ponts permettant de circuler sans danger même en période d'hivernage.

Le réseau sommaire de fossés à Ouagadougou fut exécuté au cours du premier plan. Ces fossés bordèrent les rues principales. Hormis dans les quartiers centraux, ils étaient de petite taille, aussi n'arrivaient-ils pas à évacuer convenablement les eaux pluviales.

L'essentiel des travaux au cours du premier plan portèrent sur l'aménagement du marigot central en vue d'améliorer son écoulement et s'étendirent à la zone des écoles. Ils furent financés en grande partie par le FIDES. En 1952, le bureau d'études privé chargé d'étudier la réalisation d'un réseau d'assainissement de la ville estima à 250 millions de francs CFA courants le montant des investissements nécessaires à l'exécution d'un réseau primaire acceptable. Cependant, le plan ne prévoyait que 83 millions pour l'assainissement de l'ensemble des centres urbains soit à peine le quart des investissements nécessaires⁹. Lors du plan d'après-guerre quatre sources de financement concoururent au financement des travaux d'assainissement de la ville de Ouagadougou : le budget fédéral, le cercle de Ouagadougou¹⁰, la

⁹ Fonds T.P 2ème série Dossier 236, A.N.S.O.M.

¹⁰ A ne pas confondre avec la commune.

commune et le FIDES. Cependant, l'assainissement constituait un secteur marginalisé dans les investissements de ces différentes sources de financement.

Un système d'égout ne fut pas prévu. Les travaux consistèrent en l'exécution de fossés bétonnés dans le centre-ville, complétés par des caniveaux à ciel ouvert. Ils étaient de dimensions très réduites, hormis les caniveaux situés aux abords des principales voies.

Deux des trois principaux marigots traversant Ouagadougou dans un sens Sud-Nord furent aménagés et transformés en canaux bétonnés après les années 60 : le marigot central dans un premier temps et le marigot du Moro Naba par la suite. L'aménagement de ce dernier en 1979 sur une longueur de 3,5 km permit la récupération de 30 ha dans le périmètre urbain. Ils firent l'objet de lotissement sauvage que l'Etat n'hésita pas à détruire dans le but de transformer le terrain en espace vert.

L'absence d'une réglementation rigoureuse sur les canalisations d'eau courante, contribua à détériorer les réseaux de voirie et de drainage. Les services de la mairie furent très rapidement débordés. En 1985, l'assainissement de la ville fut confié à l'Office Nationale de l'Eau et de l'Assainissement(O.N.E.A). La défektivité du réseau de drainage a deux inconvénients majeurs. Elle favorise la stagnation des eaux pluviales et usées, ce qui est néfaste pour l'hygiène. De plus elle contribue à la dégradation des voies dont l'entretien et l'extension deviennent très compliqués.

En somme, le système de voirie et d'assainissement de la ville est assez faible, malgré des réalisations majeures qui ont donné une certaine allure à la

ville. Le centre-ville et certaines zones résidentielles sont équipés de façon acceptable. Les quartiers dits d'habitat traditionnel sont nettement sous-équipés surtout ceux du noyau urbain comme l'a montré l'étude de Bazié Babou¹¹ à propos du secteur 5. L'extension de la ville est très rapide alors que les aménagements ne suivent pas le même rythme. Le réseau existant se dégrade, souvent plus à cause de sa mauvaise utilisation par certains citadins qu'à un manque d'entretien. Son entretien nécessite à la fois rigueur de la part des services de tutelle mais surtout des populations. On ne peut ignorer le fait qu'en l'absence de certaines infrastructures d'accompagnement (système d'égouts et traitement des eaux usées et des ordures ménagères), les citadins utilisent des caniveaux non destinés à cet effet.

L'assainissement convenable de la ville exige, outre la réalisation d'un minimum d'infrastructures, des mesures de sensibilisation et de coercition rigoureuses et incessantes.

II- L'ADDUCTION D'EAU (1950-1985)

Dans de nombreux pays du Tiers Monde, l'adduction d'eau est un critère d'urbanisation. Cependant, sa vulgarisation dans les villes s'avère incompatible avec des besoins sans cesse croissants, pour des raisons économiques et parfois à cause des conditions naturelles (villes situées en zone désertique ou sahélienne). Il y'a eu, tout de même, une évolution substantielle.

¹¹ Bazié B. La situation de l'assainissement urbain à Ouagadougou, de la parcelle à la ville, de population aux services institutionnels, discontinuités dans les pratiques d'assainissement, E.N.P.C/T.M.U, déc.1990, 118 p.

1- Les origines de l'adduction d'eau.

HISTORIQUE DE L'ADDITION D'EAU DE LA VILLE DE OJAGADOUGOU

d'eau.

CHRONOLOGIE	REALISATIONS	OBSERVATIONS
1950-1952	- CONSTRUCTION CAPTAGE D'EAU AU NORD DE LA VILLE - INSTALLATION COMPLEXE DE TRAITEMENT.	
1952-1954	- REALISATION DU PREMIER RESEAU DE DISTRIBUTION. - CONSTRUCTION CHATEAU D'EAU DU MORO NABA 1000 M3 - DEMARRAGE EFFECTIF DE LA DISTRIBUTION.	RESEAU 14 KMS.
1954-1957	- EXTENSION DU RESEAU DE DISTRIBUTION.	
1964-1965	- INSTALLATION DEUXIEME COMPLEXE DE TRAITEMENT. - CONSTRUCTION CHATEAU D'EAU DE GOUNGHIN(3000M3) - EXTENSION DU RESEAU COTE OUEST DE LA VILLE.	
1965-1966	- EXTENSION DU RESEAU.	
1968-1970	- CONSTRUCTION CHATEAU D'EAU KOULOUBA(1500 M3) - CONSTRUCTION CHATEAU D'EAU NOUVEAU CAMP(500 M3) - CONSTRUCTION BARRAGE DE LOUMBILA A 20 KMS AU NORD DE LA VILLE. - EXTENSION DU RESEAU QUARTIERS SUD ET EST.	
1970-1971	- CONSTRUCTION TROISIEME COMPLEXE DE TRAITEMENT D'EAU. - EXTENSION RESEAU QUARTIERS OUEST(GOUNGHIN NORD QUARTIERS EST(ZOGONA ET ZONE DU BOIS)	
1976-1978	- CONSTRUCTION CHATEAU D'EAU DE CISSIN(500M3) - CONSTRUCTION QUATRIEME COMPLEXE DE TRAITEMENT DITE FILIERE DAMOISE. - EXTENSION DU RESEAU DE DISTRIBUTION.	NB. BORNES FONTAINES: 70 RESEAU 204 KMS
1980-1987	- EXTENSION RESEAU DE DISTRIBUTION. - CAPTAG EAU SOUTERRAINE POUR RESEAU AUTONOME QUARTIER NORD (PISSY) - CONSTRUCTION 20 FORAGES* SOUS FORME DE POSTE D'EAU AUTONOME POUR SECTEURS PERIPHERIQUES. SECT.7(2); SECT.14(2); SECT.16(2); SECT.20(2) SECT.22(2); SECT.23(1); SECT.24(2); SECT.27(2); SECT.28(2); SECT.30(1).	RESEAU 283 KMS NB.BORNES FONTAINES: 169 *2 FORAGES NON LOCALISES.

SOURCE : ONEA

C'est dans le cadre du vaste plan d'équipement et de modernisation d'après-guerre que fut entreprise l'adduction d'eau de la ville de Ouagadougou.

Les premiers travaux consistèrent en la construction d'une retenue d'eau au Nord de la ville. Ainsi trois barrages furent-ils construits sur le marigot longeant le nord de la ville et coulant dans le sens Ouest-Est. Il convient de souligner que cette solution fut imaginée pour la première fois par la population autochtone, notamment par le chef traditionnel du quartier Nimnin. Il fut suivi par la mission catholique.¹² Il s'agit donc d'une modernisation rendue possible grâce au plan d'après-guerre.

Une station d'épuration fut installée sur le barrage n° 3 et l'usine proprement dite fut construite à proximité. Entre 1952 et 1954 fut réalisé le réseau primaire de distribution d'une longueur de 14 km. L'opération s'accompagna de la construction d'un château d'eau d'une capacité de 1.000 m³. L'expansion de la ville à partir de 1948 et l'arrivée massive de fonctionnaires permirent d'accélérer la réalisation du projet. En effet, une émeute opposa l'administration aux fonctionnaires africains qui se ravitaillaient jusque là dans des puits. En avril, période de forte chaleur, la nappe phréatique avait baissé considérablement. Seuls les fonctionnaires européens furent autorisés à se ravitailler dans les puits réservés aux fonctionnaires obligeant les fonctionnaires africains à s'alimenter directement dans les barrages et autres puits qui étaient d'une propreté douteuse. Organisés en groupe, ceux-ci se rendirent chez le gouverneur pour protester avec fermeté contre cette

¹² Ouédraogo Marie M., L'approvisionnement de Ouagadougou en produit vivriers, en eau et en bois, 1974, p.248.

discrimination¹³. Cet événement poussa alors les autorités à accélérer les travaux; aussi dès 1954, l'eau coula-t-elle dans les robinets de Ouagadougou.

Cependant cet aspect de l'opération toucha essentiellement la ville européenne. Ce fut au cours du deuxième plan que le Budget Général prit la relève du FIDES pour l'extension du réseau aux quartiers africains. De même, la ville fit un emprunt auprès de la Caisse Centrale de la F.O.M pour l'amélioration du réseau et son extension. De 1954 à 1956, l'arrondissement de l'hydraulique au sein de la Direction des Travaux Publics assura la gestion de l'eau.

Ouagadougou ne fut pas la première ville à être dotée d'eau courante. Le réseau de la ville de Bobo avait été commencé dès 1943, avec le concours de l'armée et de la Direction des Travaux Publics. Cependant, le réseau se limitait au ravitaillement de l'armée et des populations européennes. Sa modernisation fut facilitée grâce aux financements FIDES. Les travaux consistèrent à capter l'eau d'une source à fort débit située à 17 km de la ville. Ainsi, contrairement à Ouagadougou où l'eau fut captée à partir d'eau de ruissellement, Bobo fut ravitaillée grâce à une source. Un réseau de distribution de 15 km environ fut mis en place mais l'extension de la ville nécessita plus tard de nombreuses améliorations qui furent financées par un prêt contracté auprès de la Caisse Centrale.

Pendant la période coloniale, l'adduction d'eau toucha seulement 4 centres urbains : Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Banfora et Dori. Pour les deux premiers, l'eau courante toucha des quartiers traditionnels. L'effort fut

¹³ 200 mi 2742 "Synthèse concernant les faits enregistrés en Haute Volta en 1953", A.N. Paris.

poursuivi jusqu'en 1964 où 3 nouveaux centres furent équipés. La période d'austérité qui suivit fut marquée par l'arrêt de l'équipement de nouveaux centres, jugés non rentables dans l'immédiat. Il fallut attendre 1981 pour que les études entreprises au milieu des années 70 soient concrétisées. Les transformations apportées au système de gérance, la diversification des sources de financement permirent de mettre fin à cet état de choses.

EVOLUTION DE L'EQUIPEMENT DES CENTRES URBAINS
ET SEMI URBAINS EN EAU COURANTE.

CENTRES URBAINS	ANNEE D'EQUIPEMENT	NB ABONNES*	NB BORNES FONTAINES*
BOBO DIULASSO	1945	7622	114
OUAGADOUGOU	1951	16464	169
BANFORA	1957	1096	29
DORI	1959	257	12
KOUDOUGOU	1963	1281	29
OUAHIGOUYA	1963	884	30
KAYA	1964	467	26
GAOUA	1981	192	12
DEDOUGOU	1981	161	08
TENKODOGO	1981	141	17
KOUELA	1981	204	14
PO	1981	90	18
BORDHO	1981	93	08
TOUGAN	1982	88	16
NOLMA	1982	80	15
FADA N'GOURMA	1982	147	22
SABOU	1982	22	03
NIANGOLOGO	1985	33	10
POURA	1985	19	23
LEGEMA	1986	02	05
LEO	1987	17	08
ARBINDA	1987	-	06
MANGA	1988	-	11
KONGOUSSI	1988	-	12
DJIBO	1988	12	09
YAKO	1988	25	13
ORODARA	1988	-	10
REO	1988	18	06
KOMBISSIRI	1988	05	12
ZABRE	1988	-	11
GOURCY	1988	16	10
GARANGO	1988	-	10
KOMPIENGA	1988	-	08

*NOMBRE D'ABONNES EN 1988.

*NOMBRE DE BORNES FONTAINES EN 1988.

SOURCE : OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.

2 - La gérance de l'adduction d'eau de l'origine à nos jours : l'indispensable présence du capital public.

La période 1954-1956 constitua une phase transitoire pendant laquelle l'arrondissement de l'hydraulique (Direction des TP) fut chargé de la gérance du premier réseau à Ouagadougou(1954) ainsi qu'à Bobo(1952). Dès 1956, la distribution d'eau et d'électricité furent regroupées sous la gérance d'Energie A.O.F¹⁴.

Avec les indépendances, Energie A.O.F subit quelques transformations et devint SAFELEC (Société Africaine d'Electricité). Jusqu'en 1968, son siège se trouvait à Dakar. Seuls trois Etats en faisaient toujours partie (Mauritanie, Niger, Haute-Volta). La France continuait de jouer un rôle prépondérant dans la gestion de la société. Un rapport de la société en 1968 notait que les résultats de gestion étaient adressés aux services suivants: l' EDF (Electricité de France), la M.A.C (Mission d'Aide et de Coopération), la Direction de la Caisse Centrale à Ouagadougou, l'Ambassadeur de France en Haute-Volta, le Ministre des Finances de la Haute-Volta et le Ministre des Travaux Publics de la Haute-Volta.

L'exploitation de Ouagadougou était bénéficiaire dès 1958, alors que celle de Bobo était déficitaire. Ceci était dû au fait que la station de pompage située à 17 km de la ville nécessitait une consommation d'énergie quatre fois supérieures à celle de Ouagadougou. De plus, le rabais consenti à l'armée¹⁵

¹⁴ Energie A.O.F société d'économie mixte gérait les réseaux des territoires suivants : Soudan, Haute Volta, Mauritanie et Niger.

¹⁵ Il s'agissait de l'armée française.

(le plus gros client de la ville en 1960) ne permettait pas à la société d'équilibrer ses comptes dans cette ville¹⁶. A partir de 1965, les déficits de la société ne cessèrent de s'accumuler atteignant 19.502.285 francs à 24.075.349 francs en 1966 et de 40 à 50 millions en 1967. La SAFELEC demanda alors qu'on lui enlevât la gestion de l'eau¹⁷. Ce fut l'année où la SAFELEC cessa d'être une société à vocation interétatique.

En Haute-Volta, la Voltelec se substitua à la SAFELEC, confortant le capital de l'Etat voltaïque. La situation financière de la gestion d'eau s'améliora sans pour autant que le déficit soit comblé. En 1969, le déficit cumulé de la gestion d'eau s'élevait à 129.499.905 francs¹⁸.

En 1970, la gestion de la distribution d'électricité et d'eau fut séparée. L'Etat voltaïque prit en charge la production et la distribution de l'eau en créant une société d'économie mixte au capital de 15.000.000 francs exclusivement souscrit par des personnes morales et physiques de nationalité voltaïque. Son siège fut placé à Ouagadougou. Les activités de la S.N.E s'étendirent à tous les centres bénéficiant d'eau courante (Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya, Kaya et Banfora). Jusqu'à cette date, la gestion de la distribution d'eau à Banfora était assurée par les services communaux.

¹⁶ Procès-verbal du comité de gérance des services de distribution d'eau du 15 décembre 1960, Centre de documentation O.N.E.A (Office National des Eaux), Ouagadougou.

¹⁷ Procès Verbal comité de gérance des distributions publiques d'eau potable 17 avril 1968 en Mauritanie, Centre de documentation de l'O.N.E.A.

¹⁸ Société Nationale des Eaux : Rapport d'activité et compte de gestion exercice 1970, Centre de documentation de l'O.N.E.A.

A sa création la S.N.E ne disposait pas de locaux. Elle avait 70 agents dont 1 seul cadre voltaïque et trois cadres expatriés. Elle assurait 3.956 abonnements pour lesquels étaient livrés 3.175.672 m³ d'eau. La nouvelle société était régie par un contrat de gérance qui la liait très étroitement à l'Etat. Ainsi l'Etat voltaïque conservait la pleine propriété des installations publiques et la maîtrise de leur développement. Il confiait au cas par cas des responsabilités à la société pour la mise en oeuvre de certains investissements et celle des emprunts occasionnés.

La S.N.E, sous la pression de l'Etat, engagea de gros travaux d'infrastructure sur emprunt étranger. Cependant, les quartiers populaires ne constituèrent pas une priorité. Dans ces quartiers, le branchement d'une ligne allait de 100.000 francs à 500.000 francs. Dans le même temps, le prix de l'eau avait augmenté de 38% pour les villes de Ouagadougou et de Bobo. L'Etat ne payait pas ses factures : ses impayés se chiffraient à 64 millions en 1977. Aussi la formule ne tarda-t-elle pas à montrer ses limites.

Tirant les conséquences d'une telle gestion qui s'avérait désastreuse, l'O.N.E (Office National de l'Eau) se substitua au la S.N.E. Créée par ordonnance du 23 février 1977, cette formule visait à donner plus d'autonomie à l'Office. Ceci était indispensable dans la mesure où l'objectif affiché était l'extension aux centre secondaires du pays. Ainsi, entre 1977 et 1981, le nombre de centres équipés passa-t-il de 7 à 13, grâce notamment à l'intervention de la République Fédérale d'Allemagne. Cette période marqua le recul de la France, tant au niveau des financements que de celui de l'assistance technique dans le domaine de l'adduction d'eau . Elle maintint sa présence par des financements de la Caisse Centrale de Coopération Economique à Ouagadougou, Bobo Dioulasso et Ouahigouya.

La création de nouvelles exploitations entraîna un nouveau déficit de plus de 90 millions dans l'exercice de l'année 1981.¹⁹ Ceci était dû au fait que les nouvelles installations ne pouvaient pas être immédiatement rentables avant d'atteindre un certain nombre de branchements. L'adduction d'eau relevait alors du Ministère du Développement Rural qui disposait d'un service d'hydraulique. En 1984, elle passa sous la tutelle du Ministère de l'Eau nouvellement créé. Les activités de l'O.N.E furent élargies à l'assainissement; cette nouvelle vocation entraîna une nouvelle transformation dans le sigle. Les objectifs définis par l'Office en 1985 furent de développer et de gérer toutes les infrastructures concernant directement ou indirectement le transport, le stockage, le traitement et la distribution de l'eau potable pour les besoins urbains et semi-urbains et de l'eau brute pour les besoins industriels. La nouvelle vocation de l'Office fut de se substituer à la commune pour le développement et la gestion de toutes les infrastructures d'assainissement urbain et semi-urbain en vue d'évacuer les eaux usées et pluviales. De 1984 à 1988, l'O.N.E.A porta le nombre de centres équipés de 13 à 33.

Les multiples formules adoptées pour la gestion et le développement de l'adduction d'eau révélèrent les difficultés auxquelles furent confrontées les autorités pour la vulgarisation de l'eau courante. L'adduction d'eau est longtemps restée un équipement spécifiquement urbain à cause de la concentration humaine relativement élevée. De plus, la ville offre une clientèle solvable plus abondante. D'ailleurs, à l'intérieur de la ville elle-même, les zones de priorité s'échelonnent des quartiers résidentiels aux

¹⁹ Ministère du Développement Rural, Office National de l'Eau, Rapport d'activité et compte de gestion, exercice 1981; 47 p.

quartiers d'habitat traditionnel. Cet ordre de priorité rend laborieuse la vulgarisation de l'adduction d'eau dans un pays ne disposant pas de richesses d'exportation permettant de financer des équipements sociaux.

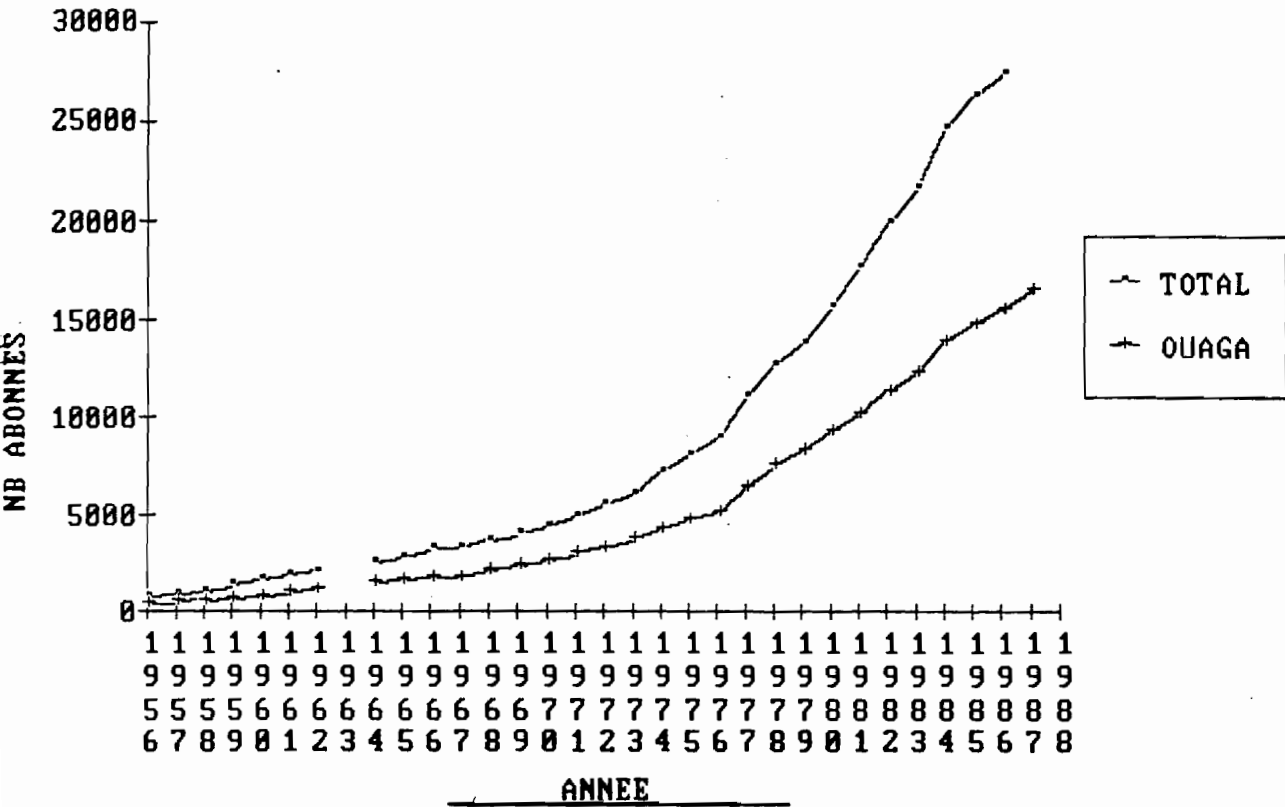
3 - La difficile vulgarisation de l'eau courante.

L'adduction d'eau date de l'après-guerre en Haute Volta, Cependant, elle a toujours du mal à être popularisée. La série que nous avons reconstituée vise à indiquer l'évolution de la pénétration de l'eau courante notamment dans les centres urbains. Elle indique également que, malgré la faiblesse de la pénétration de l'eau courante, la ville est la mieux pourvue. Les sources qui ont servi à la constitution de notre série proviennent entièrement des rapports annuels d'activité des différentes sociétés qui furent chargées de la gestion de la distribution d'eau. Ces rapports sont déposés au centre de documentation de l'O.N.E.A à Ouagadougou.²⁰ On ne dispose pas de rapport couvrant toutes les années étudiées; cependant, les rappels historiques faits dans certains rapports nous ont permis de faire des recoupements.

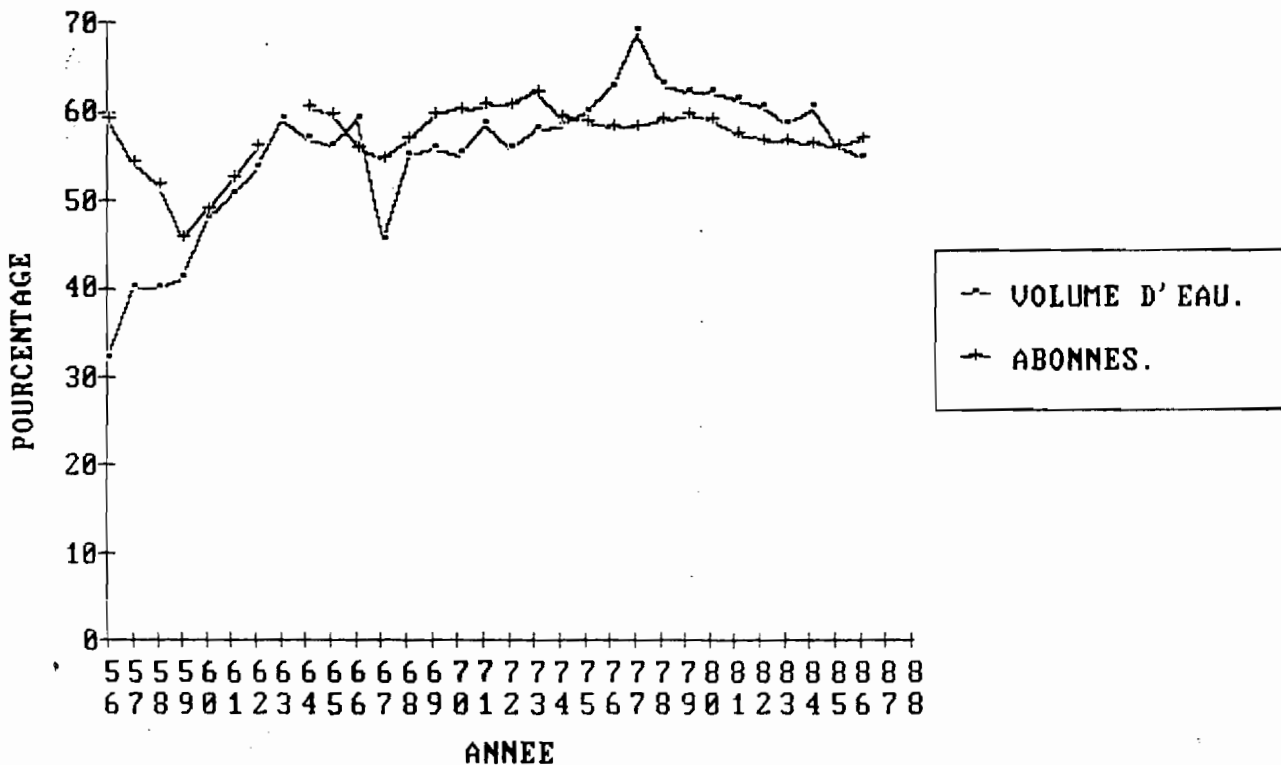
Lorsque Energie A.O.F prit la gestion de la distribution d'eau en Haute-Volta, il n'y avait que 729 abonnés dans l'ensemble du territoire dont près de 60% pour la seule ville de Ouagadougou. En 1986, le nombre d'abonnés était passé à 28.000. Il fut ainsi multiplié par 37 en 30 ans.

²⁰ Le centre de documentation est strictement réservé aux techniciens du service; cependant on y tolère des chercheurs munis d'une autorisation préalable de la direction.

EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES (1956-1988)



EVOLUTION DE LA PART DE OUAGA DANS L'ENSEMBLE :
VOLUME D'EAU DISTRIBUE , NOMBRE D'ABONNES.



Cependant, la part de Ouagadougou dans l'ensemble changea peu(57%) même si on note une faible baisse. Après plus de 30 ans d'existence, l'eau courante restait un privilège pour ceux qui en disposaient à portée de la main.

De l'origine jusqu'en 1973, le rythme d'évolution du nombre d'abonnés fut très lent. A partir de la fin des années 70, un rythme d'évolution plus rapide fut amorcé; il se consolida au milieu des années 80. Ces phases correspondirent quelque peu aux transformations opérées au niveau du système de gestion.

L'évolution du nombre d'abonnés fut plus rapide à Ouagadougou qu'ailleurs; avec plus de la moitié du nombre total d'abonnés, Ouagadougou a imposé son empreinte sur l'évolution générale de la pénétration de l'eau courante. C'est le centre urbain où les nouveaux investissements sont rapidement rentabilisés. Il convient toutefois de relever que le nombre d'abonnés ne reflète pas exactement le degré de pénétration de l'eau courante; il le caractérise partiellement car un abonnement sert souvent à plusieurs concessions, surtout dans les quartiers populaires où les concessions regroupent un nombre très élevé d'individus.

EVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS PAR ABONNE DANS L'ENSEMBLE
DU PAYS.

ANNEE	POPULATION TOTALE	NB D'ABONNES	HABITANTS/ABONNE
1960	4200000	1612	2605
1975	5638203	8017	703
1985	7746651	26166	296

SOURCE : ONEA

EVOLUTION NOMBRE D'HABITANTS PAR ABONNES.
OUAGADOUGOU

ANNEE	POPULATION DESSERVIE	NB D'ABONNES	NB HABITANTS/ABONNE
1960	60000	790	76
1965	80000	1644	48
1970	105000	2627	40
1975	172661	4725	37
1985	442233	14675	30

SOURCE : ONEA

En 1960, il y avait en moyenne un abonné pour 2605 habitants ²¹ pour l'ensemble de la Haute-Volta. Pendant la même période, la moyenne était d'un abonné pour 76 habitants à Ouagadougou. En 1985, il passa de 1 pour 296 habitants dans l'ensemble et 1 pour 30 à Ouagadougou. Ainsi, il y eut une nette amélioration de la situation de ravitaillement en eau potable, même si le seuil acceptable n'est pas toujours atteint. Ceci contribua à l'amélioration des conditions de vie, notamment sanitaires du pays. Les centres urbains ont été favorisés en premier chef par cette amélioration. En plus des raisons de rentabilité des exploitations, l'adduction d'eau en ville devient une urgence d'autant plus que les puits ne sont pas recommandés en zone urbaine où ils côtoient les fosses septiques. Un vaste programme de forages modernes permet d'améliorer les conditions sanitaires et de ravitaillement en eau potable des zones rurales.

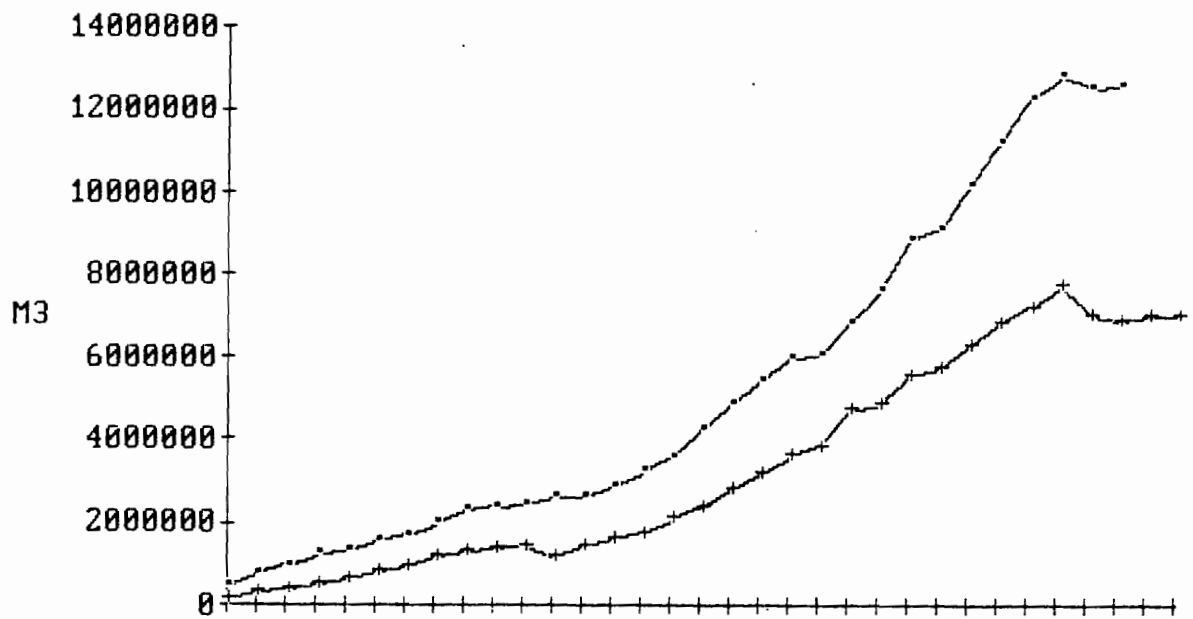
A côté de la disparité qui oppose ville et campagne, il convient de noter celle existant à l'intérieur même des villes. Les quartiers centraux y sont généralement bien desservis, comme le rapporte l'O.N.E.A dans son rapport²²: 40% de la population branchée se trouvent dans les quartiers centraux. Les populations vivant dans les zones périphériques sont ravitaillées pour une large part par des bornes-fontaines, soit environ 72.500 personnes. Des postes d'eau autonomes alimentent environ 20.000 personnes. Ces solutions adoptées (bornes-fontaines et poste d'eau autonomes) visaient à atteindre un maximum de population à un coût peu

²¹ Là encore, il convient de rappeler qu'il n'y avait que quatre centres équipés.

²² Ministère de l'Eau, O.N.E.A, Rapport technique 1987, Centre de documentation O.N.E.A.

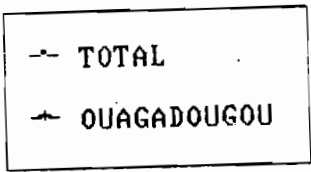
élevé. Elles ont permis de combler quelque peu la difficile extension du réseau de distribution. L'évolution du volume d'eau consommé reflète quelque peu celle du nombre d'abonnés.

EVOLUTION DU VOLUME D'EAU DISTRIBUE AU BURKINA FASO
(1956-1988)



5 5 5 5 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8
6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8

ANNEE



Le volume d'eau évolua à un rythme très lent de 1956 jusqu' au milieu des années 70. A partir de cette date, le rythme accéléra. Ouagadougou fut la principale consommatrice d'eau courante. De 1956 à 1986, elle consomma en moyenne 55% du volume d'eau distribué. C'est en 1960 que cette part atteignit la moitié de la consommation totale. Par la suite, elle n'est descendue que ponctuellement en dessous des 50%.

Une comparaison de la part de Ouagadougou dans le nombre total des abonnés et le volume d'eau consommé montre trois phases :

De l'origine à 1974, comparativement au nombre total d'abonnés, Ouagadougou consommait proportionnellement moins d'eau; tout au plus la consommation s'équilibrait avec le nombre d'abonnés. La très forte chute observée en 1967, est imputable au mauvais fonctionnement du réseau. Le mauvais entretien des barrages, auquel s'était ajoutée une pluviométrie défectueuse, avait entraîné le rationnement de l'eau pendant près de deux mois.

A partir de 1975, la part de Ouagadougou dans la consommation dépassa sa part en nombre d'abonnés. Ceci s'expliquait par le fait que cette période correspondait à l'installation d'un nombre important de petites industries, fortes consommatrices d'eau. La chute constatée en 1986 est due au ralentissement des activités de la principale brasserie à la suite d'une hausse importante du prix des boissons alcoolisées.

Ce constat nous amène à en déduire les conclusions qu'il est important de spécifier la consommation par catégories d'usagers. En 1960, la consommation d'eau courante était de 27,8 l/h/j. Cependant l'adduction d'eau n'avait pas atteint un degré de vulgarisation satisfaisante. Le réseau primaire

localisé principalement dans la zone administrative et résidentielle et dans quelques quartiers traditionnels n'y suffisait pas. L'administration consommait à elle seule 43,1% de la production pour ses immeubles et logements de fonction. En 1975, l'extension du réseau permit de porter la consommation à plus de 60 l/h/j. La part de l'administration avait également baissé et se chiffrait à 24%. Cette tendance se consolida pendant les années 80.

L'adduction d'eau est primordiale au développement harmonieux de la ville. Bien qu'elle ait du mal à être popularisée, un progrès incontestable fut réalisé surtout à partir des années 70 et 80. La transformation du mode de gestion souligne les difficultés qui minent la politique de vulgarisation. Paradoxalement, l'équipement des centres secondaires semble soumis à l'évolution du réseau ouagalais qui arrive à supporter le déficit des centres nouvellement équipés. Ainsi, dans une formule de gestion centralisée, les principales villes sont-elles d'un apport indispensable à la vulgarisation de l'eau courante dans l'ensemble du pays.

III - L'ELECTRIFICATION

L'électrification fut pendant longtemps liée à l'adduction d'eau, en matière de gestion notamment. L'électricité constitua un critère d'urbanisation des différents centres du pays. Son évolution caractérise, non seulement le degré d'urbanisation, mais surtout l'évolution économique et sociale.

1 - Ses origines en Haute-Volta

L'électricité est relativement ancienne . Cependant, elle mit longtemps à être popularisée. Dès le milieu des années 20, il fut mis en service un réseau embryonnaire de production et de distribution d'électricité par le service des Travaux Publics qui en assurait la gérance. L'électricité était produite par des moteurs semi-diesels marchant à l'huile d'arachide fabriquée par l'usine elle-même. Le prix du carburant ainsi produit revenait à 1,5 franc courant le litre au lieu de 5 francs pour l'essence ou le pétrole. Entre 1926 et 1932, le budget local de la Haute-Volta consacra annuellement en moyenne 1,16% de ses dépenses pour le fonctionnement de l'usine électrique de Ouagadougou.

**PART DE L'USINE ELECTRIQUE DE OUAGA DANS LES DEPENSES
 TOTALES DE LA HAUTE VOLTA :1926-1932
 (en milliers de francs courants)**

ANNEE	DEPENSES USINE ELECTRIQUE		DEPENSES TOTALES
	MONTANTS	%	
1926	222	1,26	17580
1927	229	0,91	25085
1928	697	2,50	27836
1929	357	1,06	33615
1930	208	0,65	31679
1931	295	0,89	32856
1932	282	0,87	32231

SOURCE : COMPTES DEFINITIFS DE LA HAUTE VOLTA ; ANSOM.

Cependant l'électricité ne servait qu'à la population européenne. Elle alimentait en outre une fabrique de glace pour les besoins de la population européenne ainsi qu'une huilerie et une machine de fabrication d'outils pour lesquelles l'usine d'électricité fonctionnait de 6 h à 18 h. De 18 h à 24 h, l'usine produisait l'électricité pour les besoins des particuliers constitués essentiellement par les agents de l'administration qui consommaient les 3/4 de la production.

Le réseau de distribution assurait l'alimentation d'environ 700 lampes. L'électrification toucha en premier lieu la zone administrative. Elle atteignit la zone commerciale en 1928 date à laquelle l'administration exigea le paiement de l'électricité par les particuliers. Ce fut également à cette date que l'usine fut équipée de nouveaux matériels. On envisagea alors de mettre les anciens moteurs en service à Bobo, mais le projet resta lettre morte ²³.

²³ Fonds T.P 1ère série Carton 1032, Dossiers 11 et 12, " Travaux publics Haute-Volta; A.N.S.O.M.

ELECTRIFICATION : EVOLUTION DE LA LONGUEUR DU RESEAU,
DE LA CONSOMMATION, DU NOMBRE D'ABONNES.

ANNEE	LONGUEUR RESEAU (KM)			CONSOMMATION (GWH)			NOMBRE D'ABONNES		
	OJAGA	%	TOTAL	OJAGA	%	TOTAL	OJAGA	%	TOTAL
1957	-	-	-	1	37	2,7	-	-	-
1958	-	-	-	1,5	40,5	3,7	-	-	-
1959	-	-	-	2	40	5	-	-	-
1960	-	-	-	2,7	41,5	6,5	1058	-	-
1961	-	-	-	4	49,3	8,2	1309	-	-
1962	-	-	-	5,3	52,4	10,2	1610	-	-
1963	-	-	-	7,5	58,1	12,9	1865	-	-
1964	-	-	-	10,2	69,3	14,7	2128	-	-
1965	-	-	-	12,4	76,5	16,2	2231	-	-
1966	-	-	-	13,3	75,1	17,7	2437	-	-
1967	-	-	-	15	83,3	18	2496	-	-
1968	116	43,7	265	13	69,1	18,8	2753	56,2	4893
1969	134	49	273	14	66	21,2	2990	56,9	5249
1970	141	45,7	308	16	68,3	23,4	3347	58,1	5753
1971	176	49	359	17	58,2	29,2	3707	57,8	6407
1972	213	51	414	19	52,7	31,8	4083	58	7030
1973	221	51,7	427	22	61,1	36	4442	58,1	7642
1974	245	51,3	477	23	57,5	40	5076	57,1	8879
1975	257	51,1	502	27	58,6	46	5927	58,2	10172
1976	262	49,8	526	30	57,6	52	6669	56,9	11705
1977	267	48,1	555	36	59	61	7359	55,8	13177
1978	296	49,1	602	42	62,6	67,6	8743	55,7	15692
1979	313	48,5	645	49	61	80,2	9910	543	18229
1980	349	50	697	56	61,2	91,5	10673	51,7	20643
1981	386	51,2	753	58	61,3	94,6	12067	52	23171
1982	424	52	811	67	63,4	105,6	14322	53,1	26945
1983	462	53,3	866	68,6	63,2	108,5	15504	52,7	29391
1984	481	42,7	1125	66,5	61	109	16183	46,8	34534
1985	542	45,5	1191	64,2	59,2	108,4	16045	48,3	33218
1986	597	43,4	1374	69,8	59,9	116,4	18269	48,6	37558
1987	654	44,2	1479	71,4	59,3	120,4	19839	47,7	42559

SOURCE : SONABEL(SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA).

L'éclairage public de la ville européenne était assuré par des ampoules fixées au fronton des concessions bordant la voie principale et constituait 9,6% de la consommation totale de l'année 1928 ²⁴. En 1930, la commune fit également l'acquisition d'un d'équipement destiné à étendre l'éclairage urbain. Sans doute la dislocation de la colonie en 1932 provoqua-t-elle l'arrêt de la distribution d'électricité à Ouagadougou, du moins sa mise en veilleuse, à cause du transfert de certains services et, partant, celui de la population européenne.

Les plans d'après-guerre constituèrent incontestablement un tournant dans la politique de modernisation des infrastructures électriques. Ils marquèrent également l'amorce d'une vulgarisation de l'électricité, puisque des quartiers d'habitat traditionnel furent atteints. Deux villes furent concernées, en l'occurrence Ouagadougou dont le réseau ancien fut renouvelé, et Bobo Dioulasso qui fut enfin équipée d'un réseau de distribution. Les principaux travaux s'étalèrent de 1948 à 1957 et furent financés essentiellement par le FIDES.

L'implantation d'un réseau répondait d'abord à des critères de rentabilité, aussi tint-on compte d'une population-cible qui, en majorité, ne pouvait qu'être européenne ²⁵.

A Bobo, elle fut estimée à 700 individus susceptibles de demander un raccordement. A Ouagadougou, on estima cette population-cible à 500

²⁴ Pour un total de 28 897 watts, 3250 étaient dus à l'éclairage de la voirie.

²⁵ Fonds T.P 2ème série Carton 76 "Appel d'offres pour l'électrification de Bobo Dioulasso et de Ouagadougou", A.N.S.O.M.

individus dont 80 ménages libano-syriens et africains. Les usagers industriels et commerciaux furent estimés respectivement à 24 et 36 pour Ouagadougou et Bobo.

Le rapport conclut hâtivement en prévoyant qu'au regard du caractère administratif de la ville de Ouagadougou, l'élément africain ne pourrait être d'un apport décisif pour l'extension du réseau. L'installation du réseau ne tint compte que de la ville européenne qui s'étalait sur 400 ha ²⁶. Les travaux relatifs à la construction du réseau y furent effectivement entrepris en 1952, financés en grande partie grâce au FIDES pour un montant de 78 millions. Le réseau initial fut complètement rénové, les abonnés furent invités à changer leur compteur ²⁷. Dans les deux villes, les travaux touchèrent en priorité les quartiers résidentiels. Il fallut attendre 1955 pour que des quartiers d'habitat traditionnel fussent touchés. Le Budget Général et les budgets communaux assurèrent l'extension de l'électricité aux quartiers africains. Ainsi Koko et Hamdalaye à Bobo furent touchés en 1955, Tiedpalogo à Ouagadougou en 1956.

Bien avant les indépendances, les prévisions d'extension se révélèrent dépassées. L'urbanisation de Ouagadougou n'était pas momentanée; mieux, elle connut un rythme d'évolution plus rapide qu'à Bobo. De plus, l'élément africain à Ouagadougou comme à Bobo s'avéra le plus décisif dans l'utilisation du réseau. La faiblesse des revenus de cette catégorie sociale avait conduit les techniciens dans un premier temps à adopter des solutions

²⁶ Fonds T.P 2ème série, Carton 76, A.N.S.O.M.

²⁷ Les compteurs passèrent du 127 volts au 220/380 volts.

provisoires à moindre coût. Elles consistèrent en l'installation de lignes uniquement dans les artères principales. Des dérivations monophasées constituaient ensuite des points de départ de branchements collectifs ou individuels.

2 - La gérance de l'électricité (1954-1985)

Elle fut liée à celle de l'eau jusqu'à la fin des années 60. C'est également un secteur marqué par la présence du capital public. De 1926 à 1954, la fourniture et la distribution d'électricité, limitées à la seule ville de Ouagadougou, furent assurées par les services de Travaux Publics. Cependant les installations étaient précaires et se limitaient à la seule ville européenne. La modernisation des réseaux consécutifs au plan d'après-guerre nécessita une gestion plus rigoureuse dépassant les compétences d'un service de Travaux Publics aux tâches très nombreuses.

Aussi, la distribution de l'électricité fut-elle confiée à une société anonyme d'économie mixte à vocation inter-territoriale : Energie de l'A.O.F. Son capital initial était de 150 millions de francs, et son siège était à Dakar. En 1956, la société se vit attribuer également la gestion de la distribution d'eau à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso. Cependant dès 1957, des transformations s'opèrent : la distribution d'eau resta sous le régime de la gérance, cependant que celle de l'électricité passa sous le régime de la concession. Par cet acte, les équipements (matériels et réseaux) passèrent aux mains d'énergie A.O.F. à qui dorénavant échet la charge de régler les

crédits F.I.D.E.S. Elle fut également chargée de la poursuite de l'extension des réseaux. La concession fut à l'origine accordée pour 50 ans.²⁸

En 1960, une transformation fut apportée au sigle. Energie A.O.F qui étendait ses activités dans les pays sahéliens (Mauritanie, Niger, Haute Volta et Soudan jusqu'en 1961) se mua en SAFELEC (société africaine d'électricité). Les indépendances eurent pour conséquence de la transformer juridiquement en Société multinationale d'un capital de 150 millions répartis entre la Caisse Centrale de Coopération Economique, E.D.F (électricité de France), la Haute Volta, le Niger, la Mauritanie ainsi que des actionnaires privés.

En Haute Volta les activités de la SAFELEC s'étendirent à d'autres centres urbains (Ouahigouya et Koudougou notamment). Cependant les résultats de sa gestion furent catastrophiques, ce qui amena le principal bailleur de fonds qu'était la France - par l'intermédiaire de la Caisse Centrale et d'E.D.F - à repenser la formule. La politique de vulgarisation que voulait mener les différents Etats était incompatible avec la rentabilisation exigée par la multinationale. Les nouvelles installations ne pouvaient s'équilibrer immédiatement. Le centre de décision régional se trouvait dans un pays qui ne faisait même pas partie de la structure. Force fut alors de constater que celle-ci était devenue désuète, voire inopérante. Aussi en 1968, les différents Etats furent-ils amenés à prendre individuellement plus d'emprise dans la structure de gestion. Il serait impropre de parler de nationalisation, quand bien même le capital public national fut conforté, car au niveau de

²⁸ Fonds T.P 2ème série Carton 236, A.N.S.O.M.

chaque Etat le capital public français maintint ses droits. La structure fut simplement assouplie.

La VOLTELEC (Société Voltaïque d'Electricité) fut instituée en 1968. Son capital fut porté à 71 millions en 1970. Le processus de nationalisation consista en une augmentation graduelle de la part de l'Etat voltaïque grâce à des prêts de la Caisse Centrale. La première moitié des années 70 correspondit à l'extension des activités de la VOLTELEC dans d'autres centres urbains . Les réseaux qui étaient sous le régime de la gérance passèrent sous celui de la concession (Ouahigouya en 1971, Koudougou en 1971, Banfora en 1974). En 1976, l'Etat octroya à la VOLTELEC le monopole de toute la production et la distribution d'électricité sur le territoire voltaïque. La société subit de nouvelles transformations sur le plan juridique en devenant un établissement public à caractère industriel et commercial.²⁹ Depuis, elle ne cessa de connaître une croissance très rapide de ses activités. En 1980 et 1981, son capital passa respectivement de 963 millions à 1.387,628 millions. Ceci lui permit de porter le nombre de centres électrifiés de 5 à 12 entre 1982 et 1983.

En 1984, la VOLTELEC devint SONABEL (Société Nationale Burkinabè d'Electricité), à la suite de la transformation du nom du pays. La SONABEL poursuivit la politique d'électrification des centres secondaires, portant ainsi le nombre de centres équipés de 12 à 18 entre 1983 et 1986.

²⁹ Ministère des Travaux Publics des Transports et de l'Urbanisme, Revue d'information n°1, 1979, pp.45-47. Il est à noter le retour de l'électrification sous la tutelle du Ministère des Travaux Publics.

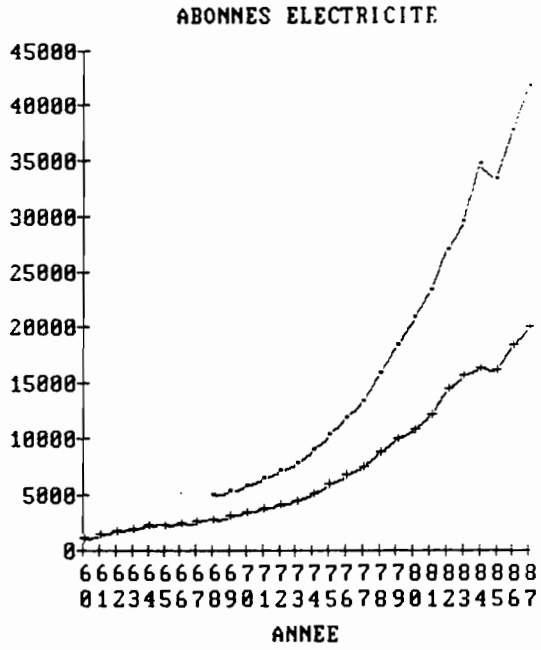
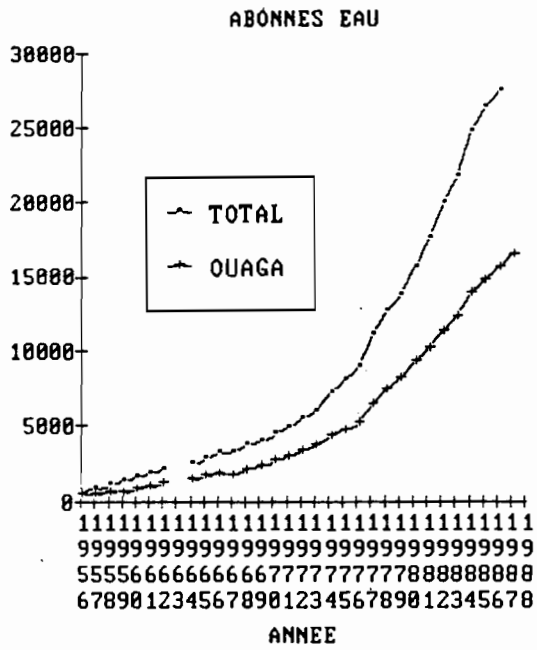
L'électricité est le symbole par excellence de la ville en Haute-Volta. Elle reste, aux yeux de la population, l'équipement qui permet à une agglomération humaine de faire entièrement partie de l'univers urbain. Plus qu'une course vers l'urbanité en tant que telle, l'électrification vise à améliorer les conditions de vie des populations.

3 - Les étapes de la vulgarisation de l'électricité.

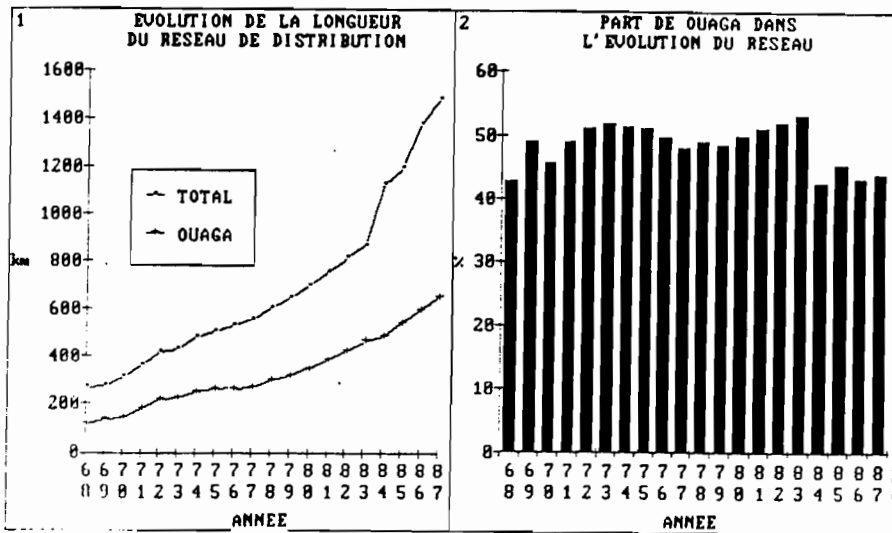
Pendant la période coloniale, puis la première décennie de l'indépendance, l'électrification a connu une évolution plus rapide de celle de l'adduction d'eau.

La politique d'électrification dans l'ensemble semble avoir été maîtrisée plus tôt que celle de l'adduction d'eau. Il est vrai que, dans un pays sahélien, le captage de l'eau en vue du ravitaillement de gros centres urbains relève souvent de la prouesse. La SAFELEC qui gérait en même temps les deux secteurs demanda en 1967 que la gestion de l'eau soit complètement séparée de celle de l'électricité, jugée plus rentable. Pourtant l'ordre de priorité paraît peu discutable dans un pays où l'on vise l'amélioration rapide des conditions sanitaires.

Le rythme d'évolution du réseau de distribution d'électricité connut une accélération à partir de 1968, passant de 116 km à 654 km entre 1968 et 1987 dans l'ensemble du territoire national. Ouagadougou connut la plus importante progression.



ELECTRICITE



La part de Ouagadougou fluctua selon les années. En 1968, elle dépassait déjà 40%. Par la suite, elle ne cessa de croître jusqu'à atteindre 53% en 1983. A partir de cette date, la tendance s'inversa. Cette fluctuation, à n'en pas douter, ne correspondit pas à une baisse de la longueur du réseau; elle résulta plutôt de l'extension de réseau dans des centres autres que Ouagadougou.

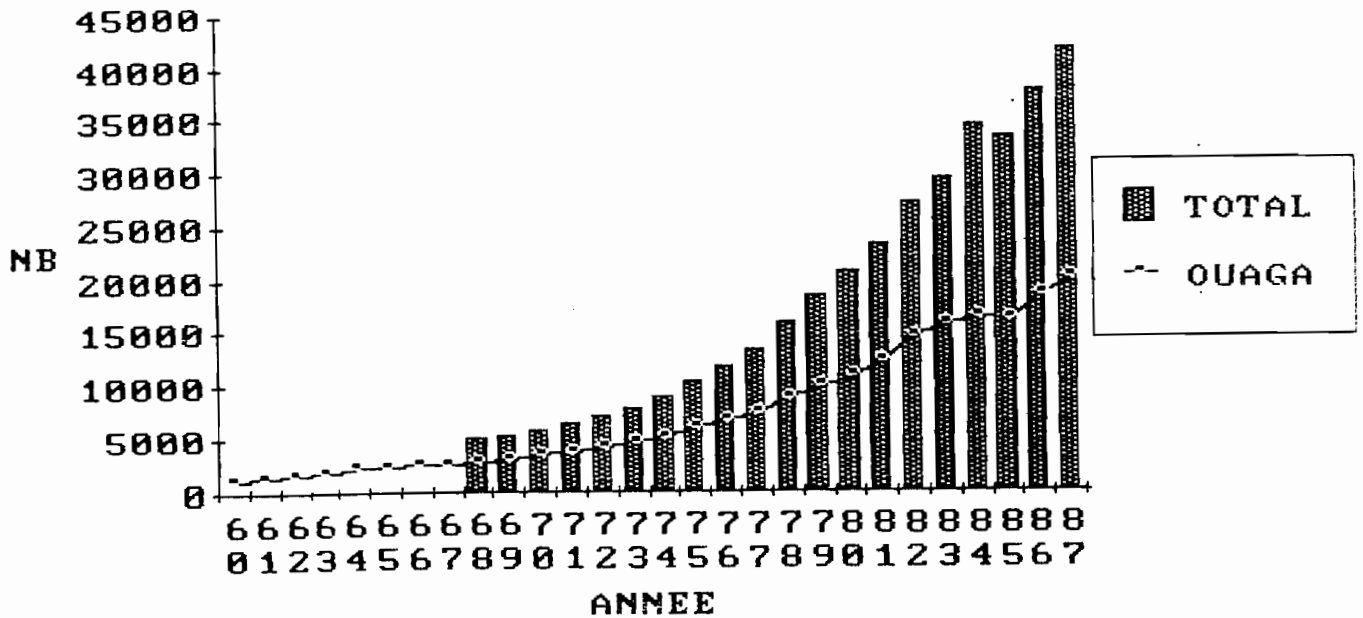
De 1968 à 1987, le taux d'accroissement fut en moyenne de 9,2% par an. Cependant, on peut observer plusieurs rythmes dans l'évolution du réseau ouagalais. Entre 1968 et 1974, le rythme d'extension du réseau fut assez soutenu. Il marqua un ralentissement entre 1975 et 1977 (moins de 2% en 1976 et 1977): ceci était consécutif au choc pétrolier qui accrut les dépenses de fonctionnement des centrales thermiques, mais surtout à la politique d'extension menée dans les centres secondaires. A partir de 1980, on nota une reprise de l'extension du réseau ouagalais.

Celle-ci était liée non seulement à la capacité d'investissement du pays, mais aussi à des facteurs d'ordre urbanistique. L'absence d'un plan directeur d'urbanisme véritablement suivi fut un handicap supplémentaire à l'extension du réseau, les zones non loties ne pouvant faire l'objet d'une électrification. Quant à la capacité de raccordement de la population, elle était évidemment liée à celle de l'extension du réseau.

- L'évolution du nombre d'abonnés.

De 1960 à 1987, le nombre total des abonnés fut multiplié par plus de 18, passant ainsi de 1058 abonnés à 19.839 dans la ville de Ouagadougou. Le taux d'accroissement moyen fut de 11,19 pendant cette période. 1967 et 1985

EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES EN ELECTRICITE.



furent les deux années où les taux d'accroissement furent les plus bas. Pour la première année, il fut seulement de 2,42%, ce qui correspondait à la période critique de gestion de la SAFELEC et fut le signe annonciateur de la transformation du mode de gestion. La baisse intervenue en 1985 fut consécutive à un vaste programme de résiliation systématique des non

payants. La mesure toucha le palais du Moro Naba dont la facture était jadis prise en charge par l'Etat.

EVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS PAR ABONNE.

ANNEE	OUAGADOUGOU	ENSEMBLE
1960	57	-
1970	31	873
1975	29	554
1985	28	233

SOURCE : SONABEL.

La progression de l'électrification fut assez perceptible à partir de 1960 alors même^{que} le seuil de satisfaction était loin d'être atteint. La ville fut le lieu par excellence où la vulgarisation de l'électricité prit pied. Ceci était lié à la rentabilité des installations car la concentration humaine fait baisser les coûts d'installation.

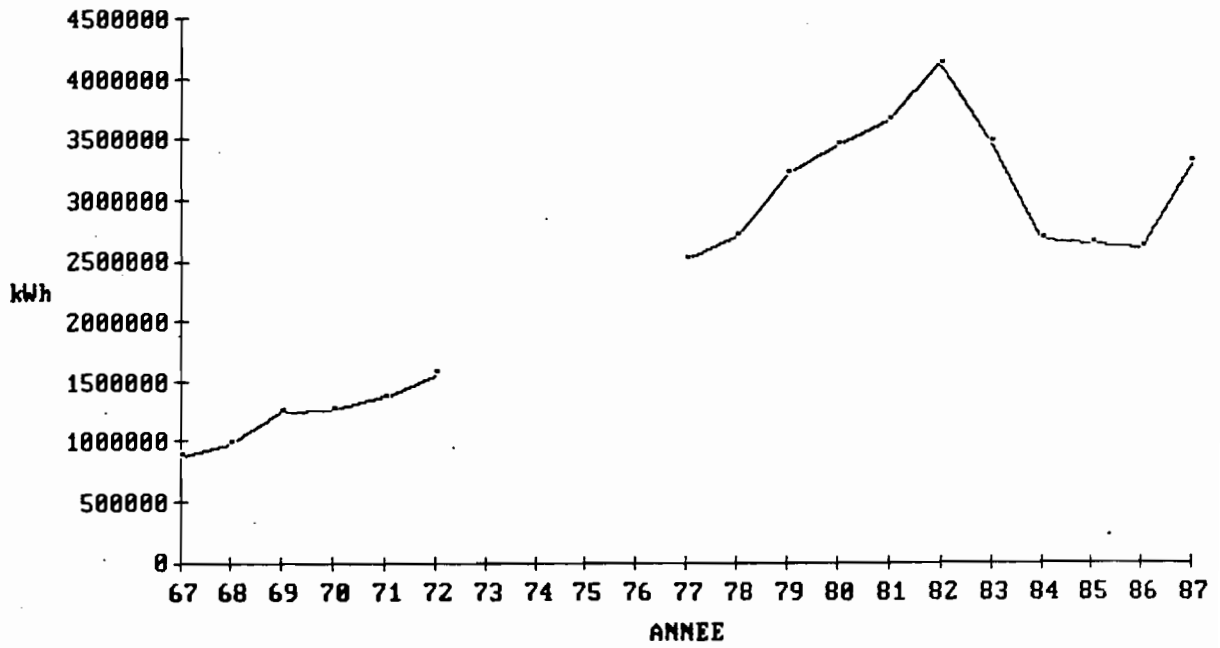
La part de Ouagadougou dans le nombre total des abonnés fut de toute évidence la plus importante: elle représentait plus de 52% jusqu'en 1983. Depuis, elle est passée en-dessous du seuil de 50%. Cette baisse fut consécutive à l'accélération de la politique de vulgarisation entreprise à l'échelle des centres urbains secondaires.

La consommation d'électricité passa de 2,7 GWH à 120,4 GWH entre 1957 et 1987 dans l'ensemble du pays. Le taux d'accroissement moyen annuel pendant la période considérée fut de 13,46%. A Ouagadougou la consommation d'électricité fut multipliée par 71, passant de 1 à 71,4 GWH. Le taux d'accroissement moyen fut ainsi plus fort que celui de la moyenne nationale (15,63%). Le taux d'accroissement moyen ne fut pas constant, car d'une année à l'autre, il y eut une baisse de la consommation. Ainsi en 1968, la chute fut de près de 15% par rapport à 1967. Cette baisse était imputable au fait que la société changeait de statut. La période fut marquée par un flottement dans la distribution. De nombreuses pannes, émaillèrent cette année-là, le réseau de distribution, notamment à Ouagadougou.

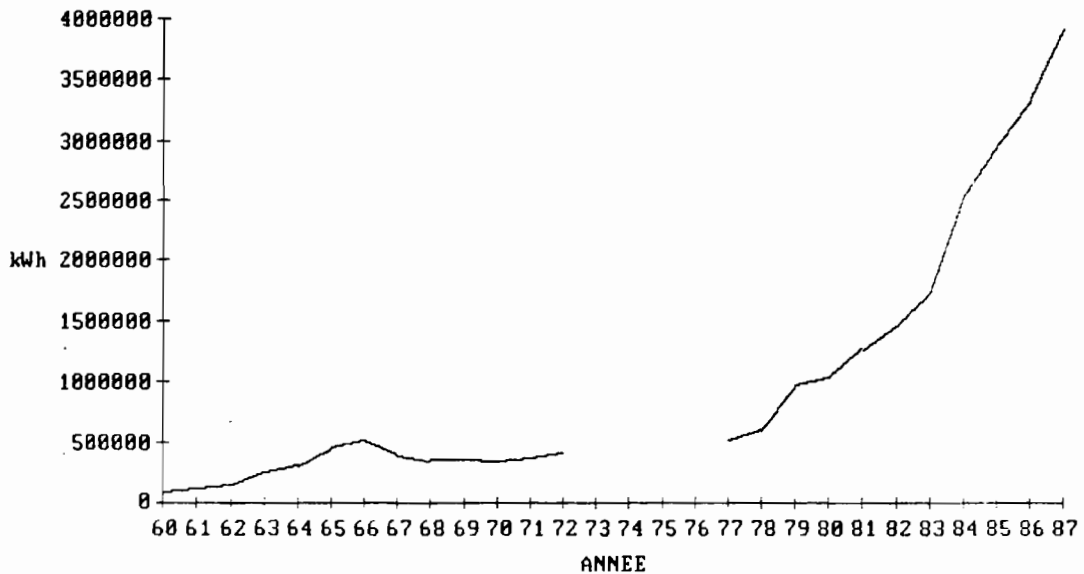
Entre 1984 et 1985, il y eut également une baisse de la consommation, confirmant un certain ralentissement amorcé en 1983 pour des raisons d'économie. En effet, l'administration grosse consommatrice s'imposa des restrictions, limitant l'utilisation des climatiseurs, fort gourmands en électricité. Les coupures massives pour cause d'impayés contribuèrent également à la baisse de la consommation.

De façon limitée, la diminution du revenu des fonctionnaires incita à faire des économies au niveau de la consommation domestique. De nombreuses entreprises fonctionnèrent également au ralenti. La chute de la consommation à Ouagadougou contribua pour une très large part au ralentissement du rythme d'évolution de la consommation pour l'ensemble du pays : en 1984, l'accroissement fut seulement de 0,46% par rapport à 1983; en 1985, il y eut une baisse de 0,55% par rapport à 1984.

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DESTINEE A
L'ADMINISTRATION DANS L'ENSEMBLE DU PAYS.



EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DESTINEE A L'ECLAIRAGE
PUBLIC DANS L'ENSEMBLE DU PAYS.



La consommation de Ouagadougou marque fortement la structure générale de la consommation de l'ensemble du pays. Ainsi de 1957 à 1987, Ouagadougou consomma en moyenne plus de 59% de la consommation totale. Cependant, en 1957, Bobo Dioulasso consommait la plus grosse part: 60% contre 37% pour Ouagadougou. Une progression plus rapide à Ouagadougou qu'à Bobo Dioulasso s'amorça alors. Dès 1961, Ouagadougou absorbait déjà la moitié de la consommation totale.

L'étude de l'avant-projet d'électrification établi en 1948, n'avait donc pas considéré à leur juste valeur les conséquences du rétablissement du territoire centré sur Ouagadougou. L'évolution de la ville de Ouagadougou n'était pas momentanée, loin s'en faut; en 1985 elle absorbait 59% de l'énergie vendue contre seulement 25% pour Bobo Dioulasso qui resta tout de même le principal pôle industriel.

- L'éclairage public.

Les centres urbains se singularisent du reste du pays notamment par l'éclairage public. Cependant, celui-ci constitua une très faible part de la consommation d'électricité.

Initialement à la charge de la commune, l'éclairage public se dégrada progressivement comme tous les autres secteurs gérés par la mairie. La municipalité n'arrivait pas à entretenir le réseau mis en place et, *a fortiori*, à lui faire suivre l'extension de la ville. Elle n'arrivait pas à payer ses factures : de nombreuses rues équipées de lampes restaient sombres le soir. Face à une situation aussi catastrophique, la gestion de l'éclairage public fut modifiée en 1977. Un contrat de gestion liant la mairie à la société d'électricité permit d'améliorer l'éclairage urbain. La solution adoptée consista en la création

d'un fonds d'éclairage public approvisionné largement grâce à un prélèvement automatique sur chaque facture. Au fur et à mesure, la mairie vit ses prérogatives s'amenuiser dans la gestion de l'éclairage public.

En somme, on perçoit une volonté de vulgariser l'électricité. Mais celle-ci se heurte au coût relativement élevé qu'occasionne les investissements à réaliser, telles la construction de barrages hydro-électrique qui, en même temps, ont des effets induits sur le monde rural grâce aux projets d'irrigations qu'elle génère. C'est notamment le cas du barrage de la Kompienga, situé à 282 km de Ouagadougou, dont la réalisation s'éleva à 36,5 milliards.

CHAPITRE II- DES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE.

Ils se définissent par opposition aux équipements d'infrastructure. Ce sont des lieux collectifs bâtis. Nous en avons retenu principalement deux à cause de la place qu'ils occupent dans le développement harmonieux de la ville. Ils sont aussi des exemples d'équipements urbains dont le développement qualitatif et quantitatif est fortement lié aux conditions générales (situation économique et démographique du pays). Leur importance varie selon la place de la ville dans la hiérarchie du réseau urbain. Cependant la spécificité urbaine leur donne un caractère qui les distingue des équipements similaires situés en zone rurale. Si Ouagadougou et Bobo constituèrent les points principaux autour desquels ces équipements furent organisés, il n'en demeure pas moins que cette bipolarisation s'est estompée peu à peu en faveur de Ouagadougou, montrant, si besoin était, que la dynamique propre de chaque ville était déterminante dans leur répartition. Notre objet était de faire une étude sur l'histoire des équipements dans la seule ville de Ouagadougou mais, chemin faisant, nous nous sommes rendu compte qu'en occultant ces aspects généraux, la dynamique de l'évolution des équipements dans cette ville ne serait pas perçue.

I- LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Il ne s'agit pas pour nous de tenter une approche globale de l'histoire de l'école, ni même de l'histoire de l'école dans la ville. Notre objet est de voir dans quelle mesure l'école joua un rôle important dans le processus d'urbanisation. Nous partons du constat, que dans une situation de faible alphabétisation, la ville est le lieu par excellence où l'on a le plus de chance d'être instruit et même d'être à la pointe de l'instruction. Il en résulte que l'installation des équipements scolaires correspond à la hiérarchie du réseau urbain. De ce point de vue, nous mettrons l'accent sur la période coloniale, car c'est pendant cette période que s'amorça une tendance qui ne changea pas fondamentalement par la suite. Ce dispositif rapprochait déjà les villes coloniales des villes occidentales où l'on constatait que, même malgré des tentatives de décentralisation, l'implantation des équipements reproduisait fortement la carte du réseau administratif. Mais là, s'arrête la comparaison car l'état des équipements resta dans l'ensemble très médiocre - comme nous le verrons- jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale où une modernisation fut entreprise. C'est l'un des aspects les plus admirables de l'effort consenti vers les colonies. Ce fut exceptionnel, car en métropole des voies s'élevaient déjà contre une telle modernisation (article de R.Cartier à propos du Lycée de Bobo Dioulasso). Nous entrerons dans les détails car nous estimons que les équipements scolaires jouent un rôle structurant de l'espace urbain. C'est sans conteste l'équipement public le plus répandu dans la ville. Là encore, nous faisons le choix volontaire de limiter notre étude aux écoles primaires. Il ne s'agira pas d'étudier leur impact sur l'évolution économique et sociale en général, mais de voir leur impact sur l'urbanisme. A défaut de pouvoir identifier avec certitude la localisation des écoles depuis

l'après-guerre, nous avons suivi la méthode régressive pour parvenir à notre but. Les écoles constituent les équipements les plus fixes. Même quand elles furent construites dans les zones non-loties, les opérations d'urbanisme les conservèrent, en général, dans leur emplacement initial. Citant Marc Bloch (1949, p.47), J. Le Goff écrivait : " l'erreur serait grave de croire que l'ordre adopté par les historiens dans leurs enquêtes doive nécessairement se modeler sur celui des événements. Quitte à restituer ensuite à l'histoire son mouvement véritable, ils ont souvent profité à commencer par la lire à rebours".¹ Avant d'en arriver à cette dernière partie de notre travail, voyons d'abord comment on procéda à la modernisation des équipements.

A) ASPECTS ET CONTEXTE GENERAL DE L'EVOLUTION DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES.

1) La situation à la veille des réformes d'après-guerre.

a) Son contenu et sa vocation.

Les établissements scolaires de l'A.O.F fonctionnaient selon un régime local, différent de celui de la métropole à l'exception de deux lycées du Sénégal et de quelques écoles primaires européennes.

Les objectifs sociaux de l'école étaient fort limités. Ils consistaient en la formation d'agents subalternes indispensables au renforcement de l'administration coloniale. Cet objectif est illustré par Chinua Achébe : *"L'école de M.Brown produisait des résultats rapides. Quelques mois*

¹ Le Goff J., Histoire et mémoire, Gallimard - coll. Folio, 1988, p.57.

d'écoles suffisaient pour faire de vous un messager de la Cour ou même un de ses greffiers. Ceux qui restaient plus longtemps devenaient maîtres d'écoles"². En général, l'école était marquée par une tendance excessive aux activités extérieures au détriment de l'enseignement proprement dit. Les inspecteurs avaient plus tendance à noter les enseignants sur le nombre d'hectares défrichés que sur la conduite pédagogique proprement dite".³ Dans la plupart des cas, il lui était annexée une mutuelle dont les revenus provenaient d'un jardin ou d'un champ scolaire. La main d'oeuvre scolaire était alors très fortement sollicitée.

Cette vocation de l'école détermina en grande partie la structure des formations scolaires qui disposait alors d'un très vaste domaine. Certaines écoles urbaines se voyaient octroyer des terrains en-dehors de l'enceinte scolaire, ce qui constituait des difficultés supplémentaires pour les élèves.

L'organisation de l'enseignement avant la réforme de 1946, était basée sur une hiérarchisation des formations scolaires comportant à la base les écoles rurales, au niveau intermédiaire les écoles régionales et enfin, les écoles urbaines. La séparation était moins nette entre les écoles régionales et les écoles urbaines, car de nombreuses écoles régionales faisaient office d'écoles urbaines de par leur localisation en ville.

- **Les écoles rurales** : le cursus scolaire y était généralement limité au cours élémentaire. Elles étaient réparties dans les villages ou à leur proximité et fonctionnaient comme satellites des écoles régionales.

² Chinua Achebe, Le monde s'effondre, Présence Africaine, 1972, pp.218

³ 200 mi 1908 2G49/22, Rapport sur l'enseignement en A.O.F, A.N Paris

- **Les écoles régionales** : elles étaient situées dans les chefs-lieux de cercles. Elles comportaient des cours moyens, contrairement aux écoles rurales.

- **Les écoles urbaines** : comme l'indique le nom, elles étaient situées en ville. Elles disposaient également de cours moyens mais, à la différence des écoles rurales et/ou régionales, il leur était annexée une section manuelle artisanale pour les garçons et une section ménagère pour les filles. Ainsi, l'école était le lieu où le rôle de ménagère de la femme était affirmé.

Il convient toutefois de relever que la différence entre l'école régionale et l'école urbaine était moins tranchée dans la réalité. La différence tenait davantage à la localisation de la formation qu'au contenu.

L'école contribuait ainsi à la hiérarchisation des centres. Dans l'entre-deux-guerres, l'école supérieure de Ouagadougou faisait plutôt office d'école urbaine; elle fut fermée peu après 1932 et ses élèves répartis selon leur origine ethnique dans les écoles des colonies auxquelles les différents cercles furent rattachés. On essaya alors à renforcer l'école régionale.

• **L'école régionale de Ouagadougou** : elle changea de localisation pendant l'entre-deux-guerre. Jadis située à l'Ouest de la ville, elle fut transférée au Nord-Est en 1938, dans des locaux laissés vacants à cause du démantèlement. Elle était construite en banco et le toit en argamasse contrairement aux écoles rurales qui étaient recouvertes de chaume. La cour était vaste; les bâtiments avaient une disposition Nord-Sud; des latrines étaient situées à l'intérieur de la cour. Le mobilier dépendait du niveau scolaire: dans les cours préparatoires, des piliers servant de supports à de longues planches faisaient office de tables et bancs; dans les classes

supérieures, le mobilier était en bois.⁴ La formation était composée d'une douzaine de classes. Une section artisanale comportant des ateliers de poterie et de menuiserie était annexée à la formation, ainsi qu'une ferme et un jardin scolaire situés hors de l'enceinte de l'école.

Le mode de recrutement dépendait de l'origine sociale des élèves. On opérait des recrutements sur place et des recrutements à l'extérieur de Ouagadougou. La première forme de recrutement concernait les enfants de fonctionnaires et auxiliaires de l'administration en poste à Ouagadougou. Ce type d'élèves connaissait le régime de l'externat. Les élèves venant des régions environnantes avaient déjà un niveau acquis dans les écoles rurales et étaient directement admis à l'internat. Les locaux d'hébergement étaient composés de cases vétustes. Chaque chef de canton devait faire construire des cases rondes pour les enfants originaires dudit canton.

L'école régionale, ou école publique, était concurrencée par une école privée catholique appelée à l'époque école cléricale.

- **L'école cléricale** : au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, l'organisation et le mode de recrutement de l'école cléricale différaient de ceux de l'école laïque. Située dans le quartier de la mission au sud de la ville, le recrutement y était devenu plus sélectif après les premières conversions. Il était effectué au niveau des paroisses. Chaque paroisse adressait à l'école cléricale des enfants âgés de 8 à 10 ans sur présentation du carnet de baptême.

⁴ Description reconstituée à partir de témoignages oraux : Enquêtes au près de Messieurs Kaboré Athanase et Ouédraogo instituteurs en retraites. Enquêtes réalisées en août-sept 1989.

Le mobilier y était plus élaboré car la mission disposait d'une menuiserie performante. Le bâtiment était renforcé de briques rouges qui donnaient à la formation un aspect plus attrayant. L'école cléricale n'avait ni champs, ni ferme.

Les mauvais traitements et autres sévices étaient à l'origine de nombreuses désertions surtout à l'école publique, si bien que le recrutement scolaire était souvent confondu avec le recrutement militaire ou le travail forcé. De façon générale, l'école publique avait plutôt une image négative. Il est vrai que sa vocation était fort limitée et ne visait pas à apporter le bien être à la population en tant que tel, mais à former des cadres subalternes indispensables à la poursuite de l'oeuvre coloniale. Quant à l'école cléricale, elle visait plutôt à former de futurs membres du clergé et à favoriser le prosélytisme en milieu africain.

" De cette manière M. Brown apprit beaucoup sur la religion du clan, et il arriva à la conclusion que l'attaquer de front ne réussirait pas. C'est pourquoi il bâtit une école et un petit Hôpital à Umuofia. Il alla de famille en famille supplier les gens d'envoyer leurs enfants à l'école. Mais au début, ils n'y envoyèrent que leurs esclaves, ou parfois leurs enfants paresseux. M. Brown suppliait et discutait et prophétisait. Il leur disait que les dirigeants du pays dans l'avenir seraient des hommes et des enfants qui auraient appris à lire et à écrire. Si Umofia refusait d'envoyer ses enfants à l'école, des étrangers viendraient d'autres endroits pour les diriger." ⁵

⁵ Chinua Achebe, op.cit p 219

L'émancipation de la population issue de ces écoles fut une des retombées d'une politique d'éducation dont les buts étaient différents.

Pourtant le centre urbain et son école constituaient un lieu de sociabilité. En effet, c'était là que, pour la première fois, des enfants d'origines diverses pouvaient se côtoyer, se connaître dans des conditions souvent éprouvantes.

Le processus prenait naissance dans les écoles rurales- dans une moindre mesure au regard de l'homogénéité ethnique de la fréquentation des écoles rurales- puis se confirmait dans les écoles régionales et surtout urbaines où la diversité des origines sociales et ethniques était plus tranchée. Les collèges furent par la suite le lieu où l'école joua par excellence son rôle de lieu de sociabilité.

Pour un nombre important d'élèves ayant fréquenté l'école régionale, ce fut l'occasion de côtoyer les fils de chefs avec un sentiment d'égalité, sinon de supériorité quand ils s'en sortaient mieux que ces derniers. Dans le pays mossi où la société était très hiérarchisée, avec un pouvoir traditionnel très puissant et où la naissance déterminait en grande partie l'appartenance sociale de l'individu, l'école fut sans doute le lieu où cet ordre fut le plus ébranlé. Cette tendance allait se confirmer avec le tournant prit en 1946 grâce à la réforme de l'enseignement dans les colonies.

2) Une organisation articulée autour de deux pôles urbains.

Notre objet n'est pas de décrire l'évolution de l'organisation de l'enseignement, mais de voir en quoi cette organisation contribua à conforter l'ossature du réseau urbain. De façon générale, le modèle administratif mis en place dans les années 50 a beaucoup contribué à sa fixation.

Dans le domaine de l'enseignement comme pratiquement dans la plupart des autres secteurs, la Haute-Volta aborda la période d'après guerre avec un lourd handicap imputable aux avatars administratifs du territoire. En 1947, il existait 5 inspections académiques pour toute l'A.O.F : Côte-d'Ivoire, Dahomey-Niger, Guinée, Sénégal-Mauritanie, Soudan-Haute Volta.

Les écoles des cercles de Haute-Volta dépendaient de l'inspection académique de Bamako au Soudan selon l'arrêté du 29/03/47. Auparavant, elles étaient partagées entre les académies du Soudan, du Niger et de la Côte-d'Ivoire.

A la suite au remembrement de la colonie, l'organisation de l'enseignement connut de profondes restructurations en 1949. Elle fut marquée par son articulation autour des deux principaux centres urbains : Ouagadougou et Bobo Dioulasso. Cette organisation consista en la création de deux circonscriptions primaires, celle de l'Ouest-Volta avec comme chef-lieu Bobo et celle de l'Est-Volta dont le chef-lieu fut fixé à Ouagadougou.

Avec seulement 79 écoles en 1947, le taux de scolarisation atteignait à peine 3%. Toutes les écoles étaient logées dans du banco et menaçaient de tomber en ruine : "*Les bâtiments (étaient en mauvais état, des toitures (menaçaient) de s'effondrer.(...) Des écoles ouvertes prématurément (étaient) installées dans des locaux ne convenant pas à cet usage, d'autres (recevaient) une partie de leurs effectifs dans des abris en paille*" ⁶. L'école régionale de Ouagadougou était en matériaux définitifs, cependant en 1950, elle était toujours occupée par le collège moderne. Les collèges constituèrent les

⁶ 200 mi 2032, 2G49/65 Rapport sur l'enseignement en 1949, A.N. Paris.

équipements dont la fonction "entonnoir" reflétait la hiérarchisation du réseau urbain.

- **Les collèges** : aspects et fonctions.

Malgré l'insuffisance des écoles primaires, il existait trois établissements secondaires publics dans le territoire en 1948 : le collège moderne de Ouagadougou, le collège moderne de Bobo et le collège moderne de Batié auxquels il convient d'ajouter trois cours normaux répartis à Ouagadougou, Koudougou et Ouahigouya. La localisation des équipements d'enseignement secondaire canalisait le plus grand nombre d'élèves vers les deux pôles de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso. Dès 1949, le collège de Batié fut fermé afin de renforcer les deux principaux collèges. L'existence de ces formations ne signifiait pas qu'il y avait une prospérité de l'enseignement secondaire en Haute Volta, loin s'en faut. La vétusté des locaux, l'insuffisance du personnel tant en qualité qu'en nombre, ne favorisaient pas leur fonctionnement.

Le collège moderne de Ouagadougou avant le plan de modernisation.⁷

Situé à l'Est de la ville, le collège moderne de Ouagadougou occupait en fait les locaux destinés à l'école primaire régionale. Seul le bâtiment principal était en semi-dur, les autres étant en banco. Le bâtiment principal à étage comportait au rez de chaussée, trois classes et le bureau du Directeur. A l'étage, trois pièces étaient réservées au logement du Directeur. Le second bâtiment servait d'atelier. Il devait en principe, servir à la section manuelle de l'école primaire régionale. Une série de bâtiments en banco de dimensions variées faisait office de cuisine, salle de repassage, réfectoire, magasin,

⁷ 200 mi 2G49/65 : Rapport annuel sur l'enseignement année 1949.

infirmierie et garage. Deux grands bâtiments servaient de dortoir, le premier d'une capacité de 46 lits et le second de 25 lits. Ces dortoirs étaient des bâtiments autrefois affectés au foyer métis.

Le personnel enseignant occupait une grande maison en banco au Sud de la concession scolaire en bordure de la route. Le collège disposait d'un très vaste terrain dont on ne connaissait les limites réelles car l'ensemble n'était pas clôturé.

Le collège moderne constituait en 1949 un lieu de brassage ethnique, sur un effectif d'environ 77 élèves 28,37% des élèves étaient originaires de la région environnante. Une quinzaine d'autres ethnies étaient représentées dans le collège. Les filles étaient en très faible nombre car elles ne comptaient que pour 4% des effectifs.⁸ L'origine sociale des élèves était également très diverse avec une prédominance des fils de cultivateurs (31%). Cependant, quand on tient compte de l'écrasante part de cette catégorie sociale dans la population totale, sa représentation était relativement moyenne. On notait également un nombre élevé de fils de chefs, 20% des effectifs, ce qui est considérable eu égard au nombre peu élevé de chefs. Les fils de fonctionnaires et autres auxiliaires de l'administration constituaient également une part importante des effectifs.

En général, l'état des équipements reflétait quelque peu le degré d'urbanisation des centres. Ainsi, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, le collège de Bobo, d'un effectif de 101 élèves, présentait un meilleur aspect que celui de Ouagadougou. Le rapport d'inspection le

⁸ Ceci pouvait être considérable pour la période.

décrivait en ces termes : *"Le collège de Bobo (était) le meilleur établissement du territoire, les élèves et les professeurs y (étaient) nettement au dessus de la moyenne. Le collège de Bobo à tous les points de vue (était) au niveau d'un collège métropolitain"*⁹. Ceci s'expliquait par le fait que, dans cette ville la population européenne était très importante et que leurs enfants fréquentaient cet établissement, aussi l'administration y apportait-elle une attention particulière. L'origine ethnique des élèves y étaient plus diversifiée. Il n'y avait pas une dominante ethnique précise. D'ailleurs la population autochtone de la ville y était très minoritaire. Le collège moderne de Bobo occupait des locaux provisoires.

- L'absence d'un véritable complexe d'enseignement technique.

Ce fut au cours de la mise en oeuvre du plan FIDES que les autorités prirent conscience de la nécessité de former de véritables techniciens indispensables à l'accomplissement d'une politique de développement économique et sociale digne de ce nom. En 1949, le Haut-Commissaire de l'A.O.F déclarait devant le Grand Conseil :

⁹ 200 mi 2G49, A.N. Paris.

"tous les plans les plus merveilleux d'équipement et d'industrialisation seraient un leurre, et même dangereux du point de vue social, si localement, la cohorte de jeunes contre-maîtres, chefs de chantiers n'étaient pas en mesure de participer à la mise en oeuvre des plans. Il faut que la classe technicienne accroisse d'effectif, c'est à ce prix que la production augmentera en quantité et en qualité, et que l'équilibre social sera maintenu, et que sera écarté le risque d'avoir une structure de la cité qui comporterait une tête intellectuelle énorme sur un immense corps exsangue et débile"

10

Jusqu'alors, la formation technique n'était pas perçue comme un enjeu important. Elle récoltait les "déchets" produits par l'enseignement traditionnel. Les élèves s'orientaient dans leur grande majorité vers l'enseignement général, souvent en dépit de leur capacité moyenne à poursuivre des études longues. En 1949, dans l'ensemble du territoire voltaïque, sur 493 candidats seulement 3% optèrent pour l'enseignement technique. Le manque d'intérêt pour les études techniques résultait du manque de valorisation de cette activité. Ce type d'enseignement souffrait d'un préjugé défavorable. Il n'existait que des sections manuelles, avatars des anciennes écoles primaires auxquelles elles étaient annexées. Au nombre de trois, dans l'ensemble du territoire voltaïque (Ouagadougou, Tenkodogo, Fada), ces sections manuelles étaient pratiquement en veilleuse lors du démarrage du plan. Les besoins pressants du territoire en main d'oeuvre

¹⁰ 200 mi 1908 2G49/63 : A.O.F Direction générale de l'enseignement, Rapport année scolaire 48-49" A.N Paris.

moyennement qualifiée, le nombre croissant d'élèves sortant de l'école sans possibilité de s'assurer un métier décent, suggérèrent aux autorités la nécessité d'organiser la formation technique. Dans les faits, les réalisations du plan se limitèrent à la construction d'un collège d'enseignement technique, et d'un centre d'apprentissage.

Au regard de cette organisation et de l'état des équipements, on peut remarquer l'émergence de la ville constituant un centre de décision, mais les équipements étaient caractérisés par leur aspect très archaïque, alors qu'ils étaient les instruments indispensables au véritable développement économique et social des populations. Nous avons insisté sur la description des équipements majeurs pour montrer en quoi, une politique d'amélioration quantitative, et de modernisation s'imposait.

3) La modernisation et la relance.

Il ne s'agira pas de faire une étude critique de l'enseignement proprement dit; nous nous éloignerions trop de notre propos, car l'ampleur et l'importance du sujet mériterait d'être traité à part. Notre propos, ici, est de montrer qu'un effort perceptible fut réalisé, même s'il fut nettement en-deçà des besoins. Nous verrons également le lien qui existait entre la répartition des écoles sur l'ensemble du territoire et le développement urbain.

De 1948 à 1955, le nombre d'écoles primaires passa de 79 à 159 et l'effectif de 8055 à 24.170, soit un accroissement de 101,2% pour les équipements et de 202,11% pour l'effectif. Pendant la même période le taux de scolarisation passa de moins de 3% à 5,21%. La part de Ouagadougou dans l'ensemble progressa de 7,59% à 9,43%. Le rythme d'évolution des écoles fut plus rapide à Ouagadougou que pour l'ensemble du territoire. Cette distorsion

était due à sa vocation de capitale, déterminante dans l'organisation administrative.

En 1950 fut établi un plan de construction et de reconstruction des écoles du territoire. L'objectif était de faire disparaître le banco de l'univers scolaire. Les bâtiments dont les toitures étaient de terre ou de paille nécessitaient chaque année des réparations importantes; les frais d'entretien étaient très coûteux. Aussi, malgré les importants crédits délégués à cet effet, était-il difficile de les maintenir en bon état.

Le plan de construction et de rénovation fut financé, par ordre d'importance, par le Budget Local et par le FERDES, en ce qui concernait les écoles rurales. En 1956, seules 25 écoles publiques étaient toujours en banco. La modernisation de l'enseignement secondaire fut financée essentiellement par le FIDES. Les efforts portèrent sur les collèges modernes de Bobo et de Ouagadougou. Le centre d'apprentissage jadis jumelé au collège moderne fut transformée en collège technique. Les centres de formation de maîtres de Koudougou et de Ouahigouya furent logés dans de nouveaux locaux. Le FIDES assura la construction d'un cours normal de jeunes filles à Ouagadougou. A titre exceptionnel, à cause du retard pris par la colonie pendant sa dislocation, le FIDES finança la modernisation de cinquante nouvelles écoles à trois classes.

Un plan de standardisation des écoles fut imaginé en 1956 afin d'harmoniser les futures constructions :

- Ecoles à trois classes : toit à une charpente, couverture en tôles, plafond en isorel, huisserie en bois.

Une classe de 9,87 x 6,20

Une classe de 7,85 x 6,20

Une classe de 8 m x 6,20

- Logements :

Une salle de séjour de 4m x 4

Deux chambres de 4m x 3,50

Un dégagement de 2,50m x 1,20

Un hall d'entrée de 1m x 1,20

Une cuisine de 2,90m x 2

Une douche de 1m x 2 et une huisserie en bois.¹¹

Le plan-type fut alors estimé à 3.900.000 francs.

L'école formait un équipement auquel étaient intégrés les logements pour les enseignants. Cependant, les besoins s'accrurent considérablement au fur et à mesure que les effectifs de l'enseignement s'étoffaient. C'est ainsi qu'en 1956, alors que le nombre de maîtres ayant droit au logement de fonction s'élevait à 370, il n'y avait que 169 logements disponibles. La pénurie de logement provoquait parfois des conflits entre l'administration et les maîtres africains car, dans la pratique, les maîtres d'origine métropolitaine étaient prioritaires.

L'éducation fit l'objet d'un plan quinquennal de développement. Le programme établi en 1952 avait, entre autres, pour but de mettre fin à la création anarchique des écoles à laquelle on avait assisté depuis 1948. La politique d'implantation des équipements ne répondait pas forcément à des critères objectifs car leur financement était décidé par l'assemblée locale : les

¹¹ 200 mi 2032, 2G56 "plan type pour école, rapport annuel de l'enseignement année 1956" A.N. Paris.

régions qui avaient des représentants très influents arrivaient parfois à faire financer des projets qui n'avaient pas toujours l'aval des autorités chargées de l'enseignement. Mais cela ne fut pas décisif dans la répartition des équipements. Il faut y voir le système de financement des écoles primaires réalisées en grande partie par le Budget Local grâce aux taxes de cercles; ainsi les cercles les plus riches pouvaient-ils réaliser beaucoup plus d'équipements. L'une des tâches du conseil consultatif territorial de l'enseignement primaire créé en 1955, était de veiller à la bonne répartition des implantations scolaires.

On notait en moyenne 1 école pour 26.000 habitants.¹² Cependant, les écoles étaient très inégalement réparties selon les circonscriptions. La circonscription de Ouagadougou (à ne pas confondre avec la ville de Ouagadougou) n'était pas la plus favorisée car elle contrôlait 39% du total des écoles alors qu'elle comptait 45% de la population totale. Dans la circonscription de Bobo, le rapport était plus favorable; une école pour 18.000 habitants.

La pénurie des équipements dans une région était, à terme, une cause supplémentaire d'accélération de l'exode rural. Une ville située dans une région où le niveau d'équipement était très faible attirait davantage de population. Les populations prenaient conscience des différences nées de l'école; aussi cherchaient-elles à se rapprocher le plus possible du lieu où l'école était le plus facilement accessible. Les causes supplémentaires d'exode rural étaient donc plus atténuées à Bobo qu'à Ouagadougou car la

¹² Les statistiques de l'époque ne permettent pas de faire un rapport avec la population scolarisable.

première était située dans une région où la pression démographique sur les équipements scolaires étaient moins forte - sinon faible - par rapport à la moyenne du territoire.

En somme, il fut mené de front une politique de modernisation des formations existantes et une politique de constructions nouvelles. Cependant, les mesures ne réussirent pas à juguler les disparités qui existaient entre les différentes régions. En conséquence, Ouagadougou dans la région Est était exposée à un exode rural plus important que Bobo dans la partie Ouest. Dans un tel contexte, la maîtrise de l'implantation à l'intérieur de la ville-même (Ouagadougou notamment) s'avérait difficile, voire aléatoire. Centre de décision principal, on y était plus sensible aux revendications populaires. Or la satisfaction des besoins dans la capitale demandait un effort supplémentaire qui, le plus souvent, se faisait au détriment de la région environnante. Dès lors, il devenait évident qu'on aboutissait à une distorsion dans le rythme d'évolution des équipements entre la ville et l'ensemble du territoire. Cela ne signifie pas que la concentration des équipements en ville s'explique essentiellement par cette dynamique, mais il s'agit d'un aspect important qu'il importait de souligner.

↳) La place de la ville dans le rythme d'évolution des équipements scolaires (1955-1985).

Le rythme de croissance des écoles à Ouagadougou par rapport à l'ensemble ne fut pas constant.

a) 1955 à 1965 : un très fort accroissement des écoles primaires, mais un recul de Ouagadougou par rapport à l'ensemble.

Pendant cette période, le nombre d'écoles dans l'ensemble du territoire fut multiplié par 3,36. A Ouagadougou, il fut multiplié par deux. C'est dire que pendant cette période, les équipements s'accrurent plus vite dans l'ensemble de la colonie qu'à Ouagadougou. La part de Ouagadougou dans le total chuta donc de 9,43% à 5,60%. Il n'en demeure pas moins que la ville de Ouagadougou restait privilégiée par rapport au reste du pays.¹³ Le taux de scolarisation y avoisinait 60%, contre 9% par ailleurs. Les centres urbains avaient de toute évidence un taux de scolarisation plus élevé.

S'il y avait déjà une disparité dans la répartition des équipements pendant la période coloniale, cet état des choses ne fut pas transformé après les indépendances, malgré la décentralisation qui fut opérée.

En 1965, selon les circonscriptions, la disparité allait du simple au double. Les circonscriptions du nord étaient toujours les plus défavorisées à l'image de celle de Kaya où le taux de scolarisation atteignait à peine 5%. A l'inverse, les circonscriptions de l'Ouest restaient les mieux nanties. Au niveau intermédiaire, à l'intérieur de chaque circonscription se dégagait également une forte disparité d'un cercle à l'autre.¹⁴ La dichotomie, ville campagne était encore plus tranchée. Si dans la moyenne nationale, le taux de scolarisation tournait autour de 9%, dans les centres urbains et semi-urbains les taux les plus faibles étaient de 38%. La ville était mieux équipée que le reste de la région. La circonscription de Ouagadougou n'était pas la mieux nantie, sa ville non plus. Du point de vue du taux de scolarisation,

¹³ Ouagadougou abritait moins de 2% de la population en 1965.

¹⁴ Dans la circonscription de Kaya, alors que le dit cercle avait un taux de scolarisation de 15%, Boulsa avait un taux inférieur à 3%

TABLEAU DE SCOLARISATION PAR CIRCONSCRIPTION, PAR CERCLE
ET POUR LES CENTRES URBAINS DU BURKINA FASO EN 1963.

	Taux de scolarisation	Taux de scolarisation du centre urbain
CIRCONSCRIPTION : BANFORA	7,76	
BANFORA*	12	73
BATJE	5,6	
DAMO	8,5	
DIEBOUBOU	8,8	
BAOBA	5,5	
KAPPTI	7,3	
SIBERADOUBOU	5,7	
SINDOU	8,5	
CIRCONSCRIPTION : BOBO	19,1	
BOBO*	50	64
BORONO	11	
NDUNDE	9	
ORODARA	10	
TOUSSIANA	15,3	
CIRCONSCRIPTION : BEOUBOU	9,6	
BEOUBOU*	17	93
KIEBARRA	7	
NDUNA*	8	62
SAFANE	3,6	
SOLENZO	7,5	
TONA	14	
TOUGAN*	10	62
CIRCONSCRIPTION : FADA	6,4	
FADA NGOURMA*	6	80
BOSARDE	3,8	
BIAPAGA	3,5	
BARANBO	8	
KOUPELA	9	
OUNDAYE	4,7	
PANA	2,7	
TENKODOGO	11,5	84

* CENTRE URBAIN ET CHEF-LIEU DU CERCLE.

source : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ; "RAPPORT SUR LA SITUATION
DE L'ENSEIGNEMENT : ANNEE 1963" ; sd ; OUAGADOUBOU ; 47p.

TABLEAU DE SCOLARISATION PAR CIRCONSCRIPTION, PAR CERCLE
ET POUR LES CENTRES URBAINS DU BURKINA FASO EN 1963(suite)

	Taux de scolarisation	Taux de scolarisation du centre urbain
CIRCONSCRIPTION : KAYA	4,8	
KAYA*	15	38
BARBALAGO	3,8	
BOULEA	2,7	
BOUSSOUMA	2,3	
BORI	2,7	
KONGOUSSI	6,5	
OUBALAH	3	
TEHA	3,5	
TIKARE	4	
CIRCONSCRIPTION : KOUDOUGOU	8,63	
KOUDOUGOU*	36	46
ARBOLE	4,4	
BAGASSI	5,7	
DIDYR	8,4	
KINDY	5,7	
KOKOLODO	3,8	
LED	10	
NAHORO	3,8	38
PO*	13	
NEO	8,5	
SABOU	4,8	
SAHBA	4,2	
TIEBELE	3,6	
YAKO	9,4	77
CIRCONSCRIPTION : OUAGADOUBOU	9,5	
OUAGADOUBOU*	40	60
BOUSSE	3,8	
KOBISSIRI	6	
NANGA	8,5	
SAPONE	4,7	
TANOHIN BASSOURI	6,9	
ZABRE	5	
ZINIARE	8	
ZOROGO	4	
CIRCONSCRIPTION : OUAHIGOUTA	6,9	
OUAHIGOUTA*	18	87
NIJBO	5,7	
GOURCY	3,5	
THIOU	4,8	
TITAO	3,2	
SEGENEGA	4,4	

source : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ; op.cit

Ouagadougou venait en 9^e position; pourtant, en valeur absolue, elle abritait le plus grand nombre d'écoles. Ainsi dès la première moitié des années 60, on pouvait constater une forte pression démographique sur les équipements dans la capitale.

Une analyse plus fine permet de relever que les villes les plus importantes n'étaient pas forcément les mieux équipées. Les taux de scolarisation les plus élevés correspondaient plutôt aux centres semi-urbains (Dédougou, Fada Ngourma, Tenkodogo). De plus, les conditions de travail étaient plus pénibles dans les grands centres urbains. En effet, si le nombre d'équipements y était plus élevé, la pression démographique était également plus forte. Il en résultait une surcharge des classes facteur de baisse de la qualité de l'encadrement.

Il faut relever qu'au début des années 60, le pays s'était lancé dans un vaste programme d'ouverture d'écoles rurales.

Une année ordinaire de recrutement en 1963 dans une école de Ouagadougou racontée par un Directeur d'école.

"Avant la rentrée scolaire, l'inspecteur de la circonscription tenait une réunion rituelle pour préparer la rentrée. Y assistaient, des responsables de l'enseignement, les directeurs d'écoles, le maire de la ville ou son représentant. Cette réunion avait pour but de définir le nombre de places disponibles. Ainsi, les directeurs d'écoles étaient-ils amenés à transmettre le nombre de places dont disposait leur école.

La date de recrutement était arrêtée et communiquée par voie de presse à la population. Généralement, la consigne était de ne pas dépasser 60 élèves par classe. La priorité était donnée aux enfants âgés de 6 à 7 ans. Trois jours avant la rentrée, des parents d'élèves prenaient d'assaut la cour de l'école et y dormaient. Un système de tirage au sort permettait de départager les candidats."

Certes, Ouagadougou abritait le plus grand nombre d'écoles, mais la question de recrutement y était très ardue, preuve que la ville ne pouvait pas scolariser tous les enfants. Quel fut le sort des enfants malchanceux dont l'environnement urbain n'inclinait pas au travail de la terre?

SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT DANS LES CENTRES URBAINS ET SEMI URBAINS EN 1965.

VILLE	POP. SCOLARISABLE	NB. ECOLES	NB. CLASSES	NB. ELEVES	TAUX DE SCOLARISAT.	NB. ELEVES PAR CLASSE
BANFORA	980	3	15	745	75%	50
BOBO	11500	23	139	7413	64%	53
DEDOUGOU	900	3	17	845	93%	50
FADA	1300	4	26	1045	80%	40
GOURCY	1650	3	14	697	43%	50
KAYA	2400	5	21	910	38%	43
KOUDOUYOU	5800	16	53	2673	46%	50
NOUNA	1200	3	15	745	62%	50
OUIAGADOUYOU	14300	31	158	8694	60%	55
OUIAHIGOUYA	2700	10	46	2365	87%	51
PO	1100	2	9	438	38%	49
TENKODOGO	1250	6	25	1061	84%	42
TOUGAN	1200	4	17	774	62%	46
YAKO	1175	4	23	914	77%	40

source : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ; ibid.

b) De 1965 à 1975 : une accélération du rythme d'évolution des équipements à Ouagadougou par rapport à l'ensemble.

Pour l'ensemble du territoire, le rythme d'évolution des écoles connut un ralentissement. Le nombre d'écoles passa de 535 à 688, soit un accroissement de 28,59%. A Ouagadougou, l'accroissement fut de 133,3%

pendant la même période. La part de Ouagadougou dans l'ensemble passa alors de 5,6% à 10,17%. Dans le même laps de temps, la population Ouagalaise passa d'environ 1,9% à 2,8% de la population totale. Le taux de scolarisation augmenta très faiblement. Lors du plan cadre 1967-70, le taux de scolarisation fut porté de 9,5 à seulement 9,7%. En 1975, il atteignait à peine 12%.

c) De 1975 à 1985 : un second souffle.

Cette période fut marquée par la relance de la création d'écoles qui permit d'accroître plus rapidement le taux de scolarisation surtout à partir de 1984. Ainsi, le taux de scolarisation fut porté de 11,8% à 22%.¹⁵ Le nombre d'écoles augmenta pendant la même période de 123,4%, contre seulement 28,59% pendant la période précédente.

La part de Ouagadougou par rapport à l'ensemble connut une baisse, passant de 10,17% à 8,45%. Cependant, son poids démographique était passé de 2,8 à 5,54%.

On ne peut se limiter à la ville quand on veut percevoir la dynamique qui prévaut dans l'implantation des équipements, car la ville n'est pas un corps indépendant; elle fonctionne dans un environnement territorial, régional et institutionnel qui détermine son état.

¹⁵ Il atteint 25% en 1988.

B) EVOLUTION QUANTITATIVE ET REPARTITION SPATIALE DES ECOLES D'UNE CAPITALE.

Année après année, on assista à des créations d'écoles par les pouvoirs publics, les organismes privés et les parents d'élèves. Le plus souvent, elles suivaient d'abord l'implantation des hommes et, par contre-coup, favorisaient d'autres implantations. De ce fait, elles jouaient un rôle structurant de l'espace urbain. Il s'agira, dans un premier temps, de voir les caractéristiques de leur croissance et leur déploiement progressif dans l'espace.

1) L'évolution quantitative des écoles primaires à Ouagadougou selon leur statut. cf. Annexe V, pp.641-664.

Il y avait un lien entre le statut (privé/public) et l'évolution du nombre d'écoles. Ceci fut surtout perceptible à la fin des années 60.

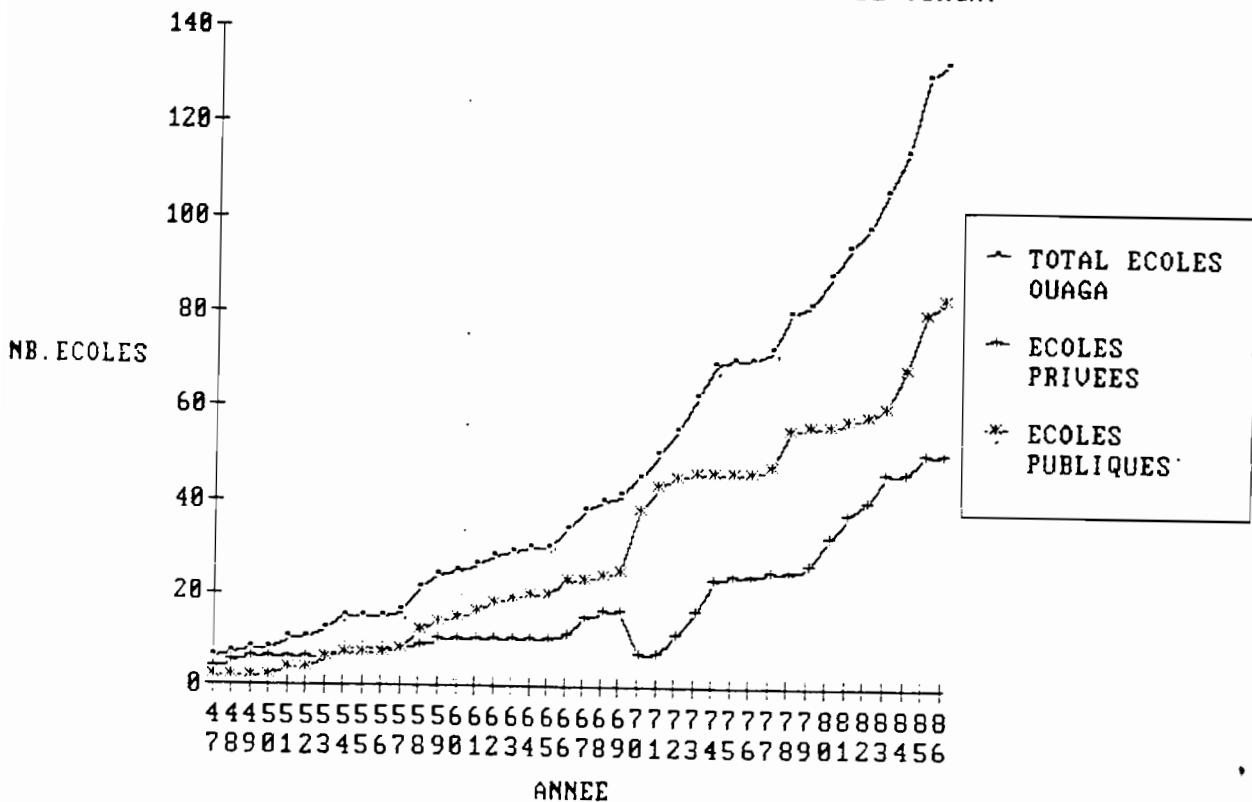
La scolarisation ne fut pas assurée uniquement par des investissements publics. C'est ce qui explique en partie le fait que l'évolution du nombre d'écoles à Ouagadougou ne refléta pas celle de l'ensemble du territoire. La maîtrise de l'implantation des écoles en ville ne fut pas du seul ressort des pouvoirs publics. L'inventaire des écoles de la ville de Ouagadougou selon leur statut permet de distinguer trois phases dans la croissance des implantations scolaires :

- De 1947 à 1952 : la prédominance des écoles privées confessionnelles catholiques notamment.
- De 1953 à 1958 : une période d'équilibre relatif.
- De 1958 à 1985 : la progression de l'école publique.

EVOLUTION DES ECOLES DE LA VILLE DE OUAGA (1947-1985)

ANNEE	STATUT DES ECOLES		TOTAL
	PRIVEES	PUBLIQUES	
1947	4	2	6
1948	5	2	7
1949	6	2	8
1950	6	2	8
1951	6	4	10
1952	6	4	10
1953	6	6	12
1954	8	7	15
1955	8	7	15
1956	8	7	15
1957	8	8	16
1958	9	12	21
1959	10	14	24
1960	10	15	25
1961	10	16	26
1962	10	18	28
1963	10	19	29
1964	10	20	30
1965	10	20	30
1966	11	23	34
1967	15	23	38
1968	16	24	40
1969	16	25	41
1970	7	38	45
1971	7	43	50
1972	11	45	56
1973	16	46	62
1974	23	46	69
1975	24	46	70
1976	24	46	70
1977	25	47	72
1978	25	55	80
1979	26	56	82
1980	32	56	88
1981	37	57	94
1982	40	58	98
1983	46	60	106
1984	46	68	114
1985	50	80	130

EVOLUTION DES ECOLES PRIMAIRES DE LA VILLE DE OUAGA.



a) L'effort des missions dans l'évolution des équipements scolaires.

Jusqu'en 1952, le nombre d'écoles privées catholiques fut plus élevé que celui des écoles publiques laïques. L'absence d'investissements publics avant 1947 en fut principalement la cause. Jusqu'alors la politique d'éducation ne visait pas à l'alphabétisation, facteur essentiel de l'épanouissement des peuples colonisés, mais plutôt à la formation d'un personnel administratif subalterne. L'école privée catholique quant à elle, marquait une forte tendance au prosélytisme. C'est après la guerre, que l'administration coloniale par le biais du plan de développement économique et social afficha une volonté de transformation de l'école. Pour la ville de Ouagadougou, l'effort porta dans un premier temps sur la rénovation des écoles existantes. La période de léthargie dans laquelle avait été plongée Ouagadougou entre 1932 et 1947, lui avait fait prendre un retard important. Le vide laissé par l'administration, dont la politique était de favoriser l'économie de traite, fut quelque peu comblé par les missionnaires catholiques. Pour la seule ville de Ouagadougou, on comptait quatre écoles catholiques ¹⁶. Elles étaient essentiellement localisées à proximité de la mission. Ce fut à partir des années 50, qu'on assista à la décentralisation des missions dans la ville de Ouagadougou. L'implantation des missions dans les quartiers s'accompagna d'ouvertures d'écoles. L'hégémonie de l'école privée confessionnelle s'estompa à partir de 1952-1953, quand l'administration coloniale s'intéressa un peu plus à l'évolution sociale des populations du centre.

¹⁶ Il convient de remarquer que quand une formation comportait une section réservée aux garçons et une section réservée aux filles, nous avons compté 2 écoles.

Lorsque le rythme d'évolution des écoles publiques s'accéléra, celui des écoles privées confessionnelles se mit à stagner. Cependant, il fallut presque une dizaine d'années (1947 à 1957) pour que le nombre d'écoles publiques laïques supplantât celui des écoles privées. La rivalité atteignit son point culminant entre 1953 et 1957 où les deux types d'écoles furent presque équitablement représentés.

De 1959 à 1965, le nombre d'écoles privées marqua le pas, alors que celui des écoles publiques s'accrut considérablement. Ce fut la période où la commune réalisa ses premières constructions scolaires.

1969 marqua incontestablement un tournant avec la prise en charge complète de nombreuses écoles privées catholiques par l'Etat.

b) Les contre-coups d'une politique d'austérité.

La transformation des écoles privées catholiques en écoles publiques vue par un élève du cours préparatoire :

" Après la séances de gymnastique matinale, nous rejoignons nos classes. Certains matins, un(e) religieux(se) venait nous donner des cours de catéchisme. Dans ma classe, il y avait une majorité d'élèves de confession musulmane et/ou "animiste". La plupart d'entre eux ne semblait pas être intéressée par ces séances de catéchisme, mais tout le monde devait être en classe et le maître veillait à l'ordre. Dans notre école, on demandait une modique contribution aux parents d'élèves à chaque trimestre. Je ne comprenais pas pourquoi on nous demandait cet argent, alors qu'à l'école voisine que fréquentait mon frère, on ne réclamait aucune contribution. Pourtant, mon père préférait l'école que je fréquentais. Il arrivait, quelquefois, que certains de mes camarades restent dehors pour n'avoir pas pu acquitter leurs frais de scolarité. Dans l'après-midi, nous avons 30 minutes de récréation, alors qu'à l'école que fréquentait mon frère, il n'y avait pas de récréation dans l'après- midi. Cependant, il rentrait plus tôt à la maison. De plus, à l'école on nous distribuait des cahiers, ce qui n'était pas le cas pour l'école voisine que fréquentait mon frère.

Un matin, le maître nous annonça qu'on ne devait plus rien payer. Les jours suivants, après la gymnastique, il n'y eut plus de cours de catéchisme. Nous ne recevions plus de cahier de l'école. La récréation de l'après midi fut supprimée, Je pouvais alors rentrer plus tôt à la maison comme mon frère."

Une politique d'austérité fut amorcée en 1964¹⁷; son application rigoureuse n'intervint qu'en 1967. Elle toucha, en premier lieu, les secteurs sociaux parmi lesquels l'enseignement. L'Etat procéda à une réduction des subventions accordées jusqu'alors aux établissements privés conventionnés. Ces subventions qui constituaient 3,5% du Budget National furent réduites de 30% entre 1966 et 1968. Certaines autorités de l'enseignement privé catholique menacèrent alors de fermer leurs portes devant les difficultés qu'elles rencontraient¹⁸, notamment pour le paiement des salaires des instituteurs. Le ministre des Finances se montra inflexible car, dit-il " *les ressources de l'Etat qui sont constituées presque exclusivement de taxes douanières, d'impôts et du produit des sacrifices demandés à la nation, ne sont pas indéfiniment extensibles.*"¹⁹ Accroître les subventions de l'enseignement privé serait une injustice, ajoutait-il, dans la mesure où le budget de fonctionnement de l'Education Nationale consacrait 1800 francs par enfants pour les écoles publiques, alors que l'enseignement privé en consacrait 3,5 fois plus. Ce furent en premier lieu les salariés des écoles privées conventionnées qui en subirent les contre-coups. Il y avait de nombreux retards dans le paiement des salaires. De plus, les enseignants du privé enviaient quelque peu la situation de leurs collègues du public, qui étaient en général mieux rémunérés. Organisés en syndicats, ils réclamèrent

¹⁷ Les mesures de réduction des subventions se fondèrent sur le décret du 25 Janvier 1964 qui stipulait en son article 2 que " le montant maximum de la subvention est fixée chaque année en fonction des possibilités budgétaires et des objectifs du plan de développement".

¹⁸ Bulletin quotidien du 22/12/67 p.

¹⁹ Bulletin quotidien op.cit p.6

les mêmes traitements que leurs homologues du secteur public, estimant que la subvention accordée par l'Etat ne parvenait pas à leur destination véritable, notamment au niveau des salaires. Les autorités cléricales exaspérées par ces nombreuses revendications qu'elles n'arrivaient pas à satisfaire, optèrent pour la solution longtemps désirée par le syndicat des enseignants, consistant en la prise en charge par l'Etat des écoles catholiques. Grâce à un accord, le clergé céda ses écoles à l'Etat pour 5 ans. Depuis 1970, la situation ne changea pas. Les partisans de la laïcisation s'en réjouirent. Ce courant qui était dominant dans le milieu enseignant favorisa la décision. Sans doute firent-ils pression pour obtenir gain de cause. Le problème du statut des écoles confessionnelles, qui avait pris naissance dans la période coloniale, connut un dénouement au milieu des années 60. Il s'achevait par une victoire des partisans de la laïcisation.

Cependant, toutes les écoles confessionnelles ne furent pas prises en charge par l'Etat. Le nombre réduit des écoles protestantes²⁰ en facilitait la gestion, aussi ont-elles gardé leur autonomie jusqu'à nos jours.

L'Eglise céda la gestion de ses écoles à l'Etat mais ne renonça pas pour autant à son domaine, ni à ses locaux. La situation n'est toujours pas régularisée, car toutes les concessions firent l'objet d'immatriculation foncière. Aussi peut-on constater qu'une partie de l'école publique est logée dans le domaine de l'Eglise catholique. Avec la réforme foncière de 1985, l'on est en droit de se poser des questions sur le statut de ces terrains qu'occupent les écoles. En effet, la réforme précise que toutes terres faisant

²⁰ En 1969, on comptait 15 écoles privées confessionnelles dont trois écoles protestantes avec un effectif de 469 élèves.

l'objet de titres de propriété privée font partie du Domaine National. Les titres fonciers précédemment délivrés à des particuliers sont annulés, et peuvent être remplacés par des titres de jouissance.

Dans la ville de Ouagadougou, une dizaine d'écoles privées catholiques furent prises en charge par l'Etat. L'effectif total des écoles de la ville était de 10.787 élèves dont 3561 scolarisés dans des écoles privées.²¹ Le basculement de ces écoles dans le secteur public porta la part de l'école publique laïque de 69,97% en 1969 à 84,44% en 1970. La part de l'école privée tomba alors de 39,02% à 15,55% pendant la même période. Ce résultat montre du reste, la prédominance qu'avait l'Eglise catholique dans la scolarisation du pays en général et de Ouagadougou en particulier.

La prise en charge des écoles catholiques en terme réel ne freina pas l'évolution de l'ouverture des écoles en général car la courbe d'évolution marqua pour la période qui suivit une croissance accélérée jusqu'en 1974. Cependant, elle eut pour conséquence un ralentissement, sinon une stagnation, du nombre d'écoles publiques entre 1971 et 1975. Ceci était imputable aux nouvelles charges du budget public qui réduisirent la capacité d'investissement. La conséquence majeure en fut l'émergence des écoles privées à caractère commercial à partir des années 70. Elle compensa, la stagnation de l'effort public, en même temps qu'elle apportait une autre conception du coût de l'éducation. Le choc pétrolier et la grande sécheresse de 73-74 eurent des répercussions sur le rythme d'ouverture des écoles. Une reprise fut constatée à partir de 1979, notamment au niveau des écoles

²¹ Ministère de l'enseignement " Rapport sur l'enseignement en 1969".
Ouagadougou.

privées. Elle correspondit avec une période d'expérience libérale due à la Troisième République, quand bien même celle-ci ne dura pas. D'ailleurs sa chute ne fut pas suivie par un reflux de création d'écoles privées même si on nota un ralentissement. Les pouvoirs publics ouvrirent concomitamment de nouvelles écoles.

L'initiative des parents d'élèves fut souvent très déterminant dans l'accroissement des écoles publiques. Cependant, elles sont difficilement quantifiables car les équipements ainsi réalisés furent pris en charge par les pouvoirs publics, notamment la commune. Cette tendance connut un fort dynamisme surtout à partir de 1983 où le rythme d'ouverture d'écoles accéléra.

2) Ecoles et structure urbaine : la répartition spatiale des écoles.

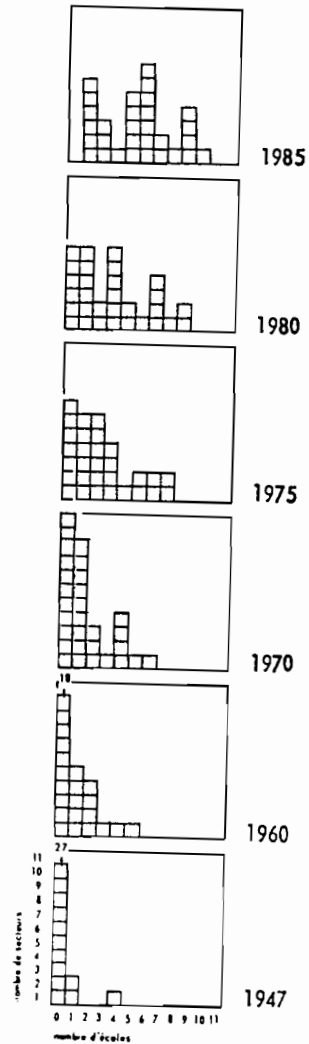
L'école est l'équipement réclamé en priorité par les citoyens. Son implantation caractérise le degré d'urbanité d'un espace. La proximité d'une école facilite son accès aux enfants qui la fréquentent. Pour certains urbanistes, dans les villes du Tiers Monde, l'école joue un rôle structurant dans l'espace urbain car la plupart des habitants cherchent à être à proximité d'une école. Cette conception moderne de l'urbanisme prévalut-elle dans l'installation des écoles à Ouagadougou ?

a) Méthodologie.

Nous avons opté pour la méthode régressive pour plusieurs raisons. Il est pratiquement impossible de faire une rétrospective fiable de la localisation des écoles depuis la période coloniale jusqu'à nos jours. Aussi sommes-nous partis de la situation actuelle pour mener cette tâche. Après avoir repéré les

EVOLUTION DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES DE LA VILLE DE OUAGA
DE 1947 A 1985 (SELON LE DECOUPAGE DE 1985)

LOCALISATION	1947	1960	1970	1975	1980	1985
SECTEUR 1	4	4	4	5	5	5
2	0	0	1	1	1	1
3	1	5	6	7	8	8
4	0	1	2	3	3	4
5	0	3	4	6	6	6
6	0	1	2	3	3	5
7	0	1	4	4	4	4
8	0	0	1	2	2	3
9	1	2	5	6	8	8
10	0	0	0	2	3	5
11	0	2	3	5	6	6
12	0	2	4	7	7	7
13	0	0	1	3	4	5
14	0	0	0	0	1	2
15	0	0	0	0	0	2
16	0	1	1	1	1	8
17	0	0	1	3	6	9
18	0	0	0	0	0	1
19	0	0	0	1	2	4
20	0	0	0	0	0	1
21	0	0	0	0	0	2
22	0	1	1	2	3	4
23	0	2	2	2	3	5
24	0	0	1	1	1	5
25	0	0	0	0	0	1
26	0	0	1	1	1	1
27	0	0	0	0	0	1
28	0	0	0	2	3	4
29	0	0	1	2	6	8
30	0	0	0	1	1	5
TOTAL	6	25	45	70	88	130



écoles sur le terrain, nous avons procédé à une enquête sur leur date de création. Ceci nous permettait de connaître à partir d'une période bien précise le nombre total d'écoles qui existaient dans la ville, ainsi que leur localisation. Cette enquête a été complétée par un dépouillement des archives de l'inspection primaire de Ouagadougou, ainsi que des rapports périodiques annuels. Le recueil des informations ainsi effectué nous a permis de réaliser des représentations graphiques et cartographiques.

La réalisation des cartes est basée sur le découpage administratif actuel de la ville. Celui-ci a l'inconvénient de ne pas tenir compte des anciens quartiers, mais dans la mesure où il s'agit d'une méthode régressive, nous sommes partis du présent pour comprendre le passé, ce qui ne nous empêche pas de suivre un ordre chronologique.

b) Localisation des premières écoles.

Le dispositif des écoles lors de la reconstitution de la Haute Volta, démarra avec l'installation de la mission au début du siècle.

De par l'antériorité de la fixation, la première concentration d'écoles coïncida avec l'actuel Secteur 1. Elle se développa avec les activités de la mission. Dans cette zone était également installée l'école régionale qui fut transférée pendant l'entre-deux-guerres dans l'actuel Secteur 3 . Cette installation marqua de fait la naissance de la zone des écoles. Elle était située à proximité de la zone administrative.

La première école ouverte dans un quartier d'habitat traditionnel date de 1944. L'école Baoghin fut construite à proximité d'une zone marécageuse, sur la rive gauche du marigot du Moro Naba. Il ne s'agissait pas de

rapprocher l'école de la population, mais de fixer l'école dans une zone propice au jardinage. Cette implantation répondait donc à la tradition des écoles fermes qui prévalaient avant la réforme de 1946.

La localisation des écoles au sortir de la guerre ne correspondait pas aux valeurs urbanistiques actuelles. Il s'agissait plutôt d'éloigner l'école des zones d'habitat. Le souci de créer des écoles dotées de fermes eut pour conséquence la choix des zones éloignées de la population.

c) Les débuts de la vulgarisation des écoles dans les années 50.

Cette période fut marquée par deux phénomènes importants : l'essor de la zone des écoles(Secteur 3) et la pénétration des écoles dans les quartiers africains. Ainsi dès 1960, 64% des écoles se trouvaient dans les quartiers d'habitat traditionnel. L'installation des écoles dans ces zones fut favorisée par la vague des lotissements d'après-guerre²² . Aussi, peut-on parler de transformation dans la politique d'implantation des équipements scolaires à partir des années 50.

L'accélération de ce mouvement fut perceptible après 1956, date à laquelle l'école atteignit des zones non loties. Quatre écoles, soit 16% du total y furent alors ouvertes. Les pouvoirs publics construisirent des écoles en zones non loties, ce qui revient, implicitement, à légitimer cette forme d'urbanisme. Ce constat, nous permet d'affirmer que la forme d'urbanisation appelée "zone d'habitats spontanés" n'est pas un phénomène propre à la période post-coloniale mais elle puisait ses racines dans la période coloniale. Ce furent les

²² En 1947, seule l'école de Baoghin se trouvait dans une zone d'habitat traditionnelle.

missions catholique et protestante qui établirent les premières écoles dans ces zones : école Sambin Protestant (Secteur 23 : 1948), école Tampouy A (secteur 21 : 1949). Les pouvoirs publics suivirent le mouvement : école Cissin Nord (secteur 16 : 1958), école Tanghin barrage A (secteur 23 : 1960). Cette vague d'ouverture se fit dans des zones à forte concentration humaine situées à la périphérie de la ville.

Le cas de l'école Tanghin Barrage dans le secteur 23 fut significatif de la politique du coup par coup. Il marque la période où les populations se prirent d'engouement pour l'école. L'ouverture de cette école visait à scolariser sur place les enfants vivant dans ce quartier, car la construction des barrages N° 2 et N°3 faisait obstacle aux déplacements des populations du côté nord de la ville vers la zone des écoles. Il leur fallait passer la zone des barrages, ce qui était un peu dangereux pour des enfants.

L'ouverture des écoles privées catholiques de Kolognaba (secteur 11 : 1954) à proximité de la mission catholique concourrait à la pénétration des missions dans les quartiers traditionnels. L'installation des missionnaires s'accompagnait généralement d'ouvertures d'écoles et/ou de dispensaires.

L'implantation des écoles ne suivit pas une politique d'urbanisme planifiée. Elle se faisait au coup par coup, suivant les nécessités impératives. Il en résulta une approche privilégiant l'intégration de l'équipement à son milieu.

Il convient de relever que certaines écoles furent au départ conçues pour des villages jouxtant la ville. Le développement de la ville les intégra très rapidement à l'univers urbain sans qu'aucune mesure d'accompagnement ne fut prise sur le plan urbanistique. Souvent, l'école constituait le seul équipement autour duquel se dessinait une forme d'urbanité. Les nouveaux

citadins y trouvaient une zone de transition entre la ville et la campagne, où ils pouvaient s'adonner à l'agriculture.(Tampouy, Cissin, Tanghin notamment).

Entre 1947 et 1960, le diagramme de distribution des secteurs selon le nombre des écoles, montre une chute rapide des secteurs ne comprenant aucune école. Les secteurs non équipés étaient alors des bourgades à la périphérie du noyau urbain. C'est dire que les écoles les plus proches se situaient en ville. Il y eut une densification des écoles dans certains quartiers de la ville. Alors qu'en 1947, le quartier de la mission concentrait 66% des écoles de la ville, en 1960, cette part tomba à 16%. La zone des écoles (Secteur 3) à proximité de la zone administrative - où étaient concentrés les principaux équipements publics destinés à l'éducation ²³ - concentrait à elle seule en 1960 20% des écoles de la ville. Son surnom de "zone des écoles" fut alors très affirmé d'autant plus qu'on y trouvait les principaux établissements secondaires.

Le processus de densification des écoles accompagnait l'urbanisation de Ouagadougou ; alors qu'en 1947 seul le secteur 1 (la mission) possédait plus de deux écoles, en 1960, quatre secteurs en possédaient davantage. Ce phénomène fut dû en grande partie, au dédoublement des établissements consistant en la création d'une école nouvelle à proximité de la première. Elles se distinguaient alors par l'appellation école A et école B.

²³ Collège moderne, collège d'enseignement technique, cours normal des jeunes filles furent reconstruits dans la même zone dans les années 50.

d) L'émergence de nouveaux pôles d'équipement scolaire (1960-70).

Entre 1960 et 1970, la densification des quartiers se poursuivit et, partant, celle des écoles. Le nombre de secteurs ne possédant aucune école tomba de 18 à 11, soit une baisse de 38,8%.

Cette période fut marquée par l'émergence de nouvelles zones de concentration scolaire. Dans le secteur 5, le nombre d'écoles doubla, passant de 2 à 4, grâce au dédoublement de l'école de Koulouba et de celle de Tiedpalogo.

Le Secteur 9 émergea comme zone de concentration d'écoles avec 5 écoles situées essentiellement dans le quartier Gounghin. Ce secteur se situait au deuxième rang après le secteur 3, renfermant la zone des écoles. La création de nouvelles écoles à proximité des anciennes se poursuivit, doublant ainsi le nombre d'établissement dans le secteur 11 (Kolognaba). La mairie créa en 1964 dans le même secteur l'école communale de Ouidi.

La décennie 60 fut marquée par la densification scolaire dans des zones nouvelles. L'émergence du secteur 9 fut favorisée par le développement de la ville dans sa partie Ouest. L'extension urbaine fut plus tranchée dans la partie Sud que dans la partie Nord à cause des barrages qui constituaient un obstacle. Les deux ponts qui les enjambaient étaient souvent inutilisables lorsque la pluie était très abondante.

En 1975, le secteur 3 conservait sa suprématie, le secteur 12 ravit la deuxième place au secteur 9. L'émergence du Secteur 12 s'explique par l'ouverture d'écoles privées dans ce secteur.

A partir de 1975, le noyau central de la ville (secteur 1 à secteur 12) fut complètement quadrillé d'écoles. La plupart de ces secteurs comprenaient d'une à quatre écoles, voire six. Ceux qui n'en possédaient pas étaient situés à proximité de secteurs suffisamment équipés. Certains quartiers du noyau central n'étaient pas lotis, ce qui limitait le rythme d'accroissement de leurs écoles; ce fut le cas d'une grande partie du quartier Larlé et Wogodogo situés dans le secteur 10.

Le secteur 4 était essentiellement constitué par la zone administrative et résidentielle et la zone de l'université. On y trouvait néanmoins trois écoles, auxquelles il convient d'ajouter l'école-Pilote actuelle école Saint-Exupéry ouverte aux enfants d'expatriés.

Au milieu des années 70, on trouvait toujours des zones pas du tout équipées situées à la périphérie. Elles n'étaient pas loties et ne connaissaient pas le même développement que certaines zones non loties dont l'importance avait nécessité l'installation d'écoles.

Le secteur 14 fut une exception. Située à proximité de la zone administrative, de l'université et de l'aéroport, il ne bénéficia d'aucune infrastructure scolaire jusqu'en 1978. Le quartier principal qu'on y trouvait était Kalgodin qui se développa très rapidement entre 1975 et 1980.

Ce qui fut frappant pendant cette période, c'est la stagnation du nombre de secteurs ne possédant aucune école. Leur nombre tomba de 7 à 6. Le secteur 14 (Kalgodin) fut le seul dans lequel fut ouverte une école. L'accroissement des équipements scolaires se produisit dans les zones déjà équipées et loties. Deux hypothèses peuvent expliquer une telle situation : soit que les autorités voulurent freiner l'équipement des les zones non loties car cela revenait à les

légitimer, soit que la crise économique et la sécheresse limitaient les capacités d'investissement, notamment municipal.

Le secteur 9, grâce à l'ouverture de deux nouvelles écoles, reprit le second rang. Des zones périphériques telles que le secteur 17 et le secteur 29 virent leur nombre d'écoles augmenter, tandis qu'au centre-ville, le secteur 1 (zone de la mission) semble avoir atteint un seuil de saturation.

De 1980 à 1985 : Cette période fut marquée par une accélération des créations. Le nombre de secteurs ne comprenant aucune école tomba à zéro. En d'autres termes, tous les secteurs de la ville furent pourvus d'écoles. La période correspondait au lancement d'une vaste campagne de lotissement. Aussi peut-on affirmer que scolarisation et lotissement sont liés.

Certains secteurs périphériques furent dotés d'écoles en nombre aussi important que les trois principaux pôles situés dans le noyau central. Ce fut notamment le cas des secteurs 16, 17 et 29.

Dans le noyau urbain ²⁴, le secteur 2 et le secteur 8 furent marqués par la faiblesse de leur équipement. Toutefois, on peut remarquer qu'ils étaient encadrés par des secteurs particulièrement bien pourvus.

La tendance du développement des équipements scolaires dans la partie Sud de la ville plutôt qu'au Nord se poursuivit.

Cependant, une appréciation du degré d'équipement de la ville à partir du seul critère du nombre d'écoles paraît insuffisante. Une telle analyse n'est satisfaisante que si l'on tient compte de la population répartie dans les

²⁴ Allant du secteur 1 au secteur 12.

différents secteurs, et surtout de la population scolarisable. Le recensement de 1985, offre une source assez fiable qui permet d'affiner notre analyse.

3) Répartition des écoles selon la population scolarisable.

La carte a été établie à partir des données provisoires du recensement démographique de la ville de Ouagadougou en 1985. Nous avons tenu compte de la population scolarisable, c'est à dire, la tranche d'âge entre 7 et 14 ans. Les écoles recrutent en priorité les enfants âgés de 7 ans et chaque enfant a droit à un redoublement par cycle, bien que dans les faits deux redoublements soient tolérés dans l'ensemble du cursus. Le rapport ayant servi à l'établissement du graphique est basé sur le nombre d'écoles par secteur pour 1000 enfants scolarisables.

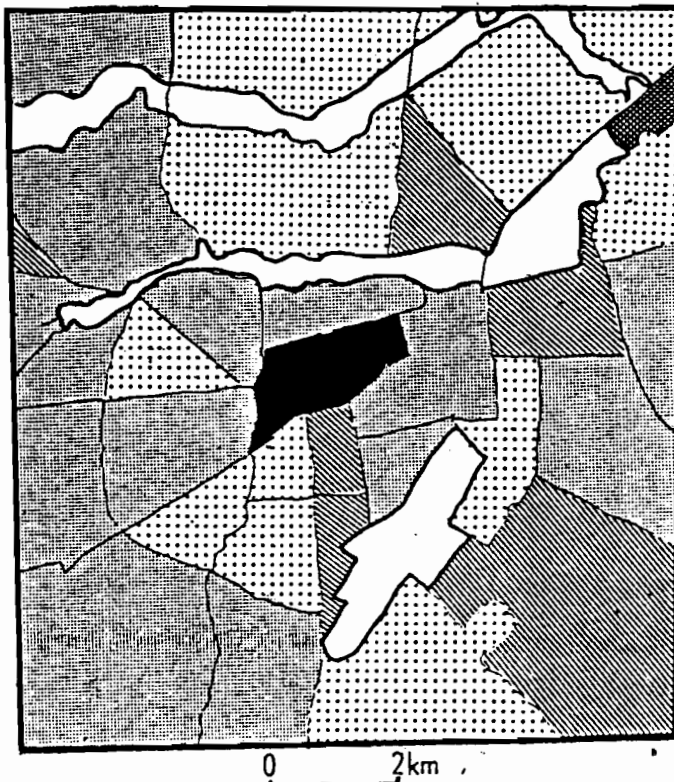
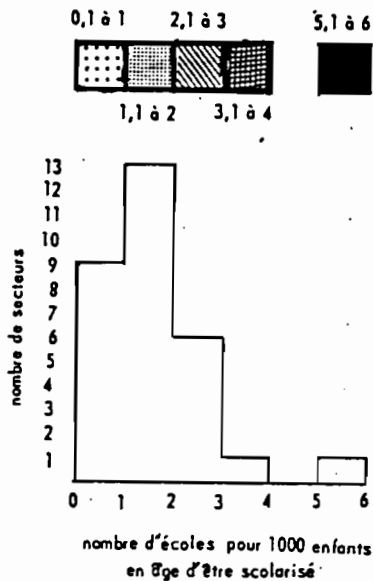
La carte de la répartition des écoles selon la population scolarisable confirme la suprématie du secteur 3 comme zone des écoles. En effet, alors qu'on avait en moyenne 1,5 école pour 1000 enfants scolarisables dans l'ensemble de la ville, ce secteur se distinguait avec 5,1 écoles pour 1000 enfants scolarisables. C'est dire que la politique de *zoning* née pendant la période coloniale a eu des prolongements jusqu'en 1985 sur l'organisation de la ville. La zone des écoles est située dans le secteur 3 et en est principalement à l'origine. La population scolarisable résidente y est peu élevée par rapport au nombre d'écoles. Il en résulte un afflux très important d'écoliers dans ce secteur pendant les périodes de cours. La vocation de la zone des écoles n'était pas à l'origine de rapprocher l'école de l'écolier, elle puisait ses racines dans une politique de *zoning* née pendant la période coloniale qui visait plutôt à constituer un milieu coupé de l'environnement quotidien de l'écolier : pour ce faire, l'école devait être éloignée des habitations. La multiplication

PRESSION DEMOGRAPHIQUE SUR LES ECOLES SELON LES SECTEURS
(1985)

LOCALISATION	POP. 7-14 ANS. (1)	NB. ECOLES	RAPPORT ECOLE POUR 1000 ENFANTS
SECTEUR 1	1874	5	2,7
SECTEUR 2	1731	1	0,6
SECTEUR 3	1582	8	5,1
SECTEUR 4	1983	4	2
SECTEUR 5	3580	6	1,6
SECTEUR 6	2089	5	2,4
SECTEUR 7	3840	4	1
SECTEUR 8	3369	3	0,9
SECTEUR 9	4852	8	1,9
SECTEUR 10	5680	5	0,9
SECTEUR 11	4273	6	1,4
SECTEUR 12	4078	7	1,7
SECTEUR 13	2218	5	2,3
SECTEUR 14	5446	2	0,4
SECTEUR 15	3122	2	0,6
SECTEUR 16	5012	8	1,6
SECTEUR 17	5645	9	1,6
SECTEUR 18	691	1	1,4
SECTEUR 19	2315	4	1,6
SECTEUR 20	847	1	1,2
SECTEUR 21	829	2	2,4
SECTEUR 22	2669	4	1,5
SECTEUR 23	4862	5	1
SECTEUR 24	2015	5	2,5
SECTEUR 25	952	1	1
SECTEUR 26	305	1	3,3
SECTEUR 27	1757	1	0,7
SECTEUR 28	3043	4	1,3
SECTEUR 29	4329	8	1,8
SECTEUR 30	2297	5	2,2

(1) recensement démographique de 1985

diagramme de distribution



des écoles dans la zone a été possible grâce au vaste domaine qu'on avait accordé à l'origine à la première école lors du lotissement initial. Au fur et à mesure que le besoin se faisait sentir, on créait une nouvelle école à proximité de l'école initiale. Ainsi, l'école Centre a été dédoublée en école Centre A et B. Elles devinrent par la suite écoles Centre Garçons et écoles Centre Filles, puis elles finirent par prendre le nom du quartier à proximité duquel elles se trouvaient. Aujourd'hui on distingue, les écoles Paspanga A,B,C et D. Les vastes cours se rétrécirent peu à peu avec l'accroissement des effectifs résultant de la création des nouvelles écoles dans la cour de l'école initiale.

Le développement horizontal de la ville s'accompagna d'une densification des quartiers du noyau central. Le souci d'éviter de longs déplacements aux écoliers nécessita l'augmentation de la capacité d'accueil des écoles. On ne peut pas reprocher à ceux qui établirent les premiers plans de lotissement d'avoir eu des vues étroites. En effet, la plupart des premières écoles disposèrent de grands terrains qui permirent la création de nouvelles écoles. Il en résultait certes le rétrécissement de la cour de l'école, mais n'est-il pas préférable d'augmenter sur place la capacité d'accueil pour éviter de longs trajets aux écoliers ?

Contre toute attente, le second pôle favorisé fut un secteur périphérique (secteur 26). La faiblesse de la population scolarisable est à l'origine de ce phénomène; aussi la pression démographique sur l'équipement dans ce secteur est-elle relativement faible. Situé en bordure de la nouvelle zone industrielle, le secteur fut équipé en prévision de l'afflux de la population ouvrière que pouvait susciter une implantation excentrée par rapport au centre-ville. La crise économique qui survint freina le développement

escompté, car de nombreuses usines fermèrent leurs portes. De plus, peu d'ouvriers élirent domicile à proximité de la zone.

Certains secteurs comprenaient un nombre élevé d'écoles,²⁵ mais la pression démographique y était très forte. On y relevait moins de deux écoles pour 1000 enfants scolarisables. Toutefois, ils étaient au dessus de la moyenne générale.

Douze secteurs étaient au-dessous de la moyenne et ce n'étaient pas forcément des secteurs périphériques (secteur 2, secteur 7, secteur 8, secteur 10, secteur 14). Cette situation s'explique par le fait qu'ils étaient d'une part situés à proximité de secteurs suffisamment équipés, ce qui réduisait le temps de parcours des écoliers. C'est le cas notamment du secteur 2 composé d'anciens quartiers traditionnels au lotissement approximatif. Les enfants y étaient généralement orientés vers les écoles de la mission située dans le secteur 1. Le secteur 10 était sous équipé; il est également composé en grande partie d'ancien quartiers d'habitat traditionnel qui gardèrent pendant longtemps leur morphologie, une importante partie n'ayant pas été lotie avant le milieu des années 80.²⁶ Cela explique en partie le retard prit par ce quartier dans son équipement scolaire.

A la différence du secteur 10, le secteur 14 est une zone d'habitat non loti qui a connu son essor vers les années 70. Il a été rasé en 1986, aussi les données

²⁵ Secteur 9, secteur 12, secteur 16, secteur 17, secteur 29.

²⁶ Il s'agit notamment de certaine zone du quartier Larlé, et des quartiers Wogodogo-Nonsin.

statistiques la concernant sont aujourd'hui désuètes. Il était marqué par une très forte concentration d'enfants scolarisables.

Les secteurs périphériques insuffisamment équipés sont en passe de le devenir car ils ont été touchés par la politique de restructuration des quartiers non lotis. Les nouveaux aménagements prévoient toujours des espaces pour les équipements et en priorité les équipements scolaires.

Le rapport population scolarisable et équipement est plus révélateur du degré d'équipement des différents secteurs. Plus que la carte de la répartition des écoles seules, il correspond mieux à la réalité même si, dans certains cas, on aboutit au même résultat.

Une analyse basée sur la localisation exacte des écoles permettrait d'affiner davantage les résultats car il est évident qu'une école située à la limite de deux secteurs profite davantage aux populations vivant à la périphérie qu'aux populations situées au centre des secteurs concernés. De plus, les capacités d'accueil des écoles sont différentes. La réputation de certaines écoles draine vers elles, un nombre très important d'écoliers dont le domicile est souvent très éloignés. C'est notamment le cas du secteur 24 où quatre écoles privées ²⁷, étaient surtout fréquentés par des enfants venant des différents secteurs de la ville, si bien qu'apparut la nécessité de mettre en place un service de transport d'écoliers et une cantine scolaire dans ces écoles.

²⁷ Il existait six écoles dans ce secteur dont quatre écoles privées: Avenir kis wend sida A-B-C-D.

En définitive, il y a eu une évolution significative des équipements scolaires. En ville la création d'écoles a été plus importante mais la pression démographique y est plus forte.

II- LES EQUIPEMENTS SANITAIRES : ORGANISATION ET RYTHME D'IMPLANTATION.

Une reconstitution de la carte sanitaire est indispensable à la connaissance du rôle des équipements urbains. De plus elle montre une évolution quantitative et qualitative depuis 1945 à nos jours. Ceci ne veut pas dire qu'il y ait eu une évolution satisfaisante. Notre propos n'est pas de faire l'histoire de l'équipement sanitaire en général, mais de voir ses caractéristiques en milieu urbain. Une telle étude ne peut prendre en compte l'équipement figé dans son contexte géographique. S'il est vrai que la localisation de l'équipement lui confère un caractère urbain, il n'en demeure pas moins que celui-ci rayonne sur un périmètre plus vaste qui, souvent, lui confère également un caractère national. Or, la campagne l'emporte sur la ville au Burkina Faso. L'amalgame ne devrait pas être maintenu entre les grands complexes à vocations multiples et les formations modestes au rôle plus réduit, surtout dans les régions faiblement équipées. D'où la nécessité d'identifier les typologies adoptées au fil du temps et de montrer en quoi elles furent tributaires des doctrines en vigueur à propos des équipements de santé.

Très souvent le fonctionnement des équipements, n'obéit pas à la politique prônée. Quels furent les mécanismes qui sous-tendirent la localisation des principaux complexes ? Dans quelles conditions furent-ils conçus ? L'analyse du complexe hospitalier de Ouagadougou et, dans une moindre

mesure, de celui de Bobo nous permettra d'en cerner les principaux aspects, de mettre en évidence les multiples difficultés d'intégration d'un grand complexe dans son milieu géographique et économique.

Ceci ne nous fait pas perdre de vue la spécificité urbaine. En plus des équipements majeurs, il existe une kyrielle de petites formations qui forment un réseau propre à la ville. Il s'agira donc de scruter sous divers angles le tissu sanitaire au coeur de la ville.

A) EVOLUTION DE LA TYPOLOGIE DES EQUIPEMENTS SANITAIRES.

1) Les premières typologies.

L'évolution des équipements sanitaires est difficile à établir avec précision, car la nomenclature adoptée pour désigner les différentes formations a beaucoup varié dans le temps, selon les préoccupations des autorités et selon les politiques adoptées.

Très souvent, les typologies officielles ne répondaient pas aux réalités qu'elles recouvraient sur le terrain. Des réajustements ont été continuellement opérés; ce qui soulignait les préoccupations du moment. Aussi ne proposerons-nous pas une série classique répondant à une standardisation des équipements depuis 1948 jusqu'aux années 80.

Dans les classifications proposées par les autorités des services sanitaires, il y a une constante au niveau des grands complexes. Ils ne changent de statut que selon les mutations de l'environnement géographique (degré d'urbanisation) et la qualité de l'équipement. Les petites et moyennes formations sont plus difficiles à étiqueter avec précision. Leur statut change sans cesse selon les années. Il en est de même pour les formations spécialisées : elles sont tantôt considérées comme telles, tantôt incluses dans la catégorie des dispensaires ou des centres médicaux de médecine générale.

D'une année à l'autre, une même catégorie de formations augmente ou diminue dans des proportions très importantes. C'est par exemple le cas des

Centres Médicaux qui, au nombre de 18 en 1954, passent à 22 en 66 pour tomber à 11 en 1976. En 1979, ils remontent de nouveau pour atteindre le chiffre de 41. Il est évident qu'une telle fluctuation est peu probable ; en réalité, ce sont les classifications adoptées qui ont varié plus que le nombre de ce type d'équipement. D'où la nécessité de définir une typologie qui pourrait servir de façon continue à l'évaluation des équipements.

C'est surtout le statut des maternités qui pose le plus problèmes. Certaines années, les rapports font une distinction nette entre les formations de médecine de soins et les maternités, même si celles-ci sont rattachées à une formation sanitaire. D'autres années, elles sont annexées au type de formation auquel elles sont rattachées. Ainsi seules, les maternités isolées sont comptées comme équipement à part. Ceci pose le problème de la fiabilité des statistiques officielles, qu'il convient les manipuler avec précaution. L'inventaire qui va suivre montre à quel point les fluctuations furent importantes. Nous essayerons en même temps de voir à quelles préoccupations elles répondaient.

En 1949 ¹ la typologie suivante fut adoptée :

- Etablissement de Médecine Générale	0
- Ambulances	2
- Centres Médicaux	15
- Dispensaires	56
- Maternités seules	1
- Maternités Rattachées	27

¹ 200 mi 1900/2G49; "Direction de l'Assistance Médicale et Indigène, rapport annuel 1949"; A.N.Paris.

- Formations spécialisées	4
Total Général	105

Les maternités sont comptées par unité, même quand elles sont rattachées à des formations de médecine de soins.

En 1954, on adopte une autre typologie consécutive à la modernisation des équipements en cours, surtout en ce qui concerne les équipements majeurs. Les Ambulances furent mieux équipées, situées dans des localités où l'urbanisation était plus tranchée; elles se muèrent en hôpitaux secondaires, modernité l'exigeant; cependant, elles n'étaient pas assez étoffées pour passer au statut d'hôpital.

Classification en 1954 ² :

- Grands Hôpitaux	0
- Hôpitaux Secondaires	2
- Centres Médicaux	18
- Dispensaires	91
- Maternités rattachées	29
- Maternités seules	4
- Etablissements spécialisés	4
Total général	148

En 1963 ³, le changement marquait plutôt la volonté de lutter contre la lèpre comme le souligne la classification adoptée. En même temps les villes furent équipées d'hôpitaux.

² 200 mi 2001/ 2G54/72 "Service de la Santé Haute Volta : rapport annuel 1954"; A.N Paris. On remarquera également le changement de la dénomination du Service.

- Hôpitaux	2
- Centres Médicaux	26
- Maternités	83
- Dispensaires	178
- Dispensaires Hyprolèproseries	47
- Services d'Hygiène	2
Total général	338

1966 marqua la chute du premier président de la Haute Volta, et son remplacement par un régime militaire. Nous trouvons là, un petit changement dans la classification qui fit baisser le nombre global des équipements sanitaires. Faut-il y voir les traces d'une politique d'austérité ?

- Hôpitaux Principaux	2
- Hôpitaux Secondaires	2
- Centres Médicaux	22
- Dispensaires	238
- Maternités Communales	2
- Hypnolèproseries	19
Total Général	285

Ici, les maternités ne sont pas considérées comme étant des équipements à part. Tant qu'elles étaient annexées à des formations pratiquant la médecine de soins, elles ont été considérées comme telles. On ne comptabilisait pas,

³ Ministère de la Santé et de la Population " Rapport annuel 1960", Centre de documentation de la Direction d'Etudes et de Planification (D.E.P) du ministère de la Santé du Burkina Faso.

alors, deux formations mais une seule, pratiquant des formes différenciées de soins. Cela réduisait sensiblement le nombre total de formations sanitaires. Toutefois, le nombre de places (lits) réservées aux maternités était signalé. Les nouvelles maternités communales de Ouagadougou, ouvertes en 1965-1966, furent considérées comme des formations à part; elles ont été conçues à cet effet et ne pratiquaient que des accouchements.

Cette classification de 1966 remettait en cause l'évolution galopante des équipements sanitaires; elle mettait l'accent sur la qualité des infrastructures plus que sur leur quantité.

C'est finalement en 1978 que le pays énonça une charte de programmation sanitaire nationale pour la décennie 80-90 qui avait été ébauchée dans ses grandes lignes lors du Plan Quinquennal 1972-76. Elle précisait les objectifs à atteindre et innovait dans la conceptualisation des modèles d'équipements. De nouvelles terminologies furent adoptées afin de mieux désigner les formations, ainsi que de nouvelles "grilles d'équipements sanitaires".

2) La nouvelle typologie et ses configurations.

a)- Hôpitaux Nationaux (H.N) : Ce terme désignait les établissements sanitaires comportant les services suivants : médecine générale, chirurgie, pédiatrie, maternité, laboratoires, radiologie et services spécialisés.

Ils pratiquaient les formes les plus diversifiées de soins. C'étaient les principaux pôles du réseau sanitaire national. A terme, le pays devait être doté d'un Centre Universitaire Hospitalier.

b)- Hôpitaux Départementaux (H.D) : Ces établissements devaient comporter les services suivants : médecine générale, pédiatrie, maternité, soutenus par des services de laboratoire et de radiologie.

NATURE ET DESCRIPTIF DE L'EQUIPEMENT SUPERFICIE m2

HOPITAL DEPARTEMENTAL (300 lits)	9060
1) Médecine.....	1237
- Dépendances	140
2) Pédiatrie	665
- Dépendances	155
3) Chirurgie	1362
- Bloc opératoire.....	790
- Dépendances	160
4) Maternité	830
5) Ophtalmologie.....	195
6) Cabinet dentaire.....	195
7) Consultation externe.....	100
8) Administration.....	120
9) Banque de Sang.....	80
10) Laboratoire	217
11) Radiologie	127
12) Pharmacie.....	127
13) Morgue.....	80
14) Groupe électrogène.....	80
15) Buanderie	235
16) Cuisine	200
17) Sanitaires extérieures.....	120
18) Cuisines extérieures.....	80
19) Lavoirs extérieurs	45
20) Logements pour Médecins.....	720
21) Logements pour Infirmiers	800

sources : Ministère de la Santé Publique "Documents de Programmation Sanitaire Nationale 1980-1990", Ouagadougou, Mars 78, rapport dacty., Documentation D.E.P Ministère de la Santé.

De prime abord, l'observation de ce tableau paraît rébarbatif, mais il est révélateur des tentatives d'adaptation des équipements modernes à leur milieu social. Ainsi dans les ensembles à construire était-il prévu des sanitaires extérieurs(17), une cuisine extérieure(19) en plus de la cuisine(16). Ces commodités furent adjointes à cause des accompagnants qui, le plus souvent, restaient à côté de leurs malades. En plus du fait qu'ils atténuaient l'isolement auquel les patients n'étaient pas préparés, ils leur rendaient des services que le budget des formations sanitaires ne pouvait pas assurer (alimentation appropriée, changement du linge, etc.). Pour souligner l'importance des accompagnants dans les formations, notons qu'en 1969, l'hôpital de Ouagadougou avait enregistré 1637 accompagnants pour 13.212 hospitalisés, c'est- à- dire environ un accompagnant pour douze hospitalisés⁴. Faut-il souligner que l'hôpital départemental drainait vers lui, des malades venant le plus souvent des campagnes ?

L'objectif à terme était de doter tous les départements d'un hôpital départemental⁵ en renforçant les différents centres médicaux ou en en construisant de nouveaux. La première solution était la moins coûteuse et pouvait se réaliser progressivement, sans pour autant interrompre les activités de formation. Aussi fut-elle la plus prisee.

Il existait dix départements en 1976, trois d'entre eux possédaient leur hôpital départemental :

⁴ Ministère de la Santé et de la population "rapport année 1969"; Direction de la santé urbaine Ouagadougou, multig.

⁵ Découpage départemental en 1978 : Centre, Centre-Est, Centre-Nord, Centre-Ouest, Est, Haut-Bassin, Nord, Sahel, Sud-Ouest, Volta Noire.

- Fada, pour l'Est,
- Gaoua pour le Sud-Ouest,
- Ouahigouya pour le Nord.

Les départements du Centre et des Hauts-Bassins abritant respectivement les hôpitaux nationaux de Ouagadougou et de Bobo ne faisant pas partie de cette liste. Il restait donc cinq départements à doter.

c) **Le Centre Médical (C.M)** : il devrait disposer d'une médecine générale, d'une maternité et d'un petit laboratoire.

Sa configuration technique fut définie ainsi que suit :

NATURE ET DESCRIPTIF DE L'EQUIPEMENT.SUPERFICIE (m2)

CENTRE MEDICAL (60 LITS)	1320
<hr/>	
1 Dispensaire	624
1 Maternité	366
1 Laboratoire	30
1 Pharmacie	40
1 Service Administratif.....	100
1 P.M.I	160

sources : Ministère de la Santé 1978 : op.cit.

Le Centre Médical était une formation moyenne, dirigée par un médecin. L'équipement intégrait un centre de récupération et d'éducation nutritionnelle, le P.M.I. L'objectif était d'équiper toutes les sous-préfecture

d'un centre médical qui serait l'échelon de référence des C.S. (Centres de Santé) et des C.S.P.S.(Centre de Santé et de Promotion Sociale).

Il était prévu la mise en place des formations intermédiaires entre les centres médicaux et les C.S.P.S, les C.S que l'on trouverait dans chaque arrondissement de Santé. Le C.S était conçu sur le modèle réduit à moitié d'un centre médical amputé de sa maternité. Dans la pratique, ce n'était qu'un dispensaire prévoyant une salle d'hospitalisation. Aussi les formations qui répondaient à ce critère portèrent-elles la dénomination de dispensaire, aussi bien dans le langage populaire que dans les rapports officiels des services de Santé.

NATURE ET DESCRIPTIF DE L'EQUIPEMENT SUPERFICIE(m2)

C.S.....	752
1 Dispensaire	414
- Salle de consultation.....	36
- Salle de petite chirurgie	36
- Salle d'hospitalisation	220
- Salle de pansement	18
- Salle d'injection	18
- Salle de stérilisation.....	18
- Salle de garde	8

sources : Ministère de la Santé, 1978 : op.cit.

Ce type d'équipement resta au stade de la conception. Le document de programmation n'était pas explicite sur la nature de cet équipement; l'arrondissement n'était pas non plus une réalité administrative importante. Les centres médicaux jouaient le même rôle que le centre de santé (C.S). Aussi, furent-ils éclipsés par les C.S.P.S (Centre de Santé et de Promotion Sociale.)

d) Les Centres de Santé et de Promotion Sociale (C.S.P.S) : c'est la formation ayant les mêmes caractéristiques que le C.S, mais en modèle réduit.

DESCRIPTIF ET NATURE DE L'EQUIPEMENT SUPERFICIE (m2)

C.S.P.S (10 lits).....	325
1 Dispensaire.....	135
- Salle de consultation.....	24
- Salle d'hospitalisation.....	15
- Salle de soins.....	10,5
- Laboratoire.....	14
- Pharmacie.....	10,5
- Magasin.....	10,5
- Sanitaire extérieur.....	18
- Hall d'attente.....	32,5
1 Maternité.....	190
- Salle de Consultation.....	14
- Salle de Travail.....	12
- Salle d'hospitalisation.....	42
- Salle d'accouchement.....	16
- Salle de soin.....	12
- Salle de stérilisation.....	8

- Salle de garde	12
- Magasin.....	10
- Sanitaires extérieurs	28
- Hall d'attente	36

Sources : Ministère de la Santé ; 1978 : op.cit

Le rôle des C.S.P.S fut bien défini. Sa modestie qui favorisait son entretien en fit un équipement de référence. Contrairement aux C.S qui n'eurent pas de succès, les C.S.P.S connurent une expansion notable. C'était des formations assez étoffées dont la Maternité était l'infrastructure essentielle.

L'objectif visé par les autorités pour la décennie 1980-90 était la construction d'un C.S.P.S pour 15 à 20.000 habitants dans un rayon maximum de 20 km. Pour les centres urbains, l'installation des C.S.P.S devait répondre aux besoins du milieu urbain et non pas à des critères définis pour l'ensemble du pays.

e) Les Postes de Santé Primaires (P.S.P) : A la base du réseau sanitaire, c'était des formations modestes comportant une salle de pansement et une salle de dépôt pharmaceutique. Les P.S.P devaient être gérés par les communautés villageoises elles-mêmes; celles-ci désignaient en leur sein un responsable chargé de donner des petits soins aux villageois et d'entretenir la formation. L'objectif énoncé fut la construction d'un P.S.P par village..

Nature et descriptif de l'équipement Superficie en m2

P.S.P.

- - Salle de pansement	24
- Salle de dépôt de médicaments	9

source : Ministère de la Santé ; 1978 : op.cit

C'est aussi à cette occasion que les services de P.M.I (Protection Maternelle et Infantile) prirent de l'importance. Ces centres de récupération et d'éducation nutritionnelle avaient un caractère plus préventif que curatif.

La nouvelle grille ne faisait pas explicitement cas des formations traditionnelles tels que les dispensaires et les maternités, du moins elle ne les évoquait pas en tant qu'unités d'équipement. Ils apparaissaient dans le descriptif des équipements intégrés : les C.S.P.S, les C.S, les C.M regroupaient ainsi des maternités et des dispensaires qui pouvaient fonctionner de façon isolée.

Cette grille des équipements entrainait dans le cadre de la politique du développement intégré prônée alors. Les C.S.P.S en furent les exemples les plus significatifs à l'échelle restreinte de la politique sanitaire. Ils convenaient, par leur souplesse, aussi bien aux villes qu'aux campagnes.

La hiérarchisation des complexes sanitaires allait du village au centre administratif le plus important. Le renforcement des infrastructures sanitaires répondait, par cette grille, au degré d'urbanisation. Les deux plus grands complexes (hôpitaux nationaux) se localisaient dans les deux plus grandes villes. Les hôpitaux départementaux se situaient généralement dans le chef-lieu du département qui, de fait, était le centre urbain le plus important de la région. Ensuite, venait le centre médical (C.M) qui se trouvait dans la sous-préfecture servant ainsi de relais au département.

C'est le C.S.P.S qui tranche dans cette hiérarchisation classique. En effet, sa localisation ne dépend pas de la hiérarchie du réseau administratif mais de considérations d'ordre géographique et humain. Elle vise à combler l'absence d'équipement selon la répartition géographique de la population.

Après 1978, les rapports des services de Santé ne sont pas précis dans l'inventaire des différents types d'équipements malgré l'énonciation de cette doctrine. Ils ont du mal à définir avec précision la nature de certains équipements. C'est surtout au niveau des formations intermédiaires que la difficulté réside, là où fut introduite l'innovation. Les centres médicaux (C.M) et les centres de santé (C.S) sont comptés dans la même rubrique; il en est de même pour les C.S.P.S et certaines formations regroupant à la fois un dispensaire plus une maternité.

Evolution des équipements sanitaires(1979-1983)

Type de formation	1979	1980	1981	1982	1983
Hôpitaux Nationaux	2	2	2	2	2
Hôpitaux Régionaux	5	5	5	5	5
C.M + C.S	41	41	41	42	58
C.S.P.S + D.M + C.S	189	222	243	257	253
Dispensaires seuls	167	167	167	243	?
Maternités seules	37	104	128	130	155
P.S.P				964	1074

sources : Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, : " Rapports Annuels 79, 80, 81, 82, 83, Statistiques Sanitaires".
Direction des Etudes et de la Planification Ouagadougou.

Ce tableau fait apparaître les C.S dans deux rubriques; c'est la preuve qu'on ne sait exactement où "caser" cet équipement. Les regroupements ne sont pas dictés par le souci de simplifier le tableau, mais ils résultent de la difficulté à étiqueter avec précision les équipements. Les anciennes typologies subsistent mais on précise leur isolement par rapport aux équipements intégrés. On note là une volonté manifeste de donner une nouvelle orientation aux équipements. L'intégration des formations à leur milieu est soulignée; toutefois, on a du mal à appliquer cette politique sur le terrain, car elle semble compliquée aux yeux-mêmes des fonctionnaires chargés de la mettre en oeuvre.

Les premiers postes de santé primaires furent ouverts au début des années 80. Mais les objectifs prônés pour la santé pour tous en 1990 étaient loin d'être atteints.

Le Plan quinquennal 1986-90 reprit dans ses grandes lignes la Programmation établie en 1978.

En définitive, l'étiquetage des formations sanitaires n'est pas aisé à faire surtout lorsqu'on se propose de les étudier sur la longue durée. Si au niveau des grands complexes, il n'y eut pas de transformations profondes, les petites formations, plus nombreuses et assurant les soins courants, connurent de nombreuses tentatives de réadaptation à leur milieu. Dans quelle mesure celles-ci eurent-elles un effet sur l'organisation du réseau urbain? Mieux, comment les équipements furent-ils adaptés à leur milieu ?

ORGANISATION DES FORMATIONS SANITAIRES DE LA HAUTE VOLTA
EN 1949

ETABLISSEMENTS SPECIALISES

DISPENSARE OPHTALMOLOGIQUE
ASTILES D'ALIENES N.P = 32
LAZARETS TERRESTRES N.P = 60

Ouagadougou et Bobo Dioulasso.

AMBULANCES

E.F = 2 N.P = 219

N = 2 N.P = 65

Ouagadougou et Bobo Dioulasso

CENTRES MEDICAUX

E.F = 15 N.P = 476

N = 14 N.P = 268

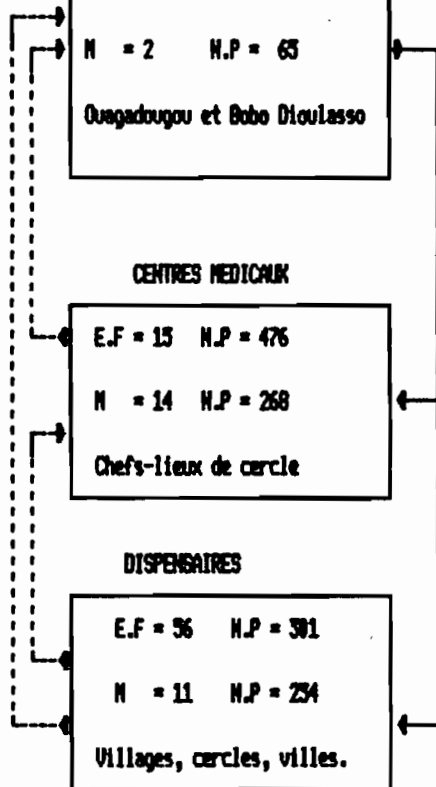
Chefs-lieux de cercle

DISPENSAIRES

E.F = 56 N.P = 301

N = 11 N.P = 254

Villages, cercles, villes.



- > REORIENTATION DES PATIENTS.
 ———> HIERARCHISATION DU RESEAU SANITAIRE.
 N.P NOMBRE DE PLACE
 E.Q EQUIPEMENT FINE
 N MATERNITE

Source : D'APRES RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION
SANITAIRE EN HAUTE VOLTA. 200 MI 1900
2049. A.N PARIS.

B) UN RESEAU SANITAIRE ARTICULE AUTOUR DE DEUX POLES URBAINS : OUAGADOUGOU ET BOBO.

Pendant la période coloniale, la répartition des équipements sanitaires reproduisait la carte administrative du territoire. De ce point de vue, elle contribua fortement à fixer le réseau urbain. Après la deuxième guerre mondiale, on nota une volonté de modernisation qui se concrétisa, surtout en ville, par la réalisation de véritables hôpitaux.

1) Organisation du réseau sanitaire et qualité des équipements au lendemain de la reconstitution.

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, on dénombrait officiellement 101 formations sanitaires en Haute-Volta. Ce chiffre est néanmoins à prendre avec précaution, car, dans la réalité nombre d'entre elles ne figuraient que dans les rapports administratifs.

Les dispensaires constituaient la base de la pyramide et étaient les plus répandus. On en dénombrait à la fin de l'année 1949 cinquante-six soit environ 55% du total des équipements sanitaires. Leur localisation était surtout rurale. On ne comptait que deux dispensaires urbains dans tout le territoire : le dispensaire de Bobo ⁶ qui faisait office de centre de médecine générale et le dispensaire ophtalmologique de Ouagadougou.

⁶ Il s'agissait du dispensaire de Tounouma tenu par les missionnaires avec la participation de l'administration publique.

Ces formations étaient généralement dans un grand état de délabrement et avaient un strict minimum de matériel pour fonctionner. Les bâtiments dans leur quasi totalité étaient en banco ⁷ et menaçaient de tomber; les crédits qu'on leur affectait permettaient juste d'en faire des abris.

La répartition géographique des dispensaires correspondait plus ou moins aux zones de forte concentration humaine. 48% des dispensaires étaient implantés dans la partie Est. Ceci correspondait à des régions les plus densément peuplées du territoire. Les dispensaires étaient tenus par des infirmiers et des auxiliaires de santé qui avaient pour tâche de donner des soins primaires. Lorsque les patients étaient gravement atteints, ils étaient aiguillés en priorité vers le centre médical qui se trouvait dans le chef-lieu de cercle le plus proche et, parfois, directement vers l'ambulance.

Les Centres médicaux jouaient en principe un rôle important dans la hiérarchie du réseau sanitaire. Au nombre de quinze inégalement répartis sur l'ensemble du territoire, on les trouvait principalement dans les chefs-lieux de cercle. Plus proche du lieu de pouvoir, ils étaient mieux entretenus que les dispensaires, généralement plus étoffés en matériel et en personnel. En plus des soins donnés aux populations du chef-lieu, leur rôle était de recevoir les malades provenant des dispensaires de brousse. A leur tour, ils servaient de relais aux ambulances situées dans les deux centres urbains les plus importants.

Les ambulances : jusqu'en 1954, la Haute-Volta était le seul territoire de l'AOF à ne pas disposer d'un Hôpital. Ceci tenait moins à son degré

⁷ Matériau local provisoire.

d'urbanisation ⁸ qu'à l'importance que revêtait son équipement au sein du système colonial jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Le réseau sanitaire s'articulait autour des deux ambulances situées à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso correspondant l'une à la région Est et l'autre à la région Ouest. Cependant, leur rayonnement était inégal et leur état ne reflétait pas la pression démographique qu'elles supportaient.

L'ambulance de Ouagadougou était la moins étoffée tant en locaux et en matériel qu'en personnel, alors qu'elle rayonnait sur les cercles les plus peuplés (autour de 70% de la population totale). C'est là que se trouvaient 60% des centres médicaux et 70% des dispensaires de villages en 1950.

Durant les premières années de la reconstitution de la Haute-Volta, elle reflétait l'état de délabrement dans lequel avait végété le territoire. Citant un administrateur, le rapport annuel des services sanitaires nous en fait une description fort saisissante :

"Le bloc opératoire comprenait une seule salle d'intervention. Il n'y avait pas d'électricité toute la nuit, le chirurgien opérait à la lumière de la lampe à pression ou tempête dans une atmosphère surchauffée. Les pavillons d'hospitalisation n'avaient aucune fermeture, et lors des hivernages les chambres étaient inondées et les malades exposés à la poussière et à la lumière du vent(...).

⁸ L'opposition entre hôpital et ambulance provenait non seulement de la capacité du premier à donner des soins performants, mais surtout du rôle de la seconde qui tenait compte, en priorité, de son intégration à la région environnante. L'hôpital semblait être un équipement propre à la ville, cependant, l'Ambulance avait un rôle polyvalent, provisoire caractérisé par son ouverture à la campagne.

Aucune réfrigération, les véhicules à bout de souffle stationnaient le plus souvent dans les garages⁹ (...) Cet établissement n'avait de sanitaire que le nom, son aspect lépreux, son inconfort n'étaient pas pour remonter le moral des malades. La cour était transformée en champs d'arachide que le personnel et les manoeuvres cultivaient souvent au détriment du service" ¹⁰

Grâce à un crédit d'urgence voté par le nouveau Conseil de la Haute-Volta des aménagements furent apportés à cette formation délabrée.

L'Ambulance de Ouagadougou qui faisait désormais office de formation sanitaire d'une capitale de territoire, était composée de bâtiments en banco organisés en pavillons réservés à l'administration, à une hospitalisation européenne de huit chambres à un lit, une hospitalisation africaine payante d'une trentaine de lits, et enfin d'une vingtaine de cases rondes vétustes dont la capacité d'accueil variait au cours de l'année dans d'assez larges proportions par l'adjonction de tîras ¹¹ installés à la demande des besoins des différents services.

L'Ambulance de Bobo était la meilleure du territoire. Sa capacité hospitalière était quatre fois supérieure à celle de Ouagadougou : 126 places contre 36. Les locaux, en meilleur état, étaient construits en dur sans pour autant que

⁹ Pour une Ambulance, des véhicules étaient indispensables, en fait, il convient de parler d'ambulance du nom même nom que la formation sanitaire.

¹⁰ 200 mi 1900 2G49/16; "Rapport annuel santé"; A.N. Paris.

¹¹ Lit bas fait de fibre végétale.

l'établissement fût à proprement parler moderne. Elle servait de relais à 40% des centres médicaux et à 30% de dispensaires de villages.

Ce constat nous amène à nous poser la question suivante quels étaient les facteurs déterminants de la qualité des équipements ? Quand on compare les deux ambulances, en tenant compte de leur état et de leur fonction dans la structure du réseau sanitaire, on observe une forte inégalité au détriment de l'ambulance de Ouagadougou. Cela tient à plusieurs facteurs dont le plus important relève de l'environnement économique qui, en même temps, détermine la composition sociale du centre urbain où l'équipement était situé.

La forte densité humaine dans la partie Est du territoire où était située l'ambulance de Ouagadougou, ne correspondait pas au développement des activités économiques. A la date de la reconstitution du territoire Bobo faisait office de Capitale économique et administrative des cercles de Haute Volta. Les représentations des maisons d'import-export s'y trouvaient ainsi que les directions des différents services administratifs de la Haute Côte d'Ivoire. C'était également le terminus du chemin de fer venant de la Côte. Bobo abritait également l'une des plus importantes bases militaires coloniales de l'AOF.

Par conséquent, on y trouvait un nombre relativement plus important d'habitants aux revenus substantiels employés de maison de commerce, commerçants, fonctionnaires et surtout Européens. La présence de cette dernière frange a été déterminante pour l'amélioration de l'ambulance de Bobo, car l'administration était plus attentive aux besoins de la population européenne.

La fréquentation des infrastructures sanitaires par la population européenne déterminait donc leur qualité.

Dans l'organisation des services hospitaliers, il y avait, à la fin des années 40 et même jusqu'au milieu des années 50, une ségrégation de fait entre population européenne et population africaine. La ségrégation économique - qui se poursuit de nos jours - était doublée d'une ségrégation raciale. En effet, l'usage était de faire une distinction entre les pavillons réservés à l'hospitalisation européenne, à l'hospitalisation africaine payante et enfin à l'hospitalisation des non-payants. Cette forme de ségrégation joua en faveur de l'ambulance de Bobo qui drainait vers elle un nombre plus important d'Européens et une catégorie plus large de patients solvables.

Les formations spécialisées : elles se singularisaient par leur localisation urbaine. On distinguait principalement trois types : un dispensaire ophtalmologique et deux asiles d'aliénés, et un lazaret terrestre. C'est surtout la deuxième forme d'établissement qui avait une vocation urbaine. La mise en place d'asiles procédait de la forme d'organisation urbaine où l'on éprouvait le besoin de soustraire les malades mentaux de la circulation. Deux établissements pour malades mentaux existent, l'un à Bobo et l'autre à Ouagadougou.

Le dispensaire ophtalmologique de Ouagadougou était contrôlé par les missionnaires. Sa localisation ne procédait pas d'une volonté d'équiper la ville d'un établissement spécialisé, mais de la mission catholique de Ouagadougou au sein de laquelle il fonctionnait.

Le lazaret terrestre, lieu de transit, devait sa localisation à Bobo au contrôle de la main d'oeuvre vers la Côte-d'Ivoire. Le chemin de fer par

lequel étaient évacués les produits vers la côte servait également à l'acheminement la main d'oeuvre vers les plantations ivoiriennes. Bobo, qui était le terminus du chemin de fer, était de ce fait une ville de transit par laquelle les migrants étaient contrôlés avant d'être expédiés dans les plantations.

2) La capacité hospitalière et le personnel.

a) Capacité hospitalière.

En 1949, il y avait 1474 places d'hospitalisation dans les services sanitaires de Haute-Volta, soit une place pour 2124 personnes. Cette moyenne appelle cependant des remarques nécessaires à la compréhension de la réalité sanitaire de l'époque.

D'abord, pourquoi la terminologie "place" au lieu de "lit"? La notion de place est celle qui cernait le mieux la réalité, dans la mesure où plus de 85% de la capacité hospitalière était constituée de couchettes provisoires¹².

Il n'y avait de véritables lits organisés que dans les ambulances de Bobo (52 lits pour Européens, 123 lits pour Africains) et de Ouaga (8 lits pour Européens, 36 lits pour Africains) soit un total de 219 lits véritablement organisés. Sur cette base, il y avait en 1949 un lit pour 14286 personnes. En tenant compte de la ségrégation sociale instituée dans les services sanitaires, on avait les rapports suivants : un lit organisé pour 47 Européens contre un lit pour 25417 Africains.

¹² Ces places étaient constituées soit de târas, soit de bloc de ciment ou encore de couchette de fortune faite avec des planches. Elles étaient aménagées au coup par coup, c'est à dire quand le besoin se faisait sentir.

Il existait cependant une disparité assez remarquable dans la répartition géographique de la capacité hospitalière. La répartition des places dans les deux cercles où étaient situées les ambulances est assez significative. Dans le cercle de Ouagadougou, la capacité hospitalière des différentes formations donnait le rapport d'une place pour 3.303 personnes ce qui était au dessus de la moyenne du territoire (1 pour 2124). Par contre, dans le cercle de Bobo, on avait un rapport d'un pour 825, ce qui plaçait les populations de ce cercle à la tête des mieux nantis du territoire en 1949.

Quand on ne tient compte que des places véritablement organisées, le rapport s'établissait à 1 pour 12.688 dans le cercle de Ouagadougou contre 1 pour 1.684 à celui de Bobo. La moyenne de l'ensemble du territoire oscillait alors autour de 1 pour 14.286. Les cercles de Ouagadougou et de Bobo étaient donc mieux lotis que l'ensemble du territoire. Ces variations étaient imputables aux ambulances qui, grâce à leur double fonction régionale et urbaine, étaient mieux équipées.

Les populations vivant dans les centres urbains étaient mieux desservies que les populations rurales. Le rapport capacité hospitalière et population urbaine ne paraît pas significatif, dans la mesure où les équipements avaient une vocation régionale très prononcée; néanmoins, il convient de souligner que l'environnement urbain des ambulances constituait un avantage substantiel pour les populations des villes.

b) Le personnel.

Au début des années cinquante, la Haute-Volta disposait pour l'ensemble de ses services sanitaires de 25 médecins, dont seulement neuf pouvaient être considérés comme tels. Les quatorze autres avaient un statut intermédiaire

désigné par le titre de "médecins africains". Ainsi on dénombrait 1 médecin pour 347.705 habitants en 1950, ce qui plaçait la Haute-Volta derrière les autres territoires de l'AOF.

Dans l'organisation du service sanitaire, chaque chef-lieu de cercle devait avoir en principe à la tête de ses formations sanitaires un médecin, mais ce minimum n'était pas atteint, dans la mesure où c'étaient des infirmiers qui faisaient office de chefs de services sanitaires dans trois chef-lieu de cercles.

Jusqu'au milieu des années cinquante, le nombre de médecins évolua très peu (13 contre 9). Les médecins-chefs des ambulances de Bobo et de Ouaga assuraient deux formes de responsabilité, l'une fixe et l'autre mobile; elles consistaient à diriger les ambulances situées dans leur cercle et les formations secondaires de l'ensemble du cercle.

Les médecins africains venaient renforcer ce personnel très réduit. Formés spécialement pour les colonies, ils recevaient une formation supérieure à celle des infirmiers, mais pas assez poussée pour être considérés comme des docteurs en médecine. Au nombre de 14, ils faisaient pourtant office de médecins dans la réalité.

Le personnel infirmier était également très réduit : un infirmier pour 11.018 habitants en 1949. Souvent, ces infirmiers remplissaient des fonctions dépassant leurs compétences. Le nombre d'infirmiers formés chaque année était très modeste et très variable. En 1950 alors qu'il avait été prévu de former trente infirmiers seulement six le furent effectivement.

Il existait pourtant une structure de formation d'infirmiers qui, cependant, était jugée douteuse par les responsables des services sanitaires du territoire.

Aucun local propre à la formation des infirmiers n'était prévu ¹³; les élèves recrutés sur concours recevaient des cours théoriques sous les vérandas ¹⁴ de l'ambulance de Bobo ou de Ouagadougou où ils suivaient en même temps des stages pratiques pendant une année. Les infirmiers sortants étaient directement envoyés dans les dispensaires ruraux où ils devaient compléter leur formation tout seuls. Le médecin-chef du cercle devait s'assurer de leur efficacité. Force est de constater qu'il était difficile pour le médecin-chef de l'ambulance de Ouagadougou de veiller sur les patients de son service, d'assurer l'intérim du médecin-chef de Dori et d'effectuer des tournées dans les centres médicaux et dispensaires de sa circonscription en plus des nombreuses tâches administratives qui lui incombaient.

Le personnel des services sanitaires était très inégalement réparti sur l'ensemble du territoire. Sa répartition ne correspondait pas à la population des différents cercles, car la pratique consistait à placer à la tête de chaque cercle un médecin. Pour le cercle de Ouagadougou, le rapport était d'un médecin pour 558.295 habitants contre un pour 294.809 dans le cercle de Bobo. En 1949, certains cercles ne disposaient même pas de médecins tels ceux de Tougan, Dori, Kaya. Les formations de ces cercles étaient coiffées soit par des "médecins africains" soit par des infirmiers.

Le personnel des services sanitaires disposait également d'une vingtaine de sages-femmes au début des années cinquante. Elles aussi étaient très inégalement réparties dans l'ensemble du territoire. Les maternités situées en

¹³ C'est en 1951 que fut entreprise la construction d'une école de formation d'infirmiers.

¹⁴ Galerie couverte accolée à la façade des bâtiments.

milieu urbain (Bobo et Ouagadougou) étaient relativement excédentaires cependant qu'ailleurs il y avait peu ou pas du tout de sage-femme. Ceci tenait au fait qu'elles avaient généralement comme conjoint des fonctionnaires de cadre supérieur dont les postes d'affectation ne se trouvaient que dans les centres administratifs importants.

Etude de cas : le personnel d'un complexe sanitaire urbain en 1954.

Cette étude porte sur le personnel africain à charge du Budget Local de l'ambulance de Bobo à la date de sa transformation en hôpital secondaire. En l'absence de toute information sur l'ambulance de Ouaga, nous avons cru nécessaire de choisir celle de Bobo pour laquelle, les rapports annuels des services sanitaires du territoire nous donnent des informations détaillées. Cette étude nous permet d'avoir une idée assez précise sur la composition du personnel d'une ambulance dans les années cinquante.

L'ambulance de Bobo comptait 106 salariés en décembre 1954. Trente-sept d'entre eux, soit 35%, exerçaient la médecine; treize, soit 12%, étaient chargés des tâches administratives et plus de la moitié (52%) était des manoeuvres, pour la plupart des contractuels se chargeant des tâches domestiques et de l'entretien du complexe. Leur nombre variait selon les besoins et la dégradation de l'établissement.

L'ensemble des salaires perçus (non compris le salaire du personnel européen) s'élevait à 943.400 F. CFA courants soit 6.037 F 1914 par mois; ceci correspondait à environ 7% du total des salaires du personnel médical relevant du Budget Local.

Dans cette formation, le salaire moyen était de 8.900 F. CFA courants (57 F 1914). Cependant, cette moyenne ne reflétait pas la réalité dans la mesure où plus de la moitié des salaires n'atteignait pas cette somme. Seulement 31% du personnel bénéficiait des prestations de la sécurité sociale; leur salaire était supérieur à 14.000 F courants (90 F. 1914). Les manoeuvres et autres

personnels domestiques avaient des salaires variant de 2.400 à 3.100 F. (15 à 20 F. 1914).

L'origine ethnique du personnel de ce complexe sanitaire, qui était un des plus grands employeurs de Bobo, souligne le caractère cosmopolite de cette ville. En effet, seulement 18 personnes soit 17% du personnel étaient originaire de l'agglomération. Ils n'occupaient que trois postes qualifiés d'infirmiers auxiliaires, le reste étant employé à des postes de manoeuvres contractuels.

L'ambulance, en plus de sa fonction sanitaire était pourvoyeuse d'emplois permanents et saisonniers. Elle constituait une véritable attraction vers la ville. La prédominance du personnel non dévolu aux soins soulignait la vétusté de la formation.

3) Etude comparative de la fréquentation des ambulances de Bobo et de Ouagadougou.

Cette étude sur la fréquentation des équipements sanitaires concerne principalement des formations sanitaires situées en milieu urbain. Nous avons étendu l'étude à l'ambulance de Bobo afin de pouvoir situer l'ambulance de Ouaga dans le fonctionnement du système sanitaire du territoire. Nous avons tenu compte essentiellement de deux formes de fréquentations : les consultations et les hospitalisations.

- **Les consultations** : De 1947 à 1951, les consultations enregistrées dans les formations sanitaires furent en constante augmentation comme le montre le tableau ci-après:

Tableau de l'évolution du nombre de consultations dans les formations

sanitaires

<u>ANNEE</u>	<u>AFRICAINS</u>	<u>EUROPEENS</u>
1949	398695	417
1948	499897	812
1949	644009	1577
1950	602061	2304
1951	780417	3404

D'après le rapport annuel des services sanitaires pour l'année 1952.

Cette évolution est imputable au changement de comportement des populations qui avaient de plus en plus recours à la médecine moderne.

Les services sanitaires coloniaux faisaient toujours la différence entre les patients africains et les patients européens, aussi faisons nous une distinction entre ces deux catégories dans l'analyse du rendement des formations sanitaires.

De façon générale, leur activité dépendait non seulement du personnel, mais aussi du comportement des populations. Nous avons pu constater deux tendances dans la fréquentation des formations sanitaires. L'une s'inspirait du cadre plus général de l'environnement géographique et l'autre dépendait de l'origine des populations concernées.

Dans ce dernier cas, les Européens étaient plus assidus dans la fréquentation des équipements que les populations africaines. Les statistiques dont nous disposons ne nous permettent pas de distinguer, les consultants des formations sanitaires originaires de la ville de ceux issus de la campagne. Cette distinction n'est possible qu'au niveau des journées d'hospitalisation.

Les rapports annuels révèlent que les populations vivant dans les centres urbains étaient plus enclines à consulter et plus particulièrement les populations européennes comme l'indique le tableau ci-dessus. En 1950, pour une population européenne estimée à 2 454 habitants, on comptait 2 304 consultants d'origine européenne; soit une proportion de 93,89%. Cependant, ce taux tombait à 20% pour la population africaine. Ceci était dû au fait que la population européenne était plus accoutumée à la fréquentation de formations sanitaires et se trouvait dans un nouveau milieu auquel elle n'était pas habituée, ce qui les exposait davantage aux maladies ; aussi n'hésitait-elle pas à se rendre au poste sanitaire à la moindre alerte.

- Les hospitalisations

La reconstitution de la Haute Volta en 1947 entraîna le transfert des services administratifs de Bobo à Ouaga : il en résulta un accroissement de la fréquentation de la formation de Ouaga. Son amélioration favorisa également sa fréquentation. Par ailleurs, une petite disette dans la région de Tenkodogo eut certainement des répercussions sur la santé des populations.

A Bobo, l'accroissement annuel des journées d'hospitalisation fut d'un rythme assez constant, oscillant entre 22 et 26%, cependant qu'à Ouagadougou il varia dans de très fortes proportions (8 à 53,7%).

Les journées d'hospitalisation étaient assez équitablement partagées entre les deux ambulances en 1950. L'écart se creusa véritablement en 1951. Il était consécutif à la relance de l'urbanisation de Ouagadougou.

4) La gestion des équipements sanitaires.

La gestion des formations sanitaires incombait exclusivement au secteur public mais les missions furent d'un appoint considérable dans la formation du réseau sanitaire du territoire. Ce furent les premières organisations non gouvernementales qui ont relayé l'administration dans ce secteur dont les retombées économiques sont difficilement maîtrisables par leur gestionnaire.

Tableau comparatif des journées d'hospitalisations par ambulance.

ANNEE	OUAGA	BOBO	TOTAL
1950	39107	38142	97249
1951	84538	50064	134602
1952	93864	64886	158700
1953	102569	87817	190386

D'après les rapports annuels des services sanitaires; A.N de Paris.

22% des formations sanitaires étaient dirigées par le secteur privé et notamment les missionnaires, en 1949. Elles se répartissaient comme suit: 19 dispensaires, 2 maternités et une formation spécialisée. Les formations sanitaires privées se localisaient essentiellement en milieu rural ; seules deux d'entre elles se localisaient en ville : le dispensaire ophtalmologique de Ouagadougou et le dispensaire de Tounouma à Bobo. Cependant, ces

formations sanitaires fonctionnaient en majeure partie grâce aux subventions de l'administration.

Les entreprises privées n'investirent pas dans l'équipement sanitaire car leur souci majeur était la rentabilité immédiate. De plus, il faut noter qu'en Haute Volta il y avait très peu d'entreprises à cause de la faiblesse des activités économiques, aussi n'y avait-il pas de formations sanitaires liées aux entreprises. Une seule avait une envergure nécessitant un service sanitaire, le chemin de fer du Mossi qui, toutefois, avait un caractère provisoire. La SECACO était la seconde entreprise qui avait le profil nécessaire pour avoir un service sanitaire propre à une entreprise. Toutes ces entreprises faisaient appel à des infirmiers du service public qui assuraient des soins à temps partiel.

- Financement.

Part de l'Assistance Médicale dans le Budget de la Haute Volta.

ANNEE	MONTANT en F. 1914	POURCENTAGE
1949	1212,2	17,3
1950	1616,3	16,10
1951	1329,4	17
1952	?	?
1953	1531,3	17,4
1954	2011,9	17
1955	2094	17

source : rapports annuels services sanitaires ; op.cit.

Dans l'ensemble, les dépenses consacrées à l'assistance médicale connurent un accroissement entre 1949 et 1955. Toutefois, en 1951 il y eut une baisse par rapport à 1950. En moyenne, il fut dépensé 1632 milliers de F. constants par An. La part de l'Assistance Médicale dans les dépenses totales de la Haute Volta fut assez constante, elle tournait autour de 17%.

Les sources de financement du budget de l'Assistance Médicale étaient variées. On distinguait trois sources : le Budget Local, le Budget Général de l'AOF et le FIDES.

La part du Budget Local était la plus importante et la plus constante, elle variait entre 60 et 90% selon les années. La moyenne annuelle de la part du budget Local dans les dépenses sanitaires de la Haute Volta était de 78,5%. Le FIDES dans le même laps de temps a participé pour 11,5% en moyenne, cependant la participation du FIDES était irrégulière d'une année à l'autre (1 à 27%). Ceci était dû à la nature même des interventions du FIDES qui étaient essentiellement tournées vers les investissements et non vers des dépenses de fonctionnement. Ces dernières incombaient essentiellement au Budget Local.

Le Budget Général intervint en moyenne pour 9,2%. Sa participation eut tendance à décroître. Le Budget Général intervint principalement pour la remise en état de l'infrastructure administrative des services sanitaires et de la Pharmacie d'Approvisionnement. Par la suite, son intervention se limita à des dépenses de fonctionnement de services fédéraux.

Le territoire de la Haute Volta dépendait pour environ 21,5% de sources de financement extérieures à la colonie (entre 1949 et 1954). Ces sources de financement participaient de l'organisation du système colonial; aussi ne peut-on pas, à proprement, parler de sources de financement extérieures.

Répartition des dépenses du Budget de l'Assistance Médicale en milliers de F. constants.

ANNEE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	montant	%	montant	%
1949	788	65	424	35
1950	905	56	711	44
1951	785	60	532	40
1952	-	-	-	-
1953	1210	79	322	21
1954	1549	77	664	33

source: rapports annuels.

La plus grosse part du budget était destinée au fonctionnement (salaires du personnel, fournitures diverses, achats de médicaments et repas pour les malades). Entre 1949 et 1954, il a plus que doublé en valeur absolue. De façon générale, l'augmentation des dépenses de fonctionnement résultait de celle des dépenses d'investissement. C'est le Budget Local qui assurait la grosse part des dépenses de fonctionnement soit 90%.

L'augmentation des investissements ne fut pas constante. Ils furent réalisés en majeure partie par le Budget Général et surtout par le FIDES. Le Budget Local investissait principalement en milieu rural, cependant que le Budget Général et le FIDES le faisaient en milieu urbain. Très tôt on assista donc à une localisation urbaine des sources de financement supra-locales.

En 1948, le Budget Général, équipa enfin la localité de Ouahigouya de formation étoffée. Il mit en place une pharmacie d'approvisionnement à Bobo qui avait pour rôle de ravitailler toutes les formations sanitaires du territoire en médicament. L'opération s'étala sur deux ans et consista en l'achat d'un immeuble et en sa réfection pour un montant total de 25 millions.

Les investissements les plus importants furent réalisés grâce au FIDES. Tous localisés en ville, notamment dans les deux plus grands centres du territoire. La plus majeure partie de ces investissements fut consacrée au renforcement

des ambulances, en vue de les transformer en hôpitaux. Les investissements s'étalèrent sur plus de 5 ans ; ainsi en 1954, du point de vue sanitaire, les grandes villes de Haute Volta furent enfin dotées d'équipements à vocation urbaine. Le cordon ombilical n'était pas rompu avec la région environnante, car, théoriquement, l'hôpital était ouvert à tout le monde. Dans les faits, sa clientèle était assez ciblée, et essentiellement urbaine; on acceptait cependant les cas désespérés des campagnes.

Les deux formations ne connurent pas le même sort dans la politique de modernisation des équipements sanitaires. Les autorités avaient pris conscience du manque de formations sanitaires répondant au développement démographique, social et économique du territoire, notamment à celui des villes où prenaient naissance les formes modernes d'équipement social.

Jusqu'en 1955, les efforts du FIDES se portèrent sur l'ambulance de Bobo, car elle était considérée comme définitive. Ainsi, dès 1950, le FIDES réalisa la construction d'une maternité moderne dans cette formation.

Entre 1950 et 1957, la formation hospitalière de Bobo fut modernisée et équipée. Cependant, l'ambulance de Ouagadougou fut jugée désuète. Il fallait en construire une autre en lieu et place de l'ancienne. Mais la procédure fut longue et laborieuse : il fallait d'abord l'intégrer au programme d'équipement moderne. Or ce programme, avant la reconstitution du territoire, ne prévoyait pas la construction d'un hôpital à Ouagadougou. C'est en 1949 que, pour la première fois, le projet de construction d'un hôpital fut envisagé pour Ouagadougou. L'incertitude qui entourait ce projet mit les autorités dans l'embarras : fallait-il poursuivre des investissements dans l'ancienne formation, ce qui serait salutaire au cas où le comité du FIDES

rejeterait le projet ? Ferait-on des investissements à perte si le projet était définitivement accepté ? On coupa la poire en deux en maintenant l'ancienne formation en état de fonctionnement. La décision fut sâge car, en 1957, la construction de l'hôpital n'était pas commencée.

Les ambulances du territoire étaient les plus coûteuses pour le budget des services sanitaires. Il est néanmoins difficile d'en faire la part car ces services ne furent jamais autonomes. Les rapports annuels sont muets là-dessus. Nous sommes cependant informés sur leur rendement et sur les recettes qu'elles procuraient au budget du Service Sanitaire.¹

- Les recettes.

Evolution des recettes des ambulances de Bobo et de Ouagadougou de 1949 à 1954;
(sources : rapports annuels des services sanitaires 200mi A.N Paris.

ANNEE	BOBO %		OUAGA %		TOTAL	% dans les dépenses de sante.
1949	5394	47,5	6088	52,5	11596	6,6
1950	7764	51,5		48,3	15070	6
1951	10226	48,1	10985	51,7	21223	8,4
1953	25556	51,3	24199	48,6	49756	15
1954	29772	63,2	17285	36,7	47057	11,1

Par rapport aux dépenses totales, le recouvrement des dépenses effectuées passa de 6,6% à 11,1% de 1949 à 1954, date à laquelle les ambulances furent transformées en hôpitaux secondaires. Ceci résultait de l'amélioration des équipements grâce aux investissements du FIDES.

¹ Plus de 90% des recettes des services sanitaires provenaient des frais d'hospitalisation perçus dans les Ambulances. En 1950 ce taux était de 95% et le reste dû aux cessions de médicaments, de consultation, des transports etc.

L'ambulance de Bobo connut une croissance régulière de ses recettes. Par contre, celle de Ouaga, après avoir enregistré une croissance spectaculaire entre 1949 et 1953, connut un fléchissement à partir de 1954. L'amélioration des recettes était due aux transformations effectuées pour rendre les formations plus confortables, d'autant que la reconstitution du territoire avait permis à la ville de Ouagadougou de recevoir un flux important de patients solvables.

Tarif pratiqué dans les Ambulances de Ouaga et de Bobo en 1949 et 1951.

CATEGORIE	1949	1951
1	600 F.	750.F.
2	450 F.	555.F.
3	300 F.	370.F.
4	150 F.	185.F.
5	75 F.	075.F.

sources: 2G50/21 "Rapport annuel 1950 du service de Santé" 200mi 1915 A.N Paris.

L'Ambulance de Ouagadougou a assuré plus de 53% des journées d'hospitalisations entre 1950 et 1953, contre 47% pour l'Ambulance de Bobo. Cependant les recettes de cette dernière en constante évolution, ont représenté 50% des recettes totales pendant la même période. En 1954, les recettes de l'Ambulance de Bobo constituaient 63,2% des recettes totales avec seulement 46,2% des journées d'hospitalisation. Cette disparité s'expliquait par l'inconfort de la formation Ouagalaise.

Il y eut une très nette augmentation des journées d'hospitalisation. L'accroissement fut spectaculaire en 1951 où elles furent de 27% supérieures à celles de 1950. L'ambulance de Ouaga en était à l'origine, dans la mesure

où elle connut dans ce laps de temps court un accroissement de 53,7%. C'est à partir de 1950 qu'elle commença à prendre le dessus sur celle de Bobo. Cependant l'accroissement des journées d'hospitalisation s'est accompagné d'une forte augmentation du nombre d'indigents même si en valeur relative leur proportion étaient à la baisse. La notion d'indigent n'était pas clairement définie : étaient considérées comme indigentes, les populations qui n'étaient ni fonctionnaires, ni employés de commerce. La baisse de la proportion d'indigents par rapport à l'ensemble des hospitalisations n'était pas due à une amélioration subite du niveau de vie des populations, mais plutôt à des mesures restrictives prises en 1951 en vue de réduire leur nombre. C'est ainsi qu'en 1951, il fut décidé la création d'une catégorie de "petits payants". Les Commandants de Cercle furent chargés dorénavant de délivrer des certificats d'indigents.

C) MODERNISATION D'UN COMPLEXE SANITAIRE : L'HOPITAL DE OUAGADOUGOU, UN ACCOUCHEMENT DIFFICILE (1949-1962).

C'est en 1949, que pour la première fois émergea dans le Budget de la Santé¹ la somme de 5 millions de F. courants pour l'étude de l'Hôpital de Ouagadougou. Le projet mit 13 ans à se concrétiser. Des projets similaires avaient été lancés dans les différents territoires de l'AOF. Ils consistaient à doter les territoires d'Hôpitaux en remplacement des ambulances désormais désuètes. Cette politique entrain dans le cadre plus vaste de la modernisation des équipements Outre- Mer. Pourquoi une telle lenteur ? Il s'agit de l'histoire de l'implantation d'un équipement moderne, aussi verrons nous les différentes phases allant de l'élaboration du projet jusqu'à sa réalisation.

1) Les incertitudes du projet et sa justification.

Il s'agissait d'équiper le territoire de la Haute Volta, l'un des plus peuplés de l'AOF, d'une véritable structure sanitaire répondant aux besoins des populations. Cependant, le projet rencontra des réticences auprès des décideurs, notamment auprès du comité directeur du FIDES. Nous le savons grâce au mémoire² qu'adressa le Docteur Ferrand, responsable de l'avant projet, au FIDES en 1952.

¹ Microfilm 200mi 1900 2G49/16 : Rapport annuel 1949 du Service de Santé; A.N Paris.

² Fonds TP. 2ème série C.256 : Projet Hôpital Ouagadougou"; A.N.S.O.M.

Pour le Comité directeur du FIDES, la question était de savoir si Ouagadougou méritait la construction d'un hôpital moderne eu égard aux perspectives de développement de l'économie de traite dans le territoire. La réalisation d'un équipement social était intimement liée aux perspectives de développement économique. Au delà du discours à connotation sociale, l'objectif n'était pas de procurer des soins à une population qui en avait vraiment besoin. De ce point de vue, il y avait une continuité avec la politique d'avant guerre où le droit à la santé était assujetti au degré d'intégration à l'économie de traite.

Le Docteur Ferrand stigmatisa un tel raisonnement. Il relevait que l'opportunité de la construction d'un hôpital pouvait être discutable sous l'angle étroit des seules perspectives de développement économique de la Haute-Volta. Mais il fallait tenir compte de la situation démographique particulière du territoire : la Haute-Volta connaissait une grande vitalité démographique et, par les importants contingents de travailleurs qu'elle envoyait à l'extérieur, elle participait de façon déterminante au développement économique des territoires voisins.

De plus, il ne fallait pas perdre de vue que la construction d'un hôpital à Ouagadougou répondait à un besoin technique urgent, à cause de la vétusté de l'ambulance. Enfin, ce projet se situait dans la ligne des traditionnelles préoccupations humanitaires et sociales de la métropole, qui consistait à poursuivre une saine politique de développement économique et sociale des territoires.

Le FIDES approuva alors le projet dont l'esquisse fut établie par le même médecin. Le plan établi plus tard par les architectes s'en inspira dans les grandes lignes.

2) Les principes directeurs d'organisation du futur hôpital.

Le futur hôpital devait avoir en moyenne une capacité hospitalière de 346 patients répartis selon les spécialités suivantes :

- Un bloc technique de 2651 m².
- Une hospitalisation médico-chirurgicale et pédiatrique de 4409 m².
- Une maternité couvrant 1485 m².
- Un Centre pour tuberculeux 685 m²
- Un Pavillon pour contagieux fixes 1009 m²
- Un service pour malades mentaux 115 m²
- Service Général 2480 m²

La superficie totale de l'ouvrage serait de 12835 m² soit une moyenne de 377 m² par patient hospitalisé.

Ce projet fut estimé à 26 000 F le m² de plancher. Les dépenses pour les bâtiments s'élèveraient à 338 Millions de F. courants, les études à 15 millions, à 17 millions pour l'adduction d'eau, les habitations, et enfin à 50 millions pour la viabilisation et les installations mécaniques³.

Les tarifs d'hospitalisation s'échelonnaient sur 5 catégories, dont la première correspondait aux Européennes.

Le dossier ainsi proposé au FIDES avait été conçu dans le cadre d'une commission spécialisée.

³ Les montants, ici, sont livrés en francs courants.

a) La Commission d'Etude et de Standardisation des équipements sanitaires.

Avant 1950, l'équipement sanitaire était marqué par la pratique du coup par coup. Il n'y avait aucune politique cohérente, l'initiative était laissée aux administrateurs locaux qui se taillaient des équipements à la mesure de leurs ambitions et des moyens dont ils disposaient. Il en résultait souvent des gaspillages de ressources et des implantations répondant peu aux réalités des territoires concernés. De plus, techniquement, les réalisations laissaient à désirer.

Le vaste programme d'équipement et de modernisation mis en oeuvre avec le plan FIDES avait accentué cette tendance. Aussi le besoin s'était-il fait sentir de mettre fin à cette anarchie : il fallait désormais mettre en oeuvre une politique d'équipement sanitaire plus volontaire et mieux contrôlée. C'est ainsi que par un décret du 20 mai 1950 fut constituée la Commission d'Etude et de Standardisation de l'Equipement Outre-Mer. Elle était chargée de définir une doctrine simple en matière d'équipement sanitaire dans les T.O.M, ce qui lui donnait un droit de regard sur tous les grands projets. Sa composition était la suivante :

- des membres, fonctionnaires du Ministère de la FOM, du Ministère de la Santé Publique et de la Population ou d'administrations rattachées à ces départements.
- des experts techniques permanents choisis par le Secrétaire d'Etat à la F.O.M.

Le Secrétaire d'Etat à la F.O.M était le président de la commission, assisté par un vice-président directeur du service de Santé de la F.O.M.⁴

De l'avis de cette commission dépendait l'aboutissement de tout projet d'équipement sanitaire, notamment les complexes hospitaliers. Dès ses premières réunions la commission qui était en fait inexpérimentée décida de s'inspirer des réalisations américaines pour la taille des équipement (petit, moyen et grand). Elle envoya des spécialistes sur le terrain afin d'étudier la viabilité des projets proposés; ces spécialistes devaient en outre entamer des esquisses de plans pour les projets jugés recevables.

C'est lors de sa 23ème réunion, tenue le 19/12/1952⁵ que la commission eut à se pencher sur le dossier du projet de l'hôpital de Ouagadougou. Le principe de sa construction fut définitivement acquis. Toutefois, la commission émit des réserves sur l'emplacement du nouveau complexe. La localisation de l'Ambulance - ancienne formation- en plein centre de la ville n'était pas indiquée pour l'emplacement du futur hôpital. Celle proposée par le Dr Ferrand dans son avant projet ne l'était pas non plus, car trop proche de l'aéroport. Le retard pris pour l'établissement du plan d'urbanisme de la ville posait de sérieuses difficultés à la réalisation du projet, si bien que les autorités locales lièrent les deux projets.

⁴ Fonds TP 2ème série C.233 : " Commission d'Etudes et de Standardisation des Equipements sanitaires"; A.N.S.O.M.

⁵ Fonds TP 2ème série C.233; A.N.S.O.M : dans ce carton intitulé " Conférence de Prétoria se trouve le dossier sur la commission d'Etude et de Standardisation de l'Equipement Sanitaire.

b) Le lien entre un plan d'urbanisme et la réalisation d'un complexe sanitaire.

La construction de l'hôpital répondait à un besoin technique urgent car l'ancienne ambulance était à bout de souffle malgré les efforts d'entretien des services sanitaires. Cependant, deux ans après l'accord définitif du FIDES et de la CESES, le projet ne connaissait encore aucune matérialisation. Le premier blocage résidait dans la localisation de l'ouvrage.

Le BCEOM, créé en 1946, avait pour rôle d'apporter son concours à l'étude des équipements. A partir de 1951, son pouvoir fut élargi : désormais il fut appelé à se prononcer sur tous les dossiers présentés par les territoires. En ce qui concernait les équipements sanitaires, il y avait manifestement un chevauchement de compétence des deux organismes. Cependant le BCEOM avait un rôle plus technique que la Commission d'Etude et de Standardisation des Equipements dans l'exécution des ouvrages

L'étude de la construction de l'hôpital de Ouagadougou fut ensuite confiée au BCEOM. Après consultation de l'avant projet du Dr Ferrand, il émit également des réserves quant à la localisation. Le problème se compliqua quand, le Gouvernement Général de l'AOF et par la suite le Comité de l'Urbanisme décidèrent de surseoir en 1953 au contrat de l'Urbaniste Crouzat qui avait la charge d'établir le plan d'urbanisme de Ouagadougou.

L'architecte-urbaniste Lopez qui avait réalisé le plan de l'Hôpital de Brest en France fut sollicité par le Gouvernement Général. Ce choix devrait permettre en même temps de faire des économies dans la mesure où il réaliserait simultanément le plan d'urbanisme de la ville. Cependant, jusqu'en mi-juin

1954, ce dernier ne donna pas signe de vie⁶. En 1955, en collaboration avec le BCEOM l'étude architecturale de l'ouvrage fut confiée à l'architecte Roger Richez. Il reprit dans ses grandes lignes l'avant-projet. L'accélération de l'urbanisation et des besoins en soins amenèrent Richez à revoir à la hausse les dimensions de l'ouvrage. Ainsi, la surface couverte de l'hôpital passa de 12835 à 16998 m² sans que le coût augmentât pour autant; au contraire il baissa, passant de 338 millions à 336,556 millions de F.. Cette baisse était due à l'arrivée du rail en 1954 qui fit baisser le coût des matériaux de construction. Cependant, en francs constants, il y a eut une augmentation, car l'estimation de 1952 qui était de 2,095 millions passa à 2,154 millions. On peut donc tirer la conclusion suivante : plus le projet traînait, plus son coût en valeur réelle augmentait. Ceci constitua une difficulté supplémentaire pour l'entreprise qui fut chargée de la réalisation de l'ouvrage.(Nous y reviendrons).

Il fut décidé que l'ouvrage se situerait à l'Ouest de la ville à proximité de la zone industrielle, sur un terrain sis en bordure de la route fédérale n°6 reliant Ouagadougou à Bobo Dioulasso. Il fit l'objet d'une immatriculation au Livre Foncier (TF 231) le 20/06/1955. Par décret du 26/11/1956, il fut affecté à la Direction de la Santé en vue de la construction de l'hôpital.⁷

- Le recours à la mutation foncière afin de résoudre des problèmes techniques..

⁶ Fonds TP 2ème série C.377 Haute Volta : "Urbanisme Ouagadougou et Bobo 1948-54 (Correspondance 6)"; A.N.S.O.M.

⁷ Dossiers titres fonciers n° 140 et n° 231, Direction des Domaines, Ouagadougou.

Une fois de plus, ce site fut rejeté après étude effectuée par le BCEOM et le service des TP du territoire. L'emplacement présentait deux inconvénients majeurs : les conclusions révélèrent que la nappe phréatique était à très faible profondeur ⁸, ce qui nécessitait des fondations spéciales fort onéreuses. De plus, situé en bordure du marigot du Moro Naba qui alimentait la retenue d'eau servant à l'alimentation en eau potable de la ville, l'hôpital risquait de la polluer en cas de mauvais fonctionnement de la station de traitement.

Il fut envisagé un moment de reprendre l'emplacement de l'ancienne formation. Très vite, on abandonna cette idée car d'une part, la superficie était trop petite, et de l'autre la ville se trouverait priver pendant deux ans d'infrastructure hospitalière. De plus, on serait obligé de détruire des bâtiments en dur prévus pour être utilisés comme dispensaire.

En 1957, la Subdivision des Travaux Publics demanda l'affectation du terrain réservé à la construction de l'Hôpital ; en contre-partie elle s'engageait à abandonner son terrain situé en bordure de la route de Fada.

3) Les péripéties de l'attribution du marché.

La réalisation des grands équipements a été une occasion pour le redéploiement des entreprises françaises dans les Colonies. Souvent effectuée dans des conditions douteuses, l'attribution des marchés a maintes fois donné lieu à des irrégularités au détriment de l'Etat. Ces irrégularités étaient, parfois, le fruit d'initiatives malheureuses des autorités locales. Ce

⁸ Rapport sur l'emplacement du Centre hospitalier de Ouagadougou; Archives du ministère de l'Équipement, Ouagadougou, Burkina Faso.

dernier aspect . . . semble avoir marqué la procédure d'attribution du marché de l'hôpital de Ouagadougou. Les malversations laissent très peu de traces convaincantes dans les documents officiels.

Nous avons pu retracer le cas du marché de l'hôpital de Ouagadougou grâce aux correspondances échangées entre l'Administration Générale de l'A.O.F, la Commission Consultative des Marchés de TP, et l'Entreprise en cause (la S.F.E.D.T.P)

Nous avons distingué deux périodes chronologiques :

La première va de 1950 à 1952 et correspond à l'établissement du premier marché ; la seconde va de 1952 à 1957 et correspond à la dénonciation du premier marché grâce à l'intervention de la Commission Consultative des Marchés, suivie de l'établissement du marché définitif et de son exécution.

- Quand l'Administration se soucie de l'installation des Entreprises dans un Territoire.

L'Hôpital de Ouagadougou figurait parmi les six (6) lots d'un concours important lancé en avril 1950 pour un certain nombre de bâtiments à réaliser dans les territoires du Niger et de la Haute Volta. Le Gouvernement Général de L'AOF avait semble-t-il pris cette initiative afin d'inciter les Entreprises à venir s'installer dans les Territoires de l'intérieur.

En Haute Volta, le concours portait simultanément sur quatre lots :

- 1) Construction du collège de Bobo Dioulasso.
- 2) Construction du collège de Ouagadougou.
- 3) Construction d'un Hôpital et d'une Direction des Services de la Santé.
- 4) Construction de Bâtiments administratifs à Ouaga.

Seules deux Entreprises avaient fait des offres recevables pour l'Hôpital de Ouagadougou : La SOGETRA et Ouvrages d'Art et Travaux. L'administration jugea leurs offres trop chères et peu conformes à l'exécution d'un complexe hospitalier⁹. Aussi l'Administration les rejeta-t-elle et décida de confier les travaux de construction relatifs aux deuxième et troisième lots et une partie du quatrième lot à la S.F.E.D.T.P

Cette entreprise avait fait une meilleure offre de prix pour le collège de Bobo. Cependant, la SOGETRA (Société Africaine des Grands Travaux de l'Est) avait présenté pour ce même Collège les plans les mieux étudiés; de plus, elle venait de s'installer à Bobo. Apparemment, l'Administration Générale de l'AOF se souciait beaucoup du devenir de cette Entreprise qui venait de s'installer en Haute Volta. Elle décida alors de faire une entorse à la règle des Appels d'Offres en lui confiant la construction du Collège de Bobo, sous réserve qu'elle consente à appliquer le prix proposé par la S.F.E.D.T.P. En compensation, cette dernière obtenait sans Appel d'Offres le projet d'étude de l'hôpital; l'Administration passerait par la suite avec elle un marché de gré à gré pour l'exécution des travaux.

Par cette opération, la SFEDTP obtenait quasiment tous les marchés à l'exception du 1er lot (construction du collège de Bobo). Ce monopole lui avait été notifié par lettre N° 199 TP/ ST du 5 septembre 1950 par le Haut-Commissaire de l'AOF.

Ce qui est frappant, c'est que nulle part il n'est fait cas de l'avis du Gouverneur de la Haute-Volta. L'instance fédérale prenait toutes les

⁹ Correspondance n° 6628 TP/DG du 5 août 1952, Direction générale des TP, Gouvernement Général de l'A.O.F à l'inspection générale de TP à Paris.

initiatives. Seulement, après l'accord des services fédéraux de l'AOF, les dossiers devaient être examinés par une instance supérieure, créée justement pour examiner les marchés passés entre l'Administration et les Entreprises privées.

- Quand la commission consultative intervint dans la passation du marché conclu entre l'Administration et la S.F.E.D.T.P.

C'est par Arrêté du 08 mars 1950 que fut instituée la Commission Consultative des Marchés de Travaux Publics de l'Outre-Mer. Elle avait pour but de mettre fin aux abus constatés çà et là lors de la passation de marchés de TP dans les T.O.M. Dans le cadre du Plan de modernisation des Equipements Outre-Mer de grands travaux avaient été lancés; les autorités locales, le plus souvent, passaient des marchés complaisants au détriment de l'Administration et partant des territoires concernés.

La C.C.M.T.P devait donner des conseils aux Administrations Locales et surtout guider les décisions de l'Inspection Générale de Travaux Publics lors de la passation des marchés.

C'est lors de sa séance du 22 septembre 1952 que la Commission se pencha sur le dossier de l'Hôpital de Ouagadougou. Il s'agissait pour elle de savoir si l'Administration était juridiquement engagée vis-à-vis de la S.F.E.D.T.P, auquel cas serait souhaitable de reprendre les pourparlers en vue de la conclusion définitive du marché. Si l'engagement de l'Administration n'était que moral, elle devrait lancer un nouvel Appel d'Offres car en l'état du dossier présenté, l'Administration était lésée.

Lors de cette séance, la commission ne put trancher, faute d'éléments suffisants sur l'engagement juridique de l'Administration. Le Contrôleur de dépenses engagées (membre de fait de la commission) proposa de faire appel au Gouverneur qui était en poste à Ouagadougou lors de la conclusion du marché. Par chance, ce dernier était de passage à Paris et pouvait donc être contacté pour ce faire. La Commission décida de l'inviter afin de l'entendre.

Le 06 octobre 1952 se tint la 2ème séance qui devait décider du sort du marché de l'Hôpital. Le Gouverneur soutint qu'il n'existait aucun engagement juridique de la part de l'Administration; l'engagement n'était que moral et émanait du Gouvernement Général de l'AOF à Dakar. La compensation offerte à l'entreprise était choquante à cause de la disproportion qui existait entre le 1er lot (Collège de Bobo 60 millions) et le 3ème lot (l'Hôpital de 360 millions). A l'unanimité la commission vota pour qu'un nouvel Appel d'Offres soit lancé.

Cette situation révèle les antagonismes qui existaient entre le Gouvernement Général et le Gouvernement Local de la Haute-Volta. Ces divergences ont toujours marqué les rapports entre les Gouverneurs Locaux de la Haute Volta, et l'Administration Fédérale. Le véritable problème posé était de pouvoir concilier les intérêts locaux et les intérêts fédéraux.

Manifestement, Dakar avait mené l'affaire sans vraiment s'en référer au Gouvernement Local. Aussi ne fut-il pas étonnant que l'ancien Gouverneur de Haute-Volta s'insurgeât contre cette pratique quand il en eut l'occasion.

Le Haut-Commissaire de l'AOF essaya par la suite de défendre la SFEDTP, ses correspondances adressées à l'Inspection Générale des TP restèrent lettre morte.

Cinq ans s'écoulèrent sans que l'Appel d'Offres ne soit lancé officiellement; cette lenteur était due aux difficultés rencontrées par le projet dans la phase de conception et d'approbation définitive. L'Appel d'Offres fut finalement renouvelé. Trente-cinq entreprises y soumissionnèrent. En Septembre 1957, une commission spéciale de dépouillement désigna l'Entreprise SIMON & SAEB comme attributaire du gros oeuvre.

Attribution des lots de la construction de l'Hôpital, 1957.

<u>LOT</u>	<u>NATURE DES TRAVAUX</u>	<u>ENTREPRISE</u>	<u>MONTANT</u>
1&2	Gros oeuvre	SEAB & SIMON	2020457829
3	Etanchéité	E.Grl AGOUI	15585650
4	Menuiserie Métal.	Sté ROUX TEXIER	63080065
5	Menuiserie bois	L.DUFOUR	5602825
6	Carrelage revêtement	Sté CAR.FRANCAIS	29996695
7	Plomberie Sanitaire	CROLUS	14667380
8	Electricité	VERGER-DELPORTE	28128646
9&10	Non attribués	-	-
11	Ferronnerie/couvert.	S.F.E.D.T.P	7443400

La S.F.E.D.T.P obtint ainsi moins de 3% du montant total des marchés.

La Direction des Travaux Publics de Ouagadougou fut le maître d'ouvrage du projet et l'entreprise SIMON & SEAB l'entreprise pilote.

↳) L'exécution des travaux.

L'évolution des travaux fut très lente : le délai d'exécution de 20 mois ne fut pas respecté, loin s'en faut. Commencé en juin 58, l'ouvrage fut définitivement réceptionné par la Direction des TP le 21/01/63 ¹⁰. L'Entreprise pilote avait sous-estimé l'ampleur de la tâche. Elle ignorait les difficultés du milieu local malgré ses expériences du Sénégal. Il lui fallut ouvrir une nouvelle carrière, la S.F.E.D.T.P lui ayant refusé l'accès de la seule carrière importante de la ville.

De plus, l'implantation du complexe n'était pas définie au moment de l'Appel d'Offre, aussi elle ne put prévoir avec certitude la nature du terrain. Son aménagement nécessita l'emploi d'explosifs pour lesquels le délai d'approvisionnement fut assez long. Il fallut reprendre les aspects généraux du plan à cause de la modification de l'orientation des bâtiments consécutifs au changement de l'emplacement du complexe. ¹¹ Il s'avéra par la suite que l'entreprise SIMON & SEAB avait des difficultés de trésorerie. Des rumeurs firent état de sa probable liquidation, ce qui freina l'ardeur au travail de son personnel qualifié venu pour la plupart du Sénégal et de métropole. En février 1959, La Direction des TP de Ouagadougou apprit par télégramme que l'entreprise avait été admise au bénéfice de la liquidation financière, assortie d'une autorisation à poursuivre ses activités. Il est évident que le retard pris pour la construction de l'ouvrage fit augmenter les coûts : le capital de l'entreprise n'était pas assez étoffé pour en supporter les contre-coups. Si elle avait déjà des difficultés de trésorerie, son chantier de

¹⁰ Dossier Nouvel Hôpital de Ouagadougou 1958/72, non classé, Centre de documentation du ministère de l'Équipement, Ouagadougou, Burkina Faso.

¹¹ Dossier Nouvelle Hôpital de Ouagadougou; Centre de documentation ministère de l'Équipement , Ouagadougou, Burkina Faso.

Ouagadougou ne pouvait constituer qu'un coup de grâce pour elle. Sa rivale l'acheva en lui refusant l'accès de sa carrière.

Quant à la S.F.E.D.T.P, elle prospéra et domina le marché des TP durant toute la décennie 60 en Haute-Volta. Pour sa part le collège moderne de Bobo construit par l'entreprise Grands Travaux de l'Est fut une réussite; si bien qu'il souleva des réactions hostiles du journaliste R. Cartier qui publia dans *Paris Match* à propos des investissements dans les Colonies "...s'il n'eût pas mieux valu construire à Tarbes le Lycée de Bobo".

En conclusion, la construction de l'Hôpital de Ouagadougou fut un grand chantier, sinon le plus grand chantier d'équipement social de Ouagadougou pendant la période coloniale. Elle nécessita une main d'oeuvre très importante dont nous n'avons pu malheureusement estimer le nombre en l'absence de sources d'information fiables.

L'oeuvre de la Commission Consultative des Marchés de TP a certainement permis de limiter les anomalies constatées lors de la passation des marchés d'Etat. Toutefois, elle ne s'assura pas de toutes les précautions nécessaires avant l'attribution du marché. La commission qui siégea lors du dépouillement ne prit pas soin de vérifier la solvabilité des entreprises attributaires. Tout laisse croire que l'entreprise SIMON était quasiment en faillite au moment de la soumission du marché.

L'Hôpital de Ouagadougou a donc connu une réalisation difficile. Elle a impliqué un grand nombre d'organismes publics et privés. Toutes les étapes de sa conception posèrent des difficultés : l'identification du projet et son approbation définitive prirent quatre ans, la conception technique cinq ans,

l'exécution de l'ouvrage cinq (5) ans. Bref, le temps que mettrait un bébé pour devenir adolescent !

Sur les rivalités politiques se greffèrent les intérêts financiers qui constituaient de véritables obstacles à la réalisation de l'ouvrage. A cela il convient d'y ajouter l'absence d'un plan d'urbanisme. La mésentente entre le Haut Commissaire de l'A.O.F et les Gouverneurs locaux joua en défaveur de la Haute-Volta. Tout montre qu'il n'y a pas eu d'entrain de la part des instances fédérales. C'est certainement la raison qui explique pourquoi les élus locaux s'en référèrent directement au ministère de la F.O.M pour que démarre la construction de l'ouvrage.

D) CONTINUITE ET CHANGEMENT DANS LA POLITIQUE SANITAIRE.

Il s'agira - à travers l'étude de la politique de financement, de l'évolution quantitative et qualitative des équipements - de cerner les facteurs ayant subi des transformations au cours du temps.

1) La Santé dans le Budget National.

De nos jours, les soins sont accessibles gratuitement aux populations burkinabè; néanmoins, il est demandé une modeste contribution aux patients pour l'hébergement dans les hôpitaux. En principe, les soins sont pris en charge par l'Etat qui, de ce fait, devient la principale source de financement de la Santé. La volonté de promouvoir la santé publique est sans cesse affirmée. Cependant, elle est hypothéquée en raison des moyens limités de l'Etat. Les besoins s'accroissent plus rapidement que les moyens mis en oeuvre à cause du changement de comportement des populations. Ainsi au fil des années la demande sociale est-elle devenue plus forte à cause de la vulgarisation de la médecine moderne.

L'Etat est épaulé par une assistance internationale par le biais de programmes internationaux de lutte contre certains fléaux. La part des ménages dans le financement de la santé a également augmenté, notamment par la facturation quasi automatique des ordonnances totalement à leur charge.

S'il est difficile d'évaluer la part des ménages et des sources de financement extérieures et privées dans le financement de la santé, celle de l'Etat est plus

facilement décelable : le Budget National est une source comptable qui permet de caractériser partiellement la volonté politique étatique.

Les statistiques concernant les années 1949 à 1956, proviennent des rapports annuels des services de Santé. Ces rapports sont assez détaillés et permettent de faire des analyses fines. A partir des Années 1960, les sources sont multiples; les principales sont les documents sur le Budget National, les rapports des services de Santé établis en vue de la planification nationale.

La tendance générale du Budget de la Santé publique fut à la hausse en valeur courante; cependant, en valeur constante la tendance varia.

De 1949 à 1956, on constate une tendance à la hausse qui se stabilisa en 1955 et 1956. De 1961 à 1974, malgré une hausse générale par rapport aux périodes précédentes, la tendance fut à la baisse. Elle était consécutive à la politique de rigueur mise en place après la chute de la première République dont la gestion avait été jugée catastrophique. En tenant compte de l'accroissement de la population, les dépenses par habitant ont donc baissé au cours des années 1960 - 1974.

C'est à partir de 1978 que la tendance fut véritablement à la croissance. Elle est consécutive à l'amélioration des rémunérations du personnel qui, pendant longtemps, n'avaient pas été revalorisées au même rythme que l'inflation. Un personnel démotivé peut-il prodiguer des soins efficaces dans une situation de forte demande ?

Les politiques d'austérité touchent en priorité les secteurs sociaux, jugés "dévorateurs" de budget. Mais peut-il y avoir une véritable politique de développement dans une situation sanitaire déficiente ?

L'étude de l'évolution des dépenses publiques en matière de santé n'est valable que si on la place dans le contexte des dépenses totales budgétaires.

Les dépenses de santé n'ont pas suivi les dépenses publiques totales. La tendance fut à la baisse: la politique sanitaire a connu une place moins importante dans le Budget National, surtout à partir des années 60.

Au moment de la reconstitution du territoire, la part de la santé dans le Budget National oscillait autour de 17%; à la fin des années 50, elle tomba à 11%. Cette tendance s'est poursuivie jusqu'en 1978 où le seuil critique de 5% fut atteint.

De la fin des années 1940, jusqu'à la fin des années 1970, la santé a perdu près des 2/3 de son poids dans les financements de l'Etat. A partir de 1979, elle grignota légèrement du terrain perdu, sans pour autant jamais atteindre la moitié du poids qu'elle avait à la fin des années 1940. Le recentrage économique consécutif aux transformations politiques explique en partie ce phénomène.

Au sein de l'ensemble Aofien, le territoire voltaïque avait une vocation qui imposait le poids de la santé dans les dépenses publiques. Au fur et à mesure que l'autonomie politique se développa, grâce aux réformes du système colonial, les autorités purent donner d'autres orientations économiques, en développant d'autres secteurs. Cependant, les moyens n'étant pas extensibles par rapport aux besoins, la santé en subit alors les contre-coups par une réduction constante de son poids dans les dépenses du territoire. Les

indépendances accélèrent cette tendance. En 1960 le budget de la Santé représentait 1,16% du P.N.B ¹ contre 0,96 en 1977.

Ce phénomène n'est pas propre au Burkina Faso; dans la plupart des pays du Tiers-Monde, on assiste à un tel phénomène avec la généralisation des politiques d'austérité.

- Le poids du personnel dans le Budget de la Santé.

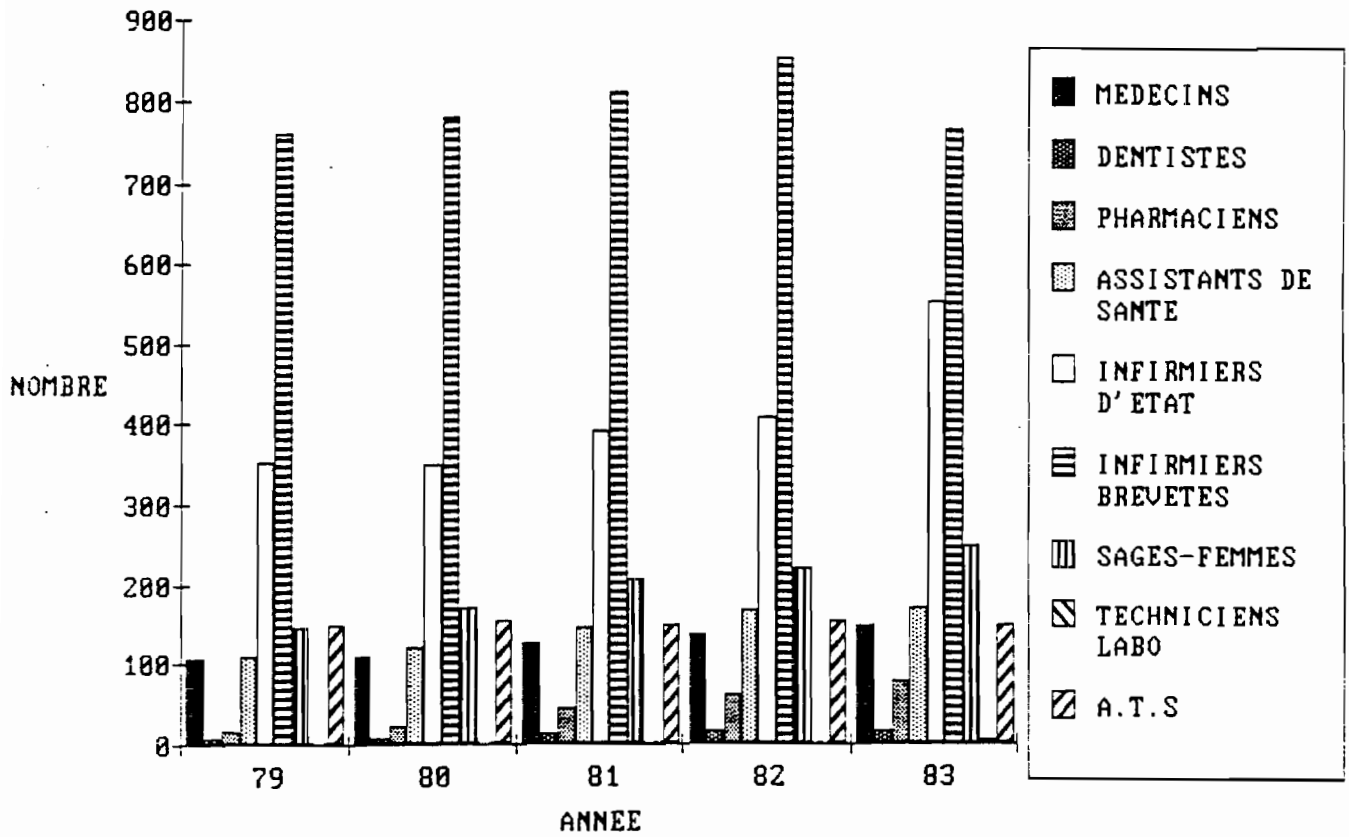
L'importance du personnel est liée au développement des équipements. Le rendement d'une infrastructure sanitaire dépend du personnel qui y exerce; c'est d'ailleurs en général le secteur le plus coûteux.

De 1975 à 1982, la part des dépenses de personnel oscillait entre 85 et 90% ² des dépenses dans le budget de la Santé, ce qui laissait une très faible part pour le financement des médicaments, des fournitures diverses, de la construction de nouveaux équipements, etc. Le personnel a évolué qualitativement et quantitativement. En valeur relative, l'évolution est très nette au niveau des médecins, cependant que le nombre des agents à formation médicale peu élevée stagnait ou progressait peu. Ceci est essentiellement dû à la politique de formation qui consista en l'ouverture d'écoles d'infirmiers, de sages-femmes et l'orientation importante d'étudiants vers le cursus médical. La tendance est inverse au niveau des infrastructures. Les petites formations ont fortement progressé en nombre, cependant que les grands et moyens

¹ Ministère de la Santé, Dépenses de la santé en Haute Volta, Evolution, Structure, Analyse; 1983; p.6.

² Ministère de la santé, op.cit.

EVOLUTION DU PERSONNEL DE SANTE



complexes piétinaient. Il faut néanmoins noter qu'en ce qui concerne les P.S.P (Postes de Santé Primaires), le personnel n'était pas pris en charge par le budget de l'Etat : implantés essentiellement en milieu rural, c'était la communauté villageoise qui en assurait totalement la charge de fonctionnement.

- Le poids de la ville dans les dépenses sanitaires.

Les deux principales villes absorbent à elles seules 44% des dépenses de personnel ; c'est là qu'on trouve les formations les mieux étoffées, tant en personnel qu'en infrastructure. La place des deux hôpitaux est évidemment prédominante 16% et 10% respectivement pour les hôpitaux de Ouagadougou et de Bobo. Mais faut-il encore préciser que ces hôpitaux desservent les régions environnantes ? Il faut donc tenir compte du mode de fonctionnement des équipements, avant de tirer des conclusions définitives. Les statistiques doivent être placées dans leur contexte afin de rétablir la vérité que les chiffres semblent occulter. L'implantation des grands complexes répond le plus souvent à un souci de rendement. La ville est le lieu où peut être fourni un meilleur rapport bénéfice/coût en raison de l'utilisation intensive de l'équipement. De plus, les réseaux de communication privilégient les villes, d'accès plus facile que les campagnes. La ville se trouve ainsi mieux placée pour abriter une structure desservant toute une région.

L'observation des dépenses de santé urbaine, excluant les hôpitaux, confirme l'avantage des villes sur les campagnes. Ainsi, la Santé Urbaine de Ouagadougou représentait en 1983 13% des dépenses totales du personnel de la Santé alors qu'elle concentrait environ 7% de la population totale. Celle

de Bobo en absorbait 5%. Les départements les plus peuplés dépassaient à peine la moitié du poids de la capitale.

Une telle ventilation du personnel explique en partie le ratio nombre d'habitant/unité de personnel qu'on pouvait observer en 1984.

Il est trivial d'affirmer que la ville est mieux lotie que la campagne. Une importante partie des formations sanitaires urbaines est réalisée grâce aux oeuvres caritatives, à l'initiative des populations. Cependant, la ville n'est pas excédentaire en personnel sanitaire - tant s'en faut - mais elle est privilégiée. C'est en partie son dynamisme propre qui la met au dessus des autres localités. Les moyens de pression sur l'Etat y sont plus développés qu'ailleurs.

La part de l'aide extérieure dans la Santé est très difficile à quantifier, la pratique n'ayant pas permis de mettre sur pied un instrument de recensement systématique et centralisé. La Direction de la Santé Publique a mené une étude³ en 1983; ses conclusions furent bien minces et ne donnaient que des indications sur la participation de l'aide extérieure à la Santé.

La baisse de la part de Santé dans le Budget de la Haute Volta n'a pas signifié l'aggravation recul de l'état sanitaire du pays. L'Aide Extérieure a pris le relais de l'effort public. Il y a eu une croissance des équipements; le nombre de médecin par Habitant est passé de 1 pour 347 705 en 1949 à 1 pour 38410 en 1984. L'espérance de vie s'est améliorée, surtout dans les villes.

³ Ministère de la santé de Haute Volta, *idem*.

Cette progression ne peut être un sujet d'auto-satisfaction, loin s'en faut, elle est même très modeste; l'effort à fournir est encore très grand, eu égard aux besoins de tout être humain, quelle que soit son origine sociale ou géographique.

Cet aperçu sur les moyens de la politique d'une santé nous permet de mieux comprendre le contexte dans lequel se développa l'action sanitaire en ville. Le développement de la santé urbaine ne reproduit pas toujours celui des centres ruraux car la ville a des caractéristiques propres. Les autorités en ont-elles pris conscience ? Comment ont-elles mené leur action ?

2) La politique de santé urbaine.

L'organisation administrative est l'un des aspects les plus caractéristiques de la volonté de l'Etat en matière de politique de santé urbaine. La création d'une direction administrative propre à la ville révèle une volonté manifeste de traiter un problème particulier.

Le phénomène de l'urbanisation a donc imposé des restructurations dans l'organisation des services sanitaires.

a) Essai de périodisation

Les premières manifestations de ces transformations s'opérèrent en 1954. Elles consistaient dans un premier temps à apporter des modifications à la Direction des Services Sanitaires du cercle de Bobo. Jadis, l'ambulance de Bobo était sous la direction d'un médecin-chef responsable de toutes les formations sanitaires de ce cercle. Le cordon fut rompu quand on transforma l'ambulance en hôpital secondaire, avec à sa tête un médecin-chef chargé également de superviser les formations sanitaires de la ville. La

transformation toucha Ouagadougou plus tardivement, quand son Ambulance fut également transformée en Hôpital secondaire.

Aucune véritable politique de santé urbaine ne vit le jour en dehors de ces transformations, prémonitoires de la naissance d'une santé urbaine de fait. Il fallut attendre la deuxième moitié des années 1960 pour que l'Etat s'engage dans une politique volontariste. Elle résultait de l'accélération de l'urbanisation des deux principales villes qui créait des problèmes spécifiques que l'intégration des formations sanitaires urbaines à leur région environnante ne parvenait pas à résoudre. Les besoins sanitaires des citadins différaient de plus en plus de ceux des populations rurales.

L'amélioration de l'infrastructure en eau courante aggravait le problème de l'évacuation des eaux usées, auquel s'ajoutait celui des ordures ménagères. De plus, la pression démographique sur les équipements était plus forte qu'en zone rurale. Les citadins avaient un comportement différent de celui des villageois qui, grâce à leur milieu naturel, avaient recours aux remèdes traditionnels. La concentration relativement élevée de la population urbaine favorisait un rendement optimum des équipements urbains et l'implantation des formations urbaines s'accéléra plus vite qu'ailleurs.

Il y a deux périodes distinctes dans la mise en place des équipements sanitaires de la ville de Ouagadougou : la première, qui va de 1949 à 1962, correspond à la modernisation et à la mise en place de l'ossature du réseau sanitaire; la deuxième période ne constitue pas une rupture mais se distingue par l'organisation et la densification du réseau sanitaire.

C'est pendant la première période que l'ambulance fut transformée en hôpital secondaire, ce qui soulignait ainsi sa vocation urbaine, l'ambulance ayant

une vocation plus régionale. Le premier centre médical de Ouagadougou fut installé en 1954, au moment où l'ambulance fut érigée en hôpital. Mais cette transformation était plus symbolique que réelle car les locaux restaient les mêmes, ainsi que le type de soins prodigués.

La construction du complexe moderne ne démarra véritablement qu'en 1957 et se termina en 1962, date à laquelle la ville fut définitivement dotée d'un véritable hôpital. C'est la raison pour laquelle nous faisons terminer la première période en 1962.

Pendant la deuxième période, la ville organisa aussi ses formations de base, plus proches des citadins. Modestes et réparties dans les quartiers traditionnels, elles s'intégraient mieux aux habitudes des populations.

De la nécessité d'organiser le fonctionnement de ces équipements résulta la création d'une Direction de la Santé Urbaine en 1967. On entrait ainsi dans l'ère de la gestion de la Santé Urbaine. L'existence de la Direction marquait le début d'une politique spécifique à la ville qui ne dura cependant pas : elle prit fin dès le début des années 1970.

La compétence de la Direction de la Santé Urbaine avait en fait été mal définie. Elle contrôlait également l'hôpital qui, par son poids, éclipsait les petites formations proches de la population, l'hôpital étant réservé aux cas les plus graves.

Les autorités revinrent au type d'organisation calqué sur le découpage administratif du pays. Elle ne donnait pas une autonomie propre au réseau urbain, mais reprenait le modèle pratiqué lors de la mise en place des équipements. Cependant, elle reconnaissait implicitement l'existence d'un

réseau urbain dans les villes principales. L'hôpital devient autonome, sa vocation nationale étant plus affirmée, du moins, dans le discours politique. Cette volonté fut poursuivie jusqu'à nos jours.

La province du Kadiogo, qui correspond à l'agglomération urbaine de Ouagadougou fut placée sous contrôle de la Direction Provinciale de la Santé du Kadiogo. Sur un total de 24 formations sanitaires, seulement 4 étaient situées en dehors des communes urbaines de Ouagadougou. Ainsi, dans les faits, la D.P.S.K.A gérait des formations sanitaires urbaines par opposition aux autres directions provinciales qui avaient à charge beaucoup plus de formations rurales. On est tenté de dire qu'on assistait au retour involontaire à une gestion de santé urbaine. Ceci suggère qu'il ne sert à rien de nier la réalité urbaine; non pas qu'il faille défavoriser les campagnes, mais de la prise en considération de chaque spécificité dépend le fonctionnement harmonieux des équipements.

b) Quelques aspects d'une politique volontariste de santé urbaine. (1966-1971).

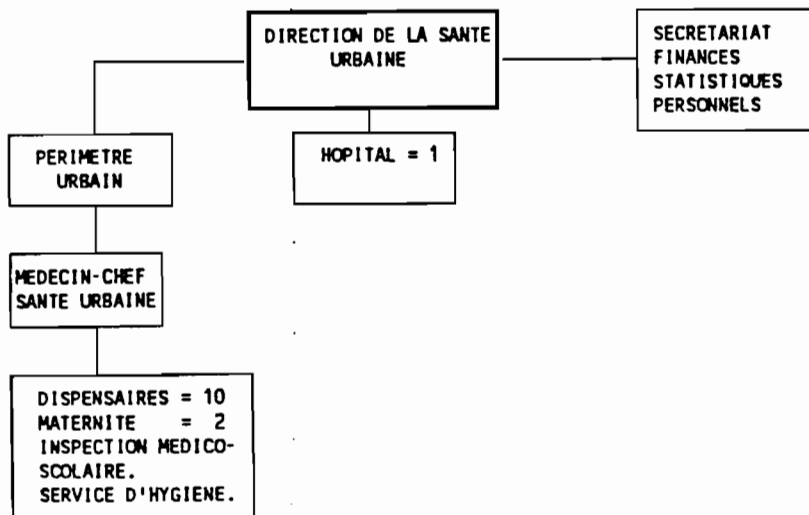
En 1966, on imagina une nouvelle formule tendant à détacher la ville de la région environnante. Pour les autorités, il importait de définir une politique cohérente qui tienne compte de la particularité urbaine. C'est ainsi que fut instituée la Direction de la Santé Urbaine.

C'est par le décret n°277/PRES/SP du 6 août 1966 qu'elle la vit le jour. Elle ne démarra ses activités qu'en octobre 1967; trois semaines plus tard, ses attributions furent modifiées par décret du 17 octobre 1967.

La D.S.U était chargée d'assurer tous les actes techniques et administratifs destinés à la promotion, à la protection et au contrôle de la santé à l'intérieur des villes de Bobo et de Ouagadougou. Elle devait, selon le décret de création, organiser toute action visant l'amélioration de la santé dans ces deux centres urbains. Elle coiffait toutes les formations sanitaires à l'intérieur du périmètre urbain. Les hôpitaux de Bobo et de Ouaga, dirigés par des médecins, relevaient directement de l'autorité du Directeur de la Santé Urbaine.

Chacun des deux périmètres urbains avait à sa tête un médecin-chef. Il était chargé de coordonner l'action des formations sanitaires de la ville. Autour du Centre Médical principal, appelé Centre Urbain gravitaient les dispensaires de quartiers, l'Inspection Médicale des Ecoles et le service d'hygiène. Le médecin-chef avait, de plus, droit de regard sur toutes les formations privées.

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DE LA SANTE URBAINE DE LA HAUTE VOLTA EN 1969.



Source : MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION ; DIRECTION DE LA SANTE URBAINE ; "RAPPORT ANNUEL 1969" ; ARCHIVES DIRECTION ETUDE ET PLANIFICATION MINISTRE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE.

- Composante et organisation du réseau sanitaire urbain à la fin des années 60.

L'Hôpital Yalgado : destiné à toucher la population de la moitié Est du pays, soit plus de 2,5 millions à la fin des années 60, le projet de construction de l'hôpital avait été lancé quand la population de la ville de Ouagadougou atteignait à peine 40.000 habitants. Lors de son inauguration en 1962, la ville comptait plus de 54.000 habitants; à la fin des années 1960 elle en comptait 125.000. L'hôpital était en 1971 - et continue d'être aujourd'hui - l'unique formation pouvant pratiquer une médecine assez complète.

Les dispensaires : la direction de la Santé urbaine de Ouagadougou chapeautait une dizaine de formations disséminées assez judicieusement dans la ville. Parmi les plus importantes, on peut citer :

Le dispensaire central ou Centre Médical Urbain.

Le dispensaire de Paspanga.

Le dispensaire de Dapoya.

Le dispensaire de Larlé.

Le dispensaire de Samandin.

Le dispensaire de Gounghin.

Le centre anti-tuberculeux.

Le dispensaire ophtalmologique.

Le dispensaire Protestant.

Le dispensaire catholique de Zogona ou St Camille.

Les maternités : avant 1964, seule la maternité de l'hôpital était en fonction. La commune mit au service du public deux maternités supplémentaires qui furent ouvertes en deux années d'intervalle.

La maternité Yennenga, du nom de la princesse fondatrice des royaumes mossi, dont Ouagadougou fut l'un des plus prestigieux, fut la première maternité spécialisée ouverte au public en 1964. Elle ne fut pas construite à l'origine pour cet usage mais ses locaux ont été acquis par la mairie à la suite de la faillite d'un bar de grand standing. A l'origine sa capacité était de 35 places.

La maternité Pogbi fut construite sur fonds communal et ouverte au public en 1966. Son plan et sa finition s'adaptait mieux à la fonction hospitalière. Toutes les salles d'hospitalisation donnaient sur deux vérandas et possédaient deux portes ainsi que des fenêtres favorisant l'aération, ce qui n'était pas le cas de la première maternité.

L'Inspection Médicale des Ecoles, ainsi qu'un **service d'hygiène** réduit à son strict minimum, complétaient ce réseau urbain à la fin des années 1960.

- Le Fonctionnement de la Direction de la Santé Urbaine.

414 agents permanents composaient le personnel de la Santé Urbaine de Ouagadougou en 1969. Ils étaient répartis ainsi selon les services :

Dispensaires et Maternité: 78 soit 18%

Dispensaire Ophtalmologique: 18 soit 4,3%

Hôpital: 288 soit 69,5%

Service d'hygiène: 11 soit 2,5%.

Autres: 19 soit 4,5%.

Sur les 70 médecins exerçant sur l'ensemble du territoire, 60% étaient en poste dans les villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso. Ces deux villes se partageaient respectivement 32 et 28% du total des médecins.

Les archives du Ministère de la Santé ne nous permettent pas de préciser la part des sages-femmes et des infirmiers selon les villes. Aussi donnerons-nous des chiffres regroupant les deux villes.

Sages-femmes.....55%

Infirmiers d'Etat.....38%

Infirmiers brevetés.....23%

On observe une baisse du pourcentage des villes suivant la qualification du personnel. C'est en ville qu'on rencontrait le personnel le plus qualifié. La concentration relative des médecins dans les villes conférait aux citadins un net avantage par rapport aux centres semi-urbains ou aux zones rurales.

Cependant, il serait erroné d'établir sur cette base le nombre de médecins par habitant selon les villes et les campagnes. En effet, la grosse part des médecins exerçait dans les hôpitaux qui, de par leur fonction, étaient des établissements polyvalents, ouverts aussi à la campagne, mais à vocation urbaine à cause de leur localisation avantageuse pour les citadins. Quatorze des vingt trois médecins en service dans la ville de Ouagadougou exerçaient au sein de l'hôpital ; un seul se trouvait à la tête de la Section Urbaine, les autres étant répartis dans les formations spécialisées et dans des postes administratifs. Dans la ville de Bobo, la situation était similaire.

Au niveau des dépenses, on pouvait noter également une prédominance de la ville. Le montant total des dépenses de la santé urbaine pour la ville de Ouagadougou s'élevait à 245505 F. soit 56,5% des dépenses totales de la D.S.U.. Cette somme correspondait à 28,7% du Budget National de la Santé.

Les crédits de la section urbaine de Ouagadougou provenaient essentiellement du Budget National (63,67%), des subventions étrangères

principalement françaises 19,18%, du Budget Communal pour (2,5%), d'organismes internationaux et de divers fonds nationaux pour le reste⁴.

Les dépenses de la Santé urbaine de Ouagadougou se décomposaient comme suit toujours pour l'année 1969 :

Personnel.....	51%
Equipement.....	3,2%
Médicaments.....	27,35%
Alimentation....	6,94%
Fonctionnement.	10%

La part réservée au personnel était la plus importante. Cependant, il faut noter que le salaire des médecins de l'Assistance Technique n'était pas inclus dans ces dépenses.

L'hôpital à lui seul absorbait 63% des dépenses de Section Urbaine de Ouagalaise. Il serait cependant maladroit d'établir sur cette base le rapport population urbaine/dépense sanitaire, pour les raisons invoquées plus haut. Les recettes réalisées par les formations sanitaires couvraient à peine 4% des dépenses.

Recettes réalisées dans les formations urbaines en 1969

SECTION URBAINE DE OUAGADOUGOU

Dispensaire Urbain.....	1.242.894
Maternités.....	2.272.400
Hôpital Yalgado.....	5.707.104
<u>Total.....</u>	<u>9.222.104</u>

sources: Ministère de la Santé 1969.

⁴ Ministère de la santé publique de la population et des affaires sociales; Direction de la santé urbaine: Rapport annuel pour l'année 1968, multig., Bibliothèque D.E.P du ministère de la Santé.

- Le rendement des petites formations des quartiers de Ouagadougou.

Rendement des formations sanitaires.

FORMATIONS	CONSULTANTS		CONSULTATIONS	
	1969	1970	1969	1970
Dispensaire A	1639	203030	63093	8132
Dispensaire B	26844	26111	118571	185981
Central	7201	7361	74810	73905
Dapoya	14758	12660	87868	85447
Gounghin	26194	28839	38616	114492
Larlé	22490	27987	95750	133740
Paspanga	20944	17934	51744	48239
Prison Civile	1562	6266	33562	35344
Centre d'Accueil	5236	6865	17830	22256
Tampouy	20215	21886	31530	28094
Samandin	27720	29342	108640	117368
Kologh Naba	38865	52131	61579	73843
Dagnouën Zogona	- ?	- ?	- ?	- ?
Protestant	16039	27173	39997	71934
TOTAL	244461	428464	823590	1600443

Sources: Ministère de la Santé : 1970; op.cit.

Les formations sanitaires étaient assez judicieusement réparties dans la ville. Les quartiers périphériques en étaient pourvus, ce qui évitait aux populations de faire de longs trajets pour se soigner.

Trois des quatorze dispensaires se trouvaient dans des quartiers non-lotis, c'est-à-dire dans des zones d'habitat dit "spontanés". Ils étaient tenus par les missions catholique (Tampouy et Dagnouën Zogona) et protestante (Tanghin). Par leur présence, ces formations jouaient un rôle important dans

la structuration de l'habitat, car la proximité de ces équipements donnait une certaine légitimité et de la valeur aux habitations. Plus de 17,2% ⁵ des consultants se rendaient dans ces formations en quartiers non-lotis.

Le paludisme était la cause principale des consultations. En 1969, 30% des consultations étaient liées à cette affection. Dans la ville, le paludisme sévissait à l'état endémique, à cause de la présence de nombreux gîtes larvaires favorisés par le développement d'une urbanisation peu contrôlée. L'infrastructure d'évacuation des eaux usées était presque inexistante. Les rares canalisations exécutées étaient mal entretenues.

La médecine de soins ne pouvait pas à elle seule faire face à ce fléau : son éradication passait par la prévention, l'amélioration de l'infrastructure urbaine, notamment de la voirie et l'assainissement. Le Service d'Hygiène, grâce à sa fonction préventive, était un outil très précieux pour la lutte anti-larvaire mais son action n'entrait plus dans les priorités de la politique sanitaire. Il était plutôt en chute constante comme nous l'enseigne son historique.

3) L'Hygiène urbaine.

Dans la terminologie utilisée par l'Administration pour désigner les services sanitaires, l'hygiène et la santé étaient liées jusqu'à la fin des années 40. Aussi désignait-on par "Assistance Médicale Indigène et Hygiène", les services de santé.

⁵ La formation de Zogona n'est pas incluse dans le calcul des pourcentages fautes de statistiques sur son rendement.

C'est en la ville que cette vocation hygiéniste était la plus manifeste. Elle marqua, comme partout, les premières règles d'urbanisme. L'Administration mit très rapidement en place des services chargés de la salubrité de la ville. Leurs activités furent désignées par la terminologie d'"hygiène urbaine". La tâche du Service d'Hygiène n'était pas clairement définie; elle dépendait des principales préoccupations hygiénistes de chaque ville. L'hygiène urbaine fut dévolue aux services communaux avec la naissance des municipalités.

C'est vers la fin des années vingt que furent mis en place des services d'hygiène urbaine à Bobo et à Ouagadougou. Leur rôle était de traiter les gîtes larvaires et de donner des instructions aux populations afin d'améliorer l'hygiène de la ville.

Au début des années 50, le Service d'Hygiène était beaucoup plus étoffé à Bobo qu'à Ouagadougou. Une quinzaine d'agents permanents composaient l'équipe de Bobo. L'effectif variait selon les saisons et les tâches ponctuelles à réaliser. Le personnel n'avait aucune qualification. L'équipe permanente, en plus de la recherche des gîtes larvaires, visitait les concessions et sanctionnait les populations qui ne respectaient pas les recommandations. C'est dire que les agents des services d'Hygiène avaient des compétences élargies jusqu'à l'intérieur des concessions. Ils étaient désignés par le terme de "garde sanitaire", évocateur de l'aspect plutôt répressif de la profession. A Ouagadougou, les six gardes sanitaires en service en 1949 avaient pour tâche de garder les points d'eau où se ravitaillaient les populations. Lors des gros travaux intervenant à chaque hivernage, l'équipe était renforcée par du personnel saisonnier. Il fallait continuellement aménager les pourtours des points d'eaux, car ils constituaient des lieux de développement potentiels de larves.

L'absence de fosses septiques constituait également une difficulté majeure pour le Service d'Hygiène. La plupart des citoyens gardait à l'époque leurs pratiques anciennes qui consistaient à se rendre directement dans la nature. Les Européens n'étaient pas en reste puisque, dans leur majorité, ils utilisaient la tinette qu'ils allaient vider dans la nature, malgré les fosses septiques aménagées à cet effet. Ce comportement était presque généralisé, ce qui rendait la tâche des gardes sanitaires plus ardue, comme le laissent apparaître les rapports officiels.

Jusqu'en 1950, le Service d'Hygiène Urbaine n'était rattaché à l'assistance médicale que de façon théorique; aucun technicien de la Santé n'en faisait partie, l'initiative étant laissée à la Commune qui ne disposait pas de personnel qualifié. En réalité, il n'y avait pas de coordination entre le Service de la Santé et les services Communaux. Aux yeux de l'administration coloniale, Hygiène Urbaine rimait, seulement avec répression.

Le tournant fut pris en 1951 : les Services d'Hygiène furent transférés sous la responsabilité directe du Médecin- chef de Cercle. Ce transfert de compétence s'accompagna de mesures touchant le profil des agents chargés de l'Hygiène Publique. Il marqua également la naissance d'une politique plus élaborée. Dorénavant, il s'agissait de mener une politique d'ensemble qui mettrait plutôt l'accent sur l'action sanitaire.

A Bobo, le Service fut confié au médecin-chef du S.G.H.M.P. chargé de la lutte anti-palustre. Ce choix révélait la préoccupation majeure en matière de Santé Urbaine : endiguer le paludisme. On l'a dit cette maladie était intimement liée à l'insalubrité du milieu urbain. L'agent vecteur qu'est l'anophèle prolifère dans les eaux stagnantes. Les eaux usées non drainées,

les trous de banco laissés par les citadins à la recherche de matériaux de construction, et les grands travaux d'adduction d'eau (barrage de Ouagadougou) favorisaient la naissance des gîtes larvaires. Les médecins qui étaient le plus avertis dans la connaissance des origines de la maladie étaient les mieux placés pour coordonner la lutte, conseiller les populations, détecter les zones les plus touchées.

Cette restructuration fut douloureuse pour les anciens gardes sanitaires car ils n'avaient pas de statut officiel. A l'origine, ils avaient été embauchés pour des tâches ponctuelles; pourtant certains d'entre eux exercèrent cette profession près de trente ans. Quelques-uns furent repris par contrat individuel avec une solde calculée par rapport à celle des gardes-cercles.

Il fut alors entrepris une vaste campagne de lutte anti-palustre dans les principales villes. A Ouagadougou, toutes les concessions furent passées au DDT. On estima la surface totale traitée à 838.330 m². Pendant la même période avaient démarré les grands travaux d'urbanisme (construction de la retenue d'eau pour l'alimentation de la ville en eau courante, prolifération des trous laissés lors de l'extraction de matériaux de construction etc.) qui constituèrent des repères supplémentaires de gîtes.

En 1955, le Service d'Hygiène estima à 4000 le nombre de trous perdus qui était autant de gîtes à larves, en particulier pendant la saison pluvieuse. Les sondages effectués⁶ localisèrent les zones les plus touchées. Ainsi les indices plasmodiques et gamétiques, responsables du paludisme, étaient plus élevés dans les quartiers jouxtant le barrage et les marigots non assainis. Ce

⁶ 200 mi 1948 2G52/21; "Service de la Santé Publique, Rapport annuel 1952, A.N. Paris.

constat révélait que l'Hygiène urbaine prenait une envergure réelle et que les solutions ponctuelles ne pouvaient résoudre les problèmes. Elle s'intégrait dans le cadre plus vaste de l'aménagement urbain.

Le Service d'Hygiène n'évolua pas avec l'accélération de l'urbanisation des années 1960. A cette époque, il relevait à la fois de la Mairie et de la Direction de la Santé Urbaine. Cette bicéphalie ne fut pas à son avantage, car chaque partie réduisait son financement comptant sur le concours de l'autre.

Cependant on ne peut pas affirmer qu'il y a une aggravation de l'état sanitaire; ce qui est sûr, c'est que la demande sociale est devenue forte au fil des années.

En définitive, les structures officielles ne suivirent pas le développement de l'urbanisation. Peut-on baser une politique d'hygiène urbaine sur des actions ponctuelles ? La transformation du comportement des citoyens peut-elle à elle seule améliorer l'hygiène d'une ville ? De la politique adoptée au début, à celle mise en place dans les années 1950, on peut relever que l'accent fut mis d'abord sur la répression puis sur une politique plus théorique qu'efficace. En fait, les deux politiques auraient dû être menées de front. Si, par souci d'équité, on ne peut limiter l'accès de la ville, celle-ci a des règles de fonctionnement auxquelles tout le monde doit s'astreindre. On ne saurait tergiverser sur le respect de ces règles. Mais, pour ce faire, les autorités doivent mettre en place une infrastructure que les individus pris isolément, ne peuvent réaliser, et mener des campagnes de sensibilisation.

En somme, il y eut un lien entre l'implantation des équipements et l'organisation du réseau urbain. Ainsi, la ville constitua-t-elle le point

principal à partir duquel s'articula le réseau sanitaire dont Ouagadougou et Bobo Dioulasso furent les points de départ.

On ne peut isoler la ville de son environnement géographique et économique quand on veut appréhender les ressorts de la politique de santé urbaine. Les équipements majeurs de la ville, grâce à leur ouverture vers les zones rurales concourent à l'organisation de la carte sanitaire. Les performances des formations urbaines se trouvent amoindries quand les zones rurales sont très peu équipées. A l'inverse, les spécificités de la ville facilitent l'implantation de certains complexes modernes largement ouverts à la campagne. Aussi, pouvons-nous affirmer que l'urbanisation favorise la diffusion de technologies modernes, en matière de santé, par sa capacité à accueillir des hôpitaux.

CHAPITRE IV - LA POLITIQUE DE LOGEMENT ET SON FINANCEMENT (1947-85)

I- LES ORIGINES D'UNE POLITIQUE DE LOGEMENT.

Avant la Deuxième Guerre mondiale la politique de logement resta très marginalisée dans les colonies. L'effort consista en la construction de logement de fonction pour les agents de l'administration.

A l'exception de la tentative de l'O.H.E dont les activités furent essentiellement localisées à la colonie du Sénégal, il n'y eut pas une véritable politique de logement pour les Africains. En Haute-Volta, l'O.H.E construisit seulement 20 logements entre 1926 et 1949.

La politique de construction de logements de fonction fut le fait d'initiatives isolées, sous le contrôle de différents services et avec peu de coordination. La réalisation des constructions incombait surtout aux services embryonnaires de T.P suivant les conditions locales de financement et des disponibilités en main d'oeuvre. Elle accompagnait toujours les constructions de bâtiments administratifs.

Les archives que nous avons pu consulter ne permettent pas de faire un inventaire quantitatif des logements réalisés. Nous pouvons néanmoins, par le biais des Comptes Définitifs évaluer le poids des investissements destinés au logement pendant une période donnée.¹ Entre 1926 et 1932, la colonie de Haute Volta consacra 120.000 francs constants² pour la construction de logements de fonction dans les deux principaux centres³. Cela correspondait à moins de 5% des investissements urbains de la colonie. La plus grosse part de ces investissements fut consacrée à la construction de pavillons dans le chef-lieu. Il convient de signaler que les travaux se faisaient sous le régime des prestations et que les constructions étaient réalisées en matériaux locaux. Ainsi, ces logements coûtèrent peu au Budget de la colonie.

Après la guerre, on assista à une croissance des investissements destinés aux logements de fonction. Ainsi entre 1948 et 1960, ils absorbèrent le quart des investissements urbains du territoire. La plupart de ces logements furent construits en matériaux définitifs grâce à des matériaux importés. De plus, on eut recours à de la main d'oeuvre salariée, le travail forcé étant aboli.

Pendant cette période fut concrétisée une politique volontariste en matière de logement pour les populations africaines. Quelles en furent les principales caractéristiques? Comment le Ministère de la F.O.M a-t-il forgé sa doctrine? Comment celle-ci fut-elle mise en oeuvre en A.O.F d'une façon générale, et plus particulièrement en Haute Volta? En d'autres termes quels modèles

¹ Il s'agit de la période allant de 1926 à 1932, puis 1948 à 1960.

² Base 100 1914, indices des prix de gros et de détails I.N.S.E.E.

³ Ouagadougou et Bobo Dioulasso.

pour les villes africaines? Cette interrogation nous amènera à aborder la question importante des tentatives de transfert de technologie en matière de logement, tant du point de vue des moyens que des méthodes. On verra que souvent le processus de transfert ne se fit pas de la métropole vers les colonies mais d'autres territoires vers les colonies. Quand on aborde la question du modèle urbain africain colonial, on a tendance à occulter le fait que la recherche de solutions se fit également à l'échelle internationale.

Effectivement après la deuxième guerre mondiale fut menée une véritable politique de logement dans les territoires coloniaux. Elle fut liée au vaste plan de modernisation des territoires outre mer. Cette politique s'imposait à cause du nouveau statut des colonisés et résultait des conséquences de la guerre.

On prit conscience de l'impasse d'un système colonial qui ne favorisait pas l'émancipation des peuples colonisés. La transformation de l'économie mondiale rendait désuètes les méthodes en vigueur depuis le début du siècle. La transformation du système colonial fut perceptible au niveau de la politique de logement à l'endroit des Africains, l'élite notamment. La ville fut le lieu privilégié de l'introduction d'une telle politique.

Il serait injuste de croire que l'idée prit naissance avec la fin de la guerre. Ce fut pendant la période trouble de la guerre que le Ministère des Colonies essaya d'adapter la loi métropolitaine de juin 43 aux colonies. Plusieurs sous-sections avaient été créées parmi lesquelles l'habitat. Les archives sont peu parlantes, sinon rares sur les réalisations de cette période.

La réflexion fut reprise après 1945 dans le cadre plus vaste de la commission de modernisation et d'équipement des T.O.M. Elle fut favorisée par le climat

d'après guerre où il fallait, d'une part, mieux faire que le régime de la collaboration et d'autre part, rendre justice aux colonisés qui s'étaient battus aux côtés des Alliés pour vaincre l'injustice et la domination basée sur les préjugés raciaux. L'après guerre fut marquée par une euphorie des commissions soulignant les préoccupations du moment.

La question du logement fut traitée par le Comité de l'Urbanisme et de l'Habitat aux colonies. La dénomination de ce comité soulignait du reste le lien qu'il y avait entre logement et urbanisme.

En matière de logement, le Comité de l'Urbanisme et de l'Habitat préconisa plusieurs solutions dont les plus importantes furent les suivantes : la création et le financement de sociétés immobilières dans tous les territoires, la création de centres de recherche sur les habitats tropicaux dont l'implantation devait plus correspondre à un découpage géographique et humain qu'aux découpages administratifs en vigueur. Les activités des centres de recherche devaient couvrir à la fois l'habitat pour les Européens et l'habitat pour les autochtones. Ils avaient également pour tâche de réunir une documentation aussi exhaustive que possible sur tout ce qui concernait l'habitat en milieu urbain et en milieu rural.⁴ L'objectif principal était d'étudier des types d'habitat économique simple et adapté à chaque climat et groupe social.

La politique de logement dans les colonies fut enrichie par la confrontation des idées à l'échelle internationale favorisée par le climat de l'après-guerre.

⁴ Inventaires des matériaux locaux, des matériaux d'importation. Cf) Fonds TP 2ème série C.90 et C. 174; A.N.S.O.M. Voir surtout les procès verbaux des réunions du comité de l'urbanisme.

1) la conférence de Caracas : 1947

La réunion internationale d'experts pour le logement tropical, tenue du 2 au 12 décembre 1947 à Caracas, vit la participation de 55 représentants venus de continents divers. Ils avaient en commun la tâche de promouvoir l'habitat dans des pays situés en zone tropicale. La France, dont la plupart des colonies était concernée, délégua deux représentants. Il s'agissait de M. Jean Alaurent, administrateur des colonies, chef du service d'urbanisme, du logement au ministère de la F.O.M; Il fut désigné en raison de son intérêt pour les principes moraux et politiques en matière d'urbanisme dans les colonies. De plus il fut l'un des premiers rapporteurs du comité de l'urbanisme et de l'habitat aux colonies. Le second représentant était M. Maurice Rotival, urbaniste et professeur de planification à l'université de Yale au Etats Unis.⁵

Les principes fondamentaux et autres recommandations de cette réunion peuvent de résumer comme suit :

- l'accès à l'usage d'une habitation décente doit être considéré comme un droit fondamental.
- ce droit doit inspirer l'adoption de textes fondamentaux par les pouvoirs publics jusqu'à sa satisfaction.
- le problème de l'habitat est indissociable de l'urbanisme en général.⁶

⁵ Fonds TP 2ème série C. 268 : "Correspondance générale urbanisme A.O.F"; A.N.S.O.M.

⁶ Voir "Une enquête sur l'urbanisme et la construction outre mer" Marchés Coloniaux; 23 fév.1952; pp.229-238. L'auteur de l'article tire ses sources de la documentation du ministère de la F.O.M rue Oudinot, elles recourent amplement les archives que nous avons pu consulter et qui nous permettent de faire cette synthèse.

- la politique de logement doit être accompagnée par des équipements de base (écoles, marchés, garderies etc.)
- les habitations ne doivent pas faire l'objet d'une ségrégation sociale.
- il est recommandé de mettre sur pied des programmes de logement afin de maîtriser le développement démographique.

La France n'était donc pas isolée dans la volonté de mettre en oeuvre une politique d'habitat en régions tropicales, loin s'en faut; dans la mesure où elle prenait part à une conférence à laquelle participaient également des pays non colonisés, elle devait considérer autrement son action dans les colonies, où le bilan avait été très limité et/ou quasi inexistant jusque là.

La conférence de Caracas permit de soulever la question du développement urbain dans les pays tropicaux. De nombreux aspects de l'aménagement urbain furent également abordés, parmi lesquels celui des équipements urbains, indispensables au bien-être des populations concernées :

"Les groupes d'habitations nouvelles, occupées par leurs propriétaires ou les locataires devront en tous cas comporter des dépendances nécessaires à la vie sociale des hommes, des femmes et des enfants et notamment les écoles et les garderies, le commerce alimentaire quotidien et les terrains de jeux."⁷

C'est dire qu'on fit le lien entre logement et équipements urbains.

Afin de promouvoir une véritable intégration entre équipement et logement, la conférence stigmatisa la politique de "zoning" souvent rigide et source de difficultés pour la vie quotidienne car l'espacement excessif des commerces,

⁷ Marchés Coloniaux, du 23.fév 52, p.430.

des écoles et de certaines administrations nécessitait de longs trajets journaliers particulièrement pénibles en zone tropicale. Cette conférence contribua à renforcer le rôle du comité de l'Urbanisme et de l'Habitat aux colonies. Dans les faits, si, en théorie, il approuva les recommandations de la conférence, l'exécution sur le terrain posa de nombreux problèmes. Il s'agissait de faire promouvoir une nouvelle politique par des techniciens connaissant plus ou moins bien le milieu dans lequel ils étaient appelés à concevoir, légiférer, bref à exercer. L'oeuvre à accomplir ne se limitait pas à la réalisation de logements de fonction, mais devait s'étendre à l'ensemble de la population, y compris aux couches sociales défavorisées. Le Comité de l'Urbanisme tenta de s'inspirer autant que faire se pouvait des méthodes en vigueur en métropole. C'est ainsi qu'il se fit représenter aux journées d'études du logement en métropole⁸ dans le but de transposer quelques solutions dans les colonies. Lors de ces "*journées d'études*" organisées par le Conseil National du Patronat, les 3-4 et 5 février 1949, l'unique représentant⁹ du Ministère de la France outre-mer, ne put couvrir les travaux de toutes les commissions. Il fut séduit par quelques aspects susceptibles d'être transposés dans les colonies. Dans la réalité peu de choses pouvaient l'être et seule la question du financement du logement était commune. Dans l'entre-deux-guerres (1937), ce fut l'Etat qui sollicita les investissements du patronat pour financer le logement. La situation s'était inversée après la guerre, car en 1949, ce fut le patronat qui sollicita l'aide publique pour la réalisation de logements. Ceci était un acquis pour les T.O.M, et seules les modalités

⁸ 1949, 1950, 1951, 1953.

⁹ M. Arsac ingénieur de TP de la F.O.M.

d'intervention différaient. En métropole, le capital public intervenait à travers le patronat qui devait également participer à la politique de logement, alors que dans les colonies, surtout celles de l'A.O.F, seul l'Etat avait véritablement la charge de réaliser les logements. Cette intervention se concrétisa par la création de sociétés immobilières constituées en majorité grâce aux capitaux publics. L'essentiel des ressources en métropole était fourni par la Caisse de Dépôts et Consignations, les Caisses d'Allocations Familiales, le plan Marshall, alors que dans les colonies, l'intervention se faisait grâce à la Caisse Centrale de la France d'Outre mer et le F.I.D.E.S.

Toujours guidé par le souci de trouver des solutions aux problèmes du logement dans les T.O.M, le comité de l'urbanisme se fit représenter aux journées des 8, 9 et 10 juin 1950 sur le logement en métropole. Son enthousiasme s'estompa dès lors qu'il se rendit compte que les conditions économiques locales étaient différentes et ne permettaient pas de faire une transposition du modèle métropolitain dans les colonies.

En fin de compte, ce ne fut pas en métropole qu'on chercha des solutions. Le décalage qui existait entre la métropole et les colonies était tel qu'on ne put procéder à des transpositions.

2 - La conférence de Prétoria (1952)

*"Xuma retrouva la rue de Léah sans peine, mais c'était difficile pour la maison : elles se ressemblaient toutes à la tombée de la nuit. Les mêmes vérandas, les mêmes portails sur la cour, les mêmes murs de tôle ondulée à demi inclinés en arrière, comme des ivrognes."*⁴

Du 17 au 28 novembre 1952 se tint en Afrique du Sud une conférence internationale sur la question générale de l'habitat et les problèmes de construction en Afrique au Sud du Sahara. Elle fut précédée d'une réunion préliminaire d'experts à Londres, en septembre 51. Elle réunit six délégations : L'Afrique du Sud, la France, le Congo Belge, la Rhodésie du Sud, le Royaume-Uni, le Portugal.

Les pays représentés avaient des systèmes idéologiques, culturels, et surtout des préoccupations et, des visées politiques très différents. Aussi la confrontation des expériences s'avérait-elle très intéressante. Elle constitua assurément une manifestation importante dans l'élaboration d'une doctrine en matière de logement. Le modèle sud-africain séduisit certains techniciens mais se heurta, heureusement, à l'hostilité d'autres, compte tenu du climat politique qui prévalait dans les colonies.

Quels enseignements tira-t-on de cette conférence ? Dans quelle mesure interféra-t-elle dans la politique de logement dans les colonies ?

La délégation française était composée de :

⁴ Peter Abahams, Rouge est le sang des noirs, 10ème édition, Casterman, Belgique, 1986, p.31.

- M. Crouzet, Inspecteur Général des T.P au Ministère de la F.O.M. Il fut l'un des acteurs les plus influents de la politique d'urbanisme et d'habitat aux colonies au début des années 50.
- M. H.P Panisse, de la Caisse Centrale de la F.O.M.
- M. A.C Arsac, chef du service Architecture, Urbanisme et Habitat en Afrique Equatoriale.
- M. M.B Blanc M.B, administrateur de la F.O.M, chef de la division d'études du service des affaires sociales de la F.O.M
- M. G.O.L Leclercq, architecte, directeur adjoint de l'Architecture et de l'Urbanisme à Madagascar.

Pourquoi l'A.O.F. ne fut-elle pas représentée ? On ne peut pas imputer cette absence à une défection de sa part, dans la mesure où elle prépara une communication sur les réalisations techniques du territoire. Etait-ce dû à la faiblesse de ses réalisations ? Ou faut-il voir par là les manifestations d'une spécificité locale ?

L'Afrique du Sud, pays organisateur, présenta à l'occasion de cette conférence la plus importante monographie sur son expérience en matière d'habitat, laquelle était évidemment basée sur la politique de développement séparé des races. Parmi les monographies présentées ne figurait aucune communication française.⁵

Le chef de la délégation française, l'Inspecteur Général des TP Crouzet fut chargé de la présidence de la commission "Disposition des logements"⁶ La question fondamentale de la ségrégation raciale fut occultée par toutes les

⁵ Fonds T.P 2ème série C 233 : "Note sur la conférence de Prétoria", par J Dreyfuss, chef de la section Recherches à la Direction Générale des Travaux Publics de l'A.O.F; A.N.S.O.M.

⁶ Fonds T.P 2ème série C 234; " Rapport sur les questions sociales de la conférence de Prétoria", A.N.S.O.M

délégations étrangères afin de ne pas gêner le déroulement des débats. La présidence de la commission qui était au coeur de cette question (organisation des communautés) fut confiée à l'Afrique du Sud.

Le champ des travaux couvert par la conférence fut essentiellement celui de l'habitat dans les zones urbaines. L'expérience des différents pays révéla que les problèmes y étaient différents, mais que le trait commun résidait dans l'immensité des besoins à satisfaire.

Dans la plupart des pays représentés, le principe de la séparation des cités indigènes et européennes était généralement pratiqué. Cependant, selon les pays et/ou les territoires, il faisait l'objet de mesures institutionnalisées ou pas. Dans d'autres pays comme l'Afrique du Sud et, dans une moindre mesure, les territoires portugais et le Congo Belge, il était doublé par des restrictions à l'entrée dans les villes. L'Afrique du Sud avait déjà conceptualisé sa politique de séparation des races :

"...loger les gens ne consiste pas seulement à installer chaque famille dans l'une des nombreuses maisons construites. Les gens vivent en voisins, sont en contact l'un avec l'autre, forment une communauté. Afin que la communauté puisse recueillir les fruits de son milieu, il faut que la vie de cette communauté soit dirigée par sa propre voie"⁷.

⁷ Fonds T.P 2ème série "Note sur la conférence de Prétoria.." A.N.S.O.M

Deux ouvrages principaux véhiculaient une telle idéologie: "*A guide to the planning of non-European townships*"⁸ et "*Minimum standard of housing accomodation for non-Europeans*".

L'on est en devoir de se poser des questions sur le bien- fondé du choix de l'Afrique du Sud pour abriter une telle conférence. L'Afrique du Sud, en plus du fait qu'elle prônait une politique de logement basée sur la ségrégation raciale, se singularisait par son climat qu'on ne trouvait pas dans les territoires français, ni dans la plupart des territoires britanniques ou du Congo Belge. En Afrique du Sud, il y avait une plus forte implantation définitive de population européenne. Le processus d'urbanisation y était plus avancé qu'ailleurs en Afrique, avec un taux d'urbanisation de plus de 20%. En 1952, le taux d'urbanisation du groupe A.O.F/A.E.F était de 5%, enfin Madagascar 6,3. Cependant, plus de 60% de la population européenne vivait en ville ⁹. De plus, le développement industriel sud-africain était incomparable à celui des autres territoires couverts par la conférence.

L'approche du problème du logement par les Sud-Africains étaient totalement en contradiction avec les principes énoncés lors de la conférence de Caracas qui recommandait notamment : "on devra éviter(...) de réaliser un zonage trop rigide par catégorie de moyens économiques ou d'emploi, qui tendent à diviser la cité en groupes sociaux sans contact vivant entre eux."

⁸ National Housing and planning Commission, A Guide to the planning of non-european townships, Pretoria, juillet 51, 39 p + annexes.

⁹ Fonds TP 2ème série C. 174, "note sur la situation démographique dans les T.O.M en 1946". A.N.S.O.M.

Ici, le compartimentage des zones était basé non seulement sur des critères économiques, mais aussi sur l'appartenance raciale.

Le point commun qu'on pouvait trouver entre l'Afrique du Sud et les autres pays représentés résidait dans les moyens de financement et de construction de logement pour une catégorie de la population à bas revenu et ce, dans un contexte d'accroissement rapide de l'urbanisation.

Comment étaient organisés les structures concourant à la promotion du logement dans différents territoires?¹⁰ Dans les colonies britanniques, la tendance était de s'appuyer autant que possible sur les collectivités locales. Ainsi ces dernières avaient-elles un rôle important dans la gestion des lotissements et même dans l'exécution des travaux. L'avantage des collectivités résidait dans le fait que les différents problèmes qui se posaient étaient traités selon les réalités locales. L'intervention des services centraux¹¹ s'avérait nécessaire quand les collectivités concernées n'étaient pas en mesure d'effectuer la tâche.

Le système sud-africain était très dirigiste et centralisateur. Il existait trois organismes chargés du logement. Le plus important était le National Housing and Planning. Il avait la mainmise sur toutes les opérations

¹⁰ Nous devons largement cette confrontation des expériences à la synthèse de la conférence Prétoria réalisée par M. Dreyfuss chef du service recherches de la direction des Travaux publics de l'A.O.F, ainsi qu'aux monographies réunies par le service de recherches de la Direction Générale des Travaux publics de l'A.O.F à Dakar. Fonds TP Services de Recherches, D.1; D.2; D.3; D.4; Archives Nationales du Sénégal. Voir également le Fonds TP 2ème série, C 233, C 234 "Conférence de Prétoria" A.N.S.O.M.

¹¹ Il s'agissait généralement des Works department ou le Housing development.

foncières de construction, de logement et d'urbanisme du pays. Dans la pratique, cette institution pouvait se charger elle même des réalisations; cependant, dans la plupart des cas, elle confiait cette tâche aux collectivités qui se conformaient strictement à ses directives.

Au Congo Belge, il existait un seul office pour tout le territoire, l'Office des cités africaines, qui, en principe, s'occupait de toutes les opérations dans le domaine de la construction de logements. De tous les systèmes présentés lors de cette conférence, cette méthode était la plus proche du système français. Les sociétés immobilières assouplissaient les structures de financement; toutefois, elles conduisaient souvent à séparer l'urbanisme en tant que tel et la construction de logements. De plus, la société immobilière dépendait davantage de l'organisme prêteur¹² que des autorités locales. En A.O.F, en plus des structures du Ministère de la F.O.M agissant directement à partir de la métropole (comité de l'Habitat et de l'Urbanisme, Bureau Central des Etudes POUR Les Equipements Outre mer), avait été créé un service fédéral de l'Habitat en 1952, au sein duquel fonctionnait une section de recherche de la Direction Générale de Travaux Publics. C'est dire que l'organisation y était embryonnaire à l'image de l'oeuvre réalisée.

Dans la plupart des territoires, les employeurs étaient tenus de participer à la construction de logements, notamment pour les ouvriers. En Rhodésie, c'était le cas quand l'employeur avait plus de 25 salariés. Dans les territoires français, la participation des employeurs se faisait plutôt à l'amiable. Il

¹² En France, il s'agissait essentiellement de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer.(C.C.F.O.M)

convient de signaler que les territoires français étaient très faiblement industrialisés; il ne fallait donc pas décourager d'éventuels investisseurs.

Au niveau des réalisations, l'Afrique du Sud venait en tête en nombre de logements produits (100.000 logements dès la fin 1950). Au Tanganyka, pour 1.600.000 Africains, 9000 logements avaient été terminés en 1952. Cependant, les logements étaient réalisés sans infrastructures. On rapprochait autant que possible les camps des lieux de travail. Un contrôle rigoureux devait limiter le nombre d'habitants par quartier, afin d'en garder la maîtrise.

Au Kenya, pour 5,5 millions d'Africains, 5 à 6000 pièces d'habitations avaient été achevées en 1952 ¹³.

En novembre 1952, le nombre de logements économiques en A.O.F atteignait à peine 600 logements, dont la plupart étaient localisées à Dakar. Les sociétés immobilières créées dans les différents territoires venaient à peine de démarrer. L'ancienne formule de l'O.H.E était en pleine restructuration.

Pour certaines colonies, notamment britanniques, le rapport de la section Recherches de la Direction Générale des Travaux Publics à Dakar donne des chiffres sur le montant des investissements : elle avance que le plan décennal établi en 1940 prévoyait 8 milliards de francs d'investissement. En Gold Coast, jusqu'en 1952, l'équivalent de 3 milliards de francs avaient été investis pour le logement.

¹³ Statistiques de monsieur J. Dreyfus chef de la section Recherches de la Direction Générale des Travaux Publics de l'A.O.F. Fonds TP 2ème série C. 234; "Notes sur la conférence de Prétoria"; A.N.S.O.M.

La prépondérance de l'Afrique du Sud s'expliquait par le rôle économique qu'elle joua pendant la guerre, elle bénéficiait en effet d'un tissu industriel plus étoffé que les autres territoires sous tutelle coloniale. La volonté de canaliser la population selon les races guida la mise en oeuvre d'une telle politique qui était le support principal de l'apartheid. Elle permit d'ailleurs longtemps à ce système de perdurer.

La conférence de Prétoria fut l'occasion pour les autorités sud-africaines de faire la propagande de leur idéologie. Les résultats qu'elles avaient obtenus contribuèrent à légitimer quelque peu l'apartheid aux yeux de l'opinion internationale. Ce fut un sérieux recul par rapport à la conférence de Caracas dont une des idées forces était d'éviter, autant que possible, la ségrégation sociale dans les cités.

Quelles furent les retombées de la conférence de Prétoria sur la politique de logement en A.O.F ?

L'idée d'étudier les modalités d'un contrôle d'entrée dans les villes comme cela se pratiquait en Afrique du Sud et au Congo Belge, avait conquis certains techniciens.¹⁴ Elle ne trouva pas d'écho favorable auprès des autorités qui s'étaient déjà engagées dans une politique de réforme du système colonial. De plus, le climat de bouillonnement politique des années 50 ne s'y prêtait pas. Il y avait une très forte opposition à la discrimination raciale allant jusqu'au boycottage de logements. Ce fut le cas des logements

¹⁴ Fonds TP 2ème série C.234 "Note sur la conférence de Prétoria" A.N.S.O.M; voir notamment dans sa partie conclusion. p.17

"Air form" ¹⁵ en 1950 dans lesquels les fonctionnaires africains voyaient les manifestations d'une certaine discrimination raciale. Cela amena les autorités fédérales à préconiser son élargissement aux fonctionnaires européens.¹⁶ De plus, le radicalisme du R.D.A, alors apparenté au Parti Communiste Français et sa rapide propagation en A.O.F, avait créé un climat politique tel qu'il eut été difficile de pratiquer cette forme de ségrégation. Cela fit d'ailleurs réagir le Ministère de la F.O.M pour lequel il fallait accélérer les réalisations sociales¹⁷.

Le B.C.E.O.M qui eut la charge d'orienter la politique d'habitat dans les colonies à partir de 1951, stigmatisa toute forme de ségrégation sociale. Le comité consultatif de l'habitat constitué par B.C.E.O.M évita, sous la direction de Bigorne (1951-1954), de se référer à la conférence de Prétoria. Son successeur, l'Inspecteur Crouzet, la remit à l'ordre du jour à partir de janvier 1954.¹⁸

¹⁵ Construction de forme hémisphérique en caoutchouc gonflé, de mortier de ciment légèrement renforcé. Méthode de construction d'origine américaine.

¹⁶ Correspondance n°64/TP7/DG du 13 février 1950, de la Direction Générale des Travaux Publics de l'A.O.F aux chefs de services des travaux Publics; Service de Recherches: "construction Air form", Archives Nationales du Sénégal.

¹⁷ Note confidentielle (février 50) du ministre de la France outre mer au Haut Commissaire de l'A.O.F : "Propagande du R.D.A sur le plan social et contre-mesure destinée à la neutraliser"; Service de Recherches, D.1; Archives Nationales du Sénégal.

¹⁸ Lors de la 13ème séance du Comité consultatif de l'habitat du B.C.E.O.M (Janvier 1954) l'Inspecteur Crouzet après avoir fait cas de l'autoritarisme et du dynamisme du Président Bigorne décida de soumettre à l'ordre du jour de la 14ème séance l'expérience sud-africaine.

Les services de T.P de la F.O.M, furent conquis par les méthodes et les plans de construction des logements. De nombreuses correspondances furent adressées par l'Inspection Générale des T.P au National Building Research Institute de Prétoria en vue de l'obtention de plans-types de logement.

C'est à partir de janvier 1954 que les archives des TP de la F.O.M laissent apparaître les premières traces de correspondance. La plus significative émanait du chef du service de l'Architecture et de l'Urbanisme à l'Inspection Générale des Travaux Publics, M. Arsac¹⁹ :

" Je vous serais particulièrement obligé s'il vous était possible de me faire parvenir un des rapports relatifs à la conférence sur l'habitat tropicale tenue à Prétoria dont je vous donne le titre ci-après : A guide to the planning of non-European townships".

Il est à noter qu'il ne s'agissait pas des recommandations prises lors de la conférence, mais de l'ouvrage renfermant toute la doctrine sud-africaine en matière de logement. L'inspecteur Arsac n'obtint pas de réponse favorable pour des raisons qui paraissent peu crédibles :

¹⁹ Monsieur Arsac fut très séduit par l'expérience sud africaine. Lors de la conférence sur l'habitat autochtone à Paris, pour certaines questions, il ne proposa pas d'éléments de réflexions nouvelles, mais proposa plutôt de se référer à l'expérience sud-africaine.

" En réponse à votre lettre n° 0148 du 12 janvier, monsieur Jennings regrette beaucoup qu'il n'a pas encore des exemplaires de " A guide to the planning of non-European townships", l'édition de ce rapport est maintenant épuisée. Alors je vous envoie un autre rapport, qui vous donner(a) presque les mêmes renseignements (...)"²⁰.

Dès lors, les techniciens de la direction des TP de la F.O.M dont l'animateur principal en A.O.F était l'inspecteur Crouzet, se limitèrent à des informations d'ordre purement techniques :

" Les services techniques de nos territoires sont très intéressés par les travaux de la conférence de Prétoria et je reçois périodiquement des demandes de documentations auxquelles je ne puis satisfaire, les travaux de cette conférence n'étant pas encore diffusés. Je vous serai néanmoins très obligé s'il vous était possible d'adresser à monsieur Lantenois, Directeur général des TP de l'A.O.F, les documents suivants : Devis estimatif et description des ouvrages de ces maisons, tableaux des différentes normes de logements adoptées en Afrique du Sud, quelques plans masses des cités pour Africains."²¹

²⁰ Fonds TP 2ème série C 234, "Réponse de Monsieur Loyd du National Bulding Research Institut à la correspondance n° 148 du 12 janvier 52 de monsieur Arsac ancien responsable du service de l'urbanisme et architecture de l'A.E.F"; A.N.S.O.M.

²¹ Fonds TP 2ème série C.234; "correspondance du 6 avril 1954 de l'inspecteur général des TP de la F.O.M Crouzet à monsieur Jennings directeur du National Bulding Research Institut Prétoria"; A.N.S.O.M.

Les services techniques de l'A.O.F insistèrent pour recevoir la documentation produite par l'Afrique du Sud et ils eurent satisfaction, comme l'atteste la correspondance de l'Inspecteur Crouzet à M. Jennings :

" Je vous remercie de votre brochure du 7 mai 54 relative aux documents sur l'habitat demandés par monsieur Lantenois (...) par le même courrier je demande à monsieur Henry d'expédier à l'A.O.F une série complète des documents issus de la conférence de Prétoria" ²²

Les archives des services de TP de l'A.O.F contiennent des séries de plans-types de logement pour africains en Afrique du Sud. Faut-il en conclure qu'elles furent utilisées ? Il est fort probable qu'on s'en inspira.

La cellule de recherches de l'A.O.F fut par la suite l'une des plus actives dans la diffusion de la doctrine sud-africaine en matière de logement. Elle en fit une synthèse qu'elle proposa aux organisateurs de la conférence de Paris sur l'habitat autochtone et son cadre. Mais ceux-ci réalisèrent un autre rapport dont l'objectif était de faire état du point de vue français sur cette conférence.²³

Cette course effrénée à l'acquisition de la technologie sud-africaine dévoile les lacunes des dispositions du Comité de l'Urbanisme et de l'Habitat aux colonies en 1946 qui prévoyait la création de centres de recherche sur la construction, répartis sur quatre grandes régions et recouvrant différentes

²² Correspondance du 7 mai 1954 / 3316 TP/4 de l'Inspecteur Crouzet à monsieur Jennings; Fonds TP 2^e série C.234 A.N.S.O.M.

²³ Fonds T.P 2^e série C.234; A.N.S.O.M.

réalités climatiques et géographiques: A.O.F zone soudanienne (centre: Bamako); A.O.F Guinéenne (centre: Abidjan); A.E.F Cameroun (centre : Bangui); Océan Indien (centre : Fiaranantsoa); Martinique (centre : Fort de France).

La circulaire ministérielle du 3 août 1948 définissait leur rôle. Ainsi les centres de recherches devaient-ils établir un inventaire des ressources locales en matériaux de toute nature, de leur exploitation, de leur usage, etc. Ils devaient également mener des recherches sur les conditions requises pour l'hygiène, la salubrité, le confort, étudier des types d'habitation économique et simple, et surtout établir une documentation générale sur tout ce qui concernait l'habitat.²⁴ Force est de constater que, jusqu'en 1954, ces centres de recherches ne donnèrent pas satisfaction; n'ont peut être jamais fonctionnés.²⁵

Auparavant avait été créé le B.C.E.O.M²⁶. Initialement il avait pour rôle d'apporter sa collaboration pour les études d'équipement entrant dans le cadre du plan. Ce rôle fut élargi en 1951 à l'habitat. Ainsi, le B.C.E.O.M eut pour mission de déterminer les données de base en réunissant une documentation générale en matière d'habitat. Il devait fournir au Ministère de la F.O.M des conseils techniques et des recommandations pour la

²⁴ Voir Fonds T.P 2ème série C.174; "Comité de l'urbanisme" et Marchés coloniaux, op.cit p 432.

²⁵ Il convient donc de prendre garde des affirmations hâtives, car des documents souvent présentent des projets, plans séduisants qui restent à l'état de la pensée théorique.

²⁶ Le B.C.E.O.M fut créé le 10/02/1949

construction d'habitations, des plans-types, et devait définir les matériaux et autres méthodes à utiliser pour la construction.²⁷

L'élargissement des activités du B.C.E.O.M révélait déjà l'échec des centres cantonaux. De même, la recherche effrénée d'une documentation en-dehors des structures françaises en 1954 révélait les lacunes de cette structure qui incombait à sa jeunesse et à son éparpillement sur plusieurs tâches. Les autorités en charge du logement dans les territoires outre-mer en étaient sans doute conscientes. Aussi, la France initia-t-elle sa propre conférence sur l'habitat autochtone et son cadre en Juillet 1955 à Paris. Là encore, le spectre de la conférence de Prétoria persista.

²⁷ Fonds FIDES 907 " B.C.E.O.M , bilan 1951-1958" A.N.S.O.M.

3- La conférence sur l'habitat autochtone et son cadre (1955)

Ce fut l'occasion pour les acteurs en charge du développement de l'habitat outre-mer de faire le bilan sur l'oeuvre entreprise depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, et surtout de définir de nouvelles orientations.

Afin d'accélérer le rythme d'évolution des réalisations, des structures avaient été mises en place grâce essentiellement au concours du FIDES et par l'intermédiaire de la Caisse Centrale.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS PAR LES SOCIETES
IMMOBILIERES DE 1950 A 1955.
(COUT EN MILLION DE FCFA)

SOCIETES	1950 - 1952		1952 - 1953		1953 - 1954		1954 - 1955	
	NOMBRE PIECES	COUT	NOMBRE PIECES	COUT	NOMBRE PIECES	COUT	NOMBRE PIECES	COUT
S.I.A.E.F	1070 + 1 HOTEL	700	-	-	-	-	849	60
S.I.C.A.P	716	165	1251	287	500	110	656	150
S.I.G	-	-	400	120	196	48	474	80
S.I.H.C.I	-	-	515	85	1350	186	957	128
S.I.C	-	-	412	68	607	83	1050	192
S.I.M	-	-	520	189	390	117	495	80
TOTAL	1786	865	3098	750	3045	545	4481	690

Source : MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER, "CONFERENCE SUR L'HABITAT AUTOCHTONE ET SON CADRE, 2EME PARTIE : ORIENTATION DES REALISATIONS TECHNIQUES ; P.1 ; 1955.

La première étape de la mise en place des structures se déroula entre 1949 et 1952. Pendant cette période furent créées les sociétés immobilières et les sociétés de crédit en A.E.F, au Cameroun et à Madagascar. Le rythme de production de logements fut constant, mais lent.

La deuxième phase qui se poursuivit jusqu'en 1955 fut marquée par la renaissance des Offices d'Habitations Economiques (O.H.E) et par la création de nouvelles sociétés de crédit, surtout en A.O.F. Le rythme de production de logements s'accéléra quelque peu mais resta en deçà des prévisions.

La conférence de Paris devait permettre d'accélérer la cadence de production, en définissant les voies et les moyens et surtout en identifiant clairement les freins au développement de la politique de logement. Il ressortit, à la lumière des exposés, qu'il fallait définir la population cible à atteindre, dans la mesure où jusque là, l'effort avait été porté essentiellement sur une catégorie de la population assez aisée. Déjà, le problème du logement de la population européenne était presque résolu. ¹

Les études menées posèrent le problème des revenus des populations vivant dans les villes africaines. L'évaluation des revenus des populations africaines était faite selon des critères en vigueur dans la métropole. Ainsi, ils ne tenaient pas compte d'une importante partie des activités économiques échappant aux schémas classiques. Certes, le niveau de vie était faible, mais

¹ Fonds FIDES 346, M22/207 "rapport général de la commission d'étude et de la coordination des plans de la modernisation et de l'équipement dans les T.O.M."; A.N.S.O.M.

pas autant qu'on l'imaginait car une part importante des individus pratiquaient des activités qui échappaient au circuit monétaire officiel.²

Une importante frange de la population vivait de services rendus çà et là dans le cadre de l'économie urbaine. De plus, on trouvait des populations vivant d'activités rurales dont les produits échappaient également aux circuits monétaires officiels. Bref, le phénomène des "3 D" existait déjà; les spécialistes le désigneraient plus tard par le terme de secteur informel.

L'industrie était très embryonnaire. Aussi, souvent, l'administration était-elle la plus grosse pourvoyeuse de travail salarié. Sa capacité de recrutement n'était pas indéfiniment extensible. Un tel profil de la ville ne se prêtait pas à la mise en oeuvre de méthodes imaginées pour une économie de type classique. En fait, le problème qui se posa fut de savoir dans quelle mesure on pouvait s'adresser à cette frange majoritaire de la ville.

De nouveaux phénomènes étaient apparus dans la ville et compliquaient davantage la tâche du décideur. Il s'agissait, entre autres, de la question de la solidarité communautaire³. Il fut identifié comme l'un des maux qui entravait la politique de développement du logement. La conférence évoqua la question sans proposer des éléments de réponse propres à la réflexion française; elle renvoya les participants aux solutions sud-africaines :

² Rapport sur la conférence sur l'habitat autochtone et son cadre : 3ème partie recherche d'une méthode pour l'établissement du programme des besoins. 2ème section : classement des priorités suivant les ressources et le prix. voir p.3 et suivantes.

³ Rapport de la conférence sur l'habitat autochtone et son cadre, p. 4; c'est moi qui souligne.

"qui dit maisons plus petites dit maisons moins chères,(...) les projets actuels passés au crible des normes sud africaines prouvent que dans ce domaine nous pouvons faire beaucoup. Nous renvoyons sur ce point les membres de la conférence au rapport de la National Building Research Station of South Africa, dont la traduction a été distribuée⁴.

La solution préconisée consistait à construire des maisons suffisamment petites pour qu'elles ne puissent abriter que la famille au sens occidental du terme. Ceci devait être accompagné d'une réduction de la taille des lots afin d'éviter des constructions annexes. Cela permettrait en même temps d'augmenter le nombre de logements. Des estimations très optimistes furent établies. Ainsi, on prévoyait qu'une telle politique devait permettre l'abaissement des prix des logements jusqu'à 100.000 francs. Les logements ainsi réalisés pouvaient s'adresser à 10% de la population par des opérations de location-vente, et à près de 50% par la location simple.⁵

Produire des logements en masse et très vite, telle semblait être la préoccupation principale lors de cette conférence. Les instruments mis en oeuvre avaient consisté jusque là à promouvoir des sociétés immobilières et des offices d'habitations économiques locaux. Ceux-ci ne permirent pas d'abaisser de façon considérable le prix des loyers⁶

⁴ Idem; p.4.

⁵ Ibid.; p.5. Le système de la location simple fut déconseillé car sa gestion était très difficile.

⁶ ibid.; p.17, rapport Panissi : moyen de réalisation.

Le système de la location simple fut abandonné car les sociétés immobilières nouvellement créées ne pouvaient supporter l'entretien des logements. Seul le système de la location-vente les rendait viables. Par conséquent, la politique de logement ne bénéficia qu'à une clientèle aisée. La solution usitée en métropole après guerre avait recours pour une large part à de fortes subventions de l'Etat et du patronat pour l'habitat économique. Dans les territoires, cette solution fut écartée à cause de l'environnement économique qui resta longtemps basé sur l'économie de traite.

La politique de logement se heurtait à l'absence d'un véritable tissu industriel, économie et logement étant intimement liés. Dans le cadre d'une économie de marché, on ne peut mener une véritable politique de logement vers les couches défavorisées que lorsque l'économie est relativement développée, ou que le territoire possède d'énormes rentes; lorsque les conditions économiques ne sont pas réunies, on tend à favoriser essentiellement une minorité déjà privilégiée par rapport au reste de la population; dès lors, on accentue les inégalités sociales. On peut certes tenter d'apporter des améliorations à l'habitat des plus démunis, mais on ne peut parvenir à transformer les conditions générales, car pour cela, il faudrait un effort soutenu de subventions que seul l'Etat-providence peut apporter.

Dans le contexte des territoires, notamment de l'A.O.F, la clientèle cible des sociétés immobilières resta la frange privilégiée de la population, constituée essentiellement par des fonctionnaires de l'Administration dont les revenus étaient vérifiables. Les conditions économiques Urbaines ne laissaient d'autres choix aux populations que d'imaginer des solutions de survie, procurant des ressources irrégulières et incontrôlables.

Plutôt que d'accélérer inconsidérément la cadence, la conférence recommanda de favoriser également l'amélioration des logements dans les quartiers existants par les sociétés de crédit. Cependant, ceci avait des inconvénients à long terme sur la gestion foncière de la ville, car l'intervention des sociétés de crédit permettait la transformation du permis provisoire d'habiter de l'emprunteur en titre définitif. Dans les quartiers où les projets d'aménagement étaient insuffisamment étudiés - comme ce fut le cas dans la plupart des quartiers d'habitat traditionnel - l'établissement de véritables programmes d'équipement ou de rénovation pouvait occasionner des dépenses très élevées dans l'avenir.

La conférence de Paris n'apporta pas d'innovation dans ses propositions. Elle fut l'occasion d'extirper du tiroir la doctrine sud-africaine, tout en suggérant aux participants de s'en inspirer sur bien des points. Les acteurs de la politique de l'habitat se heurtaient à la question fondamentale de l'environnement économique et de la mobilisation des capitaux pour mener une politique de logement à la mesure des objectifs qu'ils s'étaient fixés. Ce n'était pas le comportement des populations qui était à la base de la faiblesse des résultats. Les restrictions imposées dans les colonies portugaises et même au Congo Belges avaient-elles donné des résultats meilleurs en matière de logement pour Africains ? Aujourd'hui encore des spécialistes africains font l'apologie de telles pratiques; c'est notamment le cas du chercheur L. Nzuzi qui, pour expliquer le recul de la gestion urbaine en Afrique pendant la période post-coloniale, souligne que "pour passer des quartiers africains aux quartiers européens aux heures tardives, il fallait une

autorisation.⁸ De même, il note que l'exode rural était contrôlé, il ne dit pas comment; sans doute s'agissait-il des permis d'entrée en ville soumis à l'acquisition d'un travail ? Il est difficile de souscrire à de telles affirmations, car en réalité ces mesures eurent essentiellement pour résultat de retarder les mouvements d'émancipation dans les territoires où elles furent appliquées. Fallait-il privilégier "l'ordre" urbain par rapport à l'émancipation des populations ?

Revenons à l'analyse de la conférence de Paris pour ajouter qu'il était étonnant qu'en matière de technologie, le Ministère de la F.O.M s'en remette aux méthodes élaborées ailleurs, alors que le dispositif pour mener une politique de logement avait été conçu dès le début des années 1940. Était-ce un signe d'essoufflement ou l'amorce du désengagement progressif de l'effort métropolitain vers les colonies ? Ou tout simplement cela signifia-t-il que la France n'avait pas les moyens de sa politique ? En tout état de cause, l'on prit conscience de l'ampleur des problèmes en établissant un bilan de l'oeuvre accomplie et en identifiant clairement les écueils rencontrés jusque là. La conférence se déroula à la veille de la loi fondamentale de 1956 qui accorda la semi autonomie aux territoires d'outre-mer. En matière de politique de logement, la loi-cadre eut pour conséquence majeure d'amorcer la dislocation des structures concourant à la réalisation d'une politique d'ensemble. Au niveau de la fédération Aofienne, elle consacra la suppression du Service Fédéral de l'Habitat⁹ constitué cinq ans auparavant. Ses prérogatives majeures furent attribuées aux services économiques selon

⁸ L. Nzuzi; Urbanisation et aménagement en Afrique noire, SEDES, 1989, p.72.

⁹ Arrêté du 10 mars 1952, J.O.A.O.F, p.408.

les prescriptions de la loi cadre. Il se diluait ainsi dans un vaste service où il était loin de constituer une priorité.

A travers l'exemple de la Haute Volta, nous analyserons quelques aspects très significatifs de la politique de logement, notamment l'intervention de l'O.H.E et du Crédit de Haute-Volta.

II) L'HABITAT ET SON FINANCEMENT EN HAUTE-VOLTA.

Il ne fut pas créé de société immobilière en Haute Volta à l'instar d'autres territoires tels le Sénégal, la Côte- d'Ivoire et la Guinée. Le financement du logement s'effectua essentiellement par l'intermédiaire de l'O.H.E qui fut absorbé par le Crédit de Haute-Volta transformé à son tour en Banque Nationale de Développement (B.N.D-HV) à l'indépendance.

1) L'O.H.E : pour une promotion du logement de l'élite.

L'O.H.E fut créé par le décret du 14 juin 1926 dans le but de favoriser l'habitat de la population autochtone. Le décret fut promulgué le 29 juin 1929 en A.O.F.¹ L'intervention de l'O.H.E se faisait par trois biais :

- L'office procédait à la réalisation des logements en régie, puis les cédait en location-vente ou en location simple.

Il garantissait seulement l'exécution des contrats passés entre le constructeur et le postulant au logement.

- L'office, enfin, octroyait des prêts individuels.

¹ Fonds FIDES 180 : "Généralité sur les sociétés immobilières, la décentralisation de l'O.H.E", A.N.S.O.M. Voir surtout le Fonds Affaires Politiques Carton 2306 Dossier 3 : "A.O.F, Administration, Inspection de la F.O.M, Rapport Monguillot sur l'O.H.E 1950-1952"; A.N.S.O.M.

Son siège était à Dakar. Cependant, il était prévu la possibilité de créer des centres locaux susceptibles de recevoir une partie des pouvoirs de l'office central. Jusqu'en 1949, la décentralisation ne fut pas suivie d'effet. Dans la réalité, l'office se borna à construire environ 160 logements en série. La concentration excessive des activités à Dakar suscita de nombreuses critiques, notamment au sein du Grand Conseil de l'A.O.F institué grâce aux réformes d'après la guerre. Aussi décida-t-on de créer en février 1949 une ou plusieurs sections locales dans chaque territoire. Cette première tentative de décentralisation fut timorée et rencontra des écueils résultant d'une absence de maîtrise des réalisations locales. L'échec s'expliquait parce que seules les sections du Soudan et du Sénégal fonctionnèrent activement. Elles firent l'objet d'une mission d'inspection en 1952 ². Le rapport Schriber fut accablant sur la gestion de l'office. L'ancienneté des contrats des logements construits depuis la fin des années 20, avait rendu les loyers dérisoires. De plus, les logements étaient très mal entretenus. L'office avait tendance à se transformer en oeuvre philanthropique pour une certaine élite politique. Au Soudan notamment où l'office avait fonctionné assez activement, des irrégularités criantes furent relevées. L'O.H.E avait réalisé des logements pour la location-vente à des prix atteignant 6 millions de francs C.F.A. Ils étaient destinés à des personnalités politiques (députés, conseillers de l'Union Française, sénateurs, etc.) promues par les réformes du système colonial de l'après guerre, et qui étaient censées défendre les intérêts des populations africaines. Il convient de souligner que cette élite n'avait pas encore le contrôle de l'Administration et moins encore celui de la gestion de

² La mission Monguillot. L'auteur du rapport d'inspection fut l'inspecteur vérificateur Shriber. Voir Fonds Affaires Politiques C.2306 D.3 " A.O.F, Administration, Inspection de la FOM, Rapport Monguillot sur l'O.H.E 1950-52; A.N.S.O.M.

l'office. Dès lors, on peut se poser des questions sur les fondements de telles pratiques qui s'apparentent fort à une forme de clientélisme.

Dans bien de cas, la notion d'habitation économique était ignorée, ce qui réduisait considérablement la quantité de logements produits. Le rapport Monguillot fit des recommandations que l'on pourrait résumer en deux points : bannir toute construction dépassant 500.000 F. et refuser toute attribution de logements dits économiques aux personnes dont les revenus leur permettaient de se loger décentement.

La politique de logement profita donc en premier lieu à l'élite, celle-là même qui réclamait l'amélioration des conditions de vie de la population. En fait, quand les représentants élus demandèrent une décentralisation de l'office afin que leurs territoires en profitent - ce qui était somme toute juste - c'est parce qu'ils savaient qu'ils seraient les premiers à être servis.

- La réforme de 1952.

L'échec de la réforme de 1949 amena à prendre de nouvelles dispositions. Le décret du 14 octobre 1952 avait pour but de donner plus d'autonomie aux offices locaux en les dotant de budget autonomes. Ainsi chaque office local pouvait-il contracter directement des prêts et établir son propre programme de travaux. L'activité de l'Office d'Habitations Economiques devait se limiter aux seuls territoires qui n'avaient pas de sociétés immobilières. Le Sénégal échappa à cette règle dans la mesure où il fut autorisé à conserver son office en même temps que la S.I.C.A.P³.

³ Le cas du Sénégal était spécifique dans la mesure où on y distinguait le territoire du Sénégal et la région du Cap-Vert.

Chaque section locale était dotée d'un conseil d'administration fortement dominé par des fonctionnaires supérieurs des différentes administrations :

- le secrétaire général, président
- le chef du bureau des finances, vice-président
- le chef du bureau des affaires économiques, membre
- deux membres du Conseil Général
- le chef du service des Travaux Publics
- l'inspecteur de l'enregistrement et des Domaines
- les maires des communes de plein-exercice
- un représentant de la chambre de commerce et de l'agriculture
- le directeur du contrôle financier ou son délégué

Cette composition était à l'image de l'organisation du conseil d'administration central basé à Dakar : l'Office Central des Habitations Economiques (O.C.H.E). Jusqu'en 1952, il n'y avait pas de personnel spécialement affecté à l'O.H.E dans les différents territoires, à l'exception du Sénégal où un secrétaire d'origine européenne était rétribué par le budget de l'Office central.

En Haute-Volta comme dans la plupart des colonies de l'intérieur, le problème du logement se posait; il était cependant moins crucial que dans les territoires côtiers, car la concentration humaine y était moins forte, et les taudis moins infects. Les années 1950 marquèrent le départ d'un processus d'accélération qui imposait des mesures rapides. Le handicap des territoires de l'intérieur résidait dans les moyens de communications qui déterminaient les prix de revient des constructions.

La mission du B.C.E.O.M qui arriva en Haute-Volta en 1952 fit une étude qui reste l'un des rares témoignages sur la situation du logement en Haute

Volta à cette époque ⁴. L'étude faite sur la ville de Bobo fut la plus détaillée. Ceci montre qu'aux yeux des décideurs de la métropole, le développement de l'urbanisation était plus certain à Bobo qu'à Ouagadougou.

A Bobo existait une population de gens à très faibles moyens qui ne pouvaient accéder à la propriété par la location-vente. Elle était constituée de manoeuvres, de gens de maison, de petits employés de commerce et de petits fonctionnaires. Leur nombre fut estimé à environ 8000 individus sur environ 44.000 habitants. Souvent, ils payaient pour des logements insalubres des loyers qui battaient les records : 1000 à 1500 francs pour des manoeuvres gagnant à peine 3500 francs par mois.

Quant à Ouagadougou, les documents sont peu prolixes sur la situation du logement pendant cette période. Il n'en demeurait pas moins qu'il fallait mettre en chantier des constructions de logements à cause du statut de la ville. Pendant la période de léthargie, le banco resta le matériau principal de construction. L'accélération de l'urbanisation était, contre toute attente, plus forte que partout ailleurs en Haute-Volta. Le transfert des services de Bobo à Ouagadougou présageait un avenir plus difficile : le prix de la construction à Ouagadougou revenait cher à cause de son éloignement de la mer. L'arrivée du rail en 1954 permit d'atténuer ce handicap.

A la suite de la réforme de l'O.H.E en 1949, une section locale avait été mise en place à Bobo. Dans un premier temps, elle oeuvra pour la recherche d'un habitat adapté à la région et à moindre frais. Elle expérimenta un système dit de "fusée céramique" qui fut exposé comme maison témoin. Force est de

⁴ Compte-rendu de la mission B.C.E.O.M en A.O.F 1952, Rapport multig. p.2 et suivantes.

constater que la fusée céramique ne fit pas de nombreux adeptes, car son prix était très élevé. Il servit plutôt de bâtiment administratif.

De 1949 à 1954, l'O.H.E finança le logement en Haute-Volta pour un montant global de 76,9 millions de francs constitués essentiellement de dotations et avances d'origines diverses : budget général, budget local, FIDES, emprunt C.C.F.O.M. Ces fonds furent ventilés de la façon suivante :

- Prêts individuels et prêts aux sociétés de prévoyance : 41 millions de francs soit 53% du total.
- Location-vente : 11 millions francs soit 14,3%.
- Constructions destinées à la location simple : 16,4 millions soit 21%.

En 1955, l'office obtint une avance de 100 millions francs de la C.C.F.O.M. Jusqu'en 1956, elle fut répartie de la façon suivante :

- Travaux de constructions neuves : 53,8 millions de francs(53,8%).
- Achèvement de travaux : 3 millions de francs(3%).
- Amélioration de la construction : 20,8 millions de francs (28,8%).

Les investissements furent consacrés à 97 prêts au profit des catégories utilisatrices suivantes :

- Sociétés de Prévoyance : 5 prêts (5,1% des prêts) pour un montant de 14,4 millions de francs (14,4%) du montant total).
- Prêts individuels : 92 prêts (94,8% des prêts) pour un montant de 35 millions de francs.

Les prêts individuels furent répartis en trois catégories :

catégorie 1 : prêts inférieurs ou égaux à 525.000 francs (79 prêts).

catégorie 2 : prêts compris entre 525.000 et 750.000 francs (2 prêts).

catégorie 3 : prêts supérieurs à 750.000 francs (11 prêts).

Enfin 525.000 francs furent consacrés à la réalisation d'un bâtiment témoin. Avant sa dislocation et son absorption en 1957 par le Crédit de Haute Volta, l'Office avait donné son accord pour 190 prêts dont 152 à des fonctionnaires de l'administration. A ses débuts, l'office avait privilégié les constructions neuves en réalisant des logements économiques groupés en lotissements. Dans la dernière période de son fonctionnement, il diversifia ses formes d'interventions :

- l'amélioration des logements, suivant ainsi les recommandations de la conférence de l'habitat à Paris.
- la construction d'habitations neuves en dur et semi dur.
- l'achèvement de constructions neuves dont les propriétaires avaient des difficultés pour mener les travaux à terme.

En fait, à partir de 1950, l'O.H.E tendit à privilégier le crédit au détriment de la location-vente ou de la location simple. Cette tendance se confirma au milieu des années 1950 et facilita le processus d'absorption de l'O.H.E par le Crédit de Haute Volta.

Si le système de crédit immobilier permit d'améliorer l'habitat dans les quartiers existants tout en donnant beaucoup plus de liberté aux propriétaires, il n'en demeure pas moins que le fait de privilégier cette forme d'intervention marqua le déclin de la politique d'ensemble. Le système de financement conditionne la politique à mettre en oeuvre : les sociétés immobilières, par le regroupement des réalisations, favorisent l'exécution d'une politique globale de logement, sans compter les avantages urbanistiques que cela représente, alors que le système de crédit immobilier favorise plutôt l'éparpillement des réalisations qui se diluent souvent dans un

environnement où les règles urbanistiques ne sont pas toujours respectées. Cette forme d'intervention fut la plus usitée en Haute-Volta.

2) Le crédit de Haute Volta et la promotion du logement

a) Organisation.

Des sociétés de crédit furent créées dans la plupart des territoires de l'A.O.F. En tant que sociétés d'Etat, leur capital était formé généralement par la Caisse Centrale et les collectivités territoriales. Les sociétés de crédit ainsi constituées agissaient comme des banques et prêtaient à faible taux d'intérêt. Au niveau du crédit immobilier, elles s'inspirèrent de l'expérience de l'O.H.E qu'elles absorbèrent. Les sociétés de crédit suivantes virent le jour entre 1954 et 1958 ⁵ :

- Banque du Bénin (1954)
- Crédit de Côte d'Ivoire (1955)
- Crédit du Sénégal (1957)
- Crédit du Soudan (1958).

Le montage financier du Crédit de Haute Volta s'effectua en décembre 1956. Son capital était de 50 millions de francs, constitué à 50% par la Caisse Centrale de la France d'Outre- Mer et 50% par le territoire de la Haute-Volta. La participation du territoire fut constituée grâce à une avance (prêt) de 25 millions, au taux de 2,5% par an remboursable en 40 semestres constants.

L'institution ne devait pas se superposer à d'autres organismes publics de crédits existants, aussi son développement devait-il conduire au

⁵ Fonds FIDES 495 : "Comité Directeur Haute-Volta", A.N.S.O.M.

regroupement de l'ensemble des activités du crédit agricole, immobilier et social.

Après une phase transitoire, le statut du Crédit de Haute-Volta fut définitivement approuvé par la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer, et par le Comité directeur du FIDES en décembre 1957. La section locale de l'O.H.E fut dissoute le 30 Septembre 1958 et ses actifs et passifs furent transférés au Crédit de Haute Volta. Ce dernier fut chargé du recouvrement des créances. Du même coup, il n'y avait plus, à proprement parler d'organisme spécifique à la question du logement en Haute Volta, puisque celle-ci constituait désormais une des branche d'activités d'un organisme de crédit.

Les règles d'attribution du crédit et les modalités de remboursement furent élaborées. Les conditions étaient les suivantes : en général le postulant à un crédit devait apporter la preuve qu'il possédait un terrain en présentant un permis urbain d'habiter qu'on ne délivrait que pour les zones loties. Aussi peut-on affirmer que seuls quelques centres urbains touchés par les procédures de lotissement pouvaient être concernés par ces constructions. Ce n'était pas l'institution qui attribuait les terrains et elle ne s'occupait pas non plus de leur viabilisation. Dans la plupart des cas, les terrains étaient très faiblement viabilisés. Cependant, pendant cette période, il n'était pas question de pénurie d'espace loti dans les centres urbains comme Ouagadougou et Bobo.

L'emprunteur devait faire en plus un apport personnel au moins égal à 25% du montant sollicité; néanmoins, on prenait parfois en compte

l'investissement déjà réalisé quand l'emprunteur sollicitait un prêt pour l'amélioration d'une construction.

Les modalités de remboursement étaient diverses : au lendemain de la conférence de Paris, l'administration s'était désengagée de la promotion du logement des plus démunis car la solution des sociétés de crédit ne pouvait toucher que les couches sociales aux revenus sûrs. Les taux d'intérêt variaient en fonction du montant du prêt et de la destination du logement : 5% pour les prêts d'un montant inférieur à 500.000 francs; 6% pour les prêts compris entre 500.000 franc et 1 million de francs; 7% pour les prêts compris entre 1 million de francs et 2 millions de francs; 8% pour les prêts supérieurs à 2 millions.

Un taux unique de 5% était prévu pour les sociétés de prévoyance. Une faveur était faite aux anciens combattants pour lesquels un taux préférentiel de 0,5% était pratiqué. Quand il s'agissait d'une construction destinée à la location, un taux d'intérêt supplémentaire de 3% était exigé.

L'annuité correspondant au remboursement de la somme empruntée ne devait pas dépasser 25% du revenu de l'emprunteur. Autant que faire se pouvait, le crédit de Haute-Volta réduisait la durée des prêts en fonction de la capacité de remboursement des emprunteurs; en règle générale, il fixait cette durée à 5 ans. Cependant, il admettait dans certains cas de porter l'échéance à 7 ans voire 10 ans, comme nous avons pu le constater dans le dépouillement des dossiers de prêts. Le recouvrement des mensualités s'opérait directement sur le salaire, de préférence à tout autre mode de versement.

Au regard des conditions fixées pour l'attribution des prêts, il ne pouvait en résulter qu'une politique de financement du logement sélective, dans la mesure où très peu de citoyens pouvaient remplir ces conditions. Pouvait-il en être autrement ? Assurément oui, mais la période euphorique de l'après-guerre avec ses idées généreuses était déjà loin. Il fallait maintenant assurer la rentabilité des investissements. Cela limitait les choix en matière de politique économique et surtout sociale. A la fin des années cinquante, peu d'études sérieuses avaient été faites sur les revenus des populations urbaines. Les sources généralement utilisées étaient celles établies par l'inspection du travail : les services sociaux de la F.O.M s'en inspirèrent pour distinguer quatre grandes catégories économiques en 1958 :

- catégorie supérieure : commerçants, chefs traditionnels, fonctionnaires des cadres réguliers, employés de commerce supérieur, personnel de maîtrise, ouvriers qualifiés dont le minimum de gain était de 15.000 francs.
- catégorie moyenne : employés, ouvriers ordinaires, personnel domestique nettement spécialisé gagnant de 6000 francs à 12000 francs.
- catégorie inférieure : manoeuvre et une grande partie des domestiques gagnant de 4000 à 6000 francs.
- catégorie sans ressources régulières : cette classification intégrait les chômeurs, les infirmes, "les parasites sociaux"⁶.

L'absence de statistiques ne permet pas de voir le pourcentage de chacune de ces catégories, ce qui limite l'analyse. Toutefois, les estimations fixèrent à

⁶ Expression utilisée par les auteurs; Cf) L'habitat outre-mer : les aspects sociaux du problème de l'habitat en Haute-Volta, Notes documentaires du Secrétariat social outre-mer, n°29, octobre - décembre 1958, pp.33-42.

moins de 5% la population pouvant remplir les conditions sociales requises pour être touchée par la filière de crédit mise en place⁷.

b) L'analyse des prêts de crédit immobilier.

Cette étude a été réalisée sur la base des activités du Crédit de Haute Volta pendant la période allant de septembre 1958 à mars 1959. Nous disposons d'une série d'informations complètes concernant les prêts accordés pendant cette période⁸.

Les fiches administratives comportaient de nombreuses informations sur les éventuels postulants au prêt⁹ :

- 1 Des renseignements généraux comportant, les noms, prénoms, âge, lieu de naissance et domicile du client.
- 2 Les ressources du client : profession, date d'entrée dans la vie active, ainsi que le traitement mensuel.
- 3 L'objet du prêt : destination du crédit, localisation et nature de la construction.
- 4 Description de la réalisation : coût total des travaux à réaliser, montant sollicité, taux mensuel d'amortissement.

C'est à partir de ces renseignements que la direction donnait son avis sur la recevabilité de la demande.

⁷ op.cit. p.40.

⁸ Fonds FIDES 496, "Crédit de Haute-Volta"; A.N.S.'O.M.

⁹ Cf. Annexe IV.

Nous avons procédé à un traitement informatique de ces données. Ce qui importait, c'était de connaître la localisation des prêts, le profil des clients. Nous voulions ensuite savoir si les intéressés construisaient dans leur lieu de naissance ou pas, le montant moyen des prêts, etc.

- La localisation des prêts.

La plupart des prêts furent consentis pour des constructions dans les plus importants centres urbains, Ouagadougou et Bobo Dioulasso, avec une nette prédominance pour la première. Seulement 4,28% des prêts se localisait en-dehors de ces deux villes. Ainsi, le crédit immobilier fonctionnait essentiellement dans les centres urbains.

La faiblesse des activités du Crédit de Haute Volta à Bobo pendant cette période est très significative de son recul par rapport à Ouagadougou. C'est encore l'un des signes qui confirme que le recul de Bobo par rapport à Ouagadougou ne date pas de la période post-coloniale. Ainsi Ouagadougou concentra-t-elle 62,3% du montant total des prêts contre seulement 26,9% pour Bobo. En tenant compte du nombre de prêt l'écart se creuse davantage 73,9% contre 17,4%. Cette disparité frappa les autorités en charge de la gestion du Crédit de Haute Volta, pour qui ce phénomène était dû à des causes psychologiques. Pour eux, les Bobolais ne se sentaient pas concernés par les activités de l'institution à cause de l'absence d'une agence dans leur ville. Un embryon de service fut alors créé à Bobo. Un secrétaire employé à mi-temps fut alors chargé de donner des informations aux éventuels clients, de les aider à constituer leurs dossiers avant de les expédier au siège à Ouagadougou.

Au sein d'une même ville, il y avait des pôles privilégiés de construction. La localisation des constructions à Ouagadougou et Bobo nous permet de tirer les observations suivantes :

Dans la ville de Ouagadougou, la majorité des prêts fut consentis pour des constructions dans les quartiers d'habitat traditionnel, touchés par les lotissements des années 1950. Les lotissements ne furent pas effectués en une seule fois, mais en plusieurs étapes au coup par coup. Ainsi, pour un même quartier, observait-on plusieurs phases de lotissement.

A Ouagadougou, le quartier Dapoya concentra le plus grand nombre de prêts : plus de 24% du total. C'est un quartier situé au nord de la ville à proximité de la zone des écoles. Cependant la plus grosse part des constructions qu'on y réalisa fut en banco amélioré.

Venaient ensuite les quartiers Bilbambili et Paspanga, qui représentaient respectivement 13% et 11% des prêts. L'amélioration de logements en semi-dur constituait ma destination majoritaire.

Les quartiers dominés par des éléments étrangers furent marginalisés. C'est notamment le cas de Zangouétin qui fut concerné par moins de 1% des prêts.

Au total, deux prêts furent consentis dans les quartiers d'habitat européen. L'un était localisé dans la zone résidentielle et le deuxième dans la zone commerciale. Ils absorbèrent respectivement 5,94% et 5,56% du montant total des prêts¹⁰.

¹⁰ Dans ces zones, l'attribution des parcelles était soumise à des conditions de mise en valeur.

A Bobo, on distingue trois quartiers où fut concentré l'essentiel des investissements : Cikasso Cira, Accart-ville et la zone des écoles. Seule cette dernière ne se situait pas en zone d'habitat africain.

Cikasso cira est un quartier situé à proximité du camp militaire et de la gare. Accart ville fut loti dans les années 1950. Aussi constitua-t-il un pôle important de constructions nouvelles.

L'étude de la localisation des prêts montre qu'il y avait une forte proportion de crédits consacrés à l'amélioration de l'habitat dans les quartiers africains. La conférence de Paris trouvait là un écho favorable; ainsi le Crédit de Haute-Volta participa-t-il au renouvellement progressif des vieux quartiers, en même temps qu' à l'extension de la ville.

L'élite locale, cependant, ne conforta pas la ségrégation sociale dans le logement. Elle construisit, le plus souvent dans les zones d'habitat traditionnel, côtoyant ainsi les autres couches sociales de la ville. La distinction du rang social se faisait par la nature de la construction qu'on trouvait alors dans ces quartiers. Cependant, un des écueils les plus importants d'une telle politique se posait à long terme, dans la mesure où ces quartiers étaient très faiblement équipés, et n'avaient pas faits l'objet d'un véritable plan d'urbanisme. Souvent, les maisons y étaient construites sans respecter les prescriptions urbanistiques généralement admises, telle la disposition des murs par rapport à la voirie et aux futures opérations de drainage des eaux usées. L'intervention du Crédit de Haute Volta imposait la transformation des permis urbains d'habiter en permis définitifs, ce qui posait des difficultés supplémentaires pour les éventuels travaux de rénovation dans ces quartiers.

A Ouagadougou comme à Bobo Dioulasso, on remarque une concentration des prêts correspondant quelque peu à celle des équipements scolaires. Ainsi Dapoya, avec 24,5% des prêts de la ville de Ouagadougou, est situé à proximité de la zone des écoles, de même que Paspanga (12%). Quant à Bobo Dioulasso, la zone dite des écoles absorba une part très importante des prêts (20,8%); elle se plaçait ainsi au deuxième rang après Cikasso Cira également bien desservi en équipement scolaire.

- La nature des constructions.

L'écart entre le pourcentage du nombre de prêts et celui des montants dans chaque ville s'explique par la nature des constructions réalisées. Ainsi, la part de Ouagadougou par unité de prêts est-elle plus élevée que sa part selon le montant total. A Bobo, le rapport est inversé. A Ouagadougou, seulement 29,41% des prêts furent destinés à des constructions en dur alors qu'à Bobo, c'était plus de la moitié des prêts. La typologie que nous avons adoptée rend compte de trois types de construction. Tout d'abord les constructions en dur : ce sont des logements réalisés en matériaux définitifs, le ciment étant le matériau de base. Les constructions de ce type représentaient 35,51% du total des constructions et l'achèvement des constructions en dur, 21,7% du total. L'amélioration des constructions en banco (39,86%), consistant en l'utilisation de matériau local qu'on renforce avec du ciment. Les constructions en banco absorbèrent moins de 3% du montant total des crédits.

Le Crédit de Haute Volta répondit ainsi aux sollicitations de la conférence de Paris qui recommandait des formules d'aide à l'amélioration des logements existants.

- Le profil des bénéficiaires de prêts.

Le sondage que nous avons effectué à travers la clientèle du crédit de Haute-Volta, nous permet de faire des observations sur le degré d'urbanité des centres. De façon générale, l'origine des propriétaires permet de caractériser partiellement le degré de brassage social. C'est ainsi que nous avons procédé au tri des clients nés dans la ville où ils voulaient construire. Pour la ville de Ouagadougou, environ 30% des sujets concernés y étaient nés, alors qu'à Bobo la proportion baissait à 20%. Pour les centres secondaires, à quelques exceptions près, la totalité des clients étaient tous natifs des centres où ils construisaient.

La ville de Bobo présentait un caractère cosmopolite plus tranché, mais elle venait après Ouagadougou du point de vue du dynamisme en matière de construction. Cependant, ces deux villes avaient leur zone d'influence. Très peu de clients originaires de la partie Est du pays allaient construire à Bobo. A l'inverse, très peu de clients originaires de la région Ouest allaient construire à Ouagadougou; quand cela arrivait, il s'agissait d'individus ayant pour conjoint(e) des originaires de la région concernée.

Les employés de la fonction publique : clientèle cible du Crédit de Haute Volta.

Le Crédit de Haute Volta fut un instrument pour la promotion des fonctionnaires. En effet, 90% des prêts accordés concernèrent des agents de la fonction publique (commis, enseignants, infirmiers, plantons etc.)

La question des revenus est une des explications principales. Comme pour toute institution de crédit, la solvabilité des emprunteurs était fondamentale.

Seules les demandes provenant d'individus aux revenus stables étaient prises en considération. La fonction publique était à cette époque l'institution qui garantissait des revenus fixes et contrôlables. Le dépouillement systématique des dossiers y compris de ceux auxquels la banque donna un avis défavorable permet de confirmer cette affirmation. C'est aux demandeurs n'exerçant pas dans la fonction publique que la banque donnait le plus d'avis défavorables; au mieux, quand il arrivait qu'on donnât une suite favorable, elle était toujours assortie de réserves. Le système de crédit tel qu'il fonctionnait, ne pouvait s'adresser qu'à une clientèle aux revenus réguliers et fiables. De plus, l'Etat satisfaisait en premier lieu ses agents.

Quelques agents du secteur privé bénéficièrent du crédit immobilier. Il fallait toutefois que l'entreprise qui les employait fût solidement implantée dans le territoire et reconnue comme solide. C'est ainsi que des agents de la S.F.E.D.T.P, l'une des plus importantes entreprises de Travaux Publics, bénéficièrent du crédit immobilier. Les exceptions étaient rares en-dehors des cas évoqués. Quand cela arrivait, l'intéressé avait plus de chance quand il avait la caution d'un fonctionnaire.

Les anciens combattants constituaient également une clientèle-cible du crédit de Haute-Volta. D'ailleurs un taux préférentiel leur était accordé. C'est dans ce groupe qu'on trouvait des postulants construisant hors des deux principaux centres urbains.

L'évaluation des revenus des clients :

Nous avons gardé le critère retenu par l'institution pour évaluer les revenus de sa clientèle. Ils étaient constitués par l'ensemble des gains perçus dans le mois par le postulant. Les sources de revenus prises en compte étaient

généralement le salaire, les allocations familiales et le salaire du conjoint ou de la conjointe. Des couples de fonctionnaires s'associaient pour contracter le prêt; cela leur permettait d'en augmenter le montant et, partant, de réaliser des constructions plus confortables. Les indemnités liées à la fonction politique de certains postulants leur conféraient des revenus 4 à 5 fois supérieurs à leur salaire professionnel d'origine.

La moyenne des revenus était de 41.000 francs mensuels. Cependant, elle masque l'éventail des situations. Ainsi, près de 70% des bénéficiaires avaient des revenus inférieurs à cette moyenne. Seulement 5% des revenus ne dépassaient pas 10.000 francs, ce qui montre que les objectifs posés lors de la conférence de Paris étaient bien loin d'être concrétisés par cette société de crédit. Aucun salaire amputé d'indemnité parlementaire n'atteignait 100.000 francs.

Le Crédit de Haute-Volta, dans cette première phase, a favorisé l'accès à la propriété privée à une couche moyenne de la population. Cette couche se recrutait essentiellement dans la fonction publique.

L'âge des emprunteurs.

La moyenne d'âge des emprunteurs étaient de 36 ans. Cependant, 53% des intéressés ne dépassaient pas cet âge. On peut affirmer qu'en général, ils étaient d'un âge assez avancé; l'acquisition d'un domicile décent en ville conférait définitivement le statut de citoyen ayant réussi.

Les emprunteurs avaient en moyenne 12 ans de vie active, ce qui était assez élevé. Ceci était dû à la nouveauté du système de crédit en Haute Volta. Mais nombreux étaient ceux qui firent des emprunts après deux ans de vie

active. Il était difficile pour ceux qui étaient proches de la retraite d'obtenir un crédit important. Selon les statuts de la banque, il n'était pas recommandé d'accorder des prêts dont l'échéance dépassait sept ans. Plus de 64% des prêts accordés étaient inférieurs à cette moyenne. Le Crédit de Haute-Volta n'hésitait pas à rejeter les demandes de postulants proches de la retraite.

En conclusion, le profil-type du client du crédit de Haute Volta était le suivant : être un agent de la fonction publique, vouloir construire sur un terrain loti et être possesseur d'un permis urbain d'habiter, ce qui revient à dire que le lieu par excellence pour construire était la ville, ou à la limite, un centre semi urbain touché par le lotissement. La valeur du terrain à bâtir était un gage important pour obtenir un prêt. L'emprunteur devait être âgé d'environ 30 ans et avoir un revenu fixe mensuel d'environ 30.000 francs.

Il s'agit là d'une esquisse, résumant les difficultés d'accès à la propriété privée par le biais du crédit immobilier en 1958. Les études de cas qui vont suivre permettront d'illustrer cette étude.

c) Etudes de cas.

Etienne le persévérant.

Etienne naquit vers 1905 à Sagodin dans un village mossi proche de Ouagadougou. Nous ne savons pas quand il arriva à Ouagadougou ni quelles furent ses premières activités dans cette ville. Son premier emploi connu¹¹ fut son engagement à la mission catholique en qualité de menuisier. En 1958, il décida de se mettre à son propre compte. Ayant

¹¹ Les informations dont nous disposons proviennent des procès-verbaux sur l'étude de son dossier par le Crédit de Haute-Volta.

entendu parler d'une banque qui octroyait des prêts pour la construction, il se renseigna et constitua un dossier avec l'aide d'un ami. Il déclara alors avoir un revenu oscillant entre 6000 et 8000 francs par mois. Etienne avait acquis un terrain dans le quartier Paspanga¹² dont il déclara la valeur à 400.000 francs. Il sollicita un crédit de 55.000 francs pour l'amélioration de sa construction en banco. S'y connaissant en maçonnerie, la main d'oeuvre constituerait un apport personnel déterminant. Il se fit avaliser par X.Y, (chauffeur décisionnaire¹³) dans l'administration.

Sa demande fut rejetée sans réserve, et sans qu'on ne lui en signifia les raisons. En fait, Etienne était loin de répondre au profil-type du client de la banque. Il ne s'avoua pas vaincu. Il constitua un autre dossier en demandant cette fois un crédit d'un montant de 54.000 francs soit mille francs de moins que lors de la première demande. Il essuya un second échec. Cette fois, on lui signifia que celui qui l'avalisait n'était pas un fonctionnaire; il était contractuel et, par conséquent, sa garantie n'était pas fiable. Une fois de plus, Etienne ne s'avoua pas vaincu; il constitua un troisième dossier et trouva un instituteur comme avaliseur. Sa demande reçut enfin une suite favorable.

Cet exemple, sous forme narrative, est significatif des difficultés que pouvait rencontrer quelqu'un qui ne répondait pas au profil du client type. Etienne était d'un âge assez avancé : 54 ans. Il exerçait une profession dont la banque ne pouvait pas contrôler les revenus. C'est un cas exceptionnel, qui a retenu notre attention. L'avis favorable du conseil d'administration fut dû à la

¹² Les premiers lotissements de Paspanga datent de 1954.

¹³ Jargon de l'administration coloniale pour désigner un agent contractuel de longue durée.

modicité de la somme demandée : 54.000 francs, ce qui représentait à peine 13% du prêt moyen¹⁴ et aussi à la persévérance d'Etienne.

Dans un deuxième temps, nous allons illustrer les péripéties d'octroi de prêts, dans des conditions moins laborieuses pour leurs bénéficiaires. Tout le monde n'avait pas les mêmes chances pour accéder à la propriété privée, constat trivial, mais il importe d'expliquer dans quelle proportion. Dans une moindre mesure, les abus relevés par la mission d'inspection sur l'O.H.E continuaient. Il y avait un lien entre position sociale et possibilité d'accès à la propriété par l'intermédiaire des sociétés de crédit. A ce niveau, la transformation de l'O.H.E en société de crédit ne pouvait transformer cet état des choses; pire, cette formule le favorisait.

Avec l'avènement de la Loi-cadre donnant la semi-autonomie aux territoires, les élus locaux virent leur rôle s'accroître dans la vie politique et administrative. Ils étaient en mesure de faire pression sur les institutions internes de leurs territoires, privilège dont ils usaient bien volontiers. L'administration avait tendance à le tolérer. D'ailleurs, ces institutions ne servaient-elles pas souvent à développer un réseau de clientélisme ? Des considérations politiques entraient en jeu. Ne fallait-il pas chercher à asseoir une base politique locale acquise à l'Administration ? Autant que faire se pouvait, il ne fallait pas contrarier ces élus locaux qui avaient la capacité de mobiliser la population. Ces derniers étaient souvent guidés par la volonté de se loger décentement, d'être logés à la mesure de leur rang social. C'est au sein de cette catégorie sociale que l'Administration chercha prioritairement

¹⁴ La moyenne des prêts fut de 418 223 francs pour l'ensemble de la période étudiée.

ses alliances car c'est elle qui savait le mieux utiliser les méthodes de revendication efficace devant lesquelles l'administration ne pouvait rester indifférente. C'est ainsi que l'élite politique fut la première à être servie par les institutions favorisant l'accès à la propriété.

Des études sur la ville post-coloniale mettent en relief le lien qu'il y a entre les politiques d'habitat et la recherche d'une base sociale du pouvoir. C'est ainsi que Ph. Antoine, A. Dubresson, A. Manou-Savina montrent comment, en Côte d'Ivoire, l'Etat arriva à élargir sa base sociale urbaine constituée essentiellement dans un premier temps, par les membres de l'administration qu'on plaça très rapidement en situation de clients du pouvoir¹⁵. G. Massiah et J.F Tribillon mettent en évidence le fait que les politiques de logement ont toujours joué un rôle essentiel dans le renforcement des liens de dépendance entre l'Etat et les fonctionnaires¹⁶. Il convient d'en cerner les origines, ainsi que les différents mécanismes. Ceux-ci prouvent que la situation actuelle n'est qu'un prolongement de pratiques qui prirent racine dans les années 1950. Dans la mesure où elles profitèrent, en premier lieu, à la catégorie sociale à laquelle échut le pouvoir avec les indépendances, on perçoit la logique de la poursuite de telles pratiques. Il est fort probable qu'en Haute Volta où la politique de logement était peu développée, ces pratiques étaient moins importantes qu'ailleurs.

¹⁵ Ph. Antoine, A. Dubresson, A. Manou-Savina, Abidjan "côté cours"; Karthala/ORSTOM; 1987; pp.211-216.

¹⁶ G. Massiah, J.F Tribillon, Villes en développement; La Découverte, 1988, p.48 sqq.

Des cas concrets¹⁷.

X.Y avait 42 ans, et était né dans un village situé à l'Est du pays. Instituteur de profession il devint ministre en 1958. Son revenu avoisinait les 100.000 francs. Il introduisit une demande pour la construction d'une maison en dur, dont le montant s'élèverait à 1,840 million de francs remboursables en 7 ans. De par sa fonction, il se fit construire d'abord la maison et, après coup, il sollicita le prêt auprès du crédit de Haute Volta. Nous sommes en présence d'un dossier totalement irrecevable selon les statuts de l'institution. Dans un premier temps, l'intéressé fait construire la maison par une entreprise métropolitaine réputée, mettant ainsi la banque devant le fait accompli; il demande ensuite la prise en charge intégrale par la banque du total des dépenses, sans fournir au préalable l'apport personnel exigé. Cela était également en contradiction avec les statuts du Crédit de Haute Volta qui stipulaient à son article 17 que " les crédits consentis ne peuvent avoir pour objet que le financement d'une partie des travaux réalisés". Il y avait deux poids et deux mesures et la réglementation était en fait appliquée aux postulants qui n'avaient aucun pouvoir de persuasion notamment politique. De nombreuses entorses plus ou moins graves minaient le fonctionnement de l'institution.

X.Y avait 37 ans. Ses revenus de fonctionnaire étaient de 40.835 francs dont 11.000 francs d'allocations familiales. Ses nouvelles fonctions politiques lui attribuaient un revenu mensuel de 335.000 francs. Il introduisit sa demande

¹⁷ Nous avons sciemment modifié les noms, les renseignements sont tirés des procès verbaux du conseil d'administration du Crédit de Haute-Volta.

pour la construction d'une villa d'un montant de 2.125.000 ¹⁸ remboursables en 4 ans à raison de 52.300 francs par mois. Le conseil se refusa à faire toute observation malgré l'irrecevabilité de la demande. Sur les bases de revenus soumis aux aléas politiques, l'institution ne pouvait accepter d'accorder un prêt d'un tel montant. De plus, les prêts du crédit de Haute Volta étaient destinés à des constructions modestes.

L'essentiel n'était pas d'être une personnalité politique pour avoir droit à toutes les faveurs, car toutes les personnalités n'avaient pas les mêmes pouvoirs de pression sur l'institution. Certaines personnalités politiques voyaient leur dossier rejeté. Le cas de Y.Z fut très significatif : secrétaire administratif, député sénateur, il fit une demande de prêt pour l'amélioration d'un logement. Sa demande fut rejetée, car l'intéressé avait fait une fausse déclaration, ayant indiqué qu'il n'avait aucun engagement, alors qu'il avait déjà contracté un prêt auprès de la Caisse de Crédit Agricole qui, en fait, fonctionnait au sein du Crédit de Haute Volta. Dans ce cas, l'intéressé ne faisait pas partie de la majorité au pouvoir, il pouvait essuyer une fin de non-recevoir sans conséquences.

Les entorses à la réglementation sur lesquelles nous nous sommes appesantis ne signifient pas que l'institution fut complètement inopérante, loin s'en faut, car elle a permis également à des citoyens aux revenus modestes d'accéder à la propriété. Elle constitua une période expérimentale qui se consolida pendant la période post-coloniale jusqu'au milieu des

¹⁸ On peut remarquer la modicité de la somme par rapport aux abus relevés par le rapport Monguillot en 1952 : 5,7 millions contre 2.125.000 francs courants.

années 80. On ne pouvait toutefois pas faire l'impasse sur des écueils qui persistent pendant longtemps dans le fonctionnement du système.

d) Les réalisations.

Il n'y eut pas de rigueur dans la réalisation des constructions car les emprunteurs étaient pratiquement laissés à eux mêmes. Si toutes les précautions étaient prises en amont, il n'en était pas de même pour l'exécution des travaux proprement dits. L'intervention de l'institution se limitait à l'octroi du crédit. Cela fut un recul par rapport à la période de fonctionnement de l'O.H.E où il y avait un effort de suivi dans la réalisation des logements. L'encadrement de l'Administration s'estompa peu à peu. Il ne s'agissait pas de construire à la place des clients ni de leur imposer des plans- types. L'intéressé devait adapter sa construction aux moyens dont il disposait. Dans un premier temps l'institution disposait des services d'un agent technique de l'ancienne section locale de l'O.H.E pour étudier les devis et les plans joints aux dossiers de demande de prêt. Il supervisait également l'exécution des travaux. Les emprunteurs pouvaient s'adresser à un entrepreneur agréé par le Crédit de Haute Volta pour la réalisation de leur maison. Dans les 9/10ème des cas que nous avons étudiés, ils s'adressaient à des entrepreneurs africains; il s'agissait pour la plus grande part de constructions dont le prix ne dépassait pas 2 millions de francs. Les réalisations dépassant ce montant revenaient généralement à des entreprises d'origine métropolitaine.

Souvent, les clients s'adressaient à des fonctionnaires du service des Travaux Publics pour qu'ils établissent leur plan moyennant une rémunération assez élevée, plan qui parfois dépassait les capacités financières des intéressés.

Le manque de structure d'accompagnement constitua un handicap important. Le crédit de Haute Volta favorisa néanmoins la promotion d'une catégorie de petits entrepreneurs africains, notamment pour les logements modestes. Après l'octroi du prêt, les clients s'adressaient à des entrepreneurs de la place qui étaient souvent choisis plus par affinité personnelle que pour leurs compétences, certains¹⁹ clients se proposaient d'exécuter leurs propres travaux. On note pendant cette période une prolifération d'entrepreneurs qui, en fait, étaient des maçons plus ou moins qualifiés.

A la lumière de cette étude, le bilan de l'institution fut mitigé. Si elle constitua un instrument pour l'accession à la propriété et pour le développement du logement, force est de constater, qu'il y eut un manque de rigueur dans son fonctionnement. Son démarrage marquait le stade final du dispositif institutionnel de promotion de l'habitat. Le montage financier des filières de production de logements resta pratiquement le même dans la plupart des territoires. De ce point de vue les indépendances ne constituèrent pas une rupture. L'autonomie des différents territoires, la suppression des structures supra-territoriales, datèrent de la fin des années 50, alors que les recherches en étaient encore au stade du tâtonnement. Cependant, la question du logement allait devenir plus cruciale avec l'accélération de l'urbanisation.

¹⁹ De ce point de vue, le cas d'Etienne cité plus haut n'est pas un exemple isolé.

3) La B.N.D héritière du crédit de Haute Volta (1962-1986)

EVOLUTION DU CREDIT IMMOBILIER DANS LES ACTIVITES DE LA
B.N.D.

ANNEE	MONTANT TOTAL DES CREDITS		CREDITS IMMOBILIERS		
	F. Courants	F. 1980	F.Courants	F. 1980	%//TOTAL
1957-61	688	2339,2	360	1224	52,32
1962	392	1281,84	188	614,76	47,95
1963	388	1218,32	155	486,70	39,94
1964	593	1820,51	185	567,95	31,19
1965	490	1470	205	615	41,83
1966	449	1311,08	142	414,64	31,62
1967	545	1575,05	157	453,73	28,80
1968	756	2116,8	154	431,20	20,37
1969	1475	3835	218	813,8	14,75
1970	2438	5924,34	313	760,59	14,86
1971	2105	4925,7	413	966,42	19,61
1972	5034	11125,14	739	1633,19	14,68
1973	3881	7800,81	1145	2301,45	29,50
1974	4614	7797,66	1624	2744,56	35,19
1975	7197	11443,23	1064	1691,76	14,78
1976	5559	8060,55	936	1357,20	16,83
1977	5133	6878,22	1462	1959,08	28,48
1978	3598	4497,5	1235	1543,75	34,32
1979	4008	4529,04	1515	1711,95	37,79
1980	5185	5185	1045	1045	20,15

source : B.N.D. Burkina Faso.

a) Les transformations de l'institution.

L'avènement des indépendances imposait des transformations au niveau des sociétés d'économie mixte et/ou d'Etat nées de la période coloniale. Cependant, elles ne furent pas profondes, dans la mesure où il s'est agi plus de changer la forme que le fond de ces institutions.

La B.N.D fut un prolongement du Crédit de Haute Volta, celui-là même qui absorba l'O.H.E. Le processus se déroula par étapes. Ce fut en 1961 que le Crédit de Haute Volta se mua en Crédit National de Développement Economique et Social de la Haute Volta. En 1962, l'institution reçue l'appellation qu'on lui connaît aujourd'hui : B.N.D.

Les changements de sigles ne s'accompagnèrent pas de ruptures au niveau du montage financier. On nota, toutefois, un accroissement de la participation de l'Etat toujours par l'intermédiaire d'avances faites par la Caisse Centrale de Coopération Economique, dénomination post-coloniale de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer. Cette dernière avait été d'ailleurs à l'origine du montage du Crédit de Haute Volta. Il va sans dire que ce processus ne fut pas propre à la Haute Volta : la plupart des anciennes colonies connut à quelques différences près les mêmes processus de transformation. C'est dire que les principaux dispositifs de production de logement des Etats issus de l'ancienne fédération Aofienne furent mis en place à partir des années 1950.

Notre objet n'est pas d'étudier l'évolution de la B.N.D dans son ensemble, mais plutôt son intervention au niveau du financement du crédit immobilier dans sa globalité, la localisation des crédits n'étant pas possible sur la base des sources que nous avons pu exploiter. Malgré les transformations subies

par l'organisme, ses activités en matière de crédit immobilier restèrent marquées par la prédominance des deux principaux centres urbains.

b) L'évolution du poids du crédit immobilier dans les activités de La B.N.D.

La part du Crédit immobilier dans les activités de la B.N.D, resta assez importante - en moyenne 24% des origines en 1983 - malgré une diversification progressive de l'ensemble de ses activités.

Cependant, la tendance générale fut à la baisse et fut marquée par une évolution très irrégulière. Jusqu'en 1961, le crédit immobilier constitua plus de la moitié des financements de l'institution. C'est dire que l'une des plus importantes institutions bancaires du pays prit racine à partir de la politique de crédit immobilier. Mais entre 1961 et 1972, sa part dans l'ensemble des activités tomba de 47,95% à 14,68% qui constitua le seuil le plus bas. De 1972 à 1983, elle connut une nouvelle tendance à la hausse sans pour autant atteindre la proportion de la fin des années 50.

Il convient toutefois de relever qu'il n'y eut pas une régression en valeur absolue, mieux, il y eut une croissance du volume des sommes investies quand bien même ce fut de façon inconstante. *Grosso modo*, on peut relever (en valeur absolue) trois phases :

De 1962 à 1968, le volume des crédits accordés eut tendance à baisser par rapport à la période antérieure(1958-1961). De 1968 à 1974, le volume des crédits au prêt immobilier connut une forte augmentation. Elle correspondit à une phase de planification où la B.N.D constitua l'instrument fondamental de la promotion de l'habitat. Toutefois, elle privilégia le logement de grand

standing. Ainsi la forte hausse survenue entre 1970 et 1974 fut-elle consécutive à la mise en valeur de la zone dite du Bois à Ouagadougou : lotissement résidentiel où fut exigé un minimum de mise en valeur pour prétendre à la propriété d'une parcelle.

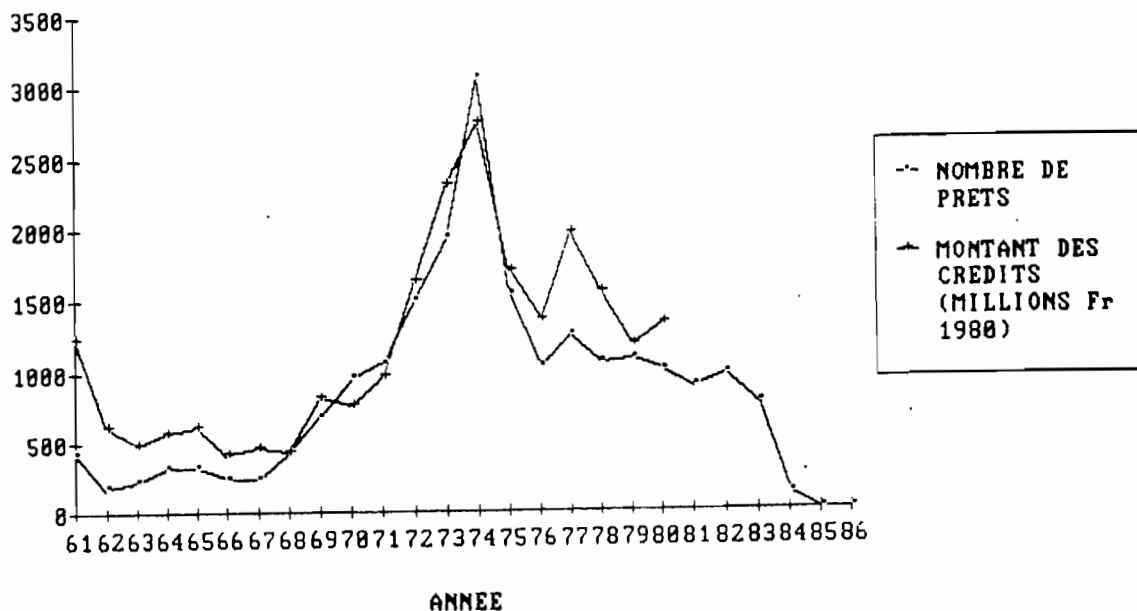
Entre 1974 et 1980, l'évolution du crédit immobilier se fit en dents de scies et la tendance fut de nouveau à la baisse. Elle coïncida avec la mise en oeuvre de nouvelles filières de financement du logement avec l'appui de la Banque Mondiale et du PNUD, orientées vers les couches sociales les plus défavorisées.

En définitive, la baisse de la part du crédit immobilier dans les activités de la B.N.D s'explique également par la diversification de ses domaines d'intervention. Ainsi, les années 1970 ne correspondirent pas à la période où la part du crédit immobilier fut la plus grande, alors que le volume des crédits connut des pointes jamais égalées. La banque avait accru davantage son intervention dans les financements de l'industrie où jusqu'en 1966, elle n'était pas encore intervenue.

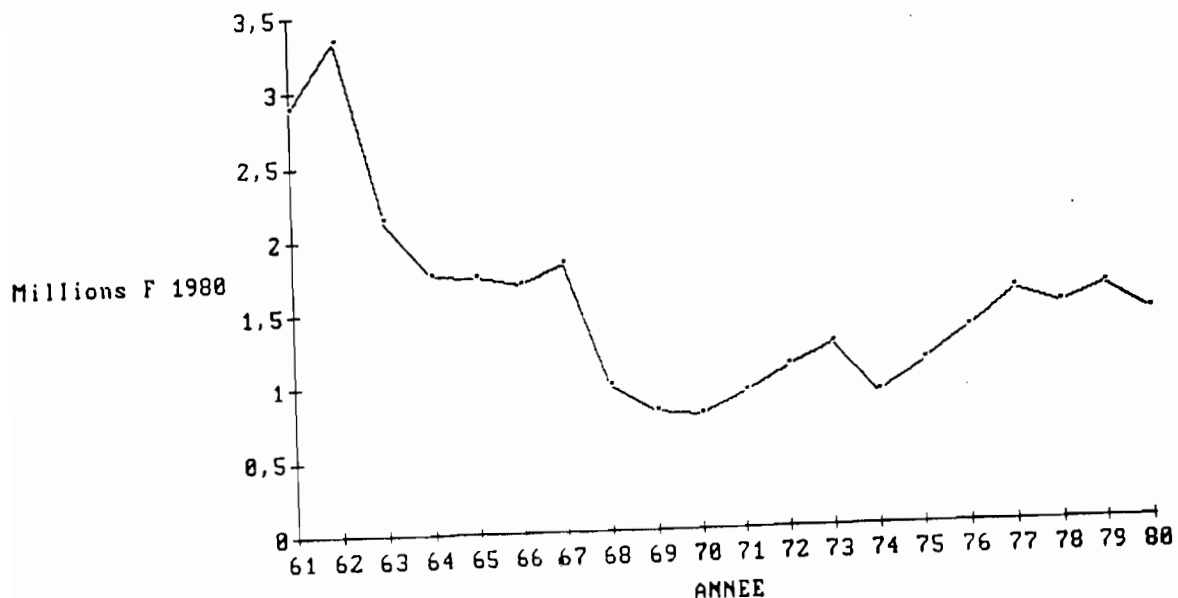
Les crédits destinés à l'agriculture - qui constituaient avec l'immobilier les principales activités de la banque - régressèrent également au profit des activités commerciales et artisanales devenues, dans les années 1980 les principaux domaines d'intervention de la B.N.D. Ce fut en 1986 qu'elle arrêta son intervention dans l'immobilier car les risques étaient devenus trop grands, compte tenu de l'insécurité et de l'insolvabilité des salariés de la fonction publique où elle recrutait la majorité de ses clients. De plus, la nouvelle politique du logement entreprise à partir de 1983 ne laissait pas une large marge de manoeuvre à une telle société. L'institution portait dès sa

création les germes de sa propre destruction, en raison de sa clientèle-cible et de son mode de fonctionnement. Ceci pose le problème de la viabilité du crédit immobilier dans les pays du Tiers-Monde en général, où la proportion des salariés au revenu contrôlable est très faible et se recrute essentiellement dans la fonction publique.

B.N.D : EVOLUTION DU CREDIT IMMOBILIER POUR NOMBRE DE DEMANDE DE PRETS EN UNITE.



EVOLUTION DU MONTANT MOYEN DES PRETS DE LA B.N.D DESTINES A L'IMMOBILIER



c) L'évolution du montant moyen du prêt.

Il y eut une augmentation sensible du montant moyen des prêts pendant la période qui précéda la réorganisation de l'institution en 1962. A partir de cette date, la tendance fut à la baisse jusqu'en 1970 où il eut de nouveau tendance à augmenter. La baisse du montant moyen des prêts fut liée à l'augmentation du nombre de prêts. Il fut accordé des prêts très élevés pour des logements de haut standing, de même que se poursuivait l'attribution de prêts pour l'amélioration de logements modestes. Le montant moyen des prêts fut de 1,5 millions de francs constants (base 100 = 1980) entre 1961 et 1980, pour un total de 18.491 prêts.

De manière générale, l'évolution du montant des prêts consacrés à l'immobilier suivit celle du nombre d'unités de prêts, surtout entre 1968 et 1975. De 1961 à 1968, la moyenne fut à la hausse, ainsi qu'à partir de 1975. C'est dire que pendant ces périodes, la tendance fut à l'attribution de prêts pour des logements plus coûteux.

La B.N.D ne fut pas la seule institution qui participa au financement du logement, même si elle fut la plus importante. Dès les premières années de l'indépendance, les autorités s'efforcèrent de combler le retard qu'avait pris le pays dans ce domaine. Pour ce faire, elles instituèrent une société immobilière comme on en trouvait déjà pendant la période coloniale dans de nombreux territoires.

↳) Les sociétés immobilières : de la S.I.V à la SO.CO.GI.B (1962-1986)

La Société Immobilière Voltaïque (S.I.V) fut créée en 1962 avec un capital de 141,5 millions de francs. Aussitôt, sa gestion fut confiée à la B.N.D dont le crédit immobilier constituait une des activités principales. A la différence de la B.N.D qui ne faisait que du crédit immobilier, la S.I.V devait produire des logements pour la location-vente. Cette tutelle prématurée de la S.I.V augurait déjà de sa timidité et limitait son domaine d'action. Lors de la création du Crédit de Haute-Volta, ses statuts stipulaient qu'il ne devait pas fonctionner en même temps que d'autres institutions publiques pratiquant des activités similaires. Dans la mesure où la structure¹ de la B.N.D n'évolua pas remarquablement par rapport à la période où elle était Crédit de Haute-Volta, on peut penser que des raisons similaires furent à l'origine de la mise en tutelle de la S.I.V.

Force est de constater que l'expérience de la S.I.V fut en effet un échec; elle n'arriva pas à populariser la location-vente ni même la location simple. La plupart de ses réalisations furent des logements de grand standing. On peut se poser des questions sur cet échec : son affiliation à la B.N.D était-elle due à un problème de gestion ou visait-elle à étouffer toute concurrence dans le domaine du marché de l'immobilier ? Toujours est-il que l'absence d'une véritable société immobilière se fit cruellement sentir.

Aussi, en 1977, l'Etat décida-t-il de créer une nouvelle société immobilière : la SO.PRO.GIM. La Société de Promotion et de Gestion Immobilière vit le

¹ Surtout au niveau du montage financier.

jour avec un capital de 500 millions de francs dont l'Etat était le principal actionnaire. De 1977 à 1984, elle construisit seulement 77 logements, soit un rythme annuel de 11 logements. De la médiocrité des activités de cette société découla sa faillite rapide. Les réalisations de la SOPROGIM se localisaient à la périphérie urbaine, ce qui avait peu d'attrait pour les clients potentiels. De plus, sa capacité de financement était trop faible par rapport aux ambitions qu'elle s'était fixées. Les responsables de la société défunte ajoutent que des groupes de pression financiers, hostiles à la concurrence d'un tel organisme, incitèrent les pouvoirs publics à délaisser la société. Ces raisons n'expliquent pas entièrement son échec, même si elles constituèrent des écueils supplémentaires. Il existait une clientèle potentielle assez importante que seule la B.N.D pouvait satisfaire. Le manque de volonté politique affiché, doublé d'une gestion défailante furent principalement à l'origine de l'insuccès.

Tirant les leçons d'un tel échec, les besoins en production de logements s'accroissant, il fut imaginé une nouvelle formule consistant au regroupement des deux sociétés immobilières en veilleuse (SIV et SOPROGIM) pour en constituer une seule. La longue absence d'une institution de production de logements avait contribué à aggraver la crise du logement, notamment à Ouagadougou où trouver un logement décent constituait une véritable prouesse. La seule B.N.D en tirait profit et se transformait progressivement en institution de spéculation immobilière, dans la mesure où une part très considérable des prêts contractés servait à réaliser des logements locatifs.

De 1962 à 1984, la SIV n'avait réalisé que 150 logements. Depuis longtemps déjà, elle avait arrêté de construire et vivait des rentes des logements loués généralement à des coopérants. Quant à la SOPROGIM, elle avait réalisé un

lotissement et construit 77 logements. La fusion consista en fait en une absorption de la SOPROGIM par la S.I.V dont la gestion était néanmoins plus saine. La nouvelle société prit le nom de Société de Construction et de Gestion Immobilière du Burkina Faso (SOCOGIB). Son capital fut porté à 1,842 milliard avec une forte participation de l'Etat, des collectivités publiques et des banques locales.

De 1984 à 1987, la SOCOGIB investit 3,260 milliards en lotissement et pour la construction de 518 logements, dont 72 appartements. Les villas de la SOCOGIB livrées en location-vente coûtaient entre 3 millions et 5 millions. En 1988, 434 ménages étaient déjà logés par cette société, cependant que plus de 2000 dossiers étaient en attente. La société se lança également dans la location simple et offrit un éventail de prix allant de 25.000 francs à 54.000 francs par mois. Les types de logement étaient assez variés, allant du 2 au 4 pièces; standing pour la première fois offert au public. Les responsables de la société tranchèrent la question du mode d'habitat, adapté ou non à l'Afrique. Ils estimèrent qu'il était temps de commencer à loger les gens en hauteur en vue de freiner le gaspillage de l'espace urbain, quand bien même ce type de logement ne serait pas adapté au mode de vie. Les bâtiments furent au maximum à 3 niveaux. La société arriva d'ailleurs ainsi à rentabiliser ses investissements, car les nouveaux lotissements coûtent toujours cher.

Pour ses réalisations, c'est l'Etat qui octroie le terrain et la société la met en valeur en lotissant et en construisant. La viabilisation du lotissement incombe à la fois à l'Etat et à la société, mais souvent le système de drainage et de voirie demeure inachevé.

La SOCOGIB réalise ses constructions en semi-régie contrairement à l'ex-SOPROGIM qui produisait en régie. Ainsi elle fournit en principe tous les matériaux de construction dont elle groupe les commandes, abaissant ainsi leur prix. Elle passe ensuite des marchés uniquement au niveau de la main d'oeuvre constituée de tâcherons.

Pour augmenter sa capacité de production, la SOCOGIB a considérablement réduit la surface des logements construits, tout en simplifiant les plans. Pour ce faire, elle dispose de plans-types. La SOCOGIB lutte pour faire baisser les prix de revient de ses constructions. Cependant, alors qu'elle est en pleine expansion, elle se heurte à des difficultés dues à la baisse du pouvoir d'achat de ses principaux clients, en majorité des agents de l'administration. La SOCOGIB ne pourrait atteindre une phase d'auto-financement qu'avec un parc immobilier composé d'au moins 1000 logements. Elle en avait produit à peine la moitié en 1988, ce qui laisse augurer des lendemains difficiles.

5) L'intervention de l'Etat en matière de logement depuis 1983 ou la création des cités commémoratives de la révolution.

a) Un volontarisme aux résultats discutables.

A partir de 1983, l'Etat est intervenu directement dans la politique de logement par deux types de mesures :

La réglementation des prix du loyer: elle consista à prendre des mesures plafonnant le prix du loyer. Un barème de prix fut fixé en fonction de la taille des maisons et de l'origine des locataires, les expatriés ne bénéficiant

pas des mêmes mesures que le reste de la population². Officiellement, il s'agissait de mettre un frein à la spéculation sur les loyers qui, auparavant n'avaient jamais été réglementés. Pour les logements de standing moyen, les prix variaient selon les indemnités de logement accordés à certains corps de la fonction publique; il s'agissait donc d'une réglementation informelle. Le véritable problème se situait au niveau des logements des gens modestes pour lesquels des mesures de réglementation s'imposaient.

La gratuité du logement en 1985 fut sans doute l'une des mesures les plus controversées. Elle visait à faire accepter les trains de mesures d'austérité consistant au rabatement des salaires et autres suppressions d'indemnités. Cependant, les contrecoups furent assez dommageables pour l'accroissement du parc de logements. La plupart des maisons mises en location appartenaient à des particuliers qui, souvent, vivaient eux mêmes dans des logements inconfortables. Ils mettaient en location des maisons décentes construites grâce au système de prêt de la B.N.D. Aussi furent-ils les victimes les plus amères de telles mesures. Les expatriés versaient directement leur loyer à l'Etat qui constitua un fonds de l'habitat.

La mesure frappa du même coup les institutions financières de la place auprès desquelles de nombreux propriétaires avaient contracté des prêts pour construire. La B.N.D fut sans doute la principale victime de telles mesures. Aujourd'hui encore, elle a du mal à reprendre le dessus.

² Par expatrié, il faut entendre les cadres de la coopération, des institutions internationales.

De cette intervention directe de l'Etat résulta une réduction du nombre des nouvelles constructions, comme en atteste la forte régression des demandes de permis de construire à Ouagadougou :

1982 : 298 permis

1983 : 254

1984 : 154

1985 : 128

Les mesures prises en 1983 et 1984 furent à double tranchant. Si elles soulagèrent les locataires, à terme, elles contribuaient à accentuer le problème du logement, surtout pour les catégories sociales modestes évoluant en marge du système officiel. Les filières modernistes de production de logements ne touchent qu'une frange minoritaire de la population au revenu contrôlable. L'intervention de l'Etat est plus que souhaitable, la réglementation indispensable, car il ne saurait être question de laisser-aller. Mais toute intervention doit tenir compte du problème dans son ensemble, car le logement constitue le maillon d'une chaîne dépendant fortement de l'environnement économique. L'Etat n'a pas pu se substituer entièrement à l'initiative des populations elles-mêmes ³ en matière de logement, même s'il a fait un maximum d'efforts, notamment par des réalisations à l'occasion de chaque anniversaire de la révolution d'août 83.⁴

³ Elle a constitué plus de 60% de la production de logement entre 1984 et 1988, correspondant à une période de forte intervention de l'Etat.

⁴ Cité An 2, Cité An 3, Cité An 4a et An 4b. Cette dénomination fut abandonnée au profit de celle de "1200 logements".

De 1983 à 1988, plus de 968 logements furent en effet construits dans le cadre de la réalisation des cités du "4 août". A Ouagadougou et à Bobo, 240 logements - dont 75% pour la première - furent réalisés en 1984 (cité An II). En 1985-86, ce furent la cité An III (275 logements dont 92 F4) et les cités de Signonghin (250 logements) à Ouagadougou.

La réalisation des cités s'est faite sans apport extérieur, le financement étant assuré soit par des sociétés d'économie mixte, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, les banques de la place ou encore les opérateurs économiques locaux.

Un décret fixait généralement le nombre de logements que chaque institution devait construire selon ses capacités de financement reconnues par l'Etat. Pour la cité An II par exemple, les financements s'élevèrent à 1,6 milliard consistant en des prêts sans intérêts. Par la suite, il fallut revoir la formule, notamment pour la cité AN III où il s'est agi de prêts à un taux de 3%. Les réalisations effectuées à partir de 1986 furent financées essentiellement par les banques locaux; les taux d'intérêts furent doublés passant de 3 à 6%. Malgré ces ajustements, elles contribuent à obérer les finances publiques et celles des institutions qui finançaient jusque là le logement.⁵ La mission d'étude sur le financement de l'habitat au Burkina Faso ⁶ estime qu'ainsi, entre 1984 et 1988, l'aide publique directe et/ou celle octroyée par les

⁵ Groupe Huit, B.C.E.O.M, U.hlm, Politique de l'habitat au Burkina Faso, 1990, p.23.

⁶ Avenant n°2 au contrat n° 132/85/REFI/ATS du 05/12/1985 portant sur le financement de l'habitat au Burkina Faso.

institutions d'économie mixte et privées s'éleva en moyenne à 379 millions de francs par an sur une période de 15 ans.⁷

Les travaux furent réalisés en régie ou en semi régie suivant des plans-types préalablement établis par l'Etat. Les constructions variaient de la villa standing 4 pièces aux collectifs F4.

b) La cité An III, modernité et logement.

La réalisation du projet nécessita le déguerpissement d'une population estimée officiellement à plus de 4.000 habitants d'un vieux quartier de Ouagadougou appelé Bilbambili. Situé à proximité du camp militaire, Bilbambili fut l'un des premiers quartiers africains à être touché par les lotissements de l'après-guerre⁸. L'O.H.E y avait réalisé ses premiers logements. Il venait au deuxième rang des quartiers où furent réalisés les logements grâce au crédit de Haute Volta en 1958 Les motifs invoqués furent l'insalubrité du quartier, situé dans le noyau urbain. La proximité du camp militaire y avait provoqué très tôt une forte concentration de prostituées d'origine étrangère.

La nouvelle cité qui fut érigée à la place s'étend sur environ 15 ha. Elle nécessita un investissement de plus de 2,5 milliards provenant d'institutions diverses :

⁷ Groupe Huit, B.C.E.O.M; op.cit; p.25.

⁸ Bilbambili fut touché par les opérations de lotissement en 1946, 1957, 1958. Les tracés de voies furent exécutés après coup en 1960.

- la C.N.S.S (Caisse Nationale de Sécurité Sociale) : 2 milliards de francs remboursables en 20 ans (avec deux ans de différé) au taux d'intérêt de 3%
- le Fonds de l'Habitat : 350 millions de francs
- les Entreprises de la place : 127 millions francs
- des Burkinabè à l'étranger : 18 millions francs.

Ainsi furent réalisés 185 villas, 23 immeubles à deux niveaux, des lieux de loisirs (salle de cinéma climatisée), des équipements collectifs (dispensaires, local C.D.R, un centre scolaire fut également rénové.)

36 Entreprises locales furent sollicitées pour les constructions qui furent réalisées en régie et en semi-régie.

En 1988, moins de 1000 habitants occupaient les villas et immeubles de la cité contre plus de 4000 déguerpis. Le Burkina Faso ne se singularise pas dans une telle politique qui révèle les véritables enjeux de l'espace urbain africain où l'Etat lui même récupère les zones proches du noyau central - dépossédant les couches sociales de plus en plus frappées par la paupérisation - en vue de mettre en oeuvre une politique plus prestigieuse que sociale.

Au tissu social ancien -où se côtoyaient différentes catégories sociales- se substitua une couche sociale moyenne sinon supérieure quand on tient compte des conditions économiques générales. A la vie des cours se substitua celle des villas individuelles et des immeubles. Les ménages qu'on y trouve aujourd'hui sont du type fortement occidentalisé et se recrutent parmi les catégories moyennes, voire supérieures, de la société ouagalaise. Leur niveau de formation est généralement élevé. Bilbambili offre aujourd'hui un paysage urbain moderne marquant un contraste saisissant

avec les autres quartiers qui le jouxtent. D'ailleurs, l'appellation Bilbambili a été officiellement abandonnée. Les dénominations ancienne et nouvelle symbolisent les transformations qui furent opérées : "*Bilbambili*", toponymie traditionnelle; "*Cité An III*" toponymie résolument "moderniste" ou occidentale.

Ville africaine ou ville en Afrique ? Force est de constater que le modèle occidental est la référence. C'est lui qui s'impose toujours à l'esprit des nouveaux décideurs africains, surtout ceux qui optent pour la filière de production de logement moderne. En somme, le côté original de la ville africaine résulte de l'appropriation par les Africains de l'espace urbain selon leur héritage culturel et surtout de leur capacité économique. Il est frappant de constater que les politiques visant à l'amélioration du logement des plus démunis viennent toujours d'acteurs et/ou d'institutions étrangères. Dans la mesure où la référence est résolument tournée vers le modèle occidental, les filières intermédiaires sont des pis-aller, dont on se contente quand on a pas le choix ni les moyens financiers et institutionnels de faire autrement. La mise en oeuvre de la filière moderniste ne pouvant toucher qu'une catégorie infime de la population, il en résulte l'accentuation, voire l'application d'une politique de ségrégation sociale de fait. Toute proportion gardée, elle est à l'image de celle pratiquée pendant la période coloniale, où seuls les Africains fortunés et fortement occidentalisés accédaient à la ville européenne. Sous cet angle, les indépendances ne constituèrent pas une rupture véritable.

Si par leur choix, une frange de la population opte pour un mode de vie, les décideurs doivent pourvoir à ses besoins. Cependant cela ne devrait pas se faire en dépossédant des populations démunies qui s'adaptent à l'environnement urbain selon leurs moyens. Mieux, il ne devrait pas y avoir

de confusion entre modernisation technologique et matérielle et modernisme social, surtout culturel. Les politiques de logement dans les villes sont souvent significatives de la perception qu'ont les décideurs africains de la modernité. Elle s'oppose, souvent, à héritage traditionnel jusque dans la toponymie; alors que celui-ci n'altère en rien la modernisation technologique.

CONCLUSION

La planification urbaine a eu peu d'effets sur l'urbanisation au Burkina Faso malgré la volonté d'en promouvoir l'existence. Les grands actes d'urbanisme ont été réalisés au coup par coup. Toutefois, les implantations qui en ont résulté ont été, dans l'ensemble, maîtrisées.

Les équipements urbains ont connu une évolution quantitative significative. Leur réalisation n'a pas connu un rythme soutenu; elle a varié au gré des conjonctures économique et politique. En valeur relative, cependant, cette augmentation a été tempérée sinon annulée par l'accroissement de la population dont les exigences sont devenues de plus en plus fortes au fil des années.

En matière de logement, la structure économique dominée par le secteur informel n'a pas offert un cadre propice à l'intervention des institutions héritées de la colonisation.

Aujourd'hui Ouagadougou offre l'image d'un chantier de construction en hauteur soulignant l'option des autorités en matière d'urbanisme et surtout le souci de se débarrasser d'une image de pauvreté de la ville principale. Ceci ne saurait trouver un prolongement harmonieux dans le paysage urbain que si elles s'impliquaient davantage dans l'habitat des plus démunis au risque de mettre en oeuvre un urbanisme marqué par une très forte distorsion.

L'urbanisme a souffert d'un important déficit de participation active et volontaire des citoyens dans la vie de leur cité, même si dans les périphéries des études fines ont montré la naissance d'une forme de *gestion urbaine de proximité*¹.

Les structures mises en place lors des changements politiques ont été plus conjoncturelles que structurelles. Si l'arbitraire a prévalu à l'exécution d'importants actes d'urbanisme, il n'en demeure pas moins qu'à moyen terme cela a été source de sclérose.

Contrairement aux idées reçues, la ville africaine ne se réduit pas à un espace parasite. Elle a été un lieu privilégié de diffusion de technologie. Elle constitue le point d'ancrage à partir duquel l'Afrique se modernise et s'articule à l'économie internationale. Plutôt que de stigmatiser cette réalité, il s'agit d'œuvrer à en corriger les effets pervers. On ne devrait donc pas continuellement l'opposer aux traditions locales *a fortiori* à la campagne, car, comme l'a dit M. Coquery "*Toute politique de développement rural, même profondément justifiée par le souci d'atteindre l'autosuffisance alimentaire (...) risque fort de ne pas aboutir si dans le même temps ne sont pas mobilisés les potentialités productives et organisationnelles des milieux urbanisés.*"²

A travers le processus d'urbanisation se pose le problème des mutations que

¹ Jaglin Sylvie : Pouvoirs urbains et gestion partagée à Ouagadougou. Equipement et services de proximité dans les périphéries. Thèse de doctorat de l'Université Paris VIII en Urbanisme et Aménagement, Paris, 1991, 1085 p. + bibliog.

² Coquery M. La coopération face aux problèmes posés par l'urbanisation dans le Tiers Monde, Paris 1983, p.11.

traverse l'Afrique. Tradition et modernité se côtoient et donnent une certaine originalité à la ville africaine. Le problème ne devrait donc pas se poser en terme d'affrontement mais de complémentarité; en d'autres termes, il s'agit de réussir à intégrer la modernité aux réalités afin d'améliorer les conditions de vie générale. Il est certain que le modèle urbain contemporain a un fond universel. Cependant cette tendance à la ressemblance n'a-t-elle pas laissée paraître dans les pays industriellement avancés des spécificités ? Il convient d'en tenir compte pour l'Afrique au risque de provoquer des distorsions préjudiciables au développement harmonieux des villes.

Cette prise en compte des spécificités économiques et culturelles doit s'accompagner d'efforts et de rigueur de la part de l'ensemble des citoyens y compris de ceux qui viennent fraîchement de la campagne; car comme l'a si bien fait remarquer L. Mumford *"les principaux éléments de la ville se trouvaient déjà dans le village. La maison, l'autel, le puits, la rue, la place publique avaient trouvé leur forme dans le village, avant d'être intégrés et utilisés dans une structure citadine plus complexe"*.³

³ Mumford L. La cité à travers l'histoire, Paris, ed. du Seuil, 1964, p.28.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

I- Sources d'archives et documents microfilmés

Les références sont groupées par type de fonds. Leur localisation est indiquée.

A) Archives

1) Fonds Agence de la France d'Outre mer; A.N.S.O.M.(France)

Carton 377 : Agence des colonies, A.O.F.

- Dossier 42 bis/1 : « Renseignements sur l'urbanisme en Haute Volta avant 1945. Divers. »

Carton 392 : Agence des colonies, A.O.F.

- Dossier 1 bis/2 : « Renseignements avant 1950 (Haute Volta). »

Agence de la F.O.M photothèque : 1ère Série (A.O.F/Haute Volta)

Carton 361 : »A O F, TP Haute-Volta, 1920-1949 »

Carton 395 : « Recensement avant 1945 »

2) Fonds Travaux Publics 1ère Série ANSOM (France)

Carton 565, Dossier 1-3 : « Haute Volta, Rapport de mission Picanon 1924-25. »

Carton 1032, Dossier 11 et 12 : « Haute-Volta »

3) Fonds Travaux Publics : 2ème Série. A.N.S.O.M. (France)

Carton 76 : « Electricité, Appels d'Offres pour l'électrification de Ouagadougou Bobo Dioulasso »

Carton 90 : A.O.F, D.G.A

- « Exécution des budgets 1946-1947 »

- « Urbanisme : Mission et Plans Directeurs 1945-46 ».

- « Régime foncier en A.O.F, 1946-48 »

- «Urbanisme colonial, 1947 »

Carton 91 : D.G.A

- « Plans Généraux : 1947 »

- « Plans lotissements, 1947 »

Carton 134 : Inspection Général des Travaux Publics, I.G.T.P 4ème bureau, Correspondances départ : 1948, 1949, 1950 »

- Carton 138 : I.G.T.P 4ème Bureau « Rapport du comité de l'urbanisme et de l'habitat dans les T.O.M. 1957 »
- Carton 172 : I.G.T.P 4ème Bureau « Situation des travaux d'urbanisme dans les T.O.M et interventions parlementaires 1948-56 »
- Carton 175 : « Etat des travaux d'urbanisme, correspondances 1949-1954 »
- Carton 233 : « Conférence de Prétoria 1952 »
- Carton 234 : « Conférence de Prétoria en 1952, Relation avec le National Bulding Research Institute. »
- Carton 234 : « O.N.U O.M.V.S : Urbanisme, Habitat, Hygiène »
- Carton 234 : Correspondances et rapports 1952-1957 »
- Carton 235 : « Habitat »
- Carton 238 : « I.G.T.P Correspondances départ ».
- Carton 256 : « Haute Volta, Centre Hospitalier de Ouagadougou 1952 »
- Carton 257 : « Haute Volta, Centre Hospitalier de Ouagadougou 1957 »
- Carton 268 : « Urbanisme, 1948-1955 »
- Carton 270 : « Normes de logements en Afrique du Sud 1952 »
- Carton 300 : « Renseignements généraux sur l'Habitat 1957 »
- Carton 332 : « I.G.T.P. Correspondances départ »
- Carton 377 : « Haute-Volta Urbanisme, correspondances (Ouagadougou, Bobo Dioulasso 1948-1954, Hôpital de Ouagadougou (1951-1954) »
- Carton 387 : « Commissariat du plan, sous commission Equipement Public Rapports et situation dans les T.O.M. »
- Carton 397 à 402 : « Direction des Travaux Publics, Correspondances départ 1949 à 1953 »

4) Municipalités, Affaires Politiques A.N.S.O.M.(France)

- Carton 2120, Dossiers 1 à 9 : «Administration municipale, Budget, réformes etc. »
- Carton 2129, Dossiers 7, 5 : « A.O.F Administration municipale 1947-1952 »
- Carton 2155, Dossier 1 : « Administration municipale 1948, 1949, 1952, 1954 »
- Carton 2291, Dossier 2 : « A.O.F/TOGO, Administration municipale communes mixtes 1920-1955 »
- Carton 2291, Dossiers 12, 13 : « Administration municipale, Généralité sur les communes 1947-1955 »

5) Fonds Affaires Politiques, Politiques générales, A.N.S.O.M (France)

Carton 2154 : Haute Volta, Administration générale

- « Dossier 8, Reconstitution du territoire de la Haute Volta 1946 »
- « Dossier 7, Reconstitution du territoire de la Haute Volta 1947-48 »

Carton 2178 : Voyages, missions.

- « Dossier 12, Note sur le voyage du Ministre Jaquinot, Discours etc.. »

Carton 2181, Administration générale.

- «Dossier 4 : Haute Volta - Evolution politique, rapport de presse 1958-59 »

Carton 2186 :

- « Dossier 9, Administration générale 1943-55, Reconstitution de la Haute Volta (Rapport de l'Inspecteur Bargues 1947) »
- « Dossier 9, Organisation administrative, Rapport Roland Pré, Note du Ministère de la F.O.M. »

Carton 2191 :

- « Dossier 13 : Interventions et activités parlementaires de la Haute Volta 1947-1955 »

Carton 2197 : Haute -Volta, Administration générale.

- « Dossier 5, Evolution politique (Rapports, Presses 1948-57) »

Carton 2230 : Haute Volta affaires indigènes.

- « Démarches de Nazi Boni au sujet de la décentralisation du territoire; Autonomie des régions Ouest, Création d'un 9ème territoire; notes correspondances au ministère de la F.O.M. 1953 »
- «Elections municipales 1954 »

Carton 2283 :

- « Dossier 10, Haute Volta, Administration politique »

Carton 2306 :

- « Dossier 15 : Inspection de la F.O.M. Mission Monguillot, 12 rapports sur les pratiques administratives anormales 1951-52 »
- « Dossier 16 : Inspection O.H.E 1952 »

6) Fonds FIDES, A.N.S.O.M. (France)

Dossier 180 : « Généralité sur les sociétés immobilières »

Dossier 181 : « Service de l'habitat et de l'urbanisme »

Dossier 182 : « Service de l'Habitat et de l'urbanisme »

Dossier 346 : « FIDES 3ème Plan Quadriennal, divers »

- Dossier 345 : « FIDES 2ème Plan Quadriennal, divers »
 Dossier 399 : « Crédits de paiements 1952-1960 »
 Dossier 405 : « Compte rendu du 1er Plan A.E.F/A.O.F »
 Dossier 496 : « Crédit de Haute Volta 1957, 58, 59 »
 Dossier 495 : « Comité Directeur FIDES : Haute Volta »
 Dossier 497 : « Rapport de présentation du 3ème Plan (1958-62), bilan et comptes rendus »
 Dossier 498 : « FIDES Haute Volta, Transport et Urbanisme »
 Dossier 739 : « A.O.F, Urbanisme dossier technique »
 Dossier 740 : « A.O.F, Urbanisme dossier technique »
 Dossier 741 : « Haute Volta, FIDES divers dossiers »
 Dossier 747 : « B.C.E.O.M, Rapport de mission amélioration de l'Habitat Africain en A.O.F. 1951-1952 »
 Dossier 748 : « Habitat Africain 1954 »
 Dossier 869 : « Habitat »
 Dossier 890 : « Situation du FED de 1958 à 1962 »
 Dossier 907 : « B.C.E.O.M - Bilan 1951 à 1958 »
 Dossier 908 : « B.C.E.O.M - Archives Conseil du Consultatif de l'Habitat »

7) Fonds Travaux Publics Archives Nationales du Sénégal. (Services annexes)

- 4P 424 (32) : « O.H.E. »
 4P 586 (32) : « Hôpital Ouagadougou 1955 »
 4P 701 (153) : « A.O.F, Réglementation du personnel du Service Fédéral de l'Habitat »
 4P 712 (153) : « Rapport de la mission Dreyfus 1953-1956 »
 4P 721 (153) : « O.H.E, A.O.F Situation financière 1953 »
 4P 722 (153) : « Habitat Africain 1953 »
 4P 736 (153) : « Habitat, documentation générale pour le gouvernement général de l'A.O.F. 1954 »
 4P 74 (9) : « Plan d'urbanisme, 1/2000, 1950 »
 4P 84 (9) : « Logements construction de pavillons types »
 4P 85 (9) : « Construction de l'Hôpital de Ouagadougou (1948-1950) »

8) Fonds Services de Recherches, Archives Nationales du Sénégal

Services de Recherches 1 :

- « Direction Générale des Travaux Publics, correspondances »
- « Rapport de mission du chef de la section recherche en Gold Coast et au Nigeria 1954 »
- « Situation de la recherche sur l'habitat et la construction en A.O.F 1954 »
- « Renseignements généraux sur les quartiers africains de Ouagadougou »
- « Note du Ministère de la F.O.M à propos de la propagande du R.D.A sur le plan social et mesures en vue de les contre-mesures destinées à la neutraliser ».

Service de Recherche 2 :

- « Direction Générale des Travaux Publics de L'A.O.F correspondances et notes »

Service de Recherches 3 :

- « Congrès de Prétoria »
- « Correspondances diverses »

Service de Recherches 4 :

- « Conférence sur l'habitat africain à Prétoria »
- « Compte rendu de la réunion préliminaire d'experts à Londres sur la conférence de l'habitat africain »
- « Amélioration de l'habitat africain, compte rendu sur une mission en Haute Volta au Niger et au Soudan 1952 »
- « Plan d'urbanisme de Ouagadougou 1955 »
- « A Guide to the planning of non-european townships »

Le Fonds T.P des Archives du Sénégal étant en pleine restructuration au moment de notre consultation certaines cotes n'ont pas été établies avec précision. De plus, d'autres pourraient avoir changé.

9) Fonds Municipalités, Archives Nationale du Sénégal.

- 3G/22 (28) : « Création, fonctionnement, vérification communes mixtes, Abidjan, Bassam, Bobo, Ouagadougou (1919-1940) »
- 3G/38 (144) : « Budget communes mixtes Guinée, Haute-Volta (1953-1956).
- 3G/48 (165) : « Mission Monguillot : rapport d'inspection sur la commune mixte de Bobo (1946-1956) »

- 3G/67 (165) : « Réorganisation des communes mixtes; principes, généralités, Haute Volta (1955-1957) »
- 3G/69 (165) : « Organisation judiciaire des communes Soudan, Mauritanie, Guinée, Haute Volta, Sénégal »
- 20G/127 (165) : « Elections municipales 1956; correspondances des Gouverneurs et bulletins de renseignement sur l'activité politique dans les communes de plein exercice ».
- 20G/130 (165) : « Municipalité, Haute-Volta statut des communes de Bobo Dioulasso et de Ouagadougou »
- 20G/132 (165) : « Elections municipales, Haute-Volta 1956.

10) Archives du ministère de l'Équipement du Burkina Faso

Dossier : nouvel hôpital de Ouagadougou

Dossiers : Inventaire des travaux publics de 1960 à 1971

11) Archives des Domaines et du cadastre Burkina Faso

Dossiers : Titres fonciers (300 TF consultés)

Dossiers : Fiches de renseignement sur les opérations de cadastrage

B) Documents microfilmés 200 mi, sous série 2G (rapport d'ensemble) archives du Sénégal, déposés au CARAN (Centre d'accueil et de Recherches des Archives Nationales) Paris-France.

1) Rapports d'ensemble Haute-Volta.

1948 : 200mi 1892 et 200mi 2718; 2G48/34, 121.

1949 : 200mi 1902 200mi 2721 200mi 2722; 2G49/28, 129, 130.

1950 : 200mi 2726; 2G50/135, 136.

1951 : 200mi 2730; 2G51/135.

1953 : 200mi 1971; 2G53/34, 194, 195.

1955 : 200mi 2753; 2G55/155, 156, 157.

1956 : 200mi 2756; 2G56/98, 143.

1957 : 200mi 2759; 2G57/131, 132, 133.

2) Travaux Publics.

- A.O.F.

1943 : 200mi 2696.
 1944 : 200mi 2700.
 1946 : 200mi 2707.
 1948 : 200mi 2716; 2G48/97, 123.

- Haute Volta.

1949 : 200mi 2722; 2G49/132.
 1952 : 200mi 2736; 2G52/189.
 1953 : 200mi 2743; 2G53/199, 200.

3) Santé, Hygiène Urbaine.

- A.O.F :

1948 : 200mi 1889; 2G48/14.
 1949 : 200mi 1898; 2G49/6.
 1951 : 200mi 1928; 2G51/8.
 1952 : 200mi 1945; 2G52/9.
 1953 : 200mi 2740; 2G53/162.
 1954 : 200mi 1988; 2G54/8.
 1955 : 200mi ; 2G55/50.

- Haute Volta.

1949 : 200mi 1900; 2G49/16.
 1950 : 200mi 1915; 2G50/21.
 1951 : 200mi 1930; 2G51/21 (bobine 799).
 1951 : 200mi 1931; 2G51/21.
 1951 : 200mi 1928; 2G51/8.
 1952 : 200mi 1948; 2G51/21.
 1953 : 200mi 1971; 2G53/31.
 1954 : 200mi 1988; 2G54/8.
 1948 : 200mi 1897; 2G48/74.
 1949 : 200mi 1900; 2G49/16.
 1950 : 200mi 1915; 2G50/21.
 1951 : 200mi 1931; 2G51/21.
 1952 : 200mi 1947; 200mi 1948; 2G52/21.
 1953 : 200mi 1971; 2G53/31.
 1954 : 200mi 2001; 2G54/72.
 1955 : 200mi 2025; 2G55/89.
 1956 : 200mi 2038; 2G56/51.

4) Enseignement.

- A.O.F.

1948 : 200mi 1892; 2G48/29.

1949 : 200mi 1908; 2G49/63.

1952 : 200mi 1949; 2G52/23.

1954 : 200mi 1988; 2G54/7.

200mi 2747; 2G54/142.

- Haute Volta.

1949 : 200mi 1908; 2G49/65.

1950 : 200mi 1918; 2G50/44.

1951 : 200mi 1941; 2G51/78.

1956 : 200mi 2032; 2G56/21.

200mi 2043; 2G56/76.

5) Rapports Economiques.

1947 : 200mi 1884; 2G47/60.

1948 : 200mi 1897; 2G48/75.

1949 : 200mi 1911; 2G49/92.

1950 : 200mi 1924; 2G50/80.

1951 : 200mi 1941; 2G51/88.

1952 : 200mi 1962; 2G52/113.

1953 : 200mi 1982; 2G53/98.

1954 : 200mi 2002; 2G54/82, 165.

1955 : 200mi 2016; 2G55/41, 159.

1956 : 200mi 2033; 2G56/26, 146.

1957 : 200mi 2059; 2G57/58, 134, 135.

1958 : 200mi 2075; 2G58/84.

II-OUVRAGES, IMPRIMES ET ARTICLES.

1) Ouvrages généraux sur l'urbanisme et l'urbanisation.

ABU-LUGHOD J., HAY Richard : Third world urbanisation , ed. Methenen, Londres, 1977, 395 p.

ANKERL G., Urbanisation rapide en Afrique tropicale, Paris, Berger-Levrault, Paris, 1987, 179 p.

ANTOINE PH., DUBRESSON A., MANOU-SAVINA, Abidjan "Côté cours", Paris, Karthala/ORSTOM, 1987, 274 p.

BARDET G., L'urbanisme, (Coll. Que sais-je?, 10è éd.), PUF, Paris, 1983, 127 p.

BOURDILLON J.,(sous dir.), Les travaux publics français en Afrique Subsaharienne et à Madagascar 1945-1985, Paris, Ed. l'Harmattan, 1991, 381 p.

CENTRE DE RECHERCHE D'URBANISME, La coordination des équipements collectifs et la structuration des espaces urbains, ABDULAC, Paris 1978, 353 p. multig.

CERDA ILDEFONSO, présentation de Alberasturi A.L, Théorie générale de l'urbanisation, Seuil, Paris, 1979, 247 p.

CHATIER, Note d'initiation : les équipements intégrés, in Habitat et vie sociale, n° 5 sept-oct. 1974, pp.37-42.

CHAUCHOY J., CHABANE J., COUGNON P., L'intégration des équipements collectifs urbains. Réflexions sur l'intégration des équipements, in URBANISME, n° 125, nov. 1971, pp. 13-23.

COQUERY M., La coopération face aux problèmes posés par l'urbanisation dans le Tiers monde; Rapport adressé au Ministre de la Coopération, 1983, 90 p. multig.

- COQUERY-VIDROVITCH C(sous dir).Action recherche urbaine n° 8 : Processus de la croissance urbaine et composantes sociales de la ville en Afrique. , Laboratoire Tiers monde-Afrique, Université Paris 7, 1983, 341 p.
- COQUERY-VIDROVITCH C. (sous dir.), Processus d'urbanisation en Afrique, Paris, l'Harmattan, 1988, vol 1 : 135 p., vol 2 : 169 p.
- COQUERY-VIDROVITCH C., Villes coloniales et histoire des Africains, Revue d'histoire VINGTIEME SIECLE, Oct-Dec 1985, pp. 49-73.
- DANFAKHA PAPA W., Equipement public et aménagement dans la ville de Dakar (1930-1957), Thèse de doctorat d'histoire, Université Paris VII, 1990, 363 p.
- DRESCH (J.) Villes d'A.O.F, Cahiers d'Outre-Mer, vol.III, n° 11, Juil-Sept. 1950, p. 200-230.
- DUBY G. (sous dir.), Histoire de la France urbaine, Paris, Seuil, 1981-1985, 5 vol.
- HAROUEL J.L, Histoire de l'urbanisation, Coll. Q.S.J, 2é éd., PUF, Paris, 1985, 127 p.
- KIPRE (P.), Les villes coloniales de Côte D'Ivoire, Economie et société 1883-1940. Thèse d'Etat, Université Paris 7, 1981, 1059 p.
- LABORDE P., Les espaces urbains dans le monde, Nathan, 1989, 239 p.
- LAVEDAN H., Les villes françaises, Paris , Fréal, 1960, 236 p.
- LE BLANC, BAZOU E., ZEITOUN J. Espace urbain et équipements, une approche urbanistique, Paris, C.R.U, 1976, 184 p. multig.
- MABOGUNJE AKIN , Urbanization in Nigeria, London, University Press, London, 1968, 353 p.
- MASSIAH G., TRIBILLON J.F, Villes en développement, La Découverte, Paris, 1987, 320 p.
- MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES, COOPERATION ET DEVELOPPEMENT, Manuel d'urbanisme pour les pays en développement, volume 5, Les infrastructures, ministère des Relation extérieures, ACA, Paris 1983, 400 p.

MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES, COOPERATION ET DEVELOPPEMENT, Manuel d'urbanisme pour les pays en développement, volume 6: Les équipements urbains, ministère des relations Extérieures, A C A, Paris, 1984, 220 p.

MUMFORD L., La cité à travers l'histoire, Paris, Edition du Seuil, 1964, 758 p.

NZUZI L., Urbanisation et aménagement en Afrique noire, Paris, SEDES, 1989, 237 p.

Politiques urbaines, Politique Africaine, n° 17, Paris, Karthala, 1985, 174 p.

REPUSSARD M., Armature urbaine et économie, Bordeaux, Imprimerie Bière, 1966; 226 p.

SEMI-BI Zan, Equipement public et changements sociaux économiques en Côte d'Ivoire (1930-1957), Thèse d'Etat d'Histoire, Paris 7, 1981. cf) chap. IX, L'équipement public et coissance urbaine, p.679-707.

SINOUE A., Idéologies et pratiques de l'urbanisme dans le Sénégal colonial, Thèse de 3è cycle sociologie, E.H.E.S.S, 1985, 302 p.

VENARD J.L., Vingt-cinq ans d'intervention française dans le secteur urbain en Afrique noire francophone, Economica, 1986, 192 p.

VENNETIER P., Les villes d'Afrique tropicale, Paris, Masson, 1976, 190 p.

VERHAEGEN (B.), L'urbanisation de l'Afrique Noire, ses causes et ses conséquences économiques, sociales et culturelles, Bruxelles, CEDESA, 1962.

WEBER M., La ville, Aubier Montaigne, (coll.Champ urbain), Paris, 1982, 218 p.

ZEITOUN J. Une approche urbanistique de l'espace urbain : les équipements urbains in Annales 1974, CRU, pp. 113-140.

2) Ouvrages, imprimés et articles sur le Burkina Faso.

a) L'urbanisme et l'urbanisation .

AGENCE DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE,
INSTITUT D'URBANISME DE CRETEIL, Aménagement en
quartiers spontanés africains : République du Mali, Burkina Faso,
Paris, A.C.C.T/I.U.P, 1986, 296 p.

ARNAUD M., ROURE, VEDRENNE, Aménagement urbain de
Ouagadougou et Bobo Dioulasso", Paris, SMUH, 1961, 83 p.+ cartes
et photos.

ATLAS DE LA HAUTE VOLTA, Paris, Jeune Afrique , 1975, 48 p. +
cartes.

Attribution Commando des parcelles, le cas du Kadiogo, Sidwaya, n° 570, 25
juillet 1986.

BANQUE MONDIALE, B.C.E.O.M, GROUPE HUIT, Second projet de
développement urbain du Burkina Faso : mobilisation des ressources
et réhabilitation des infrastructures municipales, Banque mondiale,
B.C.E.O.M, Groupe Huit, s.l, tome I 533 p., tome II 329 p.

BAZ'É (B.), La situation de l'assainissement urbain à Ouagadougou, de la
parcelle à la ville, de la population aux services institutionnels,
discontinuité dans les pratiques d'assainissement, E.N.P.C/T..M.U,
1990, 118 p.

BOLY (M.), Quartiers spontanés et développement urbain, Séminaire sur
l'amélioration de l'habitat spontané de Lomé. 1977, 10 P.

BUREAU HENRY CHOMETTE, Urbanisme de Ouagadougou et de Bobo
Dioulasso, Paris, Bureau Henry Chomette, 1962. (document de plan).

DAO (O.), Ouagadougou, étude urbaine, Thèse 3è cycle, Montpellier III,
1973.

DULUCQ (S.), Goerg (O). (sous dir), Les investissements publics dans les
villes africaines (1930-1985) Habitat et transport, Paris, l'Harmattan,
1989, 222 p.

DULUCQ S. La France et les villes d'Afrique noire francophone. Quarante ans d'intervention (1945-1985), approche générale et étude de cas : Niamey, Ouagadougou et Bamako. Thèse de doctorat d'histoire, Université Paris VI, 1992, 552 p.

Enquêtes sur le quartier spontané de Cissin, phase II, Ouagadougou, PNUD, 1978, 74 p. + annexes.

GIVRY (C.), Le problème de l'urbanisation des trois centres principaux de Haute Volta : Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Koudougou, Ouagadougou. Direction de l'urbanisme et de l'Habitat, 1964, 65 p. Microfiches.

GREGORY (J) Urbanisation et développement : le cas de la Haute Volta, Notes et documents Voltaïques, 7, 1973, pp. 34-47.

GREGORY J.W. Urbanization and development planing in africa, Londres/New York, Praeger publishers, 1974, pp.130-142.

HUNDSALZ M., LALLOGO M., LANGTHALER R., Mode d'affectation des parcelles de terrain du lotissement pilote de Cissin, caractéristiques des participants sélectionnés, Ouagadougou, s.n, 1974, 10 p. multig.

HUNDSALZ M., Les expériences de la restructuration d'une zone de l'habitat spontané, Ouagadougou, s.n, 1979, 38 p. multig.

JAGLIN (S.) Pouvoir urbains et gestion partagée à Ouagadougou. Equipements et services de proximité dans les périphéries. Thèse de doctorat de l'université de Paris VIII en urbanisme et aménagement, Paris, 1991, 1085 p. + bibliographie.

Logements sociaux : vers des maisons accessibles au plus grand nombre, Carrefour Africain n° 840; 20 juillet 1984.

MARIKO (C.), Problèmes fonciers et urbanisation en Haute Volta, Les modalités d'occupation du sol à Bobo Dioulasso, Paris, Mémoire de maîtrise Institut d'Urbanisme de Paris VIII, 1977, 146 p.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'URBANISME, Ouagadougou 1980-1990 : perspectives de l'aménagement du territoire, Ouagadougou, Ministère de Travaux publics et de l'urbanisme, 1979, 38 p. multig.

- OUEDRAOGO (O.), Participation populaire à l'amélioration de l'environnement : le projet Cissin, Environnement Africain Vol II, n° 1-2, 1976, p. 128-138.
- OUEDRAOGO (M. M.), Urbanisation et de l'espace et développement au Burkina Fasao, Thèse d'Etat, Université Bordeaux III, 1988, 857 p.
- PALLIER (G.), Géographie générale de la Haute Volta, Université de Limoges, 1978, 241 p.
- Plan Quinquenal, Habitat et Urbanisme, Carrefour Africain, n° 946, 1 août 1986.
- Qui bloque le lotissement ? , Carrefour Africain, n° 774, avril 1983.
- Séminaire sur l'Habitat, Sidwaya n° 559 du 7 juillet 1986.
- SKINNER (E.), African urban life : The transformation of Ouagadougou, New Jersey, Princeton University, 1974, 489p.
- Société Immobilière de Haute Volta, L'enjeu d'une fusion, Carrefour Africain, n° 894 du 02 août 1985.
- VENARD (J.L), La politique d'urbanisation des centres secondaires en Haute Volta, Paris, SATAME, 35 p. multig.
- ZERBO (S.), De l'urbanisation incontrôlée à l'urbanisation régularisée, élément de politique urbaine en Haute Volta, Mémoire de maîtrise d'urbanisme Université Paris 8, 110p.

3) Santé : Burkina Faso (Imprimés : Documentation du Ministère de la Santé, Direction de l'Étude et de la Planification).

- Ministère de la Santé Publique : Haute Volta, formulation de stratégies en vue de l'instauration de la santé pour tous en l'An 2000; Ouagadougou, sd;
- Ministère de la Santé, Secrétariat général , Direction des statistiques sanitaires ; Avant projet de plan quinquennal de Santé 1986-1990, Ouagadougou, 1985, 77 p.

Ministère de la Santé, Secrétariat général, Dépenses de la santé en Haute Volta selon l'origine du financement, Evolution, Structure, Analyse, Ouagadougou, 1983, 36 p.

Ministère de la Santé Publique de Haute Volta, Projet de développement des services de santé, 1983, sl, 198 p.

- Rapports Annuels : 1960, 1966, 1967, 1968, 1969, 1970, 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1979.

Ministère de la Santé Publique et de la Population, Services des grandes Endemies : Rapport Annuel 1966; Ouagadougou, 1967.

République de Haute Volta, Ministère de la Santé Publique; Document de programmation sanitaire nationale 1980-1990; Ouagadougou, 1970, rapport dacty.

Ministère de la Santé Publique de la Population et des Affaires Sociales, Direction de la Santé Urbaine, Rapport Annuel 1969, par le Dr. Youl Tigaré, Ouagadougou, décembre 1970, rapport dacty.

Ministère de la Santé Publique et de la Population; Santé urbaine : Rapport annuel 1970, par le Dr Albert Malé N'Diaye, Ouagadougou, 1971, rapport dacty.

Ministère de la Santé Publique et de la Population; Santé urbaine : Rapport Annuel 1971, par le Dr Albert Malé N'Diaye, Ouagadougou, sd, rapport dacty.

Ministère de la Santé Publique, Direction des Etudes et de la Planification, Rapports Annuels 1979, 1980, 1981, 1982, 1983; Statistiques Sanitaires; Ouagadougou, sept.1986, dacty.

Ministère de la Santé, Direction des Etudes et de la Planification (D.E.P); Rapport 1984; Ouagadougou, 1985; dacty.

4) Enseignement :

Ministère de l'Education Nationale, Rapports Annuels de 1964 à 1989., Centre de Documentation du Ministère de l'Education de Base du Burkina Faso.

5) Electrification et adduction d'eau (Centre de Documentation de l'O.N.E.A et Centre de Documentation de la SONABEL.)

- Compte Rendu Analytique de la réunion du comité de Gérance des distributions publiques d'eau potable, du 17 Avril 1968, document inédit, Archives O.N.E.A.
- Ministère de l'Eau, Direction générale de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement, Rapport d'activités, comptes de gestion exercice 1984, 81 p.
- Ministère de l'Eau, Office National de l'Eau et de l'Assainissement, Rapport d'activité 1985.
- Ministère de l'Eau, Office National de l'Eau et de l'Assainissement, Rapport technique 1985, 168 p.
- Ministère de l'Eau, Office National de l'Eau, Rapport d'activité 1983, 62 p.
- Ministère de l'Eau, Office Nationale de l'eau et de l'Assainissement (O.N.E.A), Rapport technique 1987.
- Ministère du développement Rural, Office National des Eaux, Rapport Technique 1980.
- Ministère du Développement Rural, Office National des Eaux, Rapport technique 1981.
- Ministère du Développement rural, Office National des Eaux, Rapport d'activité et comptes de gestion, Exercice 1981.
- Ministère du Développement Rural, Rapport sur les problèmes relatifs à la relève de la S.N.E par l'O.N.E.A, juillet 1977, document de 34 p. dacty. Archives O.N.E.A.
- Office National des Eaux, Rapport d'activité du 01/11/77 au 31/11/1978.
- Office National des Eaux, Rapport d'activités 1979.
- Office National des Eaux, Rapport d'activités 1980.
- Procès Verbal de la réunion du Comité de gérance des distributions d'eau potable du 26 février 1968; document inédit, Archives O.N.E.A.
- Procès Verbal, Réunion du Comité de Gérance des Services de Distribution d'eau, Du 15 décembre 1960; Archives O.N.E.A.

Rapport du commissaire au compte de la Société Nationale des Eaux,
Exercices 1969, 1970. Archives O.N.E.A.

SAFELEC, Gérances Année 1958, Archives O.N.E.A.

SAFELEC, Gérances Année 1962, Archives O.N.E.A.

SAFELEC-Dakar, Gérance Eau de la République de Haute Volta, Résultats
1961; Archives O.N.E.A.

Société Nationale des Eaux (S.N.E), Rapport d'activité et compte de gestion,
exercice 1970.

Société Nationale des Eaux, Rapport d'activité 1972.

Société Nationale des Eaux, Rapport d'activité 1974.

Société Nationale des Eaux, Rapport d'activité 1975.

Société Nationale des Eaux, Rapport d'activité 1976.

6) Economie et Démographie (imprimés).

Clairin, "Situation démographique en Haute Volta (1960-1961)", Service de
la Statistique Haute-Volta, multig.

Courcier M. "Comptes économiques de la République de Haute-Volta pour
les années 1954 à 1959" Ministère de l'Economie Nationale, multig.

Direction de la Statistique et de la mécanographie " Enquête démographique
Ouagadougou 1968", Direction de la Statistique, multig.

Haut Commissariat de l'A.O.F, Service économique, "Financement du plan
1953-1957", Haut-Commissariat du plan A.O.F, mult.

Ministère des Travaux Publics, Direction des T.P "Rapports annuels 1963,
1964, 1965", Ministère des Travaux Publics, multig.

III- Autres ouvrages dont méthodologie.

BEAUD M., L'art de la thèse, Paris, La Découverte, 1987, 156 p.

BOURDE G., MARTIN H., Les écoles historiques, Paris, Le Seuil (coll. Points), 1990, 413 p.

BOUVIER J., Initiation au vocabulaire et aux mécanismes économiques contemporains XIXè-XXè siècle, Paris, (5è éd.), S.E.D.E.S (coll. Regards sur l'histoire), 1985, 382 p.

CARR H. E., Qu'est-ce que l'histoire, Paris, La Découverte (coll. Armillaire), 1988, 232 p.

COQUERY-VIDROVITH C., Afrique noire, Permanences et ruptures, Paris, Payot, 1985, 440 p.

KI-ZERBO J., Histoire de l'Afrique noire, Paris, Hatier, 1978, 761 p.

LE GOFF J., Histoire et mémoire, Paris, Gallimard (coll. folio), 1988, 408 p.

MARSEILLE J., Empire colonial et capitalisme français, histoire d'un divorce, Paris, Albin Michel, 1986, 461 p.

PY B., Statistique descriptive, Paris, Economica (3è éd.), 1990, 341 p.

SURET-CANALE J., Afrique et capitaux, L'Arbre verdoyant Editeur, 1987, 2 Tomes 860 p.

SURET-CANALE J., Afrique Noire, De la colonisation aux indépendances 1945-1960, Paris, Editions Sociales, 1977, 430 p.

IV- SOURCES CARTOGRAPHIQUES.

A.O.F, Haute Volta section topographique : Ouagadougou 1928; 1/4000.

Institut Géographique National (I.G.N) Institut Géographique du Burkina (I.G.B) : Ouagadougou 1984, 1/50000; deux feuilles : 1D et 2C.

Institut Géographique du Burkina : Ouagadougou Plan guide, 1987, 1/25000.

Institut Géographique du Burkina : Ouagadougou Centre ville 1/5000, rééd. 1990.

Institut Géographique du Burkina : Ouagadougou Plan touristique 1/25000; rééd. 1990.

Institut Géographique du Burkina : Ouagadougou Découpage en secteur, 1/25000, 1984.

V-ROMANS.

CHINUA ACHEBE, Le monde s'effondre, Paris, Présence Africaine (rééd), 1988, 254 p.

HAMPATE B., L'étrange destin de Wangrin, Paris, Union générale d'éditions (rééd.), 1986, 443 p.

KOUROUMA A., Monnè, outrage et défis, Paris, Seuil, 1990, 286p.

PETER A., Rouge est le sang des noirs, Buxelles, 10è éd. Casterman, 1986, 226 p.

WOLE S., Aké, les années d'enfance, Paris, Belfond, 1986, 313 p

Table des matières.

Remerciements	I
Sommaire	IV
Principaux sigles et abréviations.	VII
Table des tableaux	XI
Table de graphiques	IV
INTRODUCTION.	

PREMIERE PARTIE : LE CONTEXTE DE L'EMERGENCE D'UNE VILLE.

Chapitre I Aperçu historique de l'évolution de la démographie de

Ouagadougou.	7
1) Démographie urbaine : administration et politique.	10
a) Une stabilisation relative.	10
b) Les réformes institutionnelles et administratives de l'après-guerre.	14
c) l'accélération de l'urbanisation.	15
2) Démographie et calamités naturelles.	16
3) Démographie , économie et réseau urbain.	18

Chapitre II : Le bilan de l'oeuvre urbanistique de l'entre-deux-guerres (1919-1939).

23	
I- L'oeuvre militaire : la période de l'urbanisme éclectique.	24
II- La mise en place d'une infrastructure peu coûteuse.	29
1) La part des investissements urbains dans les dépenses de la Haute-Volta... 29	29
2) La destination des investissements.	32
3) La nature des investissements.	36

Chapitre V : Politique et urbanisation : choix d'une capitale, Ouagadougou (1947)..... 41

I- Les limites de la réorganisation administrative de 1932.	44
a) Fada Ngourma au Niger.....	46
b) Ouahigouya au Soudan.....	46
c) Bobo Dioulasso et Ouagadougou en Côte d'Ivoire.	48
d) Des aspects financiers de la reconstitution.....	50
II- La réorganisation du territoire autour du noyau mossi et de son centre le plus important : Ouagadougou.	52
a) Les arguments en faveur de Bobo Dioulasso.	53
b) Les arguments en faveur de Ouagadougou.	58

DEUXIEME PARTIE : LES INSTRUMENTS DE LA MISE EN PLACE DE L'EQUIPEMENT URBAIN..... 69

Chapitre I- Les principes et les structures fondamentales de la politique d'urbanisme.(1947-1985) 70

I- Le démarrage de la planification urbaine.....	70
1) La politique d'urbanisme aux colonies et son exécution inachevée en Haute-Volta (1946-1960).	71
2) L'échec du plan d'urbanisme de Ouagadougou.....	78
3) La rigidité de l'organisation de la profession d'architecte urbaniste et ses effets.....	83
II- La réorganisation des structures et la relance des plans.....	86
1) La difficile réorganisation des années 60.....	86
2) Les nouvelles orientations urbanistiques des années 70.....	94
III- Le lotissement principal remède de l'ordre urbain.....	99
1) L'évolution des lotissements.....	99
2) Caractéristiques des principales formes de lotissements.....	105

IV - Le contrôle du foncier pour les besoins de l'équipement public.	111
1) Les grands principes.	111
2) Illustration : études de cas sur des procédures d'obtention de terrain par l'administration.	116
a) Les péripéties d'octroi d'un titre foncier pour les besoins du ministère des Affaires Etrangères.	116
b) L'appropriation du sol dans la zone commerciale.	118
- Le cas de la pharmacie nationale et de la Loterie Nationale.	120
- Le cas du Commissariat de Police.	121
3) L'armée au coeur de l'enjeu foncier.	122
V- L'oeuvre déterminante de certaines structures d'exécution.	124
A) Le Bureau Central des Etudes pour les Equipements d'Outre mer.(B.C.E.O.M)	124
B) Les Travaux Publics (T.P) : l'incontournable et permanente structure.	128
1) L'évolution de la structure.	128
2) Etude quantitative des travaux urbains contrôlés par le service des Travaux Publics (1960-1971).	133
Destination des travaux.	136
Les modes de passation des marchés.	142

Chapitre II : L'évaluation des investissements publics urbains : une approche quantitative de la politique d'urbanisme.	144
A) Dans le cadre de l'Etat colonial.	145
1) Les villes de Haute-Volta dans la politique d'investissement du Gouvernement Général de l'A.O.F.(1948-1957).	147
a) Les caractéristiques du budget fédéral.	147
b) Evolution des investissements fédéraux dans les villes de Haute- Volta. ...	153
c) La destination des investissements.	156
2) Les investissements urbains à l'échelon local : les comptes définitifs de la	

Haute-Volta.	162
a) La part des investissements urbains dans les dépenses de la Haute- Volta.	162
b) Les implications politiques de la mise en place du réseau administratif. ...	165
c) L'effort en matière de logement.	172
d) La faiblesse des investissements sociaux.	173
e) L'urbanisme.	173
f) Les infrastructures de communication.	174
3) La place de la ville dans les plans.	176
a) Le premier plan : la fixation du réseau urbain par le chemin de fer.	177
b) Le deuxième plan : le développement de l'infrastructure sanitaire.	180
- Les principales sources de financement.	180
- La part de la ville dans les investissements.	181
- La destination des investissements.	183
c) Continuité et transformation dans le cadre de l'Etat post-colonial.	188
d) Une part prépondérante de la ville.	189
e) Le recul des investissements destinés à l'administration.	193
Chapitre III- La gestion communale.	201
1) Naissance et blocage du système communal.	203
2) La gestion municipale d'après-guerre.	208
- Les élections municipales de 1954.	211
- L'application de la loi fondamentale de novembre 1955.	212
3) Les réformes administratives et l'évolution de la gestion urbaine.	214
TROISIEME PARTIE : ORGANISATION ET EVOLUTION DES EQUIPEMENTS URBAINS.	221
Chapitre-I : Des équipements d'infrastructure.	221

I- Voirie et assainissement.....	221
II- L'adduction d'eau (1950-1985).....	228
1) Les origines de l'adduction d'eau.....	229
2) La gérance.....	223
3) La difficile vulgarisation de l'eau courante.....	237
III- L'électrification.....	244
1) Ses origines.....	245
2) Sa gérance.....	250
3) Les étapes de la vulgarisation de l'électricité.....	253
- L'évolution du nombre d'abonnés.....	255
- L'éclairage public.....	260
Chapitre III- Des équipements de superstructure.....	262
I- Les équipements scolaires.....	263
A) Aspects et contexte général de l'évolution des équipements scolaires.....	264
1) Situation à la veille des réformes de l'après-guerre.....	264
a) Son contenu et sa vocation.....	264
- Les écoles rurales.....	265
- Les écoles régionales.....	266
- Les écoles urbaines.....	266
L'école régionale de Ouagadougou.....	266
L'école cléricale de Ouagadougou.....	267
2) Une organisation articulée autour de deux pôles urbains.....	269
- Les collèges : aspects et fonction.....	271
Le collège moderne de Ouagadougou.....	271
- L'absence d'un véritable complexe d'enseignement technique.....	273
3) La modernisation et la relance.....	275
4) La place de la ville dans le rythme d'évolution des équipements scolaires (1955-1985).....	279

a) De 1955 à 1965.....	279
b) De 1965 à 1975.	283
c) De 1975 à 1985 : un second souffle.	284
B) Evolution quantitative et répartition spatiale des écoles d'une capitale.	285
1) L'évolution quantitative des écoles primaires à Ouagadougou selon leur statut.	285
a) L'effort des missions.	287
b) Les contre-coups d'une politique d'austérité.	288
11) Ecole et structure urbaine : La répartition spatiale des écoles.	293
a) Méthodologie.....	293
b) Localisation des premières écoles.....	296
c) Les débuts de la vulgarisation des écoles : les années 50.	297
d) L'émergence de nouveaux pôles.(1960-1970).	300
12) La répartition des écoles selon la population scolarisable (1985).	303
II Les équipements sanitaires : Organisation et rythme d'implantation	309
A) Evolution de la typologie des équipements sanitaires.	311
1) Les premières typologies.	311
2) La nouvelle typologie et ses configurations : 1978.	315
a) Les Hôpitaux nationaux.	315
b) Les Hôpitaux départementaux.	316
c) Les centres médicaux.....	4
d) Les centres de santé et de promotion sociale.	320
e) Les postes de santé primaire.	321
B) Un réseau sanitaire articulé autour de deux pôles urbains : Ouagadougou et Bobo Dioulasso.	326
1) Organisation du réseau sanitaire et qualité des équipements au lendemain de la reconstitution.	326
Les dispensaires.....	326

Les centres médicaux.....	327
Les ambulances.	327
Les formations spécialisées.....	331
Le lazaret terrestre.	331
2) La capacité hospitalière et le personnel.....	332
a) La capacité hospitalière.	332
b) Le personnel.	333
- Etude de cas : le personnel d'un complexe sanitaire urbain en 1954.	337
3) Etude comparative de la fréquentation des ambulances de Bobo Dioulasso et de Ouagadougou.....	338
- Les consultations.	338
- Les hospitalisations.	340
4) La gestion des équipements sanitaires.	341
- Financement.	342
- Les recettes.....	346
C) Modernisation d'un complexe sanitaire : L'hôpital de Ouagadougou, un accouchement difficile.....	349
1) Les incertitudes du projet et sa justification.	349
2) Les principes directeurs d'organisation du complexe.	351
a) La commission d'étude et de standardisation des équipements sanitaires (C.E.S.E.S).	352
b) Du lien entre un plan d'urbanisme et la réalisation d'un complexe sanitaire.	354
3) Les péripéties d'attribution du marché.	356
- Quand l'administration se soucie de l'installation d'une entreprise dans un territoire.....	357
- L'intervention de la Commission Consultative des Marchés de Travaux Publics (C.C.M.T.P.) dans la passation du marché.....	359
4) L'exécution des travaux.	361
D) Continuité et changement dans la politique sanitaire.....	365

1) La santé dans le Budget National.....	365
- Le poids du personnel.....	368
- Le poids de la ville.	370
- La contribution extérieure.....	
2) La politique de santé urbaine.	372
a) Essai de périodisation.	372
b) Quelques aspects d'une politique volontariste de santé urbaine (1966-1971)	375
- Composante et organisation du réseau sanitaire urbain.	377
L'hôpital Yalgado.	377
Les dispensaires.....	377
Les maternités.....	377
L'inspection médicale des écoles.	378
- Le rendement des petites formations.....	381
3) L'hygiène urbaine.	382
Chapitre III La politique de logement et son financement (1947-1985).	388
I- Les origines d'une politique de logement.....	388
1) La conférence de Caracas : 1947.	392
2) La conférence de Prétoria : 1952.	396
3) La conférence sur l'habitat autochtone et son cadre : 1955.....	410
II- L'habitat et son financement en Haute-Volta.....	419
1) L'O.H.E : Pour une promotion du logement de l'élite.....	419
- La réforme de 1952.	421
2) Le Crédit de Haute-Volta et la promotion du logement.....	426
a) Organisation.	426
b) Analyse des prêts de Crédit immobilier.	430
- La localisation des prêts.	432
- La nature des constructions.	435
- Le profil des bénéficiaires.	436

c) Etude de cas.....	439
d) Les réalisations.....	445
3) La B.N.D héritière du Crédit de Haute-Volta (1962-1985)	447
a) Les transformations de l'institution.	448
b) Evolution et poids du crédit immobilier dans les activités de la B.N.D.....	449
c) Evolution du montant moyen du prêt.	452
4) Les Sociétés immobilières : De la Société Immobilière Voltaïque (S.I.V) à la Société de Construction et de Gestion Immobilière du Burkina (SOCOGIB).(1962-1986)	453
5) L'intervention de l'Etat depuis 1983.....	456
a) Le volontarisme aux résultats discutables.	456
b) Modernité et logement : La cité AN III.....	460
CONCLUSION.	464
BIBLIOGRAPHIE.ET SOURCES.	467
ANNEXES.	495

UNIVERSITE PARIS VII/ JUSSIEU

U.E.R.

G.H.S.S.

**URBANISATION ET RYTHME D'EVOLUTION
DES EQUIPEMENTS.
OUAGADOUGOU ET L'ENSEMBLE DU
BURKINA FASO (1947-1985)**

Thèse de Doctorat d'Histoire

tome II (annexes)

Présentée et soutenue par
SISSAO Claude

Sous la direction du
Pr Cathérine COQUERY-VIDROVITCH

1992

Organisation des annexes.

Annexe I.	495
Recensement démographique établi par le Ministère de la France Outre Mer en 1952.	
Recensement de la ville de Ouagadougou selon les secteurs498	
Annexe II.	499
Correspondances diverses à propos du rétablissement de la Haute Volta.	
Annexe III.	413
Circulaire du secrétariat d'Etat aux colonies du 2 Août 1941 sur l'urbanisme aux colonies.	
Recommandations de la conférence de Caracas.	
Procès-verbal de la 4ème séance du 11 janvier 1947 du Comité de l'Urbanisme et de l'Habitation aux colonies.	
Liste des principales opérations d'urbanisme au Burkina Faso de la période coloniale à nos jours.	
Liste des travaux contrôlés par la Direction des Travaux Publics de 1960 à 1971.	
Annexe IV.	600
Liste des investissements du Budget général (1948-1957).	
Liste des investissements du plan (1953-1957).	
Liste des investissements réalisés lors des plans (1967-1970), (1971), 1972-1976).	

Liste des investissements de la commune (1960-1971).

Résultats des élections municipales 1954.

Résultats des élections municipales 1956.

Annexe V 641.

Liste des écoles primaires de Ouagadougou selon le secteur, la date d'ouverture, le statut.

Annexe VI 645.

La Maison d'Arrêt et de correction de Ouagadougou.

Annexe VII 651

Lettre de l'Inspection générale des Travaux Publics de la France Outre mer à l'Ingénieur général des T.P de l'A.O.F. à propos de la documentation Sud-Africaine en matière de logement.

Fichier type de renseignement pour l'obtention de prêt au Crédit de Haute Volta.

Liste des prêts du Crédit de Haute-Volta.

Annexe VIII 661

Plan de Ouagadougou en 1984.

Annexe IX 662

Photographies.

ANNEXE I

MINISTÈRE DE LA FRANCE

27, Rue Oudinot - PARIS VII^e

SERVICE DES STATISTIQUES

FERRITOIRES D'OUTRE-MER		POPULATION		MILLIERS HABITANTS		ANNÉE	
NOM	Superficie (km ²)	1950	1951	1950	1951	1950	1951
ALGERIE	238.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
ARABIE SAOUDITE	2.200.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
ARGENTINE	2.780.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
AUTRICHE	83.859	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
BELGIQUE	30.528	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
BULGARIE	110.910	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
CANADA	9.970.610	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
CHINA	9.570.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
COLOMBIE	1.100.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
COTE D'IVOIRE	322.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
DANEMARK	43.092	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
ESPAGNE	505.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
ETATS UNIS	9.529.463	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
FRANCE	640.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
ALLEMAGNE	357.021	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
GRÈCE	131.990	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
IRAN	1.440.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
ITALIE	301.330	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
JAPON	377.926	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
MEXIQUE	1.970.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
NETHERLANDS	41.526	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
NORVEGE	385.203	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
PEROU	1.280.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
PORTUGAL	92.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
ROUMANIE	214.969	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
RUSSIE	17.075.200	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
ESPAGNE	505.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
SUEDE	449.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
SUISSE	41.285	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
TURQUIE	700.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
URUGUAY	1.000.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951
YUGOSLAVIE	207.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1950	1951

A. O. F. TOGO - CAMEROUN - A. E. F. - MADAGASCAR -

COMORES - SOMALIS - INDES FRANÇAISES - NELLE CALÉDONIE -

Nelles HEBRIDES - OCEANIE - ST. PIERRE & MIQUELON.

9 OCTOBRE 1952.

(SERIES 100 (1950-1951))

Official and statistical information for the year 1951. This is a preliminary report and is subject to revision.

- SUPERFICIE, POPULATION et DENSITE de la population des T.O.M. d'après les renseignements les plus récents -

(Etabli le 9 Octobre 1952)

Territoires & Pays	Année du Recensement ou de l'estimation	Superficie en milliers de Km ²	Européens & Assimilés		Autochtones	Population Habitants	
			au Total	dont Français		Totale	par Km ²
					en milliers	en milliers	
(Sénégal	1951	208,8	33.126	"	2.059,6	2.092,7	10,0
(Soudan	"	1.192,8	5.764	"	3.439,2	3.445,0	2,9
(Guinée	"	275,1	6.097	"	2.250,2	2.257,1	8,2
A. O. F. (I) (2) Côte d'Ivoire	"	319,3	10.528	"	2.159,5	2.170,0	6,8
(Dahomey	"	113,4	2.238	"	1.568,0	1.570,2	13,8
(Niger	"	1.281,1	1.532	"	2.163,5	2.165,0	1,7
(Mauritanie	"	1.077,6	771	"	545,6	546,4	0,5
(Haute Volta	"	274,4	2.271	"	3.113,9	3.116,2	11,4
TOTAL		4.742,5	63.127	"	17.299,5	17.362,6	3,7
TOGO (3)	1952	55,0	1.088	961	1.013,2	1.014,3	18,4
CAMEROUN (4)	1951	432,0	12.269	10.249	3.060,0	3.072,3	7,1
(Gabon	1951	267	3.889	"	119) 405,5	407,4	1,5
A. E. F. (7) Moyen-Congo	"	342	11.684	"	119) 683,1	694,8	2,0
(Oubangui-Chari	"	617	4.540	"	119) 1.077,1	1.081,6	1,8
(Tchad	"	1.284	3.294	"	119) 2.249,4	2.252,7	1,8
TOTAL		2.510	23.407	"	4.413,1	4.436,5	1,8
Madagascar (10)	1951	590	66.423	47.274	III) 4.233,7	4.300,1	7,3
Comores (12)	"	2	850	665	11) 164,8	165,6	82,8
Côte des Somalis (23)	"	22	2.170	I.314	III) 53,3	55,5	2,5
Etablissements de l'Inde (14)	"	0,5	1.435	1.199	11) 326,0	327,4	654,8
Nouvelle Calédonie (24)	"	18,6	25.045	18.797	1126) 40,4	65,4	3,5
Nouvelles Hébrides (17)	"	12,0	3.717	3.270	1118) 45,0	48,7	4,1
Océanie (19)	"	4,0	8.671	1.424	1121) 54,2	62,9	15,7
St. Pierre & Miquelon (22)	"	0,2	4.606	4.545	11) 4,6	4,6	23,0
TOTAL GENERAL T. O. M.		8.388,8	212.788	"	30.703,2	30.915,9	3,7

(1) Pour les Européens et Assimilés

Résultats provisoires du recensement de population du 28.6.1951. Pour les Autochtones, évaluations en 1949 - 1950.

(2) Superficies calculées en 1951, compte tenu des modifications des cercles. Des estimations plus serrées expliquent les différences que l'on peut relever entre certains de ces chiffres et ceux donnés dans l'Annuaire de l'A.O.F. Tome I 1949.

(3) Européens : Chiffres du recensement de population de mai 1952

Autochtones : Evaluation de la population autochtone du Territoire du Togo au I.I. 1952

(4) Européens : Chiffres du recensement de population de nombre 1951

(5) Autochtones : Chiffres de la "Population Africaine au Cameroun en 1950" (Bulletin Statistique du Cameroun).

(6) Chiffres fournis au rapport de l'O.N.U. en 1950

(7) Européens : Chiffres provisoires du recensement de population du 31.7.1951

(8) Le Bulletin de Statistique de l'Oubangui-Chari (Août 1952) évalue à 4.862 les Européens et Assimilés au I.I. 1952

(9) Evaluations approximatives de la population africaine au I.I. 1952

(10) Européens : Résultats provisoires du recensement du 23 Octobre 1951.

(11) Chiffres du "Dénombrement de la population de Madagascar en 1950".

(12) Chiffres fournis au rapport à l'O.N.U. 1951.

(13) Chiffres fournis au rapport à l'O.N.U. 1950 (23) Chiffres du recensement des Européens en Juin 1951.

(14) Chiffres du recensement des Européens de Novembre 1951.

(15) Dont 1314 Européens

(16) "Résumé du recensement de la population de 1947 à 1951".

(17) Chiffres fournis au rapport de l'O.N.U. en 1951

(18) La population autochtone totale en 1951 était de 41.872 recensés, mais des villages isolés n'ayant pas été atteints, le chiffre de 45.000 peut être retenu.

(19) "Population des Etablissements français de l'Océanie par circonscription et nationalité en 1951".

(20) Dont 1.982 Européens et 6.689 Asiatiques.

(21) Dont 53,9 Français et 0,3 Anglais.

(22) Chiffres du recensement de population de Mai 1951

(24) Chiffres provisoires du recensement de population du 8 et 9 Octobre 1951

(25) Dont 4.011 nationaux des Etats Associés d'Indochine = (26) Dont 6,6 Javanais.

POPULATION des VILLES de 20.000 habitants et plus des T. O. M., d'après les renseignements les plus récents -
(Etabli le 9 Octobre 1952)

TERRITOIRES	Date du Recensement (R) ou de l'Estimation (E)		DESIGNATION DES VILLES	Population Totale	Européens & Assimilés		Autochtones (en Milliers)
	Européens	Autochtones			Assimilés		
A. O. F. (I)	R. 1951	R. 1951	Dakar (C)	250.600	21.600		229,0
"	"	"	Bamako (C.M)	101.110	3.210		97,9
"	"	"	Abidjan	86.760	5.760		81,0
"	"	"	St. Louis (C)	62.240	1.840		60,4
"	"	"	Conakry (C.M)	52.880	2.880		35,6
"	"	"	Banlieue et Iles de Loos				14,4
"	"	"	Rufisque (C)	45.300	1.200		33,0
"	"	"	Rufisque banlieue				11,1
"	"	"	Knolack (C.M)	40.550	1.150		37,3
"	"	"	Banlieue				2,1
"	"	"	Bobo-Dioulasso (C.M)	39.350	1.350		38,0
"	"	"	Guagadougou	37.750	450		37,3
"	E. 1950	"	Thiès (C.M)	33.210	2.710		30,5
"	R. 1951	"	Bouaké-Ville	30.800	800		30,0
"	E. 1950	"	Porto-Novo (C.M)	28.820	420		28,4
"	"	"	Kayes	28.630	330		18,9
"	"	"	Banlieue				9,4
"	R. 1951	"	Cotonou (C.M)	21.310	1.010		20,3
T. O. G. O.	R. 1952 (2)	E. 1951 (3)	Lomé	69.036	736		68,3
CAMEROUN	R. 1951 (4)	"	Douala	86.000	4.486		"
"	"	"	Yaoundé	40.000	2.311		"
A. E. F.	R. 1951 (6)	E. 1951 (7)	Brazzaville (C.M)	86.789	6.769		80,0
"	"	"	Bangui	67.151 (8)	2.151		65,0
"	"	"	Pointe Noire	31.195	2.695		28,3
"	"	"	Fort Lamy	20.512	1.712		18,8
MADAGASCAR	R. 1951 (9)	E. 1950	Tananarive	177.059	17.459		159,6
"	"	"	Tamatave	34.358	7.458		26,9
"	"	"	Majunga	33.690	4.590		29,1
"	"	"	Diégo-Suarez	26.081	6.681		19,4
ETATS FRANÇAIS DE L'INDE	R. 1951 (10)	E. 1950	Pondichéry	57.332	1.332		56,0
"	"	"	Chennai	52.600	"		52,6
"	"	"	Karikal	27.370	701		27,3
"	"	"	Bahour	24.800	"		24,8
I N D E S	R. 1951 (10)	E. 1950	Mannadipeth	23.400	"		23,4
"	"	"	Modéliarpeth	23.221	21		23,2

(1) R. 1951 : Résultats provisoires du recensement de la population du 28 Juin 1951

(2) Chiffres du recensement de Mai 1952

(3) Evaluation de la population autochtone du territoire du Togo au I.I.1952

(4) Chiffres du recensement de Novembre 1951

(5) E. 1950 : Annuaire de U.R.O.M. 1939-1949 - Tome I.

(6) Résultats provisoires du recensement de la population du 31 Juillet 1951.

(7) Evaluation de la population autochtone au I.I.1952.

(8) Le Bulletin de Statistique de l'Oubangui-Chari d'Août 1952 évalue à 2.152 les Européens au I.I.1952

(9) Résultats provisoires du recensement du 23 Octobre 1951.

(10) Chiffres du recensement de Novembre 1951.

LIEU DE RECENSEMENT	TOTAL	MASC.	FEM.	0-4	5-6	7-14	15-19	20-29	30-44	45-49	50+
PROVINCE : KADISO	459826	239016	220810	78497	28947	91801	53766	93401	70569	13015	29101
PROVINCE : KADISO-URBAIN	441514	230123	211391	75249	27637	87716	52091	90861	68033	12384	26823
PROVINCE : KADISO-RURAL	18312	8893	9419	3248	1310	4085	1675	2540	2536	631	2278
PROVINCE : KADISO / DEPT : OUAGADOUGOU	459826	239016	220810	78497	28947	91801	53766	93401	70569	13015	29101
PROVINCE : KADISO / DEPT : OUAGADOUGOU-URBAIN	441514	230123	211391	75249	27637	87716	52091	90861	68033	12384	26823
PROVINCE : KADISO / DEPT : OUAGADOUGOU-RURAL	18312	8893	9419	3248	1310	4085	1675	2540	2536	631	2278
VILLE DE OUAGADOUGOU	441514	230123	211391	75249	27637	87716	52091	90861	68033	12384	26823
OUAGADOUGOU - SECTEUR 1	9991	5145	4846	1271	505	1874	1319	2338	1421	295	953
OUAGADOUGOU - SECTEUR 2	8662	4423	4239	1122	464	1731	1218	1764	1149	279	920
OUAGADOUGOU - SECTEUR 3	7846	4081	3765	1005	414	1582	1106	1765	1165	203	586
OUAGADOUGOU - SECTEUR 4	11459	6150	5309	1542	570	1983	1386	2838	1899	359	854
OUAGADOUGOU - SECTEUR 5	19546	9994	9552	2823	1050	3580	2394	4580	3003	540	1531
OUAGADOUGOU - SECTEUR 6	10461	5362	5099	1572	546	2089	1368	2390	1510	268	710
OUAGADOUGOU - SECTEUR 7	17796	9413	8383	2699	1066	3640	2174	3575	2484	563	1284
OUAGADOUGOU - SECTEUR 8	16302	8524	7778	2494	953	3369	2233	3390	2462	479	920
OUAGADOUGOU - SECTEUR 9	23401	12473	10928	3744	1427	4852	3232	5033	3362	672	1048
OUAGADOUGOU - SECTEUR 10	25815	13414	12401	4327	1735	5680	3257	4722	3665	870	1526
OUAGADOUGOU - SECTEUR 11	20857	10847	10010	2958	1167	4273	2986	4664	2890	613	1294
OUAGADOUGOU - SECTEUR 12	20913	10861	10052	2903	1103	4078	2812	5074	2849	590	1477
OUAGADOUGOU - SECTEUR 13	11689	6571	5118	1525	583	2218	1517	2981	1967	356	530
OUAGADOUGOU - SECTEUR 14	25857	13430	12427	4519	1728	5446	2881	4640	4003	913	1691
OUAGADOUGOU - SECTEUR 15	17386	8946	8440	3278	1143	3122	1892	3436	2902	463	1109
OUAGADOUGOU - SECTEUR 16	25151	13022	12129	4828	1805	5012	2620	4714	4107	680	1298
OUAGADOUGOU - SECTEUR 17	28796	15034	13762	5746	2070	5645	3164	5614	4741	568	1168
OUAGADOUGOU - SECTEUR 18	4048	2149	1899	838	255	691	404	1082	544	85	147
OUAGADOUGOU - SECTEUR 19	13170	7043	6127	2656	884	2515	1368	2762	2166	332	481
OUAGADOUGOU - SECTEUR 20	4274	2212	2062	855	297	847	449	757	665	95	301
OUAGADOUGOU - SECTEUR 21	4075	2125	1950	837	273	829	379	751	654	116	234

ANNEXE II

D. 7.

Monsieur le Ministre de la France d'Outre Mer,

A l'issue d'un conseil de famille tenu à Ouahigouya (Soudan Français) le 17 Juillet, nous Naba-Sahga, Moro Naba de Ouagadougou (Côte d'Ivoire), et Naba-Tigré, Yatenga-Naba de Ouahigouya (Soudan Français), agissant en notre nom, au nom de nos collègues Chefs de Fada (Niger) de Tenkodogo et de Boussouma (Kaya-Côte d'Ivoire) et au nom de 2.400.000 habitants que nous administrons, exprimons au Gouvernement français, le mécontentement général de notre pays.

En effet, placé sous le protectorat français, notre pays est toujours resté fidèle à la France, tant aux heures tragiques qu'aux heures de prospérité. Ce pays a toujours consenti d'une façon désintéressée à tous les sacrifices au profit de ses voisins.

1^o) S'agit-il de construire la digue du Niger, le pays Mossi est là; prodiguant sans compter les bras de ses enfants mourant comme des mouches.

2^o) S'agit-il de la construction du chemin de fer Thiès-Kayes notre pays est encore là, offrant les bras de ses fils, qui succombent à la besogne pour le bien-être d'autre terre et d'autres races.

3^o) S'agit-il de la construction du chemin de fer d'Abidjan Bobo et ou celle du port d'Abidjan, les enfants de notre pays sont toujours là, sur un sol qui leur est inhospitalier.

4^o) S'agit-il de la défense du sol français, tant en 1914-18 qu'en 1939-1945.....

En tout et partout notre pays a toujours manifesté son loyalisme à la France.

Qu'a-t-il reçu en retour pour sa fidélité, son loyalisme et pour tous les sacrifices consentis?

Pour toute réponse: division de la famille, partage cruel du sol, de ses enfants. Cette famille que la France a trouvée unie par le sang, unie par le sentiment, a subi cette division cruelle.

1^o) Une 1ère portion a été jetée au Soudan (Ouahigouya) pour offrir ses bras à l'Office du Niger. Au profit de qui travaille-t-on à l'Office du Niger? En tous les cas pas pour notre pays.

2^o) Une 2ème portion a été cédée à la Côte d'Ivoire pour mettre ses enfants à la merci des planteurs pour l'intensification.....

l'intensification du café, du cacao. Sur cette terre inhospitale, meurtrière pour les enfants voltaïques, ils doivent intensifier café, cacao, pour qui? Encore une fois pour notre pays.

3°) Une 3° portion a été abandonnée (Fada) pour qu'elle livre ses produits vivriers aux habitants du désert.

Tels sont de 1933 à 1946 les tristes destins de 2.400.000 âmes de notre pays.

Le Gouvernement Français doit mettre fin à tels errements et cela au plus tôt. Nous demandons en conséquence au Gouvernement Français un peu plus de reconnaissance et un soulagement à nos misères.

Le pays émet donc au Gouvernement Français les vœux suivants :

1)- Recréation d'urgence de la Colonie de la Haute Volta afin de lui permettre de conserver son union familiale.

2)- Il tient à être représenté en France par ses enfants et non plus par des étrangers qui ignorent tout de ses mœurs, de ses coutumes, comme de ses institutions dix fois séculaires.

De toute façon, si la reconstitution de la Haute Volta n'était pas entièrement résolue avant les prochaines élections, il attacherait du prix à obtenir un collège électoral à part pour les régions de Fada, Tenkodogo, Kaya, Ouagadougou, Ouahigouya, Koudougou et les deux cercles de la Haute Volta Côte d'Ivoire actuelle : Bobo-Dioulasso et Gaoua.

Enfin, il ne voudrait pas que la France par sa façon d'avoir à son égard, le mette dans la plus triste des obligations, celle de tourner les yeux vers d'autres pays colonisateurs alors qu'il les a toujours tournés vers sa protectrice la France de qui il attend un peu plus de bonheur et de bien-être.

Nous avons le ferme espoir, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien prendre en considération l'exposé ci-dessus./.

Signé: Naba Sahga - Naba Tigré

Ampliations :

chef Gouvernement Provisoire
 Chef Commissaire
 Gouverneur Côte d'Ivoire
 Gouverneur Soudan
 Gouverneur Soudan
 Administrateur Supérieur Ouagadougou.-

- COPIE -

P R O P O S I T I O N D E R E S O L U T I O N

tendant à inviter le Gouvernement à reconstituer l'ancienne colonie de la HAUTE VOLTA (A.O.F.)

Présentée par M. KABORET ZINDA, Député

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'esprit de la Constitution Française, les peuples des territoires d'outre-mer ont la liberté de disposer d'eux-mêmes, d'exprimer leur volonté au sein de l'Union Française.

Depuis 22 mois, les tribus voltaïques demandent le regroupement des cercles de l'ancienne HAUTE VOLTA et l'installation d'une Administration Autonome. De nombreuses motions signées par des représentants de toutes les subdivisions administratives de l'ancienne colonie sont parvenues à la Rue OUDINOT.

La colonie de la HAUTE VOLTA, "Réservoir d'hommes" de l'A.O.F. (plus de 30 habitants au Km²), après 14 années de vie (1919-1933), pour de prétendues raisons économiques, a été disloquée et partagée entre les colonies de la COTE D'IVOIRE, du SOUDAN et du NIGER.

Les populations voltaïques (Mossis, Bobos Lobis, Gourounsis) ont le plus souffert du travail forcé et ont toujours fourni leurs bras aux divers chantiers et entreprises de l'A.O.F. (chemin de fer Dakar-Niger, chemin de fer Abidjan-Niger, Office du Niger, Exploitations Forestières). Cette main-d'oeuvre abondante aurait pu être utilisée sur place à l'exploitation rationnelle du sous-sol riche en or, à l'intensification des cultures industrielles du coton, de l'arachide, du soja, du karité, à l'amélioration du cheptel (boeufs, moutons, chevaux).

Au temps de la HAUTE VOLTA, des usines d'Egrenage du coton étaient installées à Dédougou, Koudougou, Ouagadougou; des huileries à Bobo et à Koudougou.

Sur le sol voltaïque on fait pousser tout ce qui nourrit le sud du Sénégal, du Soudan et du Niger.

Le manque de chemin de fer, des moyens de transport automobile paralyse le commerce. Le chemin de fer Abidjan-Niger est arrêté obstinément à Bobo-Dioulasso depuis 1933.

Depuis 50 ans de colonisation, les progrès dans le domaine social et économique sont insignifiants. Ouagadougou, l'ancienne capitale de la HAUTE VOLTA (capitale de l'Empire Mossi depuis le XII^{ème} siècle), subdivision de plus de 600.000 habitants, à plus de 1.200 Km d'Abidjan, manque d'eau et ne possède aucun hôpital, aucune installation électrique, aucune Ecole Primaire Supérieure. Kaya, et Tenkodogo, cercles de plus de 300.000 âmes à 1.300 Km d'Abidjan, n'ont jamais vu, depuis 13 ans, le Gouverneur de la colonie. Les seuls Administrateurs, loin de tout contrôle, font la loi....

Fuyant les corvées, le travail forcé, la famine et comme pour protester d'être traités en parents pauvres, 1.500.000 Mossis ont quitté le pays et peuplent les colonies Anglaises voisines.

Pour satisfaire au désir légitime des populations, pour faciliter

....

ter l'essor économique et social des tribus voltaïques, pour permettre le retour au foyer de dizaines de milliers de Mossis, la reconstitution de la HAUTE VOLTA s'impose urgente et nécessaire. Aussi avons-nous l'honneur de demander à l'Assemblée d'adopter la résolution suivante.....

PROPOSITION DE RESOLUTION

L'Assemblée Nationale unanime invite le Gouvernement à Reconsidérer le problème de la Reconstitution de HAUTE VOLTA, à fournir les crédits nécessaires pour la mise en place rapide d'une Administration Autonome et à activer l'achèvement du chemin de fer du Mossi.

COLONIE DU NIGER

Niamey, le 23 Janvier 1947

N° 2 /APA.

Objet:
Haute-Volta.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES
Gouverneur du Niger

à Monsieur l'Inspecteur Général des Colonies -
Chef de la Mission d'Inspection de L'A.O.F.

ABIDJAN

Référence: Votre 25 du 14/1/47.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre n°25 du 14 Janvier 1947 au sujet du rétablissement éventuel du Gouvernement de la Haute-Volta.

Tout d'abord je note qu'il ne s'agit, intéressant la Colonie du Niger, que des territoires rattachés en 1932, soit les cercles de DORI, et FADA, à l'exclusion des circonscriptions déjà incorporées au Niger en 1927, SAY et TERA.

Je crois néanmoins utile de reprendre les principales raisons ayant motivé la réorganisation territoriale de 1927, ces mêmes raisons étant également intervenues en 1932.

503

Le transfert de la capitale du Niger de Zinder à Niamey donnait à ce chef-lieu une position excentrique, qui aurait été particulièrement anormale si le fleuve avait continué à former limite avec la colonie voisine.

Ce transfert s'était pourtant avéré nécessaire, d'abord pour résoudre le problème de l'alimentation du chef-lieu en eau, les possibilités de Zinder ne pouvant suffire à l'extension d'une grande ville, ensuite pour libérer en partie le Niger de sa sujétion vis-à-vis de la Nigéria anglaise, des frais de déplacement et de transports de tous ordres occasionnés par le transit Lagos-Kano, enfin par l'utilité de donner à la voie fluviale sa pleine importance.

Dans un rapport du 16 Janvier 1926, le chef de la colonie dévotement exprimait en effet l'argument qu'un fleuve sans montagne n'est pas une limite mais une artère, un lieu et une zone d'attraction, qu'il est contraire à toute logique et à l'histoire de ce pays d'en faire une frontière, enfin que les problèmes politiques qui ne manqueraient pas de se poser sur la rive droite, sous les yeux de Niamey, auraient leur répercussion sur la rive gauche, tout en étant, par l'éloignement de Bamako ou de Ouagadougou, hors de portée d'un règlement rapide.

M. BREVIE étendait son raisonnement sur l'unité du fleuve et des populations riveraines, au cercle de Gao.

SAY

COLONIE DU NIGER

Niamey, le 28 Juin 1947

51 /APA.

Objet:
Projet réforme territoriale (ex-Haute-Volta).

LE GOUVERNEUR DES COLONIES
Chevalier de la Légion d'Honneur
Gouverneur du Niger

à Monsieur l'Inspecteur Général des Colonies
BARGUES
ABIDJAN (Côte d'Ivoire)

Référence: Votre transmission sous n° 210 /I.C. du 12-

J'ai l'honneur de vous faire part ci-après, des observations que m'étaient l'étude du rapport que vous avez bien voulu me communiquer

Je note que la solution préconisée, tenant le plus grand compte des éléments ethnique et politique, consisterait dans la constitution d'un ensemble territorial qui ne serait pas l'ancienne Haute-Volta restituée intégralement dans ses limites anciennes, et s'engraverait que les régions où les Mossis se trouvent en majorité.

L'exclusion du cercle de Dori de cet éventuel regroupement n'a rien que de très normal, si l'on considère que cette circonscription ne compte que le chiffre infime de 2.000 Mossis, - au lieu du chiffre 40.000 énoncé -

En ce qui concerne le cercle de Fada N'Gourma, il convient de souligner qu'il ne comporte que 56.000 Mossis au lieu de 100.000 que, s'ils se trouvent en majorité dans les deux seuls cantons de Fada, ils se trouvent à l'extrême-Ouest de la subdivision même Fada, ils sont intimement englobés, pour le reste des cantons de ce cercle, dans une masse indiscutablement Gourmantché.

Si le rameau Gourmantché se rattache incontestablement à la famille Voltaïque, au même titre que les Lobis et les Bobos, il ne doit pas être identifié avec le groupe Mossi dont il se distingue nettement par des coutumes particulières et par une langue propre, différente du Mossi que le Bambara l'est du Barakolé. Il s'agit donc d'un groupement ethnique des plus vivaces, très particulariste, et moins aussi réfractaire que le groupe Mossi à toute assimilation; aucune hégémonie, même celle des peulhs, n'a jamais réussi, au cours l'histoire, à en disloquer l'homogénéité.

Pour ces raisons, s'ajoutant à celles exposées dans ma lettre n° 2/APA du 23 Janvier 1947 et à la position prise par le chef de commandement Gourmantché SIMANDARI à l'égard d'une prépondérance du commandement Mossi de Ouagadougou, je persiste à penser que le territoire de Fada N'Gourma doit rester en dehors d'un regroupement à base ethnique politique Mossi, et que le rameau Gourmantché doit être considéré comme un groupe distinct, au même titre que les autres groupes ethniques de la famille Voltaïque que votre projet renonce à replacer dans le territoire dont le rétablissement est projeté. /-

Signé: TOBY

A l'égard du Niger, le pays de Fada est, un appoint important à l'économie de l'Ouest de la Colonie. Moins soumis que le pays Djerna aux aléas d'une pluviométrie irrégulière, le pays Gourmantché constitue une réserve de grains et de matières grasses (beurre de karité) pour les chantiers importants du Niamey, qui souffrent d'être au milieu d'une région peu productive, où les difficultés de ravitaillement sont constantes.

Si le cercle de Fada se trouvait intégré à la Haute-Volta, le canton GOURMANTCHE de BOMOU qui, autrefois faisant partie de SAY, incorporé à la subdivision de DIAPAGA en 1927, et qu'il ne saurait être question de rattacher à une subdivision peulhe formerait une pointe de la colonie voisine qui s'avancerait à 50 kilomètres du fleuve. Les raisons qui autrefois, avaient conduit à rattacher SAY et TERA au Niger surgrahaient à nouveau. DIAPAGA, près de la route Niamey-Bobo, s'étendant aussi près de l'artère fluviale, est en fait une banlieue de Niamey.

Je ne crois pas inutile d'insister sur le gros effort fait par le Niger pour l'amélioration de cette route intercoloniale, ainsi que pour le développement économique du cercle de Fada. L'ouverture au 1er janvier 1947 des subdivisions de PAMA et BOGANDA a resserré le canevas administratif de ce cercle et favorisé sa mise en valeur.

Des travailleurs gourmantchés, en nombre de plus en plus considérable, viennent s'engager à Niamey. Fada est aussi une pépinière de fonctionnaires, pour le Niger déjà tributaire du Dabomey à ce point de vue. Les qualités de sa population en font de bons artisans, pour qui le travail manuel n'est pas un fardeau, et parmi lesquels il est possible de former d'excellents ouvriers. L'armée y trouve des tirailleurs d'élite, et le Niger une portion importante de son recrutement en gardes de cercle. Au contraire, tout le Niger-Est, peuplé de haoussa commerçants mais dénués d'esprit guerrier, n'offre à ces points de vue que des ressources très insuffisantes.

Une notable partie de l'enseignement du Niger dépend de Fada non seulement par son école de filles, la première du Niger pour ne pas dire la seule, mais surtout par l'Orpèlinal, des métiers confié depuis quatre ans à une congrégation des ~~XXXX~~ sœurs catholiques, qui rend à la colonie d'essentiels services, et qui est le seul établissement de ce genre au Niger.

Il n'est pas jusqu'au tourisme et à la chasse (Niamey) est le terminus de la voie transsaharienne, et le parc du W est à cheval sur Say et Diapaga) qui ne montrent à quel point le cercle de Fada est intimement lié au Niger, intégré dans son organisation.

Tout

SAY et TERA sont donc devenus dès 1927, subdivisions des cercles de Niamey et Tillabéry, réorganisation que les populations intéressées ont trouvé parfaitement normale, les Peulhs ou Kado de Say et Tera ayant, autant que les Touaregs Logomaten, des profondes affinités avec les autres populations des cercles de la rive gauche.

Ces dernières raisons ont valu, lorsque le cercle de Dori a été rattaché au Niger en 1932, lors du démantèlement de la Haute-Volta, et bien que cette réforme soit intervenue pour d'autres causes que ces raisons géographiques, ethniques ou politiques, je le reconnais.

Le cercle de Dori est en effet peuplé de peulhs avec un fort noyau de Touareg et de Sonhali. Ces populations déjà sahéliennes n'avaient aucun rapport que de commerce avec le bloc central soudanais du Mossi. D'autre part, administré par le Niger où les problèmes nomades se posent d'un bout à l'autre de la colonie, il s'incorporerait dans une politique d'ensemble favorable à son commandement.

La même situation jouerait actuellement. Il serait en effet anormal d'intégrer dans une nouvelle Haute-Volta des populations nomades ou semi-nomades pour lesquelles son administration ne se trouverait pas qualifiée.

Avec le reste du Niger, Dori offre une identité de population, les mêmes problèmes politiques, une agriculture, un mode d'élevage, une économie analogue.

o o

Le cercle de Fada se présente tout autrement. Zone soudanaise aux points de vue climatique et ethnique, habitée par un rameau de la famille voltaïque, ce cercle a une situation à part dans la Colonie du Niger.

L'on pourrait ajouter que la proximité du chemin de fer du Mossi, du moins lorsqu'il atteindra Ouagadougou, pourra devier vers l'économie de cette région, et bien que le réseau du Bénin-Niger, en se prolongeant vers le nord soit susceptible de lui procurer les mêmes avantages.

Ces divers titres, le rattachement du cercle de Fada à la Haute-Volta pourrait se justifier, mais non toutefois sans entraîner de sérieux inconvénients.

Tout d'abord, il n'est pas exact que son économie soit uniquement axé ~~XXXXXXXXXX~~ Est-Ouest. Les grandes voies commerciales passant par PAMA et DIAPAGA rejoignant NATITINGOU et KANDI, dans le Nord Dahomey comme le font vers le fleuve SAY et GAYA. Il y a donc, coiffant la colonie du Dahomey un ensemble territorial ayant son débouché naturel vers le sud, formant actuellement une unité commerciale incontestable, ensemble récemment renforcé par la création de la subdivision de PAMA le 1er janvier 1947 après le rétablissement de la subdivision de Diapaga en 1933.

A

TRANSMISSION A MONSIEUR LE HAUT-COMMISSAIRE
DE LA REPUBLIQUE, GOUVERNEUR GENERAL DE L'A.O.F.

J'ai l'honneur de communiquer à Monsieur le Haut-Commissaire de la République, Gouverneur Général de l'A.O.F. une étude sur letablissement éventuel du Gouvernement de la Haute-Volta.

A cette étude sont jointes les lettres par lesquelles les Gouverneurs de la Côte d'Ivoire, du Soudan et du Niger ont bien voulu me faire part de leur opinion sur cette question.

Si tout le monde se trouve, en principe, d'accord pour soutenir un regroupement des populations qu'a dispersés, en 1932, la mesure de suppression de la Haute-Volta, les avis diffèrent par contre profondément dès qu'il s'agit de fixer les limites qui seraient assignées au nouveau territoire.

Le différend est de peu d'importance lorsqu'il porte sur des territoires de faible étendue, comme la subdivision de Nouma ou celle de Boromo.

Il en va différemment lorsque des opinions divergentes se font jour sur le sort à réserver à de vastes provinces, comme le Gourmantché (cercle de Fada N'Gourma) et les pays Bobo et Lobi (cercles de Bobo-Dioulasso et de Gaoua).

En ce qui concerne Fada N'Gourma, l'opinion généralement accréditée tend à considérer la population Gourmantché comme un rameau du groupe moaga, qu'il serait illogique de ne pas comprendre dans un territoire mossi reconstitué. Le Gouverneur du Niger fait, à ce sujet, quelques réserves. Mais ce sont avant tout des raisons inspirées par les nécessités économiques de sa colonie, et par des querelles personnelles entre deux chefs, qui motivent son désir de voir Fada N'Gourma continuer d'être rattaché à Niamey.

Les parlementaires et les conseillers généraux de la Côte d'Ivoire se sont prononcés en faveur de l'incorporation, à une Haute-Volta reconstituée, des cercles de Bobo-Dioulasso et de Gaoua. Un avis semblable est exprimé, d'une part, par les représentants locaux du Ras-Soudan et de la Côte d'Ivoire.

On a pensé, dans certains milieux administratifs, que la mesure à réviser, justifiée uniquement par des considérations politiques, devait avoir pour objet exclusif le regroupement des populations de la famille moaga, c'est-à-dire la réunion en une même unité administrative de tous les territoires où les Mossis constituent une majorité. Cette solution n'est pas commandée seulement par le désir de reconstituer un groupe ethnique homogène, mais aussi et surtout par celui de tenir ce groupe protégé de contacts trop étroits avec des régions voisines où les concepts politiques nouveaux ont trouvé, pour se développer, un terrain particulièrement favorable.

Cette

Tout au contraire, Fada, qui dans la Haute-Volta formerait le pays le plus reculé, nécessairement plus ou moins négligé, est en revanche pour le Niger, sur la route de l'Ouest une partie riche, qui concentre l'attention et les soins vigilants du Gouvernement local. Son administration semble son économie, n'a certes pas à gagner à une nouvelle organisation territoriale.

Ces inconvenients pour le Niger du rattachement de Fada à la Haute-Volta seraient accrus pour la population du cercle si, comme il m'a été donné de l'entendre, le chef-lieu de la nouvelle colonie n'était plus fixé à Ouagadougou mais à Bobo, centre incontestable de la région économique que constitue la Haute-Côte d'Ivoire.

En effet, l'argument racial n'est pas déterminant pour ces populations. De la famille Voltaïque, sans doute, mais ayant une langue particulière, des traditions qui en faisaient un royaume autonome, ne reconnaissant pas la suprématie des mossis de Ouagadougou, elles ne s'engagent pas encore dans la voie de l'Union Voltaïque. Un projet de comité Voltaïque est toujours en suspens à Fada, ses promoteurs ne voulant pas s'engager s'ils se sentent sub-jugés par leurs puissants voisins de l'Ouest. SIAMDARI, l'actuel Chef de canton de Fada, descendant du roi des Gourmantchés n'écrivait-il pas le 29 juillet 1946 au MORO KABA "qu'il faut que cesse cette ambition qui au temps de la Haute-Volta avait fait des uns de grands chefs et d'autres des innocents". Une intervention des Conseillers Généraux de Fada, -dont le fils de SIAMDARI - a mis en garde le comité Voltaïque en gestation, qui paraît actuellement désireux d'attendre et de reconsidérer la question.

De toute façon, cette modification territoriale ne saurait intervenir sans une consultation des populations intéressées soit par le Conseil Général, soit par les futurs conseils de subdivision. Il n'est rien moins que certain, pour plusieurs des raisons que j'ai énoncées ci-dessus, que ces conseils donnent un avis favorable.

En conclusion, je dirai que si d'une part cette réforme offrirait pour le Niger des inconvenients sérieux, le maintien de ce pays sans sa colonie actuelle est loin d'être une entrave à son développement économique, tout au contraire même si le chemin de fer de la Côte d'Ivoire atteignait Ouagadougou.

Et si, d'un point de vue théorique, l'aspect ethnique du problème semble devoir faire pencher la décision en faveur du rattachement à la Haute-Volta, l'on pourrait cependant très bien se trouver devant l'opposition des populations intéressées, par la voix de leurs conseillers, même si le chef-lieu devait se trouver à Ouagadougou. Par ses localités, le bloc Gourmantché peut craindre d'être moins respecté dans une nouvelle Haute-Volta que dans la colonie du Niger, où forment un pays à part, avec des organes distincts un personnel spécialisé, il est assuré d'une prospérité trop favorable à l'économie du Niger-Ouest pour qu'elle soit négligée.

C'est donc au maintien du statu quo, pour le cercle de FADA comme pour le cercle de DORI, que je me rallie de façon formelle. /-

Signé: J. TOBY

Il y a là sans doute un écueil. La difficulté qui représente ne serait-elle pas compensée par l'avantage d'une solution donnant satisfaction à tous ? Il faut bien noter, en effet, que ce qu'ont demandé les populations, ce n'est pas un Commissaire dépendant plus moins du Gouverneur de la Côte d'Ivoire, c'est à dire un Administrateur Supérieur amélioré. Non, ce qu'elles désirent, c'est la création d'un nouveau territoire que elles désirent, c'est l'institution d'une assemblée locale, c'est l'installation au chef-lieu, non d'un administrateur, mais d'un gouverneur.

Toute solution différente, se présente autrement que comme une première étape essentiellement provisoire, et affectant dès lors le caractère d'une mesure définitive, laisserait s'accroître dans l'esprit des populations l'opinion que leurs doléances n'ont pas été accueillies et que le Gouvernement français entend s'en tenir à des demi-mesures et à abandonner le projet de création d'un nouveau territoire. Une telle attitude risquerait de provoquer un grave mécontentement. /-

ABIDJAN, le 11 juillet 1947

L'INSPECTEUR GENERAL DES COLONIES
Chef de Mission -

Cette solution impliquerait donc que Bobo et Ouaga demeurent rattachés à la Côte d'Ivoire mais aussi que le pays Gourama fut incorporé au nouveau territoire.

J'aurais été, pour ma part, enclin à me rallier à cette formule. Mais l'Administration n'est pas, en la matière, maîtresse de ses décisions. Elle est obligée de tenir compte de l'opinion des populations, telle qu'elle est exprimée par la voix de ses représentants.

Or le chef de Fada N'Oourma a demandé, pour ses territoires, le maintien du statu-quo, que la lettre qu'il m'a adressée pour en exprimer le vœu ait été inspirée, cela fait peu de doute. Quoi qu'il en soit, je dois la tenir pour l'expression de l'opinion de la majeure partie de la population.

En ce qui concerne Bobo-Dioulasso, il semble bien que, malgré l'avis formulé par les représentants locaux du parti démocratique, l'opinion s'exprimera vraisemblablement en faveur du rattachement. A moins que K. HOUPIHOUET n'ait, depuis peu, changé d'avis. L'élection du remplaçant, à l'Assemblée Nationale, de K. KALOUHE ZINDA, four-nira à ce propos des indications intéressantes.

En l'état actuel des choses, il apparaît donc que la solution susceptible de rallier le plus grand nombre de suffrages (je ne dis pas la plus satisfaisante) consisterait à créer un territoire comprenant la Haute-Côte d'Ivoire tout entière, à laquelle s'ajouteraient le cercle de Cuhligouya et le cercle de Iougan, moins la subdivision de Kouma.

Le choix du chef-lieu donne lieu, lui aussi, à d'ardentes contreverses. Les tenants de Bobo-Dioulasso et ceux de Ouagadougou échangent des arguments d'égal valeur. Les chefs mossis (KORHO M.B.A. et YATEMA M.A.D.) ont surtout en vue des raisons d'intérêt personnel. Le Conseil Général de la Côte d'Ivoire demeure sur une prudente réserve et s'en remet sagement à l'Administration. Bobo-Dioulasso a l'avantage d'être une ville importante, au carrefour de grandes routes commerciales. Le chef du territoire n'y serait point en contact trop direct avec le KORHO M.B.A. Mais Bobo, surtout peuplée d'étrangers est un centre de fermentation politique, à l'atmosphère fiévreuse et inquiète. Ouagadougou offre un climat moral plus serein et l'installation matérielle y serait immédiatement plus aisée.

Je n'ai traité, dans mon rapport, qu'une question, d'ailleurs essentielle, du rétablissement éventuel du Gouvernement de la Haute-Volta. C'est la question que le Département m'avait demandé d'examiner (d'autres, depuis lors, en ont été chargés).

Elle ne constitue que la première partie du problème. Selon la décision prise, il conviendra d'arrêter les conditions d'application de la mesure. Je ne possède pas sur place les éléments indispensables à une étude dans ce sens. Je me bornerai donc à formuler une simple observation.

La solution qui paraît, à première vue, la plus logique, consiste évidemment à créer un territoire autonome, administré par un Gouverneur dépendant du Haut-Commissaire et doté d'un conseil général. Selon les informations qui ont pu m'être communiquées, le Département hésiterait devant la nécessité, qu'il placerait l'adoption de cette formule, de procéder à de nouvelles élections.

Direction Générale des Affaires
Politiques, Administratives et
Sociales

N O T E

sur la reconstitution éventuelle de la Colonie
de la Haute-Volta

L'existence de la Haute-Volta comme colonie autonome s'inscrit entre le décret du 1er Mars 1919 portant division de la Colonie du Haut-Sénégal et Niger et le décret du 5 Septembre 1932 portant suppression de la Colonie de la Haute-Volta et répartition de son territoire entre les colonies du Niger, du Soudan Français et de la Côte d'Ivoire.

Le rapport au Président de la République française du 1er décret précisait:

"La présence d'un Gouverneur au centre du Mossi assurera à cette contrée... La régularité d'un contrôle qui en raison de la distance, n'a pas pu être exercé d'une manière tous jours satisfaisante. Elle facilitera également l'évolution d'une population loyaliste, mais encore arriérée... L'existence budgétaire du nouvel organisme est assurée dès le début: les ressources de la Haute-Volta iront s'accroissant sans cesse et attèndront leur entier développement lorsque l'arrivée du rail donnera au pays des facilités d'évacuation inconnues jusqu'ici". (JO. A.O.F. 1919 page 550).

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher ces lignes du texte ci-après extrait du rapport au Président de la République française au second décret:

"L'expérience de plus de dix années a montré que la mesure ainsi réalisée en répondait nullement à une nécessité... La suppression de cette unité territoriale permettrait d'appréciables économies et rendrait disponible pour le service général le personnel administratif et technique en service au chef-lieu.

"La prolongation vers le Nord du chemin de fer de la Côte d'Ivoire... facilitera... grandement le remaniement territorial envisagé". (JO. Hte-Volta 1932 p.386).

Il convient de remarquer que la colonie créée en 1919 ne l'a pas été pour le peuple Mossi mais pour les commodités du contrôle administratif d'une population "loyaliste" certes mais "arriérée".

+ +
Dans...

Dans l'état actuel de nos connaissances ethnographiques, fort imparfaites, l'on peut prétendre qu'il n'existe pas une nation Mossi dont la Haute-Volta toute entière serait l'habitat. Le territoire de cette ancienne colonie renferme un certain nombre de peuples qui ont entre eux des ressemblances du point de vue physique et de la langue mais dont les civilisations respectives offrent des différences assez notables selon qu'elles ont subi plus ou moins l'influence de l'ancien empire de Ouagadougou ou qu'elles y ont totalement échappé. La nomenclature de ces peuples peut être sommairement rappelée:

- en territoire français : Mossi, Yamsi, Gourmantché, Biriko, Mankana, Dagaraï;
- en territoire britannique: Gbaman, Dagomba, Boura, etc...

C'est au surplus; le territoire de cette fraction du groupe Mossi cantonné dans la Côte de l'Or (C'est-à-dire la Vallée de la Basse-Volta blanche) qui a dû constituer le berceau primitif du groupe entier. Celui-ci, à en croire Delafosse, ne devait pas s'étendre anciennement bien au Nord du îlème parallèle. Mais ce sont là des hypothèses d'ethnographie qui n'ont qu'un intérêt historique.

Quoiqu'il en soit, dans l'anarchie politique africaine, le Mossi représente depuis au moins un millénaire un noyau de peuples solidement organisés et hiérarchisés autour de dynasties dont le roi du Yatenga et le Moro-Naba sont encore aujourd'hui les descendants les plus représentatifs, auxquels il faut ajouter le chef de canton de Koungou, descendant du roi des Gourmantché destitué vers 1910.

Au cours des siècles, le groupe Mossi a largement débordé le cadre de son habitat actuel, mais ne s'est généralement pas maintenu dans ses conquêtes; et ce, semble-t-il dans la plupart des cas, par la volonté délibérée de ses dirigeants, soucieux de se protéger dans leur bastion mais non d'aborder des peuples voisins. La conquête de Tombouctou, en 1333, est significative de cet état d'esprit.

Il est à noter que l'organisation du pays Mossi correspond fort bien à la mentalité des Noirs, car d'après les relations des voyageurs arabes Ibn Batouta et El Bekri, d'anciens états aussi éloignés les uns des autres que Gbana Mali, Tekrou, Gao, Ségu, Dabomey, Bénin, avaient une armature absolument comparable à celle des états que nous appelons aujourd'hui Mossi.

La Haute-Volta, pure création administrative, morceau elle-même d'une autre pure création administrative qu'était le Haut-Sénégal-Niger, n'était pas la reconstruction fidèle

Le problème, latent aussi longtemps que l'Administration disposait de tous les moyens de décision, s'ouvrit à l'état aigu, dès la première campagne électorale.

La Côte d'Ivoire devait être représentée à l'Assemblée Constituyente par un député élu par le 2ème collège. La loi se circonscrit entre M. HOUPHOUËT et le BALOU-MABA, ministre de la Justice du Moro-Maba. En d'autres termes, la Basse et la Haute Côte d'Ivoire avaient chacune leur candidat. Un 1er scrutin eut lieu le 21 Octobre 1945; il y eut ballottage et le 18 Novembre 1945 lors d'un 2ème scrutin le corps électoral donnait sa préférence à M. HOUPHOUËT à un millier de voix de majorité seulement.

Il demeure que tous les centres de la Haute Côte d'Ivoire avaient voté pour le Balou-Maba. La balance n'avait penché en faveur de M. HOUPHOUËT que parce qu'il sût s'assurer les voix de la région de Bobo-Dioulasso.

C'est en effet à Bobo-Dioulasso que s'est jouée toute l'affaire.

Il convenait de rappeler que, précisément à cette époque, s'était constituée à Bobo-Dioulasso une filiale importante du Comité d'Etudes Franco-Africaines; association créée à Dakar par un groupe d'évolués sénégalais mais qui n'a connu son plein succès qu'à Bobo-Dioulasso sous la direction d'un autre sénégalais, M. ABDOU KANE DIOP.

Comme beaucoup de ces mouvements politiques africains qui naissent, vivent et se dissolvent sous nos yeux, le C.B.F.A. n'a eu qu'une existence éphémère, tout au moins à Bobo-Dioulasso. Mais durant le court laps de temps pendant lequel il a existé, il a été un élément essentiel des premiers succès de M. HOUPHOUËT, en lui apportant l'appoint important des voix des électeurs de Bobo-Dioulasso.

En effet, la Haute Côte d'Ivoire semblait peu disposée alors à assurer l'élection d'un député originaire de la Basse Côte d'Ivoire, car les recrutements administratifs de main d'œuvre battaient leur plein et la Haute Côte n'ignorait pas que les planteurs africains eux-mêmes avaient un besoin pressant de main d'œuvre puisque M. HOUPHOUËT, Président du Syndicat des Planteurs Africains, avait fait un appel au Moro-Maba pour engager quelques milliers de travailleurs sur les plantations africaines du Sud, appel qu'avait appuyé le Gouverneur LAFRILLE, puisque leur tournée dans le Nord avait été concomitante. Cette situation s'aggrava au point que, sagement M. DELTEIL, Gouverneur par intérim, supprima tout recrutement administratif en Haute Côte d'Ivoire.

Mais l'opposition Nord-Sud prit une forme politique par la constitution de l'Union Voltaïque sous l'égide du Moro-Maba. Elle s'assignait pour but, le regroupement de la Haute-Volta et sa reconstitution en colonie autonome. Aux élections générales de Juin 1946, le candidat du Mouvement Voltaïque fut M. Etienne CONGO, frère du Moro-Maba.

Cependant, ...

fidèles des royaumes Mossi et comprenait d'autres races.

Il ne faut évidemment pas tenir compte des Peuls, spécialistes de l'élevage, vivant en symbiose avec les sédentaires, sauf lorsque ce peuple avait connus la domination territoriale, ce qui en Haute-Volta n'était le cas que dans le cercle de Dori. Mais la région de Bobo-Dioulasso est peuplée de Bobo, de Lobi et de diverses tribus du ramaou Senoufo fort mal connues d'ailleurs: Karaboro, Goulin, Turka,....

Créée pour des raisons de commodités administratives, la Haute-Volta, qui n'avait aucunement la possibilité de faire entendre sa voix par des représentants élus, ne pouvait échapper à la fureur de réorganisation territoriale qui a agité l'Afrique Occidentale Française après 1919. Après que l'implantation de l'autorité fut terminée on eut tout loisir de découper ces pays, en chambre, en oubliant les quelques connaissances historiques qu'avaient acquies sur le terrain, et à leur frais, les gens qui avaient fait la conquête. Economie, finances, ou simplement appétits, primaient toutes considérations historiques ou ethnographiques, attitude absolument opposée à celle de nos voisins qui essayaient de retrouver sous l'anarchie superflue les vieux cadres africains. Quand ils organisaient les grands empires du Nord de la Nigéria, ou les chefferies du Sud de la Gold Coast, nous découpons la Haute-Volta.

En réalité, les raisons de la réforme de 1932 étaient les suivantes: permettre d'une part, à la Basse Côte d'Ivoire de disposer de ce que l'on appelait le réservoir de main-d'œuvre de Ouagadougou, et pour les mêmes raisons de main d'œuvre, permettre d'autre part, à l'Office du Niger qui se constituait alors, de puiser dans la région de Ouahigouya pour peupler ses villages de colonisation.

Deux dates sont éloquentes:

- 5 Janvier 1932: décret créant l'Office du Niger
- 5 Septembre 1932: décret supprimant la Haute-Volta

Cette réforme suivait le très grave échec de la culture obligétoire du coton dans ces régions, dont le résultat fut de provoquer des exodes massifs en Gold Coast, qui se poursuivirent et s'aggravèrent du fait de recrutements administratifs de travailleurs, faits, sans souci, je ne dirai pas d'humanité, mais d'économie.

+ +
La réforme de 1932 n'avait jamais eu l'approbation sincère des chefs autochtones, mais il s'en étaient accommodés surtout depuis la création de la région de la Haute Côte d'Ivoire en 1937 qui aurait dû permettre une certaine décentralisation et dans laquelle ils virent surtout une étape vers la reconstitution souhaitée, voire promise, de la Haute-Volta.

Le ...

M. HOUPHOUËT avait vu le Moro-Naba avant la constitution de cette liste et l'on dit qu'il lui promit la reconstruction de la Haute-Volta et le respect des coutumes et des chefs traditionnels. Mais, il n'est parvenu sur cette très importante question aucun document à la Direction Générale des Affaires Politiques.

Cette Direction est mal éclairée sur les résultats des élections au Conseil Général; elle sait seulement que dans les circonscriptions de Bobo-Dioulasso, de Gaoua et de Léo, des conseillers du Rassemblement Démocratique africain, organisation née au Congrès de Bamako, le 2 Octobre 1946, ont été élus, mais elle ne possède aucun document lui permettant de préciser l'aspect politique général de cette consultation en Haute-Côte.

Le Moro-Naba rallia à l'Union Voltaïque et à l'idée de la reconstitution de la Haute-Volta le Yatenga Naba. Ceci se traduit par la visite très exceptionnelle, et en violation de la tradition, qu'il rendit à son cousin le Naba Tigré, en juillet 1946. Il est extrêmement intéressant de lire la lettre que le Naba Tigré adressa alors au Ministre de la France d'outre-mer; lettre faite en accord complet avec le Moro-Naba, mais où, par suite de l'intervention du Commandant de cercle de Ouahigouya, le Naba Tigré retira la menace de recours à une puissance étrangère, s'il n'était pas donné satisfaction aux revendications du pays Mossi.

Il y eut même un essai de traduction de cette volonté sur le plan politique, et aux élections de novembre 1946, une liste Mossi-Samogo représentant les intérêts de la population du Soudan qui faisait autrefois partie intégrante de la Haute-Volta se présenta au suffrage des électeurs du Soudan contre les listes patronnées par M.M. FILY DABO SISSOKO et MAMADOU KORATE. Comme il fallait s'y attendre, cette liste ne recueillit des voix que dans la région de OUAHIGOUYA, où l'on doit noter les résultats suivants:

- Inscrits 12.402
- votants 10.436
- suffrages valablement exprimés 10.461
- Liste Union Mossi-Samogo 3.297
- Liste Union Soudanaise 16
- Liste progressiste 7.139

Il faut donc noter que même à Ouahigouya, la liste Mossi-Samogo n'obtenait pas la majorité, mais cela s'explique par les amitiés de FILY DABO SISSOKO avec le Togo Naba; ministre du Yatenga Naba et pour lequel FILY DABO SISSOKO avait obtenu, sans l'accord de son roi, le ruban de la Légion d'Honneur. Notons que depuis, le Yatenga Naba a congédié le Togo Naba, lequel ne saurait en aucune façon être assimilé à un agent administratif, et qui n'existe qu'en vertu de la coutume et du bon plaisir de son chef.

Quoi qu'il ...

Cependant, pour des raisons qui nous échappent, M. Etienne CONGO retirait sa candidature à la dernière heure. Les électeurs Mossi s'abstinent en masse. Dans certaines localités comportant près de 2.000 électeurs inscrits, aucun bulletin ne fut déposé dans l'urne.

Le tableau ci-après est à cet égard significatif:

Cercles	Localités	Nombre d'électeurs inscrits	Nombre de votants
Bobo-Dioulasso	Bobo-Dioulasso	1.008	604
	Banfara	592	495
	Oradora	287	250
Gaoua	Houmde	226	178
	Batié	517	271
Kaya	Kaya	1.151	102
	Boulza	376	356
Koudougou	Koudougou	1.358	(dont 354 nuls)
	Dédougou	1.069	819
	Yako	911	853
Ouahigouya	Ouahigouya	1.042	199
	Lal	683	0
	Léo	631	485
	Kombistiri	1.888	0
	Limberin	1.963	0
	Sapone	856	0

Cependant M. HOUPHOUËT qui venait d'être élu sans lutte, par suite du retrait de la candidature de M. Etienne CONGO, mais qui paraissait désapprouver l'influence grandissante des éléments sénégalais dans le Comité d'Etudes, et qui redoutait peut-être leurs ambitions, esquissait une tentative de rapprochement avec l'Union Voltaïque. Dès le 29 Mai il avait déclaré n'avoir quant à lui aucune objection à la reconstitution de la Haute-Volta.

Cessant de rechercher l'alliance du C.E.F.A. et surtout de son président sénégalais, M. ABDOU KANE DIOP, M. HOUPHOUËT créa alors un nouveau parti appelé Parti démocratique qui, dans la région de Bobo, draina la quasi-totalité des adhérents du C.E.F.A. mais en expulsant les éléments sénégalais de sa direction.

Aux élections du 10 Novembre 1946, le Parti démocratique se présentait seul devant les suffrages des électeurs, avec une liste composée de M.M. HOUPHOUËT, KABORE, OUEZZIN COULI-BALY. Ces deux derniers étaient originaires du Nord, et l'un M. KABORE, de souche Mossi.

M. ...

des Gourmantchés et le Moro-Naba. Il est donc indéniable que sur le plan politique, des mouvements sont éelos pour la reconstitution de la Haute-Volta, mais il est aussi indéniable que les chefs de partis politiques de Côte d'Ivoire et du Soudan ont eu les engagements, par des promesses qui nous sont fort mal connues. Sur le plan économique et sur le plan financier, la question ne sera pas traitée ici, par suite de l'absence d'éléments suffisants en notre possession pour en juger. Qu'il soit permis dépendant de dire que l'Administration de ce pays peut se faire avec une très faible armature et qu'en conséquence, il semble à priori qu'elle puisse être peu onéreuse et que les ressources provenant du seul impôt personnel d'un pays exceptionnellement peuplé en Afrique, doivent y suffire très largement.

La question de la reconstitution d'une colonie autonome doit donc être résolue par l'affirmative.

Il y a là, au centre de l'Afrique, une population que le rapport de 1919 qualifiait loyaliste mais fruste, et qu'aucun élément nouveau nous permet de qualifier autrement, population qui a été victime du fait de découpages administratifs de pressions qu'elle entend ne plus voir s'exercer car elles amènerent exodes et souffrances, dont nous pouvons mieux juger après la période qui commence à juin 1940.

Il semble que les réformes actuelles qui, pour ce pays là, s'incarnent toutes dans la liberté du travail, doivent le mettre à l'abri de ces pressions. Cela n'est pas une certitude; aucun texte législatif n'a jamais organisé en Haute Côte d'Ivoire les recrutements administratifs; ils eurent cependant lieu, et dans les formes les plus pénibles. Et la Haute Côte d'Ivoire sait bien que si ces recrutements administratifs ne peuvent se renouveler dans leur forme ancienne, elle peut encore être l'objet de sollicitations pressantes, prenant une forme plus insidieuse, et auxquelles il lui sera vraiment difficile de se dérober. C'est pour cela, et pour éviter aussi bien dans l'avenir, à l'Office du Niger qu'à la Basse Côte d'Ivoire, d'avoir la tentation de trouver vers Ouagadougou les bras qui lui font défaut, qu'il faut reconstituer la Haute-Volta. C'est le seul moyen, en dotant ce pays d'une administration autonome, de le rassurer définitivement sur l'avenir, et de lui montrer d'une façon tangible qu'il ne dépend que de ses habitants, le seul moyen pour éviter toute hypocrisie future !

+ +

Il resterait à déterminer les limites de ce nouveau territoire. Elles devraient faire l'objet d'études sur le terrain et d'enquêtes auprès des populations. Je me borne à indiquer simplement ceci: le cercle de Dori doit rester au Niger et se voir rattaché le canton de l'Arbinda actuellement soudanais. Ouahigouya et Tougan doivent revenir à la nouvelle colonie.

L'on

Quoiqu'il en soit, il est intéressant de noter que la liste Mossi-Samogo recueillit dans tout le Soudan 5.169 voix qui lui furent données surtout par les colons de l'Office du Niger à Niogo (355 voix), par les habitants de Tougan (225 voix de Nioma (133 voix), ainsi que par les habitants Mossi de certains villages comme Bamako (350 voix) ou Kita (110).

Cette action politique, malgré l'échec enregistré lors des élections générales, s'est poursuivie lors des élections au Conseil Général en décembre 1946, et se traduisit alors par l'élection au 1er tour, à Ouahigouya, d'une liste baptisée communauté du Yatenga, comprenant 4 candidats originaires du pays; et, par l'élection au second tour, dans la circonscription de Touga et Nioma, d'une liste baptisée Maka-Samogo Peul, comprenant 2 conseillers originaires de cette circonscription. Ces 2 listes, d'ailleurs, se rattachaient au parti progressiste de M. Fily DABO SISOKO, et il semble qu'il y eut même quelques promesses de faites à ce moment là et qui tenaient essentiellement dans l'élection comme conseiller de la République d'un jeune instituteur Mossi en service à Kaya. Mais la forte majorité du Parti Progressiste au sein du Conseil Général du Soudan lui permit sans aucune crainte de négliger l'apport de voix de ces 6 conseillers généraux, et par suite de ne pas tenir la promesse qui aurait été faite.

+ +

Des rapprochements avaient eu lieu également entre le Moro-Naba et le chef de Fada N'Gourma, qui avaient abouti à un accord pour la reconstitution de la Haute-Volta. Mais nous ignorons si une quelconque action politique fut menée tant à l'occasion des élections générales que des élections à l'Assemblée locale. Notons seulement que le Conseiller Général de Fada BABREBILÉ TIOMBIANO est le fils du chef.

+ +

Ainsi donc, sur le plan politique, il est extrêmement intéressant de noter: d'abord l'opposition Haute Côte et Basse Côte lors des élections de Novembre 1945, ensuite la bouderie du Pays Mossi qui s'abstint de voter en juin 1946, et la réconciliation au moins apparente de novembre 1946. Ceci pour la Côte d'Ivoire, quant au Soudan, il est intéressant de mentionner qu'il y eut accord entre le Moro Naba et le Naba Tigré et traduction de cet accord sur le plan politique par la constitution de la liste Mossi-Samogo, aux élections générales de novembre 1946, et par la constitution des listes "Communauté du Yatenga" et "Marika Samogo Peul", aux élections au Conseil Général de décembre 1946; enfin, rapprochement entre le Roi des

Ouagadougou, le 18 Mai 1946

monfranc

MORO NABA SAGHA
Chef Supérieur des Provinces de Ouagadougou
à Monsieur le Haut-Commissaire de la République Française en Afrique
L'Agence sub-divisionnelle de Ouagadougou

Monsieur le Haut-Commissaire,

J'ai l'honneur de vous exposer les faits suivants en vous priant de vouloir bien les transmettre au Gouvernement Français

N'étant rendu à Dakar en Décembre 1945 avec mon frère Etienne et un de nos Ministres le LABE-NABA, j'avais remis pour le Gouvernement Français au Gouverneur Général COURMAYEUR, une motion demandant la reconnaissance de l'ancienne Haute-Volta dans ses limites premières.

Huit mois ont passé ... En vain le Peuple a attendu une réponse. Malgré notre patience nous avons perdu espoir. Et le Gouvernement Français n'a pas répondu.

D'accord avec le peuple, nous renouvelons notre demande. Nous désirons notre autonomie administrative et financière dans le cadre de l'Union Française.

L'Union Voltaïque désire le retour de la Haute-Volta supprimée en 1932. Cela permettra de regrouper pour les Mossi leur pays arbitrairement divisé. FADA et DORI ont quitté à regrets leur chère Volta pour la Colonie du Niger. OUARISSOUVA et TOUDOUA se perdent dans la Vallée du Niger. Nous ne comprenons pas cette division d'un pays que la France a trouvé uni. Nous demandons avec insistance le regroupement de notre territoire. Nous insistons d'autant plus sur le regroupement des anciens cercles de la Volta en une seule colonie parce que nous savons que le partage de ces cercles entre trois colonies est contraire à l'esprit du TRAITÉ DE PROTECTORAT signé par VOULTER et CHAMONIN avec l'Empereur Mossi en 1896. Ayant toujours en main la copie de ce TRAITÉ, je m'explique mal qu'on s'oppose au regroupement de notre territoire.

Nous désirons aussi la reprise des travaux du Chemin de fer du Mossi. Chaque jour nous sommes assaillis par une pléthore de demandes de main d'œuvre, de circulaires de l'Administration, de palabres des Com-mandants de cercle tendant à utiliser nos efforts pour l'intensification des cultures des caféiers ou des cacoyers mais aucune pression ne se fait sentir pour l'achèvement du Chemin de fer du Mossi. Nous voulons jouer comme tous les autres Africains du bonheur que procure le rail dans un pays.

Nous avons perdu des bras sur le DAKAR-NIGER, sur l'ABIDJAN-NIGER et sommes prêts à en perdre davantage pour nous mêmes, mais tout semble dormir sur nos revendications.

Dans ce domaine, nous voulons des réalisations et non plus des promesses comme toujours.

Comptant beaucoup sur votre appui pour obtenir le retour de la Haute-Volta, je vous prie Monsieur le Haut-Commissaire, de croire à mes sentiments distingués et à mon entier attachement à la cause française. /-

Signé: MORO NABA

Ouagadougou, le 31 Janvier 1947

MORO-NABA SAGHA, Chef Supérieur des Provinces Mossi
à Ouagadougou

à Monsieur l'Inspecteur Général des Colonies de passage
à Ouagadougou

Monsieur l'Inspecteur Général,

Depuis la dislocation de notre colonie, on peut en toute franchise dire qu'il n'y a rien de gagné. Au contraire, l'exode vers le territoire de la Gold-Coast a diminué la population. L'urbanisme de nos villes a été complètement négligé. Ouagadougou a vu successivement la suppression de sa commune-mixte, le transfert de la Justice de Paix, le transfert de tous les services. En somme Ouagadougou Capitale du Mossi, est loin d'égaliser le moindre cercle de la Basse-Côte au point de vue urbanisme.

Je maintiens donc avec insistance, les termes de ma lettre 18 Mai 1946 au Gouverneur Général et ceux des correspondances échangées avec Monsieur le Ministre de la France d'Outre-Mer, dont vous trouverez ci-joint copies.

J'ose espérer que votre Mission, sera pour moi un reconfort je fonde tout mon espoir sur vous pour que tout mon désir, qui est le désir ardent de tous les Mossi, soit porté à la connaissance du Ministre de la France d'Outre-Mer, de tous ceux qui guident nos destinées et faites leur savoir que nous demeurons, le peuple Mossi et Moi fidèles et confiants en la France.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur Général, l'expression de ma très haute considération. /-

Signé: MORO NABA

LES CERCLES DE HAUTE VOLTA DANS LES BUDGETS LOCAUX DE LA
COTE D'IVOIRE, DU SOUDAN ET DU NIGER EN fr.courants.
(1946)

TERRITOIRES DE RATACHEMENT ET CERCLES.	RECETTES	DEPENSES	SOLDE	NOMBRE D'HABITANTS
<u>COTE D'IVOIRE</u>				<u>2.035.000</u>
Bobo Dioulasso	18216146	28703722	- 10487626	300.000
Gaoua	7450917	12408987	- 4958070	240.000
Koudougou	15607442	17205481	- 1598039	470.000
Ouagadougou	14903990	25380662	- 10476672	550.000
Kaya	6429575	6126711	+ 302864	270.000
Tenkodogo	6072632	6056353	+ 16279	205.000
<hr/>				
<u>SOUDAN</u>				<u>570.000</u>
Ouahigouya	14996244	8341094	+ 6655150	420.000
Tougan	17438075	7280332	+ 10157	150.000
<hr/>				
<u>NIGER</u>				<u>270.000*</u>
Fada Ngourma	7043249	8243063	- 1199814	190.000
<hr/>				
TOTAL	108158270	119746455	- 11588188	2.875.000

*Dont DORI : 80.000 habitants.

D'APRES LE RAPPORT BARGUES 'SUR LE RETABLISSEMENT EVENTUEL DU GOUVERNEMENT DE
LA HAUTE VOLTA.' FONDS AFFAIRES POLITIQUES, C.2186, D.9 , A.N.S.O.M.

ANNEXE III

Vichy 15

2 AOUT 1941

2
28
1

Inspection Générale
des Travaux Publics

PAR AVION
2 AOUT 1941

CIRCULAIRE A TOUTES LES COLONIES

Il est apparu que dans certaines Colonies les questions d'urbanisme et d'architecture n'ont pu être toujours traitées avec le souci de vue d'ensemble, d'avenir, de effort et de prévision d'avenir, de modernisme dans la technique de réalisation, qui conviennent au bon renom de la France dans le monde et au génie colonisateur français.

Avant de procéder à une mise au point des réformes qu'il serait intéressant d'entreprendre dans ce domaine, j'estime indispensable de faire une enquête à ce sujet dans chaque colonie.

Je vous prie, en conséquence, de me faire savoir pour le 1er Octobre 1941, l'état actuel de la question en ce qui concerne la Colonie (ou le groupe de colonies) dont vous avez la charge, et les améliorations et organisations qu'il vous paraîtrait utile d'entreprendre dans l'avenir, en procédant par étapes, s'il y a lieu, pour tenir compte des possibilités budgétaires.

Vous voudrez bien, notamment, préciser les points suivants et présenter vos vues d'avenir à leur égard :

- 1 - Nombre, recrutement et valeur des architectes en service.
- 2 - Nombre de ceux qui sont à la disposition de votre Gouvernement pour les bâtiments publics. Est-il suffisant ?
- 3 - Meme question pour ceux à la disposition des particuliers.
- 4 - Mesures à prendre, s'il y a lieu, pour augmenter la quantité et la qualité de ces deux catégories d'architectes.
- 5 - Pour la première catégorie, mode de rémunération. Sont-ils fonctionnaires (ou contractuels) ou travaillent-ils suivant un barème ad valorem ?
- 6 - Relations fonctionnelles de ceux-ci avec les services des Travaux Publics ou autres. L'exécution des projets de bâtiments publics est-elle notamment contrôlée par les seuls architectes ou par les services des Travaux Publics assistés des architectes, ceux-ci se contentant de surveiller la conformité de la réalisation à la conception, avis pour l'avenir.
- 7 - Comment, d'une façon générale, sont traitées les questions d'urbanisme : service, architectes spécialisés, commission d'urbanisme etc.
- 8 - Existe-t-il une procédure obligatoire pour l'étude et l'approbation des plans régionaux d'urbanisme ou des plans d'amélioration et d'extension des villes ?

PLANS D'ÉTAT AUX COLONIES

- 4 - Existe-t-il une réglementation des servitudes urbaines au point de vue architectural ?
 - 10 - Existe-t-il (comme au Maroc) pour tout projet de construction une procédure obligatoire d'approbation préalable par le service officiel chargé de préserver l'esthétique ?
 - 11 - Existe-t-il une réglementation et une organisation spéciale d'exécution concernant les questions d'hygiène urbaine (adduction d'eau, réseau d'égouts, etc..)
 - 12 - Rôle de l'Architecte et de l'Urbaniste dans la création des stations de repos et d'altitude (dans le passé ? Conception pour l'avenir).
- État de la législation sur la protection des sites et des monuments historiques. Intérêt dans l'avenir.
- Encouragement officiel en matière de climatisation. Prescriptions éventuelles à ce sujet. Vues pour l'avenir.
- Existe-t-il des organisations professionnelles d'architectes ? Intérêt de les développer ou créer ?
- Suggestions en ce qui concerne les directives, renseignements, conseils techniques etc... qu'il paraîtrait opportun d'attirer du Département.

Signature, CLAIRS

Pour copie conforme

L'Inspecteur Général
des Travaux Publics des Colonies

Prescriptions relatives à la qualification des architectes et la qualité de ses deux catégories d'architectes pour la première catégorie pour de rémunération. Fonctionnaires (ou contractuels) ou travaillent-ils dans un bureau et valent-ils pour le service.

Relations fonctionnelles de personnel avec le service.

Qualité des services rendus par les architectes.

Services architecturaux spécialisés.

Services régionaux.



COMITÉ de l'URBANISME et de l'HABITATION
des COLONIES

PROCES-VERBAL de la 4^{ème} séance du 11 Janvier 1947

Étaient présents :

MM. DELHAYE, Président de la C.F.U.
faisant fonction de Président de
la séance.
RENDET et VIGIER, représentant M. PROTHIN.
CAUOT.
LAUGA.
LAPRADE.
Le CORBUSIER
BEAU
ETHES
LEUBA
LAURENT
REMY
GUTTON
PÉVIN
VIOLET

Assistaient à la séance :

MM. DUVAUX, Secrétaire au Conseil Supérieur de
l'Ordre des Architectes
HUET, Inspecteur Général des Colonies.

Étaient excusés :

MM. COUET-TIRAN
DORVILLE
SILLER

le Représentant du Ministère de la Guerre
le Représentant du Ministère de l'Air
le Représentant de la Direction des Affaires
Politiques au Ministère de la France d'O.M.
le Représentant de la Direction des Affaires
Economiques au Ministère de la France
d'Outre-Mer.

La séance est ouverte à 15 h.15, sous la présidence de M. DELAHALLE.

M. le Président.- Messieurs, il m'échoit, par un hasard tout à fait fortuit, le grand honneur de présider cette séance. J'en suis un peu confus, surtout me trouvant endadré comme je le suis. Il paraît que ma fonction, ou certaines qualités occasionnelles, me donnent cet honneur.

La séance est donc ouverte. L'Ordre du jour appelle un exposé de M. LAURENT.

M. LAURENT.- Messieurs, je crois que dans cette première séance de 1947, il ne sera pas entièrement inutile de marquer d'une manière extrêmement rapide le chemin parcouru en 1946 et les grandes lignes des possibilités qui nous sont offertes pour l'année qui vient.

Je veux rappeler brièvement que ce Comité s'est réuni déjà trois fois : 2 Mai, 10 Mai et 18 Juillet 1946, qu'il a accompli une oeuvre législative importante, se traduisant dans les textes par la parution d'un décret du 18 Juin 1946 sur l'établissement des plans d'urbanisme dans les territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer, décret qui complète les ordonnances et décrets pris le 28 Juin 1945, instituant et organisant l'urbanisme aux Colonies. Ce texte a été accompagné et suivi de plusieurs autres, relatifs à des projets locaux, parmi lesquels les plus importants sont les deux décrets qui concernent, pour le Cap-Vert, la délimitation d'une grande région d'urbanisme (26 août 1946) et, pour le Cap-Vert également, des modalités spéciales d'établissement du plan régional (27 septembre 1946).

D'autre part, et dans certains territoires qui ne sont qu'à moitié des Colonies puisqu'ils devaient être érigés en départements au 1er Janvier, certaines questions domaniales qui étaient discutées depuis extrêmement longtemps (delà se chiffre presque en siècles), comme celle de l'occupation des 50 pas géométriques dans les Iles des Antilles, ont été réglées par un décret du 30 septembre 1946.

Certaines parties de la législation métropolitaine, celle qui est relative au permis de construire, a été étendue aux nouveaux départements. D'autres textes feront vraisemblablement l'objet d'extensions lorsque la situation de département de ce que l'on appelait jadis les Vieilles Colonies, sera établie, c'est-à-dire le 1er Juillet prochain, selon toute vraisemblance.

Enfin un arrêté ministériel, daté du 8 août, a établi la liste des 48 régions agglomérations à munir d'un projet d'urbanisme. Cette liste n'a fait l'objet d'aucune observation, elle a été établie ici, en Comité, et les gouvernements locaux l'ont considérée comme valable et suffisante.

A la suite de quoi nous avons pu envoyer en mission un certain nombre d'auteurs de plans; certains étaient déjà à l'oeuvre au début de 1946, par exemple aux Antilles où était M. DELANOE. D'autres ont commencé leur travail pendant cette année 1946; d'autres enfin sont en instance de départ ou en instance de contrat.

Parmi les plans qui ont déjà été approuvés ou qui sont à un degré d'avancement extrêmement sérieux, citons le plan directeur régional de la région du Cap-Vert, le plan directeur de Douala et une enquête générale pour le plan directeur de la Martinique. Nous avons, d'autre part, sur place un chargé de mission pour le plan directeur de Diego-Suarez M. TAMBUTE, un chargé de mission pour le plan directeur de la région du Cap Lopez qui est M. EOY, un chargé de mission pour l'étude du plan directeur de Brazzaville M. NORMAND, le tout sous la supervision, pour le Moyen-Congo de M. IRHETCHE. Enfin, un certain nombre d'urbanistes sont déjà partis ou en instance de départ. Je veux citer M. BADANI, qui sera vraisemblablement chargé par le Gouverneur Général de l'A.O.F. de l'aménagement de la capitale de la Côte d'Ivoire et des villes secondaires de la Côte d'Ivoire; Mlle JOLLY, qui a reçu contrat du Gouverneur Général de l'A.E.F. pour Bangui; M. TAMBUTE qui est en ce moment à pied d'oeuvre à Djibouti; tandis que d'autres urbanistes parmi lesquels M. CERUTTI, ancien Directeur des services d'architecture de l'Indochine est pressenti pour Pondichéry; M. HERBE et LE CAISNE pour les colonies intérieures de l'Afrique Occidentale Française.

Pour nous permettre de mettre en oeuvre ces différentes études, il nous fallait un certain nombre de possibilités financières qui nous manquaient encore en l'année 1946. Nous avons, si je puis dire, travaillé un peu à la petite semaine, ayant recours tantôt aux budgets locaux, tantôt à des budgets exceptionnels comme pour le Cap-Vert, tantôt même à des budgets militaires. L'année 1947 sera probablement la première année de fonctionnement complet du fonds d'investissement pour le développement économique et social, qui a été institué par la loi du 30 avril 1946, complétée par deux décrets du 16 octobre 1946, créant des budgets spéciaux pour l'équipement économique et social dans les colonies et par le décret du 24 Octobre pour les règles de financement.

Les prévisions qui ont été établies et qui n'ont pas encore atteint leur figure définitive pour 1947 portent, en matière d'urbanisme et d'habitation, sur 1.203.000.000 de francs. C'est la première tranche d'un plan quinquennal.

./.

Dans cette somme, qui paraît assez importante et qui est en tout état de cause inusitée par rapport à celles que l'on consacrait à ces études dans les années précédentes, l'établissement des plans d'urbanisme et des premiers travaux est compté pour 25.000.000 se répartissant comme suit : 10.000.000 pour le bloc africain, 7.500.000 pour les colonies de l'Océan Indien et du Pacifique, 4.500.000 pour les colonies qui sont virtuellement des départements, accompagnés de 3.000.000 pour le premier équipement des bureaux locaux. Des bureaux locaux se sont déjà créés, par exemple à Tananarive, et sont en instance de création par priorité à Douala et au Cap Vert pour l'exécution des plans déjà établis.

En matière d'architecture et d'habitation, nous avons un premier effort à faire, et c'est celui qui amène la réunion du Comité aujourd'hui, qui était d'établir la profession d'Architecte. Les circonstances dans lesquelles s'est faite l'installation métropolitaine aux Colonies et la durée relativement longue de l'ère des pionniers (rappelons qu'un territoire comme l'Afrique Equatoriale Française a une existence propre qui n'atteint pas encore un demi siècle) n'ont pas été favorables à l'installation, à l'établissement, à l'épanouissement de la profession d'architecte sur ces territoires. Les gens qui se sont installés les premiers, qu'ils soient administrateurs, techniciens, militaires ou commerçants, ont pris l'habitude de faire énormément de choses eux-mêmes et ne l'ont pas encore perdue. Cela a amené la plupart de nos agglomérations coloniales (je ne parle pas, évidemment de l'Afrique du Nord) à un état indiscutablement médiocre de l'urbanisme en général et de l'architecture en particulier. L'habitude est prise de mettre sur des travaux d'urbanisme, d'architecture, des amateurs ou des techniciens très approximatifs, et enfin de travailler très fréquemment au rebais. Il fallait, pour que cet état de choses ait une fin, que la profession d'architecte soit établie dans des conditions sérieuses, proches des conditions métropolitaines dans les territoires d'outremer. Ce texte va être soumis à votre examen.

Les propositions que nous avons faites au Plan de Modernisation et d'Équipement, en matière d'habitation et de construction, de création de logements, portent sur trois chapitres. Des centres de recherches, qui ne sont pas des centres d'études très techniques, très scientifiques, mais plutôt des centres d'études pratiques et de diffusion des résultats obtenus, ont été prévus au nombre de six. Je vous en ai déjà parlé, et ces propositions ont été retenues en commission.

D'autre part, nos prévisions portaient sur 500 centres cantonaux, c'est-à-dire des noyaux de diffusion des nouveautés et des modes d'équipement moderne parmi les populations rurales. Ces centres cantonaux doivent coûter à peu près

3.000.000 chacun, en donnant aux agglomérations dans lesquelles les Iles se trouvent l'amorce d'une installation d'hygiène, d'adduction d'eau, d'assainissement et d'électricité, et sur les 500 qui étaient prévus sur le plan général une cinquantaine doivent voir le jour au cours de cette année.

Enfin le troisième chapitre du budget - consacré à l'habitation, est proprement la création de logements par des subventions massives du F.I.D.E.S. à des organismes officiels ou semi-publics, de construction d'habitations.

Cela constitue la plus grande part de ce milliard et 200 millions de budget total pour l'année 1945.

Nous n'avons pas établi de projet type, nous n'en cherchons pas, mais nous avons, au cours de cette année, diffusé dans la plus large mesure, auprès des gouvernements coloniaux toutes les nouveautés et possibilités techniques qui faisaient leur apparition en France, en les renseignant autant que les conditions de production actuelles le permettent sur certaines possibilités d'achat et d'équipement.

D'une manière plus générale, des études relatives à la protection de l'habitation contre les maladies transmises par les insectes, et singulièrement des études sur la propagation des maladies d'origine palustre aux Antilles ont été faites. Le Docteur René BOISNEUF a passé une année entière à ces études et a mis en train certaines expériences sur la protection de l'habitation. De plus, nous allons diffuser le plus largement possible les résultats d'une expérience métropolitaine extrêmement récente en matière d'assainissement entomologique qui a été faite à Royan.

Une activité annexe de l'urbanisme et de la construction c'est-à-dire l'équipement touristique, a donné lieu à un plan d'hôtellerie qui vous a été soumis en son temps; il a reçu le meilleur accueil de la part des gouvernements locaux. Certains éléments sont déjà en cours de réalisation et, ce qui est plus important, les possibilités de financement, qui sont uniquement privées, sont apparues avec la création récente de deux sociétés d'hôtellerie pour les Colonies: l'une est la Société d'Hôtellerie Africaines, l'autre la Société Française des Hôtels d'Outremer. Nous espérons que ce mouvement entraînera d'autres capitalistes à fonder d'autres organismes importants pour la création d'un équipement touristique qui fait, à l'heure actuelle, cruellement défaut et qui nous est demandé de toute part.

M. le Président.- Messieurs, vous avez entendu l'exposé de M. FLORENT. Quelqu'un parmi les membres de ce Comité a-t'il des questions à poser ou des explications complémentaires à demander ?

./.

M. BEAU. - C'est un petit peu incident par rapport à l'exposé mais en ce qui concerne la possibilité d'installer des architectes dans nos possessions d'Outremer, l'objection que nous avons rencontrée toujours - je parle des architectes privés et libres, non pas des fonctionnaires - c'est la première installation. Il est très bien de faire un ordre des Architectes, je ne sais pas si cela suffit pour décider un certain nombre d'architectes à partir pour s'installer; dans certains territoires peut-être, mais dans les territoires africains où les installations européennes sont moins denses, plus éparpillées dans la nature et les distances assez considérables d'un centre à l'autre, il y a certaines difficultés à embrasser une matière un peu localisée pour faire un volume de travaux qui soient entre la main d'un homme; eh bien, jusqu'ici, on a beaucoup de mal à trouver un nombre d'architectes suffisant pour tenter l'aventure, parce que c'est une aventure au début. Nous nous étions préoccupés de savoir si, indépendamment de la réglementation de la profession et de l'attraction que va constituer un gros volume de travaux à entreprendre, gros volume d'ailleurs, qui va être soutenu en partie par l'administration pour un certain nombre de réalisations, mais qui ne sera grossi que si l'initiative privée vient s'y mettre, parce que, en matière d'habitat c'est surtout l'initiative privée qui doit jouer son rôle, jusqu'ici l'expérience a montré qu'il ne se produisait pas de façon suffisamment ample depuis que l'on a commencé à urbaniser l'Afrique justement. Alors je me demande si pour rompre le cercle vicieux il n'y aurait pas intérêt, à côté du travail qui est fait aujourd'hui, à proposer ces types de contrats qui seraient différents des types de contrats de fonctionnaires et qui permettraient de mettre en selle des jeunes architectes désireux d'aller s'installer, en leur payant leur voyage, en leur donnant un certain nombre d'obligations vis-à-vis de l'administration et en suspendant ou en ne suspendant pas l'effet de ces libéralités initiales dès qu'ils seraient installés. Je crois que l'Administration a tellement intérêt à voir des architectes s'installer un peu partout et à voir se constituer une clientèle un peu partout et des architectes de qualité qu'il faut peut-être les aider au départ, quitte à les choisir encore mieux que s'ils partaient d'eux-mêmes, seuls, livrés à eux-mêmes et sans appui financier au départ. C'est une question que je pose; je sais pas la forme sous laquelle on pourrait aboutir dans cette voie, mais je crois qu'il y a là quelque chose d'intéressant.

M. le Président. - Nous vous remercions, Monsieur. Evidemment pour promouvoir un mouvement des Architectes de qualité vers nos colonies et pour qu'ils puissent avoir le goût d'y faire une carrière, il faut leur assurer évidemment un minimum de confort et d'habitation décente, qui puisse les encourager à partir. Alors peut-être que l'administration y a déjà pensé.

./.

M. ALAURENT. - C'est d'ailleurs ce qui commence à se produire pratiquement par le biais des missions d'urbanisme qui constituent une première prospection du travail à effectuer et qui profitent, soit à l'Urbaniste lui-même, soit à son successeur et à l'exécutant de son plan, soit encore aux relations auxquelles il peut indiquer un certain nombre de possibilités.

M. le Président. - Avons-nous aujourd'hui intérêt à pousser un peu plus cette question ou bien contentons-nous d'enregistrer l'observation de M. BEAU ?

M. ALAURENT. - Elle sera certainement fructueuse. Nous avons déjà établi ce mois-ci un contrat-type pour les urbanistes et nous sommes prêts à entrer dans la même voie pour des Architectes aussitôt que nous pourrons nous appuyer sur le décret qui vous est présenté.

M. BEAU. - Ce n'est pas tout à fait la même chose, je crois, parce que les urbanistes sont des quasi-fonctionnaires pendant la période où ils collaborent avec l'Administration de très près, mais moi je vise les architectes privés, qui font exécuter ensuite les œuvres pour les particuliers dans le cadre de ce qui va passer par l'urbanisme. Je crois qu'au moment où on veut faire démarrer un certain nombre de villes il est bon qu'elles démarrent avec le conseil de bons architectes, et pour cela, il faut qu'ils soient sur place; pour cela il faut payer leur voyage de départ et les mettre en selle. C'est une notion à laquelle l'Administration n'est pas très habituée parce qu'elle est habituée à la notion de fonctionnaires d'un côté et d'entreprises privées de l'autre, mais il y a des domaines d'activité où il y a des formules différentes, peut-être, et où ce devrait être une nécessité.

M. ALAURENT. - Il est évident que le programme de bâtiments civils est déjà en général suffisamment volumineux pour justifier cette mise en selle; il le sera.

M. BEAU. - Je l'espère mais est-ce que ce sera suffisant ?

M. le Président. - Enfin ils trouveront auprès des gouverneurs je crois, tout l'appui qui leur sera utile.

M. BEAU. - Avez-vous l'impression que certains candidats ne demandent qu'à aller s'installer en risquant leurs capitaux et un voyage initial ?

M. HUET. - Si vous voulez me permettre, je vous ferai observer que dès l'instant où on aura imposé des plans d'urbanisme, les particuliers seront bien obligés de s'y conformer; ils seront donc bien obligés de faire venir des architectes. Je crois que la fonction entraînera l'organe, nécessairement.

Du jour où on imposera des servitudes aux particuliers qui voudront s'installer là-bas et y rester, ils seront bien obligés d'avoir recours à des architectes; s'il n'y en a pas ils les feront venir; il faut que ce soit la pratique qui fasse venir l'architecte.

M. le Président. - Je crois, Messieurs, que ces questions auront à mûrir et qu'on pourra nous en entretenir une prochaine fois. L'Ordre du jour est assez chargé.

M. BEAU. - C'est une simple suggestion, dans le cadre des Offices de l'Habitat qu'on va créer. Un Office de l'Habitat peut s'attacher un certain nombre d'architectes et les mettre à la disposition du public. Si pour lui tout seul un particulier est obligé de faire venir un architecte, c'est un peu cher.

M. le Président. - Eh bien, Messieurs, si vous le voulez bien je pense que l'on peut passer au poste II de notre Ordre du jour, l'étude du décret réglementant la profession d'architecte dans les territoires de la France d'Outremer.

M. ALAURENT. - Si vous le permettez, Monsieur le Président, je vais lire une petite note qu'en s'excusant de son absence d'aujourd'hui M. COUDET-TIRMAN nous a adressée sur ce texte soumis à son examen et qui est la suivante :

M. Alaurent donne lecture de la note de M. COUDET-TIRMAN, indiquant qu'il convient de mettre : "après avis du Conseil d'Etat" au lieu de "Le Conseil d'Etat entendu", si le décret est présenté au Conseil d'Etat et qu'il n'a eu aucune objection importante à faire sur le fond.

M. le Président : Je crois que le mieux serait peut-être de prendre article par article la lecture de ce décret. Il y a une première réserve sur la présentation qui est : "Le Comité de l'Urbanisme et de l'Habitation aux Colonies entendu, après avis du Conseil d'Etat".

M. ALAURENT. - M. COUDET-TIRMAN a employé les deux formules.

M. le Président. - Oui : "Vu le Comité de l'Urbanisme et de l'Habitation aux Colonies".

M. ALAURENT. - Il emploie les deux formules : "Vu l'avis" ou "après avis".

M. DUVALUX. - Il ne semble pas le rendre obligatoire.

M. REMY. - Je crois que cela n'est pas nécessaire. M. COUDET-TIRMAN a indiqué que l'on pouvait très bien présenter le décret sans le soumettre au Conseil d'Etat; on peut supprimer : "avis du Conseil d'Etat" en mettant simplement : "Le Comité de l'Urbanisme et de l'Habitation aux Colonies entendu".

M. le Président : Je lis l'article L du décret: "Le présent décret a pour objet la réglementation de la Profession d'architecte et l'extension de l'autorité de l'Ordre des Architectes dans les pays relevant du Ministère de la France d'Outremer"

Aucune objection n'étant formulée, le Président donne lecture de l'article 2.-"Définition de la Profession :

"L'Architecte est un artiste et un technicien. Dans le cadre des techniques de son art, il compose les édifices, en détermine les proportions, la structure, la distribution, en dresse les plans, rédige les devis et coordonne l'ensemble de l'exécution par les entrepreneurs choisis par le maître de l'ouvrage. Il vérifie les comptes et propose le règlement des dépenses.

"Quiconque accepte habituellement ou occasionnellement d'accomplir tout ou partie des missions précitées fait oeuvre d'architecte".

Je crois que sur la première phrase, M. COULET-TIRMAN fait une réserve, ou plutôt pose une question.

M. ALAURENT.- Il pose une question, mais la réponse est fournie par les textes qui seront proposés pour la législation métropolitaine elle-même.

M. HANDET.- Je ne vois pas très bien la raison de la définition de la profession à l'occasion d'un décret particulier aux territoires d'outremer. Il semble que la profession est la même partout. Est-il nécessaire de la définir en particulier pour les Colonies ?

M. DUVAUX.- Cela me paraît indispensable, parce que nous avons énormément souffert du fait que la profession n'était pas définie dans la loi elle-même. Si ce n'est pas la loi qui définit la profession, n'importe qui peut l'exercer. Il faut qu'il y ait dans la loi : "L'Architecte est un Monsieur qui fait ceci..."

M. VIOLET.- Il serait peut-être plus normal de l'avoir pour la Métropole.

M. DUVAUX.- Si vous voulez attendre que la loi réglementant la profession soit passée pour faire passer votre texte. Nous désirons énormément les uns et les autres, et dans tous les domaines, que la définition de la profession soit portée dans un texte législatif. Il serait intéressant au premier chef que dans un texte comme celui-ci, un décret qui va intéresser tout de même quantité d'architectes des territoires importants, une définition soit déjà établie.

M. VIOLET. - Je suis tout à fait d'accord avec vous, mais il paraît un peu paradoxal de penser que c'est par le truchement des Colonies que nous allons arriver à une définition pour la réglementation générale des architectes dans la métropole.

M. GUTTON. - La Direction générale de l'Architecture a envoyé une lettre au Ministre de la France d'Outremer au sujet de cet Ordre des Architectes étendu aux Colonies, en lui donnant son accord. Les réserves sont les suivantes : La loi actuelle de l'Ordre des Architectes ne comporte pas justement cette définition mais la Direction de l'Architecture comprend très bien que le Ministère des Colonies, pour des questions d'urgence, soit obligé et veuille justement demander que l'Ordre des architectes soit étendu aux Colonies. Elle a donc émis un avis dans cette lettre en indiquant qu'elle ne voyait aucune opposition pour l'Ordre métropolitain que l'Ordre des Colonies passe en premier par rapport à lui, sous réserve qu'enfin que ce décret, qui réglemente la profession dans les territoires de la France d'Outremer, indique bien les architectes et précise : "... de la France d'Outre-Mer". Vu simplement cette modification dans chacun des articles, le Ministre de l'Éducation Nationale est prêt à signer ce décret.

M. DUVAUX. - L'article répond à la demande.

M. GUTTON. - Il n'y a qu'à ajouter à cette définition de l'Ordre des Architectes : "L'architecte soumis à la réglementation instituée par le présent décret". C'est d'une très grande simplicité et cette chose sera entendue justement et on ne pourra pas engager la discussion dans la métropole par ce texte des Colonies.

M. le Président. - Il en résulte une modification de la première phrase : "L'architecte soumis à la réglementation du présent décret est un artiste et un technicien". Cette première phrase étant adoptée : "Dans le cadre des techniques de son art... Quiconque accepte habituellement ou occasionnellement... fait oeuvre d'architecte".

M. RANDET. - Qu'appellez-vous "oeuvre d'architecte" ? Est-ce que cela signifie que son travail sera soumis aux conditions qui viennent après ? Si oui, il me semble que, par exemple, vérifier les comptes n'est qu'une partie de la profession d'architecte, et un Monsieur qui se borne à cela peut parfaitement n'être pas un architecte.

M. le Président. - Oui, seulement c'est tout un ensemble.

M. RANDET. - Si nous prenons à la lettre l'enseignement du texte, j'en déduirai qu'un métreur-vérificateur...

M. le Président. - Non, jecrois que dans l'esprit des rédacteurs il vérifie les comptes, c'est-à-dire qu'il les contrôle il contrôle la vérification qui en a été faite.

M. DUVAUX. - Ce n'est pas autre chose.

M. VIOLET. - Oui, mais comme l'a dit notre collègue, le texte dit "tout ou partie", donc s'il ne fait qu'une partie, c'est à-dire s'il vérifie les comptes, de ce fait là il devient architecte. Alors, du fait de la vérification il est architecte.

M. DUVAUX. - Vous comprenez : à l'heure actuelle les experts qui ont été assermentés pour vérifier les comptes sont tous des architectes.

M. VIOLET. - Là il est dit que s'il fait une seule partie de l'acte compris dans la profession il fait oeuvre d'architecte. Là on lui donne officiellement le titre d'architecte s'il ne fait qu'une partie du travail.

M. PAVIN. - Il y a deux choses. Il faut savoir que ce Monsieur qui fait cela n'est pas forcément un architecte, et réciproquement l'architecte n'est pas obligé de faire cela.

M. DUVAUX. - Le fait de faire une partie de ces missions ne vous donne pas le titre d'architecte, il faut remplir un certain nombre de conditions. On vous dit que vous n'avez pas le droit de remplir une des missions précisées à l'article 2 si vous n'avez pas le titre d'architecte c'est-à-dire si vous ne remplissez pas les conditions prévues par l'article 3. Ce n'est pas du tout la même chose. En principe mettez qu'il approuve les comptes au lieu de vérifier, si vous voulez; enfin, tout de même dans le rôle de l'architecte il y a également la vérification des mémoires.

M. H. U. - Est-ce l'architecte qui remplit obligatoirement ces missions de vérification comptable ou même d'approbation ?

M. RANDET. - Moi je ferais volontiers sauter ce dernier paragraphe et je rédigerais de façon un peu différente le début de l'article 3. Je mettrais : "Nul ne peut exercer la profession d'architecte s'il ne porte pas le titre d'architecte, qui ne lui sera accordé que s'il remplit les conditions suivantes".

M. DUVAUX. - C'est la même chose, là nous reprenons la loi actuellement en application.

M. RANDET. - Sur le fond nous sommes d'accord, c'est uniquement une question d'expression.

" 2°/ Jouir de ses droits civils :

" 3°/ Etre inscrit au Tableau de l'Ordre des Architectes dans la circonscription dont il dépend.

M. HUET.- Vous admettez les équivalences ? Est-ce que ce n'est pas dangereux ?

M. DUVAUX.- Oui, justement l'Education Nationale à ce sujet la aurait plutôt tendance actuellement à interdire l'exercice de la profession à tout étranger en prenant par exemple la fonction médicale, et à tout autre personne, même française, ne possédant pas un diplôme de la métropole, donc à ne pas admettre les équivalences du tout. Nous trouvons cela un peu raide car nous craignons que les architectes français se voient interdire les concours à l'étranger. Alors nous plaidons contre tout ce qui pourrait être défavorable. Ceci serait inscrit en fait dans le texte actuellement en vigueur.

M. VICLET.- Justement, pourquoi faire un texte nouveau, au lieu de dire de s'en référer au texte réglant la profession?

M. DUVAUX.- On ne peut pas se référer à un texte qui est actuellement en vigueur mais qui n'est pas reconduit. Vous ne pouvez pas, à l'heure actuelle, vous référer à la loi du 31 Décembre 1940, loi de Vichy, à moins qu'elle n'ait été validée.

M. HUET.- "A la condition que la profession y ait été réglementée et que la législation de l'habitation du pays comporte une clause de réciprocité" - Voilà ce que j'ajouterais.

M. DUVAUX.- Tout à fait d'accord.

M. le Président.- Etes-vous d'accord, Messieurs ?

M. BEAU.- Est-ce que, dans certains pays où il y a des engagements diplomatiques de porte ouverte on peut mettre une clause de réciprocité dans ce domaine là ?

M. DUVAUX.- Actuellement c'est en vigueur, cette façon de procéder. En fait il y a en Amérique des architectes français, je ne dis pas qui ne peuvent pas exercer, mais presque, alors que nous admettons les architectes américains à exercer en France.

M. BEAU.- Mettons un territoire comme le Cameroun ?

M. HUET.- La réciprocité est totale puisqu'il n'y a pas d'interdiction totale.

./.

M. le Président. - En attendant qu'une convention internationale intervienne, il se formera bien un jour une fédération des sociétés d'architectes.

M. DUVAL. - Voilà le texte actuel : "Les ressortissants des nations étrangères seront autorisés à exercer la profession d'architecte en France dans les conditions de réciprocité fixées par les conventions diplomatiques, et sous toute justification... Cette autorisation leur sera accordée par décision du Secrétaire d'Etat à l'Instruction Publique, prise en accord avec le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères et après avis de l'Ordre des Architectes..."

M. DE EIOT. - Cela avait paru un peu compliqué pour les Colonies.

M. le Président. - Ne pourrait-on donner une forme légale à ces conventions de réciprocité ?

M. DUVAUX. - Non, puisqu'on demande que la législation du pays d'où vient l'architecte...

M. CAPELOT. - C'est pour cela que la Commission l'avait supprimé.

M. le Président. - Je crois, Messieurs, que ce qui nous est proposé est suffisant. On nous propose d'ajouter : "Et que la législation dudit pays comporte une clause de réciprocité".

M. HUET. - Ce qu'il faut, c'est qu'on puisse fermer la porte à certaines gens.

M. le Président. - Je lis le paragraphe II : "A titre exceptionnel pourront être dispensés... a) - les constructeurs..."

M. GUTTON. - Je crois que c'est indispensable.

M. le Président. - b) - les commis d'architectes... Je crois qu'il n'y a rien à dire là-dessus.

M. GUTTON. - Si. La Direction de l'Architecture voit une observation dans la première phrase que vous avez lue : "A titre exceptionnel..." La Direction désirerait au contraire, qu'il y ait le contrôle d'une commission qui serait nommée par le Ministre de la France d'Outremer et le Ministre de l'Education Nationale. Cette Commission serait nommée en accord des deux Ministres : "A titre exceptionnel, pourront être dispensés de la production du diplôme, par décision d'une commission spéciale instituée par les Ministres de l'Education Nationale et de la France d'Outremer..."

M. LAURENT. - Le présent Comité de l'Urbanisme et de l'Habitation ne peut-il jouer automatiquement ce rôle, puisque tous les Départements y sont représentés ?

M. P. VIN. - Seul le Ministre a pouvoir de décision.

M. GUTTON. - En fait le Ministre de l'Éducation Nationale est l'autorité de tutelle du Conseil de l'Ordre, c'est pour cela.

M. DUVAUX. - C'est pourquoi nous sommes actuellement en discussion avec l'Éducation Nationale. Cet article ne joue pas très souvent, mais quand par hasard, il joue, il provoque des remous. Il faut que la Commission fasse des propositions au Ministre, qui décidera.

M. GUTTON. - Je crois qu'il faut laisser le pouvoir discrétionnaire du Ministre.

M. DUVAUX. - Oui, mais sur proposition du Comité.

M. GUTTON. - On pourrait mettre : "Par décision des Ministres de l'Éducation Nationale et de la France d'Outre-Mer, et sur proposition d'une commission..."

M. LAURENT. - C'est terriblement lourd.

M. le Président. - Puisque ce Comité représente, comme nous l'a fait remarquer M. LAURENT, tout le monde.

M. GUTTON. - Il s'agit d'une question technique de capacité d'architecte, ce n'est pas tout à fait le même objet que cette commission.

M. LAURENT. - Le Conseil Supérieur de l'Ordre doit être suffisant.

M. GUTTON. - Lui-même est forcé de faire une proposition au Ministre, il n'a pas le pouvoir de décision dans ces cas là.

M. LAURENT. - Au lieu de faire la proposition au Ministre de l'Éducation Nationale, il la fait au Ministre de la France d'Outremer.

M. GUTTON. - C'est pour cela, sans doute, que la Direction des Services d'Architecture a demandé de passer par elle.

M. LAURENT. - Cela ne paraît alourdir considérablement une procédure qui est appelée à jouer rarement.

M. LUGA. - Il me semble que du moment qu'il s'agit de Colonies, l'Éducation Nationale n'a pas à intervenir. On fait intervenir le Conseil Supérieur de l'Ordre parce qu'on se réfère au Conseil Supérieur de l'Ordre, qui est en même temps

le Conseil Supérieur de l'Ordre colonial. A ce moment là; le Conseil Supérieur ne dépendrait plus du Ministre de l'Education Nationale, à mon avis.

M. GUTTON.- Mais il en dépend. Il a son autorité de tutelle.

M. DUVAUX.- C'est une proposition, ce n'est pas une décision du Conseil Supérieur. Il donne son avis et le Ministre de la France d'Outremer décide.

M. LAUGA.- Parce qu'il me semble difficile de faire décider deux Ministres ensemble.

M. GUTTON.- En fait la décision du Ministre de l'Education Nationale serait pour dire qu'il est d'accord avec le Conseil Supérieur; c'est une transmission.

M. LAURENT.- Cela me paraît tout à fait superflu.

M. DUVAUX.- En réalité je ne sais pas si le Ministre de l'Education Nationale a le pouvoir de décision pour la France d'outremer. Par conséquent, sur proposition du Conseil Supérieur de l'Ordre; comme le Conseil Supérieur de l'Ordre prend avis dans les cas où il est embarrassé, du Ministre de l'Education Nationale, cela ne joue jamais. D'autant plus que vous avez demandé la suppression de l'article 2.

M. GUTTON.- Je crois que cela se présentera beaucoup plus souvent aux Colonies que cela pourrait se présenter à la métropole. Jusqu'ici il n'y a pas beaucoup d'architectes qui aient été Colonies. Il peut se trouver que nous soyons en face de très grands Ingénieurs qui font très bien leur métier, et nous serions un peu ennuyés de prendre une décision à leur égard. C'est justement à cause de ce paragraphe a), que la Direction a demandé la modification de ce premier texte.

M. RANDET.- Je voudrais savoir exactement quelle est la portée de ce a); "Les constructeurs qui auront exécuté d'importants travaux"; cela voudra dire que ceux qui auront manifesté des qualités de constructeurs pourront être admis. A partir d'aujourd'hui, avec ce texte, ils n'auront plus le droit de faire oeuvre d'architecture s'ils ne sont pas architectes. Pour l'avenir vous fermez absolument l'exercice de la profession aux gens qui n'auront pas le titre d'architecte; cela me paraît très dangereux. Ce que je crains, voyez-vous, c'est que cela n'accentue un divorce entre la technique, les techniciens et l'architecture, divorce qui serait regrettable. Lorsque vous parlez de FRASSINET, par exemple, vous reconnaissez qu'il serait fâcheux d'interdire à ce Monsieur de faire oeuvre de construction. Je pense que s'il se présente un nouveau FRASSINET qui fait sa carrière aux Colonies, la question ne peut même pas se poser.

./.

M. PAVIN. - Cela dépend. M. FRAISSINET a fait des ponts; ce texte là voudrait-il dire qu'aucun pont ne pourra être construit sans l'intervention d'un architecte? Non? Alors un nouveau Fraissinet pourra se présenter. L'œuvre connue de M. Fraissinet, ce sont des ponts.

M. LAFRADE. - Non, il y a des hangars, des entrepôts, des silos, etc...

M. GUTTON. - Cela peut rester à la décision d'une commission.

M. PAVIN. - Par conséquent, cela n'engage pas l'avenir.

M. RANDET. - J'interprète peut-être un peu étroitement le texte, mais je dis que, comme en vertu de l'article précédent il ne pourra pas exécuter, il ne pourra jamais justifier des conditions.

M. GUTTON. - Il faut quand même préciser que le Conseil d'Etat n'a jamais voulu donner un monopole à l'architecte pour la construction; il peut donc y avoir une petite partie de constructeurs.

M. le Président. - Est-ce que les rédacteurs n'ont pas voulu là consacrer des situations de fait?

M. LAURENT. - Certainement.

M. RANDET. - C'est cela qui me paraît dangereux.

M. le Président. - De quoi s'agit-il avec ce décret? Surtout de réglementer une profession d'architecte qui est une carrière libérale. On y introduit là des constructeurs qui ont pris de l'importance dans l'architecture.

M. GUTTON. - Ne pourrait-on mettre cet article dans des dispositions transitoires, de manière à ce qu'on puisse prendre ceux qui existent maintenant?

M. DEVIJER. - Je reconnais que l'emplacement de cet article n'est pas tout à fait heureux; il était là dans la loi de 1940, il a été maintenu.

M. FAYE. - Cette disposition figure dans les textes de la Métropole. Je crois que FRAISSINET, sans faire le métier d'architecte proprement dit, recommencerait sa carrière de la même façon sans que personne puisse lui interdire de faire des hangars, dans l'état actuel de notre habitat.

M. RANDET. - Avec un texte comme celui-ci, je crois qu'on pourrait le lui interdire.

./.

M. BEAU.- Cela donnerait les possibilités pour les gens qui sont sur la lisière; cela donne une petite latitude, je ne crois pas qu'on en abuse. M. FRAISSINET c'est à titre décoratif, comme on nomme les gens citoyens d'honneur quand ils se sont distingués. Je ne crois pas réellement qu'on puisse abuser de cette clause, elle a son petit intérêt simplement, historique ou autre.

M. RANDET.- Si je discute le a), c'est en raison même de la définition de l'article 2 qui paraît extrêmement général, et duquel il résulte que quiconque construit quoi que ce soit fait profession d'architecte.

M. GUTTON.- Je crois qu'on pourrait le mettre dans les dispositions transitoires.

M. PAVIN.- Alors pour l'avenir vous interdisez à M. Fraissinet...

M. le Président.- En ce moment nous sommes en train de discuter sur les conditions d'exercice d'une profession libérale. Parce qu'un entrepreneur aura fait de gros travaux on lui donnera la qualité d'architecte ?

M. LAPRADE.- Vous ne pouvez pas enlever le mot "architecture" dans le a) ? Cela préserverait l'avenir. On l'intitulera architecte s'il a fait la démonstration de toutes ces qualités. Il n'y a qu'à supprimer ce mot, un point c'est tout.

M. le Président.- Alors nous allons donner la possibilité au Ministre, sur proposition du Conseil Supérieur de l'Ordre, d'autoriser certains constructeurs à exercer la profession d'Architecte.

M. RANDET.- Ceux dont l'aptitude aura été reconnue.

M. LAPRADE.- C'est cela, supposons qu'il fasse des maisons indigènes curieuses, faites en grande série : ce sera peut-être un grand architecte.

M. le Président.- Alors vous allez tuer la profession d'architecte.

M. LAPRADE.- Il y a tellement de besoins de toute nature.

M. GUTTON.- Moi je proposerais quand même de le mettre dans les dispositions transitoires pour le passé.

M. le Président.- Je me rangerais volontiers à cet avis. Mais vous avez toute sécurité pour le fait qu'il y a une décision du Ministre qui a à apprécier si un constructeur a exécuté d'importantes œuvres. Vous êtes couverts par le fait qu'il y aura un jugement de qualité qui sera porté.

./.

M. BEAU.- Il faudrait peut-être que cela se fasse sur proposition conforme, dans ce cas là. Je crois que cela vous donne toute garantie. Supposez un Ministre qui dise : "Le Conseil des Architectes le refuse, pour moi il est très bien, c'est mon avis". C'est là où est le danger.

M. LAURENT.- C'est juste, mettons : "Sur proposition du Conseil Supérieur".

M. LE COREUSIER.- Il y a deux tentatives ici, il y a celle de reconnaître un passé, de tourner la page d'un passé, ou bien encore de laisser la possibilité à des inconnus de prendre peut-être une place qu'ils mériteraient en dehors de l'Ecole et des diplômes. Je sais ce dont il s'agit. Ce qui ne m'est pas indifférent c'est de penser que peut-être on pourrait fermer la profession, la vocation à des gens qui l'ont.

M. GUTTON.- Moi je proposerais encore que ce soit à titre transitoire, pour qu'il n'y ait pas de discussion.

M. BEAU.- Moi j'attiens à ce que ce ne soit pas transitoire.

M. R. NDET.- Supposons que quelqu'un demain refasse les hangars d'Orly : on regardera les qualités de ce Monsieur quand il aura exécuté. Sur fond nous sommes d'accord, je critique le texte un peu à la lettre, je dis qu'à la lettre un nouveau Frassinot qui naîtrait aujourd'hui n'aurait pas le droit de composer les hangars d'Orly; par conséquent je ne vois pas sur quel criterium...

M. PAVIN.- Il aurait le droit de faire un pont ou un mur de soutènement.

M. GUTTON.- Un mur de soutènement n'est pas un édifice.

M. le Président.- Pour supprimer une certaine ambiguïté, M. LAPRADE suggère de mettre : "les constructeurs qui auront exécuté des œuvres importantes", c'est tout.

M. R. NDET.- "Des œuvres de qualité reconnue". Approbation du Conseil Supérieur de l'Ordre, vous avez la garantie qu'on n'admettra pas n'importe qui.

M. le Président.- Mettons : "Des œuvres de qualité reconnue"

M. HURT.- Il faut mettre : "sur proposition conforme du Conseil Supérieur de l'Ordre"

M. le Président.- donne lecture du paragraphe b) - les commis d'architecte...

M. GUTTON.- La direction de l'Architecture demande que ce b) soit rapporté aux dispositions transitoires, pour ne pas diminuer la portée des diplômes qui auront été donnés par l'Etat. On a pensé d'ailleurs, à la commission, qu'il serait peut-être intéressant pour les architectes des colonies d'avoir justement et de créer des commis d'architectes, de leur ouvrir une porte pour pouvoir obtenir eux-mêmes la qualité d'architecte. Mais la Direction de l'Architecture voit la une diminution de la portée des diplômes et voudrait justement que la porte soit fermée après.

M. LAUGA.- C'est contraire à ce que la Commission avait soutenu.

M. RANDET.- C'est contraire à ce qui est admis dans tous les corps de métiers, pour que les gens qui n'ont pas eu la possibilité de s'engager à temps dans une profession... Je ne ferais pas d'objection si le commis d'architecte pouvait à tout moment acquérir son diplôme.

M. GUTTON.- Elle propose, au contraire, qu'on lui donne des possibilités pour obtenir son diplôme, mais que ce soit toujours sous la forme d'un diplôme. Donnez des facilités.

M. DUVAUX.- C'est la thèse du Conseil d'Etat : il y a une porte, il n'y en a pas deux.

M. GUTTON.- Facilitez le diplôme.

M. DUVAUX.- Leur donner l'espoir si un jour ils se révèlent capables d'être eux-mêmes des architectes.

M. RANDET.- Prenez par exemple le corps des Ponts & Chaussées. Il est entendu que la voie normale c'est l'Ecole Polytechnique et l'Ecole des Ponts, mais il y a tout de même la faculté pour les Ingénieurs des Travaux Publics, de passer le concours de l'Ecole des Ponts & Chaussées, et même la possibilité pour d'anciens agents de devenir ingénieurs un jour; c'est une minorité, mais enfin la porte n'est pas fermée. Moi, je trouverais vraiment regrettable qu'elle soit fermée.

M. GUTTON.- La Direction de l'Architecture ne dit pas de fermer la porte, mais elle dit de l'ouvrir sous la forme de certaines facilités données simplement pour acquérir le diplôme.

M. DUVAUX.- Nous sommes surpris alors qu'on ait toujours attaqué la loi de 1940 parce qu'elle était trop rigide en ce qui concerne le diplôme et qu'elle n'admettait pas que des gens peu fortunés puissent arriver par leur travail à montrer qu'ils avaient du talent, qu'on vienne maintenant nous refuser cela. Et si vous l'admettiez, je trouve que ce serait une excellente chose.

./.

M. BEAU. - Y a-t'il dans la Métropole, pour les architectes une disposition analogue ?

M. DUVAUX. - Une disposition qui est limitée à ceux qui remplissent les conditions du 1^{er} septembre 1939, c'est-à-dire que ce sont des dispositions transitoires. C'est l'Education Nationale qui dit : "Vous n'arriverez pas à faire passer cela" Du moment qu'on réglemente une profession, c'est définitif, on ne permet pas maintenant aux médecins de passer par le canal des infirmiers pour avoir le diplôme de médecin.

M. BEAU. - Ce n'est pas tout à fait la même chose. On va, dans des conditions qui sont parfois dangereuses au point de vue technique, nous imposer une échelle, mais on aura peut-être du mal à mettre des barrages d'examen. Je reconnais que dans la profession médicale on ne peut pas jouer avec la vie humaine, mais en matière technique, c'est peut-être un peu moins dangereux.

M. DUVAUX. - En somme l'architecte est un danger public.

M. BEAU. - Oui, c'est du même ordre.

M. RANDET. - L'institution du concours donne toute garantie.

M. PAVIN. - L'obtention du diplôme normal est un examen.

M. VIOLET. - Ce qui paraît indispensable et nécessaire, c'est d'harmoniser les dispositions prises pour la Métropole.

M. DUVAUX. - C'est toujours la même chose, c'est le projet du Conseil Supérieur qui est en discussion actuellement à l'Education Nationale; ce n'est pas une raison parce que l'Education Nationale risque de faire une bêtise pour que nous en fassions une aussi.

M. GUTTON. - L'Education Nationale va encore beaucoup plus loin elle dit qu'elle ne peut pas savoir ce qui sortira de la Chambre des Députés, parce que c'est une loi. C'est pourquoi elle ne veut pas s'engager.

M. VIOLET. - Vous avez l'impression qu'en prenant des dispositions comme celles-ci dans le plan colonial nous forçons un peu la main et nous avons des chances d'obtenir pour la Métropole des conditions analogues ?

M. GUTTON. - Si la Chambre des Députés est favorable.

M. DUVAUX. - Je crois que la Chambre a plutôt cet esprit là.

M. PAVIN. - Un concours donne plus de sécurité au Conseil de l'Ordre qu'un examen.

M. le Président. - Je crois que M. LAPRADE a quelque chose à dire à cet égard.

M. LAPRADE. - Je crois que si on ne fait pas cela, jamais il n'y aura de commis aux colonies et les architectes se trouveront tout seuls. Et en France, sûrement, si nous ne le mettons pas dans les projets, le Parlement le mettra.

M. ALAURENT? - D'autant que la question se pose pour des autochtones évolués.

M. le Président. - Pas d'opposition ? Adopté.

M. BEAU. - Monsieur le rapporteur, vous savez qu'actuellement en Indochine il y a une école des Beaux-Arts. Ces gens là vont réclamer tout de suite.

M. ALAURENT. - Ils sont déjà titulaires en outre du titre 1^o/

M. BEAU. - Rentreront-ils automatiquement dans l'une de ces catégories ?

M. ALAURENT. - Sans aucun doute, l'Ecole d'Henof entre dans le paragraphe I.

M. GUTTON. - C'est une question d'études faites dans cette Ecole.

M. BEAU. - Il y en a de bons et peut-être de moins bons.

M. GUTTON. - Au point de vue éducatif, l'Ecole d'Henof se mettra à l'échelon de l'Ecole de la Métropole.

M. BEAU. - Je ne connais pas suffisamment le niveau des Architectes d'Henof pour émettre un avis, mais M. ALAURENT l'a peut-être étudié.

M. ALAURENT. - M. PINEAU qui est professeur à cette Ecole, nous a donné une bonne impression des titres mérités par les élèves.

M. le Président. - Il faut tenir compte que l'esthétique laos est différente de la nôtre.

Article 4. - Responsabilités de l'Architecte.

"L'Architecte exerce une profession libérale dans le cadre
"du contrat de louage et apporte à son client, privé ou public,
"le concours de son art.

"Il ne peut être recherché en responsabilité que par application
"des art. 1792 et 2270, du Code Civil, à l'occasion
"de dommages survenus dans une construction et qui proviennent
"directement de ses plans et des ordres qu'il donne en
"vue de l'exécution des travaux.

./.

"Il n'est pas solidaire des fournisseurs et entrepreneurs
" qui restent seuls et personnellement tenus de la qualité
" et de la mise en oeuvre des matériaux".

M. VIOLET. - La jurisprudence n'est pas toujours d'accord sur ce point là.

M. DEVAUX. - La jurisprudence a voulu que, comme un entrepreneur peut se mettre en faillite extrêmement facilement quand il voit que cela commence à sentir mauvais, on cherche un responsable dans l'architecte qui est solidairement responsable. Ici nous voulons dégager les gens qui n'ont pas les moyens : il ne faut pas que les familles soient recherchées indéfiniment pour des responsabilités qu'ils n'ont pas encourues.

M. GUTTON. - La Direction de l'Architecture demande qu'on ajoute : "L'Architecte soumis au présent décret".

M. RANDET. - Ne croyez-vous pas que le premier alinéa serait mieux à l'article 2 qu'à l'article 4 ?

M. DEVAUX. - On a voulu bloquer dans un article tout ce qui était responsabilité.

M. RANDET. - Cela lèverait l'objection que nous faisons tout à l'heure : le cas d'un jeune FRAISSINET qui aurait un grand talent ; il pourrait reconstruire les hangars d'Orly ; ce faisant il n'exercerait pas une profession libérale.

M. DEVAUX. - Il serait bien de concentrer dans un seul art. tout ce qui concerne les responsabilités.

M. le Président. - Pas d'objection ? Nous allons ajouter les quelques mots demandés par l'Education Nationale.

Nous passons à l'article 5 : "Incompétibilités -

"L'exercice de la profession d'architecte est incompatible notamment :

"a) - avec toute activité relevant juridiquement de la juridiction des tribunaux de commerce,

"b) - avec l'exercice des activités définies par la loi du 9.10.1946 relative au Statut général des Fonctionnaires".-

C'est bien préciser le caractère des professions libérales.

M. GUTTON. - Alors la même chose pour la Direction de l'Architecture.

./.

M. RANDET. - Je pense à certains fonctionnaires. Notez que ceci s'applique aux Colonies, mais, par analogie, je pense par exemple à certains fonctionnaires de la Direction Générale de l'Urbanisme, qui n'ont pas encore de statut mais qui vont en avoir un; je pense à mes urbanistes en chef, par exemple. Il n'est pas dans nos intentions de leur interdire de faire de l'architecture, de limiter l'exercice de la profession, bien entendu, à toutes sortes de points de vue, mais il nous paraîtrait regrettable que certains fonctionnaires, qui doivent être des techniciens, qui sont appelés à juger les oeuvres de confrères, deviennent uniquement des critiques et ne fassent jamais d'oeuvres. Cela ne paraît un peu grec-nien.

M. le Président. - Il y a deux choses : il y a l'architecte qui, à un moment donné, passe un contrat avec un territoire d'outremer, une colonie, etc... pour faire une sorte de fonctionnaire-constructeur. Le fait qu'il est architecte et va construire dans les conditions d'un salarié, dans les conditions normales, est-ce que cette clause lui interdirait de construire comme fonctionnaire d'une administration?

Et puis il y a une deuxième catégorie de personnes, les personnalités qui, comme un grand docteur qui est en même temps chirurgien des hôpitaux le matin et l'après-midi se consacre à sa clientèle particulière, pourraient avoir le droit...

M. RANDET. - Notez qu'il appartient à l'administration, bien entendu, de prendre des précautions. Si un fonctionnaire architecte demande à effectuer un travail, à l'administration de s'assurer si ce travail n'est pas gênant. Qu'il faille prendre les plus grandes précautions dans ce domaine, nous sommes mille fois d'accord, mais l'interdire d'une façon aussi absolue... D'ailleurs, notre doctrine en la matière c'est évidemment d'interdire toute clientèle privée, mais d'admettre que ces fonctionnaires pourront, de temps en temps, faire un travail pour l'Etat ou une collectivité publique.

Nous allons avoir des chefs de services au Département de l'Urbanisme qui seront fonctionnaires; ils feront peu de travaux d'architecture, mais nous voudrions qu'ils en fissent un peu pour rester des techniciens et non pas seulement des critiques.

M. GUTTON. - On pourrait concevoir justement dans une étude future, qu'on étudie la forme du contrat, comme vous le proposez, pour les architectes. A partir de ce moment là, vous pourriez avoir des architectes des Colonies qui seraient des demi-fonctionnaires, mais ce ne serait pas des gens relevant de la loi de 1946. Nous sommes architectes des Bâtiments civils, nous sommes des fonctionnaires, mais nous en avons les droits et pas toutes les prérogatives.

./.

M. RANDET. - Ce seront des fonctionnaires qui auront une résidence, un statut, etc...

M. DUVAUX. - Remarquez que nous n'avons pas cela, mais vous aurez la même difficulté qu'à la Ville de Paris. Les architectes de la Ville de Paris sont des fonctionnaires ayant toutes les qualités des fonctionnaires et il a souvent été question de leur interdire la clientèle privée. Quand on leur interdit la clientèle privée, la Ville répond : "Dans ces conditions tous les travaux de la Ville seront exécutés par les architectes". A ce moment là, les architectes de la ville poussent des hurlements. On n'est jamais arrivé à trancher complètement cette question. Vous pourriez peut-être mettre : "sauf dérogation".

M. GUTTON. - Notez qu'il y a déjà une règle qui donne au corps des architectes une garantie qu'il n'y aura pas une concurrence excessive des fonctionnaires, c'est la règle du cumul. Le fonctionnaire ne peut recevoir des honoraires que dans la limite de 50% de son traitement. Cela dépendra, je crois, de la forme du contrat, ils pourront ne pas être des fonctionnaires, ils pourront participer à une caisse de retraites, mais cela ne veut pas dire qu'ils auraient forcément le même statut de la fonction.

M. HÉLU. - Vous avez des pays de 300 Européens et même moins où il peut y avoir intérêt à ce qu'une certaine sorte d'architectes, appartenant à l'administration, fassent en même temps de la clientèle privée, parce que cela rend service à tout le monde.

M. LAUGA. - Tout à fait d'accord.

M. GUTTON. - Un urbaniste n'est pas un fonctionnaire; il reçoit une mission qui lui donne peut-être des droits qui sont compatibles, mais il n'est pas fonctionnaire. Je ne suis pas fonctionnaire.

M. BEAU. - En tout cas dans notre cadre de travaux publics, nous avons des architectes qui ne sont pas dans les cadres et qui sont de véritables fonctionnaires. On les autorise de temps en temps à faire de la clientèle privée parce que cela rend service. Le fait qu'ils sont architectes et qu'ils travaillent officiellement, comme des fonctionnaires, c'est-à-dire sans être en pourcentage sur le travail n'est pas interdit par ce texte là. Est-ce que l'architecte qui est devant un fonctionnaire...?

M. LAURENT. - Il perd son titre d'architecte.

M. HÉLU. - Obligatoirement.

./.

M. LUGU.- Cela ne les empêche pas d'être inscrits à l'Ordre.

M. GUTTON.- Vous ajoutez naturellement ce qui demande la Direction de l'Architecture ?

M. ALURENT.- Si vous le voulez bien, pour que cette mention ne se répète pas à tous les articles, on essaiera de prendre un texte général.

M. GUTTON.- Oui, d'accord.

M. le Président.- Article 6 : "Remunération.- L'architecte ne peut être rémunéré que par des honoraires dont il détermine librement le montant avec son client".- Ce qui prouve bien qu'il y a interpolation entre tous les articles.

M. GUTTON.- Toutefois, en aucun cas, ceux-ci ne peuvent être inférieurs au barème annuel applicable aux territoires de la France d'Outre-Mer, qui serait approuvé par le Ministre de la France d'Outre-Mer, sur la proposition du Conseil Supérieur de l'Ordre.

M. VIOLET.- Dans les cas de baisse générale, vous n'admettez pas que ce soit inférieur au barème ?

M. GUTTON.- C'est le seul critère.

M. LUGU.- Y-et-il besoin de dire que le barème est annuel ? Actuellement il l'est, mais peut-être décidera-t-on par la suite que ce barème sera valable pour dix ans.

M. GUTTON.- Cela n'a pas d'importance, on le renouvelle tous les ans.

M. le Président.- Vous êtes d'accord, Messieurs, ? Adopté.

M. VIGIER.- Je fais une objection sur le troisième alinéa : "L'exercice de la profession d'architecte dans les conditions fixées aux art. 3, 4 et 5, pour le compte d'une collectivité publique fera dans tous les cas l'objet d'un contrat personnel établi en tenant compte du barème précité des honoraires."

Or, le barème précité qui est le barème applicable aux travaux privés ne sera pas forcément celui qui sera applicable aux travaux publics.

M. DUV. UX.- Il n'est pas applicable.

M. VIGIER.- Je vous signale cela pour la Métropole. Vous voulez admettre que le barème travaux privés soit le même que le barème travaux publics ?

M. DUV. UX.- Oui

./.

M. GUTTON. Vous avez vu la phrase de l'Education Nationale qui ajoute : "... aux territoires de la France d'Outre-Mer" dans le même sens.

M. BEAU. - Si l'Administration assure un volume de travaux déterminés, les chiffres seront-ils les mêmes ?

M. LAUGI. - Non, c'est une échelle mobile.

M. le Président. - Je crois Messieurs, du reste, que les rédacteurs, en tenant compte du barème précité, n'ont peut-être pas voulu dire que ce serait forcément les mêmes chiffres. Les collectivités nous font parfois des conditions inférieures parce qu'elles nous déchargent d'une partie de la responsabilité : c'est le cas des Ponts & Chaussées, & la S.N.C.F. Parce que le barème de l'Ordre comporte une subdivision justement des chiffres.

M. ALAURENT. - C'est à dire qu'on n'a pas le droit de l'ignorer, c'est tout.

Ch. LEUBA. - Actuellement il existe un décret qui fixe pour les architectes, le barème lorsqu'ils travaillent pour le compte du Ministère des Colonies, pour l'Administration centrale. Est-ce que le décret dont nous étudions le texte en ce moment annulerait ce décret de 1919 ?

M. ALAURENT. - Si un nouveau barème est présenté, il l'annulera.

Ch. LEUBA. - Jusqu'à nouvel ordre l'ancien serait valable ?

M. ALAURENT. - Oui.

Ch. LEUBA. - Il est, je crois, de l'ordre de 5%.

M. le Président. - Nous sommes d'accord, Messieurs, je crois sur l'ensemble de l'article 6.

Article 7.- Extension de l'Ordre des Architectes.-

"A.- Il est créé, dans les territoires susvisés, des Conseils régionaux de l'Ordre des Architectes dépendant du Conseil Supérieur de l'Ordre des Architectes de la Métropole.

"B.- Ces Conseils sont constitués par les Architectes remplissant les conditions fixées à l'art. 3 ci-dessus. Les membres des bureaux de ces Conseils doivent obligatoirement être de nationalité française.

"C.- Leur nombre et l'étendue de chaque circonscription seront déterminés par arrêté du Ministre de la France d'Outremer sur avis du Conseil Supérieur de l'Ordre et du Comité de l'Urbanisme et de l'Habitation aux Colonies."

Pas d'opposition ?

./.

M. RANDET. - "Nationalité française", quelle est la portée exacte ? Je ne connais pas bien les diverses formes de citoyenneté qui sont données aux indigènes.

M. ALURENT. - On pourrait peut-être mettre "ressortissants de l'Union Française" effectivement.

M. HUET. - On en a imposé la nationalité française aux Directeurs et aux membres des conseils d'administration des syndicats, et dernièrement le C.G.T. a protesté parce que cette obligation n'est pas imposée aux syndicats de la Métropole; on l'avait fait aux Colonies dans un but de police et de sûreté; rien de semblable ici, je pense.

M. DUVAUX. - Ce ne sont pas les membres des conseils, ce sont les dirigeants.

M. PAVIN. - En Indochine, le cas peut très bien se poser.

M. ALURENT. - A Madagascar, cela se posera certainement dans quelques années.

M. le Président. - Nous maintiendrons en supprimant le mot "obligatoirement".

M. REMY. - Il vaudrait mieux "des ressortissants de l'Union Française".

M. PAVIN. - Il y avait des Tonkinois qui n'étaient pas citoyens français et on était mal fondé à les exclure.

M. DUVAUX. - Faites attention à une chose, c'est que déjà, dans la métropole la composition permet parfois l'éviction de la profession de gens qui sont parfaitement bien et pour lesquels le bureau a une haine particulière, soit d'opinion, soit de clientèle, etc... Il me semble que cela va être encore décuplé ou centuplé aux Colonies.

Je suis partisan de garder "nationalité française"

M. BEAU. - Les Tonkinois ne voudront pas, au bout d'un certain temps, de Français dans leurs conseils, peut-être. A ce moment là vous n'arriverez pas à constituer un Conseil de l'Ordre. Alors vous menez tout droit à la dissidence.

M. GUTTON. - C'est pour cela qu'il faudra mettre "des ressortissants de l'Union Française", en espérant que les nationaux sauront s'imposer.

M. INTAEL. - Qu'en pensez-vous M. ALURENT ?

M. ALURENT. - Je suis partisan d'élargir la formule et d'adopter le point de vue politique, qui est aussi, d'ailleurs, un point de vue pratique, qui sera un point de vue pratique dans bien des cas. /.

M. DUVAUX. - Est-ce que vous ne croyez pas qu'à MADAGASCAR, par exemple, nous allons assister à l'éviction des Français?

M. LAURENT. - Je ne pense pas.

M. DUVAUX. - Je suis à même de vous dire qu'il y a un architecte qui vient ce partir là-bas...

M. LAURENT. - Il est Malgache, il est venu recruter deux Français à Paris. On se trouve en présence d'un bureau d'urbanisme dirigé par un Malgache qui a à ses ordres deux architectes Français.

M. VIOLET. - Je crois qu'au point de vue technique aussi bien qu'au point de vue politique...

M. PAVIN. - Si on ne cherche pas à les prendre avec nous, on peut être à peu près sûr qu'ils seront contre nous et c'est beaucoup plus grave.

M. R. NIET. - Pour le point de vue politique c'est le Gouvernement et le Ministre des Colonies qui seront juges.

M. LAURENT. - Le représentant des affaires Politiques s'est excusé. Nous allons proposer ceci et le faire viser par la Direction des Affaires Politiques.

M. GURTON. - C'est cela, c'est une question politique.

M. le Président. - Aucune observation pour le paragraphe C ?

Article 8.- Inscription au Tableau de l'Ordre.

"L'inscription au tableau de l'Ordre prévue à l'article 3
" est faite par le Conseil régional, chargé d'examiner si
" l'intéressé présente en plus des conditions précédemment
" énumérées les qualités et les garanties de moralité néces-
" saires.

"Elle est effectuée selon la procédure faisant l'objet des
" articles 10, 11, 12 et 14 de l'acte dit loi du 31 Décembre
" 1940, provisoirement applicable.

"Cette inscription ne deviendra définitive qu'au bout d'
" un délai de deux ans, à l'expiration duquel un nouvel exa-
" men confirmera la décision ou prononcera la radiation.

"Les architectes prêtent serment par écrit devant le Con-
" seil Régional d'exercer leur art avec conscience et probité

M. DUVAUX. - "Ne deviendra définitive qu'au bout de deux ans"
Voici pourquoi nous avons mis cela. Un élève qui sort de
l'Ecole entre de droit dans la profession, même si c'est une
friponille notoire, vous n'avez aucun moyen de le constater.
Nous avons voulu qu'à partir du moment où il est diplômé, il

y ait tout de même un moment pendant lequel il fait un stage ou, tout au moins, il montre ce qu'il peut faire. Comprenez-vous ? C'est une espèce de stage. De même que vous ne pouvez pas être avocat tout de suite. Nous avons trouvé que la différence était vraiment trop grande entre quelqu'un d'âge certain et qui a fait ses preuves et un élève qui est peut-être très doué mais qui, au point de vue moral présente peut-être des insuffisances.

M. le Président. - Je souscris à cette disposition là, surtout si vous l'introduisez dans la loi de la Métropole.

M. DUVAUX. - Vous pouvez très bien avoir des jeunes gens qui partent aux Colonies maintenant avec l'espoir de pouvoir faire là-bas des choses qu'ils font difficilement ici. Je pense que cette disposition peut être intéressante, au contraire dans le cadre des Colonies.

M. GUTTON. - Je vais vous lire le passage de la lettre du Ministre de l'Education Nationale sur cette question : "J'estime qu'il n'y a pas lieu de maintenir la disposition du § III."

M. DUVAUX. - C'est parce qu'il y a confusion; ce n'est pas un nouvel examen technique, c'est un nouvel examen du Conseil régional qui a instruit la demande. Il faudrait peut-être ajouter : "... un nouvel examen du Conseil Régional". D'ailleurs l'Education Nationale avait compris la chose et avait demandé que nous ajoutions "au Conseil régional". On a pris pris examen dans le sens "étude de la question"; ce n'est peut-être pas très clair. Ou "une nouvelle délibération".

M. le Président. - Enfin la quarantaine existe toujours pendant deux ans.

M. DUVAUX. - L'Education Nationale a été moins réservée quand elle a compris que c'était une nouvelle délibération du Conseil Régional et non pas un nouvel examen-diplôme. La valeur du diplôme n'est pas contestée mais la profession peut être exercée par quelqu'un qui, lui, est contestable; c'est un stage moral. L'histoire des sanctions n'est pas exacte parce qu'il est extrêmement difficile d'appliquer des sanctions. Quelqu'un qui sait que son inscription au tableau ne sera confirmée que dans deux ans fera tout de même beaucoup plus attention, il part mieux et ne prend pas de mauvaises habitudes comme certains jeunes.

M. le Président. - Moi je souscris tout à fait à cette disposition. Le diplôme consacre des qualités techniques tandis que l'Ordre, ce sont des qualités professionnelles.

M. RANDET. - Ce n'est pas seulement moral; il y a également des gens qui ont des diplômes épateants et qui, dans l'exercice de la profession ne sont pas efficaces.

MR GUTTON. - Ce ne sera pas jugé du point de vue technique, mais uniquement du point de vue moralité.

M. le Président. - Article 9. - "Devoirs Professionnels de l'Architecte..."

"L'architecte doit observer les règles contenues dans le Code des Devoirs Professionnels et le règlement intérieur de l'Ordre, établi par le Conseil Supérieur"

"Ce règlement précisera, en particulier, les conditions dans lesquelles les groupements professionnels d'Architecte (syndicats, sociétés, associations, etc...) seront appelés à donner leur avis sur les questions intéressant la profession d'Architecte et son exercice."

M. GUTTON. - Alors la Direction demande la suppression du deuxième paragraphe, en disant qu'il est, en effet, impossible de préjuger de ce que sera le contenu de ce règlement intérieur et sous quelle forme il interviendra. Parce qu'en somme, avec la première phrase, l'ensemble est dit.

M. DUVAUX. - Si on veut, oui.

M. GUTTON. - Tandis que le Ministre de l'Education Nationale, qui l'a très bien senti demande la suppression, de façon à ce que son autorité de tutelle joue.

M. DUVAUX. - Cela n'a rien à voir pour les territoires d'outre-mer.

M. BEAU. - Y aura-t'il un règlement pour les territoires et un règlement pour la Métropole ?

M. DUVAUX. - Cela peut se trouver.

M. GUTTON. - Remarquez qu'on pourrait mettre : "... établi pour les territoires de la France d'Outre-Mer par le Conseil Supérieur".

M. DUVAUX. - "En vue de l'exercice de la profession d'architecte dans les territoires d'outre-mer".

M. BEAU. - Ce sont des considérations uniquement d'ordre politique, des dispositions qui peuvent faire que le règlement ne soit pas le même. Dans ce cas là; ce serait le Ministre de la France d'Outre-mer qui serait le plus compétent pour y

apporter les retouches nécessaires.

M. DUVLUX. - "Et approuvé par le Ministre de la France d'Outre-Mer, pourquoi pas ?"

M. BEAU. - "... établi par le Conseil Supérieur et approuvé par le Ministre de la France d'Outre-Mer".

M. GUTTON. - C'est pour cela que le Ministre de l'Éducation Nationale a proposé de ne rien mettre du tout.

M. BEAU. - Personnellement il ne semble que ce devrait être le même règlement que pour la Métropole.

M. GUTTON. - Les conseils régionaux ne vont pas pouvoir fonctionner comme les conseils régionaux de la Métropole.

M. BEAU. - A cet égard là, peut-être.

M. le Président. - Il est possible que les conseils régionaux proposent au Conseil Supérieur des règlements particuliers, parce que vous avez pas mal de Colonies où les architectes ne font qu'un.

M. DUVLUX. - "... le règlement intérieur de l'Ordre, proposé par le Conseil Supérieur à l'agrément du Ministre de la France d'Outre-Mer".

M. REMY. - C'est cela.

M. BEAU. - Il faut qu'il soit approuvé, qu'il soit agréé.

M. REMY. - "Proposé et agréé par le Ministre de la France d'Outre-Mer" alors nous supprimons le paragraphe II ?

M. DUVLUX. - Nous supprimons le paragraphe II.

M. le Président. - Article 10 : Du Conseil Régional de l'Ordre

"1°/ Composition. - Chaque Conseil sera composé de quatre membres, la voix du Président étant prépondérante.

"Les membres doivent exercer leur principale activité professionnelle dans la circonscription du Conseil Régional.

"Le Président devra obligatoirement résider au siège de la circonscription.

L'élection du Président ne sera pas facile !

M. DUVLUX. - C'est pourquoi nous avons mis toujours des chiffres impairs.

M. GUTTON. - Mais la voix du Président étant prépondérante.

./.

M. le Président.- Il faut qu'il soit d'abord nommé.

M. DUV. UX.- Il faut mettre 5 ou 3.

M. GUTTON.- Il faut en mettre 5.

M. REY.- Est-ce un minimum ?

M. DUV. UX.- Non

M. le Président.- Il n'est pas fonction du nombre des adhérents ?

M. REY.- On pourrait mettre : "... au moins 5 membres".

M. GUTTON.- On peut réduire le nombre des membres parce qu'on voudrait arriver à ce que ces membres, par exemple pour l'Afrique Occidentale, soient à Dakar, pour que ces conseils puissent se réunir.

M. DUVAUX.- Nous n'avons pas réussi à faire un Conseil pour la Corse, parce qu'il n'y avait que 5 architectes.

M. GUTTON.- On pourrait mettre : "... au moins 3 et au plus 7 "

M. DUVAUX.- "... de 3, 5 ou 7 membres".

M. GUTTON.- Qu'est-ce qui fixe le chiffre ?

M. DUVAUX.- Un règlement intérieur

M. le Président.- Article 10 (suite)

"2°/ Fonctionnement.- Le Conseil régional se réunit sur convocation de son Président au moins une fois par an.

"Il peut instituer une Commission permanente.

M. PAVIN.- Nous avons dit tout à l'heure que les membres du Conseil Régional seraient de nationalité française ou des ressortissants. Pour le Président on peut être plus restrictif. Y a-t-il des inconvénients à préciser que le Président, lui, doit être de nationalité française ?

M. GUTTON.- La précision ne serait-elle pas défavorable ? Ce sont les Affaires Politiques qui devront le dire.

M. ALURENT.- Je crois qu'il faut passer cette question sous silence.

M. PAVIN.- Dans ce cas là on admet qu'il pourrait être un ressortissant qui ne serait pas de nationalité française. Si on ne met pas ici d'autre restriction on ira jusqu'au bout des conséquences précédentes.

./.

M. H. U..- Qui est-ce qui nomme le Conseil ?

M. DUVAUX.- Ce n'est pas à cet article là. Ils sont désignés provisoirement. Les premiers seront désignés et ensuite ils seront élus.

M. GUTTON.- C'est le règlement intérieur aussi.

M. H. U..- Dans la Métropole est-ce qu'il y a une approbation gouvernementale ou cela se passe-t'il en famille ?

M. DUVAUX.- Il y a une approbation. Ce sont des élections entièrement libres.

M. le Président.- Le 1^o/ de l'article 10 comportera la même réserve que le précédent article sur le sujet de la nationalité.

"3^o/ Attributions.- Le Conseil Régional dresse, tient à jour et publie le Tableau des inscriptions.

"Il surveille dans sa circonscription l'exercice de la profession et en assure la représentation auprès des Pouvoirs Publics.

"Il examine les problèmes qui s'y rapportent et peut en saisir le Conseil Supérieur.

"Il assure la défense des intérêts matériels de l'Ordre, en gère les biens et fixe, sous réserve d'approbation par le Conseil Supérieur, les éléments du budget.

"Il peut, après avis du Conseil Supérieur, créer ou patronner dans sa circonscription des organismes de coopération professionnelle ou d'assistance mutuelle, et adhérer à toutes associations poursuivant les mêmes buts.

"Pendant la période qui précède la constitution du Conseil régional, les attributions de ce dernier sont assurées à titre provisoire par le Conseil Supérieur de l'Ordre, chargé de l'établissement d'un tableau initial des Architectes pour les territoires susvisés.-

L'article 10 en entier serait ainsi accepté.

Article 11.- De la discipline.

"Les Architectes qui manquent aux devoirs de leur profession sont appelés devant le Conseil régional à l'initiative de ce dernier ou à la requête du Conseil Supérieur ou du Chef de Territoire.

"L'Architecte, éventuellement assisté d'un avocat a le droit de prendre connaissance de son dossier dans les conditions fixées par le règlement intérieur du Conseil régional dont il dépend.

"Les peines disciplinaires sont les mêmes que celles prévues à l'article 15 de la loi du 31 Décembre 1940 susvisée.

./.

M. DUVAUX. - Un particulier ne peut pas porter plainte contre un architecte ?

M. BEAU. - Si.

M. PANDET. - Le contraire n'est pas dit.

M. DUVAUX. - Parce que vous admettez qu'on porte plainte au Conseil régional ? Bon, bon.

M. le Président. - Pas d'objection pour l'article 11 ?

Article 12. - Dispositions diverses.

"Les divers délais d'inscription, de notification, de décision visés au titre III de la loi du 31 Décembre 1940 sont éventuellement majorés de délais de distance, conformément au règlement intérieur de chaque Conseil régional qui précise d'autre part les conditions de publication aux journaux officiels et dans la presse locale.

"Les procès-verbaux de séance des Conseils régionaux sont communiqués à titre d'information au Chef de Territoire où il siège.

"La correspondance entre le Conseil régional et le Conseil Supérieur de l'Ordre est transmise par la voie hiérarchique du Gouverneur Général (Secrétariat Général) et du Ministère de la France d'Outre-Mer (Comité de l'Urbanisme et de l'habitation aux Colonies), à l'exception de la correspondance de service courant.

M. BEAU. - Cela me paraît beaucoup trop restrictif.

M. le Président. - Qu'est-ce que les catégories de correspondances ?

M. HUET. - Oh si, c'est cohérent. C'est justement cette formule "service courant" qui avait arrêté tout à l'heure M. COMPLET-TIRMAN.

M. BEAU. - Ce n'est pas le principe que je critique, ce sont les mots employés, parce que le Gouverneur Général, cela n'existe plus déjà en Indochine.

M. GUTTON. - On pourrait mettre "Chef de Territoire".

M. HUET. - Ce n'est pas la même chose. Le chef de territoire peut être un Gouverneur et avoir au-dessus de lui un Gouverneur Général.

M. DUVAUX. - Quelle différence faites-vous entre la correspondance et la correspondance de service courant ? Vous supposez qu'un Conseil régional se trouve en difficulté avec le Cou-

verneur, c'est une grosse affaire. Il ne peut tout de même pas passer par le Gouverneur, parce que le Gouverneur peut l'arrêter.

M. HUET.- Il peut le communiquer en double.

M. DUVAUX.- Il faut qu'il puisse communiquer directement avec le Conseil Supérieur.

M. VIOLET.- Il a le droit de s'immiscer dans la correspondance entre le Conseil ordinaire de l'Ordre régional et le Conseil Supérieur.

M. HUET.- Du moment que cela se passe sur le territoire, toutes les affaires, sauf les affaires militaires, passent nécessairement par le Gouverneur Général.

M. H. U.- Les affaires administratives, mais là, nous sommes sur le terrain strictement privé.

M. VIOLET.- Mais voyons, l'Ingénieur en chef des Ponts & Chaussées d'un territoire d'Outre-mer, quand il écrit à son Ministre des Travaux Publics...

M. H. U.- Cela passe par la voie hiérarchique. Encore que, d'ailleurs, nous avons admis ces temps-ci que pour certains rattachements à notre ministère la correspondance sur le plan purement technique puisse être directe, mais là nous sommes dans le domaine administratif et ce sont tout de même les Pouvoirs Publics qui sont en jeu. Tandis que là nous sommes sur un terrain absolument privé, où les gens élisent entre eux des gens sans que la puissance publique intervienne et qui correspondent avec leur maison-mère comme les bonnes sœurs qui seraient sur le territoire correspondraient avec leur maison mère de Paris.

M. VIOLET.- Je suis tout à fait de votre avis, parce que là il peut se mêler des questions politiques. Le Conseil ordinaire de l'Ordre régional d'Outre-mer demande au Conseil Supérieur la radiation d'un membre pour tel ou tel motif de moralité ou autre, et le Gouverneur peut, pour des questions tout à fait en dehors de la question moralité, prendre une position inverse, différente.

M. H. U.- Je crois que ce qu'il faut définir essentiellement si c'est une activité privée ou si cela participe à la puissance publique. Elle est réglée par la puissance publique mais au fond la puissance publique règle bien des activités privées.

M. le Président.- Je crois que c'est une question de correspondance un peu subsidiaire. On ne pourrait pas ajouter :

"... est transmise par la voie hiérarchique administrative" ?

M. VIOLET. - Il n'y a pas hiérarchie entre le Conseil régional de l'Ordre et le Conseil Supérieur.

M. le Président. - Alors, mettons : "... par la voie administrative".

MR GUTTON. - Simplement par l'entremise du Ministère de la France d'Outre-Mer, sans plus.

M. LAURENT. - Nous avons voulu surtout que toutes ces questions relatives à l'exercice de la profession soient connues au Comité de l'Urbanisme. Evidemment, il y a dans cette transmission hiérarchique quelque chose d'un peu exorbitant, je l'avoue volontiers.

M. RANDET. - Il ne suffirait pas de mettre : "Par l'entremise du Ministre de la France d'Outre-Mer" ? Ainsi, il serait informé. Ou alors le double.

M. VIOLET. - On doit faire une distinction dans cet article : où va être la limite du service courant et de ce qui ne l'est pas ?

M. DUVAUX. - Le Ministère de l'Education Nationale envisagerait avec infiniment de faveur que toute nos correspondances soient soumises, soit directement, soit sous forme de doubles, et nous nous y opposons de toutes nos forces, parce que ce n'est pas possible. Il y a quelquefois des conseils qui nous sont demandés, qui, s'ils étaient mis à la disposition d'une commission ou même de bureaux, prendraient tout de suite une importance qu'ils n'ont pas. D'après l'expérience que j'ai du genre de correspondance que nous avons au Conseil Supérieur, il y en a qui peuvent être tout naturellement communiqués et que de nous-mêmes nous envoyons immédiatement sous forme de double au Ministère intéressé, mais si c'était une obligation, ce serait terriblement gênant.

M. HUET. - C'est pour limiter la transmission aux affaires de principe et aux affaires importantes et ne pas envoyer les brouillages de la cuisine journalière. Cela dépend de la seule initiative du Chef de service. Par exemple le Ministère de l'Air n'est obligé d'envoyer qu'une correspondance de principe au Gouverneur.

M. HAU. - C'est l'opposition entre le privé et l'administratif. Est-ce que l'Architecte est considéré, au point de vue Conseil d'Etat, comme une profession privée, en quelque sorte ? Comme un entrepreneur de transport qui est soumis à certains articles réglementaires ?

M. LAURENT. - Je crois que l'on pourrait simplement allonger l'alinéa 2. "Les procès-verbaux de séance des Conseils régionaux... - puisqu'on admet que les procès-verbaux des séances contiennent l'essentiel des questions importantes - sont communiqués au Chef de territoire où ils siègent et au Ministre de la France d'Outre-Mer", et supprimer le reste.

M. le Président. - L'article 12 ne comporte donc plus que deux alinéas.

Article 13. - Dispositions transitoires.

"Pour une période d'un an à compter de la publication du présent décret, pourront être considérés comme Architectes sur agrément du Conseil Supérieur de l'Ordre :

"a) - les personnes ayant, à la date du 1^{er} Septembre 1939 exercé exclusivement cette profession et payé la patente afférente pendant cinq ans au moins;

"b) - les personnes ayant exercé la profession d'architecte pour le compte d'une administration publique dans les territoires susvisés depuis cinq ans au moins à la date du présent décret et nommés aptes à la suite du concours prévu à l'article 3.

"Les annuités d'exercice exigées aux articles 3 (& 4) et 13 (& 12) comprendront, pour les combattants, prisonniers et déportés, la durée d'interruption de leur activité professionnelle."

Une petite modification est proposée dans le 1^{er} paragraphe : "Pour une période d'un an..... pourront être inscrits au tableau des conseillers régionaux" et non pas "... pourront être considérés comme architectes", puisque c'est un diplôme.

M. GUYTON. - "... pourront être inscrits au tableau d'un des conseils régionaux relevant des territoires de la France d'outre-mer, sur la proposition (au lieu de l'agrément) du Conseil Supérieur de l'Ordre". "Pour une période d'un an à compter de la publication du présent décret, pourront être inscrits au tableau d'un des conseils régionaux relevant des territoires de la France d'Outre-mer, sur la proposition du Conseil Supérieur de l'Ordre..."

Au a) - il y a aussi une petite modification : "Les personnes ayant, à la date du présent décret, exercé exclusivement cette profession et payé la patente afférente pendant dix ans au moins". Pourquoi prendre la loi du 1^{er} Septembre 1939 ? Avec ce texte là on arrive au même résultat.

"... ayant, à la date du présent décret, exercé exclusivement cette profession et payé la contribution afférente", parce qu'on ne peut pas savoir s'il y a patente, "... la contribution afférente pendant dix ans au moins".

Ju b) - il y aurait : "Les personnes ayant exercé la profession d'architecte pour le compte d'une administration publique dans les territoires susvisés depuis cinq ans au moins à la date du présent décret". Pas de changement, cela détruirait le b)... de l'article 3.

M. BEAU. - Il ne peut pas entrer dans une autre rubrique de l'article 3 ?

M. VIOLET. - Oui, il me semble.

M. RANDET. - "Les personnes ayant exercé la profession d'architecte pour le compte d'une administration publique dans les territoires susvisés depuis cinq ans au moins, et admises à exercer désormais la profession dans les r. a. 211 à 214 fixées à l'article 3". Il n'y a pas seulement le concours, il y a les autres aussi, il y a FRAISSINET "... et admises à continuer l'exercice de la profession dans les conditions de l'article 3".

M. BEAU. - Je ferai une remarque générale maintenant, à propos de la rédaction qui vient d'être arrêtée en principe en ce qui concerne les mots "Les territoires d'outre-mer". Ces mots ont maintenant un sens juridique qui les déforme de leur sens normal, en ce sens que les territoires d'outre-mer cela vise les pays de l'Union qui sont des pays africains, à l'heure actuelle, et d'autres, mais pas les pays des Etats Associés comme éventuellement l'Indochine. Je crois qu'au lieu de prendre l'expression d'une façon générale, "les territoires d'outre-mer", il faudrait mettre partout "les pays d'outre-mer". Nous avons, dans un texte qui est en préparation ailleurs, étudié les divers sens juridiques de ces mots et nous n'en sommes sortis qu'en prenant les mots "pays d'outre-mer".

M. LAURENT. - Nous mettons généralement "les territoires relevant du Ministre de la France d'Outre-mer".

M. BEAU. - Cela ne comprend qu'une partie de l'Union.

M. LAURENT. - Je ne pense pas que nous ayons le droit de dépasser les limites de cette partie.

M. BEAU. - Il y a intérêt à essayer d'y comprendre l'Indochine dans un ordre politique; il y a intérêt à ne pas les exclure en tous cas.

M. le Président. - Oui, parce que cela sous-entend quand même que les pays d'outre-mer seront sous le ressort du Ministère, les autres.

M. BEAU. - Il faut les deux.

M. LAURENT. - Alors quels sont les pays qui ne sont pas d'outre-mer et qui relèvent du Ministère de la France d'Outre-mer ?

M. BEAU. - L'Algérie.

M. LAURENT. - Je croyais que c'était aussi un territoire d'outre-mer.

M. VIGIER. - Tous les pays d'outre-mer ne relèvent pas du ministère de la France d'outre-mer.

M. BEAU. - Seconde observation d'ordre général. Il y a un texte qui a paru à l'Officiel vers 1943 ou 44, visant l'extension de l'Ordre des Architectes dans les territoires d'outre-mer. Je ne me rappelle plus la date de cet article que vous devez avoir dans vos archives; il avait été pris sous Vichy et à la suite du texte qui avait réorganisé cela dans la Métropole; je crois qu'il faudrait le viser pour l'annuler.

M. LAURENT. - C'est juste.

M. BEAU. - Il n'avait pas eu le temps d'être appliqué. Je ne sais pas si, n'ayant pas été visé, il est tombé automatiquement dans les annulations; peut-être que personne n'a pensé à l'annuler, mais enfin il a existé. En le relisant on y trouverait peut-être des idées intéressantes. Il est assez voisin de celui qui avait paru à l'Officiel.

M. le Président. - Nous pouvons maintenant passer, je crois, au troisième paragraphe de l'Ordre du Jour, qui sera je crois assez rapide : c'est la présentation de la première liste d'agrément des Urbanistes pour les territoires de la France d'Outre-mer ? M. REMY peut-il nous donner cette liste ? Nous l'avons je crois tous.

M. LAURENT. - On trouvera dans cette liste un certain nombre de noms de personnalités, qui sont tous des Architectes diplômés par le Gouvernement, d'ailleurs, qui n'entrent pas d'une manière très précise dans les catégories énumérées par le décret, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas, soit diplômées de l'Institut d'Urbanisme, soit membres actifs de la S.F.U. soit encore titulaires des travaux d'urbanisme reconnus et éminents, parce qu'il nous a fallu faire la part à ce qui existe, c'est-à-dire aux garçons qui ont accepté des tâches d'urbanisme avant la parution de ce texte et qui sont quelquefois déjà au travail outre-mer. C'est le cas, par exemple, d'un garçon comme Robert BOY, encore qu'il élève de l'I.U.P.

./.

M. le Président. - Je crois que c'est pour entériner un choix.

M. LAURENT. - Oui, c'est une garantie donnée au Ministre que le choix qui a été fait des hommes de l'art, pour employer le mot ancien, n'est pas un libre arbitre, que nous nous sommes entourés d'un certain nombre de garanties et qu'il ne s'agit pas d'une distribution de tâches un peu en chambre.

M. RINDET. - Il ne s'agit pas d'un concours ?

M. LAURENT. - Absolument pas.

M. le Président. - D'ailleurs il ne serait pas toujours possible au Comité de pouvoir juger.

M. LAURENT. - Nous avons voulu aussi, d'ailleurs, - et c'est aux représentants du M.R.U. que je m'adresse, - ne pas introduire dans les territoires d'outre-mer, par la voie de cet agrément, de personnalités qui auraient déjà attiré l'attention du M.R.U. dans un sens défavorable. Deux ou trois cas se sont présentés dans lesquels des urbanistes qui n'avaient pas été jugés aptes par le Ministère métropolitain tentaient une nouvelle chance aux Colonies.

M. RINDET. - S'il s'agit de décerner un brevet de capacité cela comporte un certain choix. S'il s'agit de dire que ce sont des gens honorables et dont on n'a pas rompu les contrats pour une raison quelconque, on peut être plus large.

M. LAURENT. - Nous sommes obligés de prendre cette liste dans un sens assez large, pour plusieurs raisons. En particulier la clause de diplôme de l'Institut d'Urbanisme de Paris ne peut pas jouer pour des personnalités d'un certain âge.

Le Comité, après lecture de la liste des Urbanistes qui demandent leur agrément pour les Territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-mer, et après examen particulier de chaque candidature décide à l'unanimité d'admettre comme Urbanistes suivant les termes du décret du 18 Juin 1946 :

- MM. Louis BRIETCHE, Urbaniste, Architecte D.P.L.G.
- Daniel BADANI, Urbaniste A.E.I.U.P., Architecte D.P.L.G.
(chargé de mission (Côte d'Ivoire))
- Gaston BARDET, Urbaniste D.I.U.P., Architecte D.P.L.G.
- Robert BOY, Urbaniste A.E.I.U.P. Architecte D.P.L.G.
(chargé de mission - Gabon)
- Rémy LE CAISNE, Urbaniste S.F.U., Architecte
- Henri CALSAT, Urbaniste S.F.U. Architecte D.P.L.G.
(chargé de mission - Cameroun)
- Henri CERUTTI, ancien chef du Service d'Urbanisme et d'architecture de l'Indochine, Architecte D.P.L.G.

./.

- MM. Claude LE COEUR - Urbaniste, Architecte D.P.L.G.
Chargé de mission (Guyane)
- Jean COLLET de CANTELOU - Ancien Chef du Service d'Urbanisme et d'Architecture à Madagascar, Architecte D.P.L.G.
- Henri CROUZAT - Urbaniste A.E.I.U.P. Architecte D.P.L.G.
Chargé de mission (Togo)
- Georges DELNOE - Urbaniste, Architecte D.P.L.G.
Chargé de mission (Martinique)
- Jean DE COUTURES - Urbaniste S.F.U. Géomètre D.P.L.G.
- André GUTTON - Urbaniste D.I.U.P. Architecte D.P.L.G.
Chargé de mission (Cap-Vert)
- Paul H E R B É - Urbaniste A.E.I.U.P. Urbaniste du Gouvernement Tunisien, Architecte D.P.L.G.
- Mlle Fanny JOLLY - Urbaniste A.E.I.U.P. Architecte D.P.L.G.
Chargé de mission (Oubangui)
- MM. Jacques LAMBERT - Urbaniste, Architecte D.P.L.G.
Chargé de mission (Cap-Vert)
- Maurice DE LA VIGNÉ Ste SUZANNE, Urbaniste A.E.I.U.P.
Architecte D.P.L.G.
- Clément LISON - Urbaniste A.E.I.U.P., Architecte D.E.T.P. (Martinique)
- Raymond LOPEZ - Urbaniste A.E.I.U.P. Architecte D.P.L.G.
Chargé de mission (Cap-Vert)
- LU VAN NHIEU - Urbaniste du Gouvernement Tunisien, Architecte D.P.L.G.
- Jean NORMAND - Urbaniste A.E.I.U.P. Architecte D.P.L.G.
Chargé de mission (S.F.)
- Paul PASCALON - Inspecteur départemental de l'Urbanisme Architecte D.P.L.G. Chargé de mission (Nouvelle Calédonie)
- Georges PENET - Urbaniste D.I.U.P. Architecte D.E.S.A.
- Louis PINEU - Urbaniste, Professeur à l'Ecole d'Architecture d'Hanoi, Architecte D.P.L.G.
- G.H. PINGUSSON - Urbaniste en Chef de la Sama, Architecte D.P.L.G.
- Clément TAMBUTÉ - Urbaniste A.E.I.U.P. Architecte D.P.L.G.
Chargé de mission (Madagascar)

Le Comité décide que cette liste devra être révisée tous les deux ans et qu'une autre liste de candidats pourra être soumise à son examen dans le courant de l'année.

M. ALURENT propose que l'on ajoute à cette liste en qualité les Urbanistes membres du Comité.

M. le Président remercie M. ALURENT et accepte au nom de tous les membres du Comité.

Cette partie de l'Ordre du Jour étant épuisée, la séance continue par la présentation d'un projet d'aide-mémoire.

./.

d'enquête dont quelques exemplaires sont communiqués à diverses personnalités pour examen et suggestions éventuelles.

Le Président évoque la question des concours d'Architecture. Il est décidé qu'une sous-commission se réunira dès perception du décret pour mettre au point les recommandations générales à cet égard.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 18h.30

-o-

Jacques Duval

Ammutchall

Ammut

LISTES DES PRINCIPALES OPERATIONS D'URBANISME AU BURKINA
FASO (Y COMPRIS OUAGADOUGOU)

ANNEE	DESCRIPTIF DE L'OPERATION	LOCALISATION
1931	PLAN D'URBANISME	BANFORA
1968	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	BARSALOGO
1903	PREMIER PLAN DE BOBO	BOBO
1929	LOTISSEMENT QUARTIER SIKASSO CIRA	BOBO
1929	LOTISSEMENT QUARTIER TOUNOUMA	BOBO
1929	LOTISSEMENT QUARTIER KOKO	BOBO
1929	LOTISSEMENT QUARTIER HAMDALAYE	BOBO
1940	LOTISSEMENT QUARTIER DIARRADOUGOU	BOBO
1940	LOTISSEMENT QUARTIER BOLOMAKOTE	BOBO
1940	LOTISSEMENT QUARTIER ST ETIENNE	BOBO
1945	LOTISSEMENT QUARTIER MEDINA KOURA	BOBO
1945	LOTISSEMENT QUARTIER FARAKAN	BOBO
1945	LOTISSEMENT QUARTIER BINDOUGOUSSO	BOBO
1945	LOTISSEMENT QUARTIER KOUINIMA	BOBO
1945	LOTISSEMENT QUARTIERS CENTRAUX	BOBO
1952	LOTISSEMENT QUARTIER DE LA GARE	BOBO
1952	LOTISSEMENT MARCHÉ CENTRAL	BOBO
1954	LOTISSEMENT QUARTIER ACCART VILLE	BOBO
1965	LOTISSEMENT QUARTIER OUEZZIN VILLE	BOBO
1965	LOTISSEMENT QUARTIER NIENETA	BOBO
1965	LOTISSEMENT ZONE RESIDENTIELLE A	BOBO
1976	LOTISSEMENT ZONE RESIDENCIELLE B	BOBO
1976	LOTISSEMENT QUARTIER COLMA	BOBO
1978	LOTISSEMENT QUARTIER BINDOUGOUSSO	BOBO
1952	PLAN D'URBANISME	BOBO
1975	LOTISSEMENT QUARTIER SOSSORIBOUGOU	BOBO
1972	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	BOULSA
1971	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	BOUSSE
1961	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	BOUSSOUMA
1986	LOTISSEMENT	BOUSSOUMA
1969	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	DJIBO
1959	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	DORI
1960	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	DORI
1934	TRACE AXES DES RUES	FADA
1934	LOTISSEMENT QUARTIER RESIDENTIEL	FADA
1960	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	FADA
1949	PLAN D'URBANISME	FADA
1961	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	GARANGO
1964	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	GARANGO
1984	LOTISSEMENT GOROM-GOROM	GOROM-GOR.
1959	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	GOURCY
1960	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	GOURCY
1959	LOTISSEMENT EXTENSION	KAYA
1961	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	KAYA
1964	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	KAYA
1965	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	KAYA
1977	LOTISSEMENT D'EXTENSION	KAYA
1961	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	KOMBISSIRI
1965	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	KOMBISSIRI

LISTES DES PRINCIPALES OPERATIONS D'URBANISME AU BURKINA
FASO (Y COMPRIS OUAGADOUGOU)

ANNEE	DESCRIPTIF DE L'OPERATION	LOCALISATION
1961	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	KONGOUSSI
1961	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	KONGOUSSI
1973	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	KONGOUSSI
1974	LOTISSEMENT D'EXTENSION	KONGOUSSI
1972	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	KORSIMOGO
1925	PLAN DE LOTISSEMENT	KOUDOUGOU
1954	LOTISSEMENT ZONE INDUSTRIELLE	KOUDOUGOU
1955	LOTISSEMENT QUARTIER ZAKIN	KOUDOUGOU
1955	LOTISSEMENT QUARTIER DAPOYA	KOUDOUGOU
1956	LOTISSEMENT QUARTIER GODIN	KOUDOUGOU
1956	LOTISSEMENT QUARTIER ZAKIN	KOUDOUGOU
1956	LOTISSEMENT QUARTIER SEGEDEGIN	KOUDOUGOU
1956	LOTISSEMENT QUARTIER BURKINA	KOUDOUGOU
1957	PLAN D'ENSEMBLE	KOUDOUGOU
1960	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	KOUDOUGOU
1964	LOTISSEMENT ZONE COMMERCIALE	KOUDOUGOU
1964	LOTISSEMENT KOUDOUGOU NORD	KOUDOUGOU
1971	LOTISSEMENT QUARTIER BURKINA	KOUDOUGOU
1978	LOTISSEMENT CITE VOLTEX	KOUDOUGOU
1961	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	KOUEPELA
1965	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	KOUEPELA
1959	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	LEO
1960	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	LEO
1983	LOTISSEMENT	LEO
1983	LOTISSEMENT	MANE
1954	LOTISSEMENT QUARTIER ADMINISTRATIF	MANGA
1967	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	MANGA
1952	PLAN D'URBANISME/CROUZAT	OUAGA
1955	PLAN D'AMENAGEMENT/PELLISSIER	OUAGA
1926	LOTISSEMENT QUARTIER COMMERCIAL	OUAGA
1926	LOTISSEMENT QUARTIER RESIDENTIEL	OUAGA
1932	LOTISSEMENT QUARTIER COMMERCIAL	OUAGA
1944	LOTISSEMENT QUARTIER DE LA GARE	OUAGA
1946	LOTISSEMENT QUARTIER BILBAMBILI	OUAGA
1950	LOTISSEMENT ANCIEN HYPODROME	OUAGA
1950	LOTISSEMENT QUARTIER SAMANDIN	OUAGA
1950	LOTISSEMENT QUARTIER KOULOUBA	OUAGA
1951	PLAN D'ENSEMBLE	OUAGA
1951	LOTISSEMENT QUARTIER BILBAMBILI	OUAGA
1952	LOTISSEMENT QUARTIER SAINT LEON	OUAGA
1952	LOTISSEMENT QUARTIER SAMANDIN	OUAGA
1952	LOTISSEMENT QUARTIER DAPOYA	OUAGA
1953	LOTISSEMENT QUARTIER INDUSTRIEL	OUAGA
1954	PLAN QUARTIER COMMERCIAL	OUAGA
1954	PLAN D'ENSEMBLE	OUAGA
1954	LOTISSEMENT QUARTIER OUIDI	OUAGA
1954	LOTISSEMENT QUARTIER KOLOGNABA	OUAGA
1954	LOTISSEMENT QUARTIER PASPANGA	OUAGA
1954	LOTISSEMENT QUARTIER BILBAMBILI	OUAGA
1954	LOTISSEMENT QUARTIER TIEDPALOGO	OUAGA

LISTES DES PRINCIPALES OPERATIONS D'URBANISME AU BURKINA
FASO (Y COMPRIS OUAGADOUGOU)

ANNEE	DESCRIPTIF DE L'OPERATION	LOCALISATION
1954	LOTISSEMENT QUARTIER DAPOYA	OUAGA
1955	LOTISSEMENT QUARTIER SAMANDIN	OUAGA
1955	LOTISSEMENT QUARTIER DAPOYA NORD	OUAGA
1955	LOTISSEMENT ZONE COMMERCIALE	OUAGA
1955	LOTISSEMENT QUARTIER LARLE	OUAGA
1955	LOTISSEMENT QUARTIER BAOGHIN	OUAGA
1955	LOTISSEMENT QUARTIER BILBAMBILI	OUAGA
1955	LOTISSEMENT ZONE INDUSTRIEL	OUAGA
1955	LOTISSEMENT QUARTIER KAMSONGHIN	OUAGA
1955	LOTISSEMENT QUARTIER PASPANGA	OUAGA
1955	LOTISSEMENT QUARTIER DE LA GARE	OUAGA
1956	LOTISSEMENT QUARTIER PASPANGA	OUAGA
1956	LOTISSEMENT QUARTIER GOUNGHIN	OUAGA
1956	LOTISSEMENT BILBALOGO	OUAGA
1956	LOTISSEMENT QUARTIER DAPOYA	OUAGA
1957	LOTISSEMENT QUARTIER DAPOYA	OUAGA
1957	LOTISSEMENT QUARTIER BILBAMBILI	OUAGA
1957	LOTISSEMENT DE LA GARE ROUTIERE	OUAGA
1957	LOTISSEMENT QUARTIER KAMSONGHIN	OUAGA
1957	LOTISSEMENT ZONE DES ECOLES	OUAGA
1958	LOTISSEMENT ZONE RESIDENTIEL	OUAGA
1958	LOTISSEMENT QUARTIER SAMANDIN	OUAGA
1958	LOTISSEMENT QUARTIER TIEDPALOGO	OUAGA
1958	LOTISSEMENT QUARTIER GOUNGHIN SUD	OUAGA
1958	LOTISSEMENT QUARTIER KOULOUBA EST	OUAGA
1958	LOTISSEMENT QUARTIER PASPANGA EST	OUAGA
1958	LOTISSEMENT ZONE DE LA MAIRIE	OUAGA
1958	LOTISSEMENT QUARTIER SAMANDIN	OUAGA
1958	LOTISSEMENT QUARTIER DAPOYA	OUAGA
1958	LOTISSEMENT QUARTIER BILBAMBILI	OUAGA
1959	LOTISSEMENT QUARTIER SAMANDIN	OUAGA
1959	LOTISSEMENT QUARTIER LARLE	OUAGA
1959	LOTISSEMENT QUARTIER OUIDI	OUAGA
1959	LOTISSEMENT QUARTIER KOLOGNABA	OUAGA
1959	LOTISSEMENT QUARTIER PASPANGA OUEST	OUAGA
1959	LOTISSEMENT QUARTIER RESIDENTIEL	OUAGA
1960	TRACE AXES RUES DAPOYA BILBAMBILI	OUAGA
1960	LOTISSEMENT QUARTIER TIEDPALOGO	OUAGA
1960	LOTISSEMENT QUARTIER DE LA ROTONDE	OUAGA
1960	LOTISSEMENT QUARTIER GUOUNGHIN SUD	OUAGA
1960	LOTISSEMENT QUARTIER KAMSONGHIN	OUAGA
1961	LOTISSEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE	OUAGA
1961	LOTISSEMENT QUARTIER BILBALGO	OUAGA
1961	LOTISSEMENT QUARTIER BOKIN	OUAGA
1962	LOTISSEMENT OUAGA SUD-OUEST	OUAGA
1963	LOTISSEMENT QUARTIER GOUNGHIN NORD	OUAGA
1963	LOTISSEMENT QUARTIER GANDIN	OUAGA
1963	LOTISSEMENT CAMP MILITAIRE	OUAGA
1963	LOTISSEMENT GARE ROUTIERE	OUAGA
1965	LOTISSEMENT ROUTE DE KAYA	OUAGA

LISTES DES PRINCIPALES OPERATIONS D'URBANISME AU BURKINA
FASO (Y COMPRIS OUAGADOUGOU)

ANNEE	DESCRIPTIF DE L'OPERATION	LOCALISATION
1966	LOTISSEMENT QUARTIER GOUNGHIN NORD	OUAGA
1966	LOTISSEMENT ZONE DE L'UNIVERSITE	OUAGA
1967	LOTISSEMENT QUARTIER ZOGONA I	OUAGA
1969	LOTISSEMENT QUARTIER BOKIN	OUAGA
1970	LOTISSEMENT QUARTIER ZONE DU BOIS	OUAGA
1971	LOTISSEMENT QUARTIER DASSASGO	OUAGA
1972	LOTISSEMENT QUARTIER ZOGONA II	OUAGA
1974	LOTISSEMENT QUARTIER CISSIN	OUAGA
1974	LOTISSEMENT ZONE PILOTE DE CISSIN	OUAGA
1975	LOTISSEMENT D'EXTENSION ZOGONA	OUAGA
1976	LOTISSEMENT ZONE INDUSTRIELLE II	OUAGA
1976	LOTISSEMENT EXTENSION Z.COMMERCIALE	OUAGA
1978	LOTISSEMENT QUARTIER PATTE D'OIE	OUAGA
1978	LOTISSEMENT QUARTIER PISSY	OUAGA
1978	LOTISSEMENT QUARTIER KOSSODO	OUAGA
1979	LOTISSEMENT QUARTIER PATTE D'OIE	OUAGA
1979	LOTISSEMENT QUARTIER KOSSODO	OUAGA
1982	LOTISSEMENT TRAME D'ACCUEIL	OUAGA
1982	LOTISSEMENT QUARTIER CISSIN	OUAGA
1983	LOTISSEMENT D'EXTENSION ZOGONA	OUAGA
1983	LOTISSEMENT QUARTIER PISSY	OUAGA
1984	LOTISSEMENT QUARTIER WAYALGUE	OUAGA
1984	LOTISSEMENT QUARTIER SOMGANDE	OUAGA
1985	LOTISSEMENT D'EXTENSION PATTE D'OIE	OUAGA
1985	LOTISSEMENT QUARTIER WEMTENZA	OUAGA
1985	LOTISSEMENT ZONE ADMINIST. DASSASGO	OUAGA
1985	LOTISSEMENT D'EXTENSION GOUNGHIN	OUAGA
1985	LOTISSEMENT QUARTIER WOGODOGO	OUAGA
1985	LOTISSEMENT D'EXTENSION PISSY	OUAGA
1985	LOTISSEMENT CITE ANII EX-YPELSE	OUAGA
1985	LOTISSEMENT EXTENSION ZOGONA	OUAGA
1985	LOTISSEMENT CITE ANIII EX-BILBAMBIL	OUAGA
1985	LOTISSEMENT QUARTIER WEMTENZA	OUAGA
1985	LOTISSEMENT QUARTIER PISSY	OUAGA
1985	LOTISSEMENT WOGODOGO NONSIN	OUAGA
1985	LOTISSEMENT EXTENSION ZONE DU BOIS	OUAGA
1985	LOTISSEMENT QUARTIER ST SAMUEL	OUAGA
1985	LOTISSEMENT QUARTIER SOMGANDE	OUAGA
1985	LOTISSEMENT EXTENSION CISSIN	OUAGA
1986	LOTISSEMENT CITE AN II	OUAGA
1986	LOTISSEMENT EXTENSION CISSIN	OUAGA
1986	ADOPTION SCHEMA D'AMENAGEMENT	OUAGA
1975	SCHEMA D'AMENAGEMENT SEURA	OUAGA
1962	PLAN OUAGA BUREAU CHOMETTE	OUAGA
1987	EXTENSION LOTISSEMENT SECTEUR 28&29	OUAGA
1986	LOTISSEMENT SECTEUR 14 ET 30	OUAGA
1939	LOTISSEMENT QUARTIER COMMERCIAL	OUAHIGOUYA
1951	LOTISSEMENT ANCIEN HYPODROME	OUAHIGOUYA
1955	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	OUAHIGOUYA
1956	LOTISSEMENT ROUTE DE MOPTI SUD	OUAHIGOUYA

LISTES DES PRINCIPALES OPERATIONS D'URBANISME AU BURKINA
FASO (Y COMPRIS OUAGADOUGOU)

ANNEE	DESCRIPTIF DE L'OPERATION	LOCALISATION
1956	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	OUAHIGOUYA
1956	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	OUAHIGOUYA
1965	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	OUAHIGOUYA
1983	LOTISSEMENT	POUYTENGA
1985	LOTISSEMENT	PISSILA
1972	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	PO
1983	LOTISSEMENT	POURA
1973	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	REO
1986	LOTISSEMENT	SAMBA
1971	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	SAPONE
1967	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	SEGENEGA
1982	LOTISSEMENT TANGHIN	TANGHIN D.
1955	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	TENKODOGO
1957	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	TENKODOGO
1964	LOTISSEMENT D'EXTENSION	TENKODOGO
1979	LOTISSEMENT D'EXTENSION	TENKODOGO
1964	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	TITAO
1958	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	YAKO
1974	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	ZABRE
1961	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	ZINIARE
1965	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	ZINIARE
1985	LOTISSEMENT	ZIOU
1961	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	ZORGHO
1974	LOTISSEMENT D'ENSEMBLE	ZORGHO

LISTE DES PRINCIPALES OPERATIONS D'URBANISME A OUAGADOUGOU

ANNEE	DESCRIPTIF DE L'OPERATION
1926	LOTISSEMENT QUARTIER COMMERCIAL
1926	LOTISSEMENT QUARTIER RESIDENTIEL
1932	LOTISSEMENT QUARTIER COMMERCIAL
1944	LOTISSEMENT QUARTIER DE LA GARE
1946	LOTISSEMENT QUARTIER BILBAMBILI
1950	LOTISSEMENT ANCIEN HYPODROME
1950	LOTISSEMENT QUARTIER SAMANDIN
1950	LOTISSEMENT QUARTIER KOULOUBA
1951	PLAN D'ENSEMBLE
1951	LOTISSEMENT QUARTIER BILBAMBILI
1952	PLAN D'URBANISME/CROUZAT
1952	LOTISSEMENT QUARTIER SAINT LEON
1952	LOTISSEMENT QUARTIER SAMANDIN
1952	LOTISSEMENT QUARTIER DAPOYA
1953	LOTISSEMENT QUARTIER INDUSTRIEL
1954	PLAN QUARTIER COMMERCIAL
1954	PLAN D'ENSEMBLE
1954	LOTISSEMENT QUARTIER OUIDI
1954	LOTISSEMENT QUARTIER KOLOGNABA
1954	LOTISSEMENT QUARTIER PASPANGA
1954	LOTISSEMENT QUARTIER BILBAMBILI
1954	LOTISSEMENT QUARTIER TIEDPALOGO
1954	LOTISSEMENT QUARTIER DAPOYA
1955	PLAN D'AMENAGEMENT/PELLISSIER
1955	LOTISSEMENT QUARTIER SAMANDIN
1955	LOTISSEMENT QUARTIER DAPOYA NORD
1955	LOTISSEMENT ZONE COMMERCIALE
1955	LOTISSEMENT QUARTIER LARLE
1955	LOTISSEMENT QUARTIER BAOGHIN
1955	LOTISSEMENT QUARTIER BILBAMBILI
1955	LOTISSEMENT ZONE INDUSTRIEL
1955	LOTISSEMENT QUARTIER KAMSONGHIN
1955	LOTISSEMENT QUARTIER PASPANGA
1955	LOTISSEMENT QUARTIER DE LA GARE
1956	LOTISSEMENT QUARTIER PASPANGA
1956	LOTISSEMENT QUARTIER GOUNGHIN
1956	LOTISSEMENT BILBALOGO
1956	LOTISSEMENT QUARTIER DAPOYA
1957	LOTISSEMENT QUARTIER DAPOYA
1957	LOTISSEMENT QUARTIER BILBAMBILI
1957	LOTISSEMENT DE LA GARE ROUTIERE
1957	LOTISSEMENT QUARTIER KAMSONGHIN
1957	LOTISSEMENT ZONE DES ECOLES
1958	LOTISSEMENT ZONE RESIDENTIEL
1958	LOTISSEMENT QUARTIER SAMANDIN
1958	LOTISSEMENT QUARTIER TIEDPALOGO
1958	LOTISSEMENT QUARTIER GOUNGHIN SUD
1958	LOTISSEMENT QUARTIER KOULOUBA EST
1958	LOTISSEMENT QUARTIER PASPANGA EST
1958	LOTISSEMENT ZONE DE LA MAIRIE
1958	LOTISSEMENT QUARTIER SAMANDIN

LISTE DES PRINCIPALES OPERATIONS D'URBANISME A OUAGADOUGOU

ANNEE	DESCRIPTIF DE L'OPERATION
1958	LOTISSEMENT QUARTIER DAPOYA
1958	LOTISSEMENT QUARTIER BILBAMBILI
1959	LOTISSEMENT QUARTIER SAMANDIN
1959	LOTISSEMENT QUARTIER LARLE
1959	LOTISSEMENT QUARTIER OUIDI
1959	LOTISSEMENT QUARTIER KOLOGNABA
1959	LOTISSEMENT QUARTIER PASPANGA OUEST
1959	LOTISSEMENT QUARTIER RESIDENTIEL
1960	TRACE AXES RUES DAPOYA BILBAMBILI
1960	LOTISSEMENT QUARTIER TIEDPALOGO
1960	LOTISSEMENT QUARTIER DE LA ROTONDE
1960	LOTISSEMENT QUARTIER GUOUNGHIN SUD
1960	LOTISSEMENT QUARTIER KAMSONGHIN
1961	LOTISSEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE
1961	LOTISSEMENT QUARTIER BILBALGO
1961	LOTISSEMENT QUARTIER BOKIN
1962	LOTISSEMENT OUAGA SUD-OUEST
1962	PLAN OUAGA BUREAU CHOMETTE
1963	LOTISSEMENT QUARTIER GOUNGHIN NORD
1963	LOTISSEMENT QUARTIER GANDIN
1963	LOTISSEMENT CAMP MILITAIRE
1963	LOTISSEMENT GARE ROUTIERE
1965	LOTISSEMENT ROUTE DE KAYA
1966	LOTISSEMENT QUARTIER GOUNGHIN NORD
1966	LOTISSEMENT ZONE DE L'UNIVERSITE
1967	LOTISSEMENT QUARTIER ZOGONA I
1969	LOTISSEMENT QUARTIER BOKIN
1970	LOTISSEMENT QUARTIER ZONE DU BOIS
1971	LOTISSEMENT QUARTIER DASSASGO
1972	LOTISSEMENT QUARTIER ZOGONA II
1974	LOTISSEMENT QUARTIER CISSIN
1974	LOTISSEMENT ZONE PILOTE DE CISSIN
1975	LOTISSEMENT D'EXTENSION ZOGONA
1975	SCHEMA D'AMENAGEMENT SEURA
1976	LOTISSEMENT ZONE INDUSTRIELLE II
1976	LOTISSEMENT EXTENSION Z.COMMERCIALE
1978	LOTISSEMENT QUARTIER PATTE D'OIE
1978	LOTISSEMENT QUARTIER PISSY
1978	LOTISSEMENT QUARTIER KOSSODO
1979	LOTISSEMENT QUARTIER PATTE D'OIE
1979	LOTISSEMENT QUARTIER KOSSODO
1982	LOTISSEMENT TRAME D'ACCUEIL
1982	LOTISSEMENT QUARTIER CISSIN
1983	LOTISSEMENT D'EXTENSION ZOGONA
1983	LOTISSEMENT QUARTIER PISSY
1984	LOTISSEMENT QUARTIER WAYALGUE
1984	LOTISSEMENT QUARTIER SOMGANDE
1985	LOTISSEMENT D'EXTENSION PATTE D'OIE
1985	LOTISSEMENT QUARTIER WEMTENGA
1985	LOTISSEMENT ZONE ADMINIST. DASSASGO
1985	LOTISSEMENT D'EXTENSION GOUNGHIN

LISTE DES PRINCIPALES OPERATIONS D'URBANISME A OUAGADOUGOU

ANNEE

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

1985	LOTISSEMENT QUARTIER WOGODOGO
1985	LOTISSEMENT D'EXTENSION PISSY
1985	LOTISSEMENT CITE ANII EX-YPELSE
1985	LOTISSEMENT EXTENSION ZOGONA
1985	LOTISSEMENT CITE ANIII EX-BILBAMBIL
1985	LOTISSEMENT QUARTIER WEMTENGA
1985	LOTISSEMENT QUARTIER PISSY
1985	LOTISSEMENT WOGODOGO NONSIN
1985	LOTISSEMENT EXTENSION ZONE DU BOIS
1985	LOTISSEMENT QUARTIER ST SAMUEL
1985	LOTISSEMENT QUARTIER SOMGANDE
1985	LOTISSEMENT EXTENSION CISSIN
1986	LOTISSEMENT CITE AN II
1986	LOTISSEMENT EXTENSION CISSIN
1986	ADOPTION SCHEMA D'AMENAGEMENT
1986	LOTISSEMENT SECTEUR 14 ET 30
1987	EXTENSION LOTISSEMENT SECTEUR 28&29

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS : ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES DES MARCHES(1960-1971)

ANNEE	ENTREPRISE	ORIGINE	MONTANT	MARCHE
1960	E.C.A.	E	1197363	ED
1960	S.A.D.E.C.	E	6860419	AO
1960	SO.GE.TEC.	E	1992225	ED
1960	S.F.E.D.T.P.	E	7318763	ED
1960	FOURCHAUD	E	3987705	AO
1960	SO.GE.TEC.	E	1970168	ED
1960	S.F.E.D.T.P.	E	61968153	AO
1960	ORTAL	E	49688175	ED
1960	SAFTRA	E	44524814	AO
1960	L.T.P.A.	E	7838696	ED
1960	SO.GE.TEC.	E	4499726	ED
1960	E.C.A.	E	6250000	ED
1960	S.A.D.E.C.	E	1547578	ED
1960	S.F.E.D.T.P.	E	1877944	AO
1960	S.A.D.E.C.	E	3291000	AO
1960	BONAZZA	E	6196990	AO
1960	BONAZZA	E	4950000	AO
1960	E.C.A.	E	1740000	AO.
1960	S.F.E.D.T.P.	E	2035866	AO
1960	S.A.D.E.C.	E	1373302	AO
1960	BONAZZA	E	2500000	ED
1960	JULIA RICARDO	E	6250000	ED
1960	S.F.E.D.T.P.	E	1484440	ED
1960	FOURCHAUD	E	2600000	ED
1960	SAFTRA	E	6250000	AO
1960	L.T.P.A.	E	1143063	ED
1960	FOURCHAUD	E	6191844	AO
1960	S.F.E.D.T.P.	E	2229367	AO
1960	JULIA RICARDO	E	2853031	ED
1960	E.C.A.	E	5827430	ED
1960	FOURCHAUD	E	6236844	AO
1960	SAFTRA	E	3380000	ED
1960	S.A.D.E.C.	E	1000000	ED
1960	SAFTRA	E	6250000	AO
1960	S.A.D.E.C.	E	2000000	ED
1960	S.F.E.D.T.P.	E	4400000	ED
1960	SAFTRA	E	16950000	AO
1960	S.F.E.D.T.P.	E	1547578	ED
1960	SEJAS	E	11660000	AO
1960	L.T.P.A.	E	1224687	AO
1960	E.C.A.	E	5981876	ED
1960	S.F.E.D.T.P.	E	3215302	ED
1960	L.T.P.A.	E	12219476	ED
1960	S.C.O.M.B.	E	3687141	AO
1960	E.C.A.	E	39433843	AO
1960	S.F.E.D.T.P.	E	1100000	ED
1960	S.F.E.D.T.P.	E	2999999	ED
1960	S.F.E.D.T.P.	E	22400363	ED
1960	S.A. HERSENT	E	9997000	ED
1960	SAFTRA	E	4456995	AO

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS : ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES DES MARCHES(1960-1971)

ANNEE	ENTREPRISE	ORIGINE	MONTANT	MARCHE
1960	E.C.A.	E	4215000	ED
1960	E.C.A.	E	2400000	ED
1960	S.A.D.E.C.	E	2250000	ED
1960	S.A.D.E.C.	E	900000	ED
1960	L.T.P.A.	E	1000000	ED
1960	BONAZZA	E	6196990	AO
1960	S.C.O.M.B.	E	6600000	ED
1960	SAFTRA	E	6250000	AO
1960	SAFTRA	E	6250000	AO
1960	BONAZZA	E	6436990	AO
1960	L.T.P.A.	E	2750000	ED
1960	S.A.D.E.C.	E	1000000	AO
1960	R.GERIPEL	E	1643734	ED
1960	L.T.P.A.	E	4300000	ED
1960	JULIA RICARDO	E	6196990	AO
1960	S.A.D.E.C.	E	1100000	ED
1960	CAPANNA	E	2923427	ED
1960	LANDRAU	E	6199452	AO
1960	BONAZZA	E	6196990	AO
1960	S.F.E.D.T.P.	E	29996927	ED
1960	LANDRAU	E	5700000	ED
1960	L.T.P.A.	E	2977753	ED
1960	EVECHE KOUPELA	N	2400000	ED
1960	S.F.E.D.T.P.	E	3295030	AO
1961	SFEDTP/ECA/LTPA/HR	E	225835746	AO
1961	BONAZZA	E	32418660	AO
1961	S.F.E.D.T.P.	E	4500000	ED
1961	ORTAL	E	49997897	AO
1961	L.T.P.A.	E	4260536	ED
1961	L.T.P.A.	E	5644968	ED
1961	ORTAL	E	64377685	AO
1961	SO.GE.TEC.	E	8000000	ED
1961	S.F.E.D.T.P.	E	2400000	ED
1961	BUSINELLI	E	26629116	ED
1961	COOPER.ARTISANALE	N	2400000	ED
1961	COOPERATIVE A.O	N	800000	ED
1961	S.F.E.D.T.P.	E	4401743	ED
1961	SEJAS	E	3494775	ED
1961	S.F.E.D.T.P.	E	4110000	ED
1961	SAFELEC	EN	600206	ED
1961	SAFELEC	EN	2446820	ED
1961	S.F.E.D.T.P.	E	9500000	ED
1961	S.F.E.D.T.P.	E	1500000	AO
1961	S.A. HERSENT	E	7996000	ED
1961	SEJAS	E	9889500	ED
1961	L.T.P.A.	E	15500000	AO
1961	BUSINELLI	E	2850000	ED
1961	S.F.E.D.T.P.	E	1764900	ED
1961	A.G.P.	E	1130625	ED
1961	S.A.E.	E	1500000	ED

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS : ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES DES MARCHES(1960-1971)

ANNEE	ENTREPRISE	ORIGINE	MONTANT	MARCHE
1961	S.C.O.M.B.	E	1500000	ED
1961	E.C.A.	E	1015400	ED
1961	S.A. HERSENT	E	22143567	AO
1961	S.A. HERSENT	E	2478629	ED
1961	S.A.D.E.C.	E	5993885	ED
1961	SEJAS	E	56676723	AO
1961	HERVAGAUULT	E	878000	AO
1961	S.F.E.D.T.P.	E	112898316	AO
1961	SAFELEC	EN	2422514	ED
1961	SAFELEC	EN	2277372	ED
1961	S.A.D.E.C.	E	17714828	ED
1961	S.A.D.E.C.	E	6680514	ED
1961	S.A.E.B.	E	4692425	ED
1961	S.A.D.E.C.	E	9384850	ED
1961	S.A. HERSENT	E	8982228	ED
1961	E.C.A.	E	6000000	ED
1961	S.A.E.B.	E	46924525	ED
1961	L.T.P.A.	E	7993349	ED
1961	S.A. HERSENT	E	12150000	AO
1961	GEROLAMI	E	3000000	ED
1961	S.A. HERSENT	E	10664656	AO
1961	BONAZZA	E	10000000	ED
1961	E.C.A.	E	10180000	ED
1961	S.F.E.D.T.P.	E	4908000	ED
1961	S.F.E.D.T.P.	E	10798253	ED
1961	SAFELEC	EN	2835787	ED
1961	BEOLET & PARGNY	E	3000000	ED
1961	SAFELEC	EN	1560187	ED
1961	SAFELEC	EN	620000	ED
1961	SAFELEC	EN	876268	ED
1961	S.F.E.D.T.P.	E	3367895	ED
1961	S.F.E.D.T.P.	E	6000000	ED
1961	S.C.O.O.	E	1760000	ED
1961	S.A.E.E.I.	E	8000000	ED
1961	S.N.T.P.	N	3200000	ED
1961	E.C.A.	E	6300000	ED
1961	LANDRAU	E	4000000	ED
1961	S.F.E.D.T.P.	E	1200000	ED
1961	NEVA	E	1166650	ED
1961	L.T.P.A.	E	1200000	ED
1962	S.A.D.E.C.	E	1520000	ED
1962	SO.GE.TEC.	E	1785878	ED
1962	S.A.HERSENT	E	4880000	ED
1962	BONAZZA-GEROLAMI	E	14112480	AO
1962	BONAZZA	E	8500000	ED
1962	L.T.P.A.	E	48322729	AO
1962	SEJAS	E	34996800	AO
1962	E.C.A.	E	8010457	AO
1962	L.T.P.A.	E	3546808	ED
1962	S.A. HERSENT	E	7481183	AO

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS : ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES DES MARCHES(1960-1971)

ANNEE	ENTREPRISE	ORIGINE	MONTANT	MARCHE
1962	S.F.E.D.T.P.	E	5260137	ED
1962	S.F.E.D.T.P.	E	651050	ED
1962	ORTAL	E	4119517	AO
1962	S.F.E.D.T.P.	E	10302771	AO
1962	LEON COMPAORE	N	1981785	ED
1962	S.A.HERSENT	E	2000000	ED
1962	S.F.E.D.T.P.	E	38886265	AO
1962	S.A.HERSENT	E	756500	AO
1962	S.A. HERSENT	E	2000000	ED
1962	BONAZZA	E	1380000	ED
1962	S.F.E.D.T.P.	E	42243196	AO
1962	TECNOA	E	1427000	ED
1962	S.F.E.D.T.P.	E	22741001	ED
1962	TECHNOA	E	2724	AO
1962	E.C.A.	E	1230000	ED
1962	SAFELEC	EN	2002750	ED
1962	SEJAS	E	3500000	ED
1962	S.F.E.D.T.P.	E	122122861	ED
1962	S.F.E.D.T.P.	E	124144999	AO
1962	S.A.E.B.	E	19728731	AO
1962	SAFELEC	EN	1639940	ED
1962	S.F.E.D.T.P.	E	6000000	ED
1962	BUSINELLI	E	4500000	ED
1962	BONAZZA	E	4000000	ED
1962	S.A. HERSENT	E	18320505	ED
1962	S.F.E.D.T.P.	E	3934643	ED
1962	S.A. HERSENT	E	3500000	ED
1962	GEROLAMI	E	928745	ED
1962	VERGER-DELPORTE	E	2349761	ED
1962	S.A.HERSENT	E	4028164	AO
1962	S.A.HERSENT	E	2123392	ED
1962	MESSIARA	E	1556300	AO
1962	S.F.E.D.T.P.	E	1371148	ED
1962	S.F.E.D.T.P.	E	8377450	ED
1962	S.F.E.D.T.P.	E	1277661	ED
1962	S.F.E.D.T.P.	E	6386340	ED
1962	E.C.A.	E	4881336	AO
1962	S.F.E.D.T.P.	E	30376026	AO
1962	E.C.A.	E	13946638	AO
1962	SAFELEC	EN	6832435	ED
1962	SICOVA	E	892415	ED
1962	S.F.E.D.T.P.	E	2000000	ED
1962	S.F.E.D.T.P.	E	9750000	ED
1962	L.T.P.A.	E	23522326	ED
1962	S.F.E.D.T.P.	E	2329555	ED
1962	S.F.E.D.T.P.	E	99974887	ED
1962	S.A. HERSENT	E	43546474	AO
1962	S.C.O.O.	E	1200000	ED
1962	S.F.E.D.T.P.	E	8283860	AO
1962	S.F.E.D.T.P.	E	2940082	ED

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS : ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES DES MARCHES(1960-1971)

ANNEE	ENTREPRISE	ORIGINE	MONTANT	MARCHE
1962	LANDRAU	E	1100000	ED
1962	S.A.E.B.	E	6919065	AO
1963	U.D.E.C.	E	64703058	AO
1963	U.D.E.C.	E	65280657	AO
1963	TRAVAUX AFRIQUE	E	67878457	AO
1963	U.D.E.C.	E	66547055	AO
1963	BONAZZA-GEROLAMI	E	3174570	AO
1963	S.A.D.E.C.	E	21384766	AO
1963	S.A.D.E.C.	E	36834376	AO
1963	S.G.E.	E	1433536	AO
1963	SAFELEC	EN	11972522	ED
1963	L.T.P.A.	E	1843433	ED
1963	SAFELEC	EN	2560950	ED
1963	S.A. HERSENT	E	15928505	ED
1963	YAMEOGO IGNACE	N	7750000	ED
1963	FOURCHAUD	E	21484722	ED
1963	BUSINELLI	E	7611959	AO
1963	BUSINELLI	E	2530000	AO
1963	S.F.E.D.T.P.	E	3923500	ED
1963	SAFELEC	EN	2465157	ED
1963	L.T.P.A.	E	52597010	AO
1963	VERGER-DELPORTE	E	3166310	AO
1963	S.A. HERSENT	E	11954640	AO
1963	S.F.E.D.T.P.	E	103500000	ED
1963	VERGER-DELPORTE	E	1499810	ED
1963	DEGREMONT	E	5468850	ED
1963	S.F.E.D.T.P.	E	25527892	ED
1963	GEROLAMI	E	4000000	ED
1963	SAFELEC	EN	3935520	ED
1963	S.A. HERSENT	E	37958832	AO
1963	L.T.P.A.	E	6000000	ED
1963	S.F.E.D.T.P.	E	48000000	ED
1963	S.A.D.E.C.	E	6000000	ED
1963	BONAZZA	E	6000000	ED
1963	S.C.O.M.B.	E	6000000	ED
1963	S.A.E.B.	E	6000000	ED
1963	S.F.E.D.T.P.	E	1500000	ED
1963	FIOME	E	2522024	AO
1963	S.A. HERSENT	E	11477668	ED
1963	PICARD	E	5161000	AO
1963	S.A. HERSENT	E	9999989	ED
1963	HOLLOPHANE	E	2597996	AO
1963	ISOLTANCH	E	2311984	ED
1963	S.F.E.D.T.P.	E	6289714	ED
1963	S.F.E.D.T.P.	E	31238494	ED
1963	SAFELEC	EN	3907884	ED
1963	S.F.E.D.T.P.	E	24339927	ED
1963	S.F.E.D.T.P.	E	4478802	ED
1963	S.A.HERSENT	E	5692163	ED
1964	TRAVAUX AFRIQUE	E	6480256	AO

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS : ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES DES MARCHES (1960-1971)

ANNEE	ENTREPRISE	ORIGINE	MONTANT	MARCHE
1964	S.F.E.D.T.P.	E	10000000	ED
1964	L.T.P.A.	E	27989458	AO
1964	RICHARD & FRERES	E	2341038	AO
1964	C.F.A.O.	E	2000000	AO
1964	DELPORTE	E	4599190	AO
1964	TECHNIBOIS	E	4405800	AO
1964	F.I.V.	E	3030000	AO
1964	ISOLTANCH	E	4524875	AO
1964	S.F.E.D.T.P.	E	25440000	AO
1964	S.A. HERSENT	E	3082502	ED
1964	S.F.E.D.T.P.	E	4550820	AO
1964	S.F.E.D.T.P.	E	29874188	ED
1964	S.F.E.D.T.P.	E	5996779	ED
1964	FAUBLEE	E	3498530	ED
1964	S.F.E.D.T.P.	E	8895737	ED
1964	S.F.E.D.T.P.	E	2927142	ED
1964	TUNZINI	E	15102040	ED
1964	DUPIN	E	3550792	ED
1964	C.F.A.O.	E	7412572	ED
1964			3815798	ED
1964	DOUBINSKY & FRERES	E	17962920	ED
1964	CROLUS	E	3867000	ED
1964	S.F.E.D.T.P.	E	1446950	ED
1964	DELPORTE	E	2154840	AO
1964	FOURCHAUD	E	14889995	AO
1964	S.A. HERSENT	E	12000000	AO
1964	S.F.E.D.T.P.	E	1933938	ED
1964	VERGER-DELPORTE	E	2947700	ED
1964	S.A. HERSENT	E	1523111	ED
1964	E.C.A.	E	13364295	ED
1964	S.F.E.D.T.P.	E	62643463	ED
1965	ESERCIZIO INDUST.	E	403333504	AO
1965	VERGER-DELPORTE	E	2761940	ED
1965	U.D.E.C.	E	43088429	AO
1965	FOURCHAUD	E	3813640	ED
1965	S.F.E.D.T.P.	E	886685	AO
1965	L.T.P.A.	E	4699084	ED
1965	E.C.A.	E	31194425	AO
1965	ISOLTANCH	E	5631870	AO
1965	F.I.V.		2694900	AO
1965	TECHNIBOIS	E	3818000	AO
1965	A.G.P.	E	2626	AO
1965	S.F.E.D.T.P.	E	5565869	AO
1965	ZAGOURIS	E	2994000	ED
1965	DAVUM	E	9672000	ED
1965	S.F.E.D.T.P.	E	29423011	AO
1965	U.D.E.C.	E	48251919	AO
1965	SAFELEC	EN	2590100	ED
1965	S.F.E.D.T.P.	E	23479639	ED
1965	L.T.P.A./T.AFRIQUE	E	183049531	AO

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS : ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES DES MARCHES(1960-1971)

ANNEE	ENTREPRISE	ORIGINE	MONTANT	MARCHE
1965	STOBAVO	N	1005750	ED
1965	S.F.E.D.T.P.	E	4336959	ED
1965	S.A. HERSENT	E	3775792	ED
1965	S.A. HERSENT	E	2450765	ED
1965	S.C.O.M.B.	E	5706376	ED
1965	E.C.A.	E	29984240	ED
1965	YAMEOGO IGNACE	N	9359723	ED
1966	FOURCHAUD	E	18478818	AO
1966	TECNOA	E	4995400	AO
1966	CASAGRANDE	E	2971367	ED
1966	SO.VO.FE.	N	1404587	AO
1966	A.G.P.	E	1114530	AO
1966	DUPIN	E	2534979	ED
1966	SO.VO.PER.	N	1150108	ED
1966	KAFANDO JEAN	N	4831780	AO
1966	E.C.A	E	46216127	AO
1966	E.C.A.	E	14923752	ED
1966	DUPIN	E	3162418	ED
1966	S.A. HERSENT	E	10872861	ED
1966	A.G.P.	N	1175696	AO
1966	C.F.A.O.	E	8779480	ED
1966	ZAGOURIS	E	6866591	AO
1966	C.F.A.O.	E	1646105	ED
1966	TECHNIBOIS	E	1002528	ED
1966	SO.VO.PER.	N	1248244	ED
1966	FOURCHAUD	E	15722226	AO
1966	S.I.R.E.C.	E	8561989	AO
1966	S.A. HERSENT	E	6380913	AO
1966	NEVA	E	2706604	AO
1966	CEROLAMI	E	3500000	ED
1966	U.D.E.C.	E	75691	AO
1967	MARCHAUD - BOTELLA	E	1009800102	AO
1967	S.A.T.O.M.	E	119999990	AO
1967	I.T.S. (CONSORSIUM)	E	1733507	AO
1967	SCHRODER	E	130701529	ED
1967	U.D.E.C.	E	379868000	AO
1967	S.A.T.O.M.	E	144686531	AO
1967	S.A.E.E.I.	E	3362944	AO
1967	NEVA	E	3072000	AO
1967	ZAGOURIS	E	2500000	AO
1967	S.O.V.E.	E	4579708	AO
1967	ZAGOURIS	E	4639428	AO
1967	OUATTARA BAKARY	N	1359406	AO
1967	U.D.E.C.	E	3800000	AO
1968	BRISSAUD	E	3334345	ED
1968	E.G.E.C.	E	3691051	AO
1968	VERGER-DELPORTE	E	4563495	ED
1968	FOURCHAUD	E	14618430	AO
1968	TECHNIBOIS	E	15723225	AO
1968	RHEIN-RUHR	E	0	ED

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS : ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES DES MARCHES(1960-1971)

ANNEE	ENTREPRISE	ORIGINE	MONTANT	MARCHE
1968	B.E.G.E.C.	E	3583230	AO
1968	U.D.E.C.	E	14797211	AO
1968	ZAGOURIS	E	7289400	AO
1968	NEVA	E	2623000	ED
1968	B.E.G.E.C.	E	9687060	AO
1968	U.D.E.C.	E	7500000	ED
1968	U.D.E.C.	E	30614475	AO
1968	ZAGOURIS	E	3963876	ED
1968	BIKIENGA N.	N	1237534	ED
1968	ATELIER PEINTOL	E	1071500	ED
1968	NEVA	E	9687060	AO
1968	ZAGOURIS	E	74391747	AO
1968	U.D.E.C.	E	24918379	AO
1969	VOLTELEC	N	2329886	ED
1969	YAMEOGO IGNACE	N	2300000	AO
1969	YAMEOGA IGNACE	N	15958039	ED
1969	S.F.E.D.T.P.	E	27576113	AO
1969	S.A.T.O.M.	E	14733104	ED
1969	KOULIBALY DANIEL	N	1482478	AO
1969	KOULIBALY DANIEL	N	9300000	AO
1969	E.G.E.C.B.	N	3219721	AO
1969	NEVA	E	15345045	AO
1969	U.D.E.C.	E	2000000	ED
1969	S.O.V.E.	E	1993122	ED
1969	U.D.E.C.	E	1272294	ED
1969	B.E.G.E.C.	E	6992246	AO
1969	G.T.E.	E	187798813	AO
1969	S.O.V.E.	E	4438335	AO
1969	ISOLETANCH	E	21829176	AO
1969	BELLAN	E	2208225	AO
1969	RICHARD & FRERES	E	9957265	AO
1969	TECHNIBOIS	E	64045610	AO
1969	Mr FAUBLEE	E	14206597	AO
1969	CROLUS	E	2987757	ED
1969	S.O.V.E.	E	4438335	AO
1969	B.E.G.E.C.	E	9328561	AO
1970	B.C.E.O.M.	E	19000000	ED
1970	S.B.CO.BA.KO	N	1313353	ED
1970	S.F.E.D.T.P.	E	24999994	AO
1970	YAMEOGO IGNACE	N	10347844	AO
1970	TALADIA NASSOURI	N	11578242	AO
1970	JEAN LEFEVRE	E	693372832	AO
1970	L.N.B.T.P.	N	9900000	ED
1970	SO.GE.TEC	E	5000000	ED
1970	L.N.B.T.P.	N	5000000	ED
1970	TRAVAUX AFRIQUE	E	12522663	ED
1970	SECOBAKO/KAFANDO/	N	19827728	AO
1970	YAMEOGO IGNACE	N	10017903	AO
1970	YAMEOGO IGNACE	N	2000000	AO
1970	YAMEOGO IGNACE	N	13000000	AO

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS : ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES DES MARCHES (1960-1971)

ANNEE	ENTREPRISE	ORIGINE	MONTANT	MARCHE
1970	SE.CO.BA.KO	N	2920811	AO
1970	S.O.V.E.	E	1437036	ED
1970	SE.CO.BA.KO	N	2361623	AO
1970	S.O.V.E.	N	3000000	AO
1970	SE.CO.BA.KO	N	4000000	AO
1970	OUILIO	N	2661231	AO
1970	SE.CO.BA.KO.	N	1247581	AO
1970	OUILIO	N	2811215	AO
1970	OUILIO MOUMOUNI	N	7000000	ED
1970	ZAGOURIS	E	81855914	AO
1970	KAFANDO J.	N	19936493	AO
1970	KAFANDO JEAN	N	4294446	ED
1970	OUILIO MOUMOUNI	N	1705554	AO
1970	VERGER -DELPORTE	E	44275000	AO
1970	U.D.E.C.	E	19000000	ED
1970	S.C.O.O.	E	1418509	AO
1971	IMA HERVE	N	3074984	AO
1971	L.T.P.A/TRT	E	86917052	AO
1971	U.D.E.C.	E	10000000	ED
1971	L.N.B.T.P.	N	4000000	ED
1971	B.C.E.O.M.	E	47254599	ED
1971	U.D.E.C.	E	1583000	ED
1971	TIEMOKO TRAORE	N	9547679	AO
1971	KONKOBO DIABATE	N	8972150	AO
1971	DIABATE/KONKOBO	N	4797987	ED
1971	OUILIO MOUMOUNI	N	12200000	AO
1971	YAMEOGO IGNACE	N	2209139	ED
1971	CROLUS	E	21603026	ED
1971			5142313	AO
1971	OUILIO MOUMOUNI	N	4944866	ED
1971	KOMI ALBERT	N	2499797	ED
1971	S.O.V.E.	N	2995100	ED
1971	SE.CO.BA.KO.	N	29051524	ED
1971	SE.CO.BA.KO	N	2562702	AO
1971	SE.CO.BA.KO	N	2562702	AO
1971	TRAORE T.	E	4372388	AO
1971	VOLTELEC	N	9621460	ED
1971	CICA	E	1971479	ED
1971	TECHNIBOIS	E	12711680	ED
1971	HERLICQ	E	33027300	AO
1971	PEYRISSAC	E	19051136	AO
1971	OUOBA FRANCIS	N	7614925	AO
1971	DIABATE	N	1946475	AO
1971	SE.CO.BA.KO.	N	3063848	AO
1971	SE.CO.BA.KO.	N	21527025	AO
1971	CROLUS	E	12000000	ED
1971	IMA HERVE	N	3560515	AO
1971	OUILIO	N	8799534	AO
1971	U.D.E.C.	E	10403530	ED
1971	BEOLET	E	10000000	ED

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS : ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES DES MARCHES (1960-1971)

ANNEE	ENTREPRISE	ORIGINE	MONTANT	MARCHE
1971	SE.CO.BA.KO	N	4895439	ED
1971	SE.CO.BA.KO	N	8000000	ED
1971	YAMEOGO IGNACE	N	8000000	ED
1971	SE.CO.BA.KO	N	2542197	ED
1971	YAMEOGO IGNACE	N	10046188	ED
1971	SATOM/LTPA	E	37056481	AO
1971	ST HERLICQ	E	4203585	ED
1971	MOREL	E	6345450	AO
1971	U.D.E.C.	E	6207965	ED
1971	UDEC/SERH	E	58622066	ED
1971	YAMEOGO IGNACE	N	10056730	AO

LISTES DES PRINCIPAUX TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS : ENTREPRISES ATTIBUTAIRE DES MARCHES
(1987-1988)

ANNEE	OBJET	ENTREPRISE	ORIGINE	MONTANT
1986	ADDUCTION D'EAU	KEMP LAURITZEN	E	782927360
1986	SIEGE DE L'ONBAH	FADOU L TECHNIBOIS	N	287822837
1986	VRD UNIVERSITE	EGETRA	I	81105520
1986	REFECTION CENTRE MEDICAL	SOGEKAF	N	49081350
1986	2 BUREAUX	E.B.H	N	13512843
1986	PAVILLON D'HOSPITALISAT $\frac{1}{2}$	ORD YATENGA	N	10000000
1986	ORD DE L'EST	DERME ALY	N	10486965
1986	ECOLE FORESTIERE	SO.GE.KAF.	E	36370684
1986	COMPIENGA LOT 3	CLEMESSY	E	1214815000
1986	VRD ZONE LOTIE		N	42666688
1986	REFORCEMENT ELECT. Z.I	S.E.E.E.	E	316835450
1986	AGRANDISSEMENT ABATTOIR	KANAZOE OUMAROU	N	173541814
1986	325 FORAGES	S.A.E.D.	N	98774895
1986	ADDUCTION D'EAU	E.C.K.A.F.	N	56122854
1986	BUREAUX CNSS	E.G.C.P.S.	N	86534773
1986	PROJET HYDRAULIQUE	E.C.H.A.	N	51857800
1986	PROJET HYDRAULIQUE	SOL CONFORT	N	84968574
1986	BUREAU CNSS	ECB/DOUMBIA	N	80438912
1986	HYDRAULIQUE VILLAGEOISE	ZONGO PASCAL	N	48190769
1986	BUREAU CNSS	SO.GE.KAF	N	96561318
1986	PROJET DOUNA	DELGROMA	E	65050000
1986	ADDUCTION D'EAU 7 CENTRES	S.A.E.L.	N	148859478
1986	AVANT PROJET NOUBIEL	COYE & BELIER	E	36545000
1986	VILLAS CITE AN IV	NAGEP	N	212698091
1986	24 VILLAS CITE AN IV A	E.R.O.F.	N	256453200
1986	TRAVAUX CITE UNIVERSIT-	LE MOBILIER	E	65639176
1986	TRAVAUX CITE UNIVERST-	LE MOBILIER	E	39863188
1986	OUVRAGE D'ART	S.A.T.O.M.	E	396925328
1986	REHABILITATION STATION	SEMCO	E	100495269
1986	PDR FADA	SOFIBI	E	30782911
1986	300 POMPES	DIAFA	I	167824230
1986	230 FORAGES	CWE	E	366626400
1986	52 FORAGE AVV		I	139708725
1986	HYDRAULIQUE	GEBRUEDER STEFFEN	E	216638300
1986	CONTROLE AV.BASSAWARGA	SCHROEDER-PLANUNG	E	120934486
1986	SIEGE ONAC	SOFIBI	E	92580620
1986	OUVRAGE FARA POURA	GDEIRI	E	36000000
1986	8 LABORATOIRES DE LYCEE	E.I.P.S.	N	46263998
1986	8 LABO DE LYCEE	N.A.G.E.	N	47485518
1986	18 LABO DE LYCEE	ECKAF	N	169657049
1986	ROUTE BOBO ORODARA	GAUFF INGENIEURIE	E	216784500
1986	FORAGE	FORACO	I	154000000
1987	EXTENSION CENTRE FORMAT $\frac{1}{2}$	E.B.H/SATRAC	N	16570714
1987	REFECTION BATIMENT	SOL CONFORT & DECO	N	8374872
1987	2 BUREAUX	E.B.H.	N	13512843
1987	BUREAU PROJET KARITE	ZONGO PASCAL	N	15299417
1987	BATIMENT CRPA MOUHOUN	SOGENI	N	13013583
1987	MARCHE CENTRAL: FINITION	DPETK(TOURISME)	N	17112601
1987	LOTISSEMENT SECT 28 & 29	I.G.B.	N	18574206

LISTES DES PRINCIPAUX TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS : ENTREPRISES ATTIBUTAIRE DES MARCHES
(1987-1988)

ANNEE	OBJET	ENTREPRISE	ORIGINE	MONTANT
1987	SMI SAMANDIN	T.M.B.E.	N	9531847
1987	ATELIER DE TRANSFORMATION	E.F.Y.G.Y.	N	11020581
1987	REFECTION BATIMENT INSD	SOGEREP	N	5741025
1987	ACHEVEMENT THEATRE POPUL.	SANDWIDI C.	N	16523028
1987	CLOTURE HIPPODROME	E.C.H.A.	N	17863846
1987	STUDIO TELEVISION	FADOUL TECHNIBOIS	N	18984254
1987	ENTREPOT OFNACER	SOL CONFORT	N	14503343
1987	AUBERGE POPULAIRE	SODIBHA	N	22719218
1987	TRAVAUX ECOLE POLICE	E.C.A.M.	N	95502
1987	THEATRE POPULAIRE	E.C.A.H.	N	5971550
1987	SALLE DE LECTURE	KADSONDO JUSTIN	N	8613035
1987	TRAVAUX DIVERS CENOU	SANDWIDI C.	N	35323883
1987	SERVICE PSYCHIATRIQUE	YARO MARCEL	N	9000000
1987	CITE UNIVERSITAIRE	SANDWIDI C.	N	378071546
1987	PLAINE DE DOUNA	MALHER/SERAGRI	E	1126915000
1987	CITE UNIVERSITAIRE	E.M.B.T.P.	N	335445358
1987	LOTISSEMENT SECTEUR 28	BRIGADE TOPOGRAPH.	N	29719598
1987	ASSAINISSEMENT	ONEA	N	85900000
1987	ADDUCTION D'EAU CITE	ONEA	N	21501315
1987	IMMEUBLE CITE AN IV	E.C.H.A	N	95000000
1987	VILLAS CITE AN IV A	G.E.B.	N	190000000
1987	PISTE ORD EST	SERAGRI	E	915660000
1987	PROJET DOUNA	SERAGRI	E	1954498325
1987	ELECTRIFICATION C.U	SOGETEL	E	43025954
1987	SURVEILLANCE TRAVAUX	GAUFF INGENIEURIE	E	406433770
1987	HYDRAULIQUE YATENGA		N	119925000
1987	140 FORAGES	DR ING WALTER INLL	E	138457500
1987	EXECUTION 60 FORAGES	FORACO	E	154000000
1987	ADDUCTION D'EAU	I.KRUGER	E	65360000
1987	MAGASIN OFNACER	E.B.C.B.	N	28644908
1987	PROJET DE TELECOMMUNICAT $\frac{1}{2}$	LIS CABLES DE LYON	E	73195790
1987	LOTISSEMENT SECT 14 ET 30	BRIGADE TOPOGRAPH-	E	33021775
1987	REFECTION AV.BASSAWARGA	OK/SATOM/COLAS	EN	0
1987	CENTRE MEDICAL DE KAYA	SOL CONFORT	N	33704483
1987	PROJET EDUCATION III	KAFANDO	N	2867520
1987	PROJET EDUCATION III	HAGE JOSEPH	E	6415260
1987	PROJET EDUCATION III	FADOUL TECHNIBOIS	N	28209870
1987	PROJET EDUCATION III	HAGE JOSEPH	E	10133375
1987	PROJET EDUCATION III	KOUBATENGA	N	19963980
1987	PROJET EDUCATION III	FADOUL TECHNIBOIS	N	25974864
1987	PONT DE LA LERABA	KANAZOE OUMAROU	N	485593350
1987	ECOLE	KAFANDO	N	32642000
1987	ECOLE	HAGES JOSEPH	E	43653600
1987	CHEMIN DE FER KAYA	S.I.B.M.	E	181800000
1987	MAGASIN IPB	E.N.C.B.	N	40184153
1987	23 VILLAS CITE AN IV	NAGEP	N	184000000
1987	MAGASINS OFNACER	E.B.C.B	N	28644908
1987	MAGASINS OFNACER	SOL CONFORT	N	104784628
1987	BUREAU LABO KAMBOINSIN	E.C.H.A.	N	21640748

LISTES DES PRINCIPAUX TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS : ENTREPRISES ATTIBUTAIRE DES MARCHES
(1987-1988)

ANNEE	OBJET	ENTREPRISE	ORIGINE	MONTANT
1987	COMPLEXE D'ELEVAGE	ECKAF	N	27892352
1987	INSPECTION PRIMAIRE	BAMOGO ALASSANE	N	13307801
1987	INSPECTION PRIMAIRE	TIGER PEINTURE	N	5572858
1987	AEROPORT DE BOBO	COLAS	E	811916750
1987	SURVEILLANCE BITUMAGE	B.C.E.O.M.	E	112101066
1987	SURVEILLANCE PONT LERABA	SCHROEDER PLANUNG	E	101470271
1987	COMPLEXE D'ELEVAGE	SANDWIDI C.	N	68798901
1987	MARCHE CENTRAL:TERRASSEM-	COLAS	E	218000000
1987	MARCHE CENTRAL:VOIRIE	S.E.T.A.O	E	400000000
1987	MARCHE CENTRAL:STAT.EPURA	S.E.T.A.O	E	3299088476
1987	MARCHE CENTRAL:VOIRIE	SCET	E	26800000
1987	MARCHE CENTRAL:ART	D.L.M	E	9000000
1988	DPS ELECTRIFICATION	SONABEL	N	29897743
1988	UNITE DE PLANIFICATION	YARO MARCEL	N	900000
1988	UNITE DE PLANIFICATION	SERTG	N	11627155
1988	UNITE DE PLANIFICATION 1	NABA JEAN	N	22543651
1988	28 VILLAS CITE AN IV	E.R.O.F.	N	295484619
1988	UNITE DE PLANIFICATION	SANOU YAKOUBA	N	17348048
1988	UNITE DE PLANIFICATION	E.T.T.B.	N	10724020
1988	UNITE DE PLANIFICATION	E.G.B.	N	20134605
1988	24 VILLAS CITE AN IV A	E.R.O.F	N	256453200
1988	PROJET EDUCATION III	ZONGO MICHEL	N	23738400
1988	TERRAIN DE SPORT	SACHE	E	8396750
1988	ANNEXE DE LA D.O.B	N.E.C.	N	8753040
1988	MARCHE CENTRAL:RUES	SCET	E	68695080
1988	MARCHE CENTRAL:CONTROLE	SCET	E	368800000
*** Total ***				2071E+10

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS SELON LEUR LOCALISATION.

ANNEE	OBJET	MONTANT	LOCALISATION
1960	2 PARCS A VACCINATION	1197363	
1960	CONSTRUCTION 7 LOGEMENTS	6860419	
1960	ETUDE ROUTE GANPANA KAYA	1992225	
1960	ROUTE KAYA YAKO	7318763	
1960	ROUTE TITAO BATONDO	3987705	
1960	ETUDE ROUTE OUESSA BOROMO	1970168	
1960	TRAVAUX ROUTE OUAGA-NIGER	61968153	
1960	TRAVAUX ROUTE OUAGA PO	49688175	
1960	OUVRAGE ROUTE OUAGA PO	44524814	
1960	TRAVAUX ROUTE TENKO WARGA	7838696	
1960	TRAVAUX D'ETUDE RI6	4499726	
1960	POSTE ADMINISTRATIF	6250000	ARBINDA
1960	LOGEMENT ECONOMIQUE	1547578	BARSALOGHO
1960	4 PARCS A VACCINATION	1877944	BOGANDE
1960	MATERNITE ET LOGEMENT	3291000	BOULSA
1960	POSTE ADMINISTRATIF	6196990	COMIYANGA
1960	2BATIMENTS ADMINISTRATIFS	4950000	DIAPAGA
1960	4 PARCS A VACCINATION	1740000	DJIBO
1960	PARCS A VACCINATION	2035866	DORI
1960	DISPENSARE	1373302	DOUDOULMA
1960	CONSTRUCTION D'UNE PRISON	2500000	FADA
1960	POSTE ADMINISTRATIF	6250000	FARA
1960	MAISON DES JEUNES	1484440	KAYA
1960	BLOC SANITAIRE	2600000	KAYA
1960	POSTE ADMINISTRATIF	6250000	KOKOLOGHO
1960	2 PARCS A VACCINATION	1143063	KOMBISSIRI
1960	POSTE ADMINISTRATIF	6191844	KORSIMORO
1960	POSTE VETERINAIRE	2229367	KOUPELA
1960	CAMPMENT DE LEO	2853031	LEO
1960	2 CENTRES D'HEBERGEMENT	5827430	LEO/OUESSA
1960	POSTE ADMINISTRATIF	6236844	MANE
1960	PAVILLON D'HABITATION	3380000	MANGA
1960	LOGEMENT POUR INSTITUTEUR	1000000	NAMSIGIRI
1960	POSTE ADMINISTRATIF	6250000	NANORO
1960	DISPENSARE MATERNITE	2000000	NASIGHI
1960	BUREAUX MAIN D'OEUVRE	4400000	OUAGA
1960	CONSERVATION FONCIERE	16950000	OUAGA
1960	BUREAUX PERCEPTION	1547578	OUAGA
1960	ECOLE D'ADMINISTRATION	11660000	OUAGA
1960	TRAVAUX COLLEGE DE OUAGA	1224687	OUAGA
1960	LOGEMENTS ET DORTOIR	5981876	OUAGA
1960	CLOTURE DE 7 VILLAS	3215302	OUAGA
1960	PAVILLON DIR. E.N.A.	12219476	OUAGA
1960	CENTRE D'HEBERGEMENT	3687141	OUAGA
1960	BATIMENT PERSONNEL HAUT C	39433843	OUAGA
1960	CLOTURE PALAIS	1100000	OUAGA
1960	TERRASSEMENT ROUTE	2999999	OUAGA
1960	ELARGISSEMENT PK 20	22400363	OUAGA
1960	INSPECTION PRIMAIRE	9997000	Ouahigouya
1960	BATIMENTS COURS NORMAL	4456995	Ouahigouya

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS SELON LEUR LOCALISATION.

ANNEE	OBJET	MONTANT	LOCALISATION
1960	CENTRE D'HEBERGEMENT	4215000	OUAHIGOUYA
1960	PAVILLON D'HABITATION	2400000	OUAHIGOUYA
1960	DISPENSARE MATERNITE	2250000	OUESSA
1960	LOGEMENT A PEBOORE	900000	PEBOORE
1960	PARC A VACCINATION	1000000	PIEGA
1960	POSTE ADMINISTRATIF	6196990	PISSILA
1960	3 CENTRES D'HEBERGEMENT	6600000	PO/BITOU/SANGA
1960	POSTE ADMINISTRATIF	6250000	POUNI
1960	POSTE ADMINISTRATIF	6250000	SABOU
1960	POSTE ADMINISTRATIF	6436990	SEBBA
1960	ECOLE	2750000	SOUROUGOUBILA
1960	2 PARCS A VACCINATION	1000000	TENADO
1960	ELECTRIFICAT $\frac{1}{2}$ CENTRE COMM	1643734	TENKO
1960	CENTRE D'HEBERGEMENT	4300000	TENKODOGO
1960	POSTE ADMINISTRATIF	6196990	TIEBELE
1960	LOGEMENT	1100000	TIEBELE
1960	MATERNITE	2923427	TIEBELE
1960	POSTE ADMINISTRATIF	6199452	TIKARE
1960	POSTE ADMINISTRATIF	6196990	TOUGOURI
1960	BARRAGE DE TOUGOURI	29996927	TOUGOURI
1960	DISPENSARES ET LOGEMENT	5700000	YAKO
1960	CENTRE D'HEBERGEMENT	2977753	ZABRE
1960	DISPENSARE LOGEMENT	2400000	ZABRE
1960	MATERNITE	3295030	ZORGHO
1961	43 FORMATIONS SCOLAIRES	225835746	
1961	7 FORMATIONS SCOLAIRES	32418660	
1961	EXTENSION CHAUSSEE	4500000	
1961	TRAVAUX ROUTE FADA PORGO	49997897	
1961	AMENAGEMENT ROUTE TENKO-	4260536	
1961	TRAVAUX ROUTE DE KONGOUSI	5644968	
1961	TRAVAUX RN 6	64377685	
1961	ETUDE ROUTE KOUDOUGOU	8000000	
1961	DISPENSARE DE BOUSSOUMA	2400000	BOUSSOUMA
1961	COURS COMPLEMENTAIRE	26629116	FADA
1961	AGRANDISSEMENT ECOLE	2400000	GOURCY
1961	LOGEMENT A LAGO	800000	GOURCY
1961	DEVERSOIR D'UN BARRAGE	4401743	KAYA
1961	IMMEUBLE ANCIENS COMBAT-	3494775	OUAGA
1961	DEMOLITION BATIMENTS	4110000	OUAGA
1961	RACCORDEMENT ELECTRIQUE	600206	OUAGA
1961	ADDUCTION D'EAU M.O	2446820	OUAGA
1961	AGRANDISSEMENT A.N.	9500000	OUAGA
1961	POSTE DE GARDE ASSEMBLEE	1500000	OUAGA
1961	CENTRE RECEPTEUR PTT	7996000	OUAGA
1961	CENTRE D'APPAREILLAGE	9889500	OUAGA
1961	IMMEUBLE SERVICE TOPO.	15500000	OUAGA
1961	BATIMENT ANNEXE DOMAINE	2850000	OUAGA
1961	CLOTURE MAIN D'OEUVRE	1764900	OUAGA
1961	REPARATION IMMEUBLES	1130625	OUAGA
1961	RENFORCEMENT PTT	1500000	OUAGA

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS SELON LEUR LOCALISATION.

ANNEE	OBJET	MONTANT	LOCALISATION
1961	TRAVAUX POLICE	1500000	OUAGA
1961	REPARATION AMBASSADE FR.	1015400	OUAGA
1961	MAISON DE LA RADIO	22143567	OUAGA
1961	CENTRE EMETTEUR	2478629	OUAGA
1961	CENTRE DE CINEMA	5993885	OUAGA
1961	LYCEE NATIONAL	56676723	OUAGA
1961	TRAVAUX CENTRE APPRENTIS-	878000	OUAGA
1961	HOTEL I. DE OUAGA	112898316	OUAGA
1961	ADDUCTION EAU C.DE GARDE	2422514	OUAGA
1961	ELECTRIFICAT ¹ / ₂ C.DE GARDE	2277372	OUAGA
1961	VILLAS POUR COOPERANTS	17714828	OUAGA
1961	VILLA POUR L'ECOLE N.	6680514	OUAGA
1961	VILLA ASSEMBLEE NATIONALE	4692425	OUAGA
1961	VILLAS ASSEMBLEE N.	9384850	OUAGA
1961	VILLA DU PRESIDENT DE A.N	8982228	OUAGA
1961	VILLA DES HOTES	6000000	OUAGA
1961	VILLA CHEF DE CABINET A.N	46924525	OUAGA
1961	VILLA SECRETAIRE A.N	7993349	OUAGA
1961	LOGEMENTS POUR MEDECINS	12150000	OUAGA
1961	VILLA POUR LA DOUANE	3000000	OUAGA
1961	2 VILLAS POUR MINISTRES	10664656	OUAGA
1961	VILLAS A LA ROTONDE	10000000	OUAGA
1961	2 VILLAS POUR MINISTRES	10180000	OUAGA
1961	CANTONNEMENT C.DE GARDE	4908000	OUAGA
1961	CANTONNEMENT C.DE GARDE	10798253	OUAGA
1961	TRAVAUX BD CIRCUL.ROTONDE	2835787	OUAGA
1961	ASSAINISSEMENT ET VOIRIE	3000000	OUAGA
1961	EXTENSION ADDUCTION D'EAU	1560187	OUAGA
1961	EXTENSION ECLAIRAGE URB.	620000	OUAGA
1961	ECLAIRAGE ROTONDE	876268	OUAGA
1961	TRAVAUX DE VOIRIE ROTONDE	3367895	OUAGA
1961	VOIRIE PLACE DE LA GARE	6000000	OUAGA
1961	2 LOGEMENTS	1760000	OUAHIGOUYA
1961	RESEAU BASSE TENSION	8000000	OUAHIGOUYA
1961	VOIRIE ASSAINISSEMENT	3200000	OUAHIGOUYA
1961	POSTE ADMINISTRATIF	6300000	OUESSA
1961	DISPENSARE DE SEGUENEGA	4000000	SEGUENEGA
1961	LOGEMENT POUR INSTITUTEUR	1200000	TENKODOGO
1961	LOGEMENT A ZABRE	1166650	ZABRE
1961	LOGEMENT A ZIOU	1200000	ZIOU
1962	RENFORCEMENT PONT	1520000	
1962	ETUDE ROUTE FADA	1785878	
1962	TRAVAUX ROUTE LEO	4880000	
1962	SERVICES GRANDES ENDEMIES	14112480	
1962	MARCHE DE FADA	8500000	FADA
1962	CENTRE DE FORMATION	48322729	KAMBOINSIN
1962	COURS COMPLEMENTAIRE	34996800	KAYA
1962	SERVICE GRDES ENDEMIES	8010457	KAYA
1962	AMENAGEMENT JARDIN A.N.	3546808	OUAGA
1962	AMENAGEMENT ASSEMBLEE N.	7481183	OUAGA

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS SELON LEUR LOCALISATION.

ANNEE	OBJET	MONTANT	LOCALISATION
1962	AGRANDISSEMENT ASSEMBLEE	5260137	OUAGA
1962	DEMOLIT ¹ / ₂ ANCIENS BUREAUX	651050	OUAGA
1962	HOTEL DES POSTES	4119517	OUAGA
1962	HOTEL DES POSTES	10302771	OUAGA
1962	CLOTURE ASSEMBLEE NAT.	1981785	OUAGA
1962	GARAGE ASSEMBLEE N.	2000000	OUAGA
1962	HOTEL DES POSTES	38886265	OUAGA
1962	CLOTURE MAISON RADIO	756500	OUAGA
1962	GARAGE ADMINISTRATIF	2000000	OUAGA
1962	BATIMENT POUR LA DOUANE	1380000	OUAGA
1962	HOTEL DES POSTES	42243196	OUAGA
1962	TRAVAUX BATIMENTS ADMINI-	1427000	OUAGA
1962	BUREAUX DIRECTION DOUANE	22741001	OUAGA
1962	MAISON DE LA RADIO	2724	OUAGA
1962	AGRANDISSEMENT STADE	1230000	OUAGA
1962	TRAVAUX RADIO DIFFUSION	2002750	OUAGA
1962	AGRANDISSEMENT CNJF	3500000	OUAGA
1962	HOTEL INDEPENDANCE	122122861	OUAGA
1962	HOTEL INDEPENDANCE	124144999	OUAGA
1962	CENTRE DE TANNAGE	19728731	OUAGA
1962	ELECTRIFICATION VILLAS	1639940	OUAGA
1962	VILLA DIRECTEUR DOUANE	6000000	OUAGA
1962	3 VILLAS POUR LA DOUANE	4500000	OUAGA
1962	VILLA POUR MINISTRE	4000000	OUAGA
1962	HOTEL DES DEPUTES	18320505	OUAGA
1962	LOGEMENT	3934643	OUAGA
1962	CONSTRUCTION VILLA	3500000	OUAGA
1962	REFECTION VILLAS	928745	OUAGA
1962	PRESIDENCE	2349761	OUAGA
1962	JARDIN PRESIDENCE & A.N.	4028164	OUAGA
1962	JARDIN PRESIDENCE	2123392	OUAGA
1962	PRESIDENCE TRAVAUX	1556300	OUAGA
1962	MAGASIN ANNEXE PRESIDENCE	1371148	OUAGA
1962	CLOTURE PRESIDENCE	8377450	OUAGA
1962	BUANDERIE PALAIS P.	1277661	OUAGA
1962	ROUTE OUAGA PO	6386340	OUAGA
1962	PAVILLON DE PSYCHIATRIE	4881336	OUAGA
1962	HOPITAL YALGADO	30376026	OUAGA
1962	PAVILLONS HOPITAL	13946638	OUAGA
1962	ADDUCTION D'EAU-ELECTRIFI	6832435	OUAGA
1962	ECLAIRAGE	892415	OUAGA
1962	AMENAGEMENT BARRAGE N ¹ / ₂	2000000	OUAGA
1962	BITUMAGE DE VOIES	9750000	OUAGA
1962	TRAVAUX DE VOIRIE	23522326	OUAGA
1962	VOIRIE ET BUTIMAGE	2329555	OUAGA
1962	TRAVAUX VOIRIE BITUMAGE	99974887	OUAGA
1962	HOPITAL DE OUAHIGOUYA	43546474	OUAHIGOUYA
1962	DISPENSAIRE OUAHIGOUYA	1200000	OUAHIGOUYA
1962	2 VILLAS A SARIA	8283860	SARIA
1962	REFECTION BUREAUX YAKO	2940082	YAKO

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS SELON LEUR LOCALISATION.

ANNEE	OBJET	MONTANT	LOCALISATION
1962	LOGEMENT A YAKO	1100000	YAKO
1962	SERVICE DES GDES ENDEMIES	6919065	YAKO
1963	22 CENTRES EDUCATION R.	64703058	
1963	33 CENTRES EDUCATION R.	65280657	
1963	43 CENTRES EDUCATION R.	67878457	
1963	CENTRES EDUCATION RURAL	66547055	
1963	SERVICES GRANDES ENDEMIES	3174570	
1963	SERVICE GRANDES ENDEMIES	21384766	
1963	SERVICE GRANDES ENDEMIES	36834376	
1963	CENTRE D'EDUCATION RURALE	1433536	KAMBOINSE
1963	CENTRE EDUCATION RURALE	11972522	KAMBOINSE
1963	CENTRE D'EDUCATION RURALE	1843433	KAMBOINSE
1963	CENTRE EDUCATION RURALE	2560950	KAMBOINSE
1963	PAIERIE	15928505	KOUDOUGOU
1963	GENDARMERIE 7 LOGEMENTS	7750000	KOUDOUGOU
1963	MATERNITE	21484722	KOUDOUGOU
1963	GRANDES ENDEMIES	7611959	MANGA
1963	STATION RECUPERATION	2530000	OUAGA
1963	CLOTURE ASSEMBLEE Natle	3923500	OUAGA
1963	TRAVAUX IMPRIMERIE	2465157	OUAGA
1963	PRISON CIVILE	52597010	OUAGA
1963	HOTEL DES POSTES	3166310	OUAGA
1963	MAISON DE LA RADIO	11954640	OUAGA
1963	ECOLE NORMALE	103500000	OUAGA
1963	HOTEL INDEPENDANCE	1499810	OUAGA
1963	HOTEL INDEPENDANCE	5468850	OUAGA
1963	HOTEL INDEPENDANCE	25527892	OUAGA
1963	2 HANGAR SOM	4000000	OUAGA
1963	CENTRE DE TANNAGE	3935520	OUAGA
1963	IMPRIMERIE NATIONALE	37958832	OUAGA
1963	VILLA	6000000	OUAGA
1963	16 VILLAS POUR OFFICIERS	48000000	OUAGA
1963	VILLAS TYPE B	6000000	OUAGA
1963	VILLA TYPE B	6000000	OUAGA
1963	VILLA	6000000	OUAGA
1963	VILLA TYPE B	6000000	OUAGA
1963	LOGEMENT ADMINISTRATIF	1500000	OUAGA
1963	JARDIN DE LA PRESIDENCE	2522024	OUAGA
1963	JARDIN PRESIDENCE	11477668	OUAGA
1963	DECORATION PRESIDENCE	5161000	OUAGA
1963	TRAVAUX DIVERS PRESIDENCE	9999989	OUAGA
1963	PRESIDENCE	2597996	OUAGA
1963	TOITURE DE LA PRESIDENCE	2311984	OUAGA
1963	BITUMAGE PALAIS	6289714	OUAGA
1963	BITUMAGE RUES	31238494	OUAGA
1963	RESEAU D'ECLAIRAGE	3907884	OUAGA
1963	TRAVAUX D'EDILITE	24339927	OUAGA
1963	BITUMAGE VOIE CONSEIL E.	4478802	OUAGA
1963	VILLA DU SOUS ORDONNATEUR	5692163	OUAHIGOUYA
1964	SERVICE GRANDES ENDEMIES	6480256	

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS SELON LEUR LOCALISATION.

ANNEE	OBJET	MONTANT	LOCALISATION
1964	PONT	10000000	BA
1964	COLLEGE	27989458	FADA
1964	IMMEUBLE ADMINISTRATIF	2341038	OUAGA
1964	FINITION IMMEUBLE	2000000	OUAGA
1964	IMMEUBLE ADMINISTRATIF	4599190	OUAGA
1964	IMMEUBLE ADMINISTRATIF	4405800	OUAGA
1964	IMMEUBLE ADMINISTRATIF	3030000	OUAGA
1964	IMMEUBLE ADMINISTRATIF	4524875	OUAGA
1964	IMMEUBLE ADMINISTRATIF	25440000	OUAGA
1964	PAVILLON DES DOUANES	3082502	OUAGA
1964	HOTEL DES POSTES	4550820	OUAGA
1964	ECONOMIE NATIONALE	29874188	OUAGA
1964	HOTEL DES POSTES	5996779	OUAGA
1964	ETUDE CONTROLE IMMEUBLE	3498530	OUAGA
1964	HOTEL INDEPENDENCE	8895737	OUAGA
1964	HOTEL INDEPENDANCE	2927142	OUAGA
1964	HOTEL INDEPENDANCE	15102040	OUAGA
1964	HOTEL INDEPENDANCE	3550792	OUAGA
1964	HOTEL INDEPENDANCE	7412572	OUAGA
1964	HOTEL INDEPENDANCE	3815798	OUAGA
1964	DECORATION HOTEL INDE.	17962920	OUAGA
1964	CENTRE DE TANNAGE	3867000	OUAGA
1964	CENTRE DE TANNAGE	1446950	OUAGA
1964	CENTRAL TELEPHONIQUE	2154840	OUAGA
1964	CENTRE D'ACCOUVAGE	14889995	OUAGA
1964	VILLA DE SERVICE	12000000	OUAGA
1964	BITUMAGE PRESIDENCE	1933938	OUAGA
1964	PRESIDENCE ECHELLE	2947700	OUAGA
1964	SANITAIRE PRESIDENCE	1523111	OUAGA
1964	ASSAINISSEMENT AVENUE	13364295	OUAGA
1964	VOIRIE BITUMAGE	62643463	OUAGA/KOUDOUGOU
1965	FORMATIONS SANITAIRES	403333504	
1965	ELECTRIFICATION	2761940	BOGANDE
1965	EXTENSION COLLEGE	43088429	KAYA
1965	CLOTURE DE L'HOPITAL	3813640	KOUDOUGOU
1965	CENTRE D'ACCOUVAGE	886685	OUAGA
1965	TRAVAUX PRISON CIVILE	4699084	OUAGA
1965	CONSEIL ECONOMIQUE & SOC	31194425	OUAGA
1965	CONSEIL ECONOMIQUE & SOC	5631870	OUAGA
1965	CONSEIL ECONOMIQUE & SOC	2694900	OUAGA
1965	CONSEIL ECONOMIQUE & SOC	3818000	OUAGA
1965	CONSEIL ECONOMIQUE & SOC	2626	OUAGA
1965	IMMEUBLE EDUCATION RURALE	5565869	OUAGA
1965	HANGAR SERVICE STAT.	2994000	OUAGA
1965	IMMEUBLE ADMINISTRATIF	9672000	OUAGA
1965	C.D.P.P.	29423011	OUAGA
1965	ATELIER MECANOGRAPHIQUE	48251919	OUAGA
1965	ECOLE NORMALE	2590100	OUAGA
1965	ECOLE NORMALE	23479639	OUAGA
1965	ECOLE NATIONALE D'ADMINIS	183049531	OUAGA

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS SELON LEUR LOCALISATION.

ANNEE	OBJET	MONTANT	LOCALISATION
1965	HOTEL INDEPENDENCE	1005750	OUAGA
1965	HOTEL INDEPENDANCE	4336959	OUAGA
1965	POSTE POLICE PRESIDENCE	3775792	OUAGA
1965	VILLA GARDE DU CORPS	2450765	OUAGA
1965	PALAIS DU MORO NABA	5706376	OUAGA
1965	DISPENSARE URBAIN	29984240	OUAGA
1965	RESIDENCE ET BUREAUX	9359723	REO
1966	ECOLE PILOTE	18478818	BOBO
1966	CENTRE TELEPHONIQUE	4995400	BOBO
1966	PAIERIE	2971367	FADA
1966	PAIERIE DE FADA	1404587	FADA
1966	PAIRIE DE FADA	1114530	FADA
1966	SOUS ORDONNANCEMENT	2534979	KOUDOUGOU
1966	SOUS ORDONNANCEMENT	1150108	KOUDOUGOU
1966	BATIMENT COURS NORMAL	4831780	KOUDOUGOU
1966	CENTRE D'ELEVAGE	46216127	MARKOYE
1966	GRANDE CHANCELLERIE	14923752	OUAGA
1966	GRANDE CHANCELLERIE	3162418	OUAGA
1966	SOUS ORDONNANCEMENT	10872861	OUAGA
1966	GRANDE CHANCELLERIE	1175696	OUAGA
1966	CONSEIL ECO. ET SOCIAL	8779480	OUAGA
1966	LABORATOIRE BATIMENTS TP	6866591	OUAGA
1966	IMMEUBLE E.R.O	1646105	OUAGA
1966	GRANDE CHANCELLERIE	1002528	OUAGA
1966	GRANDE CHANCELLERIE	1248244	OUAGA
1966	ECOLE PILOTE	15722226	OUAGA
1966	ETANCHEITE LYCEE ZINDA	8561989	OUAGA
1966	VILLA DIRECTRICE CNJFO	6380913	OUAGA
1966	PAVILLON OPHTAMOLOGIQUE	2706604	OUAGA
1966	MAGASIN MINISTERE SANTE	3500000	OUAGA
1966	COLLEGE	75691	TENKODOGO
1967	ROUTE BOBO FARAMANA	1009800102	DIVERS
1967	ROUTE OUAGA KONGOUSSI	119999990	DIVERS
1967	ROUTE OUAGA PO	1733507	DIVERS
1967	ROUTE OUAGA PO	130701529	DIVERS
1967	FORMATIONS SANITAIRES	379868000	DIVERS
1967	HOPITAL	144686531	GAOUA
1967	BUREAUX ET LOGEMENTS CFDT	3362944	KAYA
1967	CONTRIBUTIONS DIRECTES	3072000	OUAGA
1967	BUREAUX DES NATIONS UNIES	2500000	OUAGA
1967	MAISON DE LA RADIO	4579708	OUAGA
1967	SECHOIR A CUIR	4639428	OUAGA
1967	DISPENSAIRES	1359406	OUAGA
1967	(AD).CHATEAU D'EAU	3800000	TENKODOGO
1968	CONTRIBUTIONS DIRECTES	3334345	BOBO
1968	(US).SECHOIR A CUIR	3691051	BOBO
1968	(EL).TRANSFORMATEUR	4563495	BOBO
1968	HANGARS DANS 11 CENTRES	14618430	DIVERS
1968	13 HANGARS POUR LES TP	15723225	DIVERS
1968	ROUTE BOBO FARAMANA	0	DIVERS

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS SELON LEUR LOCALISATION.

ANNEE	OBJET	MONTANT	LOCALISATION
1968	CONTRIBUTIONS DIRECTES	3583230	FADA
1968	SOUS ORDONNANCEMENT	14797211	FADA
1968	CONTRIBUTION DIVERSES	7289400	KOUDOUGOU
1968	(EL).GROUPE ELECTROGENE	2623000	KOUDOUGOU
1968	DIRECTION DE LA SANTE	9687060	OUAGA
1968	SERVICE DE GEOLOGIE	7500000	OUAGA
1968	ECOLE DES INFIMIERS VETE-	30614475	OUAGA
1968	ECOLE PILOTE	3963876	OUAGA
1968	LOGEMENT ASSISTANTS TECH.	1237534	OUAGA
1968	LOGEMENTS ASSISTANTS TECH	1071500	OUAGA
1968	CENTRE ANTI TUBERCULEUX	9687060	OUAGA
1968	CENTRE ARTISANAL FEMININ	74391747	OUAGADOUGOU
1968	DIRECTION DE L'ELEVAGE	24918379	TOUGAN
1969	ELECTRICITE SOM	2329886	BOBO
1969	LOGEMENT DOUANE	2300000	DIEBOUGOU
1969	ECOLE A 2 CLASSES	15958039	DIVERS
1969	OUVRAGES ROUTIERS	27576113	DIVERS
1969	ROUTE OUAGA KAMBOINSE	14733104	DIVERS
1969	BUREAU DE DOUANE	1482478	FADA
1969	PALAIS DE JUSTICE	9300000	GAOUA
1969	SERVICES GEOLOGIE- MINES	3219721	OUAGA
1969	CAISSE NATIONALE EPARGNE	15345045	OUAGA
1969	MAGASIN DOMAINES	2000000	OUAGA
1969	MAGASIN CADASTRE	1993122	OUAGA
1969	LABORATOIRE DES BATIMENTS	1272294	OUAGA
1969	EXTENSION TRESORERIE	6992246	OUAGA
1969	BULDING ADMINISTRATIF	187798813	OUAGA
1969	POSTE DE NIMNIN	4438335	OUAGA
1969	IMMEUBLE ADMINISTRATIF L4	21829176	OUAGA
1969	IMMEUBLE ADMINISTRATIF L5	2208225	OUAGA
1969	IMMEUBLE ADMINISTRATIF L7	9957265	OUAGA
1969	IMMEUBLE ADMINISTRATIF L2	64045610	OUAGA
1969	IMMEUBLES ADMINISTRATIFS	14206597	OUAGA
1969	LYCEE ZINDA	2987757	OUAGA
1969	EXTENSION SECHOIR CUIR	4438335	OUAGA
1969	BUREAU DE POSTE	9328561	TOUGAN
1970	ACTUALISAT $\frac{1}{2}$ PLAN ROUTIER	19000000	
1970	DIRECTION GEOLOGIE MINES	1313353	BOBO
1970	CONTRIBUTIONS DIVERSES	24999994	BOBO
1970	4 BOUTIQUE SOVOLCOM	10347844	DEDOUGOU/TOUGAN/..
1970	ECOLE ET LOGEMENTS	11578242	DIAPAGA
1970	ROUTE OUAGA KOUPELA	693372832	DIVERS
1970	CONTROLE RN OUAGA-ZORGHO	9900000	DIVERS
1970	ETUDES ROUTIERS(KOUEPELA)	5000000	DIVERS
1970	ROUTE KOUPELA FADA	5000000	DIVERS
1970	PAIERIE FADA	12522663	FADA
1970	6 BOUTIQUES SOVOLCOM	19827728	GOUA/DIEBOUGOU/...
1970	CENTRE ANTI HANSENIEN	10017903	KAYA
1970	BUREAU DE CERCLE A LEO	2000000	LEO
1970	ECOLE ET LOGEMENTS	13000000	LEO

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS SELON LEUR LOCALISATION.

ANNEE	OBJET	MONTANT	LOCALISATION
1970	AMENAGEMENT BUREAU PNUD	2920811	OUAGA
1970	ANNEXE SURETE	1437036	OUAGA
1970	AMENAGEMENT BUREAU CADAST	2361623	OUAGA
1970	EXTENSION BUREAUX	3000000	OUAGA
1970	5 POSTES DE POLICE	4000000	OUAGA
1970	EXTENSION SERVICE DOMAINE	2661231	OUAGA
1970	COUR DE TENNIS	1247581	OUAGA
1970	CENTRE ARTISANAL	2811215	OUAGA
1970	PAVILLON POST OPERE	7000000	OUAGA
1970	1 TRANCHE LYCEE J.FILLES	81855914	OUAGA
1970	CENTRE ANTI LEPREUX	19936493	OUAGA
1970	AMENAGEMENT PEDIATRIE	4294446	OUAGA
1970	SERVICE DE CHIRURGIE	1705554	OUAGA
1970	ELECTRIFICATION Z.DU BOIS	44275000	OUAGA
1970	SOUS ORDONNANCEMENT	19000000	OUAHIGOUYA
1970	BUREAUX DES DOUANES	1418509	TOUGAN
1971	POSTE VETERINAIRE	3074984	
1971	AMENAGEMENT RELAIS HERTZ.	86917052	
1971	OUVRAGE D'ART	10000000	
1971	ETUDE GEOTECHNIQUE	4000000	
1971	ETUDE ROUTE HOUE BEREBA	47254599	
1971	PONT ROUTE OUAGA KONGOUS.	1583000	
1971	CENTRE REGIONAL INFORMAT ¹ / ₂	9547679	BOBO
1971	CAMPEMENT DE BOROMO	8972150	BOROMO
1971	LOGEMENT ET GARAGE	4797987	DEDOUGOU/BOROMO
1971	BATIMENT D'ELEVAGE	12200000	DJIBO
1971	BUREAU DE DOUANE	2209139	FADA
1971	MARCHE DE GARANGO	21603026	GARANGO
1971	SECTEUR D'ELEVAGE	5142313	GOROM GOROM
1971	DISPENSARE LOGEMENT	4944866	GOROM GOROM
1971	COMMISSARIAT DE POLICE	2499797	KAYA
1971	DISPENSARE	2995100	KAYA
1971	BUREAU DE POSTE	29051524	KOUDOUGOU
1971	BUREAU DE DOUANE	2562702	KOUDOUGOU
1971	BUREAU DE DOUANE	2562702	KOUDOUGOU
1971	BUREAU LOGEMENT DOUANE	4372388	NIANGOLOGO
1971	CENTRE EMETTEUR RTV	9621460	OUAGA
1971	IMMEUBLE ADMINISTRATIF L8	1971479	OUAGA
1971	IMMEUBLE ADMINISTRATIF L3	12711680	OUAGA
1971	IMMEUBLE ADMINISTRATIF L6	33027300	OUAGA
1971	IMMEUBLE ADMINISTRATIF L9	19051136	OUAGA
1971	BUREAU DU 2 DEGRE	7614925	OUAGA
1971	GARAGE DE LA RTV	1946475	OUAGA
1971	BUREAU DE DOUANE	3063848	OUAGA
1971	BATIMENT LOTERIE N.	21527025	OUAGA
1971	REFECTION TOITURE TP.SOM	12000000	OUAGA
1971	ECOLE DES P ET T	3560515	OUAGA
1971	CENTRE DE FORMATION	8799534	OUAGA
1971	PARKING HOTEL	10403530	OUAGA
1971	TRAVAUX DE TERRASSEMENT	10000000	OUAGA

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS SELON LEUR LOCALISATION.

ANNEE	OBJET	MONTANT	LOCALISATION
1971	FOYER DES CHERCHEURS	4895439	OUAGA
1971	2 VILLAS POUR MILITAIRES	8000000	OUAGA
1971	2VILLAS DEFENSE NATIONALE	8000000	OUAGA
1971	AMENAGEMENT 2 VILLAS	2542197	OUAGA
1971	ACHEVEMENT PALAIS	10046188	OUAGA
1971	VOIRIE LOTISSEMENT	37056481	OUAGA
1971	ECLAIRAGE PLACE D'ARME	4203585	OUAGA
1971	ECLAIRAGE PUBLIC	6345450	OUAGA
1971	CONSTRUCTION 2 PONTS	6207565	OUAGA
1971	ASSAINISSEMENT Z. DU BOIS	58622066	OUAGA
1971	BLOC SANITAIRE	10056730	TOUGAN

21/31

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS SELON LEUR DESTINATION ET LE TYPE D'INVESTISSEMENT
(1961-1971)

ANNEE	MONTANT	DESTINATION	TYPE D'INVESTISSEMENT
1960	1197363	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION
1960	6860419	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1960	1992225	ROUTE	AMENAGEMENT
1960	7318763	ROUTE	AMENAGEMENT
1960	3987705	ROUTE	AMENAGEMENT
1960	1970168	ROUTE B	ETUDE
1960	61968153	ROUTE O	AMENAGEMENT
1960	49688175	ROUTE O	AMENAGEMENT
1960	44524814	ROUTE O	AMENAGEMENT
1960	7838696	ROUTE O	CONSTRUCTION
1960	4499726	ROUTE O	ETUDE
1960	6250000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1960	1547578	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1960	1877944	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION
1960	3291000	SANTE	CONSTRUCTION
1960	6196990	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1960	4950000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1960	1740000	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION
1960	2035866	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION
1960	1373302	SANTE	CONSTRUCTION
1960	2500000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1960	6250000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1960	1484440	CULTURE	CONSTRUCTION
1960	2600000	SANTE	CONSTRUCTION
1960	6250000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1960	1143063	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION
1960	6191844	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1960	2229367	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1960	2853031	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION
1960	5827430	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1960	6236844	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1960	3380000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1960	1000000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1960	6250000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1960	2000000	SANTE	CONSTRUCTION
1960	4400000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1960	16950000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1960	1547578	ADMINISTRATION	ENTRETIEN
1960	11660000	EDUCATION	CONSTRUCTION
1960	1224687	EDUCATION	CONSTRUCTION
1960	5981876	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1960	3215302	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1960	12219476	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1960	3687141	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1960	39433843	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1960	1100000	PL	CONSTRUCTION
1960	2999999	URBANISME	AMENAGEMENT
1960	22400363	URBANISME	AMENAGEMENT
1960	9997000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS SELON LEUR DESTINATION ET LE TYPE D'INVESTISSEMENT
(1961-1971)

ANNEE	MONTANT	DESTINATION	TYPE D'INVESTISSEMENT
1960	4456995	EDUCATION	CONSTRUCTION
1960	4215000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1960	2400000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1960	2250000	SANTE	CONSTRUCTION
1960	900000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1960	1000000	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION
1960	6196990	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1960	6600000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1960	6250000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1960	6250000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1960	6436990	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1960	2750000	EDUCATION	CONSTRUCTION
1960	1000000	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION
1960	1643734	URBANISME	AMENAGEMENT
1960	4300000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1960	6196990	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1960	1100000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1960	2923427	SANTE	CONSTRUCTION
1960	6199452	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1960	6196990	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1960	29996927	URBANISME	AMENAGEMENT
1960	5700000	SANTE	CONSTRUCTION
1960	2977753	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1960	2400000	SANTE	CONSTRUCTION
1960	3295030	SANTE	CONSTRUCTION
1961	225835746	EDUCATION	CONSTRUCTION
1961	32418660	EDUCATION	CONSTRUCTION
1961	4500000	INFRASTRUCTURE	AMENAGEMENT
1961	49997897	ROUTE O	AMENAGEMENT
1961	4260536	ROUTE O	AMENAGEMENT
1961	5644968	ROUTE O	AMENAGEMENT
1961	64377685	ROUTE O	AMENAGEMENT
1961	8000000	ROUTE O	ETUDE
1961	2400000	SANTE	CONSTRUCTION
1961	26629116	EDUCATION	CONSTRUCTION
1961	2400000	EDUCATION	CONSTRUCTION
1961	800000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1961	4401743	URBANISME	AMENAGEMENT
1961	3494775		CONSTRUCTION
1961	4110000	ADMINISTRATION	AMENAGEMENT
1961	600206	ADMINISTRATION	AMENAGEMENT
1961	2446820	ADMINISTRATION	AMENAGEMENT
1961	9500000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1961	1500000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1961	7996000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1961	9889500	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1961	15500000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1961	2850000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1961	1764900	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS SELON LEUR DESTINATION ET LE TYPE D'INVESTISSEMENT
(1961-1971)

ANNEE	MONTANT	DESTINATION	TYPE D'INVESTISSEMENT
1961	1130625	ADMINISTRATION	ENTRETIEN
1961	1500000	ADMINISTRATION	ENTRETIEN
1961	1500000	ADMINISTRATION	ENTRETIEN
1961	1015400	ADMINISTRATION	ENTRETIEN
1961	22143567	CULTURE	CONSTRUCTION
1961	2478629	CULTURE	CONSTRUCTION
1961	5993885	CULTURE	CONSTRUCTION
1961	56676723	EDUCATION	CONSTRUCTION
1961	878000	EDUCATION	CONSTRUCTION
1961	112898316	HI	CONSTRUCTION
1961	2422514	LOGEMENT	AMENAGEMENT
1961	2277372	LOGEMENT	AMENAGEMENT
1961	17714828	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1961	6680514	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1961	4692425	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1961	9384850	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1961	8982228	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1961	6000000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1961	46924525	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1961	7993349	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1961	12150000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1961	3000000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1961	10664656	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1961	10000000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1961	10180000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1961	4908000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1961	10798253	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1961	2835787	URBANISME	AMENAGEMENT
1961	3000000	URBANISME	AMENAGEMENT
1961	1560187	URBANISME	AMENAGEMENT
1961	620000	URBANISME	AMENAGEMENT
1961	876268	URBANISME	AMENAGEMENT
1961	3367895	URBANISME	AMENAGEMENT
1961	6000000	URBANISME	AMENAGEMENT
1961	1760000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1961	8000000	URBANISME	AMENAGEMENT
1961	3200000	URBANISME	AMENAGEMENT
1961	6300000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1961	4000000	SANTE	CONSTRUCTION
1961	1200000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1961	1166650	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1961	1200000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1962	1520000	ROUTE O	AMENAGEMENT
1962	1785878	ROUTE O	AMENAGEMENT
1962	4880000	ROUTE O	AMENAGEMENT
1962	14112480	SANTE	CONSTRUCTION
1962	8500000	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION
1962	48322729	EDUCATION	CONSTRUCTION
1962	34996800	EDUCATION	CONSTRUCTION

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS SELON LEUR DESTINATION ET LE TYPE D'INVESTISSEMENT
(1961-1971)

ANNEE	MONTANT	DESTINATION	TYPE D'INVESTISSEMENT
1962	8010457	SANTE	CONSTRUCTION
1962	3546808	ADMINISTRATION	AMENAGEMENT
1962	7481183	ADMINISTRATION	AMENAGEMENT
1962	5260137	ADMINISTRATION	AMENAGEMENT
1962	651050	ADMINISTRATION	AMENAGEMENT
1962	4119517	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1962	10302771	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1962	1981785	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1962	2000000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1962	38886265	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1962	756500	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1962	2000000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1962	1380000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1962	42243196	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1962	1427000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1962	22741001	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1962	2724	CULTURE	CONSTRUCTION
1962	1230000	CULTURE	CONSTRUCTION
1962	2002750	CULTURE	CONSTRUCTION
1962	3500000	EDUCATION	CONSTRUCTION
1962	122122861	HI	CONSTRUCTION
1962	124144999	HI	CONSTRUCTION
1962	19728731	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION
1962	1639940	LOGEMENT	AMENAGEMENT
1962	6000000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1962	4500000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1962	4000000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1962	18320505	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1962	3934643	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1962	3500000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1962	928745	LOGEMENT	ENTRETIEN
1962	2349761	P	AMENAGEMENT
1962	4028164	P	AMENAGEMENT
1962	2123392	P	AMENAGEMENT
1962	1556300	P	CONSTRUCTION
1962	1371148	P	CONSTRUCTION
1962	8377450	P	CONSTRUCTION
1962	1277661	PL	CONSTRUCTION
1962	6386340	ROUTE O	AMENAGEMENT
1962	4881336	SANTE	CONSTRUCTION
1962	30376026	SANTE	CONSTRUCTION
1962	13946638	SANTE	CONSTRUCTION
1962	6832435	URBANISME	AMENAGEMENT
1962	892415	URBANISME	AMENAGEMENT
1962	2000000	URBANISME	AMENAGEMENT
1962	9750000	URBANISME	AMENAGEMENT
1962	23522326	URBANISME	AMENAGEMENT
1962	2329555	URBANISME	AMENAGEMENT
1962	99974887	URBANISME	AMENAGEMENT

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS SELON LEUR DESTINATION ET LE TYPE D'INVESTISSEMENT
(1961-1971)

ANNEE	MONTANT	DESTINATION	TYPE D'INVESTISSEMENT
1962	43546474	SANTE	CONSTRUCTION
1962	1200000	SANTE	CONSTRUCTION
1962	8283860	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1962	2940082	ADMINISTRATION	ENTRETIEN
1962	1100000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1962	6919065	SANTE	CONSTRUCTION
1963	64703058	EDUCATION	CONSTRUCTION
1963	65280657	EDUCATION	CONSTRUCTION
1963	67878457	EDUCATION	CONSTRUCTION
1963	66547055	EDUCATION	CONSTRUCTION
1963	3174570	SANTE	CONSTRUCTION
1963	21384766	SANTE	CONSTRUCTION
1963	36834376	SANTE	CONSTRUCTION
1963	1433536	EDUCATION	AMENAGEMENT
1963	11972522	EDUCATION	CONSTRUCTION
1963	1843433	EDUCATION	CONSTRUCTION
1963	2560950	EDUCATION	CONSTRUCTION
1963	15928505	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1963	7750000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1963	21484722	SANTE	CONSTRUCTION
1963	7611959	SANTE	CONSTRUCTION
1963	2530000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1963	3923500	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1963	2465157	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1963	52597010	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1963	3166310	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1963	11954640	CULTURE	CONSTRUCTION
1963	103500000	EDUCATION	CONSTRUCTION
1963	1499810	HI	CONSTRUCTION
1963	5468850	HI	CONSTRUCTION
1963	25527892	HI	CONSTRUCTION
1963	4000000	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION
1963	3935520	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION
1963	37958832	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION
1963	6000000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1963	48000000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1963	6000000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1963	6000000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1963	6000000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1963	6000000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1963	1500000	LOGEMENT	ENTRETIEN
1963	2522024	P	AMENAGEMENT
1963	11477668	P	AMENAGEMENT
1963	5161000	P	CONSTRUCTION
1963	9999989	P	CONSTRUCTION
1963	2597996	P	CONSTRUCTION
1963	2311984	P	ENTRETIEN
1963	6289714	PL	AMENAGEMENT
1963	31238494	URBANISME	AMENAGEMENT

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS SELON LEUR DESTINATION ET LE TYPE D'INVESTISSEMENT
(1961-1971)

ANNEE	MONTANT	DESTINATION	TYPE D'INVESTISSEMENT
1963	3907884	URBANISME	AMENAGEMENT
1963	24339927	URBANISME	AMENAGEMENT
1963	4478802	URBANISME	AMENAGEMENT
1963	5692163	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1964	6480256	SANTE	CONSTRUCTION
1964	10000000	ROUTE B	AMENAGEMENT
1964	27989458	EDUCATION	CONSTRUCTION
1964	2341038	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1964	2000000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1964	4599190	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1964	4405800	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1964	3030000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1964	4524875	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1964	25440000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1964	3082502	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1964	4550820	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1964	29874188	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1964	5996779	ADMINISTRATION	ENTRETIEN
1964	3498530	ADMINISTRATION	ETUDE
1964	8895737	HI	AMENAGEMENT
1964	2927142	HI	CONSTRUCTION
1964	15102040	HI	CONSTRUCTION
1964	3550792	HI	CONSTRUCTION
1964	7412572	HI	CONSTRUCTION
1964	3815798	HI	CONSTRUCTION
1964	17962920	HI	CONSTRUCTION
1964	3867000	INFRASTRUCTURE	AMENAGEMENT
1964	1446950	INFRASTRUCTURE	AMENAGEMENT
1964	2154840	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION
1964	14889995	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION
1964	12000000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1964	1933938	P	AMENAGEMENT
1964	2947700	P	AMENAGEMENT
1964	1523111	P	CONSTRUCTION
1964	13364295	URBANISME	AMENAGEMENT
1964	62643463	URBANISME	AMENAGEMENT
1965	403333504	SANTE	CONSTRUCTION
1965	2761940	URBANISME	AMENAGEMENT
1965	43088429	EDUCATION	CONSTRUCTION
1965	3813640	SANTE	CONSTRUCTION
1965	886685		CONSTRUCTION
1965	4699084		CONSTRUCTION
1965	31194425	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1965	5631870	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1965	2694900	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1965	3818000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1965	2626	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1965	5565869	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1965	2994000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS SELON LEUR DESTINATION ET LE TYPE D'INVESTISSEMENT
(1961-1971)

ANNEE	MONTANT	DESTINATION	TYPE D'INVESTISSEMENT
1965	9672000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1965	29423011	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1965	48251919	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1965	2590100	EDUCATION	CONSTRUCTION
1965	23479639	EDUCATION	CONSTRUCTION
1965	183049531	EDUCATION	CONSTRUCTION
1965	1005750	HI	CONSTRUCTION
1965	4336959	HI	CONSTRUCTION
1965	3775792	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1965	2450765	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1965	5706376	LOGEMENT	ENTRETIEN
1965	29984240	SANTE	CONSTRUCTION
1965	9359723	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1966	18478818	EDUCATION	CONSTRUCTION
1966	4995400	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION
1966	2971367	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1966	1404587	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1966	1114530	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1966	2534979	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1966	1150108	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1966	4831780	EDUCATION	CONSTRUCTION
1966	46216127	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION
1966	14923752	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1966	3162418	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1966	10872861	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1966	1175696	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1966	8779480	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1966	6866591	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1966	1646105	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1966	1002528	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1966	1248244	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1966	15722226	EDUCATION	CONSTRUCTION
1966	8561989	EDUCATION	ENTRETIEN
1966	6380913	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1966	2706604	SANTE	CONSTRUCTION
1966	3500000	SANTE	CONSTRUCTION
1966	75691	EDUCATION	CONSTRUCTION
1967	1009800102	ROUTE B	AMENAGEMENT
1967	119999990	ROUTE O	AMENAGEMENT
1967	1733507	ROUTE O	AMENAGEMENT
1967	130701529	ROUTE O	ETUDE
1967	379868000	SANTE	CONSTRUCTION
1967	144686531	SANTE	CONSTRUCTION
1967	3362944	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1967	3072000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1967	2500000	ADMINISTRATION	ENTRETIEN
1967	4579708	CULTURE	CONSTRUCTION
1967	4639428	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION
1967	1359406	SANTE	CONSTRUCTION

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS SELON LEUR DESTINATION ET LE TYPE D'INVESTISSEMENT
(1961-1971)

ANNEE	MONTANT	DESTINATION	TYPE D'INVESTISSEMENT
1967	3800000	URBANISME	CONSTRUCTION
1968	3334345	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1968	3691051	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION
1968	4563495	URBANISME	EQUIPEMENT
1968	14618430	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION
1968	15723225	INFRASTRUCTURE	EQUIPEMENT
1968	0	ROUTE B	AMENAGEMENT
1968	3583230	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1968	14797211	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1968	7289400	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1968	2623000	URBANISME	EQUIPEMENT
1968	9687060	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1968	7500000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1968	30614475	EDUCATION	CONSTRUCTION
1968	3963876	EDUCATION	ENTRETIEN
1968	1237534	LOGEMENT	ENTRETIEN
1968	1071500	LOGEMENT	ENTRETIEN
1968	9687060	SANTE	CONSTRUCTION
1968	74391747	EDUCATION	CONSTRUCTION
1968	24918379	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1969	2329886	ADMINISTRATION	ENTRETIEN
1969	2300000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1969	15958039	EDUCATION	CONSTRUCTION
1969	27576113	ROUTE B	AMENAGEMENT
1969	14733104	ROUTE O	AMENAGEMENT
1969	1482478	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1969	9300000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1969	3219721	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1969	15345045	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1969	2000000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1969	1993122	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1969	1272294	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1969	6992246	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1969	187798813	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1969	4438335	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1969	21829176	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1969	2208225	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1969	9957265	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1969	64045610	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1969	14206597	ADMINISTRATION	ETUDE
1969	2987757	EDUCATION	ENTRETIEN
1969	4438335	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION
1969	9328561	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1970	19000000	ROUTE	ETUDE
1970	1313353	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1970	24999994	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1970	10347844		CONSTRUCTION
1970	11578242	EDUCATION	CONSTRUCTION
1970	693372832	ROUTE O	AMENAGEMENT

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS SELON LEUR DESTINATION ET LE TYPE D'INVESTISSEMENT
(1961-1971)

ANNEE	MONTANT	DESTINATION	TYPE D'INVESTISSEMENT
1970	9900000	ROUTE O	ETUDE
1970	5000000	ROUTE O	ETUDE
1970	5000000	ROUTE O	ETUDE
1970	12522663	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1970	19827728		CONSTRUCTION
1970	10017903	SANTE	CONSTRUCTION
1970	2000000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1970	13000000	EDUCATION	CONSTRUCTION
1970	2920811	ADMINISTRATION	AMENAGEMENT
1970	1437036	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1970	2361623	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1970	3000000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1970	4000000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1970	2661231	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1970	1247581	CULTURE	AMENAGEMENT
1970	2811215	EDUCATION	CONSTRUCTION
1970	7000000	SANTE	CONSTRUCTION
1970	81855914	SANTE	CONSTRUCTION
1970	19936493	SANTE	CONSTRUCTION
1970	4294446	SANTE	ENTRETIEN
1970	1705554	SANTE	ENTRETIEN
1970	44275000	URBANISME	AMENAGEMENT
1970	19000000	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1970	1418509	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1971	3074984	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1971	86917052	INFRASTRUCTURE	AMENAGEMENT
1971	10000000	ROUTE	AMENAGEMENT
1971	4000000	ROUTE	ETUDE
1971	47254599	ROUTE	ETUDE
1971	1583000	ROUTE O	AMENAGEMENT
1971	9547679	CULTURE	CONSTRUCTION
1971	8972150	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION
1971	4797987	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1971	12200000	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION
1971	2209139	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1971	21603026	COMMERCIALE	CONSTRUCTION
1971	5142313	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION
1971	4944866	SANTE	CONSTRUCTION
1971	2499797	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1971	2995100	SANTE	CONSTRUCTION
1971	29051524	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1971	2562702	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1971	2562702	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1971	4372388	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1971	9621460		AMENAGEMENT
1971	1971479	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1971	12711680	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1971	33027300	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1971	19051136	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION

LISTE DES TRAVAUX CONTROLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS SELON LEUR DESTINATION ET LE TYPE D'INVESTISSEMENT
(1961-1971)

ANNEE	MONTANT	DESTINATION	TYPE D'INVESTISSEMENT
1971	7614925	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1971	1946475	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1971	3063848	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1971	21527025	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION
1971	12000000	ADMINISTRATION	ENTRETIEN
1971	3560515	EDUCATION	CONSTRUCTION
1971	8799534	EDUCATION	CONSTRUCTION
1971	10403530	HI	AMENAGEMENT
1971	10000000	INFRASTRUCTURE	AMENAGEMENT
1971	4895439	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1971	8000000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1971	8000000	LOGEMENT	CONSTRUCTION
1971	2542197	LOGEMENT	ENTRETIEN
1971	10046188	PL	CONSTRUCTION
1971	37056481	URBANISME	AMENAGEMENT
1971	4203585	URBANISME	AMENAGEMENT
1971	6345450	URBANISME	AMENAGEMENT
1971	6207965	URBANISME	AMENAGEMENT
1971	58622066	URBANISME	AMENAGEMENT
1971	10056730	SANTE	CONSTRUCTION

*** Total ***

8600669122

Enreg.	ANNEE	OBJET	ENTREPRISE	ORIGINE	MONTANT
383	1960	2 PARCS A VACCINATION	E.C.A.	E	1197363
382	1960	CONSTRUCTION 7 LOGEMENTS	S.A.D.E.C.	E	6860419
350	1960	ETUDE ROUTE GANPANA KAYA	SO.GE.TEC.	E	1992225
386	1960	ROUTE KAYA YAKO	S.F.E.D.T.P.	E	7318763
399	1960	ROUTE TITAO BATONDO	FOURCHAUD	E	3987705
341	1960	ETUDE ROUTE OUESSA BOROMO	SO.GE.TEC.	E	1970168
335	1960	TRAVAUX ROUTE OUAGA-NIGER	S.F.E.D.T.P.	E	61968153
355	1960	TRAVAUX ROUTE OUAGA PO	ORTAL	E	49688175
356	1960	OUVRAGE ROUTE OUAGA PO	SAFTRA	E	44524814
385	1960	TRAVAUX ROUTE TENKO WARGA	L.T.P.A.	E	7838696
393	1960	TRAVAUX D'ETUDE RI6	SO.GE.TEC.	E	4499726
342	1960	POSTE ADMINISTRATIF	E.C.A.	E	6250000
331	1960	LOGEMENT ECONOMIQUE	S.A.D.E.C.	E	1547578
368	1960	4 PARCS A VACCINATION	S.F.E.D.T.P.	E	1877944
391	1960	MATERNITE ET LOGEMENT	S.A.D.E.C.	E	3291000
394	1960	POSTE ADMINISTRATIF	BONAZZA	E	6196990
353	1960	2BATIMENTS ADMINISTRATIFS	BONAZZA	E	4950000
389	1960	4 PARCS A VACCINATION	E.C.A.	E	1740000
366	1960	PARCS A VACCINATION	S.F.E.D.T.P.	E	2035866
377	1960	DISPENSAIRE	S.A.D.E.C.	E	1373302
384	1960	CONSTRUCTION D'UNE PRISON	BONAZZA	E	2500000
367	1960	POSTE ADMINISTRATIF	JULIA RICARDO	E	6250000
326	1960	MAISON DES JEUNES	S.F.E.D.T.P.	E	1484440
330	1960	BLOC SANITAIRE	FOURCHAUD	E	2600000
347	1960	POSTE ADMINISTRATIF	SAFTRA	E	6250000
376	1960	2 PARCS A VACCINATION	L.T.P.A.	E	1143063
370	1960	POSTE ADMINISTRATIF	FOURCHAUD	E	6191844
345	1960	POSTE VETERINAIRE	S.F.E.D.T.P.	E	2229367
372	1960	CAMPMENT DE LEO	JULIA RICARDO	E	2853031
333	1960	2 CENTRES D'HEBERGEMENT	E.C.A.	E	5827430
371	1960	POSTE ADMINISTRATIF	FOURCHAUD	E	6236844
398	1960	PAVILLON D'HABITATION	SAFTRA	E	3380000
375	1960	LOGEMENT POUR INSTITUTEUR	S.A.D.E.C.	E	1000000

ANNEXE IV

LISTE DES INVESTISSEMENTS URBAINS : BUDGET LOCAL 1926-1932.
(milliers de francs courants).

ANNEE	DEPENSE	MONTANT	DESTINATION	TYPE D'INVEST.	LIEU
1926	IMPRIMERIE	69	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION	OUAGA
1926	ECLAIRAGE	2	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	OUAGA
1926	IMMEUBLES	38	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	OUAGA
1926	MOBILIERS	9	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	OUAGA
1926	DORTOIR ECOLE	24	ENSEIGNEMENT	CONSTRUCTION	OUAGA
1926	DOUCHES POUR ECOLE	6	ENSEIGNEMENT	CONSTRUCTION	OUAGA
1926	ATELIERS CHARRONAG	33	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION	OUAGA
1926	USINE DE GLACE	8	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	BOBO
1926	SCIERIE	26	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	OUAGA
1926	MOULIN A BLE	6	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	OUAGA
1926	HALLES ET MARCHES	14	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	OUAGA
1926	TELEPHONE	96	INFRASTRUCTURE	EQUIPEMENT	OUAGA
1926	ALTERNATEUR	10	INFRASTRUCTURE	EQUIPEMENT	OUAGA
1926	LOGEMENTS	10	LOGEMENT	CONSTRUCTION	OUAGA
1926	MOBILIERS	26	LOGEMENT	EQUIPEMENT	OUAGA
1926	PAVILLON HOPITAL	57	SANTE	CONSTRUCTION	OUAGA
1926	VOIRIE	34	URBANISME	AMENAGEMENT	CERCL
1926	EDILITE ASSAINISSE	3	URBANISME	AMENAGEMENT	OUAGA
1926	USINE ELECTRIQUE	210	URBANISME	ENTRETIEN	OUAGA
1926	POMPES ET PUIITS	4	URBANISME	ENTRETIEN	OUAGA
1926	OUTILLAGE	3	URBANISME	EQUIPEMENT	OUAGA
1926	MATERIEL TRACTION	7	URBANISME	EQUIPEMENT	OUAGA
1927	PAIERIE	173	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION	BOBO
1927	TRAVAUX NEUFS	250	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION	CERCL
1927	BUREAU RECETTE	196	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION	OUAGA
1927	IMMEUBLES	94	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	CERCL
1927	IMMEUBLES	138	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	OUAGA
1927	MOBILERS BUREAUX	36	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	BOBO
1927	GROUPE SCOLAIRE	159	ENSEIGNEMENT	CONSTRUCTION	BOBO
1927	TELEPHONE TELEG	206	INFRASTRUCTURE	AMENAGEMENT	OUAGA
1927	ATELIER FORGE	29	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	OUAGA
1927	USINE A GLACE	16	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	OUAGA
1927	ATELIER CHARRONAGE	54	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	OUAGA
1927	MENUISERIE	54	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	OUAGA
1927	HALLES ET MARCHES	48	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	OUAGA
1927	TELEPHONES	120	INFRASTRUCTURE	EQUIPEMENT	OUAGA
1927	PAVILLONS	115	LOGEMENT	CONSTRUCTION	OUAGA
1927	PAVILLON HOPITAL	157	SANTE	CONSTRUCTION	BOBO
1927	MAGASIN SANTE	106	SANTE	CONSTRUCTION	OUAGA
1927	PAVILLON HOPITAL	71	SANTE	CONSTRUCTION	OUAGA
1927	VOIRIE	27	URBANISME	AMENAGEMENT	CERCL
1927	ADDUCTION D'EAU	58	URBANISME	AMENAGEMENT	OUAGA
1927	ELECTRICITE	229	URBANISME	ENTRETIEN	OUAGA

LISTE DES INVESTISSEMENTS URBAINS : BUDGET LOCAL 1926-1932.
(milliers de francs courants).

ANNEE	DEPENSE	MONTANT	DESTINATION	TYPE D'INVEST.	LIEU
1927	POMPES ET PUITES	5	URBANISME	ENTRETIEN	OUAGA
1928	BUREAU RECETTE	37	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION	OUAGA
1928	SERVICE ZOOTECNIQ	24	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION	OUAGA
1928	IMMEUBLES	103	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	CERCLE
1928	IMMEUBLES	196	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	OUAGA
1928	RESEAUX TELEP	506	INFRASTRUCTURE	AMENAGEMENT	
1928	USINE COTONNIERE	64	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION	BOBO
1928	USINE A GLACE	61	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	OUAGA
1928	ATELIER CHARRONAGE	119	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	OUAGA
1928	MEUNISERIE	42	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	OUAGA
1928	HALLES ET MARCHES	29	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	OUAGA
1928	MACHINE A GLACE	56	INFRASTRUCTURE	EQUIPEMENT	OUAGA
1928	LOGEMENTS	22	LOGEMENT	CONSTRUCTION	BOBO
1928	PAVILLONS	184	LOGEMENT	CONSTRUCTION	OUAGA
1928	PAVILLONS	152	LOGEMENT	CONSTRUCTION	OUAGA
1928	PAVILLON SANTE	95	SANTE	CONSTRUCTION	OUAGA
1928	PHARMACIE	126	SANTE	CONSTRUCTION	OUAGA
1928	VOIRIE	15	URBANISME	AMENAGEMENT	CERCLE
1928	ADDUCTION D'EAU	4	URBANISME	AMENAGEMENT	OUAGA
1928	ELECTRICITE	697	URBANISME	ENTRETIEN	OUAGA
1928	POMPES ET PUITES	4	URBANISME	ENTRETIEN	OUAGA
1928	TELEPHONE TELEG	138	URBANISME	EQUIPEMENT	OUAGA
1928	POMPES ET PUITES	64	URBANISME	EQUIPEMENT	OUAGA
1929	HOTEL DU GOUVERNEM	137	ADMINISTRATION	AMENAGEMENT	OUAGA
1929	SECRETARIAT GRL	15	ADMINISTRATION	AMENAGEMENT	OUAGA
1929	RECETTE PRINCIPALE	244	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION	BOBO
1929	HANGAR	25	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION	OUAGA
1929	MAGASIN PTT	52	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION	OUAGA
1929	IMMEUBLES	191	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	CERCLE
1929	IMMEUBLES	318	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	OUAGA
1929	REFECTOIRE	1	ENSEIGNEMENT	CONSTRUCTION	OUAGA
1929	ATELIER	50	ENSEIGNEMENT	CONSTRUCTION	OUAGA
1929	TELEPHONE TELEG	83	INFRASTRUCTURE	AMENAGEMENT	
1929	BATIMENTS AERODROM	11	INFRASTRUCTURE	AMENAGEMENT	OUAGA
1929	USINE A GLACE	35	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	OUAGA
1929	HALLES ET MARCHES	22	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	OUAGA
1929	TELEPHONE TELEG	93	INFRASTRUCTURE	EQUIPEMENT	OUAGA
1929	PAVILLON	117	LOGEMENT	CONSTRUCTION	OUAGA
1929	PAVILLON	60	SANTE	CONSTRUCTION	OUAGA
1929	VOIRIE	8	URBANISME	AMENAGEMENT	CERCLE
1929	PUITS	10	URBANISME	AMENAGEMENT	OUAGA
1929	ELECTRICITE	357	URBANISME	ENTRETIEN	OUAGA
1929	POMPES ET PUITES	187	URBANISME	ENTRETIEN	OUAGA

LISTE DES INVESTISSEMENTS URBAINS : BUDGET LOCAL 1926-1932.
(milliers de francs courants).

ANNEE	DEPENSE	MONTANT	DESTINATION	TYPE D'INVEST.	LIEU
1930	TRAVAUX NEUFS	15	ADMINISTRATION	AMENAGEMENT	CERCLE
1930	HOTEL DU GOUVERNEM	353	ADMINISTRATION	AMENAGEMENT	OUAGA
1930	SECRETARIAT GRL	84	ADMINISTRATION	AMENAGEMENT	OUAGA
1930	RECETTE PTT	317	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION	BOBO
1930	IMMEUBLES	518	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION	OUAGA
1930	PAVILLON	57	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION	OUAGA
1930	IMMEUBLES	120	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	CERCLE
1930	IMMEUBLES	182	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	OUAGA
1930	ECOLE	57	ENSEIGNEMENT	CONSTRUCTION	BOBO
1930	TERRAINS AVIATION	3	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	
1930	USINE A GLACE	51	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	OUAGA
1930	BRIQUETTERIE	17	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	OUAGA
1930	HALLES ET MARCHES	13	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	OUAGA
1930	TELEPHONE TELEG	4	INFRASTRUCTURE	EQUIPEMENT	OUAGA
1930	MEUNUISERIE	87	INFRASTRUCTURE	EQUIPEMENT	OUAGA
1930	LOGEMENTS	7	LOGEMENT	CONSTRUCTION	OUAGA
1930	PAVILLON MEDECINE	53	SANTE	CONSTRUCTION	BOBO
1930	EAU ELECTRICITE	113	URBANISME	AMENAGEMENT	BOBO
1930	ELECTRICITE	208	URBANISME	ENTRETIEN	OUAGA
1930	POMPES ET PUITES	11	URBANISME	ENTRETIEN	OUAGA
1931	IMMEUBLES	390	ADMINISTRATION	AMENAGEMENT	OUAGA
1931	TRAVAUX NEUFS	68	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION	CERCLE
1931	IMMEUBLES	102	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	CERCLE
1931	IMMEUBLES	162	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	OUAGA
1931	ECOLE	2	ENSEIGNEMENT	CONSTRUCTION	BOBO
1931	TERRAINS AVIATION	39	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	
1931	USINE A GLACE	20	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	OUAGA
1931	MEUNUISERIE	25	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	OUAGA
1931	BREQUETERIE	23	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	OUAGA
1931	HALLES ET MARCHES	120	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	OUAGA
1931	TELEPHONE TELEG	142	INFRASTRUCTURE	EQUIPEMENT	OUAGA
1931	LOGEMENTS	52	LOGEMENT	CONSTRUCTION	BOBO
1931	PAVILLON HOPITAL	258	SANTE	CONSTRUCTION	OUAGA
1931	VOIRIE DES CENTRES	14	URBANISME	AMENAGEMENT	
1931	USINE ELECTRIQUE	295	URBANISME	ENTRETIEN	OUAGA
1931	POMPES ET PUITES	16	URBANISME	ENTRETIEN	OUAGA
1931	EAU ELECTRICITE	78	URBANISME	ETUDE	BOBO
1932	TRAVAUX NEUFS	107	ADMINISTRATION	AMENAGEMENT	CERCLE
1932	IMMEUBLES	310	ADMINISTRATION	AMENAGEMENT	OUAGA
1932	IMMEUBLES	176	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	CERCLE
1932	IMMEUBLES	223	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	OUAGA
1932	TELEPHONE TELEGR	56	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	OUAGA
1932	BRIQUETTERIE	2	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	OUAGA

LISTE DES INVESTISSEMENTS FEDERAUX DANS LES VILLES DE
HAUTE VOLTA 1947-1957 (en milliers de francs courants)

ANNEE	DEPENSE	MONTANT	DESTINATION	LIEU
1948	PAIERIE BOBO	1141	ADMINISTRATION	BOBO
1948	POSTE DE DOUANE	430	ADMINISTRATION	TENKODOGO
1948	IMMEUBLE SANTE	2300	SANTE	BOBO
1949	SERVICES DES DOUANES	36839	ADMINISTRATION	BOBO
1949	ACHATS DE TERRAINS	35247	ADMINISTRATION	OUAGA
1949	SERVICES ADMINISTRATIFS	582	ADMINISTRATION	OUAGA
1949	5 LOGEMENTS A BOBO	4697	LOGEMENT	BOBO
1949	AMEUBLEMENT LOGEMENT	576	LOGEMENT	OUAGA
1950	MAGASIN COLIS POSTAUX DE BOBO	2495	ADMINISTRATION	BOBO
1950	COMISSARIAT DE POLICE BOBO	6808	ADMINISTRATION	BOBO
1950	HANGAR POUR MATERIEL ROUTIER	1964	ADMINISTRATION	BOBO
1950	STATION RADIO DE FADA	819	ADMINISTRATION	FADA
1950	BUREAUX DE POSTE	2668	ADMINISTRATION	GAOUA
1950	STATION RADIO DE GAOUA	2668	ADMINISTRATION	GAOUA
1950	BUREAU DE POSTE	2668	ADMINISTRATION	KOUDOUGOU
1950	BUREAU DE POSTE	2668	ADMINISTRATION	Ouahigouya
1950	ACHEVEMENT DE 2 LOGEMENTS	4305	LOGEMENT	BOBO
1950	CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS	990	LOGEMENT	BOBO
1950	CAMP POUR POLICIERS A OUAGA	729	LOGEMENT	OUAGA
1950	LOGEMENT I.F.A.N	498	LOGEMENT	OUAGA
1950	2 PAVILLONS	12345	LOGEMENT	OUAGA
1950	MONTAGE CENTRALE POUR SHMP	1090	SANTE	BOBO
1950	CONSTRUCTION MAGASIN SHMP	4018	SANTE	BOBO
1951	BATIMENTS TP A BOBO	1718	ADMINISTRATION	BOBO
1951	BATIMENTS TP A BOBO	216	ADMINISTRATION	BOBO
1951	BRIGADE MOBILE DE DIEBOUGOU	1248	ADMINISTRATION	DIEBOUGOU
1951	BRIGADE MOBILE DE DIEBOUGOU	1500	ADMINISTRATION	DIEBOUGOU
1951	BUREAUX DE POSTES A DJIBO	899	ADMINISTRATION	DJIBO
1951	STATION RADIO DE FADA	912	ADMINISTRATION	FADA
1951	ACHEVEMENT STATION RADIO FADA	980	ADMINISTRATION	FADA
1951	STATION RADIO DE GAOUA	911	ADMINISTRATION	GAOUA
1951	BUREAUX DE POSTES ET RADIO	2607	ADMINISTRATION	GAOUA
1951	BUREAU DE POSTE A KAYA	898	ADMINISTRATION	KAYA
1951	BUREAU DES PTT A KOUDOUGOU	400	ADMINISTRATION	KOUDOUGOU
1951	ACHEVEMENT DE BATIMENTS	2767	ADMINISTRATION	OUAGA
1951	CENTRALE DE SECURITE A OUAGA	3568	ADMINISTRATION	OUAGA
1951	CONSTRUCTION TRESORERIE OUAGA	14879	ADMINISTRATION	OUAGA
1951	COMMISSARIAT POLICE DE	5695	ADMINISTRATION	OUAGA

OUAGA			
1951	BUREAUX DE POSTES	400	ADMINISTRATION OUAHIGOUYA
1951	BUREAU DE POSTES A PO	896	ADMINISTRATION PO
1951	TERRAIN DE SPORT A BOBO	618	CULTURE BOBO
1951	ETUDE CENTRE IFAN DE OUAGA	1301	CULTURE OUAGA
1951	LOGEMENT CHEF SHMP	2790	LOGEMENT BOBO
1951	2 LOGEMENTS SHMP	1647	LOGEMENT BOBO
1951	CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS	17060	LOGEMENT OUAGA
1951	LOGEMENT POUR AGENTS DU TRESOR	4064	LOGEMENT OUAGA
1951	LOGEMENT AGENTS DES PTT	405	LOGEMENT OUAGA
1951	CONSTRUCTION PHARMACIE	400	SANTE BOBO
1951	CENTRE DE PALUDISME SHMP	1978	SANTE BOBO
1952	CONSTRUCTION DE 5 BUREAUX PTT	37167	ADMINISTRATION
1952	BATIMENTS ADMINISTRATIFS BOBO	6432	ADMINISTRATION BOBO
1952	ATELIER TP BOBO	3529	ADMINISTRATION BOBO
1952	COMMISSARIAT DE POLICE DE BOBO	1092	ADMINISTRATION BOBO
1952	BRIGADE MOBILE DE DEDOUGOU	1680	ADMINISTRATION DEDOUGOU
1952	COMMISSARIAT DE POLICE DIEBOUG	7700	ADMINISTRATION DIEBOUGOU
1952	BRIGADE MOBILE KOUDOUGOU	7920	ADMINISTRATION KOUDOUGOU
1952	SUBDIVISION ROUTIERE A OUAGA	4000	ADMINISTRATION OUAGA
1952	BUREAU DU TRESOR A OUAGA	9000	ADMINISTRATION OUAGA
1952	ACHAT IMMEUBLE POUR LES PTT	8000	ADMINISTRATION OUAGA
1952	BUREAUX DES TP A OUAGA	7302	ADMINISTRATION OUAGA
1952	SERVICE CENTRALE DE SECURITE	10805	ADMINISTRATION OUAGA
1952	TRESORERIE DE OUAGA	18751	ADMINISTRATION OUAGA
1952	ACHEVEMENT LOGEMENT DU TRESOR	1367	LOGEMENT BOBO
1952	LOGEMENTS POUR AGENTS SHMP	4353	LOGEMENT BOBO
1952	LOGEMENT DU TRESOR A OUAGA	1836	LOGEMENT OUAGA
1952	CAMP DE POLICE A OUAGA	1270	LOGEMENT OUAGA
1952	LOGEMENT POUR AGENTS DES PTT	34358	LOGEMENT OUAGA
1952	CENTRE DE PALUDISME A BOBO	6515	SANTE BOBO
1952	CENTRE DE SECTEUR SHMP GAOUA	3000	SANTE GAOUA
1952	HANGARS DE TRAITEMENT SHMP	3450	SANTE OUAGA
1952	TRAVAUX DIVERS	3280	URBANISME BOBO
1952	AMENAGEMENT DE LOTISSEMENTS	5973	URBANISME OUAGA
1952	TRAVAUX DIVERS A BOBO ET OUAGA	3280	URBANISME OUAGA
1953	ANNEXE DES DOUANES DE BOBO	1089	ADMINISTRATION BOBO
1953	SUBDIVISION ROUTIERE DE	2652	ADMINISTRATION BOBO

	BOBO		
1953	SURETE DE BOBO	3270	ADMINISTRATION BOBO
1953	BRIGADE MOBILE DE DIEBOUGOU	75	ADMINISTRATION DIEBOUGOU
1953	STATION METEO DE DORI	7228	ADMINISTRATION DORI
1953	DIRECTION DE DOUANES	11738	ADMINISTRATION OUAGA
1953	SUBDIVISION TP OUAGA	220	ADMINISTRATION OUAGA
1953	HANGAR ROUTIER DES TP	10721	ADMINISTRATION OUAGA
1953	TRESORERIE DE OUAGA	800	ADMINISTRATION OUAGA
1953	BATIMENT DE L'HYDRAULIQUE	4248	ADMINISTRATION TOUGAN
1953	CENTRE I.F.A.N DE OUAGA	10304	CULTURE OUAGA
1953	ACHEVEMENT LOGEMENT BOBO&OUAGA	9140	LOGEMENT BOBO
1953	CONSTRUCTION LOGEMENTS BOBO ET	9140	LOGEMENT OUAGA
1953	CENTRE DE PALUDISME SHMP BOBO	913	SANTE BOBO
1953	CENTRE DE TRAITEMENT SHMP	1128	SANTE GAOUA
1953	CENTRE DE TRAITEMENT SHMP	849	SANTE OUAGA
1953	AMBULANCE DE OUAHIGOUYA	43904	SANTE OUAHIGOUYA
1954	BUREAUX DES PTT	21579	ADMINISTRATION
1954	STATION METEO DE DORI	99	ADMINISTRATION DORI
1954	POSTE DE DOUANE A LEO	1399	ADMINISTRATION LEO
1954	DIRECTION DES DOUANES OUAGA	222	ADMINISTRATION OUAGA
1954	SERVICE DES DOMAINES	790	ADMINISTRATION OUAGA
1954	SERVICE DE L'HYDRAULIQUE OUAGA	4488	ADMINISTRATION OUAGA
1954	SERVICES DES TP S.O.M A OUAGA	1467	ADMINISTRATION OUAGA
1954	PALAIS DE JUSTICE DE OUAGA	1998	ADMINISTRATION OUAGA
1954	PAIERIE DE OUAHIGOUYA	8943	ADMINISTRATION OUAHIGOUYA
1954	POSTE DE DOUANE A PO	200	ADMINISTRATION PO
1954	CENTRE DE L'I.F.A.N OUAGA	11953	CULTURE OUAGA
1954	COLLEGE DES JEUNES FILLES	1239	EDUCATION OUAGA
1954	LOGEMENT SERVICE METEO DORI	100	LOGEMENT DORI
1954	LOGEMENTS SERVICE HYDRAULIQUE	3041	LOGEMENT OUAGA
1954	LOGEMENT SERVICE HYDRAULIQUE	668	LOGEMENT OUAGA
1954	LOGEMENT SERVICE DES PTT	299	LOGEMENT OUAGA
1954	LOGEMENT MEDECIN CHEF SHMP	2516	LOGEMENT OUAGA
1954	PHARMACIE DE BOBO	1660	SANTE BOBO
1954	AMBULANCE DE OUAHIGOUYA	15448	SANTE OUAHIGOUYA
1955	BUREAUX DE POSTE A DIEBOUGOU	724	ADMINISTRATION DIEBOUGOU
1955	DIRECTION DES DOUANES OUAGA	346	ADMINISTRATION OUAGA
1955	BATIMENT D'EMISSION A OUAGA	3173	ADMINISTRATION OUAGA
1955	SECTION OUTRE MER DES T.P.	57	ADMINISTRATION OUAGA
1955	BUREAU DES CONTRIBUTIONS	5150	ADMINISTRATION OUAGA
1955	INSPECTION ACADEMIQUE DE OUAGA	6681	ADMINISTRATION OUAGA
1955	PAIERIE DE OUAHIGOUYA	3115	ADMINISTRATION OUAHIGOUYA

1955	POSTE DE DOUANE A PO	9151	ADMINISTRATION	PO
1955	BUREAUX DES PTT A TOUGAN	723	ADMINISTRATION	TOUGAN
1955	BATIMENT SERVICE HYDRAULIQUE	2250	ADMINISTRATION	TOUGAN
1955	CENTRE DE L'IFAN A OUAGA	2448	CULTURE	OUAGA
1955	COURS NORMAL DES JEUNES FILLES	1861	EDUCATION	OUAGA
1955	LOGEMENTS INFIRMIERS SGHMP	3400	LOGEMENT	BANFORA
1955	LOGEMENT SERVICE DES TP FADA	799	LOGEMENT	FADA
1955	LOGEMENT SERVICE CONTRIBUTION	1178	LOGEMENT	OUAGA
1955	LOGEMENTS SERVICE HYDRAULIQUE	2508	LOGEMENT	OUAGA
1955	LOGEMENTS GOUVERNEMENT GRL	14645	LOGEMENT	OUAGA
1955	LOGEMENTS SERVICE DU TRESOR	5800	LOGEMENT	OUAGA
1955	LOGEMENTS SERVICE METEO	500	LOGEMENT	OUAGA
1955	LOGEMENT MEDECIN-CHEF SGHMP	2583	LOGEMENT	OUAGA
1955	LOGEMENT SERVICE DU TRESOR	5087	LOGEMENT	OUAHIGOUYA
1955	PHARMACIE D'APPROVISIONNEMENT	288	SANTE	BOBO
1955	AMBULANCE DE OUAHIGOUYA	6904	SANTE	OUAHIGOUYA
1956	BUREAUX DES PTT	10220	ADMINISTRATION	
1956	STATION METEO DE BOBO	4729	ADMINISTRATION	BOBO
1956	STATION METEO DE DORI	4000	ADMINISTRATION	DORI
1956	INSPECTION ACADEMIQUE DE OUAGA	5335	ADMINISTRATION	OUAGA
1956	POSTE DE DOUANE A PO	1461	ADMINISTRATION	PO
1956	CENTRE LOCAL DE L'IFAN	1564	CULTURE	OUAGA
1956	COURS NORMAL DE OUAHIGOUYA	996	EDUCATION	OUAHIGOUYA
1956	LOGEMENT INFIRMIERS SGHMP	1090	LOGEMENT	BANFORA
1956	LOGEMENTS SERVICE DES TP	9065	LOGEMENT	BOBO
1956	LOGEMENT SERVICE DES TP FADA	2171	LOGEMENT	FADA
1956	CAMP DE GARDES CERCLES A GAOUA	4133	LOGEMENT	GAOUA
1956	LOGEMENTS SERVICE SURETE	5169	LOGEMENT	OUAGA
1956	LOGEMENTS SERVICE CONTRIBUTION	3083	LOGEMENT	OUAGA
1956	LOGEMENTS SERVICE DU TRESOR	1532	LOGEMENT	OUAGA
1956	LOGEMENTS SERVICE DES TP	10700	LOGEMENT	OUAGA
1956	LOGEMENTS SERVICE METEO OUAGA	7281	LOGEMENT	OUAGA
1956	LOGEMENTS MEDECIN-CHEF SGHMP	902	LOGEMENT	OUAGA
1956	LOGEMENT DU GOUVERNEMENT GRL	26	LOGEMENT	OUAGA
1956	LOGEMENT SERVICE DU TRESOR	1000	LOGEMENT	OUAHIGOUYA
1956	LOGEMENT GREFFIER A OUAHIGOUYA	3265	LOGEMENT	OUAHIGOUYA
1956	CENTRE DE TRAITEMENT	1000	SANTE	OUAGA

	SGHMP		
1956	BLOC OPERATOIRE DE OUAHIGOUYA	11817 SANTE	OUAHIGOUYA
1956	CENTRE DE TRAITEMENT SGHMP	849 SANTE	POURRA
1957	INSPECTION ACADEMIQUE OUAGA	134 ADMINISTRATION	OUAGA
1957	POSTE DE DOUANE DE PO	23 ADMINISTRATION	PO
1957	CENTRE LOCAL DE L'IFAN	1467 CULTURE	OUAGA
1957	LOGEMENTS SGHMP BANFORA	4018 LOGEMENT	BANFORA
1957	CAMP DE GARDES CERCLES A GAOUA	1265 LOGEMENT	GAOUA
1957	LOGEMENT SERVICE HYDRAULIQUE	205 LOGEMENT	OUAGA
1957	LOGEMENT SERVICE DES DOUANES	2994 LOGEMENT	OUAGA
1957	LOGEMENT DIRECTEUR ADJT IFAN	6308 LOGEMENT	OUAGA
1957	LOGEMENT POLICE OUAGA	114 LOGEMENT	OUAGA
1957	LOGEMENT SERVICE DU TRESOR	441 LOGEMENT	OUAGA
1957	LOGEMENT JUSTICE DE OUAHIGOUYA	91 LOGEMENT	OUAHIGOUYA

LISTES DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES LORS DU
DEUXIEME PLAN 1953-57.
(en millions de francs)

OBJET	MONTANT	CREDIT	DESTINATION	LIEU
LOGEMENTS ADMINISTRATIFS	150	CCFOM	ADMINISTRATION	
POSTES ADMINISTRATIFS	11	FP	ADMINISTRATION	
BATIMENT STATION	8	FP	ADMINISTRATION	BOBO
CENTRES ADMINISTRATIFS	4	FIDES	ADMINISTRATION	DEDOUGOU
CENTRES ADMINISTRATIFS	7	FIDES	ADMINISTRATION	DJIBO
CENTRES ADMINISTRATIFS	7	FIDES	ADMINISTRATION	NOUNA
CENTRES ADMINISTRATIFS	28	FIDES	ADMINISTRATION	OUAGA
BATIMENTS DES TP	6	FP	ADMINISTRATION	OUAGA
HOTEL DES POSTES	17	FP	ADMINISTRATION	OUAGA
INSPECTION ACADEMIQUE	13	FP	ADMINISTRATION	OUAGA
BATIMENT DES SERVICES ADMIN.	193	FP	ADMINISTRATION	OUAGA
GARAGE ADMINISTRATIF	1	FP	ADMINISTRATION	OUAGA
BATIMENTS DIVERS	38	FP	ADMINISTRATION	OUAGA
COURS NORMAL	15	FIDES	ENSEIGNEMENT	KOUDOUGOU
COURS NORMAL DES JEUNES FILLES	34	FIDES	ENSEIGNEMENT	OUAGA
COURS NORMAL DES JEUNES FILLES	11	FP	ENSEIGNEMENT	OUAGA
GROUPES SCOLAIRES	2	FP	ENSEIGNEMENT	OUAGA
COURS NORMAL	3	FP	ENSEIGNEMENT	OUAHIGOUY
GROUPES SCOLAIRES	2	FP	ENSEIGNEMENT	OUAHIGOUY
RESEAU TEL.INTER URBAIN	10	FIDES	INFRASTRUCTURE	
AERODROME	71	FIDES	INFRASTRUCTURE	BOBO
AERODROME DE BOBO	55	FP	INFRASTRUCTURE	BOBO
MARCHE	14	CCFOM	INFRASTRUCTURE	OUAGA
AERODROME	6	FIDES	INFRASTRUCTURE	OUAGA
AERODROME	50	FP	INFRASTRUCTURE	OUAGA
GROS MATERIEL POUR STATION	4	FP	INFRASTRUCTURE	OUAGA
LOGEMENTS	3	FIDES	LOGEMENT	
LOGEMENTS	8	FP	LOGEMENT	
LOGEMENTS	206	FP	LOGEMENT	
PRETS POUR CONSTRUCTION O.H.E	209	CCFOM	LOGEMENT	OUAGA
LOGEMENTS	11	FP	LOGEMENT	OUAGA
LOGEMENTS	8	FP	LOGEMENT	OUAGA
PAVILLONS D'HOSPITALISATION	185	FP	SANTE	
CENTRES DE TRAITEMENT	7	FP	SANTE	
AMBULANCES	52	FIDES	SANTE	BOBO
ASILE D'ALIENES	27	FIDES	SANTE	BOBO
SGHMP	52	FIDES	SANTE	BOBO
O.C.C.G.E	540	FIDES	SANTE	BOBO
AMBULANCES	7	FP	SANTE	BOBO
ASILE D'ALIENES	11	FP	SANTE	BOBO
PHARMACIE	2	FP	SANTE	BOBO
APPAREIL DE RADIOLOGIE	2	FP	SANTE	BOBO
HOPITAL	415	FIDES	SANTE	OUAGA
HOPITAL DE OUAGA	23	FP	SANTE	OUAGA
AMBULANCES	24	FP	SANTE	OUAHIGOUY
AMENAGEMENT CENTRES SECONDAIR.	70	FP	URBANISME	
TRAVAUX D'EDILITE CTRE SECOND	13	FP	URBANISME	
ELECTRIFICATION	30	CCFOM	URBANISME	BOBO
MARIGOT HOUET	1	FIDES	URBANISME	BOBO

LISTES DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES LORS DU
DEUXIEME PLAN 1953-57.
(en millions de francs)

OBJET	MONTANT	CREDIT	DESTINATION	LIEU
URBANISME	8	FP	URBANISME	BOBO
TRAVAUX D'EDILITE	25	FP	URBANISME	BOBO
LOTISSEMENT	3	FP	URBANISME	BOBO
ADDITION D'EAU	85	CCFOM	URBANISME	OUAGA
TRAVAUX D'EDILITES	28	FIDES	URBANISME	OUAGA
URBANISME	15	FP	URBANISME	OUAGA
TRAVAUX D'EDILITE	82	FP	URBANISME	OUAGA
LOTISSEMENT	5	FP	URBANISME	OUAGA
ADDITION D'EAU	1	FP	URBANISME	OUAGA
*** Total ***				

2918

LISTE DES INVESTISSEMENTS REALISES LORS DES PLANS : (1967-70)
(71) ET (1972-1976).

OBJET	MONTANT	DESTINATION	LOCALISATION
SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME	10000	URBANISME	OUAGA
ADDUCTION D'EAU A BOBO	17000	URBANISME	BOBO
EXTENSION DE LA STATION D'EPUR	3000	URBANISME	BOBO
ADDUCTION D'EAU PK20	620000	URBANISME	OUAGA
ADDUCTION D'EAU :EXTENSION RES	60000	URBANISME	OUAGA
RENFORCEMENT DE LA BERGE DU KO	10000	URBANISME	BOBO
DIVERS TRAVAUX SUR BUDGETS COM	98000	URBANISME	
CONSTRUCTION DE LOGEMENTS PAR	55000	LOGEMENT	OUAGA
CONSTRUCTION DE LOGEMENTS PAR	1010000	LOGEMENT	
CONSTRUCTION USINE VOLBRICRAM	13000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE SONICO	35000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE MAVOCI	83000	INFRASTRUCTURE	BOBO
USINE VOLTEX	1350000	INFRASTRUCTURE	KOUDOUGOU
USINE BATA	180000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE SVPCE	37000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE SHSHV	14	INFRASTRUCTURE	BOBO
USINE CFDT	485000	INFRASTRUCTURE	BOBO
ABATTOIR DE OUAGA	12000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE SOSUHV	355000	INFRASTRUCTURE	BANFORA
USINES: EXTENSION DES INDUSTRI	111000	INFRASTRUCTURE	BOBO ET OUAGA
USINE GRAND MOULIN VOLTAIQUE	250000	INFRASTRUCTURE	BANFORA
CENTRE DE FORMATION FEMININE A	105000	ENSEIGNEMENT	OUAGA
CENTRE DE FORMATION PROFESSION	83000	ENSEIGNEMENT	OUAGA
CITE ARTISANALE FOLKLORIQUE	4000	CULTURE	OUAGA
ENTREPOT DE LA GARE DE OUAGA	80000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
LABORATOIRE DE CONDITIONNEMENT	7000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
SOVOLCOM	25000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
OFFICE DU TOURISME	8000	INFRASTRUCTURE	
HOTELS ET CAMPEMENTS	62000	INFRASTRUCTURE	
AERODROMES	3000	INFRASTRUCTURE	
AMENAGEMENTS DIVERS	9000	URBANISME	
LABORATOIRE DES B.T.P	13000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
BATIMENTS DE LA RAN	153000	INFRASTRUCTURE	GARES
AEROPORT DE OUAGA	86000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
AEROPORT DE OUAGA	60000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
AEROPORT DE BOBO	175000	INFRASTRUCTURE	BOBO
AEROPORT DE BOBO	20000	INFRASTRUCTURE	BOBO
AEROPORT DE OUAGA:STATION VENT	12000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
TRAVAUX SUR AEROPORT DE OUAGA	47000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
AEROPORT DE BOBO:TRAVAUX DIVER	24000	INFRASTRUCTURE	BOBO
PTT:RECONSTRUCTION BUREAU DE P	11000	ADMINISTRATION	TOUGAN
PTT:RESEAU LIGNE DE BOBO ET DE	7000	INFRASTRUCTURE	OUAGA ET BOBO
PTT:EQUIPEMENT CENTRAL AUTOMAT	40000	INFRASTRUCTURE	BOBO
PTT :EXTENSION CENTRAL AUTOMAT	16000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
PTT:EXTENSION LIGNES	10000	INFRASTRUCTURE	BOBO ET OUAGA
PTT:LIAISON FILAIRES AVEC PAYS	100000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
PTT:BUREAUX DE POSTE DE NIMNIN	88000	ADMINISTRATION	OUAGA
PTT:LIGNE D'INTERET LOCALES	3000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
CLASSES ET LOGEMENT DES MAITRE	220000	ENSEIGNEMENT	
ECOLE PILOTE DE OUAGA	23000	ENSEIGNEMENT	OUAGA

LISTE DES INVESTISSEMENTS REALISES LORS DES PLANS : (1967-70)
(71) ET (1972-1976).

OBJET	MONTANT	DESTINATION	LOCALISATION
ECOLE PILOTE DE BOBO	18000	ENSEIGNEMENT	BOBO
COLLEGES	97000	ENSEIGNEMENT	TENKO ET BANFO
CDPP	16000	ENSEIGNEMENT	OUAGA
COURS NORMAL DE BOBO	4000	ENSEIGNEMENT	BOBO
GROUPE SCOLAIRE	62000	ENSEIGNEMENT	OUAGA
LYCEE TECHNIQUE DE OUAGA	10000	ENSEIGNEMENT	OUAGA
PROMOTION LYCEE TECHNIQUE	1000	ENSEIGNEMENT	OUAGA
INSTITUT DE FORMATION PEDAGOGI	4000	ENSEIGNEMENT	OUAGA
CONSTRUCTION DU CAMES	26000	ENSEIGNEMENT	OUAGA
EIR	272000	ENSEIGNEMENT	OUAGA
CENTRE D'EDUCATION OUVRIERE	10000	ENSEIGNEMENT	OUAGA
DISPENSAIRE ANTI TUBERCULEUX	19000	SANTE	OUAGA
EXTENSION HOPITAL	150000	SANTE	BOBO
TRANSFORMATEUR HOPITAL	5000	SANTE	BOBO
MATERNITE	26000	SANTE	BOBO
MATERNITE COMMUNALE	10000	SANTE	BOBO
PROGRAMME UNICEF	12000	SANTE	BOBO
DISPENSAIRE OPHTALMOLOGIQUE	33000	SANTE	OUAGA
HOPITAL DE OUAGA	15000	SANTE	OUAGA
HOPITAL DE BOBO	25000	SANTE	BOBO
PAVILLON POST OPERE	7000	SANTE	OUAGA
EQUIPEMENT STATION DE RADIO OU	9000	CULTUREL	OUAGA
RADIO BOBO	11000	CULTUREL	BOBO
SERVICE DES IMPOTS	24800	ADMINISTRATION	BOBO
SERVICE DES IMPOTS	5000	ADMINISTRATION	OUAGA
BUREAU CHEF DE LA REGION EST V	2500	ADMINISTRATION	OUAGA
BUREAU DE DOUANES	4400	ADMINISTRATION	NIANKOLOGO
BUREAU DE DOUANE	2600	ADMINISTRATION	KOUDOUGOU
PLAN D'URBANISME DE OUAGA	300	URBANISME	OUAGA
LOTISSEMENT DU BOIS DE BOULOGN	146600	URBANISME	OUAGA
STATION D'EPURATION	3000	URBANISME	OUAGA
ADDUCTION D'EAU:RESEAU DE DIST	120000	URBANISME	OUAGA
TRAVAUX NEUFS A OUAGA	30000	URBANISME	OUAGA
TRAVAUX NEUFS DANS LA COMMUNE	39500	URBANISME	BOBO
CONSTRUCTION DE LOGEMENTS	70000	LOGEMENT	OUAGA ET BOBO
CONSTRUCTION DE LOGEMENTS	574000	LOGEMENT	BOBO ET OUAGA
ELECTRICITE:IMMEUBLE VOLTELEC	500	URBANISME	OUAGA
ELECTRICITE	44600	URBANISME	OUAGA
ELETRICITE	1000	URBANISME	KOUD- &OUAHI
ELECTRICITE:EXTENSION CENTRALE	28000	URBANISME	OUAGA
ELECTRICITE:EXTENSION DE LA CE	7000	URBANISME	BOBO
CONSTRUCTION DE BATIMENTS	7000	INFRASTRUCTURE	GARES
LOGEMENTS ET MOBILIERS	400	LOGEMENT	GARES
CENTRE DE RECEPTION DEPORTES	2000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
PTT:RESEAU LOCAL DE BOBO	4900	INFRASTRUCTURE	BOBO
PTT:RESEAU LOCAL DE OUAGA	9000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
PTT:LIGNES DE LIAISONS INTER U	10800	INFRASTRUCTURE	
LYCEE TECHNIQUE	10000	ENSEIGNEMENT	OUAGA
CESUP	50000	ENSEIGNEMENT	OUAGA
ECOLE NATIONALE DES PTT	15000	ENSEIGNEMENT	OUAGA

LISTE DES INVESTISSEMENTS REALISES LORS DES PLANS : (1967-70)
(71) ET (1972-1976).

OBJET	MONTANT	DESTINATION	LOCALISATION
CENTRE DE FORMATION DES TP	9200	ENSEIGNEMENT	OUAGA
ECOLE NATIONALE DE LA SANTE	4000	ENSEIGNEMENT	OUAGA
TRAVAUX HOPITAL	30000	SANTE	OUAGA
INSTALLATION EMETTEUR DE IOOKW	25000	CULTUREL	OUAGA
ELECTRICITE :RENFORCEMENT CENT	8000	URBANISME	OUAGA
AEROPORT: RENFORCEMENT DE LA P	50000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
CENTRE SOCIAL	2000	CULTURE	OUAGA
ELECTRICITE:EXTENSION DU RESEA	50000	URBANISME	OUAGA
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	50000	ENSEIGNEMENT	
BATIMENT ADMINISTRATIF	37500	ADMINISTRATION	OUAGA
PUITS	27000	URBANISME	DORI
PUITS	27000	URBANISME	GOROM GOROM
INVENTAIRE DES RESSOURCES EN E	27200	URBANISME	FADA
INVENTAIRE DES RESSOURCES EN E	24900	URBANISME	DEDOUGOU
CHAMBRE FROIDE O.R.D.	50000	INFRASTRUCTURE	BOBO
BARRAGE DE OUAHIGOUYA	6000	URBANISME	OUAHIGOUYA
ZONE D'ATTENTE ABATTOIR	10100	INFRASTRUCTURE	OUAGA
ABATTOIR FRIGORIFIQUE	655000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
STATION DE RECUPERATION ABATTO	14900	INFRASTRUCTURE	BOBO
MARCHE DE BETAIL	34000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
RAN HOTEL	175000	INFRASTRUCTURE	BOBO
RAN HOTEL	95000	INFRASTRUCTURE	BOBO
CAMPEMENT	10000	INFRASTRUCTURE	PO
CAMPEMENT	10000	INFRASTRUCTURE	DORI
ELECTRICITE:CENTRALE	8000	URBANISME	OUAGA
ELCTRICITE:RENFORCEMENT DE LA C	72300	URBANISME	KOUDOUYOU
ELCTRICITE:RENFORCEMENT DE LA	29000	URBANISME	BOBO
USINE:SOSUHV	1376000	INFRASTRUCTURE	BANFORA
USINE:SOSUHV	1242000	INFRASTRUCTURE	BANFORA
USINE:SOSUHV	453000	INFRASTRUCTURE	BANFORA
USINE:SOSUHV	1000000	INFRASTRUCTURE	BANFORA
USINE:SOSUHV	4285800	INFRASTRUCTURE	BANFORA
USINE:CLOUTERIE	11200	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:SOPIVOLTA	74000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:SOPIVOLTA	104000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:FABRIQUE DE METAL	22300	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:FABRIQUE DE METAL	7400	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:SAP	510000	INFRASTRUCTURE	BOBO
USINE:SAP	120000	INFRASTRUCTURE	BOBO
USINE:SAVANA	12400	INFRASTRUCTURE	BOBO
USINE:SAVANA	400000	INFRASTRUCTURE	BOBO
USINE:SVHSHV	217000	INFRASTRUCTURE	BOBO
USINE:SHSHV	100000	INFRASTRUCTURE	BOBO
USINE:SHSHV	130000	INFRASTRUCTURE	BOBO
USINE:VOLTEX	600000	INFRASTRUCTURE	KOUDOUYOU
USINE:VOLTEX	400000	INFRASTRUCTURE	KOUDOUYOU
USINE: VOLTEX	40000	INFRASTRUCTURE	KOUDOUYOU
USINE:VOLTEX	49000	INFRASTRUCTURE	KOUDOUYOU
USINE: SOVOLPLAS	28900	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:SOVOLPLAS	38800	INFRASTRUCTURE	OUAGA

LISTE DES INVESTISSEMENTS REALISES LORS DES PLANS : (1967-70)
(71) ET (1972-1976).

OBJET	MONTANT	DESTINATION	LOCALISATION
AMENAGEMENT ZONE INDUSTRIELLE	190000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
AMENAGEMENT ZONE INDUSTRIELLE	45000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
AMENAGEMENT ZONE INDUSTRIELLE	35000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:SAFI	75000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:SAFI	25000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:CARVOLT	46000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:CARVOLT	35000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:FLEXIFOAM	192000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:FLEXIFOAM	70000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:SACA	26000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:SACA	20500	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:SOVOBRA	400000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:SOVOBRA	782000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:SOVOBRA	718000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:MAVIE	26000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:MAVIE	26000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
OPEV	30000	ADMINISTRATION	OUAGA
ASSISTANCE BRIQUETERIE	7200	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE: PRODUIT PHARMACEUTIQUE	4500	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:FABICATION MACHINE OUTIL	1600	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:PESTICIDE	1200	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:FABRIQUE DE BISCUIT ERT	17000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:SIB	20000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:SIB	3400	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:SICOPA	45000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:SICOPA	6400	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:SIPA	43000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:UVOCAM	4000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:UVOCAM	87500	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:UVOCAM	18000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:CIV	52000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:CIV	23000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:PROCHIMIE	70000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:PROCHIMIE	40000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:EBA (CONSTRUCTION METALLI	50000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:EBA	16000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:SOVOLTA (TANNERIE)	65000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:MELANGE D'ENGRAIS	6800	INFRASTRUCTURE	OUAGA
USINE:ATELIER MECANIQUE	233600	INFRASTRUCTURE	OUAGA
ELCTRICITE:TRAVAUX D'EXTENSION	71400	URBANISME	OUAGA
ELECTRICITE:TRAVAUX D'EXTENSIO	84000	URBANISME	OUAGA
ELECTRICITE:TRAVAUX D'EXTENSIO	4000	URBANISME	KOUDOUGOU
ELECTRICITE:TRAVAUX D'EXTENSIO	23000	URBANISME	KOUDOUGOU
ELECTRICITE:TRAVAUX D'EXTENSIO	10000	URBANISME	BOBO
ELECTRICITE:TRAVAUX D'EXTENSIO	79000	URBANISME	BOBO
ELECTRICITE:EXTENSION DU RESEA	25000	URBANISME	OUAHIGOUYA
ELECTRICITE:NOUVELLE CENTRALE	300000	URBANISME	OUAGA
ELECTRICITE:NOUVELLE CENTRALE	235600	URBANISME	OUAGA
ELECTRICITE:NOUVELLE CENTRALE	456900	URBANISME	OUAGA
ELECTRICITE:RENFORCEMENT DE LA	110000	URBANISME	BOBO

LISTE DES INVESTISSEMENTS REALISES LORS DES PLANS : (1967-70)
(71) ET (1972-1976).

OBJET	MONTANT	DESTINATION	LOCALISATION
ELCTRICITE:ELECTRIFICATION DE	60000	URBANISME	
ELECTRICITE:ELECTRIFICATION DE	30000	URBANISME	
NOUVEAU CENTRE DE FORMATION VO	29500	ENSEIGNEMENT	OUAGA
ELECTRICITE:MISE EN PLACE D'UN	85700	URBANISME	BOBO
ELCTRICITE:EXTENSION DU RESEAU	35200	URBANISME	BOBO
ELECTRICITE:MISE EN PLACE D'UN	68000	URBANISME	OUAGA
ELECTRICITE:MISE EN PLACE D'UN	15800	URBANISME	OUAGA
ELCTRICITE:MISE EN PLACE D'UN	53400	URBANISME	OUAGA
ELECTRICITE:ACHAT D'UN GROUPE	29500	URBANISME	OUAGA
ELECTRICITE:BATIMENTS D'EXPLOI	13300	ADMINISTRATION	KOUDOUGOU
ELECTRICITE:OUVRAGES DE BATIME	58100	ADMINISTRATION	OUAGA
ADDUCTION D'EAU:RECHERCHE RESS	5000	URBANISME	OUAGA/KOUDOUGOU
ADDUCTION D'EAU:TENKODOGO	2000	URBANISME	TENKODOGO
ADDUCTION D'EAU:FADA	1000	URBANISME	FADA
ADDUCTION D'EAU:REMISE EN ETAT	1000	URBANISME	DEDOUGOU
ADDUCTION D'EAU:REMISE EN ETAT	1000	URBANISME	NOUNA
ADDUCTION D'EAU:REMISE EN ETAT	1000	URBANISME	PO
ADDUCTION D'EAU:	1000	URBANISME	BOROMO
ADDUCTION D'EAU:	2000	URBANISME	TOUGAN
ADDUCTION D'EAU	2000	URBANISME	KOUEPELA
ADDUCTION D'EAU: VOLTA NOIRE	14000	URBANISME	KOUDOUGOU
ADDUCTION D'EAU:EXTENSION DU	13400	URBANISME	OUAGA
ADDUCTION D'EAU:EXTENSION DU R	732000	URBANISME	OUAGA
ADDUCTION D'EAU:EXTENSION DU R	69000	URBANISME	OUAGA
ADDUCTION D'EAU: RENFORCEMENT	650000	URBANISME	BOBO
ADDUCTION D'EAU:EXTESION DU RE	2000	URBANISME	BANFORA
ADDUCTION D'EAU:EXTENSION DU R	146000	URBANISME	BANFORA
ADDUCTION D'EAU:EXTENSION DU R	1000	URBANISME	OUAHIGOUYA
ADDUCTION D'EAU:EXTENSION DU R	27700	URBANISME	OUAHIGOUYA
ADDUCTION D'EAU: EXTENSION DU	1000	URBANISME	KAYA
ADDUCTION D'EAU:EXTENSION DU R	38500	URBANISME	KAYA
ADDUCTION D'EAU:EXTENSION DU R	1000	URBANISME	DORI
ADDUCTION D'EAU:EXTENSION DU R	17800	URBANISME	DORI
ADDUCTION D'EAU:EXTENSION RESE	260000	URBANISME	BOBO
ADDUCTION D'EAU:ETUDE EXTENSIO	2000	URBANISME	KOUDOUGOU
ADDUCTION D'EAU:ALIMENTATION E	11200	URBANISME	BANFORA
ADDUCTION D'EAU:GRANDS TRAVAUX	1610600	URBANISME	KOUDOUGOU
ADDUCTION D'EAU:APPROVISIONNEM	12500	URBANISME	BOBO
AGRANDISSEMENT DE LA SOVOLCOM	50000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
AGRANDISSEMENT DE LA SOVOLCOM	8000	INFRASTRUCTURE	OUAG
MAGASIN DE STOCKAGE A BOBO SOV	15000	INFRASTRUCTURE	BOBO
MAGASIN OFNACER	243000	INFRASTRUCTURE	
MAGASIN OFNACER	48900	INFRASTRUCTURE	
MAGASIN OFNACER	14800	INFRASTRUCTURE	
MAGASIN OFNACER	31000	INFRASTRUCTURE	
MAGASIN OFNACER	2200	INFRASTRUCTURE	
CINE VOLTA	13000	CULTURE	OUAGA
CINE VOLTA	50000	CULTURE	OUAGA
CINE VOLTA	45000	CULTURE	OUAGA
HOTEL INDEPENDANCE	26000	INFRASTRUCTURE	OUAGA

LISTE DES INVESTISSEMENTS REALISES LORS DES PLANS : (1967-70)
(71) ET (1972-1976).

OBJET	MONTANT	DESTINATION	LOCALISATION
HOTEL INDEPENDANCE	18000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
SALLE DE CINE	30000	CULTURE	OUAGA
IMMEUBLE DE LA C.S.P.A	80000	ADMINISTRATION	OUAGA
NOUVEAU RESEAU DE TRANSPORT UR	700	URBANISME	OUAGA
COMPLEXE ROUTIER	115000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
PONT SOM ET PONT MORO NABA	6200	URBANISME	OUAGA
AMENAGEMENT DES RUES DE OUAGA	37400	URBANISME	OUAGA
LOTISSEMENT DU BOIS DE BOULOGN	44600	URBANISME	OUAGA
CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET A	174700	LOGEMENT/INFRA	OUAGA/ GARES
GARES	33000	INFRASTRUCTURE	GARES
AEROPORT:CONSTRUCTION CENTRALE	30000	INFRASTRUCTURE	BOBO
AEROPORT:EXTENSION DU HANGAR F	40000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
AEROPORT:AGRANDISSEMENT	70000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
AEROPORT:AGRANDISSEMENT	30000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
AEROPORT:PAVILLON PRESIDENTIEL	57000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
AEROPORT:PAVILLON PRESIDENTIEL	28000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
AEROPORT:6 LOGEMENTS POUR LE P	21000	LOGEMENT	OUAGA
AEROPORT:REFORCEMENT DE LA PIS	70000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
AEROPORT:CENTRE DE RECEPTION D	18000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
AEROPORT:DEPLACEMENT DE L'AERO	23000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
AEROPORT:CONSTRUCTION D'UNE NO	10000	INFRASTRUCTURE	BANFORA
AEROPORT:EXTENSION DE PISTES	12000	INFRASTRUCTURE	FADA/TENK/DEDOU
PTT:EXTENSION DE 500 LIGNES TE	36000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
PTT: EXTENSION DE 500 LIGNES T	28200	INFRASTRUCTURE	OUAGA
PTT:EXTENSION DES RESEAUX URBA	80800	INFRASTRUCTURE	BOBO/OUAGA
PTT:EXTENSION DES RESEAUX URBA	53200	INFRASTRUCTURE	BOBO/OUAGA
PTT:NOUVELLES LIGNES INTERURBA	148100	INFRASTRUCTURE	
PTT:NOUVELLES LIGNES INTERURBA	7500	INFRASTRUCTURE	
PTT:BATIMENT DE L'OPT	156700	ADMINISTRATION	OUAGA
PTT: AUTOMATISATION DU RESEAU	526600	INFRASTRUCTURE	KOUDOUGOU
PTT:AUTOMATISATION DU RESEAU D	100000	INFRASTRUCTURE	KOUDOUGOU
PTT:BUREAUX DE POSTES	88100	ADMINISTRATION	KDG/BAT/OGYA/DF
PTT:BUREAUX DE POSTES	5000	ADMINISTRATION	
PTT:ATELIER GARAGE	56000	INFRASTRUCTURE	OUAGA
PTT: CONSTRUCTION BUREAUX DE P	8600	ADMINISTRATION	GOURCY
PTT:ECOLE NATIONALE DES P/T	35800	ENSEIGNEMENT	OUAGA
PTT:ECOLE NATIONALE DES P/T	12300	ENSEIGNEMENT	OUAGA
PTT:EXTENSION BATIMENTS DE L'	11000	ADMINISTRATION	OUAGA
PTT:BUREAUX DE POSTE	4200	ADMINISTRATION	GAOUA
PTT:BUREAU DE POSTE	4300	ADMINISTRATION	KANTCHARI
PTT: BUREAU DE POSTE	4200	ADMINISTRATION	KOU
PTT:BUREAU DE POSTE	4200	ADMINISTRATION	KOMBISSIRI
PTT:BUREAU DE POSTE	8700	ADMINISTRATION	NIANKOLOGO
PTT:BUREAU DE POSTE	8600	ADMINISTRATION	REO
PTT: MISE EN PLACE DE BP	7500	INFRASTRUCTURE	OUAGA
PTT: CENTRAL TELEPHONIQUE	2000	INFRASTRUCTURE	BANFORA
PTT:CENTRAL TELEPHONIQUE	50000	INFRASTRUCTURE	BOBO
URBANISME ET ASSAINISSEMENT	20500	URBANISME	OUAGA
ETDE D'URBANISME DE BANFORA	36200	URBANISME	BANFORA
BITUMAGE DES RUES DE BOBO ET D	83400	URBANISME	BOBO/OUAGA

LISTE DES INVESTISSEMENTS REALISES LORS DES PLANS : (1967-70)
(71) ET (1972-1976).

OBJET	MONTANT	DESTINATION	LOCALISATION
BITUMAGE DES RUES DE OUAGA ET	50000	URBANISME	BOBO/OUAGA
AMELIORATION HABITAT GROUPE SO	28200	URBANISME	
AMELIORATION HABITAT GROUPES S	102900	URBANISME	
EXTENSION DE LA ZONE DU BOIS	10000	URBANISME	OUAGA
EXTENSION DE LA ZONE DU BOIS	20500	URBANISME	OUAGA
PROLONGEMENT D'AVENUES A OUAGA	15000	URBANISME	OUAGA
ASSINISSEMENT DU MARIGOT DU MO	20000	URBANISME	OUAGA
RESTRUCTURATION D'HABITATS SPO	2500	URBANISME	SAPONE
RESTRUCTURATION D'HABITATS SPO	2500	URBANISME	OUARGAYE
CODE D'URBANISME DE HV	4800	URBANISME	
ARCHITECTURE DE FADA	7000	URBANISME	FADA
DIVERS TP ET ECLAIRAGE DU MARC	49100	URBANISME	OUAGA
CONSTRUCTION DE 32 VILLAS POUR	258000	LOGEMENT	OUAGA
32 VILLAS POUR L'ASSISTANCE TE	51000	LOGEMENT	
DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT URB	5508000	LOGEMENT	OUAGA
DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT URB	4157000	LOGEMENT	OUAGA
CREDIT BND POUR LA CONSTRUCTIO	75000	LOGEMENT	OUAGA
ETUDE DE PROMOTION IMMOBILIAIR	9500	LOGEMENT	
DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMEN	163400	ENSEIGNEMENT	
DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMEN	50000	ENSEIGNEMENT	
INSPECTION PRIMAIRE	36000	ADMINISTRATION	OUAGA
REMISE EN ETAT D'ETABLISSEMENT	30400	ENSEIGNEMENT	
LYCEE MIXTE DE GOUNGHIN	80000	ENSEIGNEMENT	OUAGA
CONSTRUCTION ET EXTENSION DE D	30000	ENSEIGNEMENT	
CONSTRUCTION DU CEG DE DEDOUGO	37000	ENSEIGNEMENT	DEDOUGOU
RENFORCEMENT LTO	169100	ENSEIGNEMENT	OUAGA
ETUDE ARCHITECTURALE DU LTO	42100	ENSEIGNEMENT	OUAGA
DEVELOPPEMENT DE UNIVERSITE DE	502000	ENSEIGNEMENT	OUAGA
BATIMENT UNIVRESITE	265500	ENSEIGNEMENT	OUAGA
ETUDE ARCHITECTURALE UNIVERSIT	4000	ENSEIGNEMENT	OUAGA
EQUIPEMENT DE L'UNIVERSITE	8000	ENSEIGNEMENT	OUAGA
CONSTRUCTION ISP	30000	ENSEIGNEMENT	OUAGA
CONSTRUCTION DE L'EIR	221400	ENSEIGNEMENT	OUAGA
ELECTRIFICATION DES STADES DE	74000	CULTURE	OUAGA ET BOBO
ACHEVEMENT VENTILATION DE LA M	8200	CULTURE	OUAGA
CENTRE NATIONAL DE LA JEUNESSE	360000	CULTURE	OUAGA
CONSTRUCTION ECOLE NATIONALE D	114000	ENSEIGNEMENT	OUAGA
CONSTRUCTION ECOLE NATIONALE D	3800	ENSEIGNEMENT	OUAGA
DISPENSARE DE KOKO	10000	SANTE	BOBO
AMENAGEMENT DE LA MATERNITE DE	9200	SANTE	OUAGA
AMENAGEMENT DES SERVICES RADIO	100000	SANTE	BOBO/OUAGA
REFECTION DES LOCAUX DE LA SA	7000	SANTE	OUAGA
AMENAGEMENT DE DISPENSAIRES ET	6000	SANTE	
REMISE EN ETAT DES HOPITAUX DE	75000	SANTE	OUAGA ET BOBO
ECOLE DE LUTTE ANTI TSE TSE	40000	SANTE	BOBO
CENTRE DE FORMATION DES ANIMAT	90000	ENSEIGNEMENT	GAOUA
CENTRE SOCIAL DE YAKO	700	CULTURE	YAKO
CENTRE SOCIAL DE TIEDPALOGO	2000	CULTURE	OUAGA
CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE DE L'	32600	CULTURE	OUAGA
CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE DE L'	17400	CULTURE	OUAGA

LISTE DES INVESTISSEMENTS REALISES LORS DES PLANS : (1967-70)
(71) ET (1972-1976).

OBJET	MONTANT	DESTINATION	LOCALISATION
IMMEUBLE DU MINISTERE DES AFFA	215000	ADMINISTRATION	OUAGA
DEPLACEMENT DU BUREAU DE DOUAN	4000	ADMINISTRATION	KANTCHARI
CENTRE EMETTEUR DE LA RADIO RU	1135000	CULTURE	OUAGA
CENTRE EMETTEUR DE LA RADIO	28500	CULTURE	OUAGA
EXTENSION DE LA MAISON DE LA R	74300	CULTURE	OUAGA
BATIMENT DU CENTRE REGIONAL DE	10000	CULTURE	BOBO
PAIERIE CENTRALE DE OUAHIGOUYA	30000	ADMINISTRATION	OUAHIGOUYA
TRESORERIE DE OUAGA	255000	ADMINISTRATION	OUAGA
BUREAU DE DOUANE A L'AEROPORT	6500	ADMINISTRATION	OUAGA
AMENAGEMENT DE L'ECOLE DE POLI	10000	ENSEIGNEMENT	OUAGA
BUREAU ADMINISTRATIF	8400	ADMINISTRATION	DEDOUGOU
BUREAU ADMINISTRATIF	8300	ADMINISTRATION	DIEBOUGOU
BUREAU ADMINISTRATIF	8300	ADMINISTRATION	TANGHIN DASSOUR
CONSTRUCTION DE 12 BRIGADES DE	16000	ADMINISTRATION	
BATIMENT DE L'INSPECTION DES A	37500	ADMINISTRATION	OUAGA
PALAIS DE JUSTICE DE OUAGA	345000	ADMINISTRATION	OUAGA

*** Total

LISTE DES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE DE OUAGADOUGOU
SELON LEUR DESTINATION. (1960-1978)
montant en millier de francs.

ANNEE	DESTINATION	TYPE D'INVESTISSEMENT	MONTANT
1960	CULTURE	AMENAGEMENT	600
1960	INFRASTRUCTURE	AMENAGEMENT	500
1960	URBANISME	AMENAGEMENT	5000
1960	URBANISME	AMENAGEMENT	100
1960	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION	500
1960	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	1000
1960	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	240
1960	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	2168
1960	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	703
1960	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	500
1960	CULTURE	ENTRETIEN	150
1960	CULTURE	ENTRETIEN	25
1960	CULTURE	ENTRETIEN	25
1960	CULTURE	ENTRETIEN	50
1960	SANTE	ENTRETIEN	6700
1960	URBANISME	ENTRETIEN	1430
1960	URBANISME	ENTRETIEN	1000
1960	URBANISME	ENTRETIEN	4025
1960	URBANISME	ENTRETIEN	100
1960	URBANISME	ENTRETIEN	362
1960	URBANISME	ENTRETIEN	3000
1960	URBANISME	ENTRETIEN	1250
1960	SANTE	ENTRETIEN	600
1960	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	700
1960	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	1370
1960	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	362
1960	URBANISME	EQUIPEMENT	350
1960	URBANISME	EQUIPEMENT	2148
1960	URBANISME	EQUIPEMENT	16020
1960	URBANISME	ETUDE	1200
1961	ADMINISTRARION	AMENAGEMENT	699
1961	CULTURE	AMENAGEMENT	511
1961	INFRASTRUCTURE	AMENAGEMENT	2124
1961	INFRASTRUCTURE	AMENAGEMENT	1320
1961	URBANISME	AMENAGEMENT	712
1961	URBANISME	AMENAGEMENT	11089
1961	URBANISME	AMENAGEMENT	837
1961	URBANISME	AMENAGEMENT	130
1961	URBANISME	AMENAGEMENT	1136
1961	URBANISME	AMENAGEMENT	1807
1961	URBANISME	AMENAGEMENT	54
1961	URBANISME	AMENAGEMENT	4524
1961	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION	1823
1961	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION	5553
1961	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION	2976

LISTE DES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE DE OUAGADOUGOU
SELON LEUR DESTINATION. (1960-1978)
montant en millier de francs.

ANNEE	DESTINATION	TYPE D'INVESTISSEMENT	MONTANT
1961	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION	50
1961	URBANISME	CONSTRUCTION	2436
1961	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	1399
1961	CULTURE	ENTRETIEN	350
1961	CULTURE	ENTRETIEN	485
1961	ENSEIGNEMENT	ENTRETIEN	135
1961	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	267
1961	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	300
1961	SANTE	ENTRETIEN	192
1961	URBANISME	ENTRETIEN	1098
1961	URBANISME	ENTRETIEN	199
1961	URBANISME	ENTRETIEN	1547
1961	URBANISME	ENTRETIEN	5848
1961	URBANISME	ENTRETIEN	662
1961	URBANISME	ENTRETIEN	933
1961	URBANISME	ENTRETIEN	3026
1961	URBANISME	ENTRETIEN	6052
1961	URBANISME	ENTRETIEN	1219
1961	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	105
1961	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	531
1961	CULTURE	EQUIPEMENT	1
1961	INFRASTRUCTURE	EQUIPEMENT	659
1961	INFRASTRUCTURE	EQUIPEMENT	354
1961	INFRASTRUCTURE	EQUIPEMENT	4550
1961	INFRASTRUCTURE	EQUIPEMENT	10750
1961	URBANISME	EQUIPEMENT	1571
1961	URBANISME	EQUIPEMENT	410
1961	URBANISME	EQUIPEMENT	1174
1961	URBANISME	EQUIPEMENT	494
1961	URBANISME	EQUIPEMENT	428
1961	URBANISME	EQUIPEMENT	2816
1961	URBANISME	EQUIPEMENT	9200
1961	URBANISME	ETUDE	183
1961	URBANISME	ETUDES	432
1961	URBANISME	INFRASTRUCTURE	1040
1963	ADMINISTRATION	AMENAGEMENT	2014
1963	CULTURE	AMENAGEMENT	534
1963	INFRASTRUCTURE	AMENAGEMENT	2889
1963	URBANISME	AMENAGEMENT	77642
1963	URBANISME	AMENAGEMENT	255
1963	URBANISME	AMENAGEMENT	2259
1963	URBANISME	AMENAGEMENT	1106
1963	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION	581
1963	ENSEIGNEMENT	CONSTRUCTION	1241
1963	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION	11376
1963	INFRASTRUCTURE	CONSTRUCTION	1221
1963	URBANISME	CONSTRUCTION	123
1963	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	174
1963	CULTURE	ENTRETIEN	60

LISTE DES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE DE OUAGADOUGOU
SELON LEUR DESTINATION. (1960-1978)
montant en millier de francs.

ANNEE	DESTINATION	TYPE D'INVESTISSEMENT	MONTANT
1963	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	573
1963	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	149
1963	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	904
1963	SANTE	ENTRETIEN	2020
1963	SANTE	ENTRETIEN	607
1963	URBANISME	ENTRETIEN	433
1963	URBANISME	ENTRETIEN	6170
1963	URBANISME	ENTRETIEN	2676
1963	URBANISME	ENTRETIEN	1166
1963	URBANISME	ENTRETIEN	14472
1963	URBANISME	ENTRETIEN	66
1963	URBANISME	ENTRETIEN	5980
1963	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	316
1963	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	865
1963	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	510
1963	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	3300
1963	CULTURE	EQUIPEMENT	220
1963	CULTURE	EQUIPEMENT	297
1963	CULTURE	EQUIPEMENT	295
1963	INFRASTRUCTURE	EQUIPEMENT	3500
1963	URBANISME	EQUIPEMENT	1294
1963	URBANISME	EQUIPEMENT	155
1963	URBANISME	EQUIPEMENT	5469
1963	URBANISME	ETUDE	489
1964	INFRASTRUCTURE	AMENAGEMENT	3777
1964	INFRASTRUCTURE	AMENAGEMENT	10226
1964	INFRASTRUCTURE	AMENAGEMENT	2907
1964	URBANISME	AMENAGEMENT	417
1964	URBANISME	AMENAGEMENT	5108
1964	URBANISME	AMENAGEMENT	2203
1964	URBANISME	AMENAGEMENT	11001
1964	URBANISME	AMENAGEMENT	61
1964	URBANISME	AMENAGEMENT	4836
1964	URBANISME	AMENAGEMENT	100
1964	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION	4827
1964	ENSEIGNEMENT	CONSTRUCTION	67882
1964	LOGEMENT	CONSTRUCTION	5547
1964	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	429
1964	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	1324
1964	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	1842
1964	CULTURE	ENTRETIEN	745
1964	CULTURE	ENTRETIEN	125
1964	ENSEIGNEMENT	ENTRETIEN	2144
1964	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	800
1964	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	172
1964	SANTE	ENTRETIEN	1652
1964	SANTE	ENTRETIEN	54
1964	URBANISME	ENTRETIEN	8737
1964	URBANISME	ENTRETIEN	2031

LISTE DES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE DE OUAGADOUGOU
SELON LEUR DESTINATION. (1960-1978)
montant en millier de francs.

ANNEE	DESTINATION	TYPE D'INVESTISSEMENT	MONTANT
1964	URBANISME	ENTRETIEN	347
1964	URBANISME	ENTRETIEN	3944
1964	URBANISME	ENTRETIEN	14872
1964	URBANISME	ENTRETIEN	31
1964	URBANISME	ENTRETIEN	7590
1964	URBANISME	ENTRETIEN	909
1964	URBANISME	ENTRETIEN	4521
1964	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	19
1964	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	2125
1964	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	888
1964	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	16
1964	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	318
1964	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	267
1964	CULTURE	EQUIPEMENT	43
1964	CULTURE	EQUIPEMENT	65
1964	LOGEMENT	EQUIPEMENT	823
1964	URBANISME	EQUIPEMENT	708
1964	URBANISME	EQUIPEMENT	660
1964	URBANISME	EQUIPEMENT	3293
1964	URBANISME	EQUIPEMENT	22167
1964	URBANISME	EQUIPEMENT	650
1965	ENSEIGNEMENT	AMENAGEMENT	3576
1965	SANTE	AMENAGEMENT	3667
1965	URBANISME	AMENAGEMENT	39027
1965	LOGEMENT	AMENAGEMENT	1578
1965	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	1114
1965	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	215
1965	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	329
1965	CULTURE	ENTRETIEN	428
1965	CULTURE	ENTRETIEN	65
1965	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	619
1965	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	2002
1965	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	77
1965	SANTE	ENTRETIEN	3040
1965	SANTE	ENTRETIEN	45
1965	URBANISME	ENTRETIEN	498
1965	URBANISME	ENTRETIEN	4963
1965	URBANISME	ENTRETIEN	1705
1965	URBANISME	ENTRETIEN	105
1965	URBANISME	ENTRETIEN	1628
1965	URBANISME	ENTRETIEN	48
1965	URBANISME	ENTRETIEN	15417
1965	URBANISME	ENTRETIEN	24
1965	URBANISME	ENTRETIEN	4820
1965	URBANISME	ENTRETIEN	96
1965	URBANISME	ENTRETIEN	1975
1965	URBANISME	ENTRETIEN	7779
1965	URBANISME	ENTRETIEN	96
1965	URBANISME	ENTRETIEN	200

LISTE DES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE DE OUAGADOUGOU
SELON LEUR DESTINATION. (1960-1978)
montant en millier de francs.

ANNEE	DESTINATION	TYPE D'INVESTISSEMENT	MONTANT
1965	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	198
1965	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	68
1965	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	990
1965	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	382
1965	CULTURE	EQUIPEMENT	11
1965	CULTURE	EQUIPEMENT	630
1965	ENSEIGNEMENT	EQUIPEMENT	1966
1965	URBANISME	EQUIPEMENT	1040
1965	URBANISME	EQUIPEMENT	10
1965	URBANISME	EQUIPEMENT	998
1966	SANTE	AMENAGEMENT	2234
1966	URBANISME	AMENAGEMENT	15278
1966	URBANISME	AMENAGEMENT	44
1966	URBANISME	AMENAGEMENT	7000
1966	URBANISME	AMENAGEMENT	1346
1966	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION	1485
1966	ENSEIGNEMENT	CONSTRUCTION	23472
1966	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	163
1966	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	991
1966	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	1438
1966	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	980
1966	CULTURE	ENTRETIEN	379
1966	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	704
1966	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	2731
1966	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	138
1966	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	184
1966	SANTE	ENTRETIEN	4794
1966	SANTE	ENTRETIEN	129
1966	URBANISME	ENTRETIEN	2393
1966	URBANISME	ENTRETIEN	1827
1966	URBANISME	ENTRETIEN	305
1966	URBANISME	ENTRETIEN	912
1966	URBANISME	ENTRETIEN	3177
1966	URBANISME	ENTRETIEN	10
1966	URBANISME	ENTRETIEN	4990
1966	URBANISME	ENTRETIEN	1894
1966	URBANISME	ENTRETIEN	1766
1966	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	67
1966	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	372
1966	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	850
1966	CULTURE	EQUIPEMENT	30
1966	CULTURE	EQUIPEMENT	285
1966	CULTURE	EQUIPEMENT	200
1966	ENSEIGNEMENT	EQUIPEMENT	4720
1966	INFRASTRUCTURE	EQUIPEMENT	3200
1966	LOGEMENT	EQUIPEMENT	275
1966	SANTE	EQUIPEMENT	600
1966	SANTE	EQUIPEMENT	5220
1966	URBANISME	EQUIPEMENT	2131

LISTE DES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE DE OUAGADOUGOU
SELON LEUR DESTINATION. (1960-1978)
montant en millier de francs.

ANNEE	DESTINATION	TYPE D'INVESTISSEMENT	MONTANT
1966	URBANISME	EQUIPEMENT	5800
1967	URBANISME	AMENAGEMENT	1781
1967	URBANISME	AMENAGEMENT	2302
1967	ENSEIGNEMENT	CONSTRUCTION	6215
1967	URBANISME	CONSTRUCTION	296
1967	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	48
1967	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	355
1967	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	1687
1967	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	563
1967	CULTURE	ENTRETIEN	333
1967	CULTURE	ENTRETIEN	98
1967	ENSEIGNEMENT	ENTRETIEN	2346
1967	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	663
1967	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	2697
1967	SANTE	ENTRETIEN	16
1967	URBANISME	ENTRETIEN	182
1967	URBANISME	ENTRETIEN	6621
1967	URBANISME	ENTRETIEN	237
1967	URBANISME	ENTRETIEN	997
1967	URBANISME	ENTRETIEN	516
1967	URBANISME	ENTRETIEN	3473
1967	URBANISME	ENTRETIEN	65
1967	URBANISME	ENTRETIEN	3448
1967	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	395
1967	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	127
1967	CULTURE	EQUIPEMENT	582
1967	CULTURE	EQUIPEMENT	53
1967	SANTE	EQUIPEMENT	5132
1967	URBANISME	EQUIPEMENT	516
1967	URBANISME	EQUIPEMENT	6000
1967	URBANISME	EQUIPEMENT	452
1967	URBANISME	ETUDES	360
1968	URBANISME	ACQUIS FONCIER	400
1968	INFRASTRUCTURE	AMENAGEMENT	1132
1968	SANTE	AMENAGEMENT	1277
1968	URBANISME	AMENAGEMENT	1727
1968	URBANISME	AMENAGEMENT	192
1968	URBANISME	AMENAGEMENT	2000
1968	ENSEIGNEMENT	CONSTRUCTION	4997
1968	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	1
1968	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	806
1968	CULTURE	ENTRETIEN	439
1968	CULTURE	ENTRETIEN	494
1968	ENSEIGNEMENT	ENTRETIEN	2719
1968	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	2115
1968	SANTE	ENTRETIEN	5492
1968	SANTE	ENTRETIEN	70
1968	URBANISME	ENTRETIEN	8628
1968	URBANISME	ENTRETIEN	263

LISTE DES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE DE OUAGADOUGOU
SELON LEUR DESTINATION. (1960-1978)
montant en millier de francs.

ANNEE	DESTINATION	TYPE D'INVESTISSEMENT	MONTANT
1968	URBANISME	ENTRETIEN	998
1968	URBANISME	ENTRETIEN	1176
1968	URBANISME	ENTRETIEN	403
1968	URBANISME	ENTRETIEN	4948
1968	URBANISME	ENTRETIEN	9
1968	URBANISME	ENTRETIEN	3600
1968	URBANISME	ENTRETIEN	393
1968	CULTURE	EQUIPEMENT	25
1968	URBANISME	EQUIPEMENT	391
1968	URBANISME	EQUIPEMENT	4050
1969	URBANISME	AMENAGEMENT	600
1969	URBANISME	AMENAGEMENT	2300
1969	URBANISME	AMENAGEMENT	2000
1969	URBANISME	AMENAGEMENT	150
1969	URBANISME	CONSTRUCTION	50
1969	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	50
1969	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	800
1969	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	1300
1969	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	500
1969	CULTURE	ENTRETIEN	100
1969	CULTURE	ENTRETIEN	396
1969	ENSEIGNEMENT	ENTRETIEN	1800
1969	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	600
1969	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	870
1969	SANTE	ENTRETIEN	3000
1969	SANTE	ENTRETIEN	50
1969	SANTE	ENTRETIEN	1000
1969	URBANISME	ENTRETIEN	200
1969	URBANISME	ENTRETIEN	1000
1969	URBANISME	ENTRETIEN	853
1969	URBANISME	ENTRETIEN	401
1969	URBANISME	ENTRETIEN	429
1969	URBANISME	ENTRETIEN	100
1969	URBANISME	ENTRETIEN	20
1969	URBANISME	ENTRETIEN	3600
1969	URBANISME	ENTRETIEN	200
1969	URBANISME	ENTRETIEN	100
1969	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	50
1969	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	3000
1969	LOGEMENT	EQUIPEMENT	200
1969	URBANISME	EQUIPEMENT	100
1969	URBANISME	EQUIPEMENT	2973
1970	ADMINISTRATION	ACQUIS FONCIER	735
1970	URBANISME	AMENAGEMENT	920
1970	URBANISME	AMENAGEMENT	3447
1970	URBANISME	AMENAGEMENT	2796
1970	URBANISME	AMENAGEMENT	5450
1970	URBANISME	AMENAGEMENT	1422
1970	URBANISME	AMENAGEMENT	188 .

LISTE DES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE DE OUAGADOUGOU
SELON LEUR DESTINATION. (1960-1978)
montant en millier de francs.

ANNEE	DESTINATION	TYPE D'INVESTISSEMENT	MONTANT
1970	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION	641
1970	URBANISME	CONSTRUCTION	36
1970	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	57
1970	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	1204
1970	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	559
1970	CULTURE	ENTRETIEN	37
1970	ENSEIGNEMENT	ENTRETIEN	1792
1970	ENSEIGNEMENT	ENTRETIEN	3995
1970	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	453
1970	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	566
1970	SANTE	ENTRETIEN	3559
1970	SANTE	ENTRETIEN	28
1970	URBANISME	ENTRETIEN	327
1970	URBANISME	ENTRETIEN	7179
1970	URBANISME	ENTRETIEN	99
1970	URBANISME	ENTRETIEN	228
1970	URBANISME	ENTRETIEN	5188
1970	URBANISME	ENTRETIEN	11
1970	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	96
1970	CULTURE	EQUIPEMENT	41
1970	SANTE	EQUIPEMENT	2595
1970	URBANISME	EQUIPEMENT	1922
1970	URBANISME	EQUIPEMENT	92
1970	URBANISME	EQUIPEMENT	10514
1970	URBANISME	EQUIPEMENT	491
1971	URBANISME	ACQUIS FONCIER	565
1971	URBANISME	AMENAGEMENT	457
1971	URBANISME	AMENAGEMENT	1870
1971	URBANISME	AMENAGEMENT	175
1971	URBANISME	AMENAGEMENT	360
1971	ENSEIGNEMENT	CONSTRUCTION	11313
1971	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	54
1971	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	1089
1971	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	283
1971	ENSEIGNEMENT	ENTRETIEN	71
1971	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	558
1971	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	548
1971	SANTE	ENTRETIEN	3409
1971	URBANISME	ENTRETIEN	1357
1971	URBANISME	ENTRETIEN	477
1971	URBANISME	ENTRETIEN	237
1971	URBANISME	ENTRETIEN	146
1971	URBANISME	ENTRETIEN	9
1971	URBANISME	ENTRETIEN	17
1971	URBANISME	ENTRETIEN	250
1971	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	380
1971	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	1800
1971	URBANISME	EQUIPEMENT	90
1971	URBANISME	EQUIPEMENT	810

LISTE DES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE DE OUAGADOUGOU
 SELON LEUR DESTINATION. (1960-1978)
 montant en millier de francs.

ANNEE	DESTINATION	TYPE D'INVESTISSEMENT	MONTANT
1971	URBANISME	EQUIPEMENT	2718
1971	URBANISME	EQUIPEMENT	2572
1972	URBANISME	ACQUIS FONCIER	1378
1972	ADMINISTRATION	AMENAGEMENT	11316
1972	ADMINISTRATION	AMENAGEMENT	2270
1972	INFRASTRUCTURE	AMENAGEMENT	1177
1972	URBANISME	AMENAGEMENT	8583
1972	URBANISME	AMENAGEMENT	26
1972	URBANISME	AMENAGEMENT	198
1972	URBANISME	AMENAGEMENT	218
1972	ENSEIGNEMENT	CONSTRUCTION	14146
1972	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	57
1972	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	883
1972	ENSEIGNEMENT	ENTRETIEN	582
1972	ENSEIGNEMENT	ENTRETIEN	55
1972	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	533
1972	SANTE	ENTRETIEN	4398
1972	SANTE	ENTRETIEN	32
1972	URBANISME	ENTRETIEN	293
1972	URBANISME	ENTRETIEN	2920
1972	URBANISME	ENTRETIEN	523
1972	URBANISME	ENTRETIEN	338
1972	URBANISME	ENTRETIEN	4451
1972	URBANISME	ENTRETIEN	895
1972	URBANISME	ENTRETIEN	450
1972	URBANISME	ENTRETIEN	195
1972	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	1588
1972	CULTUREL	EQUIPEMENT	67
1972	LOGEMENT	EQUIPEMENT	282
1972	URBANISME	EQUIPEMENT	141
1972	URBANISME	EQUIPEMENT	445
1973	URBANISME	ACQUIS FONCIER	1316
1973	INFRASTRUCTURE	AMENAGEMENT	1460
1973	URBANISME	AMENAGEMENT	917
1973	URBANISME	AMENAGEMENT	200
1973	ENSEIGNEMENT	CONSTRUCTION	2076
1973	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	118
1973	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	252
1973	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	8
1973	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	8
1973	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	49
1973	SANTE	ENTRETIEN	2522
1973	URBANISATION	ENTRETIEN	135
1973	URBANISME	ENTRETIEN	804
1973	URBANISME	ENTRETIEN	64
1973	URBANISME	ENTRETIEN	155
1973	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	1600
1973	URBANISME	EQUIPEMENT	33
1973	URBANISME	EQUIPEMENT	5792

LISTE DES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE DE OUAGADOUGOU
SELON LEUR DESTINATION. (1960-1978)
montant en millier de francs.

ANNEE	DESTINATION	TYPE D'INVESTISSEMENT	MONTANT
1974	ENSEIGNEMENT	AMENAGEMENT	85
1974	URBANISME	AMENAGEMENT	500
1974	URBANISME	AMENAGEMENT	61
1974	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	921
1974	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	100
1974	ENSEIGNEMENT	ENTRETIEN	14
1974	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	448
1974	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	83
1974	SANTE	ENTRETIEN	1285
1974	URBANISME	ENTRETIEN	192
1974	URBANISME	ENTRETIEN	177
1974	URBANISME	ENTRETIEN	300
1974	URBANISME	ENTRETIEN	1131
1974	URBANISME	ENTRETIEN	81
1974	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	799
1975	URBANISME	ACQUIS FONCIER	1168
1975	URBANISME	AMENAGEMENT	19
1975	ENSEIGNEMENT	CONSTRUCTION	4000
1975	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	216
1975	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	47
1975	SANTE	ENTRETIEN	858
1975	URBANISME	ENTRETIEN	118
1975	URBANISME	ENTRETIEN	30
1975	URBANISME	ENTRETIEN	816
1975	URBANISME	ENTRETIEN	150
1975	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	170
1975	URBANISME	EQUIPEMENT	56
1976	ADMINISTRATION	AMENAGEMENT	324
1976	INFRASTRUCTURE	AMENAGEMENT	1998
1976	URBANISME	AMENAGEMENT	75
1976	URBANISME	AMENAGEMENT	14999
1976	URBANISME	AMENAGEMENT	953
1976	ENSEIGNEMENT	CONSTRUCTION	9893
1976	SANTE	CONSTRUCTION	1324
1976	URBANISME	CONSTRUCTION	1378
1976	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	271
1976	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	3032
1976	CULTURE	ENTRETIEN	148
1976	SANTE	ENTRETIEN	4699
1976	URBANISME	ENTRETIEN	7829
1976	URBANISME	ENTRETIEN	717
1976	URBANISME	ENTRETIEN	298
1976	URBANISME	ENTRETIEN	6213
1976	URBANISME	ENTRETIEN	298
1976	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	104
1976	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	198
1976	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	498
1976	ENSEIGNEMENT	EQUIPEMENT	999
1976	URBANISME	EQUIPEMENT	498

LISTE DES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE DE OUAGADOUGOU
SELON LEUR DESTINATION. (1960-1978)
montant en millier de francs.

ANNEE	DESTINATION	TYPE D'INVESTISSEMENT	MONTANT
1976	URBANISME	EQUIPEMENT	209
1976	URBANISME	EQUIPEMENT	1236
1976	URBANISME	EQUIPEMENT	2696
1976	URBANISME	ETUDES	500
1977	ENSEIGNEMENT	AMENAGEMENT	1992
1977	URBANISME	AMENAGEMENT	84
1977	URBANISME	AMENAGEMENT	686
1977	ENSEIGNEMENT	CONSTRUCTION	15084
1977	URBANISME	CONSTRUCTION	3057
1977	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	2707
1977	CULTURE	ENTRETIEN	257
1977	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	2389
1977	SANTE	ENTRETIEN	1110
1977	URBANISME	ENTRETIEN	7227
1977	URBANISME	ENTRETIEN	1646
1977	URBANISME	ENTRETIEN	6086
1977	URBANISME	ENTRETIEN	160
1977	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	3452
1977	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	1435
1977	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	324
1977	ENSEIGNEMENT	EQUIPEMENT	917
1977	SANTE	EQUIPEMENT	1698
1977	URBANISME	EQUIPEMENT	1471
1977	URBANISME	EQUIPEMENT	112
1977	URBANISME	EQUIPEMENT	875
1977	URBANISME	EQUIPEMENT	21588
1978	SANTE	AMENAGEMENT	1329
1978	URBANISME	AMENAGEMENT	2107
1978	URBANISME	AMENAGEMENT	1044
1978	URBANISME	AMENAGEMENT	481
1978	URBANISME	AMENAGEMENT	1030
1978	ADMINISTRATION	CONSTRUCTION	1228
1978	ENSEIGNEMENT	CONSTRUCTION	2034
1978	URBANISME	CONSTRUCTION	320
1978	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	2899
1978	CULTURE	ENTRETIEN	25
1978	INFRASTRUCTURE	ENTRETIEN	2651
1978	SANTE	ENTRETIEN	2196
1978	URBANISME	ENTRETIEN	7539
1978	URBANISME	ENTRETIEN	1164
1978	URBANISME	ENTRETIEN	4915
1978	URBANISME	ENTRETIEN	432
1978	URBANISME	ENTRETIEN	5
1978	URBANISME	ENTRETIEN	50
1978	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	434
1978	ADMINISTRATION	EQUIPEMENT	804
1978	ENSEIGNEMENT	EQUIPEMENT	930
1978	ENSEIGNEMENT	EQUIPEMENT	988
1978	LOGEMENT	EQUIPEMENT	99

LISTE DES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE DE OUAGADOUGOU
SELON LEUR DESTINATION. (1960-1978)
montant en millier de francs.

ANNEE	DESTINATION	TYPE D'INVESTISSEMENT	MONTANT
1978	URBANISME	EQUIPEMENT	40
1978	URBANISME	EQUIPEMENT	119
1978	URBANISME	EQUIPEMENT	416
1978	URBANISME	EQUIPEMENT	8
1978	URBANISME	EQUIPEMENT	4945
1978	URBANISME	EQUIPEMENT	5926
1978	URBANISME	ETUDE	2800

INVENTAIRE DU PATRIMOINE COMMUNAL DE OUAGADOUGOU EN 1984.

LOCALISATION SECTEUR	IDENTIFICATION	FONCTION	DATE DE CONS- TRUCTION
1	HOTEL DE VILLE	ADMINISTRATIVE	1957
1	SERVICE FINANCIER	ADMINISTRATIVE	
1	BATAILLON DE SAPEUR POMP.	ADMINISTRATIVE	1960
1	BRIGADE DE VILLE	ADMINISTRATIVE	
1	SERVICE DE L'HABITAT	ADMINISTRATIVE	
1	MARCHE OSCAR YARE	COMMERCIALE	
1	LOGEMENT DU PERCEPTEUR	LOGEMENT	
1	HOTEL DU HAUT COMMISSAIRE	LOGEMENT	
1	SERVICE D'HYGIENE	SANITAIRE	
1	BOURSE DU TRAVAIL	SOCIALE	
1	CIMETIERE MUNICIPAL	SOCIALE	
2	COMMISSARIAT MAIRIE	ADMINISTRATIVE	
2	ECOLE KADIOGO	EDUCATIVE	
2	LYCEE MUNICIPAL	EDUCATIVE	
2	SQUARE DU 8 MARS	SOCIALE:DETENTE	
2	STADE MUNICIPALE	SOCIALE:SPORT	
3	MARCHE SANKARYARE	COMMERCIALE	1976
3	ECOLE PASPANGA A	EDUCATIVE	1953
3	ECOLE PASPANGA B	EDUCATIVE	1953
3	ECOLE PASPANGA E	EDUCATIVE	1981
3	EDUCATION OUVRIERE	EDUCATIVE	1985
3	PASPANGA C	EDUCATIVE	1951
3	ECOLE PASPANGA D	EDUCATIVE	1952
3	3LOGEMENTS POUR ENSEIG.	LOGEMENT	
3	DISPENSARE PMI DAPOYA	SANITAIRE	1979
4	DIR.PROVINCIALE POLICE	ADMINISTRATIVE	1950
4	MARCHE ZABRE DAGA	COMMERCIALE	
5	COMMISSARIAT DE POLICE	ADMINISTRATIVE	
5	ZANGHOUETIN YARE	COMMERCIALE	
5	ECOLE TIEDPALOGO	EDUCATIVE	1962
5	ECOLE PEULOGHIN A	EDUCATIVE	1966
5	ECOLE PEULOGHIN B	EDUCATIVE	1966
5	ECOLE TANGHZUGU C	EDUCATIVE	
5	SQUARE YENNEGA	SOCIALE:DETENTE	
6	COMMISSARIAT DE POLICE	ADMINISTRATIVE	
6	ECOLE KAMSONGHIN A	EDUCATIVE	
6	ECOLE KAMSONGHIN B	EDUCATIVE	
6	ECOLE KAMSONGHIN C	EDUCATIVE	
6	LOGEMENT COMMISSAIRE	LOGEMENT	
6	MATERNITE YENNEGA	SANITAIRE	1956
7	MARCHE SAMANDIN	COMMERCIALE	
7	ECOLE SAMANDIN A	EDUCATIVE	1954
7	ECOLE SAMANDIN B	EDUCATIVE	1966
7	ECOLE SAMANDIN C	EDUCATIVE	1985
7	DISPENSARE DE SAMANDIN	SANITAIRE	
8	TRESORERIE PRINCIPALE	ADMINISTRATIVE	1950
8	MARCHE DE GOUNGHIN	COMMERCIALE	1982
9	VOIRIE	ADMINISTRATIVE	
9	LEVEE DES ORDURES	ADMINISTRATIVE	1981

INVENTAIRE DU PATRIMOINE COMMUNAL DE OUAGADOUGOU EN 1984

LOCALISATION SECTEUR	IDENTIFICATION	FONCTION	DATE DE CONS- TRUCTION
9	COMMISSARIAT MAIRIE	ADMINISTRATIVE	
9	MARCHE GOUNGHIN NORD	COMMERCIALE	1986
9	ECOLE GOUNGHIN NORD A	EDUCATIVE	1956
9	ECOLE GOUNGHIN NORD B	EDUCATIVE	1958
9	ECOLE GOUNGHIN NORD C	EDUCATIVE	1979
9	ECOLE BAOGHIN A	EDUCATIVE	
9	ECOLE BAOGHIN B	EDUCATIVE	
9	LOGEMENT D'ENSEIGNANTS	LOGEMENT	
9	MATERNITE GOUNGHIN	SANITAIRE	1979
9	DISPENSARE DE GOUNGHIN	SANITAIRE	1982
9	PMI DE GOUNGHIN	SANITAIRE	1982
10	ECOLE DU SECTEUR 10	EDUCATIVE	1986
11	COMMISSARIAT OUIDI	ADMINISTRATIVE	1981
11	MARCHE LARLE YARE	COMMERCIALE	
11	ECOLE LARLE A	EDUCATIVE	1963
11	ECOLE LARLE B	EDUCATIVE	
11	ECOLE KOLOGH NABA A	EDUCATIVE	
11	ECOLE KOLOGH NABA B	EDUCATIVE	
11	ECOLE OUIDI A	EDUCATIVE	1963
11	ECOLE OUIDI B	EDUCATIVE	1982
11	MATERNITE POGBI	SANITAIRE	1957
11	DISPENSARE LARLE	SANITAIRE	1967
11	CENTRE SOCIAL DE OUIDI	SOCIALE	
12	MARCHE BASKOUI YARE	COMMERCIALE	
12	MARCHE DE NIMNIN (POULETS)	COMMERCIALE	
12	MARCHE DE PASPANGA	COMMERCIALE	
12	ECOLE NIMNIN A	EDUCATIVE	1961
12	ECOLE NIMNIN B	EDUCATIVE	1971
12	ECOLE DAPOYA II	EDUCATIVE	
12	ECOLE DAPOYA	EDUCATIVE	1966
12	LOGEMENT D'ENSEIGNANT	LOGEMENT	
12	JARDIN MUNICIPAL	SOCIALE: DETENTE	
13	COMMISSARIAT ZONE DU BOIS	ADMINISTRATIVE	
13	MARCHE DE ZOGONA	COMMERCIALE	
13	ECOLE ZONE DU BOIS	EDUCATIVE	1982
13	ECOLE WEMTENG A B	EDUCATIVE	1980
13	ECOLE ZOGONA A	EDUCATIVE	
13	ECOLE ZOGONA B	EDUCATIVE	
13	LOGEMENT ENSEIGNANT	LOGEMENT	1980
13	LOGEMENTS ENSEIGNANTS	LOGEMENT	
14	ECOLE KALGODIN A	EDUCATIVE	1978
14	ECOLE KALGODIN B	EDUCATIVE	1978
14	ECOLE NORGHIN A	EDUCATIVE	
14	ECOLE NORGHIN B	EDUCATIVE	
15	GARE ROUTIERE		
15	COMMISSARIAT SECTEUR 15	ADMINISTRATIVE	
15	EX TRIBUNAL COUTUMIER	ADMINISTRATIVE	
15	MARCHE (...) GARE ROUTIERE	COMMERCIALE	
15	ECOLE PATTE D'OIE	EDUCATIVE	

INVENTAIRE DU PATRIMOINE COMMUNAL DE OUAGADOUGOU EN 1984.

LOCALISATION SECTEUR	IDENTIFICATION	FONCTION	DATE DE CONS- TRUCTION
15	SALLE DE CINEMA	SOCIALE :DETENTE	
16	COMMISSARIAT DE CISSIN	ADMINISTRATIVE	
16	MARCHE PAGALAYIRI	COMMERCIALE	1985
16	ECOLE CISSIN NORD	EDUCATIVE	1983
16	CISSIN PILOTE	EDUCATIVE	1971
16	ECOLE CISSIN E	EDUCATIVE	
16	ECOLE CISSIN D	EDUCATIVE	1985
16	DISPENSARE SMI PAGALAYIR	SANITAIRE	1983
17	ECOLE PISSY	EDUCATIVE	1979
17	ECOLE GOUGHIN SUD	EDUCATIVE	
17	ECOLE GOUNGHIN SUD B	EDUCATIVE	
17	SALLE DE CINE PISSY	SOCIALE:DETENTE	1986
18	ECOLE MBAKAMSONYIRI	EDUCATIVE	1984
19	ECOLE WOGODOGO	EDUCATIVE	1971
19	HIPPODROME	SOCIALE:DETENTE	
20	ECOLE KOLGKOM	EDUCATIVE	1986
20	ECOLE KOLGKOM B	EDUCATIVE	1985
20	SALLE DE CINE	SOCIALE:DETENTE	1986
21	ECOLE KILWIN	EDUCATIVE	
21	ECOLE SIGHNONGHIN	EDUCATIVE	
22	ECOLE TAMPOUY B	EDUCATIVE	1945
22	DISPENSARE DE TAMPOUY	SANITAIRE	
23	MARCHE DE BETAIL TANGHIN	COMMERCIALE	
23	ECOLE TANGHIN BARRAGE A	EDUCATIVE	1960
23	CENTRE DES INDIGENTS	SOCIALE	1984
23	CIMETIERE DE TANGHIN	SOCIALE	
24	EX ABATTOIR		1956
24	ECOLE SAMBIN BARRAGE	EDUCATIVE	1971
24	CENTRE DES JEUNES	SOCIALE	
25	ECOLE SOMGANDE	EDUCATIVE	1985
25	SALLE DE CINE SOMGANDE	SOCIALE:DETENTE	
26	ECOLE DE KOSSODO	EDUCATIVE	
26	DISPENSARE MATERNITE	SANITAIRE	1975
27	ECOLE WAYALGHIN	EDUCATIVE	1985
28	ECOLE WAYALGHIN	EDUCATIVE	1985
29	COMMISSARIAT DE POLICE	ADMINISTRATIVE	1982
29	ECOLE WEMTENGA A	EDUCATIVE	1978
29	ECOLE WEMTENGA B	EDUCATIVE	1978
29	ECOLE DAGNOIN A	EDUCATIVE	1970
29	ECOLE DAGNOUIN B	EDUCATIVE	1975
29	ECOLE DAGNOUIN C	EDUCATIVE	1984
29	DISPENSARE SMI	SANITAIRE	
29	SALLE DE CINE	SOCIALE:DETENTE	
30	ECOLE NAMISSIRI	EDUCATIVE	1981
30	ECOLE SILMICI	EDUCATIVE	
30	ECOLE CAMP MILITAIRE	EDUCATIVE	
30	ECOLE KOUBRINAB_MANGMA	EDUCATIVE	

- 2/ Commune Mixte du 3ème degré de BOBO-DIOULASSO :

Primo: 48 Conseillers municipaux élus au collège unique le 1er Août 1954, dont 17 suppléants .

Secundo:

1ère Section : 436 électeurs inscrits de statut métropolitain
172 électeurs inscrits de statut personnel.

Un Conseiller titulaire (sur deux) est d'origine métropolitaine : M.Laurent PROFIZI, Exploitant de Cinéma à BOBO-DIOULASSO .

Le seul Conseiller suppléant est d'origine métropolitaine :
1. M.Jean VERDOYA, Entrepreneur de Travaux Publics à BOBO-DIOULASSO .

2ème Section: 624 électeurs inscrits de statut métropolitain
1.774 électeurs inscrits de statut personnel.

Un Conseiller titulaire (sur deux) est d'origine métropolitaine : M.Jean-Marie MORIN, Directeur de la C.I.T.E.C. à BOBO-DIOULASSO .

Le seul Conseiller suppléant est autochtone .

3ème Section: 9 électeurs inscrits de statut métropolitain.
468 électeurs inscrits de statut personnel .

Tous les conseillers titulaires et suppléants sont d'origine africaine .

4ème Section: 2 électeurs inscrits de statut métropolitain.
481 électeurs inscrits de statut personnel.

Tous les Conseillers titulaires et suppléants sont d'origine autochtone .

5ème Section: 13 électeurs inscrits de statut métropolitain.
973 électeurs inscrits de statut personnel.

Tous les Conseillers titulaires et suppléants sont d'origine africaine .

6ème Section: 6 électeurs inscrits de statut métropolitain.
694 électeurs inscrits de statut personnel .

Tous les Conseillers titulaires et suppléants sont d'origine autochtone .

7ème Section: 6 électeurs inscrits de statut métropolitain.
866 électeurs inscrits de statut personnel .

Tous les Conseillers titulaires et suppléants sont d'origine africaine .

...../.....

8ème Section: 5 électeurs inscrits de statut métropolitain .

518 électeurs inscrits de statut personnel .

1 Un Conseiller titulaire (sur trois) est d'origine métropolitaine: M. Pierre BERNARD, Commerçant à BOBO-DIOULASSO.

Les Conseillers suppléants sont africains .

9ème Section: 19 Electeurs inscrits de statut métropolitain .

901 électeurs inscrits de statut personnel .

Tous les Conseillers titulaires et suppléants sont d'origine autochtone .

10ème Section: 14 électeurs inscrits de statut métropolitain .

641 électeurs inscrits de statut personnel.

Tous les Conseillers titulaires et suppléants sont d'origine africaine .

11ème Section: 12 électeurs inscrits de statut métropolitain .

539 électeurs inscrits de statut personnel .

Deux Conseillers titulaires (sur quatre) sont d'origine métropolitaine: M. Robert DUGRIP, Commerçant à BOBO-DIOULASSO,

M. Edgar ROBIN, Commerçant à BOBO-DIOULASSO .

Les Conseillers suppléants sont africains .

Tertio:

M.M. Laurent PROFIZI et Jean VERDOYA ont été élus dans une section électorale à majorité européenne; par contre M.M. Jean-Marie MORIN, Pierre BERNARD, Robert DUGRIP et Edgar ROBIN ont été élus dans des sections électorales ayant une majorité d'électeurs africains.

Jewel . 802

La proposition de loi adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale tend à transformer immédiatement en Communes de plein exercice :

7 communes-mixtes du 1er degré,
18 communes-mixtes du 3ème degré
et un quartier de Dakar (Gorée).

L'attention du Haut-Commissaire est attirée sur les délais nécessaires à l'adoption par le Parlement du texte de loi définitif et à la mise en vigueur de la loi; il lui est demandé de donner son avis sur l'opportunité qu'il y aurait, dans ces conditions, à donner un nouvel essor au développement des Institutions municipales sous le régime des Communes mixtes, notamment par la promotion au 3ème degré de localités qui n'ont actuellement qu'une Commission municipale nommée./.

/ MC

Gouvernement Général
de
l'Afrique Occidentale Française

12

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

H. Barre
1-10-55

Territoire
de la
Haute - Volta

SECRET

Ouagadougou le 26 SEP 1955 1955

N° 758 /APAS*

Le Gouverneur de la Haute - Volta
Chevalier de la Légion d'Honneur

Objet :

Municipalités

à Monsieur le MINISTRE de la FRANCE
d'OUTRE-MER
27, rue OUDINOT - P A R I S -

MINISTÈRE de la FRANCE d'OUTRE-MER
SERVICE COURRIER
30 SEP 1955
N° 269

REFERENCE: Votre télégramme n° 20.099, du
12 Septembre 1955 .-

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre
télégramme cité en référence et de vous faire tenir ci-
dessous les renseignements demandés .

-I/ Commune Mixte du 3ème degré de OUAGADOUGOU :

Primo: 41 Conseillers municipaux élus au Collège unique les
1er et 8 Août 1954, dont 14 suppléants .

Secundo:

1ère Section: aucun électeur inscrit de statut métropo-
litain .
1748 électeurs inscrits de statut personnel
Aucun Conseiller municipal n'est d'origine métropoli-
taine .

2ème Section: aucun électeur inscrit de statut métropo-
litain.
2284 électeurs inscrits de statut personnel.
Un conseiller titulaire (sur six) est d'origine métro-
politaine: M.Raymond VINCENT, industriel à Ouagadougou

MINISTÈRE de la FRANCE d'OUTRE-MER
ARRIVÉE
30 SEP 1955
SECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
N° 1003

...../.....

Tous les Conseillers suppléants sont de statut local .

3ème Section : Aucun électeur inscrit de statut métropolitain .

1291 électeurs inscrits de statut personnel

Un Conseiller titulaire (sur quatre) est d'origine métropolitaine: M. Lucien LEGALLE, Industriel à Ouagadougou.

Tous les Conseillers suppléants sont de statut local .

4ème Section: Aucun électeur inscrit de statut métropolitain.

2.229 électeurs inscrits de statut personnel.

Aucun Conseiller municipal n'est d'origine métropolitaine .

5ème Section : Aucun électeur inscrit de statut métropolitain.

2.096 électeurs inscrits de statut personnel

Aucun Conseiller municipal n'est d'origine métropolitaine .

6ème Section : 287 électeurs inscrits de statut métropolitain.

2.089 électeurs inscrits de statut personnel.

2 Deux Conseillers titulaires (sur quatre) sont d'origine métropolitaine :

M.M. le Révérend Père Roger BOLLINGER, Missionnaire à Ouagadougou

Gaston ROULLE, Commerçant à Ouagadougou .

Un Conseiller municipal d'origine libanaise mais naturalisé Français, peut être assimilé aux Européens, bien que n'étant pas d'origine métropolitaine:

M. NADER ATTYE, Commerçant à Ouagadougou .

Tous les Conseillers suppléants sont de statut local .

Tertio: Tous les Conseillers Municipaux d'origine métropolitaine soit M.M. Raymond VINCENT, Lucien LEGALLE, RP Roger BOLLINGER et Gaston ROULLE ont été élus dans des sections électorales ayant une majorité d'électeurs africains .

...../.....

Adj. Pol. D-5
638
C. 2155

⑦

10 Conseillers d'origine
étrangère (9 titulaires, 1
suppléant).

HAUTE - VOLTA

1°) Total Conseillers municipaux

Ouagadougou -	41	dont	14	Suppléants
Bobo-Dioulasso	48	-	17	-
	89	-	31	suppléants

		Statut Civil	Statut person.	Total
2°- <u>Total électeurs inscrits.</u>	1ère section	0	1.748	1.748
	2ème section	0	2.284	2.284
Ouagadougou...	3ème section	0	1.291	1.291
	4ème section	0	2.229	2.229
	5ème section	0	2.096	2.096
	6ème section	287	2.089	2.376
		287	11.737	12.024
	1ère section	436	172	608
	2ème section	624	1.774	2.398
Bobo	3ème section	9	468	477
	4ème section	2	481	483
	5ème section	13	973	986
	6ème section	6	694	700
	7ème section	6	866	872
	8ème section	5	518	523
	9ème section	19	901	920
	10ème section	14	641	655
	11ème section	12	539	551
		1.146	8.027	9.173
Total Général		1.433	19.764	21.197

3°- Conseillers d'origine métro.-

	2ème section :	1	(sur 6)
Ouagadougou	3ème section :	1	(sur 4)
	6ème section :	2	(sur 4, dont 1 libanais)
		4	
Bobo-Dioulasso	1ère section	2	(sur 2) dont 1 suppléant.
	2ème section	1	(sur 2)
	8ème section	1	(sur 3)
	11ème section	2	(sur 4)
		6	
Total		10	

Adj. Pol. C. 2.15.5. D. 5.
639

4° - Métropolitains élus dans
section à majorité africaine -

A Ouagadougou =	4	sur	4
A Bobo-Dioulasso =	4	sur	6

8

RESULTATS COMPARÉS DES ELECTIONS DU 2 JANVIER 1956 ET DU 18 NOVEMBRE 1956 DANS LES COMMUNES

DE P L E I N K E R O I C E

HAUTS - VOLTA

COMMUNES	Inscrits	Votants	Suffrages Exp.	Elections du 2 Janvier 1956						Elections du 18 Novembre 1956																		
				KIRILO	MPEA	PSKMA	INDEPEND	PROGRES	R.D.A. MOUVEMENT	PO: PDU	MPEA/	MNV	INDK															
	: 2.1.56	: 18.11.56	: 5	: 18.11.56	: 2.1.56	: 18.11.56	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%											
BOBO-DIULASSO	: 10.534	: 16.339	: 8206	: 78	: 8.880	: 54	: 8027	: 8.782	: 114	: 1.5	: 1125	: 481	: 6	: 152	: 1.5	: 474	: 5	: 5589	: 69	: 92	: 1	: 7391	: 84	: 1381	: 15			
OUAGADOUGOU	: 12.601	: 11.310	: 5769	: 45	: 4.599	: 40	: 5568	: 4.473	: 954	: 17	: 156	: 2	: 52820	: 50	: 379	: 17	: 612	: 11	: 394	: 17	: 253	: 4	: 5	: 3488	: 77	: 652	: 14	: 333
	: 23.135	: 27.649	: 13955	: 8	: 479	: 13	: 955	: 13.255	: 1.066	: 1281	: 13301	: 531	: 3	: 3	: 4	: 5	: 6	: 6	: 345	: 7	: 345	: 7	: 34879	: 1381	: 652	: 14	: 333	

640

- (1) - Liste " Groupe d'Action Sociale Republicaine Voltaïque
- (2) - Liste Mouvement Populaire de Revolution Africaine (NAZI BOMI)
- (3) - Liste Parti Social d'Education des Masses Africaines (COUNBUBU)
- (4) - Liste Indépendante (YAMKOUU)
- (5) - Liste Progressiste Voltaïque (U. OUEBRAOGO)
- (6) - Liste R.D.A. (BARKAVLT)
- (7) - Liste Mouvement Populaire Voltaïque (BASSOLE)
- (8) - Liste Parti Démocratique Unifié. (R.D.A. + PSKMA)
- (9) - Liste d'Action Pour la Défense des Intérêts de la Ville de Bobo-Dioulasso (M.P.E.A. + M.D.V.)
- (10) - Mouvement Démocratique Voltaïque (U. OUEBRAOGO)
- (11) - Liste Indépendante (M.D.V. + non inscrites)

BOBO-DIULASSO : 33 Conseillers dont 29 P.D.U. (17 R.D.A. + 6 PSKMA + 6 N.I. Européens) - 1 MPEA - 2 MNV - 1 N.I. -
 MAJIKI : YINAMA Djibril (P.D.U.-R.D.A.A.
 MAJIKI : Joseph OUEBRAOGO (P.D.U./P.S.K.M.A.).

OUAGADOUGOU : 31 Conseillers dont 25 PDU (16 PSKMA + 5 R.D.A. + 4 N.I.) - 1 Indépend. - 5 M.D.V. -

ANNEXE V

LISTE DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU
SELON LE SECTEUR, LA DATE D'OUVERTURE ET LE STATUT(1988).

SECTEUR	IDENTITE	DATE D'OUVERTURE	STATUT	NB.CLAS
1	CATHEDRALE B	1921	PC	7
1	LA SALLE A	1923	PC	6
1	CATHEDRALE A	1943	PC	6
1	LA SALLE B	1944	PC	6
1	KAMBOINSE PRIVEE	1974	PE	3
2	BILBALOGHO	1963	PC	6
3	PASPANGA D.	1947	PC	7
3	PASPANGA C.	1951	PC	6
3	PASPANGA A	1953	PC	6
3	PASPANGA B	1954	PC	6
3	KADIOGO	1959	PC	6
3	MATERNELLE C	1969	PC	3
3	MAM-DAABO	1974	PE	9
3	PASPANGA E.	1978	PC	6
4	NONGREMASSOM	1953	PC	7
4	SAINT EXUPERY	1967	PE	16
4	PALEMTENGA	1973	PE	6
4	CROIX ROUGE	1982	PE	7
5	TANG ZUGU B	1958	PC	7
5	TANGH ZUGU A	1959	PC	6
5	TIEDPALOGHO	1959	PC	6
5	PEULOGHIN A	1966	PC	6
5	PEULOGHIN B	1971	PC	6
5	ECOLE DU PROGRES	1974	PE	5
5	TANG ZUGU C	1988	PC	1
6	KAMSONGHIN A	1951	PC	6
6	KAMSONGHIN PRIVE	1967	PE	3
6	KAMSONGHIN B	1971	PC	6
6	KAMSONGHIN C	1985	PC	5
6	CITE AN II	1985	PC	6
7	SAMANDIN A	1958	PC	6
7	LE ROY	1966	PE	6
7	SAMANDIN B	1966	PC	6
7	NANA TIGA	1970	PE	4
7	SAMANDIN C	1987	PC	3
8	GOUNGHIN PROTESTANT	1968	PE	3
8	SAINTE ANDREA	1972	PE	6
8	RAOUL FOLLERO	1982	PE	7
9	INTERNATIONALE DE L'AMITIE		PE	6
9	BAOGHIN A	1944	PC	6
9	GOUNGHIN NORD A	1958	PC	6
9	BAOGHIN B	1962	PC	6
9	APOSTOLIQUE A	1967	PC	6
9	APOSTOLIQUE B	1967	PE	7
9	PARENTS D'ELEVES	1973	PE	7
9	GOUNGHIN NORD C	1978	PC	6
9	GOUNGHIN NORD B	1978	PC	6
9	GOUNGHIN NORD D	1986	PC	6
9	JEUNES AVEUGLES	1987	PC	1

LISTE DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU
SELON LE SECTEUR, LA DATE D'OUVERTURE ET LE STATUT(1988).

SECTEUR	IDENTITE	DATE D'OUVERTURE	STATUT	NB.CLAS
10	SAINT JEAN BAPTISTE	1974	PE	6
10	SAINT MICHEL DE OUIDI	1974	PE	9
10	AVENIR WOGODOGO SUD	1980	PE	6
10	LA VOIE DU SUCCES	1981	PE	3
10	KWAME N'KRUMA	1985	PC	4
11	KOLOGH NABA A	1954	PC	6
11	KOLOGH NABA B	1954	PC	6
11	OUIDI A	1964	PC	6
11	YENNEGA DE OUIDI	1972	PE	6
11	LARLE	1972	PC	6
11	OUIDI B	1979	PC	6
12	NORGHIN A	1957	PC	6
12	NORGHIN B	1958	PC	6
12	NEMNIN I	1961	PC	6
12	DAPOYA II	1966	PC	6
12	NIMNIN II	1971	PC	6
12	NIONGSIN PRIVE	1972	PE	4
12	KINDE OUMAR	1972	PE	8
13	ZOGONA A	1962	PC	6
13	ZOGONA B	1971	PC	6
13	GROUPE SCOLAIRE PLATEAU	1973	PE	7
13	WEMTENGA B	1978	PC	6
13	ZONE DU BOIS	1981	PC	6
14	KALGODIN A	1978	PC	6
14	KALGODIN B	1984	PC	5
15	LAGEM-TAABA A	1984	PC	4
15	PATTE D'OIE	1985	PC	6
15	KOSSYAM	1987	PC	2
15	LAGEM-TAABA B	1988	PC	1
15	NAZEMSE	1988	PC	1
15	SOUS SECTEUR A	1988	PC	1
16	CISSIN NORD A	1958	PC	6
16	LEO FROBENUIS	1981	PE	3
16	ZIDA NONREGMA	1981	PE	6
16	SONG-NABA	1982	PE	6
16	TRIKOUNI	1983	PE	9
16	PATRICE LUMUMBA	1985	PC	5
16	STEVE BIKO	1985	PC	4
16	MANESOMDE	1985	PE	3
16	CISSIN NORD B	1988	PC	2
16	CISSIN PILOTE	1988	PC	6
17	GOUNGHIN SUD A	1968	PC	8
17	GOUNGHIN SUD B	1972	PC	6
17	SAINT JEAN CISSIN	1973	PE	8
17	PISSY A	1977	PC	6
17	INSTITUT DES SOURDS	1980	PE	6
17	LA SAVANE	1980	PE	6
17	PARENTS D'ELEVES	1983	PE	7
17	RAYIMI KAMBA	1983	PE	4
17	SAINT BERNARD	1985	PE	6

LISTE DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU
SELON LE SECTEUR, LA DATE D'OUVERTURE ET LE STATUT(1988).

SECTEUR	IDENTITE	DATE D'OUVERTURE	STATUT	NB.CLAS
17	NELSON MANDELA	1987	PC	2
17	WENDMANAGDA	1987	PC	2
17	PISSY B	1988	PC	1
18	M'BA KAMSOOG YIRI	1984	PC	4
18	NOUVEAU CAMP	1988	PC	1
19	WOGODOGO A	1971	PC	6
19	SONGTAABA NONSIN	1980	PE	4
19	NOUVELLE ECOLE BURKINABE	1981	PE	13
19	WOGODOGO B	1984	PC	5
20	KOLOGH KOOM	1984	PC	2
20	TOECIN	1988	PC	5
21	KILWIN	1983	PC	6
21	SIGH NOOGHIN	1985	PC	7
22	TAMPOUY A	1949	PC	6
22	TAMPOUY PRIVE	1974	PE	3
22	TAMPOUY B	1978	PC	6
22	TAMPOUY C	1985	PC	5
23	SAMBIN PROTESTANT	1948	PE	7
23	TANGHIN BARRAGE A	1960	PC	6
23	TANGHIN TAMBILA	1980	PE	7
23	LA SAGESSE AFRICAINE	1985	PE	5
23	TANGHIN BARRAGE B	1985	PC	4
23	TANGHIN SECTEUR 23	1986	PC	3
24	SAMBIN BARRAGE	1970	PC	7
24	AVENIR KISS-WEND-SIDA A	1983	PE	9
24	AVENIR KISS-WEND-SIDA B	1983	PE	8
24	AVENIR KISS-WEND-SIDA C	1983	PE	8
24	LE MESSENGER	1985	PE	6
24	AVENIR KISS-WEND-SIDA D	1987	PE	9
25	SOMGANDE	1985	PC	4
26	KOSSODO A	1970	PC	6
26	KOSSODO B	1988	PC	1
27	WAYALGHIN A	1985	PC	6
27	WAYALGHIN B	1988	PC	1
28	WEND-YAMM	1973	PE	4
28	SONG TAABA	1974	PE	6
28	MAUR AKENDENGUE	1977	PE	7
28	ECOLE A SECTEUR 28	1984	PC	3
28	DASSASGO B	1986	PC	3
28	DASSASGO C	1987	PC	2
28	TRAME D'ACCUEIL	1988	PC	3
28	CITE DE L'AVENIR	1988	PC	6
29	DAGNOEN A	1970	PC	7
29	SAINT MICHEL DAGNOEN	1975	PE	5
29	WEMTENGA A	1978	PC	7
29	DAGNOEN B	1978	PC	7
29	WENDLAMITA	1979	PE	3
29	ECOLE PRIVE BANGRE	1980	PE	9
29	DAGNOEN C	1984	PC	6
29	WEMTENGA C	1985	PC	6

LISTE DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU
SELON LE SECTEUR, LA DATE D'OUVERTURE ET LE STATUT(1988).

SECTEUR	IDENTITE	DATE D'OUVERTURE	STATUT	NB.CLAS
29	WEMTENGA D	1988	PC	1
30	KOUBRI NABMANEGMA	1973	PC	4
30	VENEGRE	1981	PE	4
30	SINYIRI	1982	PC	6
30	GROUPE D'ARTILLERIE	1983	PC	5
30	KOUAMA LANKOUANDE	1984	PC	5
*** Total ***				

840

. LIST

Enreg.	IDENTITE	NB_CLASSES	EF_GARCONS	EF_FILLES	EF_TOT
1					
4	CATHEDRALE B	7	276	282	5
5	LA SALLE A	6	235	219	4
3	CATHEDRALE A	6	213	250	4
2	LA SALLE B	6	314	288	6
6	KAMBOINSE PRIVEE	3	103	87	1
66	BILBALOGHO	6	252	246	4
111	PASPANGA D.	7	207	209	4
113	PASPANGA C.	6	206	221	4
109	PASPANGA A	6	240	221	4
112	PASPANGA B	6	242	226	4
116	KADIOGO	6	253	194	4
115	MATERNELLE C	3	142	156	2
114	MAM-DAABO	9	267	270	5
110	PASPANGA E.	6	149	185	3
125	NONGREMASSOM	7	253	235	4
123	SAINT EXUPERY	16	192	188	3
122	PALEMTENGA	6	140	114	2
124	CROIX ROUGE	7	168	166	3
132	TANG ZUGU B	7	216	237	4
127	TANGH ZUGU A	6	247	189	4
131	TIEDPALOGHO	6	200	219	4
129	PEULOGHIN A	6	272	216	4
126	PEULOGHIN B	6	237	213	4
128	ECOLE DU PROGRES	5	132	96	2
130	TANG ZUGU C	1	50	40	
135	KAMSONGHIN A	6	279	267	5
133	KAMSONGHIN PRIVE	3	118	94	2
134	KAMSONGHIN B	6	313	304	6
136	KAMSONGHIN C	5	195	190	3
137	CITE AN II	6	248	258	5
140	SAMANDIN A	6	252	300	5
138	LE ROY	6	214	156	3
141	SAMANDIN B	6	275	269	5
139	NANA TIGA	4	66	55	1
142	SAMANDIN C	3	134	102	2
145	GOUNGHIN PROTESTANT	3	128	107	2
143	SAINTE ANDREA	6	268	238	5
144	RAOUL FOLLERO	7	531	504	10
156	INTERNATIONALE DE L'AMITIE	6	72	67	1
155	BAOGHIN A	6	270	261	5
151	GOUNGHIN NORD A	6	216	239	4
147	BAOGHIN B	6	242	224	4
148	APOSTOLIQUE A	6	414	379	7
150	APOSTOLIQUE B	7	473	425	8
146	PARENTS D'ELEVES	7	386	328	7
152	GOUNGHIN NORD C	6	275	277	5
153	GOUNGHIN NORD B	6	228	269	4
149	GOUNGHIN NORD D	6	279	266	5

ANNEXE VI

Équipement pénitentiaire : la maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou. (MACO)

Les données statistiques que nous avons utilisé proviennent des registres de la maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou et de la direction des établissements pénitentiaires. Les données couvrant la période allant de 1945 à 1963 concerne la première prison et les données suivantes, le nouvel équipement construit en 1963-1964

Les registres que nous avons dépouillés sont dans un état de dégradation très poussée et sont entreposés dans un réduit servant de débarras à l'administration et à certains détenus jouissant d'une relative liberté de manoeuvre. On ne peut insister davantage sur l'intérêt que peut revêtir une telle source pour l'historien. Aidé par un détenu, nous avons procédé au dépouillement des registres au milieu d'insectes, de cafards et de reptiles qui avaient trouvés là leur repère.

Selon les années, les registres étaient plus ou moins bien tenus, cependant les registres de certaines années ont disparu, ce qui ne permet pas la réalisation d'une série continue. Il s'agissait pour nous de comptabiliser le nombre d'entrants chaque année dans cette prison. Des numéros sont attribués par ordre d'arrivée à chaque entrant, ce qui permet de totaliser le nombre de détenus qui sont passés par la prison. Ceci a l'intérêt de quantifier l'évolution de la criminalité et délits sanctionnés dans la ville. Nous voulions pour la suite évaluer le degré de surcharge de l'équipement. Pour ce faire, il aurait fallu que nous confrontions les registres d'entrée et les registres des écrous mentionnant la date d'entrée et de sortie, les libertés conditionnelles accordées. Ceci nous aurait permis de comptabiliser le nombre de détenus que contenait effectivement l'équipement à une période donnée.

Selon le sondage que nous avons pu effectué à partir de quelques registres contenant des informations bien détaillées ¹, la plupart des détenus n'est pas née à Ouagadougou ; jusqu'au début des années 70, la part des détenus ayant commis leur délit hors de Ouagadougou était la plus importante, elle s'est progressivement amenuisée au fil des années. Aujourd'hui, les délits commis à Ouagadougou sont à l'origine de la plus grosse part incarcérations à la prison de Ouagadougou.

La fréquentation d'une prison caractérise partiellement le degré de développement d'un centre urbain, même si souvent cela est aussi soumis à l'organisation du système judiciaire d'un pays. L'urbanisation provoque de nombreux cas sociaux dont les prolongements se répercutent sur la fréquentation des équipements pénitentiaires.

L'accélération de l'urbanisation eut pour conséquence l'accroissement de la

¹ Tous les registres ne sont pas organisés de la même manière.

fréquentation de cet équipement introduit pendant la colonisation pour mettre à l'écart les membres de la société qui ne répondaient pas à ses critères d'ordre. Aujourd'hui, il existe une dizaine d'équipement pénitentiaire au Burkina Faso dont la plus importante est celle de Ouagadougou. Auparavant les prisons étaient sous la tutelle directe du commandant de cercle. Après la reconstitution de la colonie de Haute Volta, ce fut l'arrêté n°642/APAS du gouvernement en date du 04 Décembre 1950 qui réglementait les prisons qui dépendaient des services de la sécurité intérieur. Avec la création des ministères, les équipements pénitentiaires passèrent sous le contrôle du ministère de l'intérieur et de la sécurité. Il fallut attendre 1983, pour qu'une réorganisation administrative permette le transfert de la direction de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice.

a) L'évolution de la fréquentation de la prison de Ouagadougou.

Les premières prisons coloniales abritaient davantage des détenus qui refusaient l'ordre colonial que de véritables détenus de droit commun. Ces prisons encore appelées camp d'internement étaient généralement situées au chef-lieu de colonie ou dans le centre administratif le plus important. Le développement des centres urbains et de la "justice de paix"² transforma la nature des incarcérations.

En 1926, date à laquelle Ouagadougou fut transformée en commune mixte, c'est l'administration du cercle qui jouait le rôle de magistrat. Pour toute l'année, on n'enregistra aucune incarcération pour crime, seulement 16 détenus durant toute l'année en correctionnel. Toutefois ces chiffres ne tiennent pas compte des délits jugés par les tribunaux indigènes.³ La police était assurée par une vingtaine d'agents. La police municipale fut instituée à Ouagadougou en 1931, son rôle en fait se limitait au contrôle des domestiques(boys) employés par les européens.

Nous ne disposons pas de statistiques sur la période de l'entre-deux-guerres. Le registre le plus ancien conservé à la MACO date de 1936, il mentionne 104 détenus pour toute l'année, ce qui montre une très forte progression par rapport à 1926. Les conséquences d'un si fort accroissement peuvent s'expliquer par deux facteurs principaux : l'amélioration du système judiciaire et de la répression, et le développement réelle des délits.

La période de la guerre fut marquée par un recul du nombre de détenus dans la prison de Ouagadougou, car on ne compte en 1945 que 93 détenus. Cette forte baisse ne peut être imputable à la diminution des délits, mais plutôt à un relâchement de dans le fonctionnement de l'administration.

L'après guerre et la reconstitution de la Haute Volta eurent des effets sur le

² Terminologie utilisée jusqu'à l'après guerre pour désigner les services judiciaires coloniaux par opposition aux tribunaux indigènes.

³ 200 mi 1711, Rapport politique 1926, p.5, A.N.S.O.M

système carcéral. En 1949, on nota une forte augmentation du nombre de détenus ayant séjourné à la prison de Ouagadougou (71% par rapport à 1945)⁴. Le resserrement du canevas judiciaire de la colonie notamment à Ouagadougou matérialisé par le transfert des services judiciaires à Ouagadougou explique un tel accroissement. Dans le même temps la ville connut un essor démographique très important à cause des nombreux chantiers de construction. La tendance à la hausse fut confirmée en 1954 où le nombre de détenus fut de 653 contre 323 en 1949. A la fin des années 50, l'ancienne prison située à proximité de la place d'arme, était dans état de dégradation très avancé. En 1962, seulement 193 détenus furent gardés dans la prison de Ouagadougou ; on transférait autant que faire se pouvait les prisonniers dans les autres établissements pénitentiaires du pays. Aussi, les statistiques de 1962, ne reflètent-elles pas l'évolution du nombre réel de détenu. Le projet de construction d'une nouvelle prison fut décidé au début des années 60 ; l'ancien site fut abandonné au profit d'un terrain situé à l'Est de la ville. La réalisation de la prison moderne de Ouagadougou s'accompagna d'une politique de décentralisation à l'échelle de l'ensemble du territoire voltaïque. Ce qui explique la relative stabilité du nombre de détenus dans l'établissement pénitentiaire de Ouagadougou. où le nombre de détenus varia entre 700 et 1000 entre 1964 et 1982.

En 1984, la relative stabilité du nombre de détenus fut rompue, elle correspondit à la période où de profondes restructurations furent opérées au niveau de l'organisation politique et administrative du pays. Les Comités de Défense de la Révolution (C.D.R), jouaient également un rôle de police urbaine. Les commissariats de quartiers n'étant prévu pour une telle capacité d'accueil aiguillonnait les détenus vers la MACO qui fut également très vite saturée. Des mesures d'amnistie vinrent à point nommé pour décongestionner l'établissement. Depuis lors le nombre de détenus oscille autour de 700. Il ne reflète pas l'évolution de la criminalité et des délits. Ce relatif équilibre est obtenu grâce à des stratégies de décongestion dans des camps de travaux en dehors de la capitale.⁵

b) Les caractéristiques de la MACO.

Construite entre 1963 et 1964 pour un montant de 53 millions de francs, la maison d'arrêt et de Correction de Ouagadougou est un équipement pénitentiaire construit selon les normes modernes. Il occupe un espace très vaste d'environ 2,5 ha. Le bâtiment principal fut construit à la hâte par l'entreprise L.T.P.A (Lorraine des Travaux Publics Africains). L'absence d'une sérieuse étude du site provoqua l'inclinaison de l'édifice

⁴ Ce sont les premières statistiques dont on dispose après la reconstitution de la Haute Volta.

⁵ Il s'agit notamment du camp de Baporo, ferme pilote où les prisonniers qui se conduisent correctement obtiennent des réductions de peine..

principal qui s'enfonçait dans le sol.⁶ Il fallut après coup renforcer le socle par injection de ciment afin que l'édifice tienne. Le bâtiment principal comprend trois niveaux⁷ totalisant 109 cellules, prévues pour accueillir quatre détenus chacune. Les responsables de la prison estiment la capacité réelle de la prison à 400 détenus, cependant, ce seuil est souvent dépassé. Au rez de chaussée se trouvent les cellules des mineurs, des femmes, des détenus mis en quarantaine pour cause de maladie, les magasins, la bibliothèque, les bureaux réservés à l'administration. Le premier niveau est réservé aux détenus fonctionnaires, commerçants et autres professions libérales. Le niveau deux accueille en principe, les prévenus.⁸ Le niveau trois accueille généralement les condamnés de longues peines, on y trouve également les cellules disciplinaires. Il faut toutefois relever, que cette organisation ne résiste pas aux aléas de la surpopulation pénitentiaire.

L'organisation de l'établissement ne permet pas de séparer convenablement les mineurs qui sont souvent soumis aux agressions physiques et morales des adultes. Toute fois leur nombre reste très réduit, une dizaine entre 1985 et 1988.

La MACO, comprend des équipements intégrés qui furent construits au coup par coup grâce à des oeuvres charitatives principalement. Les plus importantes sont : une école de deux salles destinée à l'alphabétisation des détenus, l'accent est mis sur l'alphabétisation des mineurs. Les détenus non alphabétisés sont estimés à plus de 80% en moyenne, ce qui reflète le taux d'alphabétisation de l'ensemble du pays. Les lieux de cultes constituent les lieux les plus fréquentés de la prison, ils sont les mieux tenus; trois confessions religieuses y sont représentées : une église catholique, une mosquée, et un temple protestant.

Un hangar réalisé par les détenus eux même fait office de parloir.

L'infirmerie est située à l'écart du bâtiment principal, mais ne dispose pas de personnel compétent, ni de médicament.

A l'extérieur de la prison se trouve un jardin fonctionnant en rotation toute l'année. Il est tenu par les détenus. Les produits sont vendus ou sont utilisés pour améliorer l'alimentation des détenus.

L'édifice de nos jours présente un bon aspect. Cependant l'absence de crédits d'entretien contribuent à la dégradation accélérée des différentes installations. L'hygiène intérieure des cellules est douteuse. Les chasses d'eau des installations sanitaires sont pratiquement en panne, ce qui rend leur utilisation et leur bonne tenue laborieuse. Les installations électriques sont défectueuses et certaines cellules complètement obscures. La literie n'étant pas renouvelée, de nombreux prisonniers

⁶ La MACO est construite sur un site marécageux à proximité d'un marigot.

⁷ A l'époque où la prison fut construite seuls quelques bâtiments administratifs de la ville étaient à étage.

⁸ Détenus en attente de jugement.

dorment à même le sol, d'autres constituent des lits de fortune avec des tôles de récupération. Les plus fortunées apportent leur literie de l'extérieur. Si cette formule fonctionne assez correctement pour les détenus issus des couches sociales nanties, il n'en est pas de même pour de nombreux d'entre eux pour qui, s'octroyer une literie décente revient à s'exposer aux agressions d'autres détenus dont ils partagent la cellule. Les robinets installés dans les cellules ne fonctionnent pas, les détenus se ravitaillent en eau grâce à des récipients. Les cellules les mieux entretenues sont celles des femmes, des fonctionnaires.

Le mauvais fonctionnement de la cuisine : un repas quotidien au menu invariable servi à des heures très variables.

Aussi l'administration tolère-t-elle la cuisine dans les cellules. Certains y organisent de véritables petits commerces à l'intérieur des cellules. La pauvreté de la cuisine fait que l'administration tolère également les repas venant de l'extérieur.

Cette description de l'établissement, nous permet de tirer de nombreuses conclusions sur le fonctionnement d'un équipement objet de notre étude. Le manque de ressources a pour conséquences la dégradation rapide d'un équipement. L'Etat octroie de très faibles crédits pour le fonctionnement des établissements pénitentiaires (moins de 25 francs par repas pour chaque détenu) aussi l'administration est-elle, X obligée de transgresser les règles généralement admises pour un établissement pénitentiaire.⁹

Malgré ces aspects de dysfonctionnement, la MACO n'est pas un établissement inhumain. L'incarcération de nombreux détenus issus des couches sociales privilégiées surtout à partir de 1983 ¹⁰ favorisa l'amélioration des conditions de détentions. C'est à partir de cette période que furent réalisés l'école neuve à l'intérieur de l'établissement, l'église catholique, la mosquée, ainsi que des ateliers. Les détenus chaque soir peuvent suivre la télévision en plein air. Auparavant, les détenus n'avaient droit qu'à deux heures de promenade quotidienne ; aujourd'hui, à l'exception des détenus retenus en disciplinaire, les détenus peuvent rester dans la cour toute la journée. C'est seulement la nuit qu'ils sont enfermés dans les cachots.

Une cellule de réflexion et de participation à la gestion de la MACO fut mise sur pieds, elle sert d'intermédiaire entre l'administration et les détenus. Son objectif est de proposer des solutions et d'agir en vue de l'amélioration des conditions de vie en prison. La cellule de réflexion a ainsi pris des initiatives visant à combler les insuffisances de l'administration surtout au niveau de la gestion de l'établissement. Elle

⁹ Pour faire la cuisine, l'administration elle-même transgresse les règles, notamment en autorisant les détenus à se ravitailler en bois dans la forêt classée située à proximité de la prison.

¹⁰ De grands fonctionnaires de l'administration, des institutions internationales furent incarcérés dans le cadre de la lutte contre la corruption.

a élaboré des plans de gestion à court et à long terme pour une auto gestion de l'établissement faisant appel à d'importants investissements qui restent à trouver.

La politique d'équipement pénitentiaire resta rudimentaire pendant longtemps en Haute Volta. Pendant la période coloniale elle fut seulement considérée comme un lieu où il fallait mettre les indésirables à l'écart. L'amélioration d'un type d'équipement est soumis à l'origine sociale des individus qui le fréquente. La modernisation des établissements pénitentiaires notamment celui de Ouagadougou date de la période post coloniale. La présence d'un ancien chef d'Etat dès les premières années de son ouverture contribua quelque peu à un meilleur entretien de l'équipement. Cependant la faiblesse des crédits accordés à son entretien malgré une pression démographique plus forte sur l'équipement se répercuta sur les installations intérieur de l'établissement¹². L'arrivée d'une vague importante de détenus au milieu des années 80, apporta de nouveau un regain d'intérêt à l'amélioration des conditions de vie dans l'établissement. Toutefois, les efforts à accomplir se heurte à l'environnement économique général du pays. Ce qui amena l'administration à tolérer la prise en charge des détenus par leurs propres moyens ; aussi, les différences sociales se reproduisent-elles à la loupe dans l'établissement.

¹² Il y a cependant eu une volonté de décongestion avec la création de nouvelles prisons dans les autres centres du pays. Aujourd'hui, le Burkina Faso compte 9 établissements, le plus important est celui de Ouagadougou. Entre 1985 et 1989 plus du tiers des détenus de l'ensemble du pays y séjournent.

ANNEXE VII

AG/RV.

Mémo : DUROC et St-FRANCOIS-XAVIER
Adresse télégraphique : COLONIES-PARIS
Téléphone : SÉGuR 25.00 - SUFFR 16.70

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER
27, RUE OUDINOT, 27 — PARIS (7^e)

(Noms de Services)
4^{ème} Bureau. 197
Liste ÉTAGE
202

POSTE N°
D. G. T. P.
19 AVR 1954
ARRIVÉ le
N° 3375

TP/4
PAR AVION

PIÈCE N°

2202

V/RÉFÉRENCE : lettre 1435/TP/DG. du 15 Mars 1954. N/RÉFÉRENCE :

OBJET : Documentation sur l'habitat africain. PARIS, LE 6 AVR 1954.

PIÈCES JOINTES :

L'INGENIEUR GENERAL, INSPECTEUR GENERAL des Travaux Publics de la France d'Outre-Mer

à

MONSIEUR L'INGENIEUR GENERAL des Travaux Publics de l'Afrique Occidentale Française

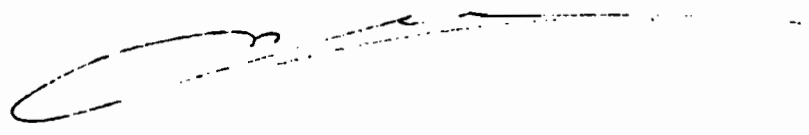
DAKAR

DGA
L. DG U
B
C
M

En réponse à votre lettre citée en référence j'ai l'honneur de vous faire connaître que les documents sur la conférence de PRETORIA ne sont toujours pas diffusés. La seule série que je détiens est constamment utilisé et il est matériellement impossible de la reproduire.

Je demande cependant à M. JENNING, Directeur du Centre de Recherche sur l'Habitat de PRETORIA, de vous adresser directement les plans et devis des maisons économiques réalisées en Afrique du Sud ainsi que les normes de logement.

L'Ingénieur Général des Travaux Publics
Inspecteur Général des Travaux Publics
de la France d'Outre-Mer



L. N. — France d'Outre-Mer n° 1. — 157. — Divers services. — 1950. (41 — J. Z. 030084.)

LES PRINCIPES PROPOSÉS

LES RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE DE CARACAS

Par « habitation tropicale », on entend l'habitation de l'ensemble de la population des villes et des campagnes des pays situés entre les tropiques. Ces régions présentent non seulement des caractères climatiques et physiques communs, mais aussi des problèmes sociaux et économiques analogues. Elles couvrent d'immenses espaces de végétations, d'eaux et de déserts, enfermant des réserves de richesse et d'énergie incomplètement exploitées, et nécessitent des travaux d'une échelle exceptionnelle.

Leur milieu climatique est généralement défavorable au confort et à l'activité humaine, ce qui donne une particulière importance à l'étude des climats locaux, ou micro-climats. Cette recherche doit précéder toute installation nouvelle d'agglomérations et commander l'implantation et la forme des habitations.

Ces terres tropicales présentent trop souvent un milieu favorable au développement d'endémies et d'épidémies. L'action préventive de l'hygiène sociale y est plus nécessaire encore que dans les pays tempérés : l'urbanisme et l'habitation constituent l'élément primordial de cette action.

Sur le plan social, l'évolution extrêmement rapide des pays tropicaux pose, en dépit de la diversité des peuplements et des structures nationales, des problèmes évidemment apparentés.

Sur le plan économique enfin, le développement prodigieux des communications et la tendance générale à la formation d'industries nouvelles contribuent à modifier profondément la plupart des anciennes économies agricoles ou pastorales.

Presque partout, il en résulte des migrations, des déracinements, des afflux irraisonnés vers les villes, tandis que les moyens matériels deviennent insuffisants pour faire face aux besoins nouveaux.

Il importe de profiter de toutes les expériences faites dans les pays les plus anciennement industrialisés, d'éviter à tout prix de renouveler les erreurs qui pèsent si lourdement sur les populations des grandes cités et des centres industriels et de dégager les principes et les méthodes humanistes que le XIX^e siècle a presque complètement ignorés.

L'évolution de la science et l'art de l'urbanisme nous en donnent maintenant le moyen ; plus que tous autres, les pays tropicaux peuvent et doivent en profiter si les hommes de gouvernement, les bâtisseurs et les techniciens, agissent avec la profonde conviction qui a animé les experts de toutes les nations réunis en 1947 à Caracas.

L'HABITATION

Valeur sociale

La réunion d'experts, consciente des bouleversements subis dans leurs modes de vie et de pensée par les populations de la plupart des pays neufs des tropiques, pénétrés par les formes industrielles de la civilisation, est convaincue de la nécessité, et de la possibilité, de redresser certaines tendances considérées comme néfastes au développement harmonieux de ces sociétés.

Certaines de ces populations se trouvent en effet au début du processus de déséquilibre éprouvé un siècle auparavant par les nations industrielles, et une action préventive peut être exercée contre certains vices sociaux aisément prévisibles ou déjà apparents notamment :

le déséquilibre démographique au profit quantitatif des villes et aux dépens de la production agricole ;

la création d'un prolétariat plus ou moins évolué qui se désolidarise de son milieu d'origine d'autant plus brutalement que sa formation est plus récente ;

la destruction de cellules sociales et économiques anciennes, qui entraîne souvent un abaissement des niveaux de vie individuels ;

l'état de l'habitation, qui traduit si éloquemment celui d'une société, pose de ce fait des problèmes particuliers, et la réponse donnée à ces problèmes constitue l'élément primordial de toute politique sociale.

La réalisation de programmes cohérents en matière d'urbanisme et d'habitation exercera donc une influence déterminante sur :

la répartition géographique de la population, son évolution, en quantité et en qualité, la structure et l'équilibre interne de la collectivité, son épanouissement physique, son développement intellectuel, sa productivité économique.

On considère comme essentiel d'adopter dans ce domaine certains principes généraux, reflets d'une conception humaniste des nouvelles sociétés tropicales : les hommes ont des noms et non des matricules ; ils doivent habiter des cités et non des cantonnements ; ils doivent y vivre et non y végéter.

Une importance particulière a donc été donnée au milieu et le problème a été de ce fait envisagé avant tout du point de vue de l'urbanisme que de celui du constructeur de l'habitation. Les propositions contenues dans le « Charte d'Athènes » du Congrès International des Architectes Modernes sont confirmées, tandis que les points de vue des Experts sur les problèmes propres aux pays tropicaux sont développés.

S'il était nécessaire d'attirer l'attention des gouvernements sur l'importance capitale d'une politique de l'habitation et de la spécialisation de certains organismes techniques, administratifs et financiers, il ne l'était pas moins d'indiquer expressément certaines dispositions de détails propres à modifier profondément le cadre de la vie sociale, et d'orienter l'action collective en matière de méthodes, d'économie et de financement.

La réunion d'experts souligne la parfaite unité de vues formulée par chacune des propositions suivantes :

1) On doit considérer comme droit fondamental de l'individu, la possibilité d'accéder à l'usage d'une habitation convenable, c'est-à-dire saine, suffisamment spacieuse pour sa famille et offrant dans son architecture et son ambiance extérieure, les commodités conformes à l'évolution de l'économie locale et aux règles de l'urbanisme.

2) Ce droit doit être reconnu par les textes fondamentaux des territoires tropicaux, et les gouvernements de ceux-ci sont invités à formuler dans ce domaine une politique d'ensemble qui sera poursuivie jusqu'à satisfaction de ce droit.

3) Les pouvoirs publics s'attacheront donc à la solution du problème de l'habitation :

a) en se liant à celui de l'urbanisme et de la planification économique ; b) en en confiant l'étude à un organisme gouvernemental responsable ; c) en exprimant cette résolution par un programme d'ensemble (planification et coordination) valable pour plusieurs années ; d) en assurant son développement progressif et son financement par l'organisation et la supervision d'organismes publics ou mixtes dotés d'une large autonomie.

4) Le bien-être apporté par une habitation comporte des éléments extérieurs au moins aussi importants que sa structure propre. Le problème de l'habitation est donc toujours entièrement lié à celui, plus général, de l'urbanisme.

5) Toute création d'agglomération nouvelle dans les secteurs suburbains ou industriels devra être effectuée conformément à un projet d'urbanisme général ou spécial. Dans l'établissement de ce projet, on adoptera l'unité vicinale comme élément de base des groupements humains.

6) Dans la composition des agglomérations nouvelles ou la réorganisation des secteurs résidentiels, l'hygiène et le confort moral des habitations devront être considérés avant les nécessités économiques et les relations entre les secteurs résidentiels et les lieux de travail devront tenir compte de cette exigence fondamentale.

7) Les groupes d'habitations nouvelles, occupées par leurs propriétaires, de locataires devront en tout cas comporter les dépendances nécessaires à la vie sociale des hommes, des femmes et des enfants et, notamment, les écoles et garderies, le commerce alimentaire quotidien (de préférence coopératif) et les terrains de jeux.

8) On devra éviter de donner aux nouveaux groupements d'habitation un caractère de monotonie industrielle ou militaire, et surtout de réaliser un zonage trop rigide par catégories de moyens économiques ou d'emplois, qui tende à isoler la cité en groupes sociaux sans contact vivant entre eux.

9) Ces quartiers résidentiels devront, même s'ils sont établis initialement pour

le personnel d'une entreprise publique ou privée, être traités en unités de voisinage dont les avantages sociaux seront ouverts aux travailleurs de toutes catégories, y compris les artisans et autres producteurs sans salaire fixe.

10) Le zonage, qui est en tout cas nécessaire, ne devra pas créer, par une excessive rigidité, de difficultés pour la vie quotidienne par un espacement excessif des commerces de détail et des écoles, la fatigue résultant de trop longs trajets journaliers étant particulièrement sensible en zone tropicale.

11) Les programmes de logement constituent la meilleure expression et le plus sûr instrument d'une politique démographique équilibrée. Les gouvernements s'attacheront à éviter l'exode de habitants des campagnes lorsque cette migration ne sera pas justifiée par un abaissement reconnu inévitable de la productivité locale.

12) L'habitation rurale sera donc considérée comme un problème aussi important et urgent que celui du logement urbain, et la formation des agglomérations rurales sera conduite, dans les campagnes, vers une collaboration plus directe à la construction par les usagers eux-mêmes, leur contribution financière étant par contre réduite en matière de prix, de taux d'intérêt et d'amortissement en raison des variations saisonnières du revenu agricole.

13) La famille du travailleur, qu'il soit ou non salarié, doit être assurée d'une habitation où elle puisse vivre dans des conditions matérielles et morales satisfaisantes. L'habitation familiale rurale devra, en particulier, tenir compte des conditions d'exploitation qui rassemblent souvent un groupement familial plus large que dans les villes.

14) Les entreprises industrielles ou agricoles employant des salariés permanents ou temporaires devront pourvoir directement ou indirectement au logement de ces travailleurs. Ce logement devra avoir un caractère familial pour le personnel permanent et s'intégrer dans le plan d'urbanisme de la localité.

15) Les organismes publics et privés chargés de la construction des groupes d'habitation devront préciser les conditions d'administration, d'entretien et d'usage des logements. A cette fin, une action éducative orientée vers l'élevation générale du niveau de vie pourra être poursuivie par un personnel spécialisé dans le double domaine de l'aide matérielle et de l'assistance sociale.

16) Pour des raisons techniques, économiques, morales et mêmes affectives, on recherchera dans toute la mesure du possible la coopération directe apportée à la construction par les individus ou les groupements d'usagers, et l'aide apportée par la collectivité à l'individu devra tenir le plus grand compte de l'effort de ce dernier.

17) Cette coopération ne sera vraiment possible et féconde que si l'on s'est attaché à encourager la formation d'artisans qualifiés et instruits dont l'activité est indispensable à l'équilibre économique sociale de la vie locale.

18) Les gouvernements devront enfin considérer comme une nécessité d'apporter aux familles de ressources insuffisantes une aide particulière en matière de logement.

Cette aide devra surtout faire appel à des systèmes d'apports matériels, de priorités, de réductions ou de crédits, de préférence à des allocations d'argent.

En ce dernier moyen employé, les méthodes d'attribution et de contrôle devront empêcher toute utilisation à des fins autres que l'acquisition, l'usage, l'entretien ou l'amélioration de l'habitation.

- CREDIT DE LA HAUTE-VOLTA -

Conseil d'Administration du 22-9-53

Affaire : DICKO BOUBACAR Crédit à long Terme - 9 ans
 Montant : 400.000.- Catégorie : IMMOB / S. FUB .
 Objet : Attribution maison O.H.E. N° du dossier : H F / O U - I

I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX -

Nom et Prénoms :
 Né : vers 1926 à : DJIBO - Haute-Volta
 Nationalité : Française Statut : personnel
 Situation de famille : marié
 Nombre d'épouses : une
 Nombre d'enfants à charge : trois
 Domicile : Lot 61 / L - Dapoya 2 - Ouagadougou -

II - RESSOURCES -

Profession : Commis Expéditionnaire Adjoint 4ème échelon au
 Tribunal de OUAGADOUGOU -
 Date d'entrée en service : 26 - 3 - 1948
 Lieu actuel de l'emploi : Ouagadougou
 Traitement mensuel : 24.623.-
 Salaire de base et indemnités cessibles : 13.012.-
 Allocations familiales : 3.611.-
 Autres revenus
 Montant : NEANT
 Origine :
 Profession et revenus de l'épouse : NEANT
 Biens immobiliers immatriculés : NEANT

III - CHARGES ET OPPOSITIONS -

Prêts déjà obtenus : NEANT
 Autres dettes : NEANT
 Hypothèques ou autres garanties: NEANT

IV - OBJET DU PRÊT -

Destination du crédit : Construction neuve - dur
 Lieu de construction : Ouagadougou - Paspanga P. 75, lot 200
 Nature de la construction : Maison construite par l'O.I.E.
 Situation domaniale : PH N° IIC OUA/CA - 20-6-58
 Nom de l'entrepreneur : NEANT (construction achevée)
 Destination de la construction : habitation familiale

V- CONDITIONS DU PRÊT -

Coût des travaux à réaliser : 600.000
 Travaux déjà effectués ou apport en matériaux : NEANT
 Apport personnel en numéraire : 250.000
 Montant du prêt sollicité : 400.000
 Quotité cessible : 4.508
 Amortissement mensuel proposé 4.700 sur 9 ans
 Garanties offertes : transport cession de salaire

VI-OPINIONS DE LA DIRECTION -

Avis favorable

VII - DECISION DU CONSEIL -

LIEU DE NAISSANCE DES CLIENTS DU CREDIT DE HAUTE VOLTA ET
LOCALISATION DE LEUR CONSTRUCTION. (1958-1959)

AGE	LIEU DE NAISSANCE	LOCALISATION DU PRET (VILLE)	LOCALISATION DU PRET (QUARTIER)
45	ST LOUIS	BANFORA	CENTRE URBAIN
33	LEGMOIN	BATIE	
36	LLANDUDNO	BOBO	
33	GASSAN	BOBO	ACCART VILLE
25	ORODARA	BOBO	ACCART VILLE
34	KOUGOLIKAN	BOBO	ACCART VILLE
45	LEO	BOBO	ACCART VILLE
28	TOURCOIN/BOBO	BOBO	DIARRADOUGOU
40	SAINT LOUIS	BOBO	FARAKAN
40	BANAKELEDAGA	BOBO	HAMDALAYE
34	NIAMBERLA	BOBO	HAMDALAYE
43	GAOUA	BOBO	KOKO
41	ABIDJAN	BOBO	MEDINA COURA
37	BOBO	BOBO	SAINT ETIENNE
41	BOBO	BOBO	SIKASSOCIRA
34	KOURIGNON	BOBO	SIKASSOCIRA
45	BEYLA	BOBO	SIKASSOCIRA
34	SOUROU	BOBO	SIKASSOCIRA
34	SOUROU	BOBO	SIKASSOCIRA
25	FADA	BOBO	SIKASSOCIRA
35	ORODARA	BOBO	ZONE DES ECOLES
36	KABALA	BOBO	ZONE DES ECOLES
39	OUAGA	BOBO	ZONE DES ECOLES
36	BOBO	BOBO	ZONE DES ECOLES
42	DEDOUGOU	BOBO	ZONE DES ECOLES
32	DIEBOUGOU	BOBO	ZONE DES ECOLES
38	DEDOUGOU	DEDOUGOU	
38	DIEBOUGOU	DIEBOUGOU	
40	FADA	FADA	
33	KAMPTI	GAOUA	
40	KOUDOUGOU	KOUDOUGOU	
38	KOUDOUGOU	KOUDOUGOU	
41	KOUDOUGOU	KOUDOUGOU	DAPOYA
24	ZORGHO	OUAGA	
20	NIOU	OUAGA	
29	OUAGA	OUAGA	
27	SEGOU	OUAGA	
29	KOUPELA	OUAGA	BILBALOGO
25	OUAGA	OUAGA	BILBALOGO
23	OUAGA	OUAGA	BILBALOGO
33	OUAGADOUGOU	OUAGA	BILBALOGO
35	KOUDOUGOU	OUAGA	BILBAMBILI
27	SAGHNIONOGHO	OUAGA	BILBAMBILI
50	OUAGA	OUAGA	BILBAMBILI
43	ZIGA	OUAGA	BILBAMBILI
37	SOURGOU	OUAGA	BILBAMBILI
52	TAMPOUY	OUAGA	BILBAMBILI
29	GOURAY	OUAGA	BILBAMBILI

ANNEXE VIII

LIEU DE NAISSANCE DES CLIENTS DU CREDIT DE HAUTE VOLTA ET
LOCALISATION DE LEUR CONSTRUCTION. (1958-1959)

AGE	LIEU DE NAISSANCE	LOCALISATION DU PRET (VILLE)	LOCALISATION DU PRET (QUARTIER)
33	OUAGA	OUAGA	BILBAMBILI
47	BOBO	OUAGA	BILBAMBILI
34	SALBISSAGO	OUAGA	BILBAMBILI
35	BANKOUMBA	OUAGA	BILBAMBILI
32	OUAGA	OUAGA	BILBAMBILI
-	KOMBISSIRI	OUAGA	BILBAMBILI
39	LEO	OUAGA	BILBAMBILI
43	GARANGO	OUAGA	BILBAMBILI
46	BOUGOUNI	OUAGA	DAPOYA
45	OUAGA	OUAGA	DAPOYA
44	TENKODOGO	OUAGA	DAPOYA
40	TINSOUKA	OUAGA	DAPOYA
35	KOUDOUGOU	OUAGA	DAPOYA
37	KOUDOUGOU	OUAGA	DAPOYA
45	GARANGO	OUAGA	DAPOYA
-	ZORGHO	OUAGA	DAPOYA
-	KONGOUSSI	OUAGA	DAPOYA
44	MANE	OUAGA	DAPOYA
30	OURBONA	OUAGA	DAPOYA
47	BOUGOURI	OUAGA	DAPOYA
49	OUAGA	OUAGA	DAPOYA
-	TENGSOBODOGO	OUAGA	DAPOYA
25	PABRE	OUAGA	DAPOYA
51	PO	OUAGA	DAPOYA
33	OUAGA	OUAGA	DAPOYA
37	TONDOGOSSO	OUAGA	DAPOYA
37	KAYA	OUAGA	DAPOYA
42	LEO	OUAGA	DAPOYA II
23	OUAGA	OUAGA	DAPOYA II
28	SEGOU	OUAGA	DAPOYA II
43	COMI-YANGA	OUAGA	DAPOYA II
26	KOUPELA	OUAGA	DAPOYA NORD
-	OUAGA	OUAGA	KAMSONGHIN
41	PABRE	OUAGA	KAMSONGHIN
34	OUAGA	OUAGA	KAMSONGHIN
37	KOUDOUGOU	OUAGA	KAMSONGHIN
25	OUAGA	OUAGA	KOLOGNABA
27	OUAGA	OUAGA	KOULOUBA
34	KAYA	OUAGA	KOULOUBA
42	LEO	OUAGA	KOULOUBA
45	PELA	OUAGA	KOULOUBA
42	LEDERE	OUAGA	KOULOUBA
25	OUAGA	OUAGA	KOULOUBA
47	BANGOSSOGO	OUAGA	KOULOUBA
38	DOUABIE	OUAGA	KOULOUBA
27	OUAGA	OUAGA	LARLE
27	VILLY	OUAGA	LARLE
27	VILY	OUAGA	LARLE

LIEU DE NAISSANCE DES CLIENTS DU CREDIT DE HAUTE VOLTA ET
LOCALISATION DE LEUR CONSTRUCTION. (1958-1959)

AGE	LIEU DE NAISSANCE	LOCALISATION DU PRET (VILLE)	LOCALISATION DU PRET (QUARTIER)
25	DOUSSE	OUAGA	OUIDI
41	BOH	OUAGA	OUIDI
22	ZORGHO	OUAGA	OUIDI
24	OUAHIGOUYA	OUAGA	OUIDI
27		OUAGA	OUIDI
23	KOUBRE	OUAGA	OUIDI
24	OUAHIGOUYA	OUAGA	OUIDI
26	KOUDOUGOU	OUAGA	OUIDI
28	TOUGAN	OUAGA	OUIDI
48	FADA NGOURMA	OUAGA	PASPANGA
34	KAYA	OUAGA	PASPANGA
32	DJIBO	OUAGA	PASPANGA
35	OUAGA	OUAGA	PASPANGA
38	KAYA	OUAGA	PASPANGA
43	OUAHIGOUYA	OUAGA	PASPANGA
37	KAYA	OUAGA	PASPANGA
38	TANGHIN	OUAGA	PASPANGA
37	TANGHIN	OUAGA	PASPANGA
54	SOGODIN	OUAGA	PASPANGA
27	ISSOUKA	OUAGA	PASPANGA
32	KONGOUSSI	OUAGA	PASPANGA I
39	OUARAGOU	OUAGA	PEULOGHIN
45	OUAGA	OUAGA	SAINT LEON
26	KOUBRI	OUAGA	SAINT LEON
39	OUAGA	OUAGA	SAMANDIN
26	OUAGA	OUAGA	SAMANDIN
29	PASSEBTENGA	OUAGA	SAMANDIN
31	SEGODO	OUAGA	SAMANDIN
40		OUAGA	SAMANDIN
35	OUAGA	OUAGA	SAMANDIN II
33	OUAGA	OUAGA	ST JEAN BAPTISTE
37	TENKODOGO	OUAGA	ST JOSEPH
-	OUAGA	OUAGA	ST LEON
41	SOUDAN	OUAGA	TIEDPALOGO
47	OUAGA	OUAGA	TIEDPALOGO
27	OUAGA	OUAGA	TIEDPALOGO
33	DORI	OUAGA	TIEDPALOGO
40	SEBRITENGA	OUAGA	ZANGOUETIN
43	OUAGA	OUAGA	ZONE COMMERCIALE
49	DORI	OUAGA	ZONE RESIDENTIELLE
38	BOH	OUAHIGOUYA	
41	LA	TOUGAN	

*** Total ***

0

LISTE DES PRETS DU CREDIT DE HAUTE VOLTA SELON LE REVENU
MENSUEL DES CLIENTS ET LEUR PROFESSION (1958-1959).

PROFESSION	REVENU	MONTANT DU PRET
COMMERCANT	-	1210000
INFIRMIER	-	520000
MEUNUISIER	7500	55000
PLANTON AUXILIAIRE	7700	70000
IMPRIMEUR A LA MISSION EVANGELIQUE	8050	75000
PLANTON DECISIONNAIRE	8400	48000
CONCIERGE AUXILIAIRE PALAIS GOUVERN	8850	50000
ANCIEN COMBATTANT	9409	65000
MAGASINIER	9515	83000
COMMIS DECISIONNAIRE	10500	95000
COMMIS DECISIONNAIRE DE 5CATEGORIE	10500	100000
PLANTON DECISIONNAIRE	10500	90000
MILITAIRE A LA RETRAITE	10836	72000
CHAUFFEUR	11860	33000
MACON A LA MAIRIE DE OUAGA	12702	130000
MAGASINIER CHEZ AUBARET	12875	130000
COMMIS DECISIONNAIRE	13796	120000
CHEF FERRAILLEUR A LA SFEDTP	14800	190000
COMMIS COMPTABLE TP	14900	50000
COMMIS EXPEDITIONNAIRE ADJOINT	15000	140000
INFIRMIER AUXILIAIRE	15070	150000
MEUNUISIER AUXILIAIRE	15070	66000
COMMIS EXPEDITIONNAIRE	15200	230000
COMMIS EXPEDITIONNAIRE	15200	137000
COMMIS EXPEDITIONNAIRE	15396	70000
COMMIS EXPEDITIONNAIRE	15700	150000
COMMIS EXPEDITIONNAIRE	15700	124070
AGENT DE POLICE DE 3 ECHELON	16777	200000
INFIRMIER	16838	85000
SERGEANT CHEF A LA RETRAITE	17679	125000
INFIRMIER ADJOINT	18012	135000
COMMIS EXPEDITIONNAIRE ADJT DES PTT	19104	180000
COMMIS AUXILIAIRE	19250	96000
COMMIS AUXILIAIRE	19250	33000
COMMIS ADJT DES PTT	19511	150000
COMMIS EXPEDITIONNAIRE ADJOINT	19511	45000
COMMIS EXPEDITIONNAIRE ADJOINT	19511	92000
COMMIS EXPEDITIONNAIRE	20665	160000
COMMIS EXPEDITIONNAIRE ADJT	21731	360000
COMMIS ORDINAIRE ADJOINT	21731	283000
COMMIS EXPEDITIONNAIRE	22363	153000
GARDE TERRITORIAL DE 4 CLASSE	22538	140000
BRIGADIER DE POLICE	22797	121000
INFIRMIER VETERINAIRE	22846	460000
MONITRICE D'ENSEIGNEMENT	23028	240000
INFIRMIER VETERINAIRE PRINCIPAL	23760	380000
INFIRMIERE PRINCIPALE DE 2 ECHELON	23760	594000
AIDE METEOROLOGISTE	24535	500000
BRIGADIER DE POLICE 3 ECHELON	24535	525000

LISTE DES PRETS DU CREDIT DE HAUTE VOLTA SELON LE REVENU
MENSUEL DES CLIENTS ET LEUR PROFESSION (1958-1959).

PROFESSION	REVENU	MONTANT DU PRET
CADRE AUXILIAIRE DE GENDARMERIE	24584	160000
COMMIS EXPEDITIONNAIRE	24623	165000
COMMIS EXPEDITIONNAIRE ADJT	24623	400000
MONITEUR D'ENSEIGNEMENT	24973	124000
COMMIS EXPEDITIONNAIRE ADJT 3 ECHL	25211	510000
COMMIS DECISIONNAIRE COLLEGE M	25250	230000
INSTITUTEUR ADJOINT	25528	190000
INFIMIER	25793	160000
COMMIS EXPEDITIONNAIRE	25963	360000
COMMIS EXPEDITIONNAIRE PPL 2 ECHL	26002	450000
INFIRMIER ADJOINT	26175	160000
GARDE TERRITORIAL	26469	150000
COMMIS EXPEDITIONNAIRE	26695	268000
INFIRMIER ORDINAIRE	26993	190000
STANDARDISTE	27000	270000
GENDARME AUXILIAIRE	27053	130000
INFIRMIER SGHMP	27360	180000
BRIGADIER DES EAUX ET FORETS	27795	125000
SECRETAIRE DACTYLOGRAPHE (RCIA)	27957	500000
MONITEUR D'AGRICULTURE	28539	540000
PROPOSE DES EAUX ET FORETS	28848	45000
MONITEUR ADJT D'AGRICULTURE	28935	180000
SURVEILLANT DE 2 CLASSE DES TP	29281	550000
MONTEUR PTT	29557	160000
COMMIS EXPEDITIONNAIRE PRINCIPAL	29577	675000
COMMIS DES PTT	29751	400000
INSTITUTEUR ADJOINT DE 5 CLASSE	29841	690000
ASSISTANT METEO	29908	695000
COMMERCANT	30000	200000
COMMERCANT AU MARCHE DE OUAGA	30000	200000
ASSISTANT DE POLICE 4 ECHELON	30524	580000
ANCIEN COMBATTANT	31054	250000
INFIRMIER ORDINAIRE	31375	515000
INFIRMIER	31635	108000
INFIRMIER SPECIALISTE DE L'AMA	31759	220000
INSTITUTEUR ADJOINT	31949	480000
COMMIS EXPEDITIONNAIRES DES PTT	32113	350000
INFIRMIER	34632	430000
AGENT TEHNIQUE DE SANTE	35047	660000
COMMIS EXPEDITIONNAIRE PRINCIPAL	35673	560000
INFIRMIER	36871	131000
MILITARE SERGENT CHEF	37232	165000
COMMIS 2 CLASSE	37260	330000
COMMIS EXPEDITIONNAIRE	38347	130000
AGENT BREVETE DES DOUANES	38400	560000
INSTITUTEUR	39838	880000
AGENT TECHNIQUE DE LA SANTE	40389	320000
COMMIS EXPEDITIONNAIRE	40783	72000
BRIGADIER CHEF DE POLICE	41816	109000

LISTE DES PRETS DU CREDIT DE HAUTE VOLTA SELON LE REVENU
MENSUEL DES CLIENTS ET LEUR PROFESSION (1958-1959).

PROFESSION	REVENU	MONTANT DU PRET
INSTITUTEUR ADJOINT DE 4 CLASSE	42030	675000
AGENT TECHNIQUE DE SANTE	42209	700000
ENGENT TECHNIQUE DE SANTE	43270	651000
INSPECTEUR DE POLICE	43299	437000
AGENT TECHNIQUE DE SANTE ET COMMIS	45073	900000
MONITEUR ADJOINT D'AGRICULTURE	45775	470000
COMMIS EXPEDITONNAIRE PRINCIPAL	46021	630000
DESSINATEUR A LA RAN	46896	310000
COMMIS DES SAEC	47211	380000
MEDECIN AFRICAIN	48174	344000
AGENT DE DOUANE	48250	330000
MONITEUR D'ENSEIGNEMENT	48342	60000
MEDECIN	48473	1275000
AGENT TECHNIQUE DE SANTE	48833	250000
SAGE FEMME	49090	895000
CONTROLEUR DES EAUX ET FORETS	50643	342000
CONSEILLER CONTRACTUEL DE LA COOP.	51520	1200000
INFIRMIER VETERINAIRE	53180	475000
MONITRICE D'ENSEIGNEMENT	53189	485000
AGENT TECHNIQUE DE LA SANTE	55115	585000
INSTITUTEUR	57178	670000
CONDUCTEUR D'AGRICULTURE	57305	900000
INSTITUTEUR	58416	700000
AUXILIAIRE DE GENDARMERIE	63585	235000
ADJUDANT DE L'ARMEE	63660	570000
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	66343	830000
INSPECTEUR DE POLICE	77563	1680000
INSPECTEUR DE POLICE ET SAGE FEMME	77563	1680000
AGENT TECHNIQUE DE LA RAN	79226	360000
MEDECIN AFRICAIN PRINCIPAL	91904	200000
MEDECIN CHEF	96943	1307000
MEDECIN PRINCIPAL AFRICAIN	98751	1210000
COMMERCANT TRANSPORTEUR	100000	2000000
INSTITUTEUR PRINCIPAL (MINISTRE)	102269	1840000
COMMIS CONTRACTUEL DES PTT(DEPUTE)	116200	230000
INSTITUTEUR HORS CLASSE	128120	1020000
CHEF SUPERIEUR DES PROVINCES MOSSI	150000	775000
CHIFFREUR PRINCIPAL DE LA FOM(DEPUT	289399	2136000
INSTITUTEUR(MINISTRE DE L'INTERIEUR	310000	1325000
COMMIS SAFC(PRESIDENT DU GOUVERNMT	335000	2125000

ANNEXE IX



Formation sanitaire : ambulance de Ouagadougou au début des années 1950 (photo ANSOM-France)



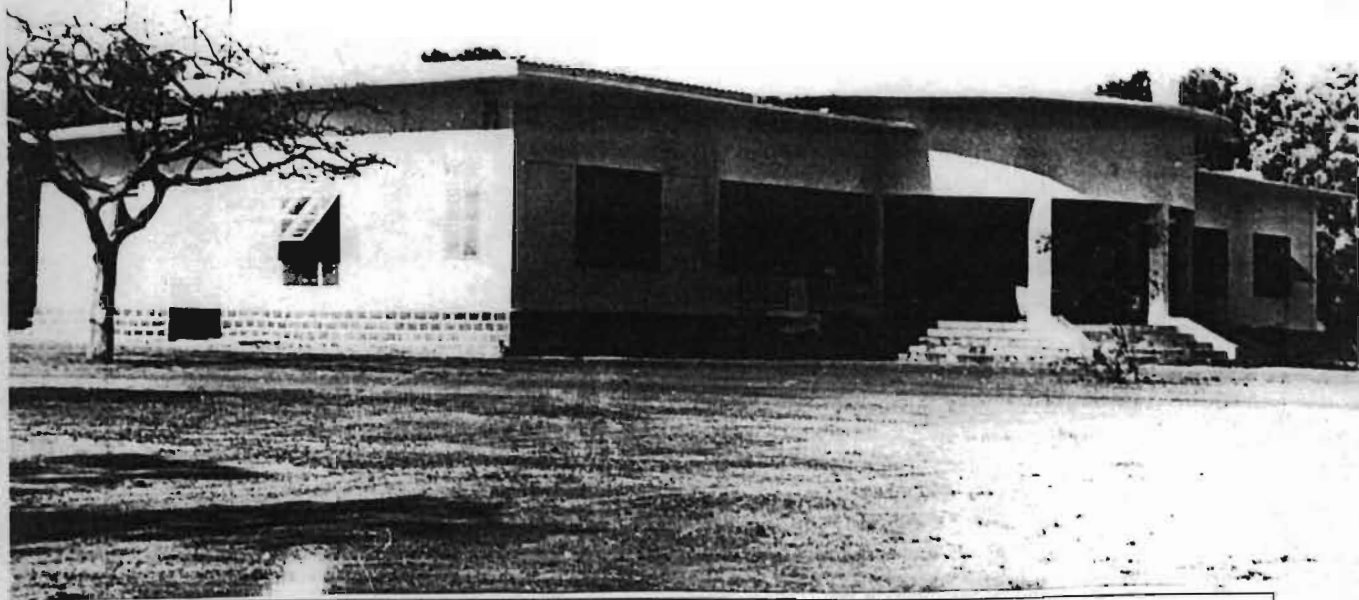
Bureau du service des élevages, année 1950 (photo ANSOM)



Etablissement scolaire : collège moderne des garçons de Ouagadougou 1957 (photo ANSOM - France)



Bâtiment administratif : Palais de justice style néo-soudanais (photo ANSOM - France)



Bâtiment administratif : bureau du cercle de Ouagadougou (photo ANSOM - France)



Aérogare de Ouagadougou, années 1950 (photo ANSOM - France)



Bureau de la société Energie AOF 1957, ANSOM -France)



Centre commercial de Ouagadougou, années 1950 : Sièges de sociétés d'origines métropolitaine
(photo ANSOM -France)



Logement : pavillon pour fonctionnaire années 1950 (photo ANSOM- France)



Logement administratif : Villa du gouverneur 1995 (photo ANSOM- France)



Siège d'une maison de commerce 1956 (photo ANSOM-France)



Vue panoramique d'un quartier africain dans les années 1950 (photo ANSOM - France)



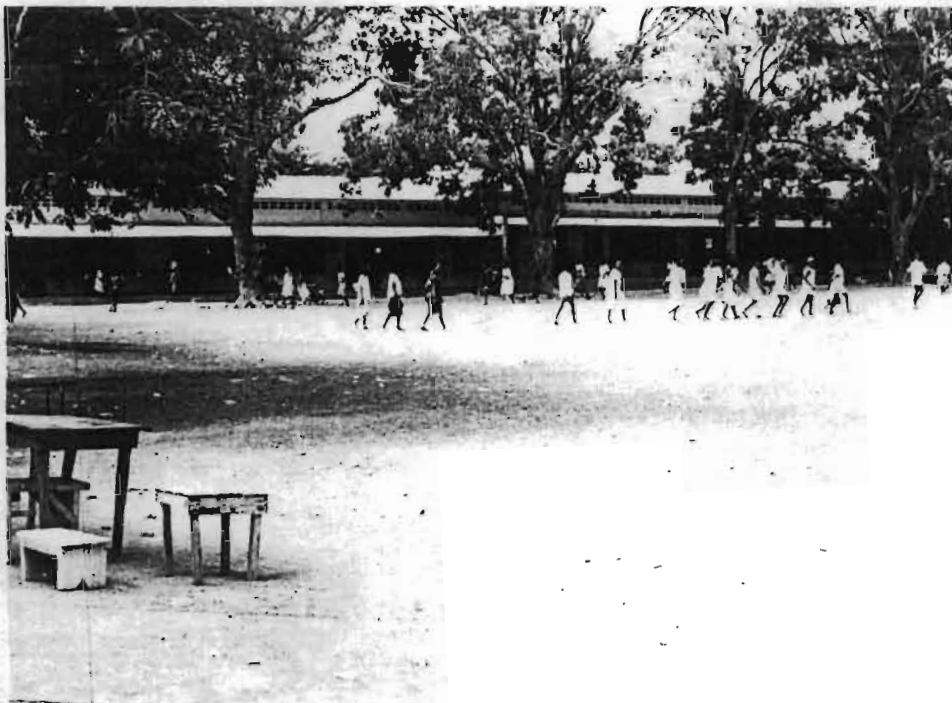
Bâtiment administratif : vue partielle de l'immeuble du ministère des affaires étrangères
(Photo Claude Sissao, 1991)



Bâtiment administratif : Immeuble de bureau (photo C. Sissao, 1991)



Formation scolaire construite sur fonds FIDES : Ecole de Paspanga 1991 ex-école centre (photo Claude Sissao, 1991)



Formation scolaire : école cathédrale construite pendant la période coloniale (photo Claude Sissao, 1991)

re).



Quartier de la zone du bois : lotissement des années 70 (photo Claude Sissao, 1991)



Quartier de la banlieue Ouagalaise : avenue Bassawarga, piste cyclable aux deux extrémités, abribus. (photo Claude Sissao, 1991)



Avenue Charles de Gaulle : prolongement vers la périphérie Est de Ouagadougou quartier Zogona,
(Claude Sissao, 1991)



Avenue Bassawarga : piste cyclable (photo Claude Sissao, 1991)



Logements : réalisation d'une société immobilière SOCOGIB (photo, Claude Sissao 1991)



Cité AN III, Ex quartier Bilbanbili